BX
7965
.C5D4
v. II

HISTOIRE

DE

LA R. MÈRE JAVOUHEY

TOME SECOND

Research
BX
4705
.J38
D4
1886
v. 2

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONGRÉGATION DES SŒURS DE S^T JOSEPH DE CLUNY

Eugène Schneuw^t. del. et inv.^t — Bulard sculp.^t

DX
7965
C5 D4
v. II

LA R. M. JAVOUHEY

FONDATRICE

DE LA

CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

HISTOIRE DE SA VIE

DES ŒUVRES ET MISSIONS DE LA CONGRÉGATION

PAR

Le R. P. DELAPLACE
de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie

~~AK. II. 211.~~

TOME SECOND

CANISIUS COLLEGE
P. S.
372
BUFFALO, N.Y.

PARIS

LIBRAIRIE
VICTOR LECOFFRE
ÉDITEUR
90, rue Bonaparte, 90

LIBRAIRIE
CATHOLIQUE INTERNATIONALE
DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL
6, rue Cassette, 6

1886

LIVRE SIXIÈME

ESSAIS DE COLONISATION AU SÉNÉGAL ET A LA GUYANE FRANÇAISE

(1827-1833)

CHAPITRE PREMIER

Projets du gouvernement pour le Sénégal et la Guyane. — Cultures au Sénégal ; succès et abandon. — Essais infructueux à la Guyane. — La R. Mère Javouhey reprend l'œuvre. — Plan de colonisation à Mana. — Composition du personnel et départ pour la Guyane. — Réception et bienfaits de la Mère Fondatrice à Cayenne.

Depuis plusieurs années, le gouvernement de la Restauration se préoccupait de réparer la perte de nos anciennes colonies d'Amérique, par la fondation de colonies nouvelles. Pour cela, il avait conçu le projet de coloniser le Sénégal et la Guyane, restitués à la France en vertu du traité de paix de 1814, mais dont elle n'avait repris possession qu'en 1817.

Pour ce qui est d'abord du Sénégal, divers traités passés, en 1819 et en 1821, avec plusieurs rois ou chefs du peuple Wolof et du peuple Maure, permirent de commencer avec sécurité et succès les plans de colonisation. Grâce surtout à l'initiative dévouée et intelligente du Gouverneur Roger, grand nombre d'établissements de

culture se formèrent dans le pays du Wallo. Ils étaient divisés en quatre cantons ou quartiers, dont les plus connus et les plus importants étaient : Dagana, qui comprenait, outre le poste militaire, l'habitation royale de Koïlel et plusieurs habitations particulières ; puis Richard-Tol, habitation royale, qui était le point central de la colonisation, et où M. Roger établit un très beau et très riche jardin de naturalisation... En outre, plusieurs plantations, formées dans les îles voisines de Saint-Louis, composaient une espèce de canton rural (1).

Pendant son séjour au Sénégal, la R. Mère Javouhey applaudit beaucoup à ces travaux du Gouverneur, les considérant, en quelque sorte, comme un acheminement vers le but qui était l'objet de ses plus vives préoccupations : faire du Sénégal et de toute l'Afrique, ainsi qu'elle l'écrivait, *un peuple honnête, agricole et chrétien*. Aussi, dans une lettre au Ministre de la marine, lui communiquait-elle ses impressions favorables sur les essais tentés jusque-là par les colons qu'il avait envoyés au Sénégal. Et elle-même, ne voulant pas rester personnellement étrangère à cette entreprise, conçut le projet, ainsi que nous l'avons vu, d'établir à Dagana une colonie agricole de jeunes négresses ; projet qu'elle aurait sans doute exécuté selon ses premiers plans, si la Providence avait permis qu'elle revînt dans ce pays. — A son retour en France, loin d'oublier les cultures, elle obtint de la maison du Roi, par ses amis du ministère et ses influences à la cour, des secours d'hommes et d'argent, pour seconder les louables efforts du baron Roger.

(1) Walkenaer, *Voyages en Afrique*, t. XII, p. 344 et suivantes.

Durant cinq ou six années, c'est-à-dire depuis 1821 jusqu'en 1826 ou 1827, les succès dépassèrent toutes les espérances. et le bon Gouverneur était heureux de faire part à la Mère Fondatrice de l'état prospère des cultures, « auxquelles, lui écrivait-il, vous portez un intérêt si charitablé, si honorable pour vous et pour elles si touchant, si bien fait pour émouvoir ma reconnaissance. » Il ne comptait guère, toutefois, sur une réussite complète et persévérante. Selon lui, des Religieux, dignes héritiers des Pères du désert, étaient seuls capables de coloniser et de moraliser le Sénégal et toute l'Afrique. Et, à cet égard, il exprimait à la R. Mère Javouhey un vœu bien senti, et que celle-ci comprit d'autant mieux, que ces vues étaient précisément les siennes. Ces humbles défricheurs et moralisateurs africains, la divine Providence devait surtout les donner, vingt ans après, dans la personne des missionnaires, Pères et Frères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, que l'on peut voir présentement à l'œuvre, au Sénégal comme en Sénégambie, en Guinée comme au Zanguebar, pendant que d'autres missionnaires arrosent de leurs sueurs d'autres contrées du vaste continent africain.

Pour revenir à l'époque dont nous parlons, après que le baron Roger eut quitté son commandement du Sénégal, l'œuvre qui lui avait coûté plusieurs années de généreux efforts périclita et tomba peu à peu, par suite de la déloyale cupidité de certains colons, d'appréciations injustes ou fort exagérées sur le climat et la fertilité du Sénégal, et, comme conséquence, du retrait des secours et encouragements de la Métropole (1).

(1) M. l'abbé Boilat, l'un des prêtres sénégalais élevés par les soins

Tel fut le résultat final des sacrifices d'hommes et d'argent faits pendant plusieurs années pour la colonisation du Sénégal. Quant à la Guyane, le Gouvernement français avait d'autres vues, mais qui réussirent moins bien encore, et que nous devons faire connaître, pour l'intelligence des entreprises et travaux de la R. Mère Javouhey, dans cette partie du Nouveau-Monde.

Au moment où la Guyane nous fut rendue, la consommation de la France en denrées coloniales, comparée à la totalité des produits de nos colonies, présentait un immense excédent; et, comme la récente abolition de la traite des noirs interdisait de rechercher l'augmentation de ces produits dans l'accroissement de la population esclave de nos possessions d'outre-mer, force fut au gouvernement métropolitain de tourner ses vues vers la recherche d'un autre moyen; et il fut amené à examiner s'il ne pourrait pas tirer avantageusement parti de l'étendue et de la fertilité des vastes contrées de la Guyane, en augmentant sa population (1). A cet effet, il y fit transporter d'abord, en 1820, 27 agriculteurs chinois

de la R. Mère Javoubey, écrivait à ce sujet, dans ses *Esquisses sénégalaises :* « Après le gouverneur Roger, certains colons sans conscience, et avides d'argent, eurent recours à des moyens illicites pour obtenir les primes considérables accordées à la culture par le gouvernement. Et lorsque celui-ci, pour remédier à cette plaie, voulut retirer ces primes à la culture et les réserver à l'exportation de la denrée, comme il ne restait presque plus de cotonniers et d'indigofères en bon état, les colons déclarèrent que ces deux cultures seraient infructueuses au Sénégal, pour telles causes qu'ils exposaient, mais sans nul fondement sérieux, et ainsi se termina le projet de colonisation du Sénégal. » — « C'est un malheur que nous ne pouvons que déplorer, ajoute M. Boilat ; mais tel est le sort funeste du Sénégal : on y forme les plus beaux projets, on les pousse jusqu'au point de faire naître les plus belles espérances, et on les renverse d'un seul coup et pour toujours. »

(1) Elle s'élevait seulement à 16.000 individus.

et 7 malais, tirés de Manille; puis, en 1821, 7 familles de settlers des Etats-Unis. Mais malheureusement le mauvais choix de ces nouveaux colons, leur manque complet d'aptitude aux travaux agricoles, l'ennui, la paresse, le découragement et la nostalgie ne tardèrent pas à les disperser ou à les faire périr. Si bien que, de ces deux entreprises, il ne resta rien qu'un funeste souvenir à ajouter aux précédents, et un aliment de plus aux préjugés de la métropole contre la colonie.

On songea dès lors à demander à la France elle-même des hommes et des capitaux, et l'on envoya une Commission spéciale (1), chargée d'explorer, de préférence à tout autre, le pays arrosé par la Mana, rivière qui, à cette époque, était à peine connue, même des habitants de la Guyane. Cette Commission ayant émis une opinion favorable au pays exploré, le gouvernement y fit, dès l'année suivante, un envoi composé d'ouvriers militaires, d'anciens soldats et de jeunes enfants trouvés, pris dans les hôpitaux de Brest et de Rochefort; le tout formait un effectif d'environ 500 personnes. On avait fait des frais considérables, des approvisionnements de toutes sortes; car il s'agissait de fonder une ville, qu'une grande princesse prenait sous son patronage, et à laquelle, dans son désir de procurer le plus grand bien possible, elle devait donner son nom.

La Nouvelle-Angoulême, établie à 12 lieues environ de la mer, donna d'abord de bonnes espérances; mais plusieurs causes, telles que l'absence d'un chef sérieux, l'oubli de la métropole ou la négligence un peu calculée

(1) Elle était dirigée par M. Catineau-Laroche, lieutenant de vaisseau, commandant le brick l'*Isère*.

du chef-lieu de la colonie, la conduite peu régulière des jeunes filles livrées à elles-mêmes, sans parler des désordres des soldats, ne tardèrent pas à en compromettre le succès. Les maladies et la mortalité sévirent bientôt dans le camp. Et ce fut à cette occasion sans doute, que, sur la demande du Gouverneur, le baron Milius, la Mère Javouhey envoya de ses Sœurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour desservir l'hôpital destiné aux ouvriers et au personnel des différents services de la petite colonie. Sa population à cette époque, août 1823, se trouvait déjà bien réduite.

Pour ne pas abandonner complètement l'entreprise, dont on attribuait les malheurs aux émanations d'un sol trop subitement ouvert à l'action d'un soleil dévorant, on reporta ensuite l'établissement beaucoup plus bas, au Cormoran, à 3 lieues seulement de la mer, sur le banc de sable, où, par les soins de la Mère Fondatrice, nous verrons s'élever le bourg de Mana. C'était en 1824. On y constitua définitivement un poste militaire, qui occupa les constructions fondées pour être le port de la Nouvelle-Angoulême. Le capitaine Gerbet, sans crédit, sans presque aucunes ressources ni moyens officiels, put cependant améliorer la condition des militaires qu'il avait sous ses ordres, réhabiliter l'existence des quelques débris qui surnageaient du naufrage de la Nouvelle-Angoulême, puis, à l'aide de quelques familles qu'il fit venir du Jura, son pays, et de l'Alsace, faire régner une certaine abondance dans la colonie. Mais bientôt tous les produits restèrent invendus, soit que les habitants de Cayenne voulussent ignorer cette ressource, qui leur aurait été cependant bien utile, soit que l'administration

refusât de laisser la goëlette de l'Etat faire le service de cabotage; et, faute de pouvoir échanger leurs valeurs, les colons étaient dépourvus des choses nécessaires : vêtements, chaussures, ustensiles de ménage. Ils étaient pauvres au milieu de leur richesse. Pour comble de malheur, ils perdirent successivement leur chef et son fils, aussi actif, aussi dévoué que lui. Le premier fut remplacé par un capitaine peu désireux de continuer son œuvre, et tout tomba bientôt dans l'incurie la plus complète. Le soin des terres et du bétail ne les touchait plus; et le jeu, la chasse et la pêche étaient devenus les seules occupations de leurs journées. Plusieurs demandèrent alors à rentrer en France. Finalement, cette entreprise, après avoir coûté bien cher au trésor et valu la maladie ou la mort à un trop grand nombre d'hommes, était elle-même comme expirante (1).

Telle était la situation, lorsque le gouvernement demanda à la Mère Javouhey de reprendre, ou de continuer elle-même l'œuvre de la colonisation de Mana : comme si Dieu eût voulu montrer ce que peuvent sans Lui tous les efforts humains, et ce dont est capable, avec Lui, une humble Religieuse animée du désir sincère de le glorifier, et de travailler au bonheur éternel de son prochain.

Dans ces propositions, qui montraient assez l'estime et la confiance dont la Mère Fondatrice jouissait déjà dans les hautes régions administratives, celle-ci ne vit qu'une chose : l'action admirable et secrète de la divine Providence. Par là, en effet, elle espérait réaliser dans des conditions plus avantageuses, sous le rapport du climat,

(1) *Annales historiques de l'Institut*, et *Notes* de M. Auguste Javouhey.

de la liberté d'action et des secours, l'œuvre qu'elle avait elle-même projetée pour le Sénégal, sur des bases naturellement plus modestes. De plus, ce serait encore pour l'Afrique qu'elle travaillerait; car si Dieu bénissait l'entreprise, cette grande œuvre pourrait l'aider à soutenir celle du petit séminaire africain. Par cette œuvre enfin, elle entrevoyait la possibilité d'améliorer le sort d'un certain nombre de pauvres familles d'artisans et de cultivateurs de France, qu'elle s'associerait, et surtout de créer un avenir à des enfants délaissés ou orphelins, en les faisant venir à la Guyane comme éléments de colonisation. La France en comptait beaucoup, alors, de ces enfants, par suite des guerres continuelles du premier Empire. Ils remplissaient les hospices, et il n'en restait encore que trop dans les campagnes, où ils ajoutaient encore à la misère causée par la dépopulation et le manque d'industrie.

La vue de ces avantages, ou plutôt l'espérance de ces heureux résultats, fit triompher l'âme grande et généreuse de la Mère Javouhey de toutes les objections et difficultés qui lui furent faites. Car il semblait à beaucoup que c'était plutôt là l'œuvre d'un homme que d'une femme, si capable et courageuse fût-elle.

Avant toutefois de prendre aucun engagement avec le Ministère de la marine, elle formula elle-même son plan, en vue du bien qu'elle se proposait de réaliser, exposant nettement ses idées, tant sur la manière dont elle concevait cette œuvre, que sur les moyens d'exécution, et notamment sur le concours indispensable de l'Etat, pour aider et protéger la colonisation, du moins dans ses commencements.

Dès les premières lignes de son projet, elle fait connaître que son but principal est de fonder, sous la direction des Sœurs de la Congrégation, des établissements, où de nombreux orphelins, élevés sous l'influence de la Religion, seraient formés aux bonnes mœurs, au travail, et se créeraient, par l'exploitation du sol, un avenir assuré. Des Sœurs, des cultivateurs, des artisans devaient être envoyés d'abord au port de la Nouvelle-Angoulême, afin de tout préparer pour l'immigration ultérieure de ces orphelins. L'esprit d'association formait la base du nouvel établissement ; tout devait y être en commun. Les cultivateurs et autres s'engageaient à travailler pour la Communauté pendant trois années consécutives, et la Communauté, à son tour, leur assurait la nourriture, le logement, l'entretien, et une solde de 300 fr. par an, et même de 500 fr. pour une quinzaine d'ouvriers, — payable à l'expiration de leur engagement. Les trois années écoulées, il leur serait loisible de le renouveler, ou de s'établir à leur propre compte dans la colonie. Dans ce dernier cas, la Communauté les doterait d'une concession de terre suffisante pour assurer leur avenir et celui de leur famille. Plus tard, les mêmes faveurs devaient être accordées aux jeunes orphelins, lorsqu'ils se marieraient.

Comme on le voit, la R. Mère Javouhey, tout en recherchant les grands avantages incontestablement attachés à l'esprit d'association, avait soin d'en prévenir les abus. Et d'avance elle montrait par là, qu'aucune pensée de domination ni d'intérêt personnel n'était le mobile de ses généreuses aspirations.

Pour subvenir aux besoins de la petite colonie, on

devait s'occuper, non seulement du défrichement des terres, mais encore de l'entretien des bestiaux, ce que permettaient les immenses savanes qui entouraient le port de la Nouvelle-Angoulême. Et de son côté, le gouvernement, qui faisait appel au dévouement de la Congrégation de Saint-Joseph, pour tâcher de relever une œuvre dont il n'avait pu empêcher la chute, devait se charger, comme il l'avait fait pour les familles du Jura, des frais de transport et d'installation des immigrants, de leur entretien pendant deux années, puis faire exécuter les travaux de défrichement et de dessèchement dont la nécessité serait reconnue (1).

Le Ministère accueillit favorablement ces vues de la Mère Fondatrice; et le plan de la nouvelle expédition fut arrêté entre elle et M. de Chabrol. Ensuite, à la date du 29 août 1827, celui-ci lui adressait ces lignes : « C'est « avec grande confiance, Madame, que je vois votre « Congrégation, qui a déjà fait beaucoup de bien aux « colonies, s'associer à une entreprise dont le résultat « ne peut manquer d'être profitable à tous les intérêts, « lorsqu'elle sera dirigée par les vues honorables et « chrétiennes qui ont dicté vos propositions. »

La R. Mère Javouhey s'occupa dès lors de la composition du personnel de la colonisation, dont le choix lui avait été laissé. Elle se mit pour cela en rapport avec d'honnêtes familles de Bailleul-sur-Thérain, de Brest, et même de Chamblanc, désirant voir quelques personnes de son pays natal prendre part à cette expédition, qu'elle considérait comme une bonne œuvre. Et, grâce à son

(1) *Précis de la colonisation de Mana*, imprimé par ordre du ministre de la marine, l'amiral Duperré.

influence, elle put réunir, en fait d'ouvriers et de cultivateurs, le nombre déterminé de colons, parmi lesquels des jeunes gens, et quelques ménages entiers. Elle employa l'année 1827 à ces préparatifs.

L'année suivante amena des changements au Ministère, mais sans modifier en rien les dispositions du gouvernement, relativement à l'entreprise de Mana, Et, à cette occasion, la digne Mère faisait part de ces pieuses réflexions à sa sœur de l'île Bourbon : «Vous avez su, ma bien chère Fille, lui dit-elle, le renversement du Ministère de M. de Villèle, ce qui a fait perdre beaucoup de son influence à M. Desbassyns. Telles sont les chances de la fortune; aujourd'hui pour les uns, demain pour les autres. Dieu seul est *immuable!* Pour nous, qui sommes chargées de l'œuvre de Dieu, le sort nous est toujours favorable. Le changement a augmenté la confiance, et, s'il est possible, nous pourrions dire que nous y avons gagné, en ce que le nouveau Ministre est moins timide que son prédécesseur. Puis il me dit ce qu'il pense comme à sa sœur, et autant qu'un Ministre peut se livrer (1). »

C'était un encouragement pour elle à poursuivre avec confiance ses projets de Mana. Et, après avoir annoncé à sa sœur qu'elles devaient partir dans la première quinzaine de juin, quarante Religieuses, dont trente-deux Sœurs converses et huit de voile, avec trente engagés, elle ajoutait : « Ma chère Fille, comment ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cette affaire ? Tout ceci est

(1) Cet excellent ministre de la marine était le baron Hyde de Neuville, qui a laissé plus d'un monument de ses sentiments chrétiens et de ses vues charitables.

pour nos chers Africains, les jeunes noirs que nous faisons instruire. Ici, comme en Afrique, ils trouveront la liberté au milieu et au sein de l'esclavage. Tels sont les desseins de cette divine Providence, qui se joue des projets des hommes. Je n'ai donc pu reculer devant tant d'avantages, que je crois venir de Dieu. Je n'ai rien fait pour hâter cette affaire; mais je n'ai pas osé m'y refuser. Ainsi je vais remplir ma destinée et me livrer entièrement entre les bras de cette divine Providence, qui semble me conduire par la main. Ma confiance est entière, et comment ne le serait-elle pas (1) ? »

Alors, en effet, les bénédictions du ciel se répandaient avec abondance sur l'Institut, tant en France qu'outre-mer. Là même où la R. Mère Fondatrice avait eu le plus à souffrir de toute manière, son nom était environné du plus affectueux respect, et ses œuvres couronnées de succès. C'est ainsi qu'elle recevait, de Bourbon, ces lignes de la Mère Rosalie, sa sœur :

« Ma très chère Mère, nous avons été fort occupées des préparatifs de notre *concours*, qui a eu lieu le 20 décembre, à la satisfaction générale de toutes les personnes qui y ont assisté... Parmi les ouvrages qui ont été le plus admirés, il y avait un tableau de 15 pouces sur 30, réunissant tous les genres de broderies en or, en perles, en ruban et en soies plates, représentant un vase d'une forme très élégante rempli de toutes sortes de fleurs, parmi lesquelles nous avons choisi la pensée et l'immortelle pour terme de notre devise en vous l'offrant. Ma Sœur Angadrême a brodé en toutes lettres : *La pensée et l'immortelle vouées à notre Mère.* Ce petit chef-d'œuvre de vos filles a été placé solennellement au bas de

(1) Lettre du 18 mai 1828.

votre *portrait*, qui semble maintenant leur sourire, et applaudir aux efforts de leur zèle à vous prouver leur tendresse et leur obéissance. Il n'entre personne au salon qui, en admirant l'ouvrage, ne nous fasse aussi compliment de l'heureuse idée que nous avons eue de vous l'offrir. Nous regrettons toutes que votre portrait soit une image aveugle, sourde et muette aux témoignages de notre reconnaissance... Chacune l'interprète en sa faveur. Si vous entendiez toutes les belles choses qu'on vous dit à chaque instant, vous en seriez flattée... »

Avec cette lettre était arrivé en France le digne curé de Saint-Benoît, M. l'abbé Guilloteau. Il donna à la R. Mère générale les nouvelles les plus satisfaisantes sur ses Communautés et établissements de l'île Bourbon. Le souffle de la tempête n'avait fait que les rendre plus solides et plus féconds en toutes sortes d'heureux fruits. Et celle-ci, dans sa reconnaissance envers Dieu, écrivait à la Mère Rosalie : « J'ai été très satisfaite de tout ce que le bon curé de Saint-Benoît nous a dit de votre position, mais surtout du bon esprit qui vous anime toutes... Ma chère Fille, comment n'auriez-vous pas une parfaite et entière confiance en Dieu, qui a fait pour nous tant de miracles ? Il a confondu les sages du siècle par tout ce qu'il y a de plus simple ; il a fait triompher la vérité et abattu la ruse et la finesse à ses pieds... Rendons-en toute la gloire à Dieu. Craignons d'abuser de tant de bienfaits, en nous appropriant ce qui est tout à lui. Trouvons-nous bien heureuses d'être de faibles instruments, avec lesquels il veut bien opérer de si grandes choses ; rendons-nous-en dignes par notre humilité (1). »

(1) Lettre du 18 mai 1828.

A cette même époque, il était question de confier à l'Institut la direction des trois plus grands hospices de Paris, pour lesquels, écrivait la R. Mère Fondatrice, on lui demandait un personnel de trois cent soixante-dix Religieuses. Ce qui montre que les idées n'étaient pas précisément, alors, à la laïcisation de nos étabissements hospitaliers ! « Je ne veux, ajoutait la R. Mère générale, que la sainte Volonté de Dieu... Je suis prête à faire cette vaste entreprise quand on voudra ; mais le contraire ne me fera pas de peine. » Et c'est ce qui eut lieu en effet.

Cependant, la nouvelle du prochain départ de la Mère Fondatrice pour la Guyane, en se répandant dans la Congrégation, fit naître bien des regrets et des inquiétudes parmi les Sœurs. Mais on put de nouveau, en cette circonstance, admirer le bon esprit qui les animait : « Elles étaient profondément affligées, dit la pieuse annaliste de l'Institut ; elles envisageaient avec effroi et de grandes appréhensions cette nouvelle séparation. Et néanmoins personne n'osait proférer le moindre blâme, tant la vénérée Mère savait inspirer de respect et de confiance ; puis l'on avait appris, dans la Congrégation, à s'abandonner entièrement à la divine Providence. »

C'est ce qu'exprimait en particulier la Mère Rosalie, dès les premiers bruits du départ de sa vénérée sœur, afin de se réconforter elle-même :

« N'avons nous pas raison, lui écrivait-elle, de compter sur la Providence ? Elle prend soin de nos plus petites affaires comme de nos plus importantes ; elle nous dédommage souvent de l'indifférence des petits par la protection des grands. Ma sœur Marie-Thérèse l'a éprouvé à Cayenne, comme nous à

Bourbon, et vous à Paris, plus que personne, ma bien chère Mère. J'aime à faire ces remarques, non pour nous en glorifier, mais pour m'affermir dans la confiance en Dieu et reconnaître ses bienfaits. J'ai besoin de ranimer toute la force de ce sentiment, quand je lis dans vos lettres quelques projets, pour vous, de retour dans les colonies ; j'ai un fond d'inquiétude que je ne puis définir, depuis que vous m'avez parlé de Cayenne. »

Ce fut bien autre chose lorsque, dès avant l'arrivée de la lettre précitée de la R. Mère Fondatrice, elle apprit, par la voie des journaux, l'annonce de ce départ tant redouté. Prenant donc de nouveau la plume :

« Ma très chère Mère, lui dit-elle, je viens d'apprendre par la *Gazette de France*, du 27 mars, que vous deviez partir avec 40 religieuses pour un établissement à la Mana. Cette nouvelle redoutable m'est tombée sous la main ce matin ; je ne puis vous exprimer la terreur qu'elle a répandue sur nous toutes. Quoi ! vous vous êtes décidée à ce voyage ! Mille obstacles devaient vous retenir... Je sais bien que, faisant une abnégation entière de vous-même, les dangers et les fatigues de la traversée n'ont dû compter pour rien à votre courage. Mais les besoins de la Congrégation en France, comment avez-vous pu les oublier ? Il y a sans doute quelques secrets de la Providence, que je ne puis découvrir, qui vous ont déterminée, et vous rassurent pour le temps de votre absence ; mais moi, qui les ignore, je ne puis que m'effrayer pour celles qui vous remplacent. Il me semble voir mes sœurs Clotilde et Marie-Joseph dans la désolation et dans de grands embarras... J'imagine que ce sont elles qui recevront ma lettre. Je ne veux pas m'appesantir sur leur position ni la mienne ; Dieu pourvoit à tout. Oui, le gouvernement de ma sœur Marie-Joseph sera entièrement de la Providence ; peut-il être meilleur ? Son humilité, sa foi, sa confiance attireront

les bénédictions du Ciel sur les travaux de votre zèle et sur les faibles nôtres. Ma sœur Clotilde va aussi faire un grand pas dans le renoncement, en se prêtant, contre son goût, au soin des affaires. Dieu soit donc béni de tout ! »

Si la Mère Rosalie, qui écrivait ces lignes si édifiantes, avait pu conserver encore quelque lueur d'espérance, par rapport au départ pour la Guyane de sa vénérée sœur, elle dut bientôt perdre tout espoir en recevant sa lettre, dont nous avons, plus haut, donné un extrait. De là cette expansion douloureuse de son cœur, dès le premier navire partant pour France :

« Ma très chère Mère, c'est donc véritablement au désert de la Mana que ma lettre va aller vous trouver ! L'effroi que me cause cette pensée comprime tout mon être ; pressée de vous dire mille choses, que je croyais d'abord très importantes, je n'en vois plus l'utilité en vous écrivant à Cayenne... Votre dernière lettre est du 15 mai, et vous me dites devoir partir dans la première quinzaine de juillet. Je n'ai rien su depuis, mais les choses que l'on craint ne manquent guère d'arriver ; aussi ai-je la malheureuse conviction que tout vous a réussi comme vous me l'annonciez, et qu'aucun obstacle ne vous a arrêtée ; vous savez si bien les franchir ! Je vous avoue que j'en ai demandé à Dieu d'insurmontables à votre courage, pour vous retenir en France. S'il ne m'a pas exaucée pour ce sujet, j'espère qu'Il me sera plus favorabte, maintenant que je lui demande de vous protéger, conserver, préserver et ramener promptement au centre de vos affaires. Je ne serai tranquille que lorsque je recevrai de vous une lettre avec la date et le timbre de Paris. Ah ! comme mes pauvres sœurs Marie-Joseph et Clotilde doivent être malheureuses ! Hâtez-vous donc de retourner leur rendre la paix et le bonheur que votre éloignement leur a ôtés... Si vous saviez comme je suis

contente ici, avec ma besogne ordinaire ! Mon fardeau me paraît léger quand je le compare au leur. Il n'est cependant pas sans épines... »

Qui n'admirerait cette douce union des cœurs, cette mise en commun des joies et des peines entre les dignes Mères fondatrices ! D'autant que, dans cette union, on ne voit rien de faible ni de rampant ; tout y est fort, élevé, généreux. Et quel beau spectacle, en effet, que cette dispersion des quatre sœurs, qui se partageaient, en France, aux Antilles, dans la mer des Indes et à la Guyane, tous les postes de dévouement, pour les intérêts de l'œuvre confiée par la divine Providence à leurs communs efforts et sacrifices !

Avant de quitter de nouveau la France, la R. Mère Fondatrice obtint des Evêques d'Autun et de Beauvais la permission d'entreprendre la mission exceptionnelle que lui confiait le gouvernement ; et ce fut là, pour elle, un nouveau gage de la volonté de Dieu. Aussi, pleine de confiance, adressait-elle ces lignes à la Mère Marie-Joseph qui, plus que toute autre, avait besoin de cette dernière marque d'intérêt et de ces paroles de réconfort :

« C'est au moment de partir pour Brest, ma bien chère Fille, que je viens vous dire ces deux mots, pour vous encourager et vous tranquilliser. *Je suis heureuse, tranquille, parce que je crois faire la volonté de Dieu.* Mgr l'Evêque d'Autun m'a donné sa bénédiction et son approbation par écrit. J'ai aussi obtenu celle de Mgr l'Evêque de Beauvais. Me voilà donc bien munie. Si vous recevez des lettres des colonies, vous m'en écrirez à Brest. La Providence prend bien soin de nous ; nous serions bien ingrates de nous plaindre. Faites tout pour le mieux pendant mon absence, et tenez-vous tranquille... Nos

pauvres Sœurs sont reparties ce matin avec la bonne Florence. Elle a bien pleuré... Mais dans un an nous nous reverrons toutes. Adieu, ma bonne Fille, priez pour moi, qui suis toute à vous.

« Sœur Javouhey, Supérieure.

« Mille choses aimables à toutes nos chères filles et enfants. »

Il est touchant de voir quelle affectueuse tendresse la R. Mère Javouhey conservait dans son cœur pour la jeune Florence, la petite esclave africaine. Une dernière fois encore, avant son départ, elle voulut la recommander à sa nièce, la Mère Clotilde, supérieure à Limoux.

« Priez pour nous, lui écrivait-elle, et pour moi en particulier, qui vous aime et chéris plus que personne au monde... Je vous confie notre pauvre petite Florence, comme votre fille et la mienne. Qu'elle soit l'amie de la bonne petite Eliza (1) et son émule pour s'instruire, afin de devenir un jour utile à son pays et à la Congrégation, qui fait tant pour elle. »

Rendue à Brest, la R. Mère Javouhey passa en revue tout son monde : d'un côté, les Sœurs, au nombre de trente-six, dont neuf Sœurs de chœur et vingt-sept converses, qui devaient prendre passage avec elle sur la corvette de l'Etat *la Ménagère*, commandant Dalicant; et d'un autre, les engagés, au nombre de cinquante-deux, y compris onze enfants. Parmi eux se trouvaient cinq familles allemandes. Ces derniers devaient s'embarquer sur la *Bretonne*, commandant Galmiche. — M. Pierre Javouhey, frère de la vénérée Mère, que le lecteur a déja appris à connaître, fit aussi partie de l'expédition; mais il s'embarqua séparément à Nantes, vers ce même temps.

(1) Cette jeune enfant d'alors est devenue depuis la R. Mère Rosalie Brenot, aujourd'hui Assistante générale de la Congrégation.

Voici, sur le départ de cette petite colonie de Sœurs, quelques détails touchants, empruntés aux Annales historiques et religieuses de l'Institut. Le 26 juin 1828, au matin, jour fixé pour l'embarquement, la R. Mère générale les réunit dans le réfectoire de la Communauté, pour leur donner, en cette grave circonstance, ses derniers conseils, avec ses maternels encouragements. Elle ne leur dissimula point, cependant, les difficultés de la tâche qu'elles allaient remplir, et tout ce que cette tâche exigerait de dévouement : « Allons, mes enfants, leur « dit-elle, je vous mène en purgatoire ; mais rassurez-« vous ; Dieu, pour lequel vous faites généreusement votre « sacrifice, saura adoucir par sa grâce les nombreuses « privations que vous aurez à subir. La bénédiction qu'il « voudra bien, j'en ai la confiance, répandre sur notre « mission, ne contribuera pas peu à nous faire supporter « avec résignation toutes les peines qui nous attendent. « Courage donc, mes enfants ; c'est l'œuvre de Dieu que « nous allons faire ; au ciel il nous en donnera la récom-« pense. »

« Ce fut vers les onze heures, poursuit le récit, que la Mère Fondatrice et les Sœurs missionnaires quittèrent la Communauté de Brest. Avant qu'elles en eussent franchi le seuil, il se passa une scène attendrissante, qui ne rappelle pas mal quelqu'une de ces expéditions maritimes, entreprises vers la fin du moyen âge, avec des vues si chrétiennes, par des hommes pleins de foi et d'héroïque courage. Au bas de l'escalier servant à faire communiquer la partie élevée du couvent avec la partie inférieure bordant la rue, se trouve une petite cour, à la suite de laquelle existe un large couloir conduisant à la porte exté-

rieure. Arrivées là, la vénérée Mère et toutes ses filles, à son exemple, se jetèrent à genoux; puis on entonna l'hymne *Veni Creator*, qui fut chantée par un chœur de trente-huit religieuses, toutes remplies de ferveur, de zèle et d'espérance. La digne Mère permit ensuite à quelques Sœurs de la maison de Brest de l'accompagner jusqu'au quai de Recouvrance, où, après les derniers adieux, un canot d'embarcation prit les voyageuses et les conduisit en rade, à bord de la *Ménagère*. Là, sur le pont, furent encore récités le *Salve Regina* et une prière à saint Joseph, afin que, du haut du ciel, Marie et son auguste Epoux protégeassent le voyage de leurs enfants. »

Pendant ce temps, les passagers de la *Bretonne* s'y installaient, de leur côté, sous la surveillance de M. Louis Javouhey, un petit-neveu de la R. Mère Fondatrice, qui devait, pendant de longues années, se dévouer avec un intérêt constant à l'Œuvre de Mana.

Cependant la R. Mère Javouhey n'oubliait pas, à ce moment solennel, ses Filles éloignées, celles en particulier auxquelles elle laissait le fardeau de la direction des affaires pendant son absence. Aussi, dès qu'elle eut un moment de tranquillité dans sa cabine, s'empressa-t-elle d'adresser à la Mère Marie-Joseph les lignes suivantes, pour la consoler, l'encourager et la rassurer; car elle avait besoin de tout cela, et sa vénérée sœur ne l'ignorait pas. Elle lui écrivait:

« En rade de Brest, 26 juin 1828.

« Un bien bon jour, ma chère Fille; nous sommes à bord, et dans deux heures, nous partons, si le vent est assez fort. Nous sommes à merveille. Nos Sœurs sont bien contentes, pleines

de zèle et de courage. Nous vous donnerons des nouvelles par toutes les occasions possibles. J'espère que nous faisons la sainte volonté de Dieu; je n'ai plus rien à désirer. Allons, ma bien chère Fille, soyez gaie et courageuse; mettez toute votre confiance en Dieu. Il sera votre lumière et votre force; comptez sur lui et rien ne vous manquera... Que nous sommes heureuses quand nous nous reposons en Dieu ! Allons, adieu, toutes mes bien chères Filles !... Ne vous tourmentez jamais sur ce que je veux ou ne veux pas, tout ce que vous ferez sera toujours bien. Adieu, toute à vous, en Notre-Seigneur. Sœur Javouhey. »

Mais, avant de suivre la R. Mère Javouhey sur le nouveau théâtre de ses travaux, arrêtons-nous un instant pour admirer ce qu'il y avait de générosité de sa part à se charger de l'exécution d'un pareil projet, au milieu des forêts du Nouveau-Monde. Pour cela, en effet, elle ne devait compter, ni avec ses vingt années et plus d'incessants travaux, en France et en Afrique, ni avec les sollicitudes de plus de trente fondations importantes dans la mère-patrie et à l'étranger, ni avec ses forces déjà bien affaiblies et son âge déjà sur le déclin. A l'âge de quarante-huit ans accomplis, elle allait entreprendre un essai de colonisation à la Guyane, comme l'illustre protectrice de son Œuvre avait, vers le même âge, quitté sa chère solitude de l'Incarnation d'Avila, pour s'en aller, confiante dans le Seigneur, couvrir l'Espagne, sa patrie, des Maisons de la Réforme du Carmel.

Les deux navires, partis de Brest, devaient marcher ensemble; et ils entretinrent en effet, pendant quelque temps, des rapports de bonne fraternité, jusqu'à ce que survint un petit incident, qui faillit troubler la bonne harmonie. Ce fut un acte de sévérité de la part du com-

mandant de la *Bretonne* à l'égard de quelques passagers, et dans lequel la Mère Javouhey dut intervenir, croyant qu'il fallait user de plus de ménagements à leur endroit, pour ne pas les indisposer d'avance. Puis, un navire suspect ayant été aperçu qui rôdait à quelque distance, le même commandant Galmiche, craignant que l'on n'eût affaire à quelque pirate, se mit à lui donner la chasse ; ce qui éloigna assez considérablement les deux corvettes. De sorte que la *Bretonne* n'arriva à Cayenne que 15 jours après la *Ménagère*. La traversée avait été de 45 jours pour celle-ci et elle fut de deux mois pour celle-là. Ce furent deux semaines d'inquiétudes pour la R. Mère générale ; et la croix marquait ainsi du sceau divin cette entreprise, qui devait sauver tant d'âmes, au prix de bien d'autres peines et souffrances.

La *Ménagère*, qui la portait avec ses Sœurs, mouilla dans les eaux de Cayenne le 10 août 1828. Elle-même nous fait connaître, par les lignes suivantes, le bon accueil qu'elle reçut au chef-lieu de la colonie, et ses premières impressions sur le nouveau pays qu'elle allait habiter. Elle écrivait à sa sœur, la Mère Marie-Joseph :

« Ma chère Fille, je suis bien heureuse de vous annoncer notre arrivée en bonne santé. Depuis trois jours nous sommes à Cayenne. Nous trouvons le pays charmant et les gens très bien. Je suis accablée d'occupations, à cause de notre installation ; mais toutes les autorités nous sont si favorables, que je ne puis que remercier la divine Providence, qui nous comble de ses bienfaits (1). J'admire la beauté des productions de ce

(1) Le gouverneur était alors M. le baron de Freycinet, celui-là même qui avait été, peu auparavant, si fort engagé dans les affaires de l'île Bourbon.

pays. Javouhey, notre neveu, est bien content d'être ici; il dit souvent : « Si tout ce qui se perd ici était en France ! » — Je pars, avec toute la Communauté, pour Mana. C'est de là que je vous écrirai plus en détail sur la colonisation et sur les affaires de France. Je ne négligerai rien moi-même pour votre tranquillité, mais je compte sur la divine Providence pour vous éclairer et soutenir toute la Congrégation. »

L'arrivée à Cayenne de la R. Mère Javouhey fut un véritable événement, non seulement pour la Communauté, mais encore pour tous les habitants de la ville, où son passage fut signalé par toute sorte de bienfaits. C'est ce que nous apprennent les lignes suivantes de la Supérieure, heureuse de dévoiler ce que la modestie de la Mère Fondatrice lui avait fait passer sous silence. Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph, à Bailleul :

« Ma bien chère Mère, je profite avec bien du plaisir de la permission que ma chère Mère générale me donne, pour vous écrire quelques mots et vous faire part de notre joie et de notre bonheur... Après une longue attente, nous avons eu le plaisir inexprimable de voir arriver celle que nous désirions avec tant d'ardeur et qui nous rend heureuses par sa présence. Mais, hélas! fallait-il l'attendre si longtemps, pour ne la posséder que quelques jours! Et encore ne la voyons-nous que quelques instants dans la journée; car elle est très occupée. Elle était attendue à Cayenne comme le Messie : les grands et les petits se faisaient une joie de la voir arriver; les malheureux, qui avaient tous entendu parler de ses vertus et surtout de sa grande charité, l'attendaient comme devant améliorer leur sort et les rendre heureux; ceux qui avaient des grâces à demander la désiraient ardemment, pensant ne pouvoir les obtenir que par son intercession; enfin elle a été une Providence pour Cayenne. — Tout, ici, va au gré de ses

désirs et surpasse même ses espérances. Les autorités sont on ne peut mieux disposées pour la seconder dans toutes ses entreprises. On lui rend les hommages qui lui sont dus, et tout le monde désire que son entreprise soit couronnée d'un plein succès. »

Dès le surlendemain de son arrivée à Cayenne, la Mère Javouhey fit partir quatre de ses Sœurs pour Mana, afin d'y faire, conjointement avec les anciennes venant du port de la Nouvelle-Angoulême, les préparatifs indispensables à l'installation des immigrants, qui n'allaient pas tarder à les suivre. Le mois d'août, en effet, n'était pas terminé, que la R. Mère s'y rendait elle-même, avec sa nombreuse Communauté, et y fut bientôt suivie de tous les colons. Elle y conduisit aussi vingt-cinq jeunes nègres et autant de jeunes négresses, tous esclaves appartenant au domaine, et qu'elle avait obtenus du Gouverneur. Son but était de faire élever chrétiennement ces jeunes noirs, qui lui rappelaient le Sénégal, et de les employer à certains travaux, où ils seraient moins exposés aux dangers du climat que les colons européens.

C'est avec ces aides que nous allons la voir commencer l'entreprise qui l'a de nouveau arrachée à la France, et se dévouer à la gloire de Dieu, sous le soleil brûlant de la Guyane.

CHAPITRE II

Premières impressions à Mana. — Installations diverses et règlement de la colonie. — Bon état des colons et des cultures. — Action de la R. Mère Javouhey. — Elle visite et consolide les maisons de la Martinique et de la Guadeloupe. — Mort de son père. — Projets d'instruction pour les enfants de couleur.

Au moment où la grande sainte, dont nous rappelions plus haut le souvenir, allait entreprendre l'œuvre capitale de sa vie, son âme, naguère si sereine et si saintement résignée à tous les sacrifices, fut un instant livrée, par l'esprit de ténèbres, aux troubles, aux agitations et aux craintes. Or, quelque chose d'analogue eut lieu pour la R. Mère Javouhey, lorsqu'elle se vit, loin de la mère-patrie, enfoncée dans les déserts de la Mana, ayant à répondre, en quelque sorte, des existences qui s'étaient confiées à elle. « Impossible, écrivait-elle à ce sujet, de rendre l'émotion que j'ai éprouvée, lorsque j'eus mis le pied sur cette terre, après laquelle je soupirais depuis si longtemps. Quel objet de sollicitude pour moi, que cette terre, de laquelle je voyais dépendre le repos et le bonheur, ou la déception et la peine de tant de personnes qui m'avaient suivie avec une confiance presque aveugle !... Tout cela était l'objet continuel de mes préoccupations ; j'en étais comme accablée. »

Une chose était seule capable de calmer les agitations de son âme et de la rassurer dans ses craintes : c'est qu'elle ne s'était point ingérée d'elle-même dans cette en-

treprise ; elle n'avait fait que suivre les indications de la divine Providence. Elle ajoutait donc : « Ma consolation « était de penser que cette œuvre était l'œuvre de Dieu, « et que je faisais en cela sa sainte Volonté... Je ne trou- « vais que là du soulagement à mes angoisses. »

Rien d'étonnant, du reste, dans cette première épreuve, qui devait être suivie de bien d'autres pour la R. Mère Fondatrice. « Je suis arrivé à Mana en 1839, écrivait M. Auguste Javouhey ; et, en voyant la solitude profonde où était comme enseveli le pays, occupé à cette époque depuis déjà onze ans, je me figurai ce qu'il devait être au moment de l'arrivée de la chère Mère Fondatrice. Et aujourd'hui encore, je me demande si ce n'est pas miracle qu'une femme ait pu seulement concevoir l'espérance du succès, dans la situation où elle se vit, après le départ pour l'Europe de la *Bretonne* et de la *Ménagère*. »

Car, nous l'avons dit déjà, les quelques familles de la Franche-Comté que le gouvernement avait fait venir au port de la Nouvelle-Angoulême, s'écartant du but de la colonie, ne vivaient plus, comme les sauvages, que de pêche et de chasse. Une seule avait continué à travailler la terre, pour assurer sa nourriture. Et toutes, à l'arrivée des Sœurs et des colons, quittèrent le pays, laissant, sauf quelques plantations de bananiers et deux ou trois carrés de manioc, des terres incultes et couvertes de halliers, aussi loin que la vue pouvait s'étendre. Cependant, leur état de pauvreté émut la R. Mère Javouhey ; et elle plaça son œuvre sous les auspices de la charité, en achetant à la famille qui avait continué à cultiver la terre ce qui lui restait de ses récoltes, et aux autres familles le peu qu'elles pouvaient posséder. Par ailleurs,

elle ne pouvait s'empêcher d'exprimer ses regrets au sujet des grandes dépenses faites par l'Etat, et qu'aucun résultat appréciable n'était venu compenser. Car, pour le dire en passant, son âme bonne, droite et juste, s'identifiait avec tous les intérêts, et à ce point, que l'on aurait pu parfois s'étonner de trouver en elle tant de sensibilité, jointe à tant de générosité et de vigueur.

Cette situation fut pour elle un motif de plus de ne rien omettre, en ce qui la concernait, pour répondre à la confiance du gouvernement, et tâcher d'obtenir un résultat plus satisfaisant de l'œuvre dont elle se voyait chargée par la Providence.

L'une de ses premières préoccupations fut de faire construire une chapelle provisoire. Car un prêtre étranger, qui se trouvait à Cayenne, avait consenti à la suivre à Mana, pour le service religieux de la petite colonie. La construction en fut assez rapide pour que, dès le premier ou le second dimanche après l'arrivée, on pût y chanter la grand'messe, au grand contentement de tout le monde.

La Communauté avait dû se caser d'abord dans les logements provisoires qu'on avait trouvés. Mais le bon ordre, la régularité, la santé demandaient pour les Sœurs une installation spéciale. La Mère Fondatrice n'eut donc garde d'oublier ce point, d'un intérêt majeur ; et elle s'empressa de faire préparer les bois nécessaires pour la construction d'une Communauté proprement dite. Elle devait avoir 120 pieds de long et 30 de large, sans les galeries, et deux étages. En lui donnant de telles proportions, la R. Mère générale songeait à l'avenir. Car elle projetait déjà d'augmenter le nombre des Religieuses, des Sœurs converses surtout, pour les différents

travaux de leur compétence. Et comme le Midi en avait fourni de très bonnes, dans les dernières années, elle écrivait, en conséquence, à la Mère Clotilde de recevoir toutes celles qui se présenteraient.

A peine la Communauté et les colons étaient-ils installés, qu'elle s'empressa d'organiser la colonie naissante, et d'y établir la régularité la plus parfaite. Ayant continuellement présents les deux grands mobiles qui l'avaient guidée dans l'acceptation de l'entreprise, à savoir : procurer des moyens d'existence à ceux qui n'en avaient pas, et former une société de bons chrétiens, elle combina les choses de manière à promouvoir en même temps ces deux grands intérêts, matériels et religieux, sans que la poursuite de l'un devînt préjudiciable à l'autre. Elle traça, en conséquence, un Règlement général, lequel répartissait sagement les travaux, ainsi que les exercices journaliers de religion, tout en laissant de plus aux immigrants des loisirs convenables pour s'occuper de leurs propres besoins.

L'aumônier devait dire la sainte messe dès quatre heures et demie du matin, afin que les colons pussent y assister. La prière se faisait en commun, sous la présidence d'une Sœur, le matin à cinq heures, et le soir à sept heures. Le travail avait lieu, de six heures et demie à dix heures du matin, puis depuis deux heures du soir jusqu'à six heures. Il était ainsi suspendu pendant le temps de la plus grande chaleur. Chaque catégorie d'ouvriers, pour les métiers les plus utiles, avait son atelier séparé. Les autres engagés, en plus grand nombre, étaient employés, les uns aux travaux de défrichement, avec les nègres que la Mère Fondatrice avait amenés de

Cayenne, les autres à la culture, sous la direction spéciale de M. Pierre Javouhey, son frère. — Les femmes et les jeunes négresses étaient aussi occupées à divers travaux des champs, sous la surveillance des Sœurs converses, qui y prenaient aussi leur part, avec beaucoup de dévouement.

Dans le Règlement destiné à régir la colonie, la R. Mère générale, qu'on ne pouvait, certes, accuser d'être ennemie des lumières, fixa un temps déterminé pour l'instruction. Et elle nous apprend elle-même qu'elle avait fait disposer une case ou maison destinée à l'enseignement, où chaque colon avait deux heures de leçons tous les jours. Il y avait trois sortes de classes : celle des petits enfants ; celle des jeunes colons, que la R. Mère appelait Frères, parce qu'elle les considérait comme membres de sa grande famille ; et enfin celle des Sœurs converses ; « car, disait-elle, nous les faisons instruire aussi. »

Le soin des malades, sous un climat si nouveau, et au milieu de travaux qui ne laissent pas d'être pénibles pour des Européens, à cause surtout de la chaleur, était chose essentielle au sein de la colonie. Aussi la R. Mère veilla-t-elle à ce que rien ne fût négligé sous ce rapport. « Notre hôpital, écrivait-elle, est charmant. Nous y emploierons dix de nos Sœurs, tant de chœur que converses. » Et elle constatait que, pour le présent, il y avait une dizaine de malades sur cent cinquante personnes, cent blancs et cinquante noirs, dont se composait la Communauté entière.

Comme on le voit, quelques-uns avaient déjà dû payer leur tribut au climat ; d'autres aussi ne laissaient pas d'éprouver le mal du pays, cette cruelle nostalgie, qui,

souvent, n'est pas moins à craindre que les fièvres des pays tropicaux. La situation générale était toutefois bien satisfaisante. Puis, ce qui achevait de rassurer la R. Mère Javouhey, c'est que les colons conservaient leur liberté et pouvaient, à volonté, continuer à se dévouer à l'entreprise, ou se retirer. « Que j'aime, disait-elle dans une de ses lettres, cet esprit d'association libre, où l'on peut rester tant qu'on se trouve bien ! Si on quitte, on vous donne ce qui vous revient et l'on n'a rien à dire. Jusqu'ici tout le monde est content et travaille de bon cœur. Aussi, si vous voyiez comme la colonie change ! comme tout s'améliore !

Mais le côté religieux, l'espérance du bien à faire, présentement et dans l'avenir, c'était là surtout ce qui remplissait l'âme de la digne Mère de sentiments bien doux. Et lorsqu'elle en parlait, c'était presque de l'enthousiasme de sa part, comme on le voit notamment par ces lignes, qui nous dévoilent à la fois et l'ardeur et l'étendue de son zèle : « J'espère, écrivait-elle à sa sœur, la Mère Marie-Joseph, que nous ferons un nouveau Paraguay, où le Seigneur sera servi, aimé et glorifié. Oui, j'espère que nous formerons une société de bons chrétiens. Et cette espérance me rend bien heureuse. S'il n'y avait pas la mer à passer, je vous ferais venir pour voir un si beau pays, si éloigné du monde et de ses usages..... Notre société est bien composée. Nous tâcherons de l'améliorer, avec la grâce de Dieu. Nos braves colons de Bailleul vont très bien. Combien je remercie la divine Providence de m'avoir choisie pour une si belle entreprise ! »

Elle écrivait encore, vers le même temps, à sa sœur de Bourbon : « Ma bien chère Fille, nos santés sont très

bonnes, notre solitude devient charmante; tous les jours nous l'embellissons par de nouvelles constructions. Ce sera une petite ville religieuse, dont tous les habitants vivront comme les enfants d'une même famille, mangeant à la même cuisine, partageant le même travail. Toute la société se lève à la même heure, prie en même temps, fait toutes ses actions selon la règle. Qu'il est édifiant, n'est-ce pas ? de voir des hommes remplir si bien leur devoir ! Quelquefois je suis si contente, qu'il me semble que c'est un rêve. Dans deux ou trois ans, ce sera un excellent asile pour tous les malheureux qui voudront vivre en bons chrétiens; car nous ne les recevrons que comme cela. »

Toutes les Sœurs de la Congrégation, tant en France qu'à l'étranger, étaient avides de recevoir des nouvelles de la Mana. Il n'était rien que l'on ne désirât y connaître, et, de son côté, la bonne Mère se prêtait volontiers à cette pieuse curiosité de ses Filles. Ce qui achèvera de nous peindre le tableau de la colonie naissante : « Nous ressemblons, dit-elle, aux anciens patriarches ; nos richesses sont en troupeaux. Déjà nous avons plus de trois cents têtes de bétail dans nos prairies, qui pourraient en nourrir de mille à quinze cents, sans avoir besoin de récolter ni foin ni paille. Tout est gras et en bon état. Nos vaches donnent beaucoup de lait. Jusqu'ici nous n'en tirons qu'une petite partie, parce qu'on laisse téter les veaux tant que les mères peuvent les nourrir. Mais nous voulons faire, à l'avenir, comme dans notre pays, du beurre et du fromage. Ce sera bien bon pour notre grande famille. » — « Que j'aime, écrivait-elle encore, ce système de Communauté ! Nous vivons ici comme les anciens

solitaires de la Thébaïde. Nous ne connaissons plus l'argent ; on trouve sur le sol tous les besoins de la vie. Nos bananiers sont superbes ; leurs fruits remplacent le pain et tous les autres fruits. Le manioc nous sert déjà, tous les soirs, pour le souper. »

L'ordre le plus grand avait été établi par la R. Mère dans la distribution des fonctions, ainsi que dans l'exécution des travaux ; et il était maintenu par sa vigilance, à laquelle rien n'échappait. On l'aimait et on la craignait tout ensemble ; et par son caractère, la bonté de son cœur, ainsi que la supériorité de son génie, elle jouissait d'un tel prestige auprès de tout le monde, que sa seule présence, ou un mot de sa bouche, suffisait, d'ordinaire, pour tout contenir dans le devoir, ou y faire rentrer, si on avait pu s'en écarter en quelque chose. Elle avait, d'ailleurs, l'œil à tout ; et ses encouragements, comme ses conseils, ne faisaient jamais défaut, pas plus aux blancs qu'aux noirs, aux engagés qu'à ses propres Sœurs.

Il serait curieux de la suivre chaque jour, et, pour ainsi dire, d'heure en heure, au milieu de la colonie, visitant tour à tour les ateliers, les cultures, puis partageant elle-même avec joie les travaux manuels des Sœurs. Elle semble d'ailleurs nous y inviter, par ces lignes si pleines de simplicité, par lesquelles elle rendait compte, en France, de l'emploi d'une partie de ses journées : « Nous avons, dit-elle, quinze ouvriers bien choisis, pour les métiers les plus utiles. Je visite leurs chantiers quatre fois par jour, et même plus : je commence par les menuisiers et les ébénistes ; je passe chez les tourneurs ; j'entre chez les sabotiers, ce qui me conduit vers les cordonniers ; je visite les charpentiers, en même temps les scieurs de long ; je vais à la

forge, ensuite chez les serruriers et chaudronniers. Quand j'ai fait la visite des arts mécaniques, je reviens aux cultivateurs ; là, je me trouve dans mon centre : je vais d'abord voir les jardiniers, puis les laboureurs. Après avoir visité les travaux des hommes, je viens me reposer près du chantier de mes Sœurs, qui ne le cède en rien à celui des hommes. C'est avec ces bonnes Sœurs que je sarcle, que je plante des haricots et du manioc, que je sème du riz, du maïs, etc., etc., en chantant des cantiques, racontant des histoires et riant parfois de bon cœur, mais regrettant aussi que nos pauvres Sœurs de France ne partagent pas notre bonheur. »

La suite de la lettre renferme une charmante description de Mana : « Notre solitude, dit-elle, est arrosée par deux belles rivières navigables pour les bâtiments ; elles sont aussi très poissonneuses. Tous les jours nous mangeons du poisson, plus ou moins, selon l'adresse et la bonne fortune des pêcheurs. Non loin de notre habitation se trouvent de magnifiques forêts, qui renferment des bois de différentes couleurs, et qui feraient la richesse du pays, si elles étaient exploitées. Tout près de nous, sont des savanes ou prairies ayant cinq lieues de long. C'est là que paissent nos troupeaux, qui nous alimentent de viande et nous font ressembler aux anciens patriarches. Nous pourrons vivre comme eux dans la simplicité primitive. Puissions-nous imiter aussi l'innocence de leur vie ! C'est à quoi se bornent mes désirs. »

C'est pour la seconde fois que nous voyons la pieuse Mère faire ce rapprochement avec les patriarches de la Loi ancienne. Et elle y reviendra encore, tant il y avait, dans son cœur, d'amour pour la vie simple, frugale et

innocente des champs, où l'âme pure s'élève si facilement vers Dieu, l'auteur de la nature et de tout ce qui respire.

Il ne s'était pas écoulé une demi-année depuis l'installation de la petite colonie, que déjà toutes choses y avaient changé de face. Aussi la R. Mère Fondatrice était-elle heureuse de donner ces bonnes et encourageantes nouvelles, tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ses Sœurs, pour être communiquées, en France et dans les colonies, selon le désir qu'elle en avait elle-même exprimé. Elle écrivait donc à l'une des Mères Supérieures : « Ma bien chère Fille, il y a quatre mois que nous sommes arrivés ici ; et vous croiriez qu'il y a quatre ans, si vous voyiez l'établissement. Tout marche d'un pas ferme vers le bon ordre : les travaux s'avancent, les cultures grandissent à vue d'œil, la religion s'affermit dans les cœurs de ceux qui n'en avaient qu'une idée superficielle ; et cela par le secours du bon exemple. Je vous le dis, l'âme remplie de consolation : nous avons trente-deux Sœurs converses qui sont comme des anges ; aucune ne nous a encore donné la moindre peine jusqu'à présent. Elles travaillent comme les meilleurs cultivateurs. Celles qui n'ont pas l'habitude de ces sortes de travaux, sont occupées à la lingerie, à la buanderie, à la cuisine et à la boulangerie. Songez que nous sommes quatre-vingt-onze personnes à entretenir et à nourrir. La basse-cour aussi nous occupe ; nous avons douze vaches laitières, ce qui permet de faire du beurre et du fromage tous les jours, et nous élevons douze porcs superbes, qui nous donnent de la graisse et de la viande salée. Près de trois cents bêtes à cornes consomment à peine la dixième partie de l'herbe de nos prairies. On n'a

la peine que d'ouvrir et de fermer les parcs pour les bestiaux, puis de veiller à la naissance des petits.

« Un joli bâtiment, et huit belles embarcations, grandes et petites, font le voyage de Cayenne pour notre service... Que vous dirai-je encore ? Il serait difficile de faire davantage en si peu de temps. Chacun est content ; que peut-on désirer de plus ? Je vous l'ai dit, et je vous le répète : oui, c'est l'œuvre de Dieu. — Les offices se font avec beaucoup de solennité. Les Sœurs et les Frères chantent à merveille. Les colons se conduisent fort bien. Mon Dieu ! que de personnes malheureuses en France trouveraient ici une existence paisible, heureuse et chrétienne ! »

Le Ministère de la Marine se montrait aussi très satisfait des débuts de l'entreprise ; et le Ministre lui-même, M. Hyde de Neuville, qui, en mars 1828, avait succédé à M. de Chabrol, écrivait de sa propre main, au bas d'une lettre officielle à la R. Mère Javouhey : « Soyez sûre, « Madame, que je serai toujours heureux de pouvoir vous « être utile et de vous donner des preuves de ma haute « estime. Que Dieu soutienne votre courage et conserve « votre santé et vos forces ! »

La R. Mère ne laissait pas un instant en repos les bras dont elle pouvait disposer, pour l'amélioration et le développement de son œuvre. Elle faisait tout marcher de front : et les cultures, et les constructions nécessaires à l'exploitation, et l'édification d'une chapelle destinée à remplacer celle qu'on avait provisoirement affectée au culte divin. Chacune de ces lettres nous fait assister à quelqu'une de ces heureuses transformations. C'est ainsi qu'elle écrivait encore à la Mère Clotilde : « Nous venons de bâtir une charmante chapelle, avec un chœur pour les

Religieuses, et un autre pour les hommes et les étrangers. On vient aussi de préparer les bois pour un bâtiment de 60 pieds de long sur 25 de large, sans les galeries. Ce sont deux grands réfectoires, la cuisine et l'office au milieu, et un vaste magasin au-dessus ; le tout couvert en bardeaux et sur le bord de la rivière, dans la plus jolie position, à côté de la chapelle, près de l'emplacement où l'on doit construire l'hôpital. Tout cela sera enfermé dans une grande enceinte qui nous séparera du reste des créatures. Les travaux de culture vont on ne peut mieux. La charrue laboure tous les jours ; les Sœurs plantent d'un autre côté ; de manière que cette année nous aurons six fois plus de récoltes que l'année passée. Mon Dieu, si vous pouviez nous voir !

« Il y a deux nouveaux prêtres à Cayenne ; on dit qu'il y en a un pour nous. Nous l'attendons pour bénir notre jolie chapelle, qui sera finie pour Noël. Allons, ma bien chère Fille, marchons d'un pas ferme dans la carrière que le Ciel nous a tracée. Tâchons, par notre fidélité à la grâce, d'en mériter toujours de nouvelles ! »

C'est toujours avec le même intérêt que l'on suit, dans la correspondance de la R. Mère Fondatrice, le développement de son œuvre, ses projets pour le bien et les sentiments si beaux qui remplissaient son âme. Elle écrivait, entre autres, à la Mère Marie-Joseph, sa sœur et sa remplaçante en France, en qualité d'Assistante générale : « Notre grande famille va bien, à part les clous dont beaucoup sont couverts ; cela les fait bien souffrir, mais c'est sans danger. Pour moi je me porte à merveille. Je me trouve si heureuse de pouvoir être utile et faire le bien ! Je prévois que nous pourrons donner une existence

tranquille à grand nombre de jeunes gens sans fortune, de l'un et l'autre sexe, qui seront éloignés des mauvais exemples et des scandales... Si vous saviez tout ce qui se passe dans mon âme, en voyant tout ce que Dieu veut bien faire pour notre Société ! Je reste confondue. Remerciez donc bien cette divine Providence de tant de bienfaits. »

Pour elle, sa manière de remercier Dieu de ses bienfaits, c'était de rendre à ses semblables le bien qu'elle en recevait; et sa charité toujours active et agissante lui valait aussi toujours de nouvelles grâces du Ciel. Elle ajoutait, dans sa lettre précitée : « Ce que vous me dites de la bonne Mme de Saint-Germain et de sa famille me fait la plus grande peine. Ah ! tâchez de leur être utile ; les propositions que l'on vous fait sont acceptables. Efforcez-vous d'adoucir leur sort le plus que vous pourrez, par tous les égards possibles. »

Elle faisait connaître aussi qu'elle venait d'acheter, pour les colons, un superbe troupeau de vaches, composé de cent têtes, petites et grandes, plus la prairie qui les nourrissait et le gardien. Ces bonnes gens étaient donc déjà propriétaires, ce qui était de nature à les encourager. Et pour elle, en leur faisant maintenant ces avances, elle devrait être moins gênée pour les payer, selon les conventions, à la fin des trois années de leur engagement. — Enfin, elle annonçait à la Mère Marie-Joseph un petit voyage d'un mois, dont elle devait lui rendre compte ensuite. C'était celui des Antilles, au sujet duquel nous avons déjà eu l'occasion de dire quelques mots, en parlant du petit Séminaire africain.

Elle ne put, en effet, malgré tout ce que la naviga-

tion lui faisait ordinairement souffrir, résister au désir d'aller voir par elle-même et encourager ses maisons de la Guadeloupe et de la Martinique. Profitant donc de l'occasion d'un navire qui se rendait dans cette dernière colonie, elle s'embarqua à Cayenne vers la fin de janvier 1829, et arriva le 29 du même mois à Saint-Pierre, où la Mère Marie-Thérèse, sa sœur, était venue de la Guadeloupe, pour la recevoir et l'accompagner dans ses visites.

Elle resta quelques jours à la Martinique, et fut si satisfaite de l'état dans lequel elle trouva la Communauté et le pensionnat de Saint-Pierre, qu'elle s'empressait d'écrire en France : « Je me trouve donc dans cette maison si vantée, et, j'ajouterai, si digne de l'être, sous beaucoup de rapports. Elle ne le cède en rien aux meilleures maisons d'éducation de France. Tout y est réuni : piété, sagesse, science, modestie, bonne tenue. Ma chère Mère Marie-Thérèse y est aimée et respectée comme elle mérite de l'être ; et ma sœur Louise se conduit à merveille. »

L'éloge n'était cependant pas tout à fait sans restriction ; et toutefois cette restriction même prouvait en faveur du bon esprit de la Communauté. « Il y avait bien « — marquait la Révérende Mère, — quelque chose à « reprendre dans la manière de vivre de mes chères Filles ; « mais je dois dire à leur louange que je trouve en elles « toute docilité et le plus grand désir de bien faire. » Ajoutons encore, — car ces observations de la Révérende Mère peuvent servir d'instruction, — qu'elle trouvait dans la supérieure un peu trop de goût pour la dépense, et elle écrivait à ce sujet : « Il faut tenir ferme sur

ce point, pour conserver la simplicité de notre saint état. »

Sa visite à la Guadeloupe ne lui apporta pas moins de consolation. « C'est de la Guadeloupe, écrivait-elle à la Mère Marie-Joseph, sa sœur, que partira cette lettre, pour vous apprendre que je suis dans l'admiration de ce beau pays, et surtout de notre charmant établissement, de nos chères Filles et de leurs élèves. Tout surpasse de beaucoup l'idée que je m'en étais faite... Ici le *concours public* a fait le plus grand bien. Les autorités ont manifesté leur entière satisfaction. Nous devons travailler de toutes nos forces à mériter le tribut d'éloges dont ils nous honorent. » Elle ajoutait, au sujet de quelques affaires de France, pour encourager sa digne sœur, âme timorée et craignant à l'excès de mal faire : « Ma chère Fille, vous faites tout pour le mieux. Ainsi, le bon Dieu bénira vos bonnes intentions et tout ira bien. Soyez toujours calme et tranquille; reposez-vous sur Dieu même. »

Elle lui annonçait en même temps qu'elle avait permis à la supérieure de Saint-Pierre d'aller passer une année en France, et que cette digne Mère lui rendrait de bons services. Elle lui exprimait notamment le désir de les voir faire ensemble la visite de toutes les maisons de France. Rien n'échappait, on le voit, à la sollicitude de la Mère Fondatrice. Et il est touchant de voir quel maternel intérêt, de loin comme de près, elle portait à de jeunes élèves de Limoux, dont l'âme lui était particulièrement chère. Elle écrivait à sa nièce, la Mère Clotilde, supérieure de cette maison : « Dites à Elisa et à la bonne Florence que je les aime de tout mon cœur; je pense souvent à elles. Qu'il me sera doux de les trouver sages et bien

grandies ! Donnez-moi de vos nouvelles et des leurs. Je vous en supplie, ma bien chère Fille, ne me mettez pas dans un éternel oubli. »

Dans ce même voyage, ainsi que nous l'avons déjà dit, la R. Mère Javouhey décida le transfert du pensionnat de la Basse-Terre dans la maison dite le Petit-Versailles, à la grande satisfaction de toutes les familles créoles. Elle écrivait encore, au sujet de cet établissement : « Nos chères Sœurs sont ici aussi bien, et mieux même qu'en France, sous le rapport de la religion et du bien qu'on peut faire. Les jeunes personnes leur donnent la consolation de se conduire parfaitement après les avoir quittées. Je n'en suis pas étonnée ; car ici, comme à la Martinique, l'éducation est parfaite, et les enfants d'une docilité admirable. » Elle trouva également sur un très bon pied et nombreux l'établissement de la Pointe-à-Pitre, commencé après celui de la Basse-Terre.

Pendant son séjour aux Antilles, la Mère Fondatrice reçut la nouvelle de la mort de son respectable père. Comme pour sa digne mère, elle avait été privée de la consolation de recevoir sa dernière bénédiction et de lui fermer les yeux. Mais une consolation bien plus précieuse pour son cœur lui restait, celle de penser qu'il allait maintenant recevoir, au ciel, la récompense d'une longue carrière de travail, sanctifiée par des vertus vraiment chrétiennes, et des sacrifices de tout genre qu'il s'était imposés, d'accord avec sa vertueuse épouse, pour soutenir l'Œuvre de ses filles. Elle écrivait, de la Guadeloupe, à sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique : « Je vous adresse une lettre de ma sœur Marie-Joseph, qui nous apprend que notre père a quitté cette

misérable vie, pour se réunir à son Dieu dans l'éternité. Oh ! qu'il est heureux ! Prions néanmoins pour le repos de sa belle âme, avec toute la Congrégation. » « Notre pauvre sœur Ambroise, ajoutait-elle, est aussi partie le même jour (3 janvier 1829) et à la même heure, à Bailleul. Ils seront l'un et l'autre nos protecteurs auprès de Dieu, comme notre père a été notre appui sur la terre. »

La digne Mère écrivait encore à l'un de ses neveux ces lignes, qui montrent, avec sa douleur de cette perte, l'affectueuse vénération qui l'unissait à son digne père : « J'ai appris, lui dit-elle, avec bien de la peine la mort de notre cher et vénérable père. Je n'avais jamais pu me persuader qu'il dût mourir ! N'oublions jamais les bons conseils et les bons exemples qu'il nous a donnés, et prions pour le repos de sa belle âme. »

M. Pierre Javouhey, son frère, devait alors rentrer en France, pour les affaires de Mana. Or, craignant quelque difficulté d'intérêt entre lui et ce même neveu (1), elle ajoutait à ce sujet : « Que je voudrais vous voir rester toujours en bonne intelligence, malgré la diversité de vos caractères ! Evitez de parler intérêt et tout ira bien ; vous y gagnerez tous les deux. S'il y a quelques difficultés, prenez-moi pour arbitre ; je suis sûre de vous mettre d'accord, et de manière à vous contenter l'un et l'autre. Adieu, mon cher ami, je vous aimerai dans la proportion de l'affection mutuelle que vous vous porterez. »

Elle-même, la Mère Fondatrice, fit voir, en cette circonstance, les sentiments généreux de son âme. Une ancienne domestique, du nom de Françoise, avait toujours

(1) C'était le fils de son frère aîné, Etienne, décédé.

servi chez son père et l'avait assisté jusqu'à ses derniers moments. Or elle lui offrit, outre certaines gratifications pécuniaires, la liberté de finir ses jours dans la maison paternelle. Et quant à cette maison elle-même, si chère à l'Institut, elle prit soin de lui en assurer la possession, au prix d'autres sacrifices pour certains membres de la famille.

La R. Mère Javouhey passa deux mois entiers aux Antilles, se partageant entre les Communautés de la Guadeloupe et de la Martinique; et jusqu'au dernier moment, elle y exerça sa vigilance et son zèle pour le bien. Deux postulantes créoles étaient entrées dans la maison de Saint-Pierre (Martinique), pour s'y préparer au saint état religieux. Etant donc presque à la veille de s'embarquer pour la Guyane, elle adressait, à leur sujet, ces graves recommandations à sa pieuse sœur : « Je vous recommande bien les deux jeunes postulantes; faites en sorte qu'elles n'aient sous les yeux que des exemples propres à édifier. — Ayez de la fermeté pour réprimer les abus, de la constance pour faire remplir les devoirs que notre saint état nous impose. Ils sont grands et demandent de nous beaucoup de réflexion; car c'est l'oubli de ces devoirs qui cause le relâchement dans lequel tombent tant de Religieuses. Veillez sans cesse sur le saint troupeau qui vous est confié, et mettez toute votre confiance en Dieu. Il vous fera la grâce de réussir à le faire aimer, servir en esprit et en vérité par toutes nos très chères Filles en Notre-Seigneur. »

Une Sœur d'une autre colonie venait, dans ce temps-là même, de tromper étrangement l'attente des Supérieures. Et, à ce propos, elle écrivait ces lignes, qui renferment,

en peu de mots, un grand sens, fruit d'une longue expérience : « J'ai appris, dit-elle, les aventures de la Sœur A... Qui aurait jamais pensé que cette petite Sœur fût aussi dissimulée ? Tâchez, ma bonne Fille, de ne plus vous fier aux apparences religieuses. *Il faut bien du temps et des circonstances pour faire des saintes ; elles ne sont pas si communes.* »

On a remarqué ces paroles : « Il faut bien du temps et des circonstances pour faire des saintes. » C'est que la R. Mère Javouhey ne croyait pas facilement à la solidité et au développement considérable d'une vertu qui n'avait point passé par différentes périodes d'accroissement, et que des actes généreux, des épreuves ou des souffrances de plus d'une sorte n'avaient point épurée, affermie et développée. On comprend, par suite, pourquoi, dans sa pensée, les saintes n'étaient pas si communes, et pourquoi aussi elle insistait, en toute circonstance, pour que ses Filles *aimassent et servissent Dieu en esprit et en vérité.*

Avant de quitter les Antilles, la Mère Fondatrice s'occupa d'une autre question intéressant à la fois la colonie de Mana et l'œuvre du Petit Séminaire africain. Elle s'assura de la vente, à la Martinique et à la Guadeloupe, de tout un bâtiment de bois de construction à faire venir des forêts vierges de la Guyane, près de la Mana. « Ce sera un grand bien, écrivait-elle à ce sujet, que le commerce des bois ; ce sera en particulier un bon rapport pour le soutien de notre Petit Séminaire de noirs.

Mais ce qui fut surtout pour elle un des fruits précieux de son voyage, ce fut l'espoir fondé que ses Sœurs de la

Martinique et de la Guadeloupe pourraient étendre, dans un temps donné, le bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétienne aux classes noires et mulâtres, qui en étaient alors complètement privées. Ces distinctions de race et de couleur, qui élèvent encore aujourd'hui comme des murs de séparation entre les habitants d'une même colonie, disparaissaient en effet aux yeux de la Mère Javouhey. Elle eût voulu voir établie partout, comme elle s'efforçait de le faire dans sa création de Mana, cette vraie liberté, égalité et fraternité, que Notre-Seigneur a apportée au monde, et que, seul, l'Evangile bien compris et mis en pratique peut faire régner parmi les hommes.

CHAPITRE III

Retour de la R. Mère à Mana. — Défection de quelques jeunes colons. — Progrés de la colonisation, et projet d'établir des villages chrétiens. — Visites du gouverneur. — Absence de prêtre. — Voyage par terre à Cayenne de la R. Mère ; achat de nègres esclaves.

La R. Mère dut attendre, pendant deux longues semaines, à la Basse-Terre, le navire à bord duquel elle devait prendre passage pour la Guyane. Et ce ne fut pas là le seul contre-temps de ce voyage de retour. Contrarié par les vents, le bâtiment mit presque un mois à faire une traversée de 250 lieues environ, où les navires à voile mettaient d'ordinaire de huit à dix jours ; et, par suite, non seulement elle souffrit longtemps du mal de mer, mais elle dut passer sur l'Océan, absolument privée de tous secours religieux, les solennités pascales.

Arrivée à Cayenne sur la fin d'avril, elle y resta jusqu'au mois de juin, tant pour les intérêts de sa petite colonie, que pour y attendre l'arrivée du nouveau Gouverneur, M. Jubelin, qu'elle avait connu autrefois au Ministère, à Paris, et qui revenait actuellement du Sénégal. L'intéresser à son œuvre de Mana, le questionner sur cette dernière colonie, c'était plus qu'il n'en fallait pour motiver, de sa part, de longs entretiens avec lui. On voit par les lignes suivantes, qu'elle adressait ensuite au baron Roger, combien l'avenir du Sénégal restait toujours l'objet de son plus vif intérêt : « M. Jubelin, dit-

elle, m'a parlé avec l'apparence de la franchise. Le Sénégal, dans sa pensée, est encore trop obscur pour qu'il puisse se prononcer sur le sort qui lui est réservé. Il dit qu'il l'a mis sur un bon pied ; qu'il a retranché les dépenses; qu'il a eu l'adresse d'amener les rois maures ses voisins à venir signer la paix dans son Gouvernement; ensuite qu'il a fait près de deux milliers d'indigo de première qualité. Sur quoi je lui dis : « Il n'est donc pas « impossible de coloniser le Sénégal? » Là-dessus, je crois qu'il a pénétré ma pensée, et il m'a répondu : « Je ne sais « pas trop, je n'oserais me prononcer. »

C'est ainsi que la R. Mère Fondatrice, aux vues toujours grandes et élevées, s'intéressait à tout ce qui concernait l'honneur et la prospérité de la France, non moins que le bien des âmes. « Si le terrain du Sénégal, ajoute-t-elle dans sa lettre à l'ancien Gouverneur, avait ressemblé à celui-ci, que n'auriez-vous pas fait? Que je voudrais vous voir ici quelques mois! Comme vous tireriez parti de tant de richesses qui ne servent à personne!... Si vous voyiez les belles forêts, d'où il est facile de tirer les bois les plus précieux; les belles savanes, où l'on peut nourrir des milliers de troupeaux; et ce sol si riche, qui rapporte 50, 100 pour un! Et dire qu'il y a tant de malheureux en France, qui manquent de tout! Ils n'ont pas de pain, pas d'asile! Je me trouve donc *heureuse et très heureuse, dans l'espérance d'être utile à un grand nombre de malheureux, et surtout à des orphelins, qui trouveront ici des parents, une patrie, et tout ce qui fait le bonheur.* »

On peut juger, d'après ces paroles, de la joie et du contentement qu'elle dut éprouver en revoyant son cher

Mana ; c'était vers les derniers jours de juin 1829. Elle y retrouva toutes choses en bon état, et fut particulièrement satisfaite de ses Filles, lesquelles, en effet, avaient redoublé de zèle et de dévouement, et s'étaient multipliées, en quelque sorte, afin qu'on ne s'aperçût pas trop de son absence. Quelques épines, néanmoins, commençaient dès lors à se faire sentir : dix des plus jeunes colons, qui s'étaient bientôt fatigués de la vie régulière à laquelle ils avaient été obligés de se soumettre, se retirèrent de l'Association et rentrèrent en France. L'attrait de la nouveauté avait passé pour eux. Il fallait bien, du reste, s'attendre à quelques faits de ce genre ; et la Révérende Mère ne regretta nullement ces départs ; « car ils assainissaient, disait-elle, l'atmosphère morale de l'établissement. C'étaient quelques bras de moins, mais qu'il était facile de remplacer. »

Par ailleurs, l'œuvre se montrait en voie de progrès. « Madame Javouhey, lisons-nous dans une notice sur la colonisation de Mana, s'était occupée activement, tout d'abord, de l'exécution des travaux les plus urgents, et elle s'appliquait, en outre, à donner à la culture des plantes nourricières l'extension nécessaire pour être à même de suffire à tous les besoins de la petite colonie, lorsque le gouvernement l'abandonnerait à ses propres forces. Il y avait tout au plus une année que les immigrants étaient installés, et déjà dix carrés avaient donné une bonne récolte de vivres, et vingt autres étaient tout prêts à être ensemencés ; les troupeaux avaient aussi reçu un notable accroissement. Mme la Supérieure générale pensait alors qu'au moment où cesseraient les prestations du gouvernement, c'est-à-dire à l'expiration des

deux premières années, ainsi qu'il avait été réglé de part et d'autre dans les conventions, la Communauté serait probablement dans le cas d'y suppléer (1). »

Dans cette perspective, la R. Mère crut le moment venu de songer sérieusement à l'exécution de son plan primitif, qui avait été encouragé d'abord par M. de Chabrol, puis par M. Hyde de Neuville, et consistait à faire de Mana un lieu d'asile pour des orphelins. « Je n'ai pas oublié un seul instant, écrivait-elle, cette belle et bonne œuvre ; toutes mes vues se portent et s'arrêtent là. » C'était, en effet, son seul objectif, et toutes ses entreprises, comme toutes ses mesures, tendaient à arriver le plus tôt possible à cette fin.

Son projet était de commencer par faire venir sur les bords de la Mana 200 orphelins de l'un et l'autre sexe, âgés de 8 à 12 ans, et de 10 à 14 ; puis d'en augmenter successivement le nombre chaque année, selon que les travaux de défrichement, ainsi que le rapport du bois et des denrées alimentaires, le permettraient. Ces enfants grandissant, et des mariages chrétiens ayant lieu entre eux, il devait en sortir des familles chrétiennes, dont la digne Mère voulait former quatre gros villages, composés chacun d'un millier d'habitants. Que si, en France, parmi quelques familles de Sœurs, il se trouvait des enfants pauvres ou orphelins, c'était tout d'abord en leur faveur qu'elle désirait exercer sa charité, puis elle pensait l'étendre à de pauvres enfants que leurs pères et mères auraient abandonnés et qui seraient à charge à l'Etat.

Tels étaient les plans dont la R. Mère Fondatrice

(1) *Précis sur la colonisation de Mana*, imprimé par ordre de M. le ministre de la marine, l'amiral Duperré.

aimait à entretenir, par ses lettres, toujours vivement attendues, ses Filles des Maisons éloignées. Et c'était par l'espérance de ce bien considérable à réaliser un jour, qu'elle s'efforçait de calmer les désirs impatients de celles des Sœurs qui ne se consolaient toujours pas de son absence. Elle écrivait, entre autres, à la Mère Clotilde, sa nièce, à Limoux : « Ne vous tourmentez donc pas. Je fais mes efforts pour avancer l'ouvrage, afin de me réunir bientôt à vous. Mais vous sentez bien qu'il ne suffit pas d'avoir commencé ; il faut affermir l'œuvre que le Ciel nous a confiée. Nous allons préparer les maisons pour recevoir nos chers enfants de France, que nous nous efforcerons d'élever dans la pratique des vertus chrétiennes. Ils seront conduits et dirigés dans leurs travaux par nos excellentes Sœurs converses. Ils trouveront en elles de bons maîtres et de bonnes mères. Nous ne garderons que des colons pieux et craignant Dieu ; ils seront là pour apprendre des états aux enfants, et seront chargés des grands travaux. »

Elle comptait encore et surtout, pour le succès de cette sainte entreprise, sur son petit séminaire de noirs, objet constant de sa maternelle sollicitude, et d'où elle espérait tirer de zélés prêtres missionnaires, et de bons ouvriers. Car, dans sa pensée, les jeunes Africains qui seraient élevés par les soins de la Congrégation, devaient être prêts à se dévouer à toutes ses œuvres, en Afrique d'abord, puis en Amérique. C'est ainsi qu'elle écrivait encore à la Supérieure de Limoux, dans un temps où l'aumônier de Mana songeait à se retirer : « On parle de nous envoyer deux prêtres ; mais je compte davantage sur ceux que vous nous élevez. Il nous faut ici des hommes entière-

ment détachés de tout, et tout remplis de zèle pour le salut des âmes. Ne perdez pas de vue ce but. J'espère que le bon Dieu bénira ces chers enfants, en leur accordant la vocation à l'état ecclésiastique ou religieux... Je voudrais aussi trouver parmi eux des maîtres en tous genres, pour les mettre à la tête des emplois auxquels seront appliqués nos jeunes orphelins. Soignez-les bien tous; je ne cesse de vous le répéter. » Et comme le plus ardent amour de Dieu était le principe et l'âme de tant de sollicitude pour l'avenir : « Oh! qu'il me tarde, s'écrie-t-elle ailleurs, de voir ces beaux jours arrivés, où Dieu sera servi en esprit et en vérité, dans notre chère société de solitaires! »

Dans une Note adressée au Ministre de la Marine (juillet 1829), elle résumait ainsi ses vues et ses espérances, au sujet des orphelins de l'un et l'autre sexe à faire venir à Mana : « Il sera facile, dit-elle, en prenant ces enfants tout jeunes, de les élever dans la pratique du bien, dans l'amour et la crainte de Dieu, dans le goût du travail et de la simplicité. Une population ainsi composée, au milieu des éléments naturels de richesse que présente le pays, ne pourrait manquer de prospérer... Notre Congrégation serait alors assez heureuse pour faire une chose essentiellement utile à la Religion et avantageuse à la métropole, en même temps qu'elle mettrait en valeur une contrée jusqu'à présent inhabitée. »

Sur quoi la pieuse annaliste de la Congrégation ajoute ces judicieuses réflexions : « On ne pourra, ce semble, dit-elle, se refuser à reconnaître une grande sagesse et intelligence dans le choix des éléments et la recherche des moyens à l'aide desquels la R. Mère comptait opérer

la colonisation de Mana. Aujourd'hui, on travaille également à fonder des colonies, mais sans prendre la religion pour fondement de l'œuvre, et avec des individus sans principes, sans mœurs, qui emportent leurs vices dans les lieux où ils sont transportés, y pervertissent les indigènes, au lieu de les rendre meilleurs, et forment ainsi des populations qui sont l'effroi de la société. Que l'on compare entre les deux systèmes (1). »

Rappelons que la R. Mère Javouhey, ainsi qu'on l'a vu, ne se proposait rien moins que de former successivement quatre ou cinq grands villages, devant rayonner à une distance d'environ trois lieues autour de l'établissement principal, au Port de la Nouvelle-Angoulême, où elle pensait former une petite ville, sous le nom de Port de Saint-Joseph. « Dans chaque village, écrivait-elle, il devait y avoir une Maison de Sœurs de Saint-Joseph, chargée de diriger les jeunes filles, et de donner aussi l'impulsion et les instructions nécessaires aux directeurs des jeunes garçons. » Et pour la réalisation de ces vastes desseins, voici quel était son plan, d'après une de ses lettres à l'ancien Gouverneur du Sénégal : « Afin de contenir cette nouvelle population, le Gouvernement lui aurait accordé une concession de dix lieues carrées de terrain, arrosées par les deux rivières de Mana et de l'Accarouany, et bornées, d'un côté, par le Maroni, et, de l'autre, par la mer. Là se trouvaient les meilleures savanes de la Guyane française et hollandaise, et des forêts vierges très étendues, du plus beau bois. Le plateau de l'Accarouany, en particulier, d'où l'on tire les bois

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

de la marine, présentait des terres mélangées, réputées les meilleures de la Guyane. En cet endroit, la R. Mère projetait de faire de grandes cultures et d'y placer le second établissement. Les deux ou trois autres auraient été échelonnés à des distances convenables. Enfin elle devait faire exécuter un canal de quinze pieds de large sur dix de profondeur, qui traverserait les savanes entre la Mana et le Maroni, c'est-à-dire l'espace de cinq à six lieues. Et pour un pareil travail, que le gouvernement, malgré les bras de la déportation, n'a pas encore réalisé depuis, elle ne demandait que le concours de cinquante nègres, aidés des colons, et deux saisons de labeur soutenu. — Les événements devaient, hélas ! faire avorter tous ces projets ; mais la faute n'en sera pas à la R. Mère Javouhey, et le mérite lui en restera devant la postérité.

Un autre projet, qui ne manque pas non plus d'intérêt, l'occupait encore, à cette même époque, assez voisine des bouleversements politiques de 1830. Pour donner à son œuvre une nouvelle garantie de stabilité, s'il plaisait à Dieu de la bénir, elle désira voir venir s'établir une colonie de Trappistes sur les bords de la Mana. Son cœur, en effet, était toujours plein de vénération et de reconnaissance pour ce saint Ordre, qui lui rappelait de si touchants souvenirs ; et elle eût voulu lui procurer, dans ces belles solitudes du Nouveau-Monde, avec de vastes champs à défricher et à rendre féconds, une retraite paisible, et des plus propres à favoriser le saint commerce de l'âme avec Dieu. « Aucun lieu du monde, écrivait-elle à ce sujet, ne convient mieux pour vivre et mourir en saint. Qu'ils seraient bien ici, ces bons religieux ! Et que nous serions heureuses nous-mêmes de les y voir ! C'est

alors que nous aurions une vraie Thébaïde. » La digne Mère se serait elle-même chargée de pourvoir à leurs premiers besoins. « Car, disait-elle, comme un jour de travail sur huit suffit pour notre existence, le reste peut être consacré au service de Dieu et du prochain. »

Elle chargea, en conséquence, son frère, M. Pierre Javouhey, d'aller supplier les Pères Trappistes d'accepter cette fondation (1). Tout, d'ailleurs, lui semblait fait pour les attirer dans ce séjour privilégié du ciel. C'est ainsi que, laissant couler sa plume, elle en faisait cette gracieuse description : « Ici, nous n'avons jamais froid. Le poisson abonde dans nos rivières. L'autre jour, j'étais assise dans un canot ; une jolie carpe saute sur moi ; elle me fit peur, mais je ne la pris pas moins. Nous posons de petits paniers dans les fossés, et, deux fois par jour, ils se remplissent. On jette le riz sur la terre vaseuse sans aucune culture, et il vient grand comme moi ; on n'a que la peine de le récolter. Il en est de même d'une infinité d'autres produits, qui seraient si utiles en France. Et si vous voyiez les charmants petits oiseaux qui viennent faire leurs nids dans le ciel de mon lit, dans un chapeau, sur une fenêtre ! Quels jolis petits colibris ! Mon Dieu ! que de bien vous faites aux hommes ! Et que les hommes sont ingrats ! Car ils se plaignent toujours. »

(1) Les Trappistes, dont on connaît l'établissement et les grands services rendus en Afrique, dans les déserts de Staouëli, étaient, à cette époque, encore beaucoup trop près du cataclysme de la grande Révolution, pour se trouver en état d'aller essaimer dans cette partie de l'Amérique. — La R. Mère désirait aussi faire venir alors, à Mana, le curé de la paroisse de Caunes, où elle avait fait son premier établissement du Midi. Mais, M. l'abbé Stavane s'était déjà retiré, depuis deux années, à la Trappe de la Meilleraie, en Bretagne, où il se fit religieux et termina saintement ses jours.

Cependant, pour réaliser des projets aussi grandioses, il fallait à la R. Mère Fondatrice l'aide et le concours du Ministre de la marine. Or, le nouveau Gouverneur de la Guyane, M. Jubelin, crut que, pour marcher plus sûrement dans la poursuite de son dessein, relativement surtout aux colonies d'orphelins à faire venir de France, il fallait s'assurer tout d'abord jusqu'à quel point le personnel déjà établi à Mana pourrait y vivre sans le secours du gouvernement. Et pour acquérir cette certitude, il convenait, à son avis, de laisser s'écouler au moins dix-huit mois, à partir du moment où l'Etablissement serait abandonné à ses propres ressources. Et ce fut aussi l'opinion du Ministre de la marine.

Une grande question était d'ailleurs assez agitée, alors, parmi les hommes soucieux de l'avenir de nos colonies; c'était celle de la colonisation par des blancs, ou des Européens. Serait-elle avantageuse? Et, avant tout, était-elle possible, vu le climat, nos mœurs et usages, etc.? Or, de la solution qui serait donnée pouvait aussi dépendre, dans une certaine mesure, celle de la suite à donner aux projets de la R. Mère générale concernant la colonisation des bords de la Mana, sur une étendue plus ou moins considérable. En conséquence, et afin de prendre une connaissance exacte des diverses localités de ce quartier, sous le double rapport de la salubrité et de la richesse du sol, M. Jubelin fit, en 1829, deux voyages au port de la Nouvelle-Angoulême, l'un en août, dans la saison sèche, l'autre en décembre, pendant la saison pluvieuse. Or voici ce qu'il put constater et consigner par écrit. « Les pertes en hommes n'avaient point dépassé les proportions ordinaires de la mortalité dans un pays salu-

bre. Les immigrants, qu'il avait tous questionnés, paraissaient contents de leur sort, à l'exception d'un seul, qui disait que le climat ne convenait point à sa santé. Les arrangements entre Mme la Supérieure générale et ces colons, quoique reposant uniquement sur des conventions verbales, s'exécutaient fidèlement de part et d'autre. Vers la fin de la première année, Mme Javouhey avait été obligée d'en renvoyer dix; mais avant leur départ, ils avaient exactement reçu d'elle le montant de leur décompte. »

Tout allait donc bien à Mana, au jugement même de l'autorité civile, tant au point de vue matériel et de l'ordre, qu'à celui de tout l'ensemble. Néanmoins, malgré cette constatation, M. Jubelin émettait l'avis, dans son rapport à M. Hyde de Neuville, que le climat chaud et humide de la zone torride produisait, dans la constitution des blancs, des altérations auxquelles rien ne pouvait les soustraire : « Peu d'années suffisent, disait-il, « pour diminuer les forces de l'homme ; le moral s'af- « faisse non moins promptement que le physique. On « existe encore, on continue le travail, mais les ressorts « sont épuisés, et l'on ne saurait fonder, sur une société « ainsi composée, l'espoir d'une population nombreuse, « active et industrieuse (1). »

On conçoit que ces appréciations du Gouverneur durent faire hésiter le Département de la marine. Les choses restèrent donc dans le *statu quo*, en attendant qu'une plus longue expérience vînt aider à se prononcer. Mais, à côté de ce rapport de M. Jubelin sur les colons de Mana,

(1) *Précis sur la colonisation de Mana.*

voici ce qu'écrivait la R. Mère Javouhey, et dont le lecteur fera lui-même l'application : « M. Jubelin, dit-elle, paraît toujours content de l'œuvre. Ce qui l'étonne davantage, c'est qu'il n'y ait pas d'homme pour diriger l'entreprise. Nos Sœurs sont si courageuses qu'elles voudraient tout faire ; aucune difficulté ne les rebute ni ne les étonne. Il faut qu'elles aient une vocation du Ciel pour une telle entreprise. Je les admire chaque jour davantage. Oh ! si les hommes ressemblaient aux Sœurs, ce serait trop beau ; mais non, ils n'ont pas la même bonne volonté ; il faut les soutenir ; les moindres difficultés les arrêtent, parce que Dieu n'est pas le but qu'ils se proposent. Ils ont quatre heures de repos ; et l'on dirait que c'est ce qui leur plaît davantage dans la règle, tandis que les Sœurs ne perdent pas un moment. »

Lorsqu'il s'agissait de faire l'éloge de ces bonnes Sœurs, la R. Mère ne tarissait pas. « Toutes en général, écrivait-elle encore, sont bonnes, pieuses et excellentes ; elles édifient par leur courage soutenu et leur vertu de tous les moments. Il est bien doux d'habiter avec d'aussi saintes Filles ; aussi je les aime de tout mon cœur. Je n'ai trouvé nulle part autant de consolation. Et ce qui augmente leur mérite, c'est que nous sommes sans prêtre depuis que nous avons fait nos Pâques. »

Cette lettre était du 13 juillet (1829) ; et il y avait, par conséquent, trois mois environ que toute la Communauté était restée privée de tout secours religieux. Une année après, la R. Mère générale écrivait encore : « Nous avons de saints prêtres qui nous visitent tous les deux ou trois mois. Ils restent avec nous un mois ou quinze jours, et font une sorte de mission. Ils paraissent contents de nous.

Notre bon Préfet apostolique est un saint; il nous aime comme ses enfants. »

Bien que, dans ces paroles, rien ne semble indiquer la souffrance, ce n'en était pas moins une bien grande pour la colonie, et surtout la Communauté, que cette disette spirituelle, qui, parfois, se prolongeait même au delà de trois mois. La R. Mère et ses Sœurs y suppléaient, au besoin, par des efforts que l'on pourrait appeler héroïques. Voici, en effet, ce que nous lisons dans des notes historiques sur la colonisation de Mana : « Le service religieux de la colonie était ce qui préoccupait surtout la R. Mère générale ; mais ses vœux pour obtenir qu'un prêtre résidât constamment au milieu de la colonisation ne furent pas toujours remplis. Des semaines, des mois s'écoulaient sans que l'on vît un prêtre. L'on fut quelquefois obligé d'entreprendre de longs voyages de dix, quinze, vingt lieues et même plus, soit en canot, soit par terre, au travers des grands bois, des savanes, des marécages; et heureux encore si, après tant d'efforts, tant de fatigues et de dangers, on arrivait à temps pour profiter du passage d'un Père, que les besoins de la mission appelaient partout à la fois, ne lui permettant de se fixer nulle part. Ma chère Mère a fait plusieurs fois ce voyage-là, soit pour donner à ses Sœurs l'exemple en se mettant à leur tête, soit en les accompagnant pour soutenir leur courage. Je l'ai fait aussi moi-même, lorsque j'avais vingt ans; et lorsque je me rappelle toutes ces difficultés, toutes ces fatigues, je me demande ce qu'il a fallu de courage et d'énergie à ma chère Mère, déjà âgée, à de jeunes Sœurs timides, pour les affronter (1). »

(1) Notes de M. Auguste Javouhey, qui a rempli longtemps des charges importantes à Mana.

Mais la chose était impossible aux malades. Or, une des Sœurs vint précisément à mourir dans un temps où la Communauté était sans prêtre, et l'on ne put lui procurer les derniers sacrements. Toutefois, avant de rendre son âme à Dieu, la malade rassura elle-même la Mère supérieure et ses compagnes désolées : « Ma Mère, « mes sœurs, leur dit-elle, ne vous faites pas de peine à « mon sujet, car, grâce à Dieu, je n'ai rien qui puisse « me causer de l'inquiétude; ma conscience est en paix, « et je mets toute ma confiance dans Celui pour l'amour « duquel je suis venue ici par obéissance. »

Il était néanmoins fort à désirer, pour la petite colonie, que cet état de choses prît fin. Aussi la R. Mère Fondatrice, conformément à ces paroles du divin Maître : « Priez donc le Maître de la moisson, pour qu'il y envoie des ouvriers », redoublait-elle d'instances dans ses prières pour avoir au moins un prêtre à demeure à Mana. « Nous prierons avec tant de ferveur, écrivait-elle, que le Ciel, je l'espère, se rendra enfin à nos vœux, et nous donnera de saints prêtres, de vrais apôtres, pour nous diriger dans les voies de la perfection à laquelle Dieu nous appelle. »

La perfection était, en effet, le but final et suprême vers lequel tendait toujours la digne Mère, et vers lequel elle aspirait sans cesse à conduire les âmes religieuses placées sous sa direction. Car la tendance vers la perfection et le travail pour y parvenir sont de l'essence même du saint état religieux. Et elle ne croyait pas qu'il y eût aucun genre d'occupations qui pût dispenser aucune de ses Filles, pas plus qu'elle-même, de cette obligation fondamentale; d'autant que, comme le recueillement et la solitude extérieurs serviraient peu à l'âme religieuse, si elle

n'y joignait la solitude intérieure, ainsi la vie la plus active et la plus extérieure ne saurait lui nuire, si elle conserve l'union avec Dieu, et si Dieu est le principe et la fin de ses actions.

Quant à la pieuse Mère, la vie de la foi était de plus en plus sa vie, et il n'était rien qu'elle n'envisageât à la lumière de cette vertu. A cette époque, par exemple, il s'était fait à l'île Bourbon de fréquents changements de Gouverneur ; or, elle écrivait à la Mère Rosalie, sa sœur : « Vous changez souvent de Gouverneur ; la religion y gagne-t-elle ? » Par ce seul mot, on voit quelle était alors la note dominante de son âme. Se rappelant, dans la même lettre, au souvenir de toutes ses Filles de cette colonie, elle écrivait encore : « Dites-leur à toutes que je les aime de tout mon cœur. Qu'elles prient pour moi. Je suis bien vieille, sans que cela paraisse beaucoup. La mort vient à grands pas. Hélas ! quel compte à rendre ! J'y pense toujours, et je ne me familiarise pas avec cette pensée. Je veux tout faire, avec la grâce de Dieu, pour adoucir ces derniers moments. »

En attendant, les pensées de la foi étaient une source de douces consolations pour son âme, et elle y puisait les plus salutaires enseignements pour toutes ses Filles : « Il faut convenir, écrivait-elle encore à la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique, que nous sommes des créatures bien heureuses. Je sens tout le prix du partage qui m'est échu; j'en remercie souvent la divine Providence. Je me trouve si heureuse au milieu de nos déserts, avec l'espérance que ce que nous faisons sera utile à tant de malheureux ! Et puis cela deviendra une pépinière de saints ! » —Avec quelle joie la pieuse Mère savourait cette

douce confiance! Elle ajoutait : « Je voudrais bien écrire à nos chères Filles, mais le bâtiment va partir ; d'ailleurs, ce serait pour leur dire que je les aime de tout mon cœur, et elles le savent bien depuis longtemps. Donnez-leur des nouvelles de ce qui peut les intéresser. Je les exhorte de toute l'ardeur de mon cœur à travailler à devenir de parfaites Religieuses. La vie s'écoule bien vite, nous passons comme une ombre. Qu'aurons-nous pour nous rassurer, en nous présentant devant Dieu, qui comptera les grâces qu'il nous aura faites, et l'emploi que nous en aurons fait ? Pensons-y tous les jours, et plusieurs fois le jour. Alors nous paraîtrons avec tranquillité devant le Souverain Juge des vivants et des morts. Ne l'oublions jamais, jamais... — « Adieu, mes bien chères Filles. Priez pour moi, afin qu'après avoir prêché le salut aux autres, je ne sois pas moi-même réprouvée. »

Si la R. Mère Javouhey empruntait ces paroles du grand Apôtre, pour se les appliquer à elle-même, elle ne s'efforçait pas moins d'imiter sa sollicitude et son zèle pour les intérêts de Dieu et des âmes, dans la position particulière où l'avait placée la divine Providence. C'est ainsi que, en prévision de l'avenir de son Œuvre, elle était occupée, dans ce temps-là même, à d'assez grands travaux en bâtiments, et, entre autres, à la construction d'une nouvelle chapelle, dont le besoin se faisait sentir, ainsi qu'à l'amélioration de l'hôpital.

Cependant quelques germes de lassitude commençaient à se faire remarquer parmi les colons. Mais ses généreuses Filles continuaient à lui donner une grande satisfaction. Elles priaient, disent les *Annales de l'Institut*, avec une grande foi, une grande ferveur, et leurs travaux

prospéraient entre leurs mains. Les habitants de Cayenne, qui visitaient la petite colonie, le reconnaissaient eux-mêmes. « Il n'est pas étonnant, du reste, disaient-ils sur un ton quelque peu plaisant, que les terres de Mana rapportent tant. Les Sœurs disent des patenôtres à chaque plant qu'elles mettent en terre. » « M. le Gouverneur, écrivait d'autre part la R. Mère, s'étonne de nos résultats obtenus avec des moyens si simples. Pour moi, je n'en suis pas surprise : c'est l'œuvre de Dieu. Il répand ses bénédictions sur nos humbles efforts, et comment ne serions-nous pas pleines de courage ? »

Telle avait été la marche progressive de la colonisation, que, après moins de deux années de travaux, la Mère Fondatrice pouvait écrire à la Mère Rosalie : « Nous avons trois établissements. Le premier, qui est le principal, s'appelle Port Saint-Joseph. C'est le grand chantier pour toutes choses ; c'est là aussi qu'arrivent les navires, que se trouve notre cathédrale, l'état-major civil et religieux, puis les grands troupeaux dans les savanes. Le second est à quelques lieues plus haut, sur la rivière, dans un endroit charmant ; les cultures y sont magnifiques. Il y a là cinq Sœurs, quelques ouvriers blancs, et six noirs avec leurs femmes. Ce sera dans cet établissement, qui a aussi sa chapelle, que nous commencerons à élever les jeunes orphelins. Nous augmenterons les vivres et les troupeaux, afin de n'être à charge à personne et de pouvoir servir Dieu avec tranquillité... Le troisième est une dépendance du second..

« Notre revenu principal est en bois et en troupeaux. Ces deux branches de commerce conviennent parfaitement au pays, et surtout à notre position. Les vivres sont

le riz et le manioc. Nous en avons récolté près de 400 barriques ; puis toutes sortes de fruits en abondance, et des bananes par milliers... Je vous assure que je terminerais ici ma carrière sans chagrin, tant j'aime la solitude dans laquelle nous vivons. Oui, je me trouve si heureuse au milieu des bois, loin du monde et de ses tracasseries, qu'ils me semblent aujourd'hui bien à plaindre ceux qui sont obligés d'habiter dans les villes. »

La paix et le bonheur, en même temps que l'abondance dont jouissait la colonie de Mana, devinrent une sorte d'aimant qui attirait les ouvriers étrangers, ceux de Cayenne en particulier. « Nos chères Sœurs, écrivait la R. Mère générale, par leurs beaux exemples et leur amour du travail, font beaucoup de bien aux créoles et aux indigènes. Libres et esclaves, beaucoup désirent venir s'établir parmi nous. Les ouvriers mulâtres, qui gagnent 3 francs à Cayenne, viennent chez nous pour 30 sous. C'est une classe qui m'intéresse beaucoup ; ils sont difficiles à élever, mais ils ont beaucoup de moyens. Nous ne les recevons d'ailleurs qu'à des conditions : d'abord, il faut être de la plus grande régularité pour la religion et les mœurs ; il faut ensuite venir à l'instruction tous les jours, et jamais de cabaret. Tout cela paraît leur plaire. » On voit par là quel était l'ordre sagement établi, librement accepté et fidèlement observé dans cette petite république, fondée et dirigée par la R. Mère Javouhey.

Au chef-lieu de la Guyane, l'Etablissement de la Congrégation, sorti en quelque sorte des langes de son berceau, prenait aussi plus de consistance et de nouveaux développements pour l'instruction de la jeunesse. La

R. Mère le constatait avec bonheur. « Mais, ajoutait-elle, la colonie est si gênée, en ce moment, que les parents ne peuvent faire aucun sacrifice et tout repose sur nous. Le gouvernement cependant se décide à nous acheter une belle maison vis-à-vis de l'église, dans une position charmante. Les classes externes de couleur sont bien séparées. Je pense que tout cela nous aidera à faire le bien, dans un pays qui en a le plus grand besoin. »

Elle le vit de ses propres yeux, dans un trajet qu'elle voulut faire alors par terre, de Mana à Cayenne. C'était un voyage de quarante à cinquante lieues, bien long et bien difficile. Elle dut nécessairement le faire à pied, par des sentiers étroits et couverts de halliers ; traversant çà et là des cours d'eau, portée sur le dos de pauvres indiens établis dans ces quartiers ; ne trouvant d'autre abri, pour y passer la nuit et prendre quelque chétive nourriture, que leur méchante case ; ayant à souffrir, non seulement de la chaleur, mais des maringouins ou moustiques, et à se mettre en garde contre les attaques d'animaux dangereux. Pareille excursion, que des hommes mêmes, — nous parlons des Européens, — auraient hésité à entreprendre, à raison de sa longueur et de ses difficultés de toute sorte, la R. Mère Javouhey n'avait pas craint d'en affronter les difficultés, soutenue par l'énergie de son caractère et l'ardeur de son zèle.

Malheureusement, elle n'a point imité l'illustre protectrice de son Ordre, dont on aime tant à lire le récit des fondations et des voyages ; car, uniquement préoccupée du côté spirituel et religieux de cette excursion, elle passa sous silence, dans les lettres où elle en parle, bien de ces petits traits ou épisodes, qui n'auraient cependant

manqué ni d'intérêt, ni d'édification pour le lecteur.

Voici, du moins, les lignes qu'elle écrivait à ce sujet, et où elle expose ses projets pour la moralisation des pauvres quartiers qu'elle avait visités, le long des côtes. « Notre Etablissement de Mana, dit-elle, qui se perfectionne chaque jour par l'expérience, aura de grands résultats, puisqu'il formera de bons chrétiens et sauvera de la misère tant de malheureux, qui ne sont ou ne deviennent mauvais sujets que par la misère et la honte de leur existence. Mon frère vous dira tout ce dont il a été témoin, et combien ce pays est malheureux, par défaut d'une bonne direction, et par suite de son ignorance religieuse. J'ai vu cela moi-même dans un voyage que je viens de faire par terre, de Mana à Cayenne. Si vous voyiez ce beau pays, ces excellentes terres et prairies! Et tout cela presque sans habitants! On rencontre quelques mauvaises cases habitées par des misérables, qui vivent de pêche et de chasse, et qui vont presque nus, faute d'habits... Que ces pauvres gens m'inspirent d'intérêt! Je veux, avec l'aide de Dieu, travailler à améliorer leur sort. Nous placerons trois ou quatre Religieuses dans tous les quartiers un peu nombreux, de douze en douze lieues. Mana les soutiendra. Nous donnerons à chaque maison des troupeaux, avec deux noirs et leurs femmes, une petite pharmacie, et puis les Sœurs feront la classe pour les enfants de toute couleur. Elles auront une chapelle, où la population se réunira le dimanche. On donnera l'instruction à ces pauvres gens, et quand le missionnaire viendra, il trouvera tout préparé. » « Dans tous les quartiers de la Guyane, il n'y a pas, ajoute-t-elle, une église ou chapelle proprement dite, où l'on puisse réunir les fidèles. Il se

trouve seulement cinq prêtres pour toute la colonie, et, à Cayenne même, ils n'ont qu'un mauvais carbet pour église, et il y a plus de vingt-cinq ans qu'il est question d'en construire une. »

Depuis lors les choses ont bien changé. Mana fut une des premières localités à avoir son église paroissiale; puis d'autres sanctuaires s'élevèrent successivement, non seulement au chef-lieu de la colonie, mais dans plusieurs des principaux quartiers. Et quant aux projets de la R. Mère Fondatrice, s'ils ne se sont pas réalisés aussi promptement et dans des proportions aussi grandes qu'elle l'avait tout d'abord espéré, ils n'en ont pas moins porté d'heureux fruits, qui subsistent encore aujourd'hui. Il nous suffira de citer les quartiers de Sinnamary, Kourou et Roura, où depuis longtemps déjà, comme en d'autres lieux de la Guyane, les Sœurs de Saint-Joseph se dévouent avec zèle à l'éducation des enfants, à l'instruction religieuse des adultes, et au soin des malades, conformément aux intentions de leur Vénérée Mère.

Jamais, toutefois, leur dévouement pour les pauvres gens de ces contrées, où elles secondent si bien les généreux missionnaires, n'égalera celui que déployait alors la Mère Fondatrice en faveur des noirs esclaves de ce temps-là. En voici quelques traits, dont le souvenir nous a été précieusement conservé.

« A cette époque, *rapporte M. Auguste Javouhey*, il arriva qu'une vingtaine de noirs, esclaves marrons, c'est-à-dire enfuis de chez leurs maîtres depuis plusieurs années et poursuivis par des escouades de police, fatigués de leur vie errante et misérable au milieu des bois, ne sachant, du reste, dans quel pays ils étaient arrivés, se trouvèrent enfin sur les terrains

dépendant de la colonisation fondée par ma chère Mère. Son nom leur était parvenu, avec cette réputation de sa bienfaisance qui l'accompagnait et la précédait jusque dans les solitudes de la Guyane. Ils n'hésitèrent pas à se réfugier sous sa protection; et ils n'eurent pas à se repentir de la confiance qu'ils avaient mise en elle. Ils étaient coupables du crime d'évasion; crime qui, dans le code des esclaves, était puni par le fouet, ou plutôt, dont la peine était remise à la discrétion de maîtres souvent cruels et implacables dans leur vengeance. Quelques-uns même de ces esclaves devaient subir des peines suprêmes, en raison du temps qui s'était écoulé depuis leur fuite.

« La R. Mère Fondatrice ne put voir le sort réservé à ces malheureux sans se sentir émue jusqu'au fond du cœur, et sans désirer aussitôt de les y soustraire par tous les efforts de sa charité. Elle partit immédiatement pour Cayenne, malgré les difficultés de la route; et, sans perdre un seul instant, même pour un repos nécessaire, se rendit auprès des personnages dont dépendait la destinée de ces pauvres noirs, s'adressant à la police, à l'administration, et enfin au Gouverneur, pour obtenir la remise de leur peine ou, du moins, un adoucissement à leur sort. Enfin, faisant appel à l'intérêt des maîtres, qui eussent perdu la valeur de leurs esclaves en les faisant condamner, elle offrit de les racheter à son propre compte et pour le prix que l'on exigerait, s'engageant, en outre, à leur donner la liberté au bout d'un certain temps. Les maîtres y consentirent. Et la digne Mère préluda de cette manière à l'œuvre de libération qu'elle devait plus tard accomplir avec les noirs esclaves du domaine de la colonie. »

La R. Mère Javouhey fit encore, vers ce même temps, d'autres achats de noirs esclaves, jusqu'au nombre de trente-deux, pour la somme totale de 40 à 45 mille francs.

Et pour faire face à cette grande dépense, elle dut mettre à contribution ses maisons de la Martinique et de la Guadeloupe, qui s'empressèrent de lui venir en aide. Or, au sujet des sept derniers noirs dont elle fit l'acquisition, voici un nouveau trait de sa charité, qui servira en même temps à donner une idée de la condition des anciens esclaves, ou des traitements barbares auxquels ils étaient parfois condamnés.

Nous l'extrayons, comme il suit, des *Annales historiques de l'Institut*, concernant la colonisation de Mana.

« Le propriétaire de sept nègres achetés au compte de la R. Mère Fondatrice était un homme des plus inhumains. Mécontent de l'un de ses esclaves qui travaillait avec peu d'activité, il le fit périr avec un raffinement de cruauté inouïe. Il commanda d'allumer du feu, ordonna aux compagnons de ce malheureux de le frotter d'huile, puis le fit exposer au brasier ardent, en commençant par les pieds, et ce supplice continua jusqu'à ce que le corps entier de l'esclave eut été consumé. Cette horrible scène à peine achevée, ses nègres allèrent déposer contre lui; mais le Gouverneur, craignant pour eux les terribles effets de sa vengeance, ne voulut point les laisser retourner à son habitation. La R. Mère Fondatrice se trouvait précisément alors à Cayenne. M. Jubelin lui donna connaissance de ce fait monstrueux, et lui demanda si elle ne voudrait pas acheter ces pauvres noirs, afin de les mettre à l'abri du ressentiment et de la brutalité d'un tel homme. Il n'avait pas trop présumé de son grand cœur. Car elle-même alla trouver le propriétaire et lui offrit, pour l'achat de ses nègres, le prix qu'il demandait. Le marché fut en effet conclu, et elle emmena aussitôt ces pauvres gens avec elle à Mana. Parmi eux se trouvait une vieille esclave qui, à peine arrivée, tomba malade, par suite de la frayeur que lui avait fait éprouver l'acte

barbare de son maître, ainsi que les mauvais traitements qu'elle-même en avait reçus. Voyant donc son état désespéré, elle témoignait sa peine de n'avoir pu rien faire pour la R. Mère : « Ah ! lui disait-elle, vous avez tant dépensé pour m'acheter ! « Et moi je vais mourir sans avoir rien fait pour vous dédom- « mager de tout ce que vous avez fait pour moi ! » Mais la digne Mère la rassura et consola de son mieux, lui disant de ne pas s'inquiéter; puis elle mit tous ses soins à la bien préparer à la mort. Contribuer à sauver cette âme devait être pour elle le plus précieux des dédommagements. « C'est moi, avait-elle écrit à la supérieure de Limoux, au sujet de l'achat de ses noirs, c'est moi qui veux les instruire et en faire de bons chrétiens. »

La R. Mère Javouhey avait donc fait une œuvre de charité et de zèle, en se procurant, au prix d'importants sacrifices, un certain nombre de nègres pour les grands travaux, et que l'on appelait, pour cette raison, noirs de pelle. Mais c'était aussi un acte de sage prévoyance ; car on approchait de la fin de l'engagement des colons, et l'on pouvait prévoir que la plupart regagneraient alors la France, ou iraient chercher fortune ailleurs. Les colons seraient donc remplacés par des noirs, et avec avantage, ceux-ci étant bien plus propres que les Européens à supporter de rudes labeurs, sans être exposés comme eux aux funestes atteintes du climat.

C'est ainsi que la R. Mère Fondatrice savait se plier à toutes les circonstances, en vue du bien et des intérêts de l'Œuvre qui lui était confiée par la divine Providence. Nous verrons bientôt cette même Providence mettre à l'épreuve, de plus d'une manière, sa confiance et son abandon.

CHAPITRE IV

Projet de retour en France et de réunion des quatre Méres fondatrices. — Fin des subventions accordées à Mana. — Diverses épreuves pour la petite colonie. — Admirable résignation de la R. Mère Javouhey. — Révolution de 1830. — Ses sentiments de crainte ; ses projets de zéle pour la Congrégation et le clergé.

Dans les premiers mois de 1830, la Révérende Mère, cédant aux instances de ses maisons de France, résolut d'y aller passer une année, après laquelle elle reviendrait achever l'œuvre de son cher Mana. Elle se rendit même, à cet effet, à Cayenne, où elle pensait s'embarquer. Partout on s'apprêtait avec une grande joie à revoir cette digne Mère. Mais des circonstances survinrent, qui lui parurent des indices manifestes de la volonté de Dieu pour l'ajournement de ce voyage; et elle y renonça.

Avant, toutefois, de prendre cette dernière détermination, elle écrivit à celle qui devait la remplacer à Mana, une lettre dont nous devons extraire quelques lignes; car elles peignent au naturel ses propres sentiments et montrent dans quel esprit elle dirigeait ses Sœurs de la petite colonie.

« Cayenne, le 8 mai 1830.

« Ma bien chère Fille,

« Je profite de mon loisir pour venir causer avec vous, et vous distraire un moment dans votre chère solitude, que je

vois toujours plus intéressante, à mesure que je m'en éloigne davantage. Que je vous trouve heureuse d'être ainsi loin du monde, loin des méchants qui inondent la terre ! *Vous pouvez vous occuper de Dieu sans distraction.* Vous êtes avec de si bonnes Sœurs, qu'elles ne vous feront jamais de chagrin, j'en suis bien sûre. Je vous trouve la plus heureuse de la Société. Pour répondre à tant de faveurs que Dieu vous fait, animez-vous d'un nouveau courage pour améliorer tout ce qui vous entoure. Donnez l'exemple ; soyez toujours la première pour tous les exercices, le travail et le reste. »

« J'espère revenir bientôt, quand le mois de mai qui s'écoule sera de retour ; c'est celui qui doit me ramener parmi vous, mes bien chères Filles. Je ne perdrai pas de vue cette précieuse réunion... En attendant, faites le bonheur de tous ceux qui vivent avec vous, vous aimant et vous encourageant mutuellement, malgré les petites misères qui peuvent se rencontrer. — Accoutumez-vous doucement à vivre comme dans le pays, à manger du riz, du couac, des bananes et du pain ; mais tout cela sans contrainte. »

La R. Mère Fondatrice vivait elle-même, à Mana, de la façon la plus frugale, se nourrissant comme les noirs, ne buvant souvent que de l'eau, et ne reculant devant aucune espèce de travail. Elle pouvait donc avec assurance donner ces conseils. Mais, dans sa prudente sollicitude, elle voulait que, lorsque le soleil était bien ardent, on travaillât à couvert, et que, en temps ordinaire, on eût toujours un mouchoir double sur la tête ; « ce qui était essentiel pour la santé », disait-elle. Après diverses autres recommandations, au sujet des cultures et plantations de riz, de bananiers, de caféiers, etc., elle ajoutait :

« Ecrivez-moi souvent et rendez-moi compte de vos tra-

vaux ; je comprendrai bien tout ce que vous m'en direz. Mettez bien de l'économie dans vos dépenses et de l'ordre dans votre maison. Songez que nous travaillons pour nourrir des malheureux orphelins qui manquent de tout, pour la plupart. Cette idée doit adoucir toutes nos peines et nous combler de consolation. Adieu, mes bien chères Filles. Je pense souvent que vous êtes les plus heureuses de notre Société. Je vous aime toutes de tout mon cœur.

« Sœur JAVOUHEY. »

De retour à Mana, la R. Mère Fondatrice y poursuivait paisiblement son œuvre moralisatrice, lorsqu'elle reçut des nouvelles de France, qui étaient comme les avant-coureurs de la révolution politique et sociale que notre patrie devait bientôt voir éclater. Et, comme toujours, voici comment elle envisageait ces événements à la lumière de la foi :

« Nous venons d'apprendre, écrivait-elle à sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, le changement de tous les ministres. J'espère que la religion y gagnera ; car tout allait bien mal en France ; les méchants levaient la tête bien haut. Dieu veuille arrêter le torrent de l'iniquité et donner la paix à son Eglise ! Redoublons de prières. Que nous sommes heureuses d'être sorties du monde ! Séparons-nous-en de plus en plus. Que j'aime notre solitude de la Mana ! Il me semble qu'il est plus facile d'y servir le bon Dieu. »

A l'étranger même, il n'était guère question que d'hostilités et de combats. Ce qui lui faisait écrire, dans le même esprit, à la Mère Rosalie, à Bourbon :

« Je suis bien tourmentée, ma chère Fille, du désir de recevoir de vos nouvelles. Depuis un an nous attendons la *Zélée*, et elle n'arrive pas ; ce qui nous fait penser qu'elle ne viendra

plus. On parle de guerre jusque dans notre désert. Nous savons qu'on s'est battu à Madagascar, qu'on veut se battre à Alger ; que sais-je ? Les pauvres humains ne sont jamais tranquilles ; on dirait qu'ils doivent rester toujours sur la terre, tandis qu'ils vont en poste au gouffre de l'éternité. — Je ne sais si les jours s'écoulent aussi vite à Bourbon qu'ici, mais je ne m'aperçois pas de leur rapidité ; il me semble que je suis arrivée d'hier, et déjà cependant deux années sont écoulées. Je vais rester encore jusqu'au mois de mai prochain, afin de consolider cette grande entreprise. »

A cette occasion, la R. Mère Fondatrice invitait sa digne sœur à venir la rejoindre à la Guyane, d'où elles partiraient ensemble pour la France, y emmenant avec elles leur autre sœur, la Mère Marie-Thérèse, de la Martinique. Dans ce projet encore, la pensée dominante n'était autre que celle du bien qui pourrait résulter d'une semblable réunion, pour les intérêts généraux de l'Institut.

« Lorsque vous reviendrez en France, écrivait-elle à la Mère Rosalie, profitez donc d'un navire de l'Etat qui passe à Cayenne. Quel plaisir vous nous procureriez et à vous aussi ! Nous avons passé la récréation, hier, à préparer votre réception ; chacune offrait à Dieu une partie de sa vie pour obtenir cette faveur. Réalisez nos espérances ; venez. Nous irons ensemble prendre notre chère Mère (la Mère Marie-Thérèse) à la Martinique ; nous visiterons la Guadeloupe ; nous irons passer une année en France. Et c'est pour le coup que nous mettrons la dernière main à l'œuvre de notre chère Congrégation ; chacune de nous y apportera son expérience. Nous retournerons ensuite chacune à notre poste, pour y attendre la mort en paix, en accomplissant la sainte volonté de Dieu et en travaillant au salut de notre prochain. Cette pensée m'enchante et me ravit... Je vous quitte, ma bien

chère Fille, dans l'espérance de vous revoir dans le courant de l'année (1). »

Mais, loin de répondre à cette espérance, la R. Mère Rosalie lui exprima plutôt le désir de rester à Bourbon pour y finir ses jours. Déception pénible pour la R. Mère Fondatrice, mais qui lui fournit l'occasion de dévoiler, à son insu, les trésors d'amour de Dieu et de résignation à sa divine volonté renfermés dans son cœur. Elle l'épanchait ainsi, dans celui de son autre sœur, la Mère Marie-Thérèse :

« Les dernières nouvelles que j'ai reçues de ma sœur Rosalie sont pénibles : elle demande à finir sa carrière à son poste. Cette pensée de ne la revoir jamais m'afflige. *J'aurais pour moi le même désir; mais puis-je en former d'autre, que de faire la sainte volonté de Dieu ?... Je suis dans sa main; je ne veux que ce qu'il voudra; ma vie, ma mort sont à sa disposition; je n'ai plus de volonté... Je voudrais bien ne vivre et ne m'occuper que de Dieu; mais, hélas! je suis le plus souvent occupée des choses de la terre.* Ainsi, pardonnez-moi d'avoir si souvent recours à vous pour m'en débarrasser. Vous êtes toute ma ressource; vous l'avez toujours été, comme aussi ma consolation dans mes peines (2). »

Après nous être édifiés de ces sentiments si pieux et si beaux de la R. Mère Fondatrice, il nous faut revenir à Mana, pour y suivre la marche de sa petite colonie de religieuses et de travailleurs, blancs et noirs.

Le temps approchait où l'Œuvre devait subir les épreuves appelées à montrer si les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne seraient pas en pure perte, comme

(1) Lettre du 12 juillet 1830.
(2) Lettre du 10 avril 1831.

l'avaient été tous les essais précédents. Le mois d'août 1830, en effet, vit cesser les subventions que le gouvernement avait promis d'accorder à l'établissement pendant les deux premières années ; en sorte que toutes les dépenses de la colonie retombèrent entièrement à la charge de la R. Mère générale. « A ce moment critique, lit-on dans le *Précis sur la colonisation de Mana,* Mme Javouhey ne fut point prise au dépourvu : depuis l'origine, elle avait dirigé les travaux de façon à assurer la subsistance de son personnel, et elle se trouvait en état de pourvoir à toutes les nécessités avec ses propres ressources. » Ceci, toutefois , n'était vrai que jusqu'à un certain point. A l'extérieur, sans doute, l'on ne s'aperçut pas trop qu'il existât de la gêne et de l'embarras ; car tout fut sacrifié à l'entretien des immigrants et aux besoins de tout genre qu'exigeait la marche de l'Œuvre. Mais, après deux années seulement de défrichement et de travail de culture, les revenus n'étaient pas encore assez considérables, pour qu'il n'y eût pas à supporter quelque part de grandes privations.

La Communauté fut donc réduite à une pauvreté, qui dut rappeler à la R. Mère Fondatrice ce qu'elle avait eu à éprouver de plus pénible, en ce genre, depuis l'origine de l'Institut. Elle manqua en effet plus d'une fois, alors, des choses les plus indispensables. « Pour n'en rapporter qu'un exemple, lisons-nous dans les *Annales historiques*, au premier de l'an, l'on se trouva si dépourvu de toutes provisions alimentaires, que l'on ne savait comment faire face au souper. La R. Mère dit alors à une Sœur d'aller voir si elle ne trouverait pas quelques herbes ou des racines que l'on pût faire cuire ;

mais celle-ci, que n'accommodait guère cet état de privations continuelles, ne put s'empêcher de témoigner sa peine de se voir si pauvre, si dénuée de tout : « Comment, « reprit la vénérée Mère, ne savez-vous pas, ma chère « Fille, que c'est la voie que nous a tracée notre divin « Maître, qui a été pauvre pendant tout le temps de sa « vie mortelle, et qui a voulu aussi avoir des disciples « pauvres comme lui ? Ne voulez-vous pas ressembler à « l'Epoux que vous avez choisi ? » Ce petit sermon eut son effet ; la Sœur s'en alla joyeuse à la recherche de ce qui pourrait composer leur maigre réfection, laquelle sans doute n'eût pas trop contrasté avec celle des anciens solitaires de la Thébaïde.

Dans cette extrême pénurie, la R. Mère soutenait ses Sœurs par ses encouragements, non moins que par l'exemple de sa résignation ; mais, intérieurement, elle souffrait beaucoup de les voir réduites à une telle détresse. Une fois, l'une d'elles, en entrant dans sa chambre, la surprit tout en larmes, et ne put s'empêcher de lui demander ce qui occasionnait son chagrin. La vénérée Mère, qui aimait à cacher ses peines, lui répondit : « Ah ! mon enfant, vous êtes trop jeune pour le savoir. » Elle finit toutefois, sur ses instances, par lui dire la situation ; « mais, ajouta-t-elle, ayons bon courage ; ce n'est qu'un mauvais moment à passer ; tâchons d'en profiter pour le ciel (1). »

Cette épreuve ne fut pas la seule. Depuis quelque temps, la R. Mère avait remarqué une certaine lassitude morale parmi les colons qu'elle avait amenés de France.

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

« Oh ! si les hommes ressemblaient aux Sœurs, écrivait-elle, ce serait un paradis terrestre ; mais leur courage ne va pas bien loin, il faut toujours les remonter. » Elle prévit, dès lors, qu'à l'expiration de leurs trois années d'engagement, c'est-à-dire dans le courant de 1831, la plupart, sinon tous, se retireraient de l'association, pour rentrer en France, ou pour travailler à leur propre compte. Et c'est ce qui eut lieu, en effet. Le plus grand nombre revint en France; cinq ou si chefs de famille s'établirent à leur compte à Mana ; et trois colons seulement restèrent attachés à la Communauté. — Elle eut donc à pourvoir au payement total des colons qui se retiraient, et à doter ceux qui s'établissaient dans la localité d'une concession suffisante pour assurer leur avenir et celui de leurs familles. Elle dut, pour cela, faire encore une fois appel au dévouement de ses maisons des Antilles, puis remettre à d'autres mains une partie des terres défrichées et rendues fécondes par ses soins. Mais elle s'exécuta de si bonne grâce, que tous les intéressés ne purent que conserver le meilleur souvenir de sa loyauté et de sa générosité (1).

Si tout cela n'était pas fait pour améliorer la situation matérielle de la Communauté, il y avait, au fond, un sujet de peine plus sensible encore pour la R. Mère Javouhey. La défection presque générale des colons était, en effet, le résultat des fréquentes commissions envoyées par l'administration coloniale au port de la Nouvelle-Angoulême pour visiter l'établissement. Ceux, en effet, qui composaient le personnel de ces commis-

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

sions n'étaient pas tous désintéressés dans l'affaire. Les uns se montraient peu flattés de voir qu'une femme fût parvenue à mettre en bonne voie de production un pays que l'on avait toujours voulu considérer comme inculte et comme privé de bois de chauffage. D'autres déguisaient mal leur crainte que Mana ne parvînt à acquérir une importance nuisible à Cayenne, et qu'il ne finît par lui enlever la prépondérance. La R. Mère générale n'avait, certes, jamais songé à rien de semblable ; mais elle ne pouvait arrêter le cours de ces dispositions peu favorables, et elle en recueillit les fruits amers, ainsi que nous venons de le dire, lorsque vint le temps de la cessation des premiers engagements des colons.

Ce fond d'opposition n'était, du reste, que la reproduction du mécontentement qui s'était manifesté au chef-lieu de la colonie, dans les essais précédents faits par le gouvernement sur les bords de la Mana (1) ; et son principal foyer était toujours au sein même du conseil colonial. La R. Mère ne tarda pas à s'en convaincre. Ce même conseil, en effet, dès qu'il en trouva l'occasion favorable, s'empressa de demander au ministère de la marine, que toute subvention, de quelque nature qu'elle fût, soit pour frais de médecin, soit pour traitements de Sœurs hospitalières, d'aumôniers et autres, cessât de figu-

(1) « Alors les commissaires européens envoyés en Guyane pour y explorer les localités n'avaient pas tardé à s'apercevoir que les projets du ministère de la marine inquiétaient les intérêts locaux, blessaient les préjugés des habitants, et qu'une sourde opposition existait contre le gouvernement de la métropole. Ils reconnurent notamment que les colons du chef-lieu auraient préféré des noirs d'Afrique à des laboureurs français, et des dépenses faites dans l'intérêt direct et immédiat de leurs cultures, à des dépenses ayant pour objet de faire cultiver les productions coloniales par des hommes libres. » (*Précis sur Mana.*)

rer dans le budget de la colonie, et que les noirs domaniaux qui avaient été mis à la disposition de la R. Mère fussent rappelés à Cayenne.

Telle était sa récompense, de la part d'un pays qui l'avait d'abord si favorablement accueillie, et dont elle était venue, au prix de si grands sacrifices, accroître les ressources et, s'il était possible, aider à augmenter la population. Son âme, heureusement, savait à qui elle avait confié le dépôt de ses intentions charitables, de ses pénibles travaux et de son dévouement ; et elle avait la douce confiance que rien de tout cela ne serait perdu, un jour, ni pour elle, ni pour ses Sœurs, dont le courage persévérant était une de ses plus douces consolations.

La digne Mère s'efforça donc, dans ces circonstances pénibles, de posséder son âme dans la patience, selon les enseignements du divin Maître. Et l'on voit par l'extrait suivant d'une lettre que lui adressait, de la Martinique, sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, comment elle savait souffrir, seule avec Dieu seul, sans jamais se plaindre. « Ma très chère Mère, vous nous rassurez, en nous disant que vous jouissez d'une santé parfaite, et que vous êtes contente et heureuse. Vous auriez des peines, je le sais, ma chère Mère, que vous nous diriez toujours cela, sachant trouver votre bonheur dans tout ce qu'il plaît à Dieu qu'il vous arrive. Veuillez, je vous en prie, ne rien me cacher. Le Seigneur, dans sa bonté, me donnera la grâce comme à vous de lui faire les sacrifices qu'il permettra que j'aie à lui faire. Je lui ai offert celui d'être encore une année sans vous voir... »

Est-il rien de plus édifiant que cette correspondance entre deux sœurs, dont l'une garde le secret de ses

peines, et l'autre ambitionne de les partager, et cela par un généreux amour de la sainte volonté de Dieu !

La croix possède, pour les vrais amis du Seigneur, une sorte de vertu mystérieuse qui enivre les âmes. Nous avons entendu le grand Paul s'écrier : « *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra* (1). » « Je surabonde de joie au sein de toutes mes tribulations. » A son tour la R. Mère Fondatrice faisait entendre ces accents, dans une lettre à sa digne sœur de la Martinique : « Soyez tranquille pour moi, lui écrivait-elle, le bon Dieu me donne autant de forces que de peines ; aussi je l'en remercie de tout mon cœur. » Et encore : « Je ne manque ni de peines, ni de tribulations. Mais vous savez qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. La croix est plantée sur tous les chemins par où passent les serviteurs de Dieu. Je me fais gloire d'être du nombre. Oui, la croix fait mon bonheur ; j'y trouve tant de consolation, que je prie le Seigneur de me conserver dans ces dispositions. » « Qu'il soit loué de tout ! En tout et toujours sa sainte volonté ! » Tel était le cri de son cœur, l'expression favorite qui sortait spontanément de ses lèvres, à l'époque où tant d'obstacles et de contradictions venaient gêner sa marche et pouvaient compromettre sa généreuse entreprise.

On le voit par les dates, l'époque difficile, critique même de la colonisation, coïncidait avec la Révolution de 1830, dont le principe comme les conséquences n'étaient guère de nature à la favoriser. La R. Mère le comprit, et put bientôt s'en apercevoir ; car de nouvelles dispositions, dans les hautes sphères administratives, ne tardèrent pas

(1) Ad Cor., II, VII, 4.

à se faire jour. Aux témoignages de bienveillant intérêt donnés précédemment à l'Œuvre par le Ministère de la Marine succédèrent, dans les premiers temps du régime de Juillet, les marques d'une indifférence à peu près complète. « On avait besoin, disait-on, de faire des économies », comme il se dit toujours dans les temps de crises sociales, où il s'en fait le moins cependant, vu les milliers de convoitises insatiables qui sont à satisfaire. Le nouveau Ministre, M. de Rigny, informa donc la R. Mère générale « qu'elle ne devait plus espérer désormais aucune assistance de son département. »

Cette nouvelle l'affligea, mais sans pourtant lui faire abandonner aucunement ses projets. Car, plus elle avan çait dans la vie, plus sa confiance en Dieu devenait inébranlable. Tout ce qu'elle voyait, d'ailleurs, passer et disparaître, autour d'elle comme au loin, à la Guyane comme dans la mère-patrie, lui faisait répéter cette parole de l'une de ses précédentes lettres : *Dieu seul est immuable,* et elle ajoutait, avec le Prophète royal : « Que d'autres se confient dans les hommes et dans la force de leurs armées, pour nous notre confiance est dans le nom du Seigneur. » Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph, en France : « Nos affaires vont toujours bien, sous le rapport de la réussite des travaux ; mais on veut que nous marchions seules, que nous nous passions des bienfaits du gouvernement. Si on ne voulait pas donner plus de développement à cette bonne œuvre, ce n'était pas la peine de la commencer ; mais si c'est l'œuvre de Dieu, elle n'a pas besoin de l'appui des hommes. Il saura les employer selon ses desseins, et malgré leur volonté. J'irai traiter cette affaire à Paris. »

Ce qui, toutefois, la préoccupait bien plus que ses propres affaires, c'étaient les bouleversements politiques qui venaient de jeter la France dans un avenir inconnu, plein de hasards et de périls. Cette nouvelle, qui n'arriva à Cayenne que fort tard, consterna la R. Mère, si vivement préoccupée des intérêts religieux et sociaux de la patrie. Comme toutes les personnes qui avaient traversé la grande Révolution, elle craignait d'en voir renaître les malheurs et les excès. Sans doute l'événement n'eut point pour suites immédiates les persécutions qu'elle redoutait; mais c'était bien là, néanmoins, le germe et le point de départ de nouvelles crises, la cause déterminante des révolutions successives dont nous sommes les témoins, et qui, toutes, ont pour principe et pour fin la haine de Dieu et de son Eglise.

Nous voudrions pouvoir citer ici la correspondance de la vénérée Fondatrice avec ses Communautés de France et des colonies. On y verrait son âme s'identifier tout entière avec les périls que couraient alors la religion en général, le clergé, les élèves du sanctuaire, les Communautés religieuses, et l'œuvre en particulier dont Dieu lui avait confié le soin. Elle écrivait, à la date du 17 novembre, à sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, Supérieure des établissements des Antilles :

« Je profite, ma chère Fille, de toutes les occasions de m'entretenir avec vous, dans les tristes circonstances où nous nous trouvons ! Vous connaissez tout ce qui s'est passé en France... Quelles en seront les suites? hélas! elles ne peuvent pas être bonnes. Ici, nos prêtres ont prêté le serment, hier. Cela m'a fait beaucoup de peine. Je crains qu'ils n'aient à s'en repentir. Il est vrai que leur position était bien embarrassante... Je vou-

drais savoir ce que font les vôtres... Prions bien, pour que la religion, pour que la foi ne soient pas enlevées à notre malheureuse patrie. On est avide de nouvelles, et tout ce qu'on apprend n'est pas rassurant...

« Je crains bien que le clergé et les fidèles n'aient à souffrir la persécution. S'il en est ainsi, que faut-il faire? Soutenir notre foi, au péril de notre vie. — Si vous étiez obligées de fuir, vous viendriez avec nous dans nos déserts, pour y attendre la fin de la tempête, ou bien nous irions fonder des maisons d'éducation chez les Anglais et chez les Hollandais, nos voisins... Je ne crois pas, cependant, que les choses aillent aussi mal dans les colonies. — Ecrivez souvent à la Guadeloupe. Encouragez nos chères Filles. Dirigez-les par votre sagesse. Mettez toute votre confiance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. Vous savez que nous avons le bonheur de faire l'œuvre de Dieu; soyons fidèles à une si belle mission ! »

Le 20 novembre, elle reprenait la plume, pour redire à un respectable ecclésiastique chargé de la direction spirituelle du petit Séminaire africain, toutes ses craintes au sujet de l'événement qui occupait alors tous les esprits.

« Avec quel empressement, lui écrivait-elle, j'ai reçu votre lettre et celle de ma bonne sœur Clotilde! Nous venions d'apprendre la Révolution qui a éclaté en France. Quelles anxiétés j'éprouvais pour tout ce qui m'est cher! Hélas! cet événement déplorable nous met sur la bouche d'un volcan qui, d'un moment à l'autre, peut nous engloutir. La foi s'éteint; elle va s'en aller porter son divin flambeau dans les déserts, parmi les sauvages qui ne l'ont pas méprisée. Mon Père, n'est-ce pas la Providence qui m'a conduite ici, comme par la main, pour y recueillir les débris d'un si triste naufrage? Je ne veux rien négliger pour répondre aux desseins d'En-Haut. Mana sera peut-être une retraite pour les serviteurs de Dieu persécutés, et les

membres de notre chère Société. Nous sommes prêts à recevoir tous ceux qui veulent conserver la foi de nos pères et servir le Seigneur en esprit et en vérité. Nous nous trouvons loin des révolutionnaires, sur la frontière d'un pays étranger et catholique. Nous aurons des vivres pour trois cents personnes, car nous pouvons les augmenter à proportion des besoins... — Depuis deux jours que ma lettre est commencée, je reçois nouvelles sur nouvelles, toutes plus inquiétantes les unes que les autres. Il est bien facile de voir qu'on en veut à la religion, qu'on voudrait la détruire; mais elle ne brille jamais mieux que quand elle est persécutée. Le Séminaire du Saint-Esprit est dissous, dit-on, mais il se rétablira dans les déserts des colonies, où se formeront de vrais apôtres. Venez, mon bon Père, venez parmi nous ; vous y trouverez la paix et le bonheur. Ce désir, toutefois, est subordonné à ce qui se passe et se passera en France. Dans le cas où il vous faudrait partir, vous nous amèneriez tous nos enfants du Sénégal. Nous sommes à six lieues de la Guyane hollandaise. Là nous pourrions laisser passer l'orage, s'il venait à être trop terrible... Ni l'enfer, ni les méchants n'empêcheront les desseins de Dieu de s'accomplir. Ayons confiance en sa grande bonté, et abandonnons-nous au soin de sa Providence. »

Comment s'empêcher d'admirer la largeur et la pureté du zèle de la R. Mère Javouhey ? Elle s'intéresse non seulement à ce qui la touche de plus près, mais au clergé en général, et plus spécialement à un établissement qui était alors, comme aujourd'hui, le seul Séminaire chargé de former les prêtres de nos colonies. Le Séminaire du Saint-Esprit fut, en effet, rayé de la liste des institutions utiles à la France et ayant droit à l'assistance du gouvernement. Ce qui inspirait à l'illustre auteur de la *Vie du Vénérable Père Libermann* ces lignes éloquentes et indignées :

« Même après que M. Bertout, dit-il, à force d'habileté et de dévouement, fut parvenu (en 1823) à sauvegarder les droits de l'avenir de sa Congrégation, à rendre à la France et à l'Eglise une institution unique en son genre, à remplir son Séminaire d'apôtres, qui rendirent à nos colonies les consolations religieuses, il se trouva, après 1830, des hommes d'Etat assez habiles pour estimer que le Séminaire du Saint-Esprit n'était pas utile à la France, et ne remplissait pas parfaitement sa destination. En conséquence, les allocations destinées à la formation du clergé colonial furent supprimées. Le courageux M. Bertout, livré à ses seules ressources, n'en continua pas moins son œuvre tout entière. Mais, en 1833, on profita du choléra pour lui disputer ses titres de propriété, et changer le Séminaire en hôpital militaire. M. Bertout avait bien voulu recevoir sous son toit le trop-plein des hôpitaux militaires, sur des promesses écrites d'évacuer le Séminaire après l'épidémie. On récompensa sa générosité, en lui refusant la liberté de rester lui-même sous son toit (1). »

« Cependant, ajouterons-nous avec l'éminent écrivain, la situation périlleuse et imméritée faite au Séminaire du Saint-Esprit par les rigueurs du gouvernement ne pouvait être qu'un malentendu peu durable. » Et justice fut ensuite rendue au digne abbé Bertout et à son œuvre (2).

En attendant, la Mère Javouhey préparait toutes choses, à Mana, « pour y recueillir, disait-elle, les débris du sacerdoce, ainsi que pour y élever les jeunes gens que le bon Dieu destinerait à soutenir la religion persécutée. » Elle appliqua ses noirs à construire des cases en plus grand nombre, à défricher et cultiver de nouvelles terres;

(1) Notice sur M. Bertout.

(2) Vie du vénérable P. Libermann, par Son Em. le cardinal Pitra, 4e édition, pages 494 et suiv.

et, à quelque temps de là, elle annonçait « que tout était prêt, pour recevoir des élèves du sanctuaire jusqu'au nombre de soixante-dix au moins. » Et, si besoin était, les années suivantes seraient consacrées à développer cette œuvre, de première importance aux yeux de sa foi.

C'était de cette manière qu'elle entendait acquitter sa dette de reconnaissance envers Dieu, pour la prospérité que, malgré tontes les contradictions, il avait accordée à son entreprise. Elle écrivait, à quelque temps de là :

« Il ne faut plus que l'effort de cette année pour mettre l'établissement dans un état prospère ; il sera tout à la Congrégation. Peut-être sera-t-il sa seule ressource. Dieu ne l'a pas fait sans dessein. C'est son œuvre et non la mienne ; je n'aurais pas été capable de la conduire à son terme. » — « Je crois que cet établissement, dit-elle ailleurs, qui bientôt sera tout à la Congrégation, vaut plus de 150.000 francs. »

Puis elle ajoutait ces belles paroles, que la cupidité humaine ne saurait comprendre :

« Je n'y attache, au reste, de prix qu'autant qu'il sera utile à la religion et au salut des âmes. »

Elle l'estimait alors surtout comme pouvant servir de refuge à ses Sœurs de France, si le souffle de la tempête révolutionnaire venait à les en chasser.

« Nous aurons ici, écrivait-elle encore à ce sujet, un asile sûr et indépendant, où nous pourrons faire beaucoup de bien pour la religion ; nous pourrons y servir Dieu en esprit et en vérité... Nous sommes disposées à recevoir toutes celles qui voudront venir ; les vivres sont préparés, les logements aussi. Mais on doit vouloir vivre en vrais solitaires ; autrement, il faut rester en France. » — « Je vous assure, ajoute-t-elle, que la solitude

est bien favorable aux religieuses. Comme je vois les choses dans leur véritable jour! Que les biens, les honneurs et les satisfactions d'ici-bas me semblent peu dignes de l'attention du vrai chrétien, et méprisables pour une Religieuse ! Qu'on est riche quand on ne *veut rien !* Ces vérités bien comprises donnent une paix parfaite. »

Dieu seul, et toujours Dieu seul, avec sa croix et la conformité à sa divine volonté, voilà toute l'âme de la vénérée Mère, dans ces temps si troublés. Elle s'attendait à tout et se résignait à tout.

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, écrivait-elle encore, on nous obligeait à quitter notre saint habit, contre la force il n'y a pas de résistance. Mais j'espère qu'on ne se portera pas à cette extrémité dans les colonies; prions Dieu de nous préserver de ce malheur... »

Reléguée dans sa solitude, elle n'avait, pour la renseigner sur la véritable situation, que la voie des journaux et des correspondances particulières ; et tout y était présenté sous des couleurs de plus en plus sombres, auxquelles l'éloignement ajoutait encore, comme toujours, ses sinistres pressentiments. Mana, dès lors, acquérait un nouveau prix à ses yeux; cette oasis bénie lui apparaissait comme l'arche sainte, destinée à conserver, au milieu des flots soulevés par l'esprit du mal, les plus chères espérances du clergé et de l'Institut. C'est ce qu'elle exprimait en ces termes émus :

« Hélas ! écrivait-elle, tout va bien mal en France. Les affaires du temps me donnent bien de l'inquiétude. Je me plais à croire que Mana sera un asile sûr et tranquille pour pratiquer notre sainte religion. Nous sommes au milieu des forêts, loin des scandales de la nouveauté, et à l'abri des persécu-

tions de tout genre dont semble nous menacer l'esprit du siècle, imbu de l'esprit révolutionnaire. Qui se serait attendu à un événement semblable? Je vois la position de la France bien en noir. On y abat les croix, on détruit les séminaires, on maltraite les prêtres, rien n'est respecté... Pauvre France! auparavant si heureuse! J'ai plus que jamais la volonté de travailler à la fondation d'un séminaire, pour y réunir les membres précieux et épars des élèves du sacerdoce... Mana ne peut me rendre heureuse qu'autant qu'il sera utile à la religion. Cette espérance me soutient, quand j'ai quelques peines; elle me fait chérir ma solitude toujours davantage. Qui sait les desseins de Dieu sur cet établissement? Il me semble les entrevoir dans un avenir peu éloigné. Peut-être sera-t-il le seul abri et la seule ressource de la Congrégation! »

Ces craintes, cependant, ne devaient pas se réaliser. Car Dieu ordonnera aux eaux du déluge révolutionnaire de rentrer peu à peu dans leur lit; et la religion, le clergé, les Communautés religieuses pourront, avec le temps, reprendre leur marche ordinaire, quoique toujours, plus ou moins, sous la menace des méchants; épée de Damoclès, sans cesse suspendue sur la tête de ceux qui ne cherchent que Dieu et l'établissement de son règne ici-bas.

CHAPITRE V

Abandon de la R. Mère à la Providence. — Ses encouragements en France. — Sa confiance en Dieu, au milieu de peines de toute sorte. — Progrès de l'œuvre de Mana. — Nouvelles épreuves. — Elle se charge du soin des lépreux. — Son départ pour la France.

Contrairement à ses premières pensées, la R. Mère Javouhey prolongea jusque vers le milieu de 1833 son séjour à la Guyane. Elle aurait voulu partir et rester tout ensemble, « mais ce n'était pas chose facile », disait-elle agréablement. S'abandonner, par suite, au cours des événements, ou à l'ordre providentiel, telle fut sa ligne de conduite. Et tel était son abandon aveugle, à cet égard, qu'elle écrivait : « Nous disons chaque jour : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Sa volonté se manifeste par les circonstances où nous nous trouvons sans les avoir cherchées. Il faut marcher dans la voie qui s'ouvre devant nous, sans nous inquiéter. Celui qui nous conduit nous mène au but, qui est la céleste patrie. »

La volonté de Dieu se manifestant, non par le ministère d'un ange, ni par des signes extraordinaires, mais par l'enchaînement des circonstances de chaque jour ; voilà donc quelle était, si nous pouvons dire, la boussole de la R. Mère Fondatrice, à cette époque. Et en se dirigeant ainsi à travers les ténèbres et les perplexités de la situation générale et de sa position particulière, elle conservait son âme dans un parfait repos.

Elle profitait d'ailleurs de toutes les occasions, pour

écrire aux Supérieures des principales maisons de France ; et, par ses lettres, toujours pleines de vie et où son âme semblait passer tout entière, elle suppléait en quelque sorte à sa présence personnelle.

« Vous devez assez me connaître, écrivait-elle à la Mère Clotilde, supérieure des établissements du midi, pour penser que ce n'est pas la crainte ni aucune frayeur qui m'empêchent de partir, *car je voudrais être partout où il y a du danger et de la peine*, mais bien le désir d'accomplir la volonté divine, à laquelle je me suis vouée, quoi qu'il dût m'en coûter. Quand nous sommes à Dieu, nous ne sommes plus maîtres de nos volontés ; il faut vouloir ce qu'll veut et rien autre chose. Aussi je lui dis tous les jours : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse... » Je remets tout entre ses mains. D'ailleurs, ma chère Fille, tout lui est présent, vos peines et les nôtres ; il n'y a point de distance pour lui. Cette pensée est bien consolante. »

Elle écrivait encore à la Mère Marie-Joseph, sa sœur, qui la remplaçait en France :

« Dieu sait, ma chère Fille, combien je désirerais pouvoir me rendre auprès de vous, pour vous aider à porter le fardeau de l'administration. Mais vous ne voudriez pas que ce fût contre sa volonté ; et c'est lui qui a mis des obstacles insurmontables à mon départ. Oh ! ma chère Fille, ne voulons jamais autre chose que sa sainte volonté. J'ai fait vœu de n'avoir plus aucune volonté propre. Plus je marche, plus je vois le néant des choses de la terre ; rien ne me plaît, rien ne m'occupe que le désir de faire la volonté divine. Si je m'occupe des choses de cette vie, ce n'est que dans la vue de l'accomplir. Je voudrais racheter le temps que j'ai perdu en inutilités ; mais cela n'est pas en mon pouvoir ; il me faut donc profiter de celui qui me reste, et tâcher de n'en plus perdre. Et

quant à vous, puisque c'est Dieu qui m'a retenue jusqu'ici, j'ai pleine confiance qu'il vous donnera tout ce dont vous aurez besoin sans moi. Du reste, ma chère Fille, ne croyez pas que, dans les pénibles circonstances où nous sommes, je pourrais faire plus que vous. Non, soyez-en persuadée... C'est même une grande providence qui m'a retenue ici ; car il eût fallu parler, s'expliquer (elle veut dire au Ministère), et ma bouche doit être d'accord avec ma conscience ; ce qui, peut-être, n'aurait pas avancé les affaires autant que le silence gardé à propos... Pour le moment, ne cherchez pas à vous agrandir ; vivez simplement et même pauvrement. Soyons prêtes à tout événement, et à aller partout où la divine Providence pourra nous appeler. Tenons-nous bien sous la main de Dieu, et vivons cachées en lui. La terre n'est qu'un lieu d'exil, d'où nous sortirons bientôt. Comme je comprends la vanité de tout ce qui ne nous porte pas à Dieu ! Heureuse d'être venue dans cette solitude pour apprendre tant de vérités, que le bruit, le tracas des affaires m'empêchaient de saisir comme je le fais. »

Quel beau et sublime langage, dans sa simplicité ! On y reconnaît cet esprit des saints, qui faisait dire au grand saint Vincent de Paul : « Dieu m'est tout ; aucune chose ne me plaît, en dehors de Dieu et de Jésus son divin Fils. » Par où l'on voit que l'existence intime de la R. Mère Javouhey, sa vie du dedans, n'avait rien à envier à son existence du dehors, c'est-à-dire, à sa vie active, à toutes les œuvres généreuses auxquelles elle se livrait dans un pur esprit de zèle et de charité. Ou, pour mieux dire, selon la pieuse réflexion de l'annaliste de l'Institut, cette vie admirable de dévouement n'était que le fruit de ses dispositions intérieures, de son amour pour Dieu, qui faisait naître en elle l'amour des âmes, et la portait à rechercher tous les moyens de leur faire du

bien, au prix de son repos et de beaucoup de sacrifices.

Pour soutenir d'autant mieux le courage de sa pieuse sœur, elle lui rappelait que Dieu était avec elle, et comment, depuis l'origine de l'Institut, Il n'avait cessé de veiller sur lui, de le protéger et conduire à travers tous les obstacles et toutes les épreuves.

« Vous faites, lui écrivait-elle encore, la sainte volonté de Dieu ; car votre position en France marque les desseins de Dieu sur notre chère Congrégation. Il vous conduit comme par la main... Que nous sommes heureuses, ma bien chère Fille ! Ne craignez rien, Dieu sera toujours avec nous ; nous ne méritions pas les grâces dont le ciel nous favorise chaque jour. » Et encore : « Je n'ai d'autres peines que les vôtres ; elles sont adoucies par ma confiance en Dieu. Je dis : c'est son œuvre ; Il n'a pas besoin de moi pour la faire réussir. — Ayez donc la même confiance, ma chère Fille, et tout ira bien ; le bras de Dieu n'est pas raccourci. Il nous a conduites au milieu des difficultés, des obstacles de toutes espèces ; Il a pourvu à tous nos besoins avec une sollicitude paternelle et divine. Il y aurait donc bien de l'ingratitude à ne pas nous abandonner à Lui avec une tendre confiance. »

A cette époque, une pareille confiance de la part de la R. Mère Javouhey ne devait pas être sans mérite. Il lui fallait, en effet, espérer en quelque sorte contre l'espérance même ; car, de tous côtés, elle voyait les éclairs sillonner la nue, et entendait le grondement du tonnerre. Ses Communautés d'outre-mer, en particulier, étaient sur une sorte de volcan, par suite de l'effervescence extraordinaire produite par la Révolution de Juillet dans la masse de la population, composée de noirs esclaves. Pour ne parler que des Antilles, à la Guade-

loupe, comme à la Martinique, les noirs avaient tenté de réduire en cendres un grand nombre d'habitations à la campagne, et leur dessein était d'anéantir en même temps la ville chef-lieu de ces îles. De prompts secours avaient été donnés ; les plus exaltés de ces malheureux avaient été pris, condamnés et exécutés ; mais ces milliers d'esclaves, qui formaient alors plus des neuf dixièmes de la population, n'avaient pas désarmé dans leur cœur, et la sécurité publique restait toujours menacée.

De ses maisons de Bourbon et de Pondichéry, la R. Mère Fondatrice recevait aussi, par la Mère Rosalie, sa sœur puînée, ces nouvelles fort peu rassurantes :

« C'est le 29 octobre, lui disait-elle, que l'on a appris ici la nouvelle fatale, qui nous replonge dans l'anarchie. En moins de vingt-quatre heures, toute la colonie a été informée des événements de Paris jusqu'au 2 août ; l'esprit révolutionnaire s'est emparé du grand nombre ; on a d'abord intimidé les autorités par des cris et des menaces, et les plus hardis se sont emparés du mât de pavillon et ont arboré le drapeau tricolore. Le Gouverneur a été obligé de céder aux circonstances. »

Quelques mois après, c'était encore, dans cette île lointaine, de nouvelles et plus vives frayeurs, que la digne Supérieure faisait ainsi connaître à sa vénérée sœur :

« J'ai reçu, il y a très peu de jours, lui disait-elle, la lettre que vous m'avez écrite de la Mana, au mois de juin 1830. Vous ne vous doutiez pas alors des événements qui étaient près d'arriver en France, et qui ont tout bouleversé, ici comme ailleurs. Les changements sont nombreux ; et, malgré que l'on proclame bien haut la liberté, l'ordre et la tranquillité,

tout le monde tremble. Cette nuit encore on a eu une alerte des plus vives ; les noirs esclaves, jaloux des prérogatives que l'on vient d'accorder aux libres, en les assimilant aux blancs, et voulant eux-mêmes conquérir cette liberté si vantée, ne voulaient rien moins qu'égorger, brûler tout, à Saint-Denis, en commençant par le Gouverneur, tous les employés et les riches. Heureusement, ils ont été découverts et l'on s'est tenu en défense ; il y a eu de fortes patrouilles toute la nuit. On a cependant vu et pris les éclaireurs de cette armée de marrons qui nous menacent. Dieu sait ce qu'il en sera par la suite ; il faut s'attendre à tout (1). Nos Sœurs de Pondichéry me disent aussi que tout va en décadence dans le pays. Un horrible coup de vent, joint à toutes les autres calamités, ne laisse plus de ressources ; déjà l'on a retranché sur tous les points, et l'on parle de réduire le nombre des employés, à commencer par les Sœurs. »

Si maintenant, de la mer des Indes, nous revenons au Sénégal, nous y trouvons, pour la R. Mère Javouhey, de nouveaux motifs d'affliction. Dans une épidémie de fièvre jaune, le curé de Saint-Louis avait trouvé la mort, et

(1) L'île Bourbon, aujourd'hui l'île de la Réunion, si attachée jadis au drapeau blanc fleurdelisé, nourrissait alors une espérance dont la Mère Rosalie se faisait ainsi l'écho : On a fait courir le bruit que le roi et sa famille seraient envoyés ici. Nous avons célébré la S. Charles dans cette douce espérance ; c'est un dédommagement de la contrainte où nous avons été réduites de la solenniser en secret dans notre chapelle. Jamais notre dévotion ne fut plus sincère qu'en demandant le salut de cette auguste famille. Les Sœurs les plus pressées de retourner en France resteraient volontiers dix ans de plus, si nous avons le bonheur d'avoir ici notre bon Roi ; c'est le vœu général des habitants, qui entrevoient que sa présence serait une source de prospérité et de bonheur pour leur pays. Nous prions Dieu d'entendre et d'exaucer ce vœu si cher à nos cœurs. Cette idée est un baume qui couvre la plaie faite par ce grand coup de révolution. Si elle se réalise, nous plaindrons les victimes, mais nous bénirons la Providence de notre destination particulière.

si la nouvelle était exacte, celui de Gorée avait dû succomber également. Mais la Communauté surtout avait été cruellement éprouvée : cinq Sœurs étaient mortes, à peu d'intervalle, dans l'exercice de leur charitable dévouement. Et, depuis cette époque, combien d'autres victimes, en ce pays, parmi les généreuses Filles de la R. Mère Javouhey !

La colonie de Mana ne laissait pas non plus, alors, d'apporter sa somme de préoccupations et de peines à la R. Mère Fondatrice. Un navire chargé de bois, et auquel elle avait aussi confié certaine somme et des objets de prix, pour des commissions à faire à Brest, périt, corps et biens. Parmi les passagers, se trouvaient précisément deux colons, un homme et sa femme. La digne Mère fit généreusement à Dieu les sacrifices matériels qui résultèrent pour son Œuvre de cet accident malheureux, mais la perte de ces pauvres gens lui fut tout particulièrement sensible. — Dieu permit encore que deux agents de l'administration, à Mana, y devinssent, par leurs dispositions malveillantes, un élément dissolvant au sein de la petite colonie ; et force fut à la R. Mère de demander leur éloignement au Gouverneur. « Si la colonisation, écrivait-elle à ce sujet, n'avait pas été l'œuvre de Dieu, ils l'auraient détruite entièrement. Jamais les nègres marrons, ni les ennemis de l'Etat ne nous auraient fait autant de mal. » « Si je vous disais, écrivait-elle encore, toutes les ruses employées par le démon pour renverser l'œuvre de Dieu ! On ne peut s'en faire une idée. »

Une des conséquences de ces efforts de l'ennemi de tout bien fut la défection d'une ou deux Sœurs. Il avait tellement réussi à les tromper, pour les faire sortir de leur

voie, que la digne Mère désespérait presque de les y ramener. « Je plains ces pauvres Sœurs, écrivait-elle, mais je ne puis les forcer à servir Dieu malgré elles. Le monde paraît aimable... il fait souvent des victimes, jamais des heureux. Tâchons de profiter des fautes des autres, et de nous en garantir. »

Pour prévenir, autant qu'il était en elle, ces sortes de défaillances, elle n'omettait rien, témoin en particulier cette lettre, qu'elle adressait de Cayenne à ses Sœurs de Mana, et où, en termes énergiques, elle dépeint si bien le monde et la vie religieuse. Nous transcrivons.

« Cayenne, le 10 avril 1831.

« *A toutes nos bien-aimées Sœurs et Filles de Mana et de l'Accouarany* (1).

« Mes bien chères Filles,

« Il me tarde bien d'être de retour dans notre chère solitude de Mana et dépendances. — Si vous saviez comme on s'ennuie dans les villes et les villages, où l'on n'entend que plaintes, où l'on ne voit que misères ! Chacun se croit plus malheureux que son voisin. Les pauvres pères et mères craignent pour leurs enfants, les femmes pour leurs maris, les maris pour leur bourse... et que vous dirai-je ? les prêtres pour leurs chers troupeaux, qu'ils voient sans cesse exposés aux ennemis de tous genres qui les environnent. Voilà donc le monde, avec tous les plaisirs qu'il procure ! Voilà donc celui que Dieu remplace dans notre cœur ! Oh ! que nous sommes heureuses de l'avoir quitté ! Que nous serons mille fois heureuses, si nous persévérons dans l'offrande de tout nous-mêmes à Celui

(1) C'était un des établissements de la colonie, situé près de la rivière de ce nom, un des affluents de la Mana.

que nous avons choisi !... Qu'Il nous dédommage bien des petits sacrifices que nous avons faits ! Il ne nous promettait que peines, contradictions et souffrances, et nous ne trouvons que paix, douceur et tranquillité, quand nous sommes fidèles, sans parler de l'espérance mille fois plus douce d'un bonheur éternel. Je vous le répète donc, mes bien chères Filles, que nous sommes heureuses d'avoir fait un si bon choix ! Ranimons-nous sans cesse dans l'accomplissement de nos devoirs ; ne perdons jamais de vue la présence de notre divin Epoux, qui est toujours près de nous, pour nous soutenir et nous consoler, lorsque nous l'appelons à notre secours. Mais qu'il est difficile de l'avoir toujours présent dans le monde, où tout nous distrait ! Ce n'est que dans la solitude qu'il se fait entendre, qu'il est facile de s'entretenir avec lui. Aussi je languis, en attendant le moment désiré qui me rendra à ma chère retraite. Priez pour obtenir de Dieu qu'il avance ce moment heureux. »

Viennent ensuite quelques exhortations à la charité, à l'humilité et à la patience, vertus toujours nécessaires, et dont la pratique, dans les Communautés religieuses, permet seule d'y chanter avec le roi-prophète : « Oh ! qu'il est bon, qu'il est doux et agréable à des frères d'habiter ensemble ! »

« Soyons, dit-elle, bien charitables envers notre prochain, et nous supporterons courageusement les petits travers qui nous contrarient. Nous ne nous souviendrons pas de ce qui nous aura fait de la peine, et nous dirons avec vérité : *pardonnez-moi comme je pardonne.* — Soyons humbles et nous ne serons pas si susceptibles ; nous ne nous ferons pas de chagrin pour une parole, pour un rien ; nous serons bien heureuses, au contraire, d'avoir des sujets de mérites dans les petites humiliations qui nous arrivent ; nous posséderons

notre âme en paix, au milieu des peines et des contradictions inséparables de la vie.

« Je trouve beaucoup de consolation à m'entretenir avec vous, mes chères Filles; à prendre pour moi les conseils que je vous donne. J'en ferai l'objet de mes méditations, et j'espère, avec la grâce de notre divin Epoux, les mettre en pratique. — Je vous quitte, mes bien chères Filles, en me recommandant à vos prières. Mais, je vous le répète, vivez en paix et en bonne intelligence toutes ensemble; supportant les faibles, consolant les affligées, et ne vous souvenant jamais des peines qu'on vous a faites. Dieu, alors, sera votre consolation sur la terre, et votre récompense dans l'éternité. »

Ce qu'elle recommandait si maternellement, la R. Mère Fondatrice le pratiquait toute la première. Faisant abnégation d'elle-même, et traduisant par ses actes cette parole qu'elle proférait dans un moment de peine : « C'est pour Dieu qu'il faut souffrir tout ce qui nous blesse », elle s'étudiait avant tout à être une Mère patiente et dévouée pour ses Filles. « Il leur faut une Mère, écrivait-elle, lorsqu'on la pressait de revenir en France, et si je m'éloignais, je craindrais que cela n'aille pas bien, qu'elles ne soient pas heureuses. »

Rendre toutes ses Sœurs heureuses, pendant qu'elle-même était entièrement privée de tout appui humain et de toute consolation sensible, au milieu de mille préoccupations et sujets de peine, tel était le but constant de la vénérée Mère. Mais aussi qui pourra comprendre l'espèce de martyre qu'elle dut endurer alors, dans sa nature aimante et pleine de délicatesse ? Elle écrivait à sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique : « Je n'ai pas besoin de vous dire quel plaisir me causent vos

lettres. Plus je suis éloignée, et plus je suis sensible à votre amitié ! Il faut bien aimer le bon Dieu pour rester si longtemps séparé de tout ce qui m'est cher... et puis vivre au milieu de pauvres ingrats ! Mais c'est là le partage des Serviteurs de Dieu ; je ne dois pas me plaindre. Ce que je trouve de plus dur, c'est de n'avoir pas une âme qui puisse me donner un conseil, me dire un mot qui me réconforte... Non, rien... Seule avec Dieu seul : voilà ma vie. Il est vrai que cela devrait me suffire, mais je cherche sans cesse quelqu'un qui m'entende, et rien ne répond à ma pensée. J'ai de bien bonnes Sœurs, mais la plupart sont encore bien jeunes et sans expérience. »

Dans les lignes qu'on vient de lire, la R. Mère Fondatrice parle d'ingrats. C'est qu'elle avait alors à souffrir de certains propos répandus en France par quelques-uns des anciens colons, et de l'impression fâcheuse que ces propos devaient tout naturellement produire sur l'esprit de ses communautés, relativement à l'œuvre de la Mana. Aussi plus d'une fois dut-elle rassurer, à cet égard, sa remplaçante en France, la Mère Marie-Joseph :

« Je vous le répète, lui disait-elle dans une de ses lettres, laissez dire de nous tout le mal que l'on voudra ; ne vous en mettez pas en peine. Soyez assurée que ce ne sont que mensonges, produits par la jalousie. J'ai tâché de faire du bien à tous ceux qui composaient la société ; je n'ai guère rencontré que des ingrats, mais cela ne me décourage pas ; je ne cherche pas ma récompense en ce monde. Je n'en crois pas moins avoir fait la volonté de Dieu dans cette entreprise. Elle m'a été très utile à moi-même, en me prouvant jusqu'à l'évidence que tout n'est que vanité sur la terre. » « Je jouis, écrivait-elle encore, de la tranquillité la plus parfaite qu'on puisse

éprouver dans cette misérable vie. Je n'ai que la peine des personnes qui souffrent, et qui ne savent pas profiter des épreuves que le Ciel leur envoie pour leur faire mériter une éternité de bonheur. »

Par ces derniers mots, la R. Mère générale faisait manifestement allusion à une Sœur revenue de Mana, avec certaines préventions, et au sujet de laquelle elle crut devoir écrire à sa sœur, pour la prémunir contre le mauvais effet de ses rapports.

« J'ai reçu avec plaisir, lui dit-elle, la lettre de la sœur N..., mais je vois avec peine qu'elle conserve pour Mana un sentiment qui n'annonce pas beaucoup de progrès dans l'humilité. Elle doit s'attendre aux mêmes peines dès que l'occasion s'en présentera. Son orgueil est beaucoup trop délicat pour une religieuse ; elle a de grandes qualités, qui lui imposent de grandes obligations envers Dieu. — D'après son récit, vous me croyez bien malheureuse. Non, ma chère Fille, je suis, au contraire, très heureuse, plus heureuse mille fois que ceux qui me plaignent. Je suis persuadée, autant qu'on peut l'être en ce monde, que je fais la sainte Volonté de Dieu. C'est une douce satisfaction. Ne croyez de Mana que ce que je dis moi-même. *Celles qui ne cherchent que Dieu et sa volonté ne voient pas les choses sous les mêmes couleurs que celles qui cherchent l'appui des créatures et des satisfactions tout humaines.* »

Elle écrivait encore, en faveur de Mana :

« Je voudrais que toutes les maisons de France fussent aussi régulières, aussi tranquilles, et qu'elles eussent autant de facilité pour être tout à Dieu. Pour moi, il me semble que je ne pourrai jamais vivre dans les pays habités par tant de monde ; il n'y aura que la volonté de Dieu qui pourra m'y déterminer.

Ah ! que la solitude a de charmes ! quelle paix on y goûte ! quelle facilité on y a pour s'unir à Dieu ! Que j'y juge les biens et les maux de cette vie bien autrement qu'en France ! Je vois que tout n'est que vanité et affliction d'esprit, hormis aimer et servir Dieu seul : vérité souvent répétée, mais, hélas ! bien peu comprise. » « Il me semble, disait-elle dans une autre occasion, que si chaque Supérieure pouvait faire une retraite de quatre ans à Mana, elle serait plus propre à conduire les autres. On apprend ici à compter pour peu de chose ce qui paraît si merveilleux dans la jeunesse et en France. Ensuite on comprend mieux les vérités du salut, le néant des choses d'ici-bas. Je parle d'après moi. Le Seigneur m'a fait de bien grandes grâces. Je le remercie tous les jours de m'avoir conduite à Mana. »

La R. Mère éprouvait, en ce temps, les effets d'une Providence toute particulière pour son œuvre. — Nous l'y avons laissée aux prises avec d'immenses difficultés. C'était le temps, en effet, où tout lui manquait à la fois, et où les plus pénibles déceptions venaient l'accabler, par suite, en partie, d'événements qui surpassaient les prévisions humaines. Presque tous les colons, nous l'avons dit, avaient quitté la colonie ; le gouvernement de Juillet avait déclaré se désintéresser de son entreprise et se refusait à lui continuer ses secours. Elle n'avait plus qu'un personnel restreint, s'élevant seulement à 64 personnes, et la moitié se composait de noirs. Mais c'était ce qu'il y avait de meilleur et de plus solide ; et ses Filles continuaient à supporter le poids de la colonisation avec un dévouement à toute épreuve, vivant comme les indigènes, se contentant de leur nourriture et ne désirant, pour toute récompense de leurs labeurs, que de mériter

le ciel. Or, à l'aide de ces éléments, elle donna une nouvelle impulsion à toutes choses ; et le travail marcha si bien, qu'elle pouvait écrire ensuite : « Moins nous sommes de monde, et plus nous faisons d'ouvrage ; le doigt de Dieu est là. » « Les terres desséchées, écrivait-elle encore, produisent toutes les denrées coloniales dans un degré supérieur à celui des terres ordinaires de la Guyane ; je crois qu'elles y tiendront au moins un des premiers rangs. Il ne s'agit plus maintenant que de faire en grand les essais que nous avons faits en petit. »

A l'exemple des saints, dont elle imitait d'ailleurs fidèlement les vertus, c'était Dieu même, c'est-à-dire sa puissance, sa sagesse et son amour infinis, qu'elle contemplait dans cette riche et luxuriante nature. Remontant donc des effets à la cause, de l'œuvre à l'ouvrier :

« Que j'admire, écrivait-elle, la Providence dans ses belles productions ! Si vous voyiez la quantité de bananiers, leur beauté, leurs produits ! Il y a des régimes qui pèsent jusqu'à 50 livres ; le même pied en donne trois et quelquefois cinq par année, et nous avons plus de quatre mille pieds en rapport... C'est la manne du désert ; c'est le fruit du paradis terrestre. Ah ! si les pauvres, et même les riches de France en avaient comme cela ! C'est ici que la Providence étale ses richesses et ses douceurs pour ses créatures. Si toutes nos chères enfants étaient ici ! Et nos pauvres Africains ! Oh ! je veux les aller chercher. — Si mon frère voyait nos cultures, il en serait enchanté. Que de Religieuses peuvent bien y servir Dieu, loin du monde, seules avec Dieu seul, sans s'occuper beaucoup des besoins de la vie, qu'on trouve si facilement ! C'est une grande tranquillité de n'être à charge à personne. »

Et dans une autre lettre :

« Oh ! que la solitude a de charmes ! quelle paix on y goûte ! quelle facilité pour s'y unir à Dieu ! On n'a pas ici les soucis de la vie animale. Nous mangeons des bananes, que nous récoltons en très grande quantité ; elles remplacent le pain et pourraient servir de pitance. D'autres préfèrent du pain de racines de manioc ; nous en faisons deux cent cinquante kilos par semaine, pour nos nègres et pour nous. Nos troupeaux, qui sont superbes, fournissent le reste de la nourriture ; nous buvons de l'excellente eau de la rivière, et tout cela très gaiement. »

Ailleurs, la R. Mère parle des beaux bois que les travailleurs n'avaient que la peine d'aller chercher dans les forêts vierges. L'ébène, l'acajou, le satiné, le bois violet, etc., remplissaient le chantier de la Mana.

L'inconstance et l'ingratitude de certains membres de la petite colonie n'empêchèrent pas la R. Mère Javouhey, ainsi que nous l'avons déjà dit, de se montrer une bienfaitrice généreuse à l'égard de ceux des colons qui consentirent à se fixer près de la Communauté. Ils méritaient d'ailleurs sa bienveillance, et donnaient l'espoir de former des unions chrétiennes ; ce qui entrait directement dans le but de la colonisation. Elle écrivait, à leur sujet, au gouverneur de Cayenne :

« Il nous reste six chefs de famille, dont cinq épousent des jeunes personne élevées parmi nous, et qui n'avaient pas fait de vœux. Je suis persuadée qu'elle seront des femmes de mérite, sous tous les rapports. Je ferai tout pour leur bonheur, autant que cela dépendra de moi. Les colons sont d'excellents jeunes gens. Ils veulent bien cultiver dans l'abatis Malvius chacun mille toises pour des vivres, et ils travailleront de leur état... Nous leur donnons, pour se loger, de grandes cases faites à notre arrivée, où peuvent trouver place trois mé-

nages. Les trois autres, en attendant que les cases pareilles, occupées dans ce moment par le lieutenant, soient libres, resteront dans la maison dite *de la Supérieure.* »

Cet établissement, dans la localité, de plusieurs familles honorables, dont les descendants s'y voient encore aujourd'hui, forma comme le premier noyau du bourg de Mana, que nous verrons plus tard, toujours grâce à l'initiative de la R. Mère Fondatrice, prendre de notables accroissements.

On le voit donc, en dépit de tous les obstacles, la petite colonie s'affermissait. Tandis que les essais précédents, malgré tous les sacrifices du gouvernement, n'avaient abouti qu'à une ruine complète, les trois ou quatre années de travail humble et modeste, mais consciencieux et bien ordonné de la R. Mère Javouhey, avaient jeté les fondements d'une œuvre utile et durable. L'autorité elle-même devra bientôt, du reste, le constater d'une manière officielle.

Parmi les encouragements accordés par le gouvernement à la R. Mère Générale, avait été stipulée la condition suivante : « 3° L'abandon à la Communauté de quinze « hectares environ de terrains défrichés, au port de la « Nouvelle-Angoulême, et des constructions en bois exis- « tant à ce poste et au Bourg-Cormoran, à la condition « de n'en point disposer, par vente ou autrement, avant « un délai de six années, à l'expiration duquel la Com- « munauté deviendrait propriétaire incommutable du « terrain et des constructions, si elle n'avait point cessé « d'occuper l'établissement (1). » — Or, cette concession

(1) Arrêté local du 13 décembre 1828 ; délibération du conseil privé

fut ratifiée, et la Mère Fondatrice obtint sans peine, du Ministre, qu'il lui fût abandonné tout l'espace du terrain défriché, cultivé et mis en rapport par ses soins, sur les bords de la Mana. Elle fit faire par ses nègres une clôture de dix mille piquets, pour renfermer vingt carrés ou vingt journaux de très bonne terre, et mettre dans le meilleur état, par les nègres du roi, une prairie attenante, ce qui compléta l'établissement et « lui donna un aspect charmant », disait-elle.

Alors aussi commença la fabrication du sucre et du tafia. Elle avait fait installer un moulin pour broyer les cannes à sucre, lequel fut d'abord tourné à bras, ensuite à l'aide de bœufs, et enfin, de mules. Puis elle établit une petite distillerie, d'où sortit dès lors ce rhum de Mana, si justement estimé, et qui, dans son genre, ne le cède en rien à la liqueur bienfaisante que produisent les solitudes embaumées de la Grande-Chartreuse.

Mais, parmi les progrès de son œuvre, ce qui touchait surtout la R. Mère Javouhey, c'était l'espérance de préparer un asile assuré, soit pour sa propre Congrégation, si les temps devenaient plus mauvais encore, soit pour de nombreux infortunés, qui pourraient trouver là, avec le pain de chaque jour, une retraite favorable pour le salut.

Cette espérance fut alors confirmée par une visite officielle, faite à Mana, par le gouverneur de Cayenne. M. Jubelin constata qu'il y avait quarante-deux hectares de terre de défrichés, dont vingt-six étaient dans un bon état d'entretien; et la nourriture de la petite colonie se

du 2 mars 1831 ; dépêche ministérielle du 30 août 1831. (Précis sur la colonisation des bords de la Mana.)

trouvait assurée à l'avance, au moins pour une année. Et, en conséquence, il émettait l'avis que, dans la situation de Mana, rien ne s'opposait à ce que l'on commençât à satisfaire au désir exprimé plusieurs fois par la R. Mère, en lui envoyant un certain nombre d'orphelins, destinés à accroître la population de la colonie. Il ne doutait pas « qu'élevés par ses soins, ces enfants ne s'attachassent au sol qui les aurait nourris, et ne finissent par former entre eux des unions, d'où naîtrait, avec le temps, une population plus propre qu'aucune autre, peut-être, à réaliser les espérances du ministère de la marine (1). »

Sur ces entrefaites, un bruit qui se répandit à Mana put faire croire à la R. Mère Javouhey que le temps était venu où l'établissement allait devenir un lieu de refuge pour un grand nombre. « Un Hollandais, écrivait-elle à la Mère Marie-Joseph, vient de nous dire que Louis-Philippe n'est plus sur le trône. Si cela est, voilà donc une nouvelle révolution. Pauvre France, hélas ! quand seras-tu paisible ? Tant que tes habitants s'éloigneront de Dieu, n'espère pas de bonheur. — Ma bien chère Fille, venez habiter nos forêts; qu'elles sont bien préférables à la société ! Etudions la sainte volonté de Dieu et ne cherchons qu'à la suivre. Si vous pouviez nous envoyer nos jeunes africains, ils seraient plus utiles et plus heureux ici qu'en France, où je crains la guerre intérieure, l'anarchie. Envoyez-nous toutes celles qui désireraient faire leur salut en paix, mais sans intérêt propre. »

Ce bruit, venu de la Guyane hollandaise, était sans fondement; mais, ce qui n'était que trop vrai, c'est que le

(1) Lettre du 10 octobre 1832, au ministre de la marine et des colonies.

fléau du choléra commençait à envahir la France et à y exercer ses ravages, pendant qu'une sorte de guerre civile en permanence portait ses affreux brandons dans toutes les provinces. La R. Mère Javouhey ne tarda pas à apprendre que ses chères Filles s'étaient partout dévouées avec zèle au soulagement des malheureux, et que plusieurs d'entre elles avaient succombé à la terrible maladie. « La sainte volonté de Dieu! » s'écria-t-elle; et elle ajoutait : « Mme de Freycinet est morte en vingt-quatre heures; mon Dieu! voilà donc comme vous vous jouez des projets des hommes! »

Parmi les pertes qu'eut à déplorer, à cette époque, la R. Mère Fondatrice, une des plus sensibles fut celle de plusieurs des élèves africains, et surtout de la jeune Florence. Il est remarquable, en rapprochant les dates, comment, au temps même où celle-ci, dans ses lettres, indiquait diverses précautions à prendre pour la conserver dans son innocence et l'affermir dans la vertu, Dieu moissonnait cette tendre plante. Le bien, le salut de cette âme particulièrement aimée, telle était la grande préoccupation de sa généreuse bienfaitrice; aussi, l'espérance de son bonheur éternel ne lui permit-il pas de pleurer longtemps sa mort.

Avec quel esprit de foi elle écrivait à la Mère Clotilde, Supérieure de Limoux, et dont la Maison venait d'être si éprouvée !

« J'apprends, ma bien chère Fille, lui dit-elle, par les lettres de notre chère Mère Marie-Joseph, que Dieu vous traite en enfant chérie, qu'il vous fait part de sa croix. Il vous trouve digne de souffrir pour son amour. Oh! que vous êtes heureuse! Quelle marque de prédestination! J'ai éprouvé une

douleur bien vive en apprenant la mort prématurée de notre chère Florence. Le sacrifice de ne plus la revoir m'a paru bien difficile, mais que dis-je? je la reverrai dans le ciel. Cette chère enfant prie pour nous. Faut-il s'affliger de ce qu'elle a quitté cette terre où, peut-être, elle aurait couru de grands dangers? C'est encore une faveur que le Seigneur lui a accordée. On a chanté une grand'messe pour elle, et pour nos chères Filles mortes parmi vous. »

« Ce qui m'a bien affligée au premier moment, écrivait-elle encore, c'est la mort de ma pauvre Florence ! Que je suis donc fâchée de ne pas l'avoir amenée ici ! La chaleur du climat l'aurait conservée, peut-être..... Mais en tout la sainte volonté de Dieu ; elle est heureuse ! C'est le plus grand bien que nous ayons pu lui faire : sauver son âme ! »

Et dans une lettre à la Supérieure de Saint-Louis :

« Vous savez que ma chère Florence s'en est allée vers le bon Dieu. J'ai eu beaucoup de peine de sa mort ; cependant, je la trouve bien heureuse d'être morte dans l'innocence : c'est un ange qui prie pour nous. »

C'était dans ces grandes pensées de la foi que la digne Mère puisait force et courage, lorsque des séparations pénibles venaient affecter son cœur plein de sensibilité et de tendresse. A Mana aussi, la mort avait frappé à coups redoublés. Deux Sœurs avaient, dans les derniers temps, rendu leur âme à Dieu, avec la marque des prédestinés. De l'une d'elles, en particulier, elle écrivait à son ancien directeur, à Limoux : « C'est depuis que notre bien chère sœur Gonzague est près du bon Dieu, qu'elle nous a obtenu tant de faveurs du Ciel. Oui, nous pouvons le dire, c'est une sainte, une protectrice pour un Ordre qu'elle chérissait, et qu'elle a toujours édifié... Faites, je vous prie,

part de sa mort à ses parents ; qu'ils se réjouissent d'avoir en elle une protectrice près de Dieu ! »

Parmi les faveurs du Ciel dont elle parle dans cette lettre, la R. Mère Fondatrice comprenait surtout l'arrivée à Mana de M. l'abbé Violot, ancien vicaire de Digoin, au diocèse d'Autun :

« Ah ! s'écriait-elle, si nous l'avions eu dès le commencement ! Mais il a fallu faire violence au ciel par nos prières. Dieu lui a donné tout ce qu'il faut pour notre position : courage, amour de la retraite, de la pauvreté et du travail. Enfin, nous sommes vraiment heureuses. Que n'êtes-vous ici en grand nombre ! Il est si facile d'y être recueillie et unie à Dieu ! Oh ! que je remercie souvent le bon Dieu de m'y avoir conduite ! Je vois le monde comme dans une glace, je le plains. Je me réjouis de ce qu'il ne peut plus m'atteindre et me prendre dans ses filets, qui sont imperceptibles quand on l'habite, mais qu'on connaît si bien quand on s'en éloigne. Nous travaillons avec zèle et courage pour la prospérité de cet établissement, qui s'améliore tous les jours... Nos Sœurs ont appris le plain-chant dans six mois, de sorte que les offices divins se font comme dans une cathédrale. Les hommes, séculiers et militaires, ont fait leurs pâques. Il y a sermon tous les dimanches, etc. M. Violot se propose de nous bâtir une église. Je ferai pour cela tous les sacrifices nécessaires. »

Grâce à la présence de ce digne prêtre, la R. Mère Fondatrice vit la possibilité de s'absenter de Mana, sans être obligée d'accepter les offres généreuses de la Mère Marie-Thérèse, qui s'était proposé d'aller elle-même l'y remplacer. Elle en écrivit en France, où cette simple annonce, bientôt répandue dans l'Institut, y réjouit tous les cœurs. Mais avant de partir, elle devait signaler par une autre

bonne œuvre son premier séjour à la Guyane. — La lèpre, on le sait, est assez commune, surtout parmi les noirs, dans certaines régions tropicales. A la Guyane, pour isoler les malheureux qui étaient atteints de cette affreuse maladie, et les empêcher de communiquer avec la population saine, l'administration coloniale les avait réunis aux îles du Salut, situées au Nord-Est de Cayenne, en face de Sinnamary. Mais, sur ces rochers arides, ils étaient mal logés et à peu près privés de tout secours. Voulant donc améliorer la position et le sort de ces pauvres gens, la R. Mère Javouhey proposa au gouverneur de Cayenne de les établir à l'Accarouany, dépendance de Mana. « La rivière, lui exposait-elle, n'a aucune communication; ils seraient donc entièrement isolés. Il y a dix carrés de terre de défriché, dont six sont en plein rapport. Deux Sœurs, avec deux nègres de notre choix, pourraient suffire à soigner ces malheureux; on pourrait y ajouter un nègre charpentier, pour l'entretien des cases. Le médecin de Mana et l'aumônier iraient toutes les fois qu'il serait nécessaire, pour leur donner les secours de leur ministère. »

Il fut donc décidé par l'administration que les lépreux seraient transférés à l'Accarouany. Et la digne Mère était ensuite doublement heureuse de pouvoir écrire : « Mes Sœurs se disputent à qui aura l'honneur de ce pénible emploi. C'est un grand bienfait, digne de la charité des Filles de Saint-Joseph. Je vous dirai cela plus en détail. »

Ces pauvres infortunés ayant été installés dans ce nouveau local, au nombre d'environ quatre-vingts, la R. Mère prit aussitôt ses mesures pour y faire exécuter de belles plantations d'arbres et de longues allées, afin de

leur procurer une ombre agréable et un abri salutaire contre les ardeurs d'un soleil tropical. Ils y trouvèrent, en outre, une eau fraîche et potable, autre bienfait pour eux. Mais surtout ils reçurent dès lors les soins tout dévoués des Sœurs de Saint-Joseph, qui n'ont pas cessé, depuis cette époque, de se consacrer à cette belle œuvre, si méritoire pour elles devant Dieu, et d'un si grand secours pour la colonie.

Le moment approche où la R. Mère Javouhey va quitter la Guyane pour revenir en France, en passant par les Antilles. Mais, avant de l'accompagner dans ce voyage, citons quelques extraits de ses lettres si touchantes sur ce sujet. Son âme, en effet, semble s'y peindre tout entière. Elle écrivait à sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique :

« Quel plaisir de vous revoir après une si longue absence ! Et puis vos chères compagnes, que je connais à peine ! O mon Dieu, vous m'accorderez cette consolation. Que de choses à dire ! Mais je vous avertis que vous me trouverez bien changée, vieille, vieille comme à quatre-vingts ans. Mais n'importe, mon cœur est toujours le même, plein d'amitié et d'admiration pour vous, ma bien chère Fille, avec qui j'aurais tant désiré passer ma vie tout entière, pour suivre vos exemples. Je ne veux pas aller plus loin, de peur de troubler votre humilité... Dieu lui-même nous a séparées. Faisons généreusement les sacrifices qui nous coûtent davantage, quand il les demande de nous. Nous nous réunirons un jour dans son sein, pour toute une éternité. »

Ce n'était pas sans regret, toutefois, qu'elle allait s'éloigner de ces lieux, témoins de ses travaux et l'objet de ses espérances. Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph :

« Je vais donc partir pour la France. On m'y attend depuis si longtemps, que je n'ose plus retarder. Mais je ne quitterai pas Mana sans regret; je m'y trouve si bien! Je ne pourrai plus m'accoutumer au tracas du monde, aux affaires; je ne suis plus bonne qu'à vivre dans les bois. C'est l'espérance d'y revenir bientôt, pour finir ma carrière, qui adoucit mes regrets. Que la solitude a de charmes pour qui connaît la vanité des créatures! Qu'il est doux de servir Dieu sans distraction! Oui, je reviendrai mourir au milieu de mes pauvres sauvages. Voilà mon plan; que Dieu l'approuve, et je suis prête. »

La R. Mère Javouhey parle ici de sauvages, parce que, indépendamment des noirs de la Guyane qu'elle avait vus vivant misérablement éparpillés au milieu des bois, elle désirait aussi se rendre utile, tant aux Indiens Galibis échelonnés le long de la Mana, qu'aux tribus nègres du Maroni : Paramacas, Poligoudoux, Boschs et Bonis, qui étaient entièrement abandonnés.

Arrivée à la Martinique le 29 mai 1833, la Mère Fondatrice employa trois semaines environ à visiter les maisons de cette colonie, ainsi que celles de la Guadeloupe, en compagnie de sa digne sœur, la chère Marie-Thérèse. Tout le monde : gouverneurs, préfets apostoliques, membres du clergé et familles, lui fit, dans ces deux îles, un accueil embarrassant pour sa modestie. Elle fut surtout heureuse de la demande qui lui fut faite, à la Guadeloupe, de Sœurs de Saint-Joseph, pour répandre l'instruction parmi la race de couleur, au moyen d'écoles dirigées par elles dans tous les quartiers.

Elle devait s'embarquer à la Basse-Terre. Mais, avant de partir, elle voulut, une dernière fois, adresser ses recommandations à sa sœur de la Martinique. Elle insistait particulièrement sur la vertu de simplicité, com-

prenant par là l'obéissance aveugle, l'humilité sincère, le détachement entier et l'union avec Dieu. « Tenez, ma chère Fille, lui écrivait-elle, à la simplicité religieuse, laquelle doit s'étendre à tout. » Jetant alors un coup d'œil général sur l'état de la Congrégation, elle se demandait jusqu'à quel point ces mêmes vertus y étaient florissantes. Puis, avec cette même simplicité et humilité qu'elle désirait tant voir régner dans l'Institut, elle ajoutait :

« La Congrégation est bien jeune encore, et déjà elle a besoin de réforme. Hélas ! cela provient de ce que je n'ai pas assez taillé les premières pierres employées dans ce grand édifice. Je n'ai pas assez répondu aux grâces que Dieu m'a faites. Que dirai-je ? Je n'ai pas assez compris l'importance d'une si grande entreprise. Enfin, je vais tâcher, avec le secours de vos prières et de celles de vos chères Filles, d'entreprendre les réformes nécessaires. Le ciel aidant, ce sera bientôt fait, je l'espère. Je vais m'embarquer sous la garde de Dieu ; et s'il veut bien me le permettre, je reviendrai dans un an. Adieu, votre sœur,

« R. M. Javouhey. »

Le 20 juin, elle s'embarquait, en effet, à bord du navire de l'Etat *la Marne;* et après une assez longue traversée, elle revit la terre de France, au lieu même où elle l'avait quittée cinq ans auparavant, c'est-à-dire à Brest, où elle aborda vers le 15 août 1833.

Elle avait terminé sa première expédition à la Guyane française. Mais, après quelques années à peine, nous la verrons reprendre la route de Mana, où elle achèvera son œuvre sur une échelle plus vaste, pour le salut d'un grand nombre de noirs, auxquels Dieu l'avait destinée à consacrer la meilleure partie de sa vie.

LIVRE SEPTIÈME

PÉRIODE NOUVELLE D'AFFERMISSEMENT ET D'ÉPREUVES

(1833-1837.)

CHAPITRE PREMIER

Retour de la R. Mére en France. — Bon état des maisons. — Projet pour l'instruction des classes de couleur, aux Colonies. — Elle est réélue Supérieure générale. — Elle achève ses visites dans le Midi. — Mort de M. Pierre Javouhey, son frére. — Son zéle pour le bien spirituel de l'Institut.

Selon le plan que nous nous sommes tracé, nous suivrons la R. Mère Javouhey, pour ainsi dire pas à pas, durant la période de trois années qu'elle doit maintenant passer en France, avant d'aller reprendre ses travaux à la Guyane, et les compléter. Nous verrons ainsi se développer d'une manière plus suivie la trame de son existence, et les desseins de la Providence sur l'Institut.

Sa correspondance, qui nous servira encore de guide, nous apprend qu'elle n'attendit pas son débarquement pour exercer son zèle. « Notre voyage, écrivait-elle, a été des plus heureux (1). Je n'ai pas été malade, cette fois;

(1) Il y avait avec elle trois Sœurs de chœur et deux Sœurs converses, une Postulante créole et une jeune personne, Annette Paucoup, qui s'était attachée avec un dévouement rare à son service.

aussi ai-je utilisé mon temps; j'ai observé et constaté tout ce qui se passe dans ces voyages sur mer. J'espère que cette connaissance sera très utile pour celles de nos Sœurs qui seront dans le cas de voyager ainsi. »

La digne Mère ne perdait donc pas un seul instant de vue le bien de l'œuvre que Dieu lui avait confiée. Aussi son premier soin, après son arrivée à Brest, fut-il d'en prévenir les principales Supérieures, leur annonçant son intention d'aller les visiter, pour s'assurer par elle-même de l'état de leurs maisons. Son bonheur de se retrouver plus près de sa famille religieuse éclate, avec toute sa tendresse et son esprit de foi, dans ces lignes qu'elle adressait à la Mère Clotilde, à Limoux.

Brest, le 21 août 1833.

« Ma bien chère et bien-aimée Fille et amie, me voici enfin rendue au vœu que formait votre bon cœur depuis longtemps. Mon premier soin est de vous dire avec quelle satisfaction je me retrouve au milieu d'une famille chérie, qui s'est bien augmentée depuis mon absence, car elle compte beaucoup de membres nouveaux. Ils n'en sont pas moins légitimes et chers à mon cœur maternel; ce sont toujours mes enfants. Je ne tarderai pas à aller vous voir, ainsi que toutes les maisons de France. Je désire faire la visite générale avant l'hiver, afin de voir en quoi je puis être utile... Depuis déjà si longtemps, que de choses se sont passées! Nous avons à remercier la divine Providence de tout ce qu'elle a fait pour nous. Il me semble que je sens si vivement tous les bienfaits de Dieu, que je suis prête à tout faire pour Lui en témoigner ma reconnaissance.

« Ecrivez deux mots à nos chères Filles de Chalabre et de Caunes, pour leur donner avis de notre arrivée, leur dire mon tendre attachement et le besoin que nous avons de leurs ferventes prières.

« Je n'ose vous demander des nouvelles de tout ce qui m'intéresse ; j'ai peur d'apprendre quelque chose qui me fasse de la peine, ou qui vous en cause. J'ai beau dire que j'ai fait tous les sacrifices, je sens que je suis encore toute vivante; mais j'espère, avec la grâce de Dieu, supporter tout ce que le ciel me réserve de peines avec courage et soumission, si je ne puis le faire avec joie. »

Pour le moment, tout en se tenant prête à toutes les peines, elle constatait avec grande consolation le bon état de la Maison de Brest, qu'elle avait laissée, cinq années auparavant, comme dans les langes du berceau. « C'est un établissement, écrivait-elle, qui sera d'une grande ressource pour les Colonies. Il y règne un ordre parfait; les Sœurs sont bien pieuses, les classes très nombreuses, surtout pour les pauvres. »

La R. Mère avait hâte de rentrer à Paris, pour y rendre compte, au ministère, de ses opérations de Mana et de l'état de la colonisation. Sur son passage, elle visita les maisons d'Alençon et de Rouen, qui commençaient à s'asseoir sur des bases solides. Partout, et dans la capitale en particulier, elle fut reçue avec de grands témoignages d'estime et même de vénération. « Il me semble, écrivait-elle, que je ne suis jamais sortie; je retrouve presque tous nos amis. Ils sont les mêmes pour notre chère Congrégation ; ils me comblent d'égards; tous voudraient faire quelque chose pour notre bonheur général. »

Elle convint alors avec M. l'abbé Castelli, futur préfet apostolique de la Martinique, que l'on y envoyait comme inspecteur de l'instruction publique, de donner des Sœurs pour établir des écoles primaires dans tous les quartiers de la colonie. Déjà, nous l'avons vu, pendant

son dernier passage à la Guadeloupe, pareille demande lui avait été faite pour cette île. Elle s'entendit également sur le même objet avec le nouveau Gouverneur de Bourbon, qui se trouvait alors à Paris. Et finalement elle s'engagea envers le ministère de la Marine et des Colonies, à lui fournir toutes les Sœurs institutrices dont il aurait besoin pour l'établissement de semblables écoles dans toutes nos possessions d'outre-mer. « J'ai la ferme persuasion, écrivait-elle à la Mère Rosalie, sa sœur, à Bourbon, qu'il en résultera un grand bien pour la religion et les mœurs. » — Par cette mesure générale, en effet, le gouvernement, qui ne pouvait se faire illusion sur l'imminence de l'abolition de l'esclavage, voulait préparer les classes de couleur à l'émancipation, en répandant parmi elles l'instruction et surtout l'enseignement religieux : témoignage non suspect en faveur de la religion, comme élément civilisateur et moralisateur, au sein des populations.

Tout occupée de ces grandes questions d'intérêt général, et de mille autre choses que la Mère Marie-Joseph avait réservées pour son retour en France, elle pouvait écrire, avec autant d'esprit que de cœur, à la Mère Rosalie : « Depuis mon retour, j'ai été si pressée d'affaires intéressantes, que je n'ai pu être à personne, quoique pensant à tout le monde. »

Mais ce qui la préoccupait plus encore que tout le reste, c'était le bon état spirituel et religieux de l'Institut. Elle réunit à Bailleul, pour les exercices d'une retraite spirituelle, les Sœurs des diverses maisons des diocèses de Beauvais et de Meaux. Elles s'y trouvèrent au nombre de soixante au moins; et la digne Mère fut si satisfaite des dispositions de celles qui y prirent part,

qu'elle était heureuse d'en porter au loin la nouvelle. « J'ai été enchantée, écrivait-elle encore à Bourbon, de la bonne tenue des maisons de France, de la piété et du bon esprit qui y règnent. J'ai surtout connu tout cela dans la retraite que nous venons de faire à Bailleul. Nous étions toutes si touchées, si pénétrées des vérités qu'on nous prêchait, qu'après chaque instruction. chacune se disait : « C'est fini, je suis convertie. »

Cette retraite avait eu lieu vers la fin du mois de septembre. Le mois suivant, devait se tenir le Chapitre, à l'effet de procéder à la réélection de la Supérieure générale, dont les pouvoirs avaient été limités à six années par les règles de 1826. La R. Mère Javouhey ne demanda pas à bénéficier de son titre de fondatrice, et se soumit à la réélection. Elle-même convoqua celle des supérieures qui devaient y prendre part, en leur envoyant ce modèle de vote, qui ne laisse pas d'avoir un certain cachet : « En présence de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Joseph, et d'après ma conscience, je nomme pour Supérieure générale de la congrégation de saint Joseph, dont je fais partie, Sœur une telle... — Que Dieu veuille bien la conserver et la diriger selon sa volonté !

La réunion du chapitre eut lieu à Cluny, sous la présidence d'un délégué de Mgr Trousset d'Héricourt, successeur de Mgr de Vichy. C'était le jour même de la fête de sainte Thérèse, 15 octobre 1833. Cette date n'avait pas été choisie sans dessein, car le lecteur connaît déjà les rapports tout particuliers de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny avec l'illustre Réformatrice du Carmel. Le résultat du scrutin fut ce qu'il devait être : tous les suffrages, d'une voix unanime, se portèrent sur la per-

sonne de la R. Mère Fondatrice, qui venait de donner, peu auparavant, un exemple admirable d'humilité. La Mère Marie-Joseph écrivait, à ce sujet, à sa sœur de Bourbon :

« Ma chère Mère Générale a été réélue à l'unanimité la plus complète. Sur 29 voix, elle en a eu 28. Vous comprenez que celle qui ne lui a pas été donnée était la sienne. L'élection s'est faite comme l'indique le Règlement, que vous pouvez lire, pour vous en donner une plus juste idée. On a mis à cette touchante cérémonie toute la pompe et la solennité possibles. Mais ce qui a été le plus imposant, c'est le courage et l'humilité dont ma chère Mère Générale a donné l'exemple, en remettant le livre des statuts au Président de l'élection. Dans cette circonstance, elle ne s'est pas bornée à cette simple formalité ; mais, à genoux, en présence des électrices, elle a demandé pardon à Dieu et à la Congrégation des fautes qu'elle avait commises pendant le temps de son administration. Il est inutile de vous dire que tout le monde a été touché jusqu'aux larmes d'un spectacle aussi attendrissant. »

Cette bonne nouvelle, à laquelle tout le monde s'attendait, du reste, alla bientôt réjouir au loin toutes les Communautés de l'Institut, non seulement en France, mais jusque dans les colonies les plus éloignées. Et l'on voit, par les lignes suivantes d'une lettre de la Mère Rosalie, quel esprit de famille régnait alors dans la Congrégation entière. Elle écrivait à sa vénérée sœur, pour se réjouir de son retour en France et la féliciter de sa réélection :

Saint-Paul (île Bourbon), le 12 février 1834.

« Ma très chère Mère, j'ai donc enfin le bonheur de vous savoir en France. C'est en lettres d'or que je voudrais vous

peindre ma joie et celle de toutes vos Filles de Bourbon. C'est par les lettres de nos chères Sœurs Clotilde, Chantal et Marie, arrivées hier, que nous avons appris cette heureuse nouvelle. Aujourd'hui, des exprès sont expédiés de tous côtés, aux Sœurs de Saint-Benoît, de Saint-André, pour l'annoncer. Nous aurons, dans chaque quartier, une messe d'action de grâces. Je vais aussi m'empresser d'écrire à nos Sœurs de Pondichéry pour la même fin, et leur transmettre les détails si touchants qu'on me donne sur votre réception, et surtout sur la réélection qui a eu lieu à Cluny, au gré de tous les cœurs, par laquelle vous êtes, ma très chère Mère, doublement ancrée au timon de la Congrégation, que vous ne quitterez plus, et dont même vous ne devez plus vous éloigner. Soyez toujours en France, ma très chère Mère ; faites partir à droite et à gauche celles que vous jugerez convenable ; pourvu que vous demeuriez au poste, tout ira bien. »

Nous verrons, en son lieu, quel compte la R. Mère Fondatrice croira devoir tenir de ce vœu de sa digne sœur. Pour le moment, elle ne songeait qu'à se dévouer, en France, aux intérêts généraux de l'Institut. De Cluny elle se rendit à Chamblanc, pour régler quelques affaires de famille et revoir sa petite Communauté. Elle la trouva jouissant de toute l'affection du pays, à raison du dévouement des Sœurs pour le soin des malades et l'instruction des enfants. Elle rendit elle-même bien heureux par sa présence les bons habitants. Ceux surtout qui l'avaient plus particulièrement connue dans son enfance et sa jeunesse, ou avaient même partagé, alors, ses travaux et ses amusements, ne se privaient pas de la satisfaction de venir la voir et l'entendre leur raconter ses voyages dans les colonies et ses entreprises à la Guyane. « Mais comment faut-il vous appeler ? » lui

demandèrent naïvement quelques-uns ; et elle de répondre : « Mais dites donc Nannette. Ne suis-je pas toujours votre Nannette d'autrefois, qui n'a pas cessé de penser à vous tous et de vous aimer ? »

A l'église on voulut lui préparer un prie-Dieu dans un endroit un peu plus apparent, mais elle ne voulut d'autre place que le banc, devenu vide, hélas ! de ses bons parents. Elle alla s'agenouiller sur leur tombe et prier Dieu pour eux. Et ce fut alors que le curé de la paroisse, M. l'abbé Simon, qu'elle appelle un saint prêtre dans ses lettres, lui dit « qu'il ne voulait plus dire de messes pour le repos de leurs âmes, étant assuré qu'ils étaient au ciel. »

Pendant son court séjour au pays natal, la Mère Fondatrice constata avec grande satisfaction un véritable élan parmi les jeunes filles pour la vie religieuse et l'Institut. Plusieurs même lui avaient déjà adressé leur demande de réception ; et, ce qui n'était pas moins consolant, c'est que les familles elles-mêmes paraissaient disposées à donner de bon cœur à Dieu leurs enfants.

Mais bientôt Chamblanc devait lui apporter un grand sujet de deuil. Elle y perdit, enlevé par une mort prématurée, son frère, M. Pierre Javouhey, que nous avons vu, depuis longtemps, associé de cœur et d'âme à l'œuvre de ses sœurs. Depuis son retour d'Amérique, il était allé rejoindre à Saint-Nizier (Loire) sa femme et ses enfants, lorsque la Providence permit qu'il revînt à Chamblanc, pour y terminer ses jours près du tombeau de ses vertueux ancêtres. Il avait voulu, on s'en souvient, aller partager les premiers travaux de ses sœurs, au Sénégal d'abord, puis à la Guyane, pour la colonisation de la Mana ; et il

rendit son âme à Dieu la veille même de la fête du grand apôtre des Indes, 2 décembre 1833. Rien n'est édifiant comme la lettre qu'il adressait à sa vénérée sœur, après sa rentrée en France. C'est le langage d'un homme plein de foi. Il demandait, en terminant, des prières à tous ceux de la petite colonie qui se souvenaient de lui au pied de la croix, et réclamait des Sœurs, qu'il voyait, disait-il, sur le Thabor, l'acquit d'une pieuse dette : celle d'une union à la sainte communion un beau jour de fête.

On comprend ce que la mort de ce frère bien-aimé et si digne de la reconnaissance de tout l'Institut, dut causer de douleur amère à la R. Mère Javouhey, douleur bien adoucie toutefois par la confiance que sa pieuse vie, couronnée d'une sainte mort, lui avait ouvert les portes d'un séjour meilleur. Elle épanchait ainsi son cœur dans celui de la Mère Rosalie, sa sœur : « On vous a parlé de la mort de notre digne et saint frère. Toute la Congrégation l'a pleuré comme un père et un fondateur. Pour moi je n'ai jamais senti de peine aussi vive. Mais il est dans le ciel ; il prie pour nous, en attendant que nous nous réunissions avec lui, dans le sein de Dieu. » Elle se chargea elle-même de l'éducation de deux de ses enfants et les conduisit à Limoux. « C'est le « moins, disait-elle, que nous puissions faire pour une « mémoire qui nous sera toujours si chère. » Il y avait une petite fille, du nom de Thérèse, « un chef-d'œuvre de « nature et de grâce », écrivait la R. Mère. Quand elle aura grandi à l'école de toutes les vertus, cette enfant sollicitera le bonheur de n'avoir d'autre époux que celui dont la mort même ne peut jamais séparer, si on lui reste fidèle. Elle deviendra un des membres les plus dévoués

de la Congrégation de Saint-Joseph ; et, après y avoir rempli des charges importantes, à la Guyane et en France, elle rendra pieusement son âme à Dieu, en qualité d'Assistante de la R. Mère Marie de Jésus, troisième Supérieure générale. Une de ses nièces, la propre fille de son frère, mourut novice de Saint-Joseph.

La visite que fit, en ce même temps, la R. Mère Javouhey de ses maisons du Midi, ne fut pas moins consolante pour elle que n'avait été celle des Communautés de Bretagne, de Normandie, et des diocèses limitrophes. Elle écrivait elle-même à ce sujet : « Je viens de visiter les Maisons du Midi. Je les ai trouvées dans un très bon état, se rendant très utiles dans les pays où elles sont établies, jouissant de la confiance la mieux méritée. Celle de Limoux l'emporte par sa position et par ses ressources. J'ai été enchantée du bon esprit de ma bonne sœur Clotilde. Si ce n'était sa paresse à écrire, je dirais qu'elle est parfaite. Il s'est cependant rencontré certaines mauvaises têtes, de ces esprits de travers, que Dieu envoie parfois pour être une occasion de mérite pour ses fidèles Epouses. »

La R. Mère Fondatrice réjouit ainsi par sa présence, et encouragea par ses maternelles exhortations toutes ses Communautés de France, dès son retour de la Guyane, sans s'accorder, pour ainsi dire, un seul moment de repos. L'allégresse était générale, universelle, et une ardeur nouvelle semblait animer tous les cœurs. Plus heureuse mille fois que s'il se fût agi d'elle-même, la Mère Marie-Joseph s'empressait de transmettre ces bonnes nouvelles à leur plus jeune sœur, la Mère Rosalie, à Bourbon. « Ma chère Mère générale, lui écrivait-elle,

a été accueillie avec les transports de la joie la plus vive dans toutes les Maisons qu'elle a visitées. Partout il y a eu rivalité de zèle pour embellir les fêtes qu'on lui a offertes ; et ce qui est le plus consolant, c'est qu'on ne peut douter que le cœur n'y ait eu la plus grande part. »

Ces démonstrations non équivoques d'estime et d'affectueuse vénération auraient pu blesser la modestie de la R. Mère Javouhey, si, de bonne heure, elle n'avait appris à renvoyer les louanges des hommes à l'unique auteur de tout bien. A cet égard, elle semblait, en toute circonstance, morte à elle-même. Et il nous est resté un petit trait de cet oubli de soi, qui se rapporte précisément à son précédent voyage dans le Midi. Une des Sœurs le racontait ainsi, dans toute sa simplicité : « Après son premier retour de Mana, dit-elle, notre Mère Fondatrice écrivit à la Supérieure de Caunes une petite et toute maternelle lettre, dans laquelle elle lui annonçait sous peu sa visite. Elle fut attendue en vain une quinzaine de jours, et l'on finit par ne plus espérer sa venue. Aussi, à son arrivée, les Sœurs, prises au dépourvu, n'avaient absolument rien à lui offrir. Elles eussent mérité d'être reprises de leur maladresse; loin de là, notre bonne Mère générale s'amusa beaucoup de leur embarras, consola les Sœurs, et se mit elle-même à aider la cuisinière qui, honteuse et peinée, n'avançait à rien. Malgré cette réception si peu digne, notre bien chère Mère fut toujours bonne, contente et gaie. Quoique fatiguée de son voyage, elle visita la maison, et se fit rendre compte de tout avant de prendre du repos. »

Voici maintenant un autre trait de son zèle géné-

reux et désintéressé, qui se rapporte à ce même temps. Avant son départ pour Mana, on lui avait proposé un petit établissement de miséricorde ou hospice, à Castelnaudary, à la condition qu'elle recevrait dans la Congrégation quatre vieilles demoiselles, qui avaient consacré leur vie au service des malades dans cet établissement. Elle avait accepté de grand cœur, et 20.000 fr. avaient été offerts pour l'œuvre par une personne généreuse. Mais il y avait, à cet égard, deux partis dans la ville, et l'un d'eux, qui tenait pour les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ayant réuni, par souscription, une somme de 25.000 fr., l'emporta. Toutefois, la R. Mère ayant dû partir avant la conclusion de l'affaire, n'apprit qu'à son retour de la Guyane la tournure finale qu'elle avait prise. Or, en passant par Castelnaudary, elle se souvint des quatre pieuses demoiselles et s'informa d'elles. Elles n'avaient pu être reçues chez les Sœurs de la Charité, et deux d'entre elles étaient mortes inconsolables. « Faites-moi venir les deux autres », dit-elle. Elle leur demanda si elles ne voudraient pas entrer dans la Congrégation, où elle les recevrait avec plaisir, bien qu'elle n'eût pas le poste de Castelnaudary. Elles acceptèrent en effet. Mais l'une d'elles tomba malade ; ce qui n'empêcha pas l'autre de devenir fille de Saint-Joseph, sous le nom de Sœur Angèle Lafond. Elle fut envoyée ensuite à la Martinique, où elle termina saintement sa carrière.

Cependant, malgré les sujets de satisfaction que lui donnait la vue du bon esprit et de l'union qui, d'un bout à l'autre de l'Institut, n'avaient cessé d'exister et d'en rattacher toutes les parties au centre, la R. Mère Javouhey n'oubliait pas la tâche qu'elle s'était imposée à elle-

même, en rentrant en France. D'autant que, au milieu de tant d'éléments de bien, son œil perspicace, et que son zèle ardent et pur tenait toujours ouvert, n'avait pas laissé de saisir les lacunes existantes, les endroits faibles, les défectuosités même que pouvait présenter l'Institut. Car la perfection absolue n'est pas de ce monde ; et les institutions les plus parfaites sont celles qui, à force de vigilance, de luttes et d'efforts, en présentent le moins, relativement.

Or la correspondance de la R. Mère, qui nous a été conservée, montre avec quelle pieuse sollicitude elle s'efforça, à cette époque, de faire circuler dans les veines de la Congrégation comme une sève nouvelle de vie religieuse et toute sainte. Bien qu'elle tâchât de considérer avec les yeux de la foi, pour s'exciter à la commisération et à la charité, les sujets animés d'un moins bon esprit, elle recommandait aux Supérieures, si parfois il s'en trouvait dans leur Communauté, de paralyser le plus possible l'effet pernicieux que leur présence pourrait y produire. « Il n'en faut qu'une seule, écrivait-elle à une Supérieure éloignée, pour faire bien du mal dans une maison. Je vous prie de prendre bien garde à celles qui seraient animées de ces dispositions. » « Défiez-vous, écrivait-elle encore, de celles surtout qui n'ont pas d'humilité, qui n'ont pas l'amour de la pauvreté, qui manquent de charité pour leurs compagnes... Travaillons à acquérir la simplicité, la modestie ; sans ces deux vertus, que les Religieuses sont laides ! » Ainsi qu'on le voit, la digne Mère ne savait par quels termes flétrir, parmi ses Filles, les défauts opposés à la simplicité et à la modestie religieuses. « Prêchez partout la simplicité et la modestie,

disait-elle encore, dans une autre circonstance. Si vous saviez combien il est difficile de les reprendre une fois qu'on les a perdues ! Et cependant, sans ces deux vertus, les Religieuses font horreur. »

Ces pressantes recommandations sur la simplicité et la modestie disent assez haut comment, dans la pensée de la R. Mère Fondatrice, ce devait être là comme le cachet principal et distinctif des Sœurs de Saint-Joseph, appelées à retracer avant tout des vertus qui furent si chères, ici-bas, au glorieux époux de Marie et au père nourricier de Jésus.

Mais elle voulait, en général, que toutes les Religieuses de l'Institut, ayant renoncé au monde, fissent aussi profession d'en abjurer l'esprit, et mîssent tous leurs soins à acquérir les vertus de leur saint état. Et, à ce sujet, pour donner en quelque sorte plus d'efficacité à ses exhortations, elle invoquait, en toute humilité et simplicité, les grâces spéciales de lumière que Dieu lui avait accordées pendant son séjour à la Guyane. Elle écrivait, en particulier, à la Mère Rosalie, sa sœur, supérieure des établissements d'au delà du cap de Bonne-Espérance :

« La retraite, la solitude où j'ai vécu pendant cinq ans ont été pour moi la source de grands bienfaits, de la part de Dieu, qui veut nous sauver. J'ai bien senti la vanité des choses qui ne nous élèvent pas vers notre céleste patrie, ainsi que la monstruosité d'une Religieuse qui veut plaire au monde, qui ne travaille pas à sa perfection et n'a point par conséquent l'esprit de son état. Oh ! qu'elle est à plaindre ! Qu'heureuse et mille fois heureuse, au contraire, est celle qui estime la pauvreté, travaille à acquérir l'humilité, aime le silence et se montre charitable envers ses compagnes ! » — « Ma chère Fille,

écrivait-elle à une autre Supérieure, je vous ai toujours eue présente à l'esprit pendant notre retraite générale. J'aime beaucoup toutes vos Sœurs, mais je crains que vous ne manquiez de fermeté à leur égard, et que votre bonté ne leur nuise. Chacune d'elle suit trop sa propre volonté. Vous leur permettez beaucoup de choses qui ont été condamnées dans les instructions de la retraite; elles reçoivent des présents pour elles-mêmes et en disposent comme s'ils leur appartenaient. Souvenez-vous que la Règle défend toutes ces choses, qui ont les plus mauvaises suites. »

Revenant encore sur ce sujet, elle marquait, en peu de mots, comment elle entendait voir pratiquer, dans les Communautés, la pauvreté, la propreté et l'économie.

« Je crains bien, disait-elle, qu'il n'y ait pas dans cette maison assez d'esprit de pauvreté ; plusieurs semblent avoir oublié ce qu'elles ont promis à Dieu, en s'engageant à monter sur le calvaire, à la suite de leur divin Epoux. Il faut une grande propreté dans nos établissements, mais aussi une grande simplicité. Ayez l'esprit d'ordre et de pauvreté pour ce qui vous concerne, et celui d'économie pour vos élèves; cette qualité devient de plus en plus nécessaire aux créoles. Apprenez-leur qu'on peut être pauvre et heureux, mais qu'il faut être juste avant que de faire des générosités. »

On ne peut qu'admirer la sagesse et l'à-propos de ces conseils. En France, ses exhortations et ses exemples, joints aux retraites spirituelles dont elle procura le bienfait à toutes les Sœurs, eurent des résultats si consolants, qu'elle était heureuse d'en faire part aux Communautés éloignées, pour les stimuler d'autant plus elles-mêmes, notamment dans la pratique de l'abnégation, du recueillement et de la vie intérieure. Détachons encore quelques

lignes de sa correspondance, à ce sujet. Elle écrivait, outre-mer, à une supérieure :

« Lisez souvent les Règles, qui doivent servir de base à vos instructions. Il y a de très réelles améliorations en France, dans l'Institut. Les retraites renouvellent l'esprit de pauvreté, d'obéissance et de recueillement. Ma chère Sœur, la nature ne dit jamais : c'est assez ; plus on lui accorde, plus elle demande. Oh ! qu'il est facile de se faire illusion à cet égard ! Nous avons besoin de l'esprit intérieur et d'oraison ; avec cet esprit, il n'y a aucun danger nulle part. Travaillons de toutes nos forces à l'acquérir et à l'inspirer à nos chères Filles, qui en ont d'autant plus besoin, que leurs emplois sont plus dissipants. Si elles manquent de ce double esprit, elles perdent le mérite de leurs meilleures actions ; elles manquent de l'essentiel pour marcher dans la voie de la perfection à laquelle nous oblige notre état. Oh ! tâchons de devenir des personnes intérieures, si nous voulons attirer sur nous et sur celles que nous conduisons les bénédictions du ciel. »

C'est encore dans cet ordre d'idées qu'elle exprimait ce vœu pour la Congrégation :

« Je n'ai qu'un désir pour toutes mes filles, c'est qu'elles ne cherchent que Dieu dans l'exécution de leurs devoirs et dans l'accomplissement de nos saintes règles ; elles trouveront là le repos et le bonheur ; puis l'espérance, l'assurance même du bonheur éternel... Prêchez partout : simplicité et bonne volonté. Ne nous trompons pas nous-mêmes ; nous en serions les premières victimes. »

Ame fortement trempée, et habituée aux sacrifices et épreuves de toute sorte, la R. Mère Javouhey, bien loin d'avoir rien relâché de sa générosité première, avançait de plus en plus dans la carrière de l'immolation. Son

langage revêtait, par suite, une énergie particulière quand elle recommandait à ses Filles ces austères vertus, auxquelles l'onction de la grâce ajoute d'ailleurs tant de douceur, pour les âmes entièrement livrées à Dieu.

« Ma chère Fille, écrivait-elle à une Supérieure qui lui paraissait s'inquiéter outre mesure, je vous trouve toujours chagrine et mécontente, je dirais presque peu charitable. Pourquoi vous tourmenter et vous agiter ainsi ? Croyez-vous mieux faire ? Oh ! non, vous vous trompez. Conservez votre âme en paix : ne vous troublez pas pour les maux qui ne dépendent point de vous. Vous feriez infiniment plus de bien, si vous étiez plus tranquille, plus calme. Mettez tout au pied de la croix, en disant : « Seigneur, soutenez votre ouvrage ; « vous connaissez ma faiblesse ; je n'ai de force qu'en vous. » Puis allez ! » — « Agissez avec calme et résignation, disait-elle ailleurs, attendant tout de Dieu. Mettez toutes les peines inséparables de votre charge au pied de la croix du divin Maître, et conservez votre âme dans la paix. »

Nous avons entendu dire à sainte Thérèse, du moins en substance : « Que rien ne t'agite, que rien ne te trouble... Tout passe... Dieu seul est tout... » La R. Mère Javouhey redisait donc, à sa manière, ces salutaires pensées de l'illustre protectrice de son Ordre, et elle le faisait avec d'autant plus d'autorité, qu'elle-même, à l'exemple de la vierge d'Avila, s'y conformait toujours, dans toute sa conduite. Plus d'une fois encore, comme la suite nous le montrera, elle devra se rappeler ces grands principes d'une haute et solide vertu.

« Depuis son retour en France, disait-elle, elle n'avait versé que des larmes de dévotion. » Ce n'était pas que

les croix lui eussent manqué; mais elle trouvait douces les épreuves elles-mêmes, si, à ce prix, elle pouvait dignement remercier Dieu de ses bienfaits, et en mériter la continuation. Pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, il n'est rien qu'elle n'eût été disposée à entreprendre, comme à souffrir. C'est ainsi qu'après avoir fait part de divers projets de zèle à un ecclésiastique dévoué à l'Institut, elle ajoutait :

« Vous voyez, mon bon Père, que voilà bien des affaires à la fois. Mais si c'est la sainte volonté de Dieu, tout ira à merveille. Ce ne sera pas sans quelques peines et contradictions, *mais, pourvu que nous répondions aux desseins de Dieu, les peines ne sont rien.* »

Une Supérieure se dévouait à rester à son poste, dans une mission éloignée, malgré ses forces affaiblies. Cet acte de dévouement toucha beaucoup la R. Mère, et elle écrivait à celle-ci pour l'encourager à continuer le bien commencé :

« Que je suis satisfaite, ma chère Fille, de vous voir rester à Pondichéry ! Dieu s'est servi de vous pour y faire le bien, et il veut que vous le continuiez encore. Ainsi, ma bien chère Fille, répondez à ses desseins. Faites le bien; gagnez des âmes au bon Dieu; et puis, s'il vous veut en France, il se trouvera une Sœur pour vous remplacer. Je me recommande à vos prières et à celles de vos chères compagnes ! Que je voudrais donc les voir toutes ! Mais désir superflu... Soumission, soumission, la paix en est le fruit. »

La gloire de Dieu, le salut des âmes, noble passion des grands cœurs transfigurés par la foi et l'amour, nous les

retrouvons sans cesse, à cette époque, sous la plume de la R. Mère Fondatrice. Elle déclarait ne tenir à aucun projet, s'il ne devait pas être pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Vous voilà bien au courant de mes projets, écrivait-elle à la Mère-Marie Thérèse, une de ses sœurs. Priez le Seigneur qu'il les bénisse, s'ils sont pour sa gloire et le salut des âmes. »

Elle aimait, en particulier, à rappeler ce double but à celles de ses Sœurs vouées à l'enseignement, et dont les fonctions sont parfois assez ingrates et pénibles à la nature.

« Nous nous décourageons souvent, écrivait-elle entre autres, à ce sujet, parce que Dieu n'est pas toujours la fin de nos actions. Cependant, nous sommes Religieuses : nous ne devons travailler que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Le saint Evêque de Genève, dans un de ses entretiens intimes avec sainte Chantal, se plaignait, en quelque sorte, de ce que ses chères Filles de la Visitation, dans leurs peines, tentations et épreuves, semblaient oublier parfois un peu trop la pensée de l'éternité; pensée en effet si consolante et si fortifiante, que le saint roi David nous dit, en parlant de lui-même : « *Annos æternos in mente habui* », j'ai gravé dans mon âme le souvenir des années éternelles. (Ps. LXXVI, 6.)

Or, la R. Mère Javouhey se l'était rendue si familière, cette pensée, qu'il est rare de ne pas la rencontrer, sous différentes formes, dans toutes ses lettres d'alors. La

retraite annuelle devait être donnée dans une de ses communautés des Antilles ; et, à cette occasion, elle écrivait à la Supérieure :

« Qu'il me tarde de savoir toutes les ferveurs de la retraite! Que vous allez être heureuses! Oui, en devenant parfaites, vous serez heureuses dès ce monde, et vous aurez l'assurance du bonheur éternel. »

Dans une autre lettre :

« Priez, mes chères Filles, dit-elle ; oh! priez que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse en nous. Faisons tout pour sa gloire ; IL SERA NOTRE RÉCOMPENSE POUR TOUTE L'ÉTERNITÉ. »

Et un peu plus loin :

« Le courage qu'ont mis toutes nos chères Filles à remplir leur devoir, malgré leur faible santé, a été pour moi un grand sujet de consolation. Qu'elles reçoivent ici le tribut de ma vive reconnaissance ; *mais Dieu sera leur éternelle récompense.* »

Ces quelques fleurs spirituelles, cueillies çà et là dans la correspondance de la R. Mère Javouhey, nous montrent que son âme vivait sans cesse, et de plus en plus, dans les hautes sphères de la foi. Aussi de telles dispositions ne pouvaient-elles manquer d'être bénies largement du ciel ; et c'est ce que la suite naturelle de notre récit va bientôt nous montrer.

CHAPITRE II

Fondations nouvelles : Saint-Affrique (Aveyron); Quevilly et Dieppedalle; Chabeuil, Moras, Lavelanet. — Abandon de Bailleul (Oise); Etablissements à Senlis et Paris. — Nouvel élan pour l'étude. Conseils pour les Supérieures.

Depuis le départ de la R. Mère Fondatrice pour la Guyane, en 1828, il ne s'était fait, pour ainsi dire, aucune fondation nouvelle en France, sauf un ou deux petits établissements au diocèse d'Autun, pour l'instruction des enfants, et celui de Darnetal, près de Rouen, pour le soin des malades. Cette dernière œuvre était comme le complément de l'asile Saint-Yon, dont nous avons longuement parlé, en son lieu.

Aux colonies, selon la promesse antérieurement faite par la R. Mère elle-même, on ouvrit, en 1830, des écoles gratuites et payantes sur la paroisse Saint-André (île Bourbon); puis l'on renouvela ou compléta, selon les besoins, le personnel de plusieurs établissements. Les Antilles, le Sénégal, Pondichéry reçurent des remplaçantes et des renforts. Car, les bouleversements politiques et l'incertitude des temps n'avaient pas interrompu le cours ordinaire des vocations, Dieu restant toujours le maître des cœurs, et se choisissant, quand il lui plaît, soit des victimes d'agréable odeur, soit des âmes zélées pour les intérêts de sa gloire.

La réapparition en France de la R. Mère Javouhey fut comme le signal de nouvelles fondations. La première fut celle de Saint-Affrique, au diocèse de Rodez ;

et elle ne fut pas la moins providentielle. En s'éloignant de Mana, avec plusieurs Sœurs, la digne Mère avait dit à celles qui restaient : « Prenez bon courage, je vous enverrai bientôt leurs remplaçantes. » Or, dès son arrivée à Bailleul, elle apprit qu'un curé des environs de Saint-Affrique avait dans sa paroisse bon nombre de jeunes filles désireuses d'entrer dans la Congrégation. Sur cette simple indication, elle résolut, en se rendant dans le Midi, de s'arrêter à Saint-Affrique, pour aller voir elle-même cette petite colonie d'aspirantes. Trois lieues à travers les montagnes la séparaient de Ségonzac, nom du village en question ; et comme il n'y avait point de routes carrossables pour s'y rendre, elle loua un âne et partit avec confiance. Elle eut, du reste, bientôt oublié ses fatigues, quand elle vit rangées autour d'elle quatorze jeunes personnes, sollicitant la faveur de la suivre. Elle les admit toutes sans exception. L'une d'elles, se rappelant avec attendrissement ces souvenirs déjà bien éloignés, écrivait : « Notre chère Mère avait un air si bon, si doux, si affable, que si je n'avais pas été du nombre des quatorze, sa vue seule m'aurait gagnée. Après nous avoir encouragées toutes à nous préparer, à nous dégrossir, en apprenant un peu le français et en nous formant aux pratiques de la vie de communauté, sous la direction de M. le curé, elle reprit le chemin de Saint-Affrique, accompagnée de deux seulement de ses nouvelles postulantes. Ce fut alors qu'elle loua un local pour y fonder un Etablissement. »

Avant d'en prendre possession, elle reçut la plus religieuse et la plus cordiale hospitalité dans la famille de Cabanous, l'une des plus respectables du pays. — Au

commencement du mois de mars de l'année suivante (1834), elle revint à Saint-Affrique pour l'installation de l'Œuvre. Il s'agissait d'ouvrir un externat, et, plus tard, un pensionnat, si Dieu bénissait cette pensée, comme il le fit en effet. Une des Sœurs qui furent au berceau même de cette fondation, nous a conservé les détails édifiants qui suivent : « Alors, dit-elle, j'ai pu voir et admirer de près, pendant six semaines, les beaux exemples de vertu que nous donna notre bien chère Mère Fondatrice. Elle mit la main à tout, comme la dernière d'entre nous, nous aidant à nettoyer la maison et à installer toutes choses ; et cela avec un entrain, une gaieté qui nous ravissaient. Plus d'une fois aussi, pendant ce temps, je l'ai vue faire la cuisine, porter les plats sur la table, et dire son *Benedicite* à genoux quand elle arrivait en retard au réfectoire. Pendant les récréations, elle nous parlait avec une bonté maternelle, qui nous faisait aimer la vie religieuse. » — Les jeunes Postulantes et Novices de Saint-Affrique n'oublieront jamais ces exemples de vertu, que leur a laissés leur vénérée Mère.

La petite Communauté ne tarda pas à faire parler d'elle. Bientôt, en ville, dans toutes les familles, il n'était question que de la R. Mère Javouhey, dont le grand caractère personnifiait partout son œuvre. On racontait l'histoire des humbles commencements de l'Institut ; on redisait son zèle incomparable, et l'on admirait en particulier ses grandes entreprises de Mana. Plus tard, M. l'abbé Blanc, curé de Saint-Affrique, et, depuis, chanoine de la cathédrale de Rodez, faisait publiquement son éloge. « Il engageait ses paroissiens, dit une Sœur du pays, à lui venir en aide pour une œuvre qu'il disait

être réellement celle de Dieu. Et il avait une si haute estime des vertus de notre bien chère Mère, qu'il dirigeait vers notre Congrégation toutes les vocations qui se présentaient. »

Le digne prêtre savait, d'ailleurs, à quelles conditions faciles la R. Mère Fondatrice admettait les sujets, riches ou pauvres, savants ou ignorants, qui se présentaient. Nous avons recueilli nous-même ce qui suit de la bouche de quelques Sœurs converses de ce temps. Elles osaient à peine lui demander à être admises, parce qu'elles ne possédaient rien et ne connaissaient guère que le patois de leur village. Mais elle les rassura, et leur dit, avec cet air ouvert et bon qui gagnait tous les cœurs : « Pourvu que vous sachiez aimer et prier Dieu, c'est tout ce qu'il vous faut. Puis, vous voulez bien travailler pour Dieu, n'est-il pas vrai, mes enfants? Eh bien, je saurai bien vous employer en France ou dans les pays étrangers; car vous êtes prêtes à tout, je n'en doute pas. Venez donc avec nous; et, quoique vous ne m'apportiez rien, vous trouverez toujours un morceau de pain pour vous nourrir, aussi longtemps que votre Mère générale aura elle-même quelque chose à se mettre sous la dent. »

La R. Mère Fondatrice se vit bientôt largement payée de tant de bonté et de générosité, par le grand nombre de sujets aveyronnais qui s'enrôlèrent sous les bannières de saint Joseph, et parmi lesquels on n'a pas cessé de compter des Sœurs capables d'occuper des postes importants et de confiance, en France, dans les colonies et dans les missions étrangères. C'est, en effet, une loi de la divine Providence : on recueille d'ordinaire ce que l'on a semé, et la générosité engendre le dévouement.

D'autres fondations, qui devaient aussi étendre la sphère du bien et multiplier les vocations, marquèrent cette époque. Ainsi, aux portes de Rouen, où la Congrégation possédait déjà les hospices de Saint-Yon et de Darnetal, la Mère Javouhey jeta, sur la rive gauche de la Seine, les fondements de l'établissement de Quevilly, pour l'éducation de la jeunesse. Et cette maison prépara bientôt, à son tour, la fondation de celle de Dieppedalle sur les hauteurs de la rive opposée. Cette dernière maison était un ancien couvent, dont la grande Révolution avait dépouillé les enfants de Saint-François. Encore aujourd'hui, on n'y visite pas sans un pieux intérêt les antiques caveaux qui servaient de sépulture à ces bons religieux. Nous ne rappellerons pas l'attrait tout spécial qui portait la R. Mère Fondatrice à rendre à une destination pieuse les anciens couvents et monastères. Pour elle, c'étaient comme autant de reliques précieuses. Aussi affectionnait-elle particulièrement sa maison de Dieppedalle. — Dans le même diocèse de Rouen, elle accepta, quelque temps après, la direction de l'hospice de Gournay. Les Sœurs y sont aussi chargées de classes externes et de l'école maternelle communale.

Si, de la Normandie, nous descendons dans le Midi, nous voyons cette partie de la France ne se montrer pas moins empressée à obtenir de la R. Mère Javouhey de nouvelles Sœurs de Saint-Joseph. Car le seul diocèse de Carcassonne possédait déjà trois de ses Etablissements. Elle ouvrit donc successivement, sur la demande même des populations, des maisons d'éducation à Chabeuil, puis à Moras, dans le diocèse de Valence, et à Lavelanet, dans celui de Pamiers; fondations qui, comme les précé-

dentes, subsistent encore aujourd'hui, et perpétuent dans ces pays les traditions de zèle et de dévouement de la digne Mère, pour l'instruction chrétienne des enfants.

Mais vers le même temps, la Congrégation vit disparaître une de ses maisons, et non des moins importantes, celle de Bailleul-sur-Thérain, au diocèse de Beauvais. C'est le sort des choses humaines, d'être soumises à un perpétuel changement. Mais ce changement n'est pas l'effet d'un aveugle hasard ; la main de la Providence est toujours cachée sous les dehors ou apparences des événements d'ici-bas, et personne n'en était plus convaincu que la R. Mère Javouhey. Aussi, se résigna-t-elle avec pleine confiance à cet événement, qui, finalement, devait servir au bien de l'Institut, ainsi que nous le verrons plus tard.

Cette retraite de Bailleul eut lieu à l'expiration des dix-huit années de jouissance de l'immeuble accordée par Mme de Ruffo. Alors, en effet, la famille de Gaudechart ne crut pas devoir se dessaisir par vente de cette propriété, et ne consentit pas non plus à en laisser la jouissance à la R. Mère Fondatrice, moyennant un bail aussi long que celle-ci l'aurait désiré, pour la réalisation de ses plans. Car la maison de Cluny ne lui paraissant pas assez centrale pour la Congrégation, au point de vue des affaires comme des vocations, elle avait jeté les yeux sur Bailleul, pour en faire la résidence du Conseil général, et y établir un noviciat central pour les sujets, dont les premières épreuves se seraient faites dans les maisons de Cluny, de Limoux, de Saint-Affrique. « Ce qui eût été le moyen, écrivait-elle, d'avoir un même esprit, chose si nécessaire dans un corps religieux, et

d'établir l'uniformité de principes et d'enseignement. » Mais Dieu avait d'autres desseins, quant au lieu où ces choses devaient en effet, quoique non sans d'immenses difficultés, s'accomplir un jour.

Le souvenir de la Congrégation de Saint-Joseph est resté gravé dans le cœur des bons habitants de Bailleul, non moins que sur le marbre destiné à le perpétuer, et que l'on voit scellé dans les murs intérieurs de l'église de la paroisse (1). On y lit l'inscription suivante, que nous copions textuellement :

J. M. J.

A la mémoire des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny

au château de Bailleul-sur-Thérain,

loué gratuitement de 1819 à 1837 par la famille de Gaudechart.

La T. R. Mère Anne-Marie Javouhey, fondatrice et première Supérieure générale.

Les RR. Mères Rosalie, Marie-Joseph et Clotilde Javouhey, Supérieures à Bailleul.

Dans le cimetière reposent les Sœurs : Geneviève, Symphorose, Euphémie, Marcelle, Ambroise, Gabriel, Julienne et Marthe.

Neuf enfants noirs, confiés à la Congrégation par le Gouvernement français, ont été baptisés dans cette église.

Deux africains, Joseph Mâco et Pierre Blondin, ont été inhumés dans ce cimetière.

Appartiennent à cette paroisse de Bailleul, les Sœurs :

(1) Ce petit monument commémoratif fut solennellement érigé par les soins de M. l'abbé Pothier, curé de Bailleul, en 1875. Il y eut un discours prononcé par M. l'abbé Catel, chanoine honoraire de Beauvais, ancien supérieur du séminaire de Saint-Lucien, en présence d'un certain nombre de Sœurs de Saint-Joseph, venues principalement de Beauvais, et de la meilleure partie de la population, heureuse de payer ce dernier tribut de reconnaissance à la R. Mère Javouhey et à ses dignes Filles.

Saint-Régis Delaporte, Onésime Chanterelle et Gertrude Lefèvre. Elles ont passé en faisant le bien.

Fondation d'une messe annuelle, à célébrer le 20 mars.

Au temps où la maison de Bailleul-sur-Thérain venait à lui manquer, la R. Mère Fondatrice trouvait le moyen d'affermir son œuvre, dans le diocèse de Beauvais, par une création non moins utile, et plus durable. Ce fut alors, en effet, qu'elle inaugura, à Senlis, une maison d'éducation, à laquelle un grand avenir était réservé, et dont le souvenir revient souvent, avec le nom de la Mère Stanislas, une de ses principales Supérieures, dans les lettres de Louis Veuillot. Le célèbre publiciste estimait beaucoup les Sœurs de Saint-Joseph de Senlis, et, à la mort de sa vertueuse épouse, il leur confia pendant quelques semaines ses plus jeunes enfants orphelines.

A cette même époque, il plut à Dieu de récompenser d'une manière plus sensible encore la confiance et le zèle de la R. Mère Javouhey. Le pensionnat de Senlis, en effet, n'était pas encore ouvert, que la Providence lui procurait, à Paris même, un très bel établissement, qui devait, en son temps, comme frayer le chemin au noviciat central et au conseil général de l'Institut.

Actuellement, ce que la R. Mère générale se proposait, dans la fondation de la rue de Valois (faubourg du Roule), à Paris, c'était d'établir un pensionnat pour des jeunes filles de bonne famille, d'offrir un pieux asile à un certain nombre de dames pensionnaires choisies ; puis, et surtout d'installer une sorte d'école normale pour les sujets de la Congrégation destinés à l'enseignement. Solitude, bon air, jardins agréables, ce qui peut délasser l'esprit et porter l'âme à Dieu, tout se trouvait réuni à

souhait dans ce nouveau séjour. L'établissement devait, il est vrai, dans les premières années surtout, être une lourde charge pour l'Institut. Mais, en présence des grands avantages qu'il semblait promettre, la vénérée Mère se montrait prête à sacrifier, pour le soutenir, toutes les ressources de sa famille religieuse. « Ce sera, disait-elle, pour le bien général de la Congrégation ; et les économies de celles de nos maisons d'outre-mer qui sont à même d'en faire, ne sauraient être mieux employées. »

« Nous comptons sur vous, écrivait-elle, à ce sujet, à la Mère Rosalie, sa sœur. Vous savez, ma bien chère Fille, que Dieu, dans sa miséricordieuse sagesse, semble n'appeler que des pauvres pour enseigner sa Loi aux riches. Nous sommes obligées de faire tous les frais, et ils ne sont pas petits..... Nous ne sommes pas accoutumées à compter sur d'autres que sur notre chère Congrégation ; c'est à notre bonne harmonie que nous devons tous nos succès. Ceci n'échappe pas même à nos adversaires, qui en sont dans l'admiration ; pour moi j'en rapporte toute la gloire à Dieu, qui nous inspire. » — « Il est à croire, écrivait-elle encore, que le gouvernement ne fera pas grand chose pour soutenir nos maisons des colonies ; tâchons de nous mettre en état de nous passer de ses secours dans le besoin. Déjà nous venons de traverser la France, dix-huit sœurs, sans aucun secours. On nous protège plus que jamais, mais à la condition que nous n'ayons pas besoin d'argent ; on nous élève au troisième ciel parce que nous ne demandons rien. Oh ! si le clergé pouvait en faire autant ! »

Cette union intime, qui fait la force, cet esprit de solidarité qu'elle était heureuse de voir régner dans l'Institut, la Mère Fondatrice ne cessait de les inculquer en

toute occasion. Elle travaillait sans cesse à tenir les maisons éloignées dans la dépendance voulue de la Maison-Mère ; mais elle ne négligeait rien, non plus, pour faire le bonheur de ces Communautés, pour leur rendre doux et agréable ce devoir de la soumission et de la dépendance à l'égard du centre de la Congrégation.

Ce double aspect de ses relations avec l'Institut se fait particulièrement remarquer dans sa correspondance, au temps dont nous parlons. C'est ainsi qu'elle écrivait encore à la Mère Rosalie :

« Formez des Supérieures à l'instar de la bonne Sœur Xavier (Supérieure de Pondichéry) qui aime la Congrégation plus qu'elle-même. Combien nous avons été édifiées des lettres de cette chère Fille! Comme elles sont empreintes de l'esprit de Dieu! Nous venons de lui envoyer beaucoup de livres, qu'elle demandait, et même d'autres qu'elle ne demandait pas. Que je voudrais savoir ce qui pourrait leur être avantageux! J'ai le plus grand désir de contenter les maisons des colonies, de les aider à être utiles. Resserrons, ma chère Fille, les liens de la charité, de la bonne harmonie entre toutes les Sœurs, entre tous les membres de ce corps que Dieu a confié à nos soins. Vous me paraissiez désirer augmenter le nombre de vos Sœurs, afin de former de nouveaux établissements. Nous serons prêtes ; dès que vous direz un mot, on partira. »

En fondant la nouvelle maison de Paris, la R. Mère Javouhey, nous l'avons dit, s'était proposé, entre autres fins, d'en faire une sorte d'école normale pour la Congrégation. Alors, en effet, indépendamment des colonies, où les Sœurs de Saint-Joseph se trouvaient chargées de l'éducation des premières familles, créoles et autres, la France faisait partout appel à leur dévouement pour l'instruction

de l'enfance. Et pour que l'Institut fût en état de remplir dignement cette grande mission, il était nécessaire d'y donner aux études une impulsion plus forte, et une direction nouvelle, appropriée aux besoins du temps. Ce point, d'ailleurs, n'avait jamais cessé d'être l'objet des préoccupations de la Mère Fondatrice. Mais force lui avait été de subir les circonstances, qui ne lui permettaient pas toujours de soigner comme elle l'eût voulu l'instruction des sujets. Car les œuvres se les disputaient, en quelque sorte, avant qu'on eût pu les instruire suffisamment; puis les moyens manquaient un peu, pour cela. Or, à ce dernier point de vue surtout, la situation étant devenue plus favorable, la pieuse Mère en témoignait ainsi sa reconnaissance à Dieu :

« Le bon Dieu veut bien nous regarder dans sa bonté, en nous donnant le moyen de réparer le passé. Car, hélas ! qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Ou, plutôt, qu'étions-nous capables de faire ? Le bon Dieu a eu égard à notre bonne volonté, et, malgré notre ignorance, il nous a donné un grand succès. Mais aujourd'hui qu'Il nous procure les moyens de bien instruire celles qui sont destinées à l'enseignement, nous serions coupables si nous ne répondions pas à ses desseins. »

Elle adopta, à cet effet, la méthode Lévi, qui était surtout synthétique, et propre à donner à l'esprit des vues d'ensemble dans le vaste champ de la science. Et l'on voit, par les lignes qu'elles écrivait à ce sujet, avec quelle ardeur elle embrassait tout ce qui lui paraissait être un progrès. « C'est une excellente méthode, disait-elle, qui facilite beaucoup les études, en les conduisant à leur plus haute perfection. » Et encore : « Si

vous connaissiez tous les avantages de cette précieuse méthode ! Elle fait l'admiration de tous les justes appréciateurs de l'instruction véritable ; elle fait en même temps le désespoir des maîtresses de pension dont l'enseignement ne se trouve plus en harmonie avec ces connaissances si justement appréciées. »

La R. Mère fit alors venir à Paris cinq des premières maîtresses de classe des maisons de France ; elle leur adjoignit, en outre, quelques Sœurs revenues récemment de diverses colonies, pour retremper leurs forces, et un certain nombre de jeunes professes qui venaient de faire leurs vœux. De sorte que, dans le courant de 1835, il se trouva à la rue de Valois près de quarante Religieuses et novices, dont la plupart suivaient des cours d'après la nouvelle méthode. Et c'était parmi elles une telle émulation, qu'au témoignage de la R. Mère Fondatrice, « on avait plutôt besoin de les retenir que de les stimuler. Il n'y avait qu'à les diriger dans leurs études, pour lesquelles elles ne se donnaient aucun repos, y consacrant même une partie de leurs récréations. »

A la vue de cette riche pépinière, qui renfermait les plus belles espérances pour l'avenir, la vénérée Mère, se rappelant les débuts si modestes et si humbles de son œuvre, en Bourgogne et à Paris, épanchait ainsi son âme dans celle de sa digne sœur, la mère Rosalie : « Dans deux ans, nous aurons des Religieuses très capables. En ce moment, nous faisons de grands sacrifices, pour nous rendre aptes à répondre à notre belle vocation. *Le bon Dieu semble avoir tout exprès choisi le faible pour confondre le fort, et faire connaître à tous son œuvre....* »

Partout se manifestait le même zèle, la même ardeur

pour l'instruction, et, par suite, pour le succès des études, dans les divers pensionnats de l'Institut. Ce qui provoquait, de la part de la vénérée Mère, ce témoignage de satisfaction dans une de ses lettres à la Supérieure de la Martinique : « Dites à toutes nos chères Filles, que je les aime de tout mon cœur, depuis surtout qu'elles ont montré tant de courage pour remplir leur noble devoir... Je compte sur la grande charité des anciennes, pour habituer et former les nouvelles. Dieu sera leur récompense. » La R. Mère avait, en effet, pour principe, selon l'esprit même de la vie de communauté, que, dans une même maison, on devait s'entr'aider de son mieux. Les plus capables et les plus fortes pour l'étude avaient le devoir d'aider de leurs conseils celles qui étaient plus faibles; l'expérience des unes devait éclairer et guider l'inexpérience des autres. Tel était l'esprit de la vénérée Mère ; et dans toutes les maisons de l'Institut, on en faisait sa ligne de conduite.

Afin de rendre la Congrégation d'autant plus utile à la religion et aux âmes, elle se mit en rapport avec les Dames du Sacré-Cœur, dont on connaît l'expérience et le mérite en matière d'éducation. Et elle se louait de la bienveillance avec laquelle ces dignes Religieuses s'étaient montrées disposées, disait-elle, à l'initier à tous leurs secrets pouvant contribuer au bien des Maisons. — Elle veillait d'ailleurs à ce que la science qui enfle ne portât aucun préjudice à la charité qui édifie. Ce n'était pas des savantes qu'elle prétendait faire de ses Filles, mais de pieuses Institutrices, capables de remplir leur sainte mission auprès de l'enfance. C'est ce qu'elle rappelait à tout propos.

« Ici, à Paris, écrivait-elle, se prépareront désormais les jeunes Sœurs destinées à l'enseignement, mais sans négliger la chose principale, qui est la connaissance et la pratique de la vie religieuse. De cette manière, elles se formeront en même temps à la science et à la vertu. »

Elle ne pouvait souffrir qu'on se prévalût de ses études, pour s'écarter en quoi que ce fût de l'esprit de sa sainte vocation. Dans une maison d'outre-mer, une ou deux sœurs laissaient un peu à désirer sous ce rapport.

« C'est pitié, écrivait-elle. Parce qu'elles ont un peu étudié, elles oublient les langes de leur jeunesse ; et elles s'imaginent être savantes, parce qu'elles savent un peu de grammaire. Bientôt, si cela continue, il faudra les soigner comme des enfants ; mais nous allons prendre tant de précautions, que ces misères finiront par disparaître tout à fait. »

Le mal, en effet, était loin d'être invétéré et plus ou moins général; il ne constituait, au contraire, qu'une bien minime exception.

Si la R. Mère Javouhey demandait de ses Sœurs institutrices qu'elles fussent bonnes et saintes, c'est qu'elle voulait que leur enseignement fût tout imprégné de cet esprit de foi, qui peut seul, par le moyen de l'éducation, rendre plus religieuses la famille et la société. Et son âme tout entière se portait avec une telle ardeur vers ce but, qu'elle profitait de toutes les occasions pour rappeler à ses Filles leurs importants devoirs à cet égard. C'est ainsi qu'à la suite d'une des nombreuses tentatives faites, à cette époque, contre la personne même du roi, elle écrivait ces lignes, qui nous dévoilent sa politique toute surnaturelle :

« Hélas ! dit-elle, quand tout cela finira-t-il ? *Dieu le sait! Pendant que les partis s'entrechoquent, occupons-nous à faire le bien ; apprenons à la jeunesse qui nous est confiée la vanité des choses de la terre, puisqu'elles ne peuvent rendre heureux, ni le roi sur son trône, ni les conquérants à la tête des armées, ni ceux qui recherchent les honneurs, les plaisirs et la possession de tout ce que le monde a de plus séduisant... Non, non ; ils ne seront heureux qu'en cherchant leur bonheur dans la pratique de la loi de Dieu, que nous devons nous efforcer d'enseigner à nos chères enfants, qui font l'espérance de la religion. Elle gémit sur la désertion de ceux qui, tous les jours, l'abandonnent.* »

L'Institut, après des commencements si lents et si pénibles, était donc en voie de véritable progrès. Des maisons nouvelles se fondaient; un centre administratif plus stable et plus fécond se préparait de loin à Paris ; un nouvel élan était donné partout aux études, et des sujets nombreux sollicitaient la faveur de devenir membres de la famille religieuse et apostolique de saint Joseph.

Ce n'est pas tout : les établissements d'outre-mer, comme des branches éloignées, mais fécondes, commençaient, dès lors aussi, à donner des fleurs et des fruits de bonnes vocations. C'est ainsi qu'à Bourbon et à la Martinique des aspirantes et des novices sollicitaient la faveur de prendre le saint habit religieux et de prononcer leurs vœux. La R. Mère générale aimait ses enfants des îles non moins que celles de la mère-patrie; mais elle voulait trouver en toutes les mêmes traits de famille.

« Vous pouvez, écrivait-elle à la Supérieure des établissements des Antilles, vous entendre avec M. le Préfet apostolique, pour faire faire les vœux aux novices qui ont le saint

habit depuis deux ans, si vous en êtes contente, ainsi que ma bonne sœur Onésime, votre assistante, et si leurs compagnes en rendent bon témoignage. Et pour la prise d'habit des jeunes postulantes, je m'en rapporte également à votre sagesse. Mais je vous rappelle de nouveau les vertus nécessaires aux Sœurs de Saint-Joseph : désir ardent de sa perfection, amour de la pauvreté, et surtout la sainte obéissance. Il faut être prêt à aller partout où elle nous enverra... » — « Apprenez aux jeunes sujets, disait-elle encore, à s'occuper de l'ordre de la maison. Qu'on ne croie pas se déshonorer en faisant ce que vous faites vous-même tous les jours ; et que l'on ne se montre pas difficile pour la nourriture : l'appétit assaisonne les mets les plus simples. »

Généralisant, à cet égard, ses conseils, et les étendant à toutes ses Filles des colonies, elle écrivait encore à la Mère Marie-Thérèse, sa sœur, à la Martinique :

« Je vous le répète, ne laissez pas s'engourdir nos chères Sœurs. Il faut de l'activité pour se garantir de l'influence des climats chauds. Je les en supplie, qu'elles ne se laissent point gagner par la mollesse du pays, ni pour le travail, ni pour la nourriture ; qu'elles soient toujours des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny. »

A cette époque, le principe d'autorité se trouvait plus ou moins affaibli, et les âmes religieuses elles-mêmes étaient exposées à ressentir les funestes atteintes de ce mal, qui rongeait sourdement la société. Aussi voyons-nous la R. Mère Javouhey diriger de ce côté toute sa sollicitude, comme le commandant d'une place assiégée fait garder d'une manière particulière les endroits par lesquels l'ennemi pourrait plus facilement pénétrer dans ses murs.

Sans négliger, en effet, les détails, elle se préoccupait surtout de l'ensemble, de la marche et des tendances de l'Institut. Et, à ce sujet, nous trouvons dans une de ses lettres ces lignes, qui, vu l'esprit du jour, n'ont rien perdu, ce semble, de leur actualité :

« Nous serons ferventes, et Dieu bénira la Congrégation, tant que le bon esprit y régnera. Mais nous sommes dans un siècle d'égoïsme et d'indépendance ; tout est entraîné par ce torrent dévastateur ; il faut une grande grâce pour s'en garantir, et puis une attention continuelle sur soi-même. Les jeunes Religieuses ont une tendance naturelle à l'indépendance ; toutes les Sociétés le remarquent et s'en effraient ; c'est à nous de combattre ces défauts par les vertus contraires. »

En réagissant avec force et énergie contre toutes les tendances défectueuses, la R. Mère Fondatrice ne conservait pas moins toujours à son gouvernement ce caractère de douceur, de modération et de charité qui était la meilleure garantie de son succès. Remplie de longanimité et de condescendance envers les âmes faibles et imparfaites, elle n'approuvait pas les Supérieures qui cherchaient trop facilement à se défaire des sujets pouvant laisser à désirer.

« Ne me demandez point de changements sans une absolue nécessité, écrivait-elle à l'une d'elles. Supportez les défauts des faibles ; tâchez de les corriger de votre mieux, mais ayez de la patience ; cette vertu nous est bien nécessaire. »

Elle rappelait, en toute rencontre, aux Supérieures, qu'elles devaient tout d'abord travailler à leur propre sanctification, par le support des peines et difficultés, la

pureté d'intention et le zèle pour le bien spirituel de leurs inférieures. Elle écrivait encore à la même :

« Ma chère Fille, faites une visite aux deux Supérieures vos compagnes ; causez ensemble ; encouragez-vous mutuellement à supporter les peines inséparables de vos emplois ; tâchez d'avoir toujours les intentions les plus droites. Allons à Dieu dans la sincérité de notre cœur ; travaillons à notre sanctification, et songeons que nous sommes encore chargées de la sanctification des personnes qui nous sont confiées. »

Une Sœur, dans une communauté, manifestait peu de confiance envers sa Supérieure. La R. Mère l'exhorta à s'en rapprocher davantage ; mais, ayant cru remarquer que la Supérieure elle-même ne savait pas assez se plier aux divers caractères, se faire toute à toutes, et ouvrir le cœur de ses subordonnées, elle lui faisait transmettre, par sa Supérieure principale, de sages et salutaires conseils, voulant d'abord qu'elle étudiât bien les différents caractères, pour en tirer le meilleur parti possible.

« S'il s'en trouve de difficiles, de mauvais même, dit-elle, il faut plaindre ces sortes de sujets, se mettre à leur portée, leur montrer de la confiance, pour gagner la leur. Les Supérieures doivent faire beaucoup de sacrifices pour avoir la paix, et presque toujours faire elles-mêmes les avances et les démarches les plus difficiles, adoucir le joug de l'obéissance par tous les moyens possibles, et parler souvent aux Sœurs, quelles qu'elles soient, avec tout l'abandon que commande la charité. Oh ! ma chère Fille, si toutes les Supérieures se conduisaient d'après ces principes, le joug de la sainte obéissance ne serait pas si pénible, parfois, à porter. Les pauvres Supérieures ont une grande tâche à remplir ; elles doivent s'en occuper constamment, et surtout devant Dieu, dans l'oraison.

Elles doivent aimer leurs Sœurs comme des Epouses de Jésus-Christ, qu'il a confiées à leur garde et à leur soin; il leur en demandera compte. Si elles trouvent des défauts à corriger, qu'elles cherchent dans leur cœur et voient si elles n'y trouveront pas les mêmes mauvaises racines, et alors, qu'elles s'arment de patience et de charité, et qu'elles espèrent en Dieu, pour changer lui-même ses Epouses. »

C'est ainsi que la R. Mère Javouhey comprenait l'art difficile de gouverner les Communautés et de diriger les âmes. Comme on voit, ses idées, à cet égard, étaient élevées, larges, surnaturelles; et ces principes, que son génie naturel, ainsi que l'esprit de Dieu et son expérience personnelle lui avaient appris, elle en faisait la règle de sa propre conduite. En toute occasion, elle s'étudiait à se renoncer elle-même, pour procurer d'autant mieux la gloire de Dieu et le bien des âmes. Aussi les âmes lui étaient-elles dévouées, et Dieu bénissait de plus en plus ses entreprises de zèle et de charité.

CHAPITRE III

Admirable dévouement et esprit d'union de l'Institut. — Projets d'œuvres à l'île Maurice, à Poulo-Pinang, à Saint-Domingue. — Fondation de la Trinidad. — Projet d'établissement d'une congrégation de Pères de Saint-Joseph. — Le Vénérable P. Liberman et ses missionnaires.

A la grande satisfaction de la R. Mère Javouhey, les membres de l'Institut continuaient à donner partout des preuves du plus beau dévouement.

A l'époque dont nous parlons, tout une colonie de jeunes Sœurs avait été envoyée à l'île Bourbon. Mais serait-ce là le terme de leur long voyage, ou devraient-elles poursuivre leur route jusque dans les Indes, à Pondichéry ? La Mère Rosalie, Supérieure des établissements d'au delà du Cap, devait elle-même désigner et conduire celles destinées à cette dernière mission. Or, ayant fait appel au dévouement volontaire de ses Filles, elle trouva, de la part de toutes, une telle générosité, qu'elle était heureuse d'écrire à sa vénérée sœur :

« J'ai éprouvé, ma très chère Mère, une bien grande consolation, au moment de faire un choix pour le voyage de Pondichéry. J'ai rencontré dans toutes nos chères Sœurs le zèle et l'abnégation qui disposent aux grands sacrifices, et qui méritent les succès que nous désirons en ce monde et en l'autre. C'est vous dire que toutes se sont montrées disposées à partir; jamais je n'ai rencontré une obéissance plus généreuse. »

Mais ce qui n'est, ce semble, ni moins admirable, ni

moins édifiant, c'est de voir l'union qui rattachait les membres les plus éloignés de l'Institut à la R. Mère Fondatrice. Cette union était si grande, si dépendante et si dévouée, qu'elle se traduisait par ces lignes, sous la plume de la Mère Rosalie, modèle elle-même du plus religieux attachement :

« Ma très chère Mère, maintenant que vous êtes en France, dédommagez-nous d'un si long temps de silence et de privations. Vos Filles de Bourbon et celles de Pondichéry attendent de vous cette marque d'affection. *En faisant à Dieu le sacrifice de nos personnes, nous trouvons encore du plaisir à penser que nos travaux et nos démarches sont dans vos principes et sous votre direction. C'est ce qui soutient et encourage.* »

La pieuse Mère, qui provoquait cette confiance, y répondait aussi de toute manière. Et comme témoignage de sa maternelle affection, elle consentit alors à laisser faire son portrait, pour être envoyé à ses maisons éloignées. Elle écrivait à sa digne sœur :

« Je vous enverrai bientôt mon portrait lithographié, que l'on dit très ressemblant. Je suis plus gracieuse que quand j'étais jeune; j'ai moins de souci, je suis si heureuse ! Toutes nos maisons d'Amérique vont très bien; elles s'agrandissent et se perfectionnent. Les sujets sont moins jeunes; d'ailleurs nous les envoyons beaucoup plus capables. J'espère que ça ira de mieux en mieux. »

Son cœur plein de tendresse lui dictait ensuite ce doux et pieux épanchement :

« Je voudrais écrire à toutes nos chères Filles, surtout à

celles qui ont eu la bonté de m'écrire elles-mêmes. Qu'elles reçoivent ici, en attendant, l'assurance de mon tendre et sincère attachement. Je n'ai qu'un désir, c'est d'apprendre qu'elles ne cherchent que Dieu, dans l'accomplissement de nos saintes Règles. Elles y trouveront repos et bonheur en ce monde, et puis l'espérance, ou plutôt l'assurance du bonheur éternel. »

Elle partageait bien cordialement les peines de toutes ses Filles, de celles surtout qui pouvaient souffrir sous le rapport spirituel. Dans un établissement d'outre-mer se trouvait alors un prêtre qui ne lui inspirait guère de confiance, et elle avait précisément dû y envoyer de nouvelles Sœurs, sans avoir même eu le temps d'écrire à la Supérieure. Mais, dès la première occasion, elle s'empressait d'y suppléer par ces lignes :

« Nos chères Filles vous sont arrivées sans un mot de ma part ! Combien j'en ai été contrariée ! Et ces pauvres enfants l'ont été autant et plus que moi. Ecrivez-nous promptement, pour nous donner de leurs nouvelles et des vôtres. Je n'ai pas besoin de vous les recommander. Votre charité vous dira qu'au commencement elles ont besoin d'être encouragées, vu surtout qu'elles manquent de secours spirituels... Dites-leur que Dieu peut tout remplacer. Qu'elles prient, avec vous toutes ; qu'elles fassent, pour ainsi dire, violence au ciel, afin qu'il plaise à Dieu de changer le mal en bien. Oui, répandez toutes vos cœurs, avec vos larmes, au pied du saint autel, pour implorer la miséricorde de Dieu, pendant que je travaillerai à faire remplacer ce prêtre au plus tôt ; je languirai jusqu'à ce qu'il soit sorti de votre pays. »

Dieu bénit en effet ses démarches, et elle put bientôt écrire de nouveau :

« Je viens vous annoncer une bonne et excellente nouvelle. On vient de nommer un saint prêtre pour préfet apostolique du Sénégal. Il est de notre connaissance, et est venu nous voir à Bailleul, ces vacances. Il était Supérieur du séminaire de Montpellier et grand vicaire. C'est par vocation qu'il va aux colonies. J'espère qu'il emmènera avec lui un vicaire, qui sera aumônier de l'hôpital. Je suis si heureuse d'un si bon choix, que je voudrais que ma lettre vous parvienne bien vite, pour vous consoler dans vos peines et ranimer vos espérances. »

Cependant, le bon et excellent esprit qui animait la Congrégation de Saint-Joseph répandait au loin un suave parfum d'édification. L'Institut devenait comme cette cité placée sur le sommet de la montagne, dont parle Notre-Seigneur, et qui attire tous les regards. Aussi de divers côtés, dans les missions, faisait-on appel au zèle des Filles de la R. Mère Javouhey. Et, bien que ces projets n'aient pas tous abouti, nous devons néanmoins les relater, comme appartenant de quelque manière à l'histoire de l'Institut.

L'île Maurice, ancienne île de France, tombée depuis 1810 au pouvoir des Anglais, enviait depuis longtemps à l'île Bourbon les Sœurs de Saint-Joseph, pour l'éducation de la jeunesse si intéressante de ce pays. La Mère Rosalie, en conduisant des Sœurs à Pondichéry, s'y étant arrêtée quelques jours, put constater de nouveau combien elles étaient désirées dans la colonie. Elle écrivait de Port-Louis, la capitale de l'île, à la R. Mère Fondatrice :

« Depuis trois jours que nous sommes ici, ce ne sont que solennités et fêtes, tant à l'église que chez le jeune évêque de Maurice, Mgr William Moris. Je compare notre réception

ici à celle qui vous a été faite à Carcassonne, et dont vous m'avez fait le récit dans le temps..... Les meilleures familles nous appellent ici de tous leurs vœux. A mon retour de l'Inde, je pourrai reprendre cette opération, et ce sera de tout mon cœur, car tout ici m'enchante..... Lorsque Monseigneur viendra l'an prochain à Bourbon, pour y confirmer, j'espère terminer heureusement l'affaire de cette fondation..... Mais ne dirait-on pas, ma chère Mère, que je parle comme une sainte Thérèse? Ce mot de fondation dans ma bouche vous fait rire; il m'étonne moi-même. Ce sont les circonstances qui me mettent ce langage en tête; puissent-elles me valoir aussi l'esprit et la ferveur de cette grande sainte! »

La R. Mère Fondatrice prépara dès lors des Sœurs institutrices pour l'ancienne île de France; mais la divine Providence avait d'autres desseins par rapport à ce pays. Mgr Collier, dont le long épiscopat a été si fécond à Maurice, y fit venir d'Angleterre les Religieuses de Notre-Dame de Lorette, qui ont un beau pensionnat à Port-Louis. Puis, Mlle de Lafernat, dont la famille, originaire de Bretagne, était établie à Maurice, consacra sa fortune à y fonder une Congrégation religieuse, sous le vocable de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, pour l'éducation de l'enfance et le soin des malades. Et les Religieuses de la R. Mère Augustine (c'est le nom de religion de la digne Fondatrice) se dévouent depuis longtemps à ces œuvres, tant à Port-Louis, qu'en divers autres quartiers de l'île. Leur sainte mission est partagée par d'autres Sœurs, les Filles de Marie, qui ont pris naissance à Bourbon, en 1845, par les soins du R. Père Le Vavasseur, originaire de cette île, et dont le nom reviendra plus tard, dans ce travail, uni à celui de la R. Mère Javouhey.

Celle-ci, vers le même temps, eut connaissance d'un nouvel appel fait au dévouement de la Congrégation en d'autres parages bien éloignés. Ce fut alors en effet, que, pleins d'estime pour les Sœurs de Saint-Joseph, dont ils avaient appris à apprécier le dévouement par leurs confrères de Pondichéry, les missionnaires de Poulo-Pinang, dans l'Indo-Chine, conçurent le dessein de les attacher à leur mission. Des négociations furent entamées à ce sujet; et la R. Mère Fondatrice, dont l'âme s'identifiait spontanément avec les besoins de toutes les missions, se montra toute disposée à seconder ce projet : « J'attends avec impatience, écrivait-elle à sa sœur, la Mère Rosalie, la suite de l'affaire de Poulo-Pinang. Si nous pouvions y travailler à la gloire de Dieu, qu'on me le fasse savoir; nous sommes prêtes à marcher. » « Mais, ajoutait-elle, comme par un de ces pressentiments qui ne la trompaient guère, je ne crois pas à la réussite de ce projet. Il me semble que les personnes pieuses du pays réussiraient mieux ; elles en connaissent la langue, les usages. » Elle ne cessa pas, toutefois, de prier beaucoup pour cette mission, dont le glorieux Epoux de Marie était le Patron spécial. Et saint Joseph s'en montra si bien le protecteur, qu'aujourd'hui cette île du détroit de Malacca, résidence du vicaire apostolique de la Malaisie, possède en effet des Religieuses indigènes, des écoles, un hospice et un collège ecclésiastique, où se forment des missionnaires pour la haute Asie.

Nous avons déjà parlé de la grande île de Saint-Domingue. La R. Mère Javouhey ne l'avait jamais perdue de vue ; et, dans une lettre du baron Roger à sa sœur, la Mère Marie-Joseph, nous lisons ce qui suit :

« Madame la Supérieure générale m'a souvent parlé du désir qu'elle avait de réunir aux jeunes sénégalais quelques enfants noirs de Saint-Domingue. Outre que ce serait une préparation à l'exécution des projets qu'elle a conçus relativement à ce pays, elle y voyait d'autres motifs d'humanité et de religion qu'il est inutile de rappeler ici. J'ignore si elle vous a fait part de ses intentions à cet égard, mais voici ce qui me donne lieu de vous en entretenir... etc. »

Ces lignes de l'ancien gouverneur du Sénégal nous font regretter l'absence de plus amples et plus explicites renseignements; elles montrent, du moins, qu'en Amérique comme en Afrique, la race noire n'a jamais eu, ce semble, d'amie plus dévouée, ni de bienfaitrice plus généreuse, que l'humble Fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Sept ans après, celle-ci écrivait elle-même, au sujet de la maison d'études de Paris :

« Dans cette maison, nous faisons faire des cours d'anglais comme de français; nous espérons y ajouter l'italien; et il me semble que ce ne serait pas mal que quelques-unes de nos Sœurs apprissent aussi l'espagnol, à cause de Saint-Domingue, où nous aurons des Sœurs, et peut-être des Pères de Saint-Joseph avant peu. »

Les circonstances et les événements politiques ne permirent pas aux choses d'aller aussi vite que la digne Mère l'aurait désiré. Mais, depuis longtemps déjà, on voit des Sœurs de Saint-Joseph dans les divers quartiers de la République Haïtienne : à Port-au-Prince, à Jacmel, aux Gonaïves, au Cap-Haïtien, aux Cayes, à Saint-Marc et à Aquin, où elles distribuent à des milliers d'enfants et d'adultes les bienfaits de l'instruction chrétienne. Très

utiles auxiliaires des évêques et du clergé, dans l'œuvre de la régénération morale de ce beau pays, elles donnent encore à Notre-Seigneur des âmes choisies, qui sollicitent la faveur de venir faire en France leur noviciat religieux, pour s'en aller ensuite, à leur tour, se dévouer à d'autres enfants, sous d'autres cieux, au premier signal de l'obéissance.

Le gouvernement britannique, on s'en souvient, avait depuis longtemps désiré avoir des Sœurs de Saint-Joseph, pour ses colonies de Sainte-Marie de Gambie et de Sierra-Leone, en Afrique. Le temps était venu où une colonie anglaise d'Amérique, l'île de la Trinidad, la principale des Petites-Antilles, allait recevoir aussi des Filles de la R. Mère Javouhey. L'origine de cette fondation ne fut autre que la bonne renommée de leurs établissements des Antilles françaises. Voici, en effet, dans quels termes Mgr Mac Donnell, évêque d'Olympe et vicaire apostolique de Port-d'Espagne, faisait écrire pour cet objet à la Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique, par M. l'abbé Bertin, missionnaire apostolique :

«... Admirateur de votre zèle, de votre dévouement et du « bien que vous faites dans les colonies françaises, Monsei- « gneur a pensé que vous ne pouviez point borner là l'intérêt « que vous portez à la jeunesse et à la religion. Sa Grandeur « me charge donc aujourd'hui de vous inviter, de sa part, à « venir au Port-d'Espagne, partager nos travaux apostoliques « dans cette partie de la vigne du Seigneur qui ne lui est pas « moins chère que celle que déjà vous cultivez avec tant de « succès. Je puis vous certifier que la terre de Trinidad offre « de bien grandes espérances et qu'elle promet une abondante « moisson... »

Cette demande, transmise à la R. Mère Fondatrice, reçut de sa part l'accueil le plus empressé. Des négociations s'ouvrirent pour la réalisation de ce projet; et comme la digne Mère faisait toujours passer avant toute autre considération, celle du bien à faire, — car, redisons-le, elle avait la sainte passion du bien, — il fut facile de s'entendre. Comprenant, d'ailleurs, que cette nouvelle maison d'éducation, où enfants de familles catholiques, protestants et autres, seraient reçus indistinctement, devait s'ouvrir dans des conditions favorables pour en procurer le succès, elle fit choix du meilleur personnel à l'effet d'en jeter les fondements. La plupart des Sœurs avaient déjà fait leurs preuves dans le pensionnat de Saint-Pierre (Martinique), et notamment la sœur Onésime, sujet plein d'espérance, que la R. Mère Fondatrice avait reçue très jeune dans la Congrégation, et qu'elle plaça à la tête de l'Œuvre. « Car cette fondation, disait-elle, pourra être très utile dans une colonie si riche en prospérité matérielle, et si pauvre en religion. »

Heureux de posséder ces dignes institutrices, le vicaire apostolique dressa dans les formes le procès-verbal de leur arrivée et de l'ouverture de l'établissement. Et il ne sera pas sans intérêt pour les Sœurs de Saint-Joseph qui poursuivent avec tant de fruit les travaux de leurs devancières, non seulement à Port-d'Espagne, mais en divers autres quartiers de la colonie, de connaître du moins les noms de celles qui ont fondé cette mission. Voici donc le contenu de cette pièce :

« Le 29 janvier de l'an mil huit cent trente-six, Nous, Daniel Mac Donnel, évêque d'Olympe, avons reçu et agréé sous notre juridiction six Dames religieuses de la Congrégation de

Saint-Joseph de Cluny, demandées par Nous à la Supérieure dudit Ordre, établi à Saint-Pierre (Martinique), à l'effet de fonder en cette colonie une maison d'éducation, où toutes les classes et religions puissent recevoir une instruction solide et étendue. — Les membres de cet établissement furent : Mmes Pauline Lefèvre, dite Sœur Onésime, supérieure; Adélaïde Delorme, Sœur Scholastique; Antoinette Beurier, Sœur Pélagie; Marguerite de Wint, Sœur Louis de Gonzague; Marie-Joséphine Remi, Sœur Théotiste ; Civilise Jacquemel, Sœur Gabriel; lesquelles nous ont été présentées comme devant et pouvant remplir les fonctions d'institutrices. Fait au Port-d'Espagne, l'an 7e de notre pontificat, le 5 avril 1836, jour de l'ouverture du susdit établissement. »

Dans une de ses lettres précitées, la R. M. Javouhey, en parlant de Saint-Domingue, avait écrit : « Nous y aurons des Sœurs *et peut-être des Pères de Saint-Joseph* avant peu. » Ce dernier mot était une allusion à un grand projet qui faisait alors l'objet des préoccupations de son zèle plein d'ardeur et d'initiative.

On se rappelle que, dès l'origine de l'Institut, il avait été question de réunir des jeunes gens désireux de se consacrer à Dieu et à l'instruction, et qui, sous le nom de Frères de Saint-Joseph, auraient fait partie de la même famille religieuse. Plus tard, soit pendant, soit après son séjour en Afrique, la R. Mère Javouhey, on ne l'a pas non plus oublié, avait essayé d'enrôler, pour l'évangélisation du vaste continent africain, un certain nombre de prêtres zélés, sur lesquels elle avait ondé les meilleures espérances. Et leur défection, causée sans doute par les difficultés de l'entreprise, n'avait pas découragé la digne Mère au point de lui faire aban-

donner complètement ce projet. Seulement, elle le modifia en se prêtant aux circonstances, et le restreignit au dessein de faire venir et élever en France de jeunes africains, pour en faire des missionnaires; ce que nous l'avons vue exécuter, au prix des plus grands sacrifices. Mais ayant pu, ensuite, se rendre mieux compte, soit du manque de prêtres dans nos colonies d'Afrique et d'Amérique, soit de la difficulté, pour ses communautés de France, et surtout d'outre-mer, de recevoir une direction dévouée et appropriée à leurs besoins, elle conçut de nouveau le désir de voir se former une Société de prêtres religieux, sous le nom de Pères de Saint-Joseph.

Voici, à cette occasion, le tableau qu'elle traçait elle-même, alors, de la situation du clergé dans nos possessions d'outre-mer. Elle écrivait :

« Les Messieurs du Saint-Esprit ont besoin d'être aidés dans leurs travaux, qui leur donnent tant de peine et si peu de résultat. Au Sénégal, c'est-à-dire à Saint-Louis, il n'y a, pour toute la population, qu'un seul prêtre depuis près de dix-huit mois; à Gorée, il n'y en a point; à Miquelon, il y en a un qui, présentement, donne des marques de folie; car ne faut-il pas avoir perdu le sens pour vouloir dire la messe le soir et chasser les Religieuses de l'église? — A la Guyane, les prêtres sont rares, et Mana n'a eu longtemps, que de trois mois en trois mois, la visite d'un missionnaire. Bourbon présente beaucoup de vides dans les rangs de son clergé. A la Martinique et ailleurs, nos Sœurs ont bien de la peine à trouver un aumônier qui soit satisfait de sa position et leur reste. Que dirai-je? sinon : misère! misère! »

« Ce sont toutes ces raisons, ajoute-t-elle, qui, méditées de-

vant Dieu, ont fait sentir la nécessité d'apporter un prompt remède à de si grands maux. »

Il faut reconnaître dans cette situation les conséquences inévitables des tristes événements qui avaient bouleversé notre pauvre France depuis la fin du siècle dernier. Plusieurs fois la Congrégation du Saint-Esprit, seule source de recrutement pour le clergé des colonies, avait été supprimée; les vocations, devenues plus rares en France, n'avaient plus de surabondance pour nos possessions d'outre-mer; force était donc, pour y satisfaire aux nécessités les plus urgentes du ministère, d'y envoyer certains ecclésiastiques, que cette Congrégation n'avait point elle-même formés, et qu'elle n'avait même pas toujours été à même de bien connaître.

Pour tous ces motifs, la religion était plus ou moins en souffrance dans les colonies françaises, malgré les efforts persévérants de la Société si bien méritante du Saint-Esprit, qui avait autrefois envoyé des missionnaires jusque dans la Chine et au Tonkin, et contribué à faire restituer le Sénégal à la France. Et, à cette vue, la R. Mère Javouhey avait formé le projet qu'elle exposait ainsi à la Mère Rosalie, sa sœur, dans une lettre qui nous révèle une fois de plus l'ardeur et la générosité de son zèle vraiment apostolique.

« Nous avons, lui dit-elle, un projet qui m'occupe depuis longtemps, et auquel j'attache une grande importance pour la gloire de Dieu et le salut de nos chers enfants. Si Dieu veut bien nous choisir pour travailler à cette grande œuvre, je suis prête à tous les sacrifices qu'Il demandera de nous. Le but principal c'est le salut des Africains et la

direction spirituelle des Maisons de notre Congrégation. Une association de prêtres et de Frères coadjuteurs, à l'instar de notre Congrégation, sous la direction d'un Supérieur général et d'un Conseil, vient de commencer, auprès de notre maison de Limoux, sous la protection spéciale de Mgr l'évêque de Carcassonne et de l'archevêque d'Albi. Il y a déjà six prêtres, un diacre, un sous-diacre, six africains en philosophie, et plusieurs jeunes jens se destinant, les uns à devenir prêtres, les autres frères convers. Tous feront des vœux d'après nos statuts; les établissements ne pourront pas être de moins de trois membres, dont deux prêtres et un frère. Le temps sera employé à l'instruction de la jeunesse et à la direction spirituelle. Les premières maisons seront à Mana, où il y aura un séminaire, puis à Saint-Louis et à Gorée. Et puis, si c'est l'œuvre de Dieu, Il saura bien la diriger. Nous obtiendrons l'approbation de Rome; nous avons déjà l'assurance de celle du Gouvernement. »

La future Congrégation des Pères de Saint-Joseph devait se recruter non seulement en France, mais aussi dans les colonies. La R. Mère Fondatrice parlait, notamment, d'établir un séminaire au Sénégal, pour l'Afrique, un autre à Mana, pour la Guyane et les Antilles, afin de recruter des sujets dans ces pays, parmi les créoles et les jeunes gens de couleur. On y aurait aussi ouvert des maisons d'éducation, dirigées par les futurs Pères de Saint-Joseph.

La digne Mère exprimait la confiance que Rome et le Gouvernement favoriseraient ce projet ; elle espérait même que le Saint-Siège revêtirait du caractère épiscopal le Supérieur du Séminaire de Mana, « afin, disait-elle, de pouvoir faire des prêtres pour les colonies. » « Cette pensée est hardie, ajoutait-elle; mais c'est l'œuvre de

Dieu; il ne la laissera pas imparfaite. » En prononçant ces dernières paroles, la R. Mère disait plus vrai qu'elle ne le pensait, peut-être, alors, comme nous le verrons tout à l'heure.

En attendant, il fallait d'abord semer, pour voir si la divine Providence ferait lever la semence et lui donnerait l'accroissement; et c'est ce que fit généreusement la R. Mère Javouhey. Elle ne recula, à cet effet, devant aucun sacrifice, ainsi qu'elle l'écrivait elle-même, en rendant compte des motifs de sa conduite à cet égard.

« Nous sommes très chargées et très pauvres en ce moment, dit-elle. L'établissement de Pères de Saint-Joseph, destinés à la direction spirituelle de toutes nos maisons, nous coûte beaucoup. Mais nous avons un si grand besoin de saints prêtres qui aient l'esprit religieux, qu'aucun sacrifice ne me coûte pour atteindre ce noble but.

C'était la vue de ces grands avantages et la confiance de faire la volonté de Dieu qui la soutenaient au milieu des attaques auxquelles elle était alors en butte. Elle écrivait à la Mère Marie-Thérèse, sa sœur, supérieure des établissements des Antilles :

« Que je voudrais pouvoir vous envoyer deux saints prêtres, l'un pour la Guadeloupe, l'autre pour vous! Mais patience. Nous en avons cinq au grand séminaire, dont nous payons la pension, et qui feront le noviciat à Mana, pendant une année, pour acquérir l'expérience de la direction. Dites-moi si vous ne vous étonnez pas de notre persévérance, malgré toutes les calomnies que vous entendez contre une si belle œuvre. Ma chère Fille, c'est l'œuvre de Dieu ; les hommes de terre et de boue n'y comprennent rien; toute la gloire lui en sera rendue. »

Cependant, des obstacles sérieux et de plus d'un genre ne tardèrent pas à se dresser à l'encontre de ce dessein. Outre que les vocations pour le nouvel Ordre n'étaient pas toutes des plus résolues, la maladie menaçait encore de faire de nouvelles victimes parmi les jeunes africains destinés à en faire partie; puis et surtout, au milieu des dévouements qui se faisaient jour, on ne voyait toujours pas apparaître un homme avec le signe providentiel des fondateurs. D'autre part, le digne abbé Fourdinier, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, depuis la mort de M. Bertout (déc. 1832), ne laissait pas de manifester certaines craintes de voir s'élever autel contre autel, si les projets en question venaient à se réaliser. Il reconnaissait bien qu'il y avait quelque chose à faire pour le recrutetement et la formation du clergé de nos colonies d'Afrique et d'Amérique ; mais, pour peu que Dieu bénît ses efforts, il espérait bien obtenir les améliorations désirables, et déjà des gages sérieux d'espérance lui étaient donnés à cet égard. Fallait-il, par ailleurs, fonder un nouvel Institut exprès pour la direction spirituelle des Communautés de Saint-Joseph ? Là, en grande partie, allait bientôt se réduire la question.

Toutes ces difficultés étaient réelles et vraiment fondées. La R. Mère Javouhey ne se le dissimula point, et elle ne prétendit point non plus vouloir en triompher contre l'ordre de la divine Providence. Elle avait d'ailleurs, tant de fois déjà, dans sa vie, éprouvé des déceptions, qu'elle ne comptait que sur Dieu seul pour affermir et rendre efficace la résolution de ceux qui aspiraient au nouvel Ordre. « Je sens, écrivait-elle, tout le bien que ferait une pareille Société ; mais les hommes sont si peu

stables, qu'à la moindre difficulté, ils se découragent... Il faut que Dieu parle... Priez donc et faites prier, afin que tout tourne à sa gloire et au salut des âmes. »

Tout, en effet, devait tourner à la gloire de Dieu et au salut des âmes; mais d'une façon alors bien inattendue, et qui dépassa les espérances mêmes de la R. Mère Fondatrice. Car, quelques années à peine se seront écoulées, qu'un faubourg d'Amiens, la Neuville, verra se former une nouvelle Congrégation religieuse, dédiée au Très Saint Cœur de Marie, en vue spécialement de l'évangélisation de la race noire de nos colonies, et de l'Afrique, qui en est le berceau. Le fondateur en sera le Vénérable Libermann, comme miraculeusement appelé des ténèbres du judaïsme aux splendeurs de la vie chrétienne et à la vocation trois fois sainte du sacerdoce. Il y a plus : dès l'année 1848, la nouvelle Société de missionnaires opérera sa fusion avec l'ancienne et digne Congrégation du Saint-Esprit, et lui communiquera, avec une vigueur rajeunie, une plus vive force d'expansion.

Par suite de ces faits, qui font époque dans l'histoire des missions africaines et coloniales, la R. Mère Javouhey verra donc, nous le répétons, ses vœux accomplis et au delà, tant pour la direction spirituelle de ses propres Communautés, que pour l'évangélisation de l'Afrique, de l'Amérique, et de tous les pays qu'elle embrassait dans les ardeurs de son zèle si pur et si dévoué. Et nous saurons un jour, alors que tout sera révélé, quelle part lui revient, devant Dieu, dans ces belles manifestations de la Providence. Car ses prières ferventes et ses généreux sacrifices n'ont-ils pas dû peser de tout leur poids dans la balance de la justice, comme de la sagesse

et de la bonté de ce grand Dieu, dont les oreilles entendent favorablement jusqu'à la simple préparation de notre cœur, selon la pensée si consolante du roi-prophète : « *Præparationem cordis eorum audivit auris tua ?* » (Ps. II, ℣ 10 et 17.)

CHAPITRE IV

Travaux incessants de la R. Mère. — Peines et préoccupations de toute sorte. — Consolations diverses. — La Médaille miraculeuse ; guérisons subites ; autorisation de la Maison de Paris ; préparation à de grandes épreuves.

Cependant la R. Mère Fondatrice ne renonça entièrement à la poursuite de son projet concernant l'établissement des Pères de Saint-Joseph, que lorsqu'il lui fut devenu évident que la Providence avait d'autres desseins. Elle y attachait, en effet, une telle importance, qu'elle s'était même proposé de faire le voyage de Rome, pour aller porter cette affaire aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. C'est ce qui ressort de deux de ses lettres d'alors, dans l'une desquelles elle dit « qu'elle avait employé l'or qu'elle gardait pour son voyage de Rome, à payer une partie des dépenses faites pour les maisons de Bourbon et de Pondichéry. »

La pieuse Mère n'avait d'ailleurs pas besoin de cette nouvelle entreprise, pour rendre complète son existence, au point de vue du zèle et du dévouement. La mesure était déjà comble, si nous pouvons dire. Dès lors, en effet, elle dépensait de mille manières, pour le bien de l'Œuvre que Dieu lui avait confiée, et son temps précieux, dont pas un moment n'était perdu, et son activité, qui pensait à tout et menait tout de front, avec autant d'aisance que de vigueur.

Femme vraiment étonnante, nous la voyons aller encou-

rager, par sa présence et ses exhortations, les aspirantes et novices de la Congrégation, à Cluny, à Bailleul, à Limoux ; assister à toutes les cérémonies de vêture et de profession ; prendre part à toutes les retraites spirituelles qui se donnent dans ses principales maisons ; traverser la France en tous sens, conduisant tantôt dans tel port, tantôt dans tel autre des sœurs destinées à diverses colonies ; visiter toutes ses Communautés, selon qu'une affaire à décider ou une supérieure à encourager l'y appelle. « Je vais partir tout à l'heure pour Senlis, Crépy et Nanteuil, écrivait-elle, et tout cela doit se faire en trente-six heures. Car je veux être à Paris pour recevoir une vingtaine de nos chères Sœurs, et trois prêtres qui viennent faire la retraite à Bailleul. » Au retour d'un voyage en Bourgogne, elle écrivait à la Mère Théophile, à Rouen : « Je viens, ma chère Fille, d'arriver à Paris, et, ce soir, je me rends à Bailleul près de nos chères Filles, avec dix-huit jeunes sœurs, que j'ai amenées de Cluny. J'espère vous aller voir bientôt, avant mon voyage à Brest, où je dois conduire nos chères enfants, pour différentes colonies. »

Elle ne fait trêve à ses voyages, dont elle utilise les longues heures passées en voiture par des lectures propres à l'édifier ou à l'instruire, que pour se tenir au courant de toutes les nouvelles intéressant le bien de l'Institut, des colonies et des missions ; entretenir des rapports réguliers avec le Ministère, pour l'envoi des sujets, leur rapatriement, etc., visiter les Gouverneurs et Préfets apostoliques se rendant aux colonies ou revenant de ces pays ; donner des ordres pour des placements ou déplacements de Sœurs, dont, d'un trait de plume, elle dépeint les apti-

tudes et le caractère; pourvoir elle-même aux besoins des Maisons, pour le culte, les classes, les objets d'un usage personnel; entretenir enfin une correspondance suivie avec les Maîtresses des novices, pour la bonne formation des sujets, et avec les Supérieures, en France et outre-mer, pour les intérêts divers de leurs Communautés, etc.

Dans ces correspondances, toujours substantielles, nettes et précises, il est rare que les choses de pure administration ne soient pas relevées par quelque pieuse pensée ou considération; car la digne Mère basait invariablement toutes choses sur des principes de foi. On admire aussi comment elle y pense à tout, soit pour un plus grand bien à faire, soit pour certains intérêts à ménager, ou quelque satisfaction à donner aux sentiments de son cœur, dont la sensibilité conservait toujours une exquise délicatesse, malgré les années et les affaires. Ici, par exemple, elle rappelle que l'esprit de communauté et de pauvreté demande que les Maisons des colonies se procurent par la Maison-Mère ce dont elles ont besoin et que, pour ce même motif, toutes les Supérieures locales doivent rendre exactement compte aux Supérieures principales de leur administration. « Que leur comptabilité, dit-elle, soit toujours claire et simple; point de porte de derrière. Je me défie beaucoup de celles qui se cachent; c'est mauvais signe. » Là, elle prend soin de recommander de cultiver la bienveillance des autorités ecclésiastiques et civiles. « Vous ne manquerez pas, écrivait-elle à une Supérieure, d'aller rendre visite à votre nouveau Gouverneur dès son arrivée, mais accompagnée d'une Sœur bien modeste et bien simple comme vous. » Ailleurs encore, s'identifiant avec les intérêts même matériels

d'une colonie, elle conseille à la Supérieure de la communauté d'essayer d'introduire la culture du ver à soie, « car, ajoute-t-elle, cela pourrait être bien utile au pays (Pondichéry), et y occuper beaucoup de monde. » Souvent enfin, en terminant ses lettres elle se rappelle au bon souvenir, ou prend part aux épreuves de personnes ou familles amies et dévouées, qu'elle avait connues au Sénégal, aux Antilles, ou à la Guyane, et dont souvent, par un mot délicat, elle fait l'éloge et relève le mérite.

Telle était, à cette époque, la vie pleine et féconde de la R. Mère Javouhey. Elle-même, sans le savoir, nous donne un petit échantillon de son genre d'existence d'alors, par ces lignes si humbles et si modestes, qu'elle adressait à la Mère Rosalie, sa sœur :

« Je commence, ma bien chère Fille, par me justifier de ma négligence; et j'espère que vous avez reçu la preuve de mon exactitude. Je ne passe pas deux mois sans vous écrire. Ainsi ne me grondez plus. Voyez la différence qu'il y a entre nous deux : j'ai vingt lettres à faire contre vous une, puis mille petits embarras que vous ne connaissez plus, comme l'inquiétude de savoir où je prendrai, pour faire face à telle ou telle charge indispensable pour le bien général ; des visites répétées de maisons et de personnes, qui souvent ne me plaisent guère; puis enfin des projets qui me semblent venir de Dieu, puisqu'il les fait réussir, malgré des oppositions et contradictions de toute espèce. Voilà, ma bien chère Fille, ce qui demande de votre part indulgence et pardon. »

Au milieu de tant de sollicitude et de dévouement, la pieuse Mère ne savait que s'humilier à la vue des bénédictions de Dieu répandues sur son Œuvre, dans la crainte de n'être pas elle-même assez fidèle à sa mission. « Le

bon Dieu nous comble de ses grâces, écrivait-elle encore à la Mère Rosalie. Oui, ma chère Fille, tout marche au delà de nos espérances ; j'en suis dans l'admiration. Je n'ai qu'une crainte, c'est d'abuser de tant de bienfaits du ciel. Priez donc bien pour moi. » Cette demande de prières devient dès lors, avec l'expression de sa tendresse maternelle, comme la formule consacrée pour terminer ses lettres aux Communautés. « Mille choses aimables à toutes nos chères Filles, écrit-elle à la Mère Clotilde, à Limoux. Qu'elles prient bien pour moi, je les en supplie ; je le fais pour elles toutes. » Et à la Mère Théophile, supérieure de Saint-Yon, à Rouen : « Adieu, toutes mes chères Filles. Priez le Seigneur qu'il m'éclaire de ses divines lumières, afin que je ne m'égare pas dans le chemin par lequel je vous conduis. Qu'il me pardonne mes péchés, et vous donne à toutes sa sainte bénédiction. »

Grâce sans doute à des dispositions aussi saintes, et au concert unanime de ferventes supplications, qui, chaque jour, s'élevait pour elle vers le ciel, la R. Mère Fondatrice conservait son âme dans une tranquillité parfaite, au milieu même des mille peines et préoccupations inséparables de sa position. « Car vous le savez, écrivait-elle agréablement, la croix ne me laisse pas marcher seule, sans son appui. » Ce n'était cependant encore que le prélude de bien autres souffrances, dont nous aurons bientôt à parler.

Dans une des Communautés les plus éloignées de l'Institut, la tentation du cloître avait gagné plusieurs esprits. Et le Préfet apostolique lui-même, si cela eût été en son pouvoir, aurait volontiers transformé la Maison en un Monastère de Carmélites. Tel était du moins le bruit par-

venu jusqu'aux oreilles de la R. Mère, qui, sur ces entrefaites, vit effectivement l'une des Sœurs rentrer en France, avec l'intention de mettre entre elle et le monde, non plus seulement la clôture morale de Saint-Joseph, mais les véritables grilles du Carmel. Ce n'est certes pas la R. Mère Javouhey qui eût refusé de donner une et plusieurs même de ses Filles à sainte Thérèse, à qui elle et son Œuvre devaient tant. Mais du moins fallait-il pour cela une manifestation certaine de la volonté de Dieu; et, dans le cas présent, la digne Mère croyait plutôt voir une impulsion de la nature, ou une illusion du démon, que l'expression de la divine volonté. Aussi s'efforça-t-elle de dissuader la Sœur d'entrer dans cette voie; mais ce fut sans succès; et ce qui augmenta sa douleur, c'est que la malheureuse victime de ces désirs illusoires d'une perfection plus grande finit par perdre toute vocation et se trouva réduite à rentrer dans sa famille. « Hélas! écrivait ensuite la pieuse Mère, il est arrivé à notre vénérable carmélite ce que je lui avais si bien prédit; la pauvre Sœur a jeté le froc et est rentrée chez sa sœur, à Paris. »

Sur ces entrefaites, elle fut éprouvée d'une autre manière, dans ses affections les plus tendres et les plus saintes, en apprenant la maladie grave de sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, supérieure des Etablissements des Antilles. Dieu lui épargna, toutefois la douleur de cette perte ajoutée à celle de son digne frère, mais on peut voir, par les lignes qu'elle adressait à la Sœur Onésime, combien ses craintes, à cet égard, avaient été vives et poignantes :

« Comme je remercie Dieu, lui dit-elle, de nous avoir con-

servé ma bonne et sainte sœur! Que serais-je devenue sans elle? » Et encore : «... Si vous l'aviez laissée mourir, je serais morte aussi... Ainsi, ma bonne Sœur Onésime, arrangez-vous; nous voulons partir ensemble. » — « Il est juste que je parte avant vous, écrivait-elle à sa digne sœur elle-même; ou, au moins, partons ensemble pour un si grand voyage. Vous savez, ma bien chère Fille, que j'ai besoin de vous pour me protéger près du bon Dieu, comme vous m'avez toujours soutenue près des créatures. Nous remercions le Seigneur de vous avoir rendue à la santé; mais conservez-la. »

Pendant que la consolation renaissait de ce côté, la Mère Fondatrice avait le cœur meurtri par les coups qui frappaient, à Limoux, ses chers Sénégalais et autres noirs.

« Il est bien pénible, écrivait-elle, de voir tous ces pauvres enfants mourir, sans pouvoir savoir d'où vient leur maladie. Ce pauvre Michel travaillait à la terre; dira-t-on que c'est ce qui le rend malade? Et dira-t-on que les autres sont morts parce qu'ils ont cessé d'y travailler? Il y a là un secret que Dieu seul connaît. Pour nous, ajoutait-elle, nous devons le remercier d'appeler à lui ces chers enfants avant qu'ils aient pu participer à la contagion du monde. »

D'autre part, que de sujets de préoccupations non moins poignantes pour elle! Ici, elle redoute le mauvais temps sur les côtes, pour plusieurs de ses Filles de la Martinique, que leur santé débile force à regagner la France; là elle tremble pour les jours de plusieurs autres qui sont aux prises avec de mauvaises fièvres, à la Guadeloupe. Et bientôt enfin elle se voit forcée de transformer en infirmerie un des dortoirs de la maison de la rue de Valois, pour y soigner des Sœurs revenues malades de Bourbon et de Pondichéry.

La divine Providence, sur ces entrefaites, fit faire à la R. Mère comme une petite halte sur le chemin du Calvaire, avant de la conduire à de plus grandes angoisses. La maison de Bailleul, dont la translation à Senlis n'avait pas encore été opérée, fut témoin de plusieurs guérisons que l'on regarda comme miraculeuses : celles d'une nièce de la Sœur Onésime Chantrelle, et surtout de la Sœur Emmanuel Petitjean. Elle fut, contre toute espérance, ramenée subitement des portes du tombeau à la vie et à la santé, après une neuvaine de prières à Marie immaculée, dont la pieuse Médaille commençait à être l'instrument des grâces les plus merveilleuses. A Limoux pareillement, le jeune Michel, dont il vient d'être parlé, fut guéri miraculeusement par la même assistance de la Très Sainte Vierge. Aussi la R. Mère Fondatrice se fit-elle dès lors l'apôtre de la Médaille dite miraculeuse ; elle en envoya notamment un grand nombre à ses Filles de la Guadeloupe : « Elle les guérira de leurs mauvaises fièvres, écrivait-elle. Vous ne sauriez croire quelle confiance cette sainte image inspire partout, en France (1). »

(1) Depuis ce don céleste fait à notre pays par l'intermédiaire d'une pieuse et humble Fille de saint Vincent de Paul, combien de gages nouveaux de l'amour de Notre-Seigneur et de sa divine Mère pour la France, qui reste toujours, malgré ses prévarications, le royaume de Marie : *regnum Galliæ, regnum Mariæ !* — Quelle nation, par exemple, n'envierait à la France ses sanctuaires, si riches en toutes sortes de grâces, de Notre-Dame des Victoires, de Notre-Dame de Lourdes, de la Salette, etc. ? Et toutes ces faveurs du ciel, sans parler de l'Œuvre si grandiose du Vœu national et de tant d'autres, qui ont leur source et leur appui dans les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, ne sont-elles pas autant de rayons d'espérance que Dieu fait briller aux yeux attristés de notre malheureuse patrie ? Oh ! puisse-t-elle répondre enfin à tant d'avances divines, et se retrouver bientôt digne d'elle-même, digne de sa sainte mission de Fille aînée de l'Eglise !

Elle eut bientôt elle-même l'occasion d'exercer sa confiance envers Marie Immaculée, dans une affaire des plus importantes. Il s'agit du nouvel Etablissement de Paris, dont nous avons longuement parlé. Il s'ouvrait sous les plus heureux auspices : la maison recevait beaucoup de pensionnaires ; les délégués des colonies qui venaient la visiter en concevaient d'autant plus d'estime pour la Congrégation « qu'ils savaient d'ailleurs avoir bon vent au Ministère », écrivait la R. Mère; les jeunes sujets enfin, qui s'y livraient à l'étude, le faisaient avec un succès croissant. Mais une chose essentielle manquait : l'autorité diocésaine n'avait pas encore officiellement reconnu la Communauté, qui se trouvait, par suite, obligée d'aller chercher au dehors les secours spirituels dont elle avait besoin. Il y a plus, Mgr l'Archevêque, après s'être d'abord montré très favorable, refusait d'autoriser la chapelle et d'accorder un aumônier.

Que s'était-il passé ? La R. Mère Fondatrice écrivait alors, comme à mots couverts, à sa sœur de Bourbon, la Mère Rosalie : « Si vous saviez, ma chère Fille, combien la jalousie cherche à exercer ses ravages ! Prêtres, évêques, religieuses, le diable n'a point honte de chercher à les tromper, pour essayer de nous nuire. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » Ce qui, dans ces lignes, restait un peu énigmatique, devenait plus clair et plus explicite dans les suivantes de la digne Mère : « Le bon Dieu, dit-elle, nous comble toujours de ses grâces. Mais comme il faut une croix — elle veut parler d'une croix un peu plus pesante que celle des peines de chaque jour — Mgr de Beauvais n'a-t-il pas voulu nous donner un Supérieur temporel ? Nous l'avons remercié poliment,

en lui représentant que nos statuts ne comportaient pas cela ; ce qui l'a mécontenté contre nous. Il s'est cependant un peut radouci. Nous en sommes là..... Toute ma confiance en Dieu ; c'est son œuvre. » — Mais ce n'est pas tout. « Comme nous avons cru, écrivait-elle encore, devoir refuser le Supérieur temporel que Mgr de Beauvais voulait nous imposer, le Prélat, mécontent, en a écrit à Mgr l'archevêque de Paris, et Sa Grandeur, indisposée contre nous, ne voulait plus autoriser notre Etablissement à Paris. »

Dans cette situation délicate et difficile, où les plus graves intérêts étaient en jeu, la R. Mère Javouhey n'avait plus, pour l'encourager et plaider sa cause, certains amis dévoués et puissants d'autrefois. Les uns n'existaient plus, d'autres se trouvaient éloignés, ou étaient comme morts pour elle. M. l'abbé de Clausel, ancien vicaire général d'Amiens et de Beauvais, était précisément du nombre de ces derniers, ainsi que le marquait la digne Mère dans une de ses lettres à la Mère Rosalie : « Priez, lui écrivait-elle, pour le pauvre M. de Clausel; il a été pris d'aliénation mentale; on ne peut plus le voir. C'est la Révolution qui l'a réduit à cet état, on deviendrait fou à moins... »

Mais si la R. Mère ne refusait pas le secours des appuis humains, lorsqu'ils lui étaient offerts par la divine Providence, elle savait aussi se contenter d'élever ses mains vers le ciel, quand tout lui manquait du côté de la terre. C'est ce qu'elle fit, et avec succès, dans le grave embarras où l'avait jetée le refus de Mgr de Quélen relativement à la nouvelle maison de Paris. Elle eut recours, une fois encore, à la dévotion à la Médaille miraculeuse.

Elle pria beaucoup, et fit beaucoup prier la Vierge immaculée, non seulement à Paris, mais dans toutes les autres Communautés. Et ce ne fut pas en vain. L'Etablissement était ouvert depuis le 1er janvier 1836; et le 26 février, la pieuse Mère, pleine de joie et de reconnaissance envers l'auguste Reine du Ciel, pouvait écrire, entre autres, à M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil : « Mon bien digne Père. Il est bien temps de venir réclamer toute votre indulgence, pour avoir tant tardé à vous répondre. J'étais si peinée, si tourmentée par nos deux Evêques de Paris et de Beauvais que j'attendais une décision pour vous en faire part... Enfin, après nombre de neuvaines, de supplications, on vient de nous accorder la sainte Messe et la Réserve. Grâces soient rendues à Marie conçue sans péché. — Nous voilà donc avec une superbe maison à Paris, composée de 50 personnes; et elle en contiendra plus de cent. Lorsque vous viendrez à Paris, nous vous y donnerons l'hospitalité avec un grand plaisir. » Toutes ses lettres d'alors sont remplies de l'expression de son bonheur de posséder le Très Saint Sacrement dans la pieuse chapelle du Roule, d'y pouvoir entendre deux messes chaque jour, et d'y avoir souvent les instructions d'un aumônier tout dévoué.

La première fois qu'on célébra la fête de sainte Anne, patronne de la vénérée Mère, dans le nouvel Etablissement, on voulut lui donner une solennité inaccoutumée. « Le matin, écrivait celle-ci, il y a eu grande cérémonie à la chapelle, et le soir, amusement, comme vous savez. » — Mais ce qui lui était personnel ne la touchait qu'autant qu'il pouvait devenir le moyen ou l'occasion de resserrer les liens de famille, au sein de l'Institut. Aussi, s'oubliant

elle-même, ajoute-t-elle incontinent : « Songez, ma chère Fille, que nous sommes ici quarante Religieuses et beaucoup de pensionnaires. Dieu veuille bénir cette maison, et qu'elle soit pour le bonheur de la Congrégation. J'espère qu'elle donnera de bonnes Maîtresses et de saintes Religieuses. »

Dans une autre lettre, elle nous apprend à quel prix elle avait acheté, en quelque sorte, la bienveillance et les faveurs de Mgr de Quélen. « Nous allons, écrivait-elle encore, avoir douze orphelines du choléra. C'est le cadeau de Mgr l'Archevêque. Cela nous vaut ses bonnes grâces; on ne peut les acheter trop cher. »

C'était, du reste, par un exercice continuel de charité et de zèle pour la gloire de Dieu , que la R. Mère Javouhey s'efforçait de mériter l'assistance d'en haut. Sachant, en effet, tout ce que l'enfer, jaloux des conquêtes de l'Institut sur son empire, machinait contre son Œuvre, elle n'omettait rien pour le vaincre par ces armes, qui seront toujours invincibles. Ou plutôt, elle poursuivait paisiblement sa carrière de dévouement pour le bien; car, à l'exemple de l'illustre protectrice de son Ordre, la séraphique Vierge d'Avila, elle ne respirait que pour les intérêts sacrés de son divin Epoux et des âmes. En présence de ces intérêts sacrés, tout autre intérêt s'éclipsait à ses yeux. C'est ainsi qu'elle recommandait à une Supérieure d'outre-mer de ne pas élever trop haut le prix de la pension, afin de pouvoir procurer une éducation chrétienne à un plus grand nombre d'enfants. « Ne recevez jamais, ajoutait-elle, d'aumônes purement gratuites. Si des bienfaiteurs veulent aider à la fondation de l'Etablissement, pour le bien du pays, qu'ils créent plutôt des

bourses ou demi-bourses pour des familles moins aisées. »

Elle se réjouissait, avec la Supérieure d'une Maison du midi, de la voir désormais installée dans un local plus vaste et plus commode; et la raison, « c'est que, disait-elle, cela permettrait à la Communauté d'étendre davantage la sphère du bien. » — Il est à peine de lettres écrites par elle, à cette époque, où l'on ne retrouve, sous des formes différentes, les mêmes témoignages de son zèle aussi pur et désintéressé, qu'ardent et généreux. « Je ne me plains pas des lourdes charges qui pèsent sur nous, écrivait-elle encore, puisque tous ces sacrifices sont pour le bien général de l'Institut et la gloire du bon Dieu. »

Ses dignes sœurs selon la nature avaient bien, sous ce rapport, les mêmes traits de famille. C'est encore la correspondance de la R. Mère Fondatrice qui nous en fournira quelques preuves, entre mille autres. Elle écrivait à la Mère Rosalie, à Bourbon : « Ma chère Fille, envoyez-nous vos petites économies, pour nous aider un peu, au fur et mesure que vous les avez. Autrement, votre cœur est comme le mien; dès qu'il a quelque chose, il en dispose pour les malheureux. » Et à une autre de ses sœurs, la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique : « Charité bien ordonnée, dit-on, commence par soi-même; mais vous, ma chère Fille, vous faites depuis longtemps plus que l'Evangile ne commande. Oh ! qu'il y a peu de personnes qui vous ressemblent ! » Nous ne parlons pas de sa troisième sœur, la Mère Marie-Joseph. Chez elle la piété n'avait d'égale que la bonté, jointe au plus grand désir de l'avancement du règne de Dieu dans les âmes.

La charité, le zèle dévoué pour le bien formaient donc comme le fond du caractère de celles que la Congrégation

de Saint-Joseph se plaira toujours, selon l'antique tradition, à appeler ses chères Mères. Aussi la pieuse Mère. en pensant à ses dignes sœurs, ne pouvait-elle retenir ce cri d'admiration, dans une de ses lettres d'alors : « Oh ! que nous sommes heureuses d'avoir d'aussi bonnes sœurs ! Quel bienfait de la Providence ! » Et ce même esprit, devons-nous ajouter, animait le corps entier de la Congrégation. A cet égard, il n'offrait pas plus de discordance, que pour l'union des diverses Communautés entre elles, et de celles-ci avec la vénérée Mère Fondatrice.

L'Institut de Saint-Joseph nous apparaît, dès lors, comme cette maison dont parle Notre-Seigneur, « et qu'un homme sage avait bâtie en creusant profondément la terre, et en lui donnant la pierre même pour fondements. Les torrents amoncelés se précipitèrent sur elle; mais ils se brisèrent impuissants contre l'édifice et ne purent même l'ébranler, parce qu'il était fondé sur la pierre (1). » Ainsi la Congrégation, solidement établie sur les bases de la charité et du zèle, non moins que de l'union et du dévouement, restera debout, sans même être ébranlée, au milieu de la grand épreuve qui l'attend, et que nous ne pouvons passer tout à fait sous silence, après le retentissement qu'elle a eu pendant si longtemps en France. Hâtons-nous du reste de le dire, l'opinion, alors, semblait généralement assez peu éclairée sur la nature même du différend existant entre Mgr l'évêque d'Autun et la R. Mère Javouhey. Et il ne sera pas inutile, ce semble, de rétablir la vérité à cet égard. Car, au fond, il s'agissait surtout d'une question de droits et de devoirs,

(1) Luc., VI, 48.

ou, si l'on veut, d'une question de juridiction, qui pouvait être diversement jugée, dans ce temps surtout, où la jurisprudence ecclésiastique, relativement aux Congrégations modernes à Maison-Mère, n'était pas aussi clairement définie qu'elle l'est aujourd'hui.

C'est ce qui nous autorise à entreprendre sans trop de difficulté, et même avec une humble confiance, le récit de cette phase des peines et difficultés de la R. Mère Javouhey. On verra par là, une fois de plus, comment Dieu peut permettre que les personnes les plus dignes et les mieux intentionnées se trouvent parfois en désaccord, tout en prétendant, les unes et les autres, travailler à sa gloire. Et cette gloire, elles la procurent en effet, moyennant des intentions droites et pures, quoique souvent d'une façon qui se dérobe aux premières appréciations de la prudence humaine, toujours faible et bornée par quelque côté. La R. Mère Fondatrice elle-même, avant de finir sa carrière, bénira hautement le Seigneur, au souvenir de ces épreuves de l'Institut, d'avoir ainsi émondé sa vigne, déjà féconde, pour la rendre plus féconde encore, par l'humilité et la patience, ainsi que par un redoublement d'efforts et de confiance en Lui.

CHAPITRE V

Monseigneur d'Héricourt, évêque d'Autun, veut donner de nouveaux statuts à la Congrégation. — Faiblesse momentanée, puis réclamations de la R. Mère Javouhey et de tout l'Institut à cet égard. — Quelques modifications introduites ; adoption du petit office de la sainte Vierge en latin.

L'origine du différend dont nous avons maintenant à parler, et qui, depuis longtemps déjà, appartient au domaine paisible et plus impartial de l'histoire, remonte à l'élévation de Mgr Trousset d'Héricourt sur le siège de saint Léger, après la mort de Mgr de Vichy ; vieillard vénérable, mais qui laissait à son successeur une grande tâche à remplir. Celui-ci n'avait encore que trente-deux ans, et se trouvait être le plus jeune évêque de France, lorsqu'il fut appelé par la Providence à diriger le diocèse d'Autun ; mais ni la ferveur de la piété, ni l'ardeur du zèle ne lui faisaient défaut pour entreprendre toutes les œuvres ou réformes utiles à son troupeau (1).

Après le clergé, les communautés religieuses devinrent tout naturellement le premier objet de sa sollicitude pastorale. Il fut heureux, en particulier, de trouver dans son diocèse, outre plusieurs autres congrégations et com-

(1) Le marquis Bénigne-Urbain-Jean-Marie de Trousset d'Héricourt naquit, en 1797, à Questemberg (Morbihan). Comme la plupart des gentilshommes de cette époque, il débuta par la carrière des armes, mais y resta peu de temps ; devenu prêtre, après de bonnes études ecclésiastiques à Saint-Sulpice, à Paris, il fut successivement vicaire général d'Evreux, puis de Besançon, et rapidement élevé à l'épiscopat. Ce fut la dernière promotion du règne de Charles X. (Notice biographique, *Univers* de juillet 1851.)

munautés locales florissantes, la Maison-Mère et le noviciat principal de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont il aimait à revendiquer le berceau pour la petite ville rendue à jamais célèbre par la gloire et les ruines de sa célèbre abbaye (1). Il la vit, sortant à peine de sa première période de formation, chargée déjà de beaucoup d'œuvres, tant en France qu'outre-mer, et obligée, pour y faire face, d'abréger parfois l'épreuve des sujets, et d'envoyer au loin de jeunes Religieuses que ni le temps ni l'expérience n'avaient pu encore bien mûrir. Etat de choses qui attira d'autant plus son attention, que la R. Mère Javouhey se trouvait alors absente de France. Mais, non assez initié, peut-être, aux voies providentielles par lesquelles celle-ci avait été amenée à établir l'Institut, à le développer et à le répandre en tous lieux; ignorant de plus, ce semble, jusqu'à quel point l'esprit de corps et de dévouement à la vénérée Fondatrice y était porté, il se trouva bientôt en présence d'un écueil que la vivacité de son zèle ne devait pas lui permettre d'éviter. Ce fut celui de ne pas tenir tout à fait assez compte, soit des traditions établies, soit des Statuts de la Congrégation légalement approuvés, sans parler du prestige peu ordinaire dont jouissait la R. Mère Fondatrice au sein de sa famille religieuse.

(1) Le premier et véritable berceau de la Congrégation de Saint-Joseph fut Chamblanc, près de Seurre (Côte-d'Or) ; puisque c'est là que la R. Mère Javouhey prit ses premiers engagements (1798) et commença à mener la vie de communauté avec ses trois autres sœurs. Cluny peut néanmoins être considéré comme le second berceau de l'Institut ; car il compléta son nom, lui donna son premier noviciat et sa première maison-mère, reconnus à la fois par l'autorité ecclésiastique et civile.

Rappelons d'ailleurs que la sphère des attributions des Evêques sur les Congrégations répandues en divers pays, et dont la Maison-Mère se trouvait dans leur diocèse, n'était pas, alors, aussi parfaitement délimitée qu'elle l'a été dans des temps plus récents. Il existait du moins, en France, certains usages sur ce point, dont une histoire impartiale doit savoir tenir compte.

L'un des premiers actes administratifs de Mgr l'évêque d'Autun à l'égard de la Congrégation de Saint-Joseph fut donc d'annoncer à la Mère Supérieure de la Maison de Cluny qu'il avait nommé M. l'abbé Josserand supérieur de l'Institut (1). C'était avec lui que l'on devait correspondre, non seulement pour l'administration de la Maison, mais pour le placement des sujets, etc.

Dans la pensée de Mgr d'Héricourt, il fallait à la Congrégation de Saint-Joseph, déjà si répandue et ayant affaire à tant d'autres autorités subalternes, en France et dans les colonies, une autorité plus haute et plus influente que celle de la R. Mère générale et de son Conseil. Et lui-même, à raison de sa dignité et de sa position particulière, se croyait appelé à remplir dans l'Institut les fonctions de Supérieur général, se proposant en même temps de réunir tout le Conseil à Cluny, et de faire supprimer le noviciat de Bailleul-sur-Thérain, pour n'avoir plus que celui de Cluny pour toute maison de formation.

Cependant les desseins de Sa Grandeur n'étaient pas

(1) M. l'abbé Josserand était chanoine théologal de la cathédrale d'Autun. Prêtre très respectable, il remplit avec sagesse et dévouement le mandat que Mgr d'Héricourt lui avait confié, tout en respectant le plus possible la liberté d'action nécessaire à la Communauté.

encore bien connus alors, et la R. Mère Javouhey semblait les ignorer quand elle exprimait des vues bien différentes, dans une lettre à sa sœur, la Mère Rosalie, où nous lisons : « Nous avons le désir de mettre une partie du Conseil à Senlis, où le noviciat de Bailleul doit être transféré, et l'autre à Paris ; car à quoi servirait le Conseil réparti dans toutes les maisons de France les plus éloignées du plus grand mouvement et du centre réel des affaires de la Congrégation ? » En attendant, ajoutait-elle avec cet enjouement qui lui allait si bien, je suis moi-même mon Conseil, avec ma sœur Marie-Joseph, assistante et conseillère, et ma sœur Bathilde, qui est secrétaire honoraire sans appointements, et conseillère. Je n'en fais pas moins ce que je crois pour le mieux. Je ne sais pas si je pourrai m'accoutumer à tout ce cérémonial ; mais, pour le moment, je n'y pense pas et tout va à merveille. » La digne Mère aurait pu ajouter à quelles conditions elle obtenait cet heureux résultat. Non contente, en effet, de prendre l'avis de qui de droit, elle avait encore et surtout recours, par la réflexion et la prière, aux lumières et à l'appui de la *divine Sagesse qui assiste à tous les conseils du Très-Haut* (1). Nous avons vu, en effet, par quelques extraits de ses lettres, avec quelle insistance elle réclamait partout des prières, pour connaître et pour faire, uniquement et toujours, la sainte volonté de Dieu, sans jamais s'en écarter. Elle écrivait, dans ce temps-là même, au sujet d'affaires importantes, à la Supérieure de Saint-Yon : « Plus je réfléchis, ma chère Fille, plus j'éprouve le désir que vous veniez à

(1) Sagesse, IX, 4.

Paris samedi. Mais venez pendant le jour et non la nuit. Etant ici, nous consulterons Dieu ensemble, afin de connaître ce qu'il demande de vous et de moi. » Et à la Mère Clotilde, sa nièce, que distinguait une rare prudence : « Je voudrais vous voir un mois ou deux ici, dans notre charmante solitude de la rue de Valois, afin de conférer avec vous sur ce qu'il serait le plus utile à la Congrégation de faire pour répondre aux desseins de Dieu sur nous. Priez, ma chère Fille, pour qu'il m'éclaire toujours de ses divines lumières. »

Les lumières du ciel, ainsi que la confiance en Dieu, allaient lui devenir plus nécessaires que jamais ; car toutes sortes de bruits lui revinrent bientôt sur les prétentions des Evêques les plus intéressés aux affaires de l'Institut. Elle écrivait alors à la Mère Marie-Thérèse, sa sœur puînée, à la Martinique : « Mgr d'Autun désire qu'il n'y ait qu'un Noviciat et qu'il soit à Cluny. Celui de Beauvais le veut à Beauvais, avec un supérieur temporel, qui dirige les recettes et les dépenses (de l'Institut). Mgr l'Archevêque de Paris pense que la suprématie lui revient de droit. Au milieu de toutes ces prétentions, je me repose en Dieu, qui saura bien faire pencher la balance du côté qui me fera plaisir, si c'est sa divine Volonté... Je vous ferai connaître comment tant de Grandeurs s'entendront, ainsi que le résultat du Chapitre, qui sera présidé à Cluny par Mgr d'Autun. »

Ces bruits, toutefois, n'avaient de vraiment fondé que le dessein de Mgr d'Héricourt de faire supprimer le Noviciat de Bailleul, et d'empêcher l'établissement. à Paris, d'une autre Maison de recrutement et de formation des sujets. Mais c'était précisément là, aux yeux de la R. Mère

Javouhey, ce qui eût pu arriver de plus désavantageux au point de vue des intérêts présents et à venir de l'Institut. Et bientôt, en effet, elle acquit la certitude que Mgr l'évêque de Beauvais et Mgr l'archevêque de Paris, gagnés à la cause de Mgr d'Héricourt, étaient tout disposés à soutenir le Prélat dans ses projets de centralisation entière à Cluny. Des lettres émanées de l'évêché de Beauvais et de l'archevêché de Paris lui firent de plus connaître combien fort et puissant était l'accord passé entre les trois évêques ; accord d'autant plus à craindre, que, selon l'expression même de Mgr de Beauvais, il reposait sur la plus tendre sollicitude de Mgr d'Autun, dont il partageait les sentiments.

Tout se réunissait donc, ce semble, pour faire craindre à la R. Mère la prochaine conférence qui se préparait à Cluny. Et néanmoins, presque à la veille de quitter la capitale pour s'y rendre, elle écrivait, avec une sérénité d'âme que rien ne semblait capable de troubler : « On dit que Mgr d'Autun porte à cette réunion des dispositions peu favorables ; nous verrons. Pour moi, j'y vais avec grande confiance ; ma confiance est en Dieu ; c'est son œuvre que j'ai l'honneur de faire ; il saura bien la défendre. » Dieu, en effet, par des voies providentielles, conservera intacte l'œuvre dont il a confié le soin et la direction à sa fidèle servante ; mais, pour elle, que de luttes, de perplexités et de souffrances l'attendent !

L'heure est venue où ses craintes vont commencer à se réaliser. On était, le 29 avril 1835, réuni à Cluny, pour le Chapitre des élections des Mères Conseillères, lorsque Mgr d'Autun, prenant à part la R. Mère Fondatrice, lui déroule tout un nouveau plan de Statuts, en tête

desquels se trouvent sa reconnaissance comme Supérieur général de la Congrégation et la suppression du noviciat de Bailleul. Le reste découlait de ces prémisses, comme par voie de conséquence. — A cette communication, la digne Mère, moins surprise qu'interdite, déclare avec rondeur et simplicité qu'elle désire s'en tenir purement et simplement aux anciens Statuts, qui jouissaient de la double approbation des évêques et du gouvernement, et avaient pleinement suffi, jusqu'à ce jour, pour assurer la bonne marche de l'Institut. D'un seul coup d'œil, en effet, elle avait saisi toutes les suites funestes qu'un changement aussi radical dans le régime de la Congrégation pourrait avoir, tôt ou tard.

Mais le Prélat est, au contraire, si persuadé de travailler dans l'intérêt même de l'Institut, en proposant ces modifications, qu'il insiste et la presse de toute manière. Bientôt même, elle se voit en présence de cette alternative : ou souscrire à ce que Sa Grandeur lui demande, ou se résigner à n'avoir plus la permission de partir de nouveau pour la Guyane, et à voir de plus sa chapelle de Paris interdite par Mgr l'Archevêque. Que faire dans cette perplexité ? Aimant mieux plier que rompre, elle se décide enfin à donner, d'une main peu assurée, une signature qu'elle ne tardera pas à regretter amèrement.

Elle-même, du reste, va nous avouer ce que désormais elle appellera sa faiblesse, et nous donner la suite de ce récit, par les lignes suivantes, qu'elle adressait encore, peu après, à la Mère Marie-Thèrèse : « Il faut pourtant, lui dit-elle, me décider à vous parler de nos tracasseries avec notre digne Evêque d'Autun. Dans le dernier Chapitre, il a voulu se nommer notre Supérieur général

et faire des Règlements en conséquence. Il me les a communiqués. J'ai dit que j'étais contente de nos Statuts approuvés, et que je ne signerais jamais ceux qu'il me proposait. Alors le Prélat a prié, supplié pour m'engager à le faire. Ne gagnant rien, il a ordonné; j'étais seule, j'ai signé..... » « Sortie d'auprès de Monseigneur, poursuit-elle, je n'ose en parler à nos Mères; près de vingt-quatre heures se passent; on allait procéder à la nomination des Conseillères. J'envoie chercher M. le Curé; je réunis le Conseil dès six heures du matin. Je fais part de ce qui s'est passé la veille; chacun se regarde; M. le Curé me dit : « Qu'avez-vous fait là? Vous vous êtes livrée, pieds et mains liés. »

Ce digne curé de Notre-Dame de Cluny était M. l'abbé Rocaut, prêtre taillé à l'antique pour l'austérité des mœurs, l'abnégation, le zèle et la charité pour ses ouailles. Plus à même que bien d'autres de connaître à fond la vénérée Mère, ainsi que le tempérament et les véritables besoins de son œuvre, il ne cessa de la soutenir et de la défendre jusqu'à la mort, sans craindre même d'encourir, à ce sujet, la disgrâce de son évêque, dont il ne pouvait partager les sentiments dans l'affaire présente. Encouragées par lui, les Mères du Conseil demandèrent aussitôt à voir Sa Grandeur, pour protester contre l'acceptation des articles, ou du moins pour en demander l'ajournement, afin que la question fût examinée par le Chapitre général, qui, dans cette circonstance, n'avait voté que pour la seule nomination des Conseillères, et n'avait même pas eu connaissance des dispositions proposées à la R. Mère Générale.

Mais cette tentative devait encore échouer. Et l'on crut,

sur le moment, avoir du moins gagné quelque chose, en obtenant du Prélat le changement de certaines expressions, et surtout l'assurance de laisser la R. Mère Fondatrice suivre sa marche accoutumée, laquelle, de son propre aveu, avait obtenu jusque-là de si heureux succès.

Cependant les esprits n'étaient toujours pas tranquilles. La R. Mère Javouhey, en particulier, ne trouvait d'allègement à ses inquiétudes que dans son inébranlable confiance en Dieu. « Elle avait le ferme espoir, disait-elle, que la divine Providence ménagerait quelque occasion de revenir sur les dispositions arrêtées à Cluny. » Mais, en attendant, elle éprouvait chaque jour de nouveaux regrets et de nouvelles craintes, comme lorsqu'elle vit, par exemple, Mgr d'Autun faire part des nouveaux Statuts aux Evêques, Préfets apostoliques et autres Supérieurs ecclésiastiques des lieux où la Congrégation avait des Etablissements; la presser elle-même de venir s'établir à Cluny, où elle devrait faire son séjour habituel ; l'engager à arrêter les nouvelles constructions commencées à Senlis, le Noviciat de Bailleul ne devant pas y être transféré ; en un mot, se mettre en devoir d'exercer les fonctions de Supérieur général et de mettre à exécution les nouveaux Statuts par lui introduits.

Le dirons-nous ? Les témoignages mêmes d'intérêt et de dévouement donnés à son œuvre par le Prélat, et qui, en d'autres circonstances, lui eussent été si agréables, étaient loin de lui apporter de la consolation. Il lui semblait déjà sentir comme le joug d'une dépendance étrangère, qu'elle ne croyait pas dans l'ordre, ni propre, en réalité, à procurer les intérêts de l'Institut. Ce fut avec cette impression pénible que, deux mois environ après la

réunion de Cluny, elle reçut notamment ces lignes de Mgr d'Héricourt :

« J'apprends avec une véritable consolation, ma chère Fille, « les bénédictions que le bon Dieu répand sur vos travaux et « sur vos entreprises. Je suis heureux de m'y associer, et « vous pouvez compter sur mon appui. Ayez la bonté de me « tenir toujours au courant. Je serais bien reconnaissant si « vous pouviez me faire faire un précis historique de vos mai- « sons dans les colonies, de l'état de la religion, des disposi- « tions des colons, des nègres, des ressources que présente le « pays ; des moyens d'y répandre l'instruction ; ce seraient des « lettres dans le genre des *Annales de la Propagation de la* « *foi.* » — « Croyez, ajoute-t-il, ma très chère Fille, que je « comprends parfaitement l'œuvre que vous avez entreprise « pour la gloire de Dieu. Je la lui recommande souvent au « Saint-Sacrifice, et c'est de tout mon cœur que je le prie de « vous bénir et votre nombreuse famille.

« † Bénigne, *évêque d'Autun.* »

De fait, on le voit, Monseigneur parlait et agissait en Supérieur de toute la Congrégation; ce qui ne pouvait manquer de soulever bien des réclamations. Sans parler, en effet, de certains membres de l'épiscopat « qui préféraient les anciens Statuts, écrivait la R. Mère, parce qu'ils donnaient à chacun l'autorité spirituelle dans son diocèse, avec la surveillance du temporel », quelques-unes des principales Supérieures de France crurent devoir lui adresser une protestation, respectueuse mais énergique, et qui fut pour elle, dans les circonstances, un soulagement et un appui. Nous ne pourrions, ce semble, sans tronquer l'histoire de la Congrégation, ne pas la faire connaître ici, du moins en substance :

« Rouen, le 12 juillet 1835.

« Notre très chère Mère générale,

« En apprenant les graves changements qui ont eu lieu dans « notre Congrégation le 29 avril 1835, nous ne pouvons vous « le dissimuler, nos cœurs ont été remplis de l'affliction la « plus profonde ; nous avons dès lors prévu que ces change- « ments ne feraient que mettre le désordre dans toute une « Congrégation jusque-là si paisible et si heureuse dans son « union parfaite.

« Aujourd'hui que nos prévisions se sont changées en réa- « lité, nous nous permettrons de vous présenter quelques « observations, quoique avec le respect le plus sincère et la « plus grande vénération.

« Considérant : 1° Que la Supérieure générale de notre Con- « grégation, aussi bien que les Conseillères, ne pouvant être « élues que par le Chapitre tout entier, composé des Supé- « rieures particulières des maisons de France, et cela, à la « majorité des voix, disent nos Statuts, art. 7 et 8 ; un Supé- « rieur général, si nos Statuts et la nature de notre Congré- « gation permettaient d'en avoir, devrait être élu au moins « aussi par la majorité du Chapitre (1) ;

« 2° Qu'un évêque quelconque, quel que soit le respect que « nous lui portions, ne peut se déclarer notre Supérieur « général, surtout à la manière dont il est dit dans l'acte du « 29 avril 1835, sans préjudicier à l'autorité des prélats aux- « quels nos différentes Maisons peuvent être soumises ;

« 3° Que les changements faits à nos Statuts par l'acte sus- « dit, tant à cause de la suppression du Noviciat de Bailleul

(1) Le raisonnement était juste dans la circonstance. Mais il appartient au Souverain-Pontife de donner aux Congrégations, à Maison-Mère, canoniquement approuvées, un Supérieur ou plutôt un Cardinal protecteur, selon la sage pratique de l'Eglise.

« qu'à cause de l'approbation du gouvernement, donnée seu-
« lement à la condition que les Statuts seront conformes à
« ceux qui ont été enregistrés et transcrits sur les Registres
« du Conseil d'Etat, pourraient être, tôt ou tard, et sont même
« dès maintenant préjudiciables à notre Congrégation ;

« 4° Que si l'art. 14 de nos Statuts semble dire qu'il ne pour-
« rait y avoir de Novices que dans les deux maisons de Novi-
« ciat, l'esprit, cependant, et même la lettre, article 27, disent
« bien que les Novices pourront faire leurs vœux ailleurs ;

« 5° Que cette émission exceptionnelle de vœux ailleurs
« que dans les maisons de Noviciat est nécessaire, comme l'a
« prouvé l'expérience. »

Après quelques autres considérants relatifs au renouvellement des vœux, à la dispense des vœux perpétuels, que voulait se réserver le nouveau Supérieur général, et à la condition des Sœurs converses, les signataires ajoutent :

« Nous, soussignées, membres du Chapitre, croyons devoir,
« dans notre âme et conscience, protester contre le susdit
« acte du 29 avril 1835, et interjeter, s'il est nécessaire, appel
« au Souverain-Pontife, juge établi de Dieu dans ces sortes de
« causes. Nous déclarons aussi, devant Dieu, vouloir que la
« présente protestation soit présentée à Mgr l'évêque d'Autun,
« avec lequel nous sommes profondément affligées de nous
« trouver en opposition ; ce qui ne nous empêchera pas, au
« reste, de conserver à Sa Grandeur toute notre vénération.
« — Vos très respectueuses Filles,

« Sr Théophile, Sr Victoire, Sr Bernard. »

Des déclarations semblables arrivèrent des diverses Maisons des colonies. Car toutes les Filles de la R. Mère Javouhey étaient fortement attachées aux anciens Statuts,

qu'elles regardaient, en quelque sorte, comme le palladium de la Congrégation. C'était l'œuvre de leur vénérée Mère; on n'en avait recueilli jusque-là que des avantages sans inconvénients; quels motifs donc de renverser tout d'un coup ce régime ou *modus vivendi* de la Congrégation? — En pensant et parlant ainsi, les Sœurs de Saint-Joseph traduisaient à leur manière cette parole pleine de sens, prononcée par un éminent cardinal (1) au sujet de la Vénérable Mère Barat et de son Institut: « Prenez garde, disait-il à l'un des principaux membres du Sacré-Cœur, le mieux est l'ennemi du bien. Le premier jet des fondateurs porte le sceau de l'Esprit de Dieu; on n'y touche pas sans danger. »

Consolée par l'admirable et constante union qu'elle voyait régner partout, dans l'Institut, la R. Mère Javouhey n'apprenait pas sans quelque redoublement d'anxiété ce qui se passait alors, pour d'autres Communautés religieuses, dans le diocèse d'Autun. « Monseigneur l'évêque d'Autun, écrivait-elle à un ecclésiastique dévoué à la Congrégation, devient toujours plus sévère à notre endroit; mais je m'en tiens aux anciens Statuts, auxquels nous ne voulons rien changer. Nous venons d'apprendre que Sa Grandeur vient de déposer la Supérieure générale de la Providence de Mâcon; ce qui me donne la juste mesure de ce que l'on veut de moi. »

La R. Mère crut devoir se renfermer dès lors le plus possible dans le silence, se contentant de représenter à Dieu les angoisses qu'elle endurait pour une œuvre qu'il lui avait ordonné de fonder et qui, déjà, lui avait coûté

(1) Le cardinal Odescalchi, vicaire de Rome (1836). — *Vie de Mme Barat*, par M. l'abbé Baunard, t. II, p. 188.

tant de travaux et d'épreuves. Elle avait d'ailleurs, ce semble, assez fait connaître à Mgr d'Héricourt, non seulement ses propres troubles et inquiétudes, mais encore ceux de toute la Congrégation au sujet de ce qui s'était passé dans la réunion du 29 avril. — Ces déclarations, du reste, ne restèrent pas sans quelque résultat. Le Prélat, en effet, voulant donner suite à son projet de nouvelle organisation pour l'Institut, — ce qu'il ne pouvait faire sans le concours du gouvernement, qui avait approuvé les Statuts de 1827, — n'osa solliciter du Conseil d'Etat la suppression du Noviciat de Bailleul sans avoir, au préalable, prié la R. Mère Javouhey et son conseil de signer une formule de renonciation audit Noviciat par lui rédigée. C'était une sorte d'aveu implicite du peu de valeur des signatures précédemment obtenues. Ce qui n'échappa point à la Mère Fondatrice, et lui inspira un nouveau courage pour répondre à Mgr d'Autun dans le sens des réclamations de sa conscience et des maisons de l'Institut. Dans sa réponse, elle le pria humblement d'y avoir égard « et d'user d'indulgence vis-à-vis de pauvres Religieuses qui avaient besoin, disait-elle, de toute leur confiance dans la direction qu'elles avaient suivie jusqu'à présent, et que Dieu semblait avoir bénie. »

« Dans ma juste humilité, ajoutait-elle, je sens, plus que je ne pourrais le dire, que je n'ai rien fait par moi-même pour la prospérité de notre Congrégation; que tout nous vient de la bonté divine, et que je n'ai été qu'un instrument indigne et passif de sa volonté sainte et providentielle. — Je fais abnégation de toute pensée personnelle, mais il me semble qu'abandonner, changer légèrement et si vite les voies que Dieu

nous a ouvertes et qui nous ont si bien réussi, ce serait de notre part de la témérité et presque de l'ingratitude.

« Monseigneur, soyez bon comme il convient aux forts; compatissez à notre faiblesse, descendez jusqu'à notre infirmité et consentez, dans votre bienveillance, à ce que nous ne précipitions rien. La responsabilité que vous voulez m'imposer est, quant à présent, au-dessus de mes forces; permettez que mes Sœurs la partagent avec moi; que le Conseil et le Chapitre examinent de nouveau et décident la question. Le Saint-Esprit ne refusera pas sans doute à nos prières de nous éclairer et de lever les scrupules de nos consciences. — Un retard dans l'approbation ministérielle que vous vous proposez ne peut avoir aucun inconvénient.

« Provisoirement, dans le désir de vous prouver combien il me serait doux de me conformer en tout à vos intentions, je pourvoirai à ce qu'il ne soit plus reçu de novices que dans la maison de Cluny. »

« Signé : Sr Javouhey, supérieure. »

Cette fin de non-recevoir, toute modérée et respectueuse qu'elle était, n'était pas de nature, on le conçoit, à satisfaire Mgr d'Autun, qui poursuivait toujours son but, et n'avait sans doute pas cru rencontrer autant de fermeté dans la résistance, après les concessions qu'il avait obtenues dans la réunion de Cluny. Mais le temps de la trop timide condescendance était passé, si nous pouvons parler ainsi, et, comme l'écrivait alors la R. Mère Fondatrice elle-même, « elle voulait réparer la faiblesse qu'elle avait montrée en présence de Monseigneur, lors de la susdite réunion. » Libre de toute contrainte de ce côté, et ayant repris, en quelque sorte, l'équilibre de son âme, elle ne redoutait plus rien, sinon le préjudice que

l'acceptation des nouveaux Statuts proposés ne pourrait manquer de causer, selon elle, au bien général, présent et à venir, de l'Institut. « Car, disait-elle à ce sujet, tout ce qui sera changé aux Statuts approuvés deviendra une source de troubles et de chagrins pour la Congrégation... Si Mgr d'Autun obtenait ce qu'il désire, mais il ne l'obtiendra pas, je l'espère, vous verriez bientôt autant de Sociétés que de diocèses et de colonies. »

Une fois sur ce chapitre, elle ne tarissait pas, et elle devenait éloquente pour plaider une cause aussi belle que celle des intérêts généraux de l'Institut. « Ma chère Fille, écrivait-elle à la Mère Supérieure des Antilles, ne sortez pas de cette règle : tout le spirituel regarde les Evêques et les Préfets apostoliques; le temporel regarde les Supérieures et le Conseil. Non, ne sortons jamais de là, n'importe dans quel pays. C'est notre union qui fait notre force ; tant que nous ne ferons qu'un, nous irons bien ; la Congrégation se soutiendra... Dans le Conseil général on nous a surprises, mais non pas abattues. Ma confiance est en Dieu. Je ne suis qu'une machine que sa bonté a bien voulu employer. Je lui jure fidélité jusqu'à la mort (1). »

La digne Mère tint parole : elle fut fidèle à Dieu, et fidèle jusqu'à la mort, pour conserver intact le dépôt sacré qu'il lui avait confié. Et, comme pour s'exciter elle-même à cette fidélité, elle considérait comment Dieu, qui avait à sa disposition mille autres instruments plus capables et plus autorisés dans son Eglise pour fonder et diriger l'Institut, l'avait choisie avec ses trois sœurs, toutes

(1) Lettre du 9 août 1835.

quatre arrachées à la vie des champs, pour remplir cette mission. Ce fut alors, en effet, qu'elle écrivit ces lignes, placées en tête de notre humble travail : « Le temps s'écoule vite; nous serons bientôt à la fin de notre course; pourvu que nous soyons fidèles à la mission que Dieu nous a confiée!... Dieu était le maître de choisir des rois, des évêques ou des prêtres pour établir, gouverner et diriger cette Congrégation... Il n'a voulu que de pauvres filles ignorantes, afin qu'elles ne puissent se glorifier de rien, et que les hommes, reconnaissant dans cette œuvre le doigt de Dieu, lui en rapportent la gloire. »

Par ailleurs, si la R. Mère Javouhey ne croyait pas dans l'ordre ni conforme aux intérêts de l'Institut que Mgr d'Autun prît le titre de Supérieur général de la Congrégation, elle ne laissait pas de se montrer docile à suivre ses conseils et désirs, en tant que premier pasteur du diocèse et Supérieur-né de la Maison-Mère de l'Institut. C'est ainsi que, dans ce temps-là même, « sur les sages conseils du Prélat, disait-elle, elle consentit à modifier un peu le costume des novices, et à introduire aussi quelques changements dans les prières de règle. Dès lors, le petit office de la sainte Vierge en latin fut adopté, pour toute la Congrégation, et l'on commença à le réciter à Cluny, en la glorieuse fête de l'Assomption de la Mère de Dieu, 15 août 1835. Cet office fut remplacé, pour les Sœurs converses, par d'autres prières en l'honneur de la très sainte Vierge. Et, depuis lors, tous les membres de l'Institut sont heureux de payer chaque jour à la Reine du ciel, dans la langue de l'Eglise, le pieux tribut de leur vénération et de leur amour. Aussi bien les Sœurs de Saint-Joseph ne peuvent-elles oublier que

Marie est la première inspiratrice de leur œuvre et leur Mère, comme Jésus est l'Epoux de leurs âmes, et saint Joseph leur auguste protecteur.

Cependant la question des nouveaux Statuts introduits par Mgr d'Autun restait toujours pendante. Pour en finir, la pieuse Mère conçut le dessein, et c'était aussi l'avis de plusieurs membres du Chapitre, d'aller chercher lumière et solution pacifique à Rome, au pied de cette Chaire apostolique qui sauvegarde tous les droits et parle avec autorité dans toute l'Eglise. Malheureusement des complications d'affaires, de grands projets à réaliser prochainement, et qui l'eussent absorbée tout entière, à défaut de la question d'Autun, ne lui laissèrent guère le loisir d'entreprendre ce voyage. Ce fut un malheur, si, toutefois, nous pouvons parler ainsi. Car la vénérée Mère vit dans ces empêchements un indice de la divine Providence, et en prit occasion de se jeter avec une confiance d'autant plus grande entre les bras du Seigneur, répétant cette parole du grand apôtre, dans laquelle elle puisait toujours une grande force : « *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Si Dieu est pour nous, qui donc sera contre nous (1) ? »

Le différend n'est donc pas près de finir. Mais, avant d'en suivre les péripéties et d'en voir le dénouement, nous devons reprendre le récit des admirables travaux de la R. Mère Fondatrice, bienfaitrice insigne de l'humanité! Une seconde fois nous allons l'accompagner dans le Nouveau-Monde, à la Guyane française, où des centaines de pauvres noirs esclaves trouveront en elle une

(1) Rom., VIII, 31.

véritable mère, qui les préparera à la liberté, et leur apprendra comment des hommes devenus libres doivent user dignement de ce bien si précieux, en secouant le joug du démon et des passions, et en devenant des chrétiens fidèles. Ce sera l'objet du Livre suivant.

LIVRE HUITIÈME

L'ŒUVRE DE LA LIBÉRATION DES NOIRS A LA GUYANE FRANÇAISE

(1835-1843.)

CHAPITRE PREMIER

Le Gouvernement confie l'œuvre de la libération à la R. Mère Javouhey. — Ses conditions d'isolement et d'indépendance pour cette œuvre, à Mana. — Eloges du Gouvernement, de MM. de Lamartine et de la Mennais. — Humilité de la R. Mére ; sa sollicitude pour le bien de l'Institut avant son départ.

Malgré les occupations de tout genre et les soins nombreux auxquels elle se livrait, dans l'intérêt de l'Institut, la R. Mère Fondatrice était loin d'oublier son œuvre de Mana.

L'un de ses plus chers projets, nous l'avons vu, avait été de faire venir de France à la Guyane des colonies d'orphelins, pour les y élever et les y établir chrétiennement. Mais, comme nous l'avons dit aussi, les propositions qui avaient été faites à cet égard, par le Gouverneur de Cayenne, à l'amiral de Rigny, Ministre de la marine, avaient trouvé quelque hésitation de la part de celui-ci. C'est qu'alors, au Ministère, commençaient à poindre cer-

taines vues différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'à ce jour, au sujet des éléments au moyen desquels devait se former la population de Mana. Le gouvernement de Juillet s'occupait en effet beaucoup, en ce temps-là, de tout ce qui avait trait à l'abolition de l'esclavage des noirs ; question que la Révolution de 1830 avait mise à l'ordre du jour. Il y avait dans le zèle de la plupart de ceux qui se montraient les chauds partisans de ce progrès humanitaire, plus de passion ou d'attachement aux idées libérales que de sentiments de vraie charité et humanité. Mais, quels que fussent les motifs dont le plus grand nombre s'inspirait, la question s'imposait au gouvernement ; et celui-ci ne pouvait se dispenser de faire entrer dans son programme l'amélioration du sort des noirs voués à l'esclavage.

Il était prudent, toutefois, de ne s'engager que graduellement dans cette voie. Le Ministère commença donc par présenter aux Chambres, et par leur faire approuver la loi du 4 mars 1831 concernant la répression de la traite des noirs. Avant de songer, en effet, à mettre fin au régime de l'esclavage dans les pays qui en faisaient l'élément de leur richesse, il fallait en supprimer la cause ou en tarir la source. Or, en vertu de ladite loi, les noirs qui provenaient de saisies opérées sur des bâtiments négriers (1) avaient été déclarés libres, mais soumis néanmoins à un engagement temporaire, dont la durée ne pouvait excéder sept années.

Environ cinq cents de ces pauvres noirs, désignés sous le nom de libérés, se trouvaient alors réunis à Cayenne

(1) On appelait ainsi les bâtiments employés au commerce des esclaves.

et employés dans les ateliers publics. Mais dans la colonie, l'on n'envisageait pas sans une sorte d'effroi le moment où cette masse d'individus, encore à l'état sauvage, jouirait pleinement d'une liberté à laquelle aucune culture morale ne l'aurait préparée. Le Ministère de la marine, qui n'ignorait pas la perturbation dangereuse qu'une émancipation ainsi faite pourrait produire, se préoccupait lui-même beaucoup de la manière de l'opérer sans secousse, vu les intérêts considérables qui se trouvaient en jeu. Son attention se porta, dès lors, tout naturellement sur Mana. Il se demanda si, au lieu d'y continuer des essais de colonisation avec des individus européens, selon le plan primitivement adopté, il ne vaudrait pas mieux faire servir à cette fin les noirs libérés de la Guyane. Le Conseil colonial, préalablement consulté dans une affaire qui l'intéressait directement, émit en majorité un avis peu favorable, et sollicita même le renvoi en Afrique des nègres libérés qui se trouvaient sur le territoire de la colonie. Mais agir ainsi n'eût-il pas été, en même temps qu'une illégalité, une grande inhumanité ? Aussi le Conseil privé du Gouverneur ne partagea-t-il point cette opinion ; et il se prononça, au contraire, pour un établissement spécial, placé sous la direction de la R. Mère Javouhey, et où les libérés seraient dégrossis de leur première ignorance, formés au travail et surtout à la vie chrétienne, qui seule pouvait en faire des hommes paisibles et laborieux. Et tel fut aussi l'avis d'une Commission établie au Ministère de la marine pour se prononcer sur la divergence d'opinion des deux Conseils, et examiner à fond tout ce qui se rattachait à cette question de si grande importance.

A cette occasion, M. de Lamartine, l'un des membres de la Commission (1), dans son rapport du 21 juin 1835, consacrait des lignes éloquentes à la louange de la R. Mère Javouhey et de la Congrégation de Saint-Joseph.

« Toutes nos colonies, disait-il, connaissent le nom, les ver-
« tus et les œuvres d'une Congrégation de femmes sous la
« dénomination de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Congréga-
« tion fondée et dirigée, encore aujourd'hui, par Mme Javou-
« hey. Cet Ordre a fourni à nos colonies des maisons d'éduca-
« tion et des hôpitaux qui ont mérité aux Sœurs de Saint-
« Joseph l'estime des colons, la reconnaissance des nègres et
« la confiance du gouvernement. Des essais de colonisation,
« dirigés par Mme Javouhey, sous les auspices du gouverne-
« ment, en 1828, attestent par leur succès l'efficacité du système
« de cette femme supérieure et l'empire qu'elle a su prendre,
« par la seule influence de son caractère et de son esprit de
« bienveillance, sur les noirs confiés à sa direction... »

Et, comme preuve, M. de Lamartine ajoutait :

« La tentative de colonisation faite par Mme Javouhey au
« moyen de cultivateurs blancs, avait échoué en partie ; mais
« reprise aussitôt avec des noirs qui passaient pour les plus
« mauvais sujets de la colonie, et dont la plupart étaient des
« repris de justice et d'anciens marrons, elle a eu un succès
« complet. La conduite de ces nègres n'a donné lieu à aucun
« reproche et ils sont devenus, sous l'influence du régime
« doux, charitable et religieux auquel les soumit Mme Javou-
« hey, des hommes honnêtes, paisibles et laborieux. — Un
« autre fait du même genre, non moins concluant, peut encore

(1) Cette Commission était composée de MM. Dupin, procureur général à la Cour de cassation, de Lamartine, député, Janot, maître des requêtes, le baron de Lamardelle, également maître des requêtes, de Saint-Hilaire, directeur des colonies, de Gerbidon, commissaire de la marine.

« être cité : Les noirs lépreux de Cayenne, au nombre de « quatre-vingt-neuf, étaient relégués et presque abandonnés « dans l'île du Salut, inhabitée, aride, sans eau douce, sans bois « et sans culture. Quand le vent et la mer le permettaient, on « leur portait les pauvres provisions strictement nécessaires « à leur subsistance; du reste, nul secours pour leurs maux « physiques, nulle consolation morale ou religieuse. On ne « peut concevoir une existence plus douloureuse, plus misé- « rable qu'était la leur. Aujourd'hui, par les soins des Sœurs « de Saint-Joseph, ces infortunés, transférés sur les bords de « la Mana, y retrouvent une vie d'hommes, de l'eau, de la ver- « dure, l'ombre des grands arbres, un logement sain, des ali- « ments frais, une pêche abondante et facile. Ils reçoivent des « Sœurs tous les soins que leur état comporte; on les console, « on les encourage, on les instruit; leur apathie, leur inutilité « a fait place à des travaux proportionnés à leurs forces ; ils « se livrent à la culture, ils entretiennent des relations morales « et sociales, et cette petite colonie, que la charité seule pou- « vait fonder, n'offre plus rien de pénible au cœur et aux yeux, que le spectacle d'infirmités incurables adoucies par « des mains bienfaisantes. »

L'illustre rapporteur concluait donc en faveur des plans du Gouvernement, c'est-à-dire du projet de confier à la R. Mère Javouhey la difficile et charitable mission de transformer en chrétiens cinq à six cents nègres libérés, de ménager la transition entre l'état mixte dans lequel ils se trouvaient et celui d'hommes totalement affranchis, appelés à se fondre dans la population libre de la Guyane.

La R. Mère accepta en esprit de foi, et par amour pour les membres délaissés de Jésus-Christ, ce que, sans témérité, l'on peut bien appeler un grand œuvre de dévouement religieux. Il lui en coûta, sans doute, de renoncer à

travailler pour les enfants pauvres et les orphelins de sa patrie, selon le vif désir qu'elle en avait conçu depuis longtemps. Mais elle ne sortait pas pour cela de sa voie providentielle, c'est-à-dire de celle que des signes extraordinaires lui avaient fait connaître dès le début de sa vocation, et dans laquelle elle avait été confirmée par l'appel fait ensuite à son dévouement, aux colonies et dans les missions d'Afrique. Elle allait, en un mot, comme poussée et conduite par une main invisible, se dévouer directement au bien et au salut des pauvres noirs. Seulement, au lieu de poursuivre, comme il a été dit ailleurs, cette généreuse entreprise au milieu des sables brûlants du Sénégal, elle le fera au sein des forêts du Nouveau-Monde. Mais ce sera toujours dans l'intérêt des noirs africains qu'elle travaillera; car ceux qui devront lui être remis sont tous originaires de diverses contrées de l'Afrique, d'où on les a arrachés.

La R. Mère mit toutefois à son acceptation certaines conditions que sa sagesse et son expérience lui avaient montrées nécessaires. Elle demanda, d'une part, l'isolement complet de Mana, afin que les nègres de l'établissement n'eussent aucun contact avec les diverses classes de la population de la Guyane ; et, d'autre part, elle réclama pour elle-même une indépendance absolue dans la direction de la colonie. A cette fin, elle déclara qu'elle ne pouvait avoir en résidence à Mana ni fonctionnaire ni agent quelconque chargé de surveiller, contrôler et adresser des rapports aux autorités supérieures; toutes choses qui eussent été propres à provoquer des troubles et à exciter le mécontentement parmi les noirs (1).

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

Les membres de la Commission firent bon accueil à ces propositions ; car ils avaient-eux-mêmes reconnu « que les inquiétudes, les préjugés et intrigues des co- « lons de Cayenne avaient été les véritables causes qui « avaient empêché les travailleurs européens de se fixer « à Mana. » Convaincus donc de l'importance, pour la R. Mère Javouhey, de posséder une entière liberté d'action dans la poursuite d'une pareille entreprise, ils la lui assurèrent, et n'y mirent d'autre restriction que celle de réserver la haute surveillance du gouverneur de la Guyane, exercée par lui-même ou par un délégué ; ce que la digne Mère ne cherchait d'ailleurs nullement à contester. Ils adoptèrent également à l'unanimité les autres conclusions présentées par leur rapporteur ; conclusions qui tendaient à favoriser les plans de la R. Mère et reproduisaient fidèlement ses demandes. L'amiral Duperré, partageant leur opinion, approuva le travail de la Commission par une décision ministérielle portant la date du 26 juin 1835. Restait à obtenir la sanction royale. Ce fut l'objet d'un rapport du Ministre adressé au Roi, le 14 août suivant, et dont nous croyons devoir donner quelques extraits. On se rendra mieux compte par là du but que se proposait le Ministère en confiant à la R. Mère une œuvre de cette importance, comme aussi de ses appréciations, à cette époque, sur les instituts religieux. Tiendrait-on le même langage aujourd'hui ? Le lecteur en jugera.

« Il ne s'agit pas, dit le Ministre, d'administrer par les voies ordinaires le nouvel établissement. Ce n'est plus seulement un atelier à contraindre, à retenir sous l'obéissance par la crainte des peines ; ce sont des hommes déjà libres à qui il faut inspi-

rer le goût et le besoin du travail, chez lesquels il faut créer l'esprit de famille, dont il faut adoucir les mœurs et développer l'intelligence. Des exercices religieux, l'enseignement des principes de la morale, des exemples continuels de soumission et de travail, tels sont les principaux moyens d'atteindre le but proposé. Mais on ne peut espérer qu'une administration puisse réaliser un semblable plan : elle y serait certainement inhabile, et telle n'est point la mission des hommes, très honorables d'ailleurs, qui, dans la colonie, sont préposés aux affaires administratives. Avec eux, il faudrait soumettre les libérés à une obéissance passive ; la surveillance et l'action seraient dans des mains nombreuses, souvent peut-être en désaccord sur les moyens à exercer. L'ordre matériel serait sans doute bien établi, mais le résultat moral serait nul.

« On sait que les Ordres religieux qui existaient autrefois dans nos colonies d'Amérique y possédaient des habitations où les esclaves étaient traités avec une grande douceur ; le marronage y était, pour ainsi dire, inconnu et les naissances y compensaient les décès. Ces Ordres ont disparu ; mais il subsiste, en France, des Congrégations de femmes qui ont aux colonies de nombreuses succursales. C'est à l'une de ces Congrégations, connue sous le nom de Saint-Joseph de Cluny, qu'il est désirable de confier le soin des libérés et celui d'accomplir leur émancipation morale et intellectuelle. Depuis plusieurs années, Madame Javouhey, Supérieure générale de cet Institut, s'est occupée spontanément de l'éducation des noirs ; c'est ainsi qu'elle a fait venir du Sénégal et qu'elle a élevé, à ses frais, dans sa maison de Limoux, de jeunes noirs de l'un et de l'autre sexe, et qu'elle a formé, dans toutes nos colonies, des maisons d'éducation justement estimées.

« C'est encore sur elle que le Gouvernement, dans la juste confiance qu'elle lui inspire, a compté, en 1828, pour continuer l'entreprise de la colonisation commencée sur les bords de la

rivière de Mana. Madame Javouhey a montré, dans la direction de cet établissement, un grand esprit d'ordre et une persévérance à toute épreuve. Elle a su prendre et conserver sur les travailleurs blancs, comme sur l'atelier noir, une autorité d'autant plus respectée qu'elle était toujours accompagnée de bienveillance..... »

Le Ministre terminait en résumant les conclusions de la Commission, et en priant le Roi de vouloir bien y donner son approbation. Dès que la signature du Souverain eut été obtenue, l'amiral Duperré s'occupa de régler les conditions relatives à l'exécution de la décision royale, ce qui donna lieu à un arrêté ministériel portant la date du 18 septembre 1835. En en transmettant une copie signée de sa main à la R. Mère, le Ministre lui disait, entre autres choses : « Le Gouvernement vous donne, « Madame, un grand témoignage de sa confiance, en vous « remettant le soin de former aux bonnes mœurs et au « travail les noirs libérés de la Guyane et, s'il y a lieu, « ceux des autres colonies. Il compte sur les hautes qua- « lités qui vous distinguent et sur votre persévérance « pour conduire à bien cette louable entreprise, et il sera « heureux d'avoir à constater un tel succès (1). »

La R. Mère Javouhey n'eut plus, dès lors, qu'à se préparer à prendre en main la direction de cette affaire ; affaire considérable au premier chef pour une femme, et à laquelle ne devaient pas manquer les contradictions. On a vu combien le Conseil colonial de la Guyane était peu favorable à ce projet, qu'il avait combattu dans sa session de 1833. Ramené un instant à de meilleures disposi-

(1) Lettre du 29 novembre 1835.

tions, il l'avait adopté en 1834, mais pour revenir à des idées toutes contraires en 1835; et il avait fallu que le Ministre intervînt pour blâmer cette opposition aux desseins du Gouvernement, et déclarât que de hautes considérations morales et politiques motivaient les mesures que l'on avait prises à l'égard des noirs libérés. Le passage suivant d'une lettre du préfet apostolique de la Guyane à la R. Mère confirme, du reste, ces dispositions, et montre en même temps quelques-unes des difficultés qui attendaient celle-ci dans la poursuite de cette œuvre de dévouement chrétien :

« Je vous dirai que votre projet porte ombrage aux habitants du pays et est universellement blâmé. Comme je connais parfaitement l'esprit qui les anime, je n'attache pas à ce blâme aveugle et capricieux plus d'importance qu'il ne mérite ; néanmoins, ce n'est pas une petite difficulté à vaincre dans l'exécution d'un projet que d'avoir à lutter contre l'opinion de tout une population.

« La population noire que vous allez réunir sera-t-elle libre ou esclave ? Libre, sans doute ; alors comment vous y prendrez-vous pour la faire travailler ? Les nègres ne se croient libres qu'autant qu'ils ont la faculté de ne rien faire. La raison ne peut rien contre la paresse et l'ignorance. Si vous y voulez suppléer par la force, il n'y a plus de liberté et vous vous mettrez en contradiction avec vous-même. Vous les ferez déserter, ils iront rejoindre les nègres de Surinam. Vous avez actuellement devant les yeux l'exemple de Saint-Domingue, où l'on a été forcé de faire un code rural exprès pour punir la paresse et forcer au travail. Les nègres de Saint-Domingue ne peuvent sortir de l'île ; tôt ou tard, on peut les rejoindre. Mais comment ferez-vous pour courir après ceux qui vous échapperont de Mana ? Vous me parlez du moyen de

la Religion; mais jusqu'ici on en a plutôt fait abus avec eux qu'on n'en a usé. On les a baptisés, pour un certain nombre, sans qu'ils comprissent rien aux engagements du baptême... Il eût été plus avantageux pour vous qu'on vous les eût donnés au moment même où ils sont arrivés dans la colonie, que de les recevoir dans l'état actuel. Je prévois tous les embarras que vous aurez à vaincre. A la vérité, Dieu est tout-puissant, son bras n'est pas raccourci. Mais le succès, dans votre projet, sera à mes yeux un *aussi grand prodige que la conversion du monde par le moyen de douze pêcheurs* (1). »

La suite de cette histoire, ajoute l'annaliste de la Congrégation, nous dira si cette incrédulité presque décourageante de M. le préfet se trouva justifiée.

De tels pronostics, qui en auraient arrêté bien d'autres, sans doute, n'étaient pas faits pour intimider la R. Mère. Car il s'agissait de travailler à l'amélioration du sort des noirs, dont la condition misérable l'avait tant émue en Afrique. Il s'agissait surtout de leur faire connaître Dieu, de leur faire goûter la Religion et ses divins préceptes, et, après avoir contribué à en faire des hommes entièrement libres et des chrétiens, travailler à assurer leur bonheur éternel, selon les désirs de Celui qui est descendu sur la terre pour guérir toutes les infirmités humaines, évangéliser les pauvres, et faire de tous les peuples un seul peuple, dans le royaume de son Père céleste. Or, en présence d'un but si noble et si saint, la grande âme de la R. Mère Javouhey pouvait-elle admettre des obstacles insurmontables ?

Elle-même, en effet, voulut se mettre à la tête de l'en-

(1) Lettre du 4 novembre 1835.

treprise ; et c'était du reste comme à cette condition que le Ministère avait traité avec elle, et souscrit à toutes ses demandes, pour l'accomplissement de cette mission. « Je me dispose, écrivait-elle en toute simplicité, à aller passer un an ou deux à Mana, pour notre grande affaire, afin d'opérer avec plus de succès. C'est en moi que le Gouvernement a confiance, je dois répondre à cette confiance ; il a accordé tout ce que j'ai demandé. »

L'année précédente elle avait écrit : « Il n'y a que la crainte de ne pas faire la sainte volonté de Dieu qui me forcerait à entreprendre un nouveau voyage. » Mais cette divine volonté lui parut alors si évidente pour une nouvelle expatriation, qu'elle ne crut pas devoir tenir plus compte des réclamations de toutes ses Filles, qui redoutaient son éloignement, que des peines et difficultés inhérentes à l'œuvre même dont elle allait assumer la responsabilité.

Une âme surtout pouvait difficilement se résigner à voir la R. Mère Fondatrice exposer sa vie si précieuse à de nouveaux périls. C'était la Mère Rosalie, dont une distance de plus de trois mille lieues n'avait servi, ce semble, qu'à aiguiser l'attachement, d'ailleurs si légitime, pour sa sœur vénérée. Or, celle-ci, pour la préparer à recevoir la fatale nouvelle, lui adressait ces lignes, dont la demi-obscurité convenait si bien à leur mutuelle affection, sanctifiée par une vie toute de foi :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier apportée par M. X... Je ne l'ai pas encore vu, parce qu'il ne fait que d'arriver; mais apprenant que le bâtiment qui emmène nos chères Sœurs va partir, je veux vous rassurer sur les inquiétudes que vous avez au sujet de mon

départ. Ne craignez rien, ma bonne Fille ; le bon Dieu ne demande de nous rien autre chose que ce qui doit procurer sa gloire et notre salut. Il n'a besoin de personne pour faire son œuvre. Il saura bien arranger toutes choses. Soyez toujours calme, et prête à faire toujours sa sainte volonté. Adieu. Soyez tranquille, heureuse. C'est le vœu le plus ardent de votre sœur et meilleure amie. »

Mais qu'allait devenir la Congrégation pendant son absence ? N'était-ce pas là, dans les circonstances actuelles, un obstacle à son départ ? La R. Mère semblait avoir en vue cette objection lorsque, dans une lettre subséquente, elle écrivait encore à sa sœur, à Bourbon :

« Ces lignes, je l'espère, vous trouveront en bonne santé, gaie et remplie de l'esprit de Dieu et de notre saint état... Quant à moi, vous le savez, je dois aller passer deux ans dans notre cher Mana. Le gouvernement nous confie les noirs qui ont droit à la liberté dans trois ans, afin de les instruire et de les préparer à jouir de ce bienfait, dont on fait un si grand abus chez les peuples civilisés. Ma chère Fille, je crois remplir un grand devoir. Il en coûte à la nature ; mais quand Dieu parle, est-ce à nous à raisonner ? C'est son œuvre, il la soutiendra. La Congrégation marchera vers son but : Dieu la comble de bienfaits de tous genres... Ma bonne sœur Marie-Joseph est auprès de nous ; la voilà installée à Paris, comme une mère au milieu de ses enfants ; elle ne veut se mêler que de la direction des religieuses et de l'ordre intérieur de la Maison. Il y a ma bonne Sœur Bathilde pour la direction des études de nos jeunes sujets ; ma chère Sœur Stanislas (Rivoire), qui est un ange de paix et d'une délicatesse exquise, est chargée de recevoir les personnes du dehors et du soin des dames pensionnaires ; elle est aussi secrétaire de ma Sœur Marie-Joseph... Je ne parle pas du reste du personnel ; il est également bien

composé. Toutes nos autres Maisons de France et des colonies sont dans un état bien consolant. Jamais l'union ne fut plus parfaite... Ayons donc confiance. La Providence éprouve quelquefois, mais c'est pour le bien, et elle n'abandonne jamais. »

La R. Mère allait remplir un grand devoir : Dieu avait parlé ; à elle d'accomplir généreusement tous les sacrifices et d'imposer silence à tous les raisonnements d'une prudence trop humaine. Telle était sa conviction ; et cette assurance de répondre à l'appel de Dieu la remplissait de courage et de confiance. Relativement à l'œuvre même qu'elle allait entreprendre, entre autres motifs d'espérance, elle avait l'expérience de ce que la religion, par sa douce influence, peut faire des natures les plus sauvages , témoin les pauvres esclaves marrons qu'elle-même avait achetés et fait élever. Ceux-ci , dans sa pensée, serviraient de type aux autres, et formeraient comme le noyau de ce nouveau peuple appelé à la liberté humaine et à celle mille fois plus précieuse des enfants de Dieu. « Car, écrivait-elle, nous avons de beaux modèles dans les noirs esclaves que nous avons achetés. Ils sont dirigés comme s'ils étaient libres ; ils travaillent très bien, et nous donnent par leur conduite beaucoup de consolation. » Elle avait d'ailleurs déjà son plan tout arrêté, par suite de l'entière liberté d'action que lui laissait le Gouvernement, à l'effet d'obtenir plus efficacement le but désiré de part et d'autre. Rien de plus simple que ce plan ; mais encore avait-il fallu le génie naturel et chrétien de la digne Mère pour le trouver et le mettre à exécution. Elle l'exposait ainsi, en quelques mots, dans

une lettre à sa sœur, la Mère Rosalie, toujours une des premières initiées à tous ses projets :

« Les nègres, dit-elle, qu'on doit nous confier avant de les rendre complètement libres, ne seront dirigés que par des lois religieuses, à l'instar du Paraguay ; et il n'y aura avec eux aucun mélange de blancs. Tous, même les chefs, seront noirs, le protecteur seul excepté. Ce sera notre digne parent, M. Louis Javouhey, qui s'est montré jusqu'ici si dévoué et mérite si bien la confiance de nos chers noirs. On fera à tous des instructions suivies sur la religion. Nous ferons venir des femmes de l'Afrique, pour faciliter les unions légitimes et améliorer les mœurs. Nous pensons faire des villages de cent ménages à peu près ; et dans chacun d'eux il y aura des Sœurs de Saint-Joseph, et aussi de nos Pères, pour le soin religieux de ces pauvres gens.

Il ne faut pas s'étonner de voir se reproduire ici, sous la plume de la R. Mère Javouhey, la pensée des Pères de Saint-Joseph dont nous avons déjà parlé plus d'une fois. Ce projet avait, en effet, de telles racines dans son cœur, qu'il ne fallut rien moins, redisons-le, que l'impossibilité de le mettre à exécution, par suite en particulier des difficultés d'Autun, pour le lui faire abandonner. « Et bien qu'il n'ait pas réussi, ajoute la pieuse annaliste de la Congrégation, il fait voir néanmoins l'étendue du regard de notre vénérée Mère et son grand désir de procurer à la Congrégation une source pure et vivifiante, à laquelle celle-ci pourrait puiser la fécondité et le développement de sa vie religieuse. Car l'esprit des grandes âmes se retrouve aussi bien dans leurs désirs que dans leurs œuvres..... » — Relativement à Mana, la R. Mère put s'associer deux ou trois prêtres séculiers, pour les besoins spirituels de

cette petite mission, et, entre autres, M. l'abbé Lagrange, prêtre du diocèse d'Autun, que son Evêque, après beaucoup de difficultés, consentit enfin à laisser partir, en considération des Sœurs de Saint-Joseph.

« A cette époque, poursuit la R. Mère Léontine, il se faisait beaucoup de bruit autour du nom de la R. Mère : des personnages de tout rang voulaient la voir et l'entendre, tant on était surpris qu'une femme pût concevoir et entreprendre de si grandes choses. Le monde, toutefois, ne faisait guère attention qu'à sa haute capacité, tout au plus à l'esprit d'humanité qui la portait à embrasser une telle œuvre, mais sans pénétrer les motifs de charité chrétienne et de zèle des âmes qui la faisaient agir. De là des éloges profanes, soit pour son mérite, soit pour l'influence dont on la croyait en possession, et qui ne laissaient pas, parfois, de l'importuner. »

— Veut-on savoir, en effet, jusqu'où la vanité, avec ses enivrantes fumées, avait accès dans son cœur? Elle-même va nous le dire, dans un épanchement plein de grâce et de simplicité. Elle écrivait à la Mère Marie-Thérèse, sa sœur de la Martinique :

« Oh ! si j'avais un peu plus de temps, comme je vous écrirais longuement ! Mais je suis si occupée d'affaires, de visites, que je n'ai pas un moment. Et puis figurez-vous qu'on s'imagine que je fais tout ce que je veux. Je suis la bête curieuse pour bien du monde. Les plus grands génies de l'époque nous montrent un intérêt qui m'embarrasse très souvent. M. de Lamartine et Madame sa digne épouse sont de nos vrais amis. Leurs connaissances veulent aussi nous connaître. Tout cela me gêne bien quelquefois. Hé ! mon Dieu ! quand serai-je dans les forêts de la Guyane, occupée de Dieu et de ses noirs enfants ! »

A cette même époque, la R. Mère Javouhey recevait un autre témoignage d'estime d'un illustre écrivain, dont le nom rappelle une grandeur trop tôt suivie, hélas ! d'une terrible et déplorable chute. L'abbé Félicité de La Mennais venait de publier les *Paroles d'un croyant*, qui furent le signal de sa triste apostasie, lorsqu'il écrivait de la Chesnaie, le 17 septembre 1835, à la R. Mère Javouhey :

« Mme R... vous dira, Madame, combien j'ai regretté que les « circonstances n'aient pas permis que j'aie eu l'honneur de « vous voir. J'aurais été heureux de vous exprimer l'admira- « tion que m'inspirent les œuvres de charité vraiment chré- « tienne auxquelles votre vie entière a été consacrée avec un « dévouement si infatigable. Que Dieu, Madame, vous bénisse « et vous récompense pour tout le bien que vous faites aux « hommes ! Vous rencontrerez des obstacles, des contradic- « tions de toutes sortes; ne vous en effrayez point. La Provi- « dence ne les permettra que pour éprouver votre constance. « La doctrine de Jésus est une doctrine d'amour ; mais on ne « sait point aimer, et c'est pourquoi on ne la comprend pas.

« Recevez, Madame, avec l'expression de mes vœux, celle « de ma sympathie le plus vive et de mon plus profond « respect.

(Signé) : « F. de La Mennais. »

Après avoir lu ces lignes, on se demande avec douleur et effroi comment celui qui parlait si bien le langage de l'amour, n'a-t-il pas su aimer assez pour comprendre lui-même la doctrine de Jésus, lorsque ce divin Maître nous enseigne l'humilité de cœur et la soumission de nos esprits à Celui qu'il a établi lui-même, ici-bas, le dépositaire fidèle et le gardien incorruptible de la vérité ? Un grand acte d'amour dans un acte égal d'humilité chré-

tienne, et le célèbre auteur de l'*Essai sur l'indifférence* eût ajouté une gloire plus belle et plus pure à toutes ses gloires passées !

Quant à la R. Mère Javouhey, plus les hommes l'exaltaient, et plus elle sentait le besoin de rentrer dans son propre néant et de se cacher en Dieu, qui était vraiment son centre, comme le mobile caché de toutes ses généreuses aspirations. C'était là le contre-poids divin mis dans son âme, dont la vie extérieure était si en évidence. Elle-même, à cette époque, inculquait fortement la nécessité, pour toutes ses Filles, de l'esprit intérieur et d'oraison, et, de la même main avec laquelle elle allait signer des engagements avec le Gouvernement pour la direction des noirs libérés de la Guyane, elle adressait les pieux conseils qui suivent à une Supérieure :

« Ma chère Fille, nous avons besoin d'acquérir l'esprit intérieur et d'oraison : avec ce double esprit, il n'y a aucun danger nulle part. Travaillons donc de toutes nos forces à l'acquérir, à l'inspirer à nos chères Filles dans leurs emplois dissipants. Si elles manquent de ce double esprit, elles perdent le mérite des meilleures actions ; elles manquent de l'essentiel, sans lequel il est presque impossible d'aller au Ciel, d'arriver à la perfection de notre saint Etat. Et que nous servira d'avoir passé les mers, d'avoir tout quitté, si nous manquons du seul nécessaire pour y arriver ! Encore une fois, ma bien chère Fille, tâchons donc de devenir des âmes intérieures et d'oraison, si nous voulons attirer sur nous les bénédictions du Ciel. »

Partout, du reste, dans la Congrégation, en France comme outre-mer, elle voyait l'esprit religieux s'enraciner de plus en plus et le bien se faire dans les âmes :

encouragement bien précieux pour elle, au moment où elle se disposait à quitter de nouveau la France.

« Nous avons, écrivait-elle à la Supérieure de Saint-Louis (Sénégal), reçu des nouvelles de Bourbon, de la Martinique et autres colonies : toutes ces nouvelles sont très satisfaisantes. Priez bien le bon Dieu qu'il continue de répandre sur notre Congrégation sa sainte bénédiction. Soyez aussi bien courageuses, toutes mes chères Filles. Vous voyez que le bon Dieu ne vous abandonne pas : il vous a envoyé un bien digne et saint prêtre. Rappelez-moi à son précieux souvenir. Suivez bien ses excellents avis, pour le salut de vos âmes... Je vous recommande aussi beaucoup l'union, la paix et l'amour de votre saint Etat. Avec cela vous supporterez facilement les peines et contrariétés inséparables de notre pauvre vie. — Adieu, mes bien chères Filles; priez le bon Dieu pour moi, et croyez-moi toujours avec le plus tendre attachement, etc. »

Nous n'étendrons pas davantage ces citations; les lignes qui précèdent seront un commentaire suffisant de ce mot d'une lettre de la pieuse Mère au sujet des affaires d'Autun, lorsqu'elle se disposait à partir : « La Congrégation a réclamé pour qu'il ne soit rien changé aux Statuts approuvés, sinon pour ce qui regarde le spirituel. Car il faut toujours nous perfectionner ; en cela point de limites. »

CHAPITRE II

Mgr d'Autun s'oppose au départ de la R. Mère pour la Guyane. — Le Ministère intervient. — Abandon à Dieu de la R. Mère. — Ses audiences aux Tuileries, et le roi Louis-Philippe. — Ses adieux à la France. — Elle passe au Sénégal et y achète des négresses ; son arrivée à Cayenne.

Ainsi que nous l'avons vu au Livre précédent, la R. Mère Fondatrice, après avoir exposé à Mgr d'Autun le vœu unanime de la Congrégation de surseoir à tout changement dans son régime ou *modus vivendi,* avait cru devoir garder le silence et laisser à la divine Providence le soin de cette affaire, d'autant qu'il lui en coûtait extrêmement de se voir en désaccord avec le digne Prélat. « J'ai remis le tout entre les mains de Dieu, écrivait-elle; je veux faire sa sainte volonté et rien de plus. » Puis, à l'occasion de son prochain départ pour la Guyane : « C'est une absence de dix-huit mois à deux ans. Pendant ce temps, on ne pourra rien changer. Le bon Dieu fera connaître sa volonté sur son œuvre. J'espère que tout cela passera. »

Cependant, cette difficulté n'était pas la seule pour elle. Sa Grandeur, après l'avoir autorisée, lors du Chapitre du 29 avril, à quitter de nouveau la France pour y remplir la mission que nous avons fait connaître, ne semblait rien moins que disposée à maintenir cette permission. D'où, pour la R. Mère, dont les jours ne se comptaient guère que par des épreuves, une nouvelle perplexité. Elle était, en récompense de son zèle, comme prise entre

deux feux : Mgr l'Evêque d'Autun et le Gouvernement qui comptait sur elle pour préparer l'entière libération des noirs de la Guyane. C'était le cas ou jamais de s'abandonner à la Providence. Laissant donc le soin du débat, si nous pouvons dire, à cette double autorité, elle se contenta de recommander l'affaire à Dieu. « Cette affaire, écrivait-elle, a mis en mouvement plusieurs Ministères. Quant à moi, je me repose en Dieu, pour la mission que le Ciel même semble vouloir me confier. »

Le Gouvernement tenait trop à l'exécution de l'entreprise par la R. Mère Javouhey, laquelle seule, en effet, paraissait capable de la mener à bonne fin, pour se laisser arrêter par un obstacle de cette nature. Car, selon qu'on l'écrivait ensuite, du Ministère de la marine, à Mgr d'Autun : « Comme il s'agissait d'une œuvre d'humanité, de charité et de religion, on n'avait pas pu prévoir qu'il surviendrait quelque opposition de la part de l'autorité ecclésiastique. Sans quoi on se serait empressé de se concerter d'avance avec Mme la Supérieure pour lever toute difficulté... » Par ailleurs, retarder l'établissement projeté était chose impossible ; car, outre qu'il n'y avait aucun temps à perdre, la libération légale devant avoir lieu dans deux ans, des considérations politiques en faisaient vivement désirer l'urgence; et enfin, l'expédition étant entièrement préparée, le moindre nouveau retard dans l'exécution aurait causé de grandes pertes et de graves inconvénients. » « Le Ministre, poursuit la lettre que nous citons, s'est donc vu dans la nécessité de donner à Mme la Supérieure l'ordre positif et pressant de partir pour la Guyane; les mêmes motifs ont déterminé le Garde des Sceaux à autoriser son départ,

et dans de telles circonstances il n'eût pas été loisible à Mme Javouhey de ne pas obéir aux ordres du Gouvernement. »

Celle-ci écrivait, en effet, à la Supérieure de la Maison de Cluny : « Ma bien chère et bien-aimée Fille, si je n'ai pas répondu plus tôt à votre aimable lettre, c'est que je voulais attendre que mon départ fût fixé. Je viens de recevoir l'ordre de partir par le Ministre des affaires ecclésiastiques, conformément aux Statuts approuvés, qui nous ont servi de règle temporelle jusqu'à ce jour. »

Elle eût pu, d'ailleurs, si elle l'eût voulu, s'abriter derrière l'autorité souveraine elle-même. Car Louis-Philippe, en signant le décret relatif à l'Œuvre de Mana, entendait surtout confier cette œuvre à la R. Mère Javouhey, qui jouissait de toute son estime et de sa confiance. Il y a plus, avant qu'elle partît pour la Guyane, le Roi tint à la voir et lui accorda plusieurs audiences aux Tuileries. Et voici, à cet égard, dans toute sa simplicité, le récit de la Sœur Bathilde, dont la R. Mère se faisait accompagner dans ces visites :

« Dans la huitaine, dit-elle, qui précéda le départ de notre R. Mère Fondatrice pour Mana, je l'accompagnais presque tous les jours aux Tuileries, où nous allions prendre l'avis du Roi pour arrêter les plans relatifs à la libération des noirs qu'il s'agissait de préparer. Nous gardions, à cet égard, le silence le plus absolu, d'après le désir même de Louis-Philippe, qui craignait de mécontenter les colons, dont les intérêts semblaient menacés par la future émancipation des esclaves. Pour arriver jusqu'à lui, on nous faisait passer par des couloirs intérieurs, afin d'éviter tout ce qui aurait pu donner l'éveil. » — « Le roi Louis-Philippe, dit-elle encore, la reine

Marie-Amélie, Mme Adélaïde, le duc d'Orléans, ont coopéré à l'œuvre de Mana, par des secours pécuniaires et par leur haute protection, dont ils donnèrent une encourageante preuve en envoyant plus tard visiter l'établissement par le Prince de Joinville. » Nous aurons, en effet, à mentionner en son lieu cette visite princière. « La veille du jour où notre R. Mère Fondatrice quitta Paris, poursuit la Sœur Bathilde, le Roi voulut qu'une messe fût célébrée à la chapelle du château pour obtenir un heureux voyage à notre vénérée Mère et la réussite de sa vaste entreprise. Il y assista lui-même avec la reine Amélie, les princesses et toute sa famille, ainsi que notre Révérende Mère et moi. »

La R. Mère Javouhey, dans ses entretiens avec le Roi et la famille royale, fit concevoir d'elle à Leurs Majestés une opinion qu'elle était loin d'avoir elle-même. Elle avait, en effet, developpé ses plans relatifs à l'entreprise de la Mana, avec une telle ampleur de vues, une telle précision de pensées et une telle force de raisonnement, que le Roi, émerveillé d'avoir rencontré un génie sous l'humble habit religieux, ne put s'empêcher de dire à son entourage : « Mme Javouhey ! mais c'est un grand homme ! » Sur quoi la consciencieuse et fidèle annaliste de la Congrégation ajoute : « Dans une courte notice qui a paru à l'époque de la mort de notre vénérée Fondatrice, on a attribué ces paroles à M. de Chateaubriand (l'un de ses admirateurs dévoués), mais, nous le savons, l'auteur les avait détournées, par pure fantaisie, de leur origine royale (1). »

(1) Plus d'un lecteur a entendu comme nous cette autre parole, attribuée à Napoléon Ier : « Je ne connais que deux bonnes têtes en France, moi et la Mère Javouhey ; si elle était un homme, j'en ferais un général et lui donnerais le commandement d'une de mes armées. » Mais ce bon mot, très vraisemblable en lui-même, tant il peint au naturel

« La R. Mère Javouhey fut un grand homme, parce qu'elle fut une grande sainte », lisons-nous dans plusieurs notices consacrées à sa mémoire. Le Roi lui-même, dans les audiences dont nous venons de parler, put admirer sa haute vertu, comme il avait fait ses rares capacités administratives. Voici, en effet, ce qu'écrivait encore la Sœur Bathilde à ce sujet :

« En temps et lieu, le roi Louis-Philippe proposa à notre R. Mère Fondatrice d'intervenir directement près de Mgr l'Evêque d'Autun en sa faveur, car elle avait tout lieu de craindre que le Prélat, la voyant partir pour la Guyane, ne fît interdire notre chapelle de la rue de Valois. Mais notre bien chère Mère refusa les offres royales pour ne point compromettre Sa Grandeur, qui n'aurait peut-être pas cédé, craignait-elle, et aussi pour que les journaux ne s'emparassent pas de ce différend, au détriment de la religion. Elle avait d'ailleurs pour principe de n'occuper la presse ni en bien ni en mal; aussi était-elle fort mécontente quand le nom de la Congrégation paraissait dans les journaux. »

S'il est vrai que l'humilité et la modestie sont le fondement nécessaire de toute sainteté véritable, que la patience et la confiance en Dieu seul en sont les colonnes, le zèle pur et désintéressé pour sa gloire le faîte et le couronnement, la R. Mère Javouhey n'était donc pas indigne de cet éloge, si conforme d'ailleurs à la pensée de toutes

et le grand conquérant et l'humble fondatrice, n'est pas sorti de la bouche de Napoléon Bonaparte. Celui-ci, tombé pour toujours du faîte des grandeurs humaines, signait son abdication au Palais de Fontainebleau (1814), lorsque la R. Mère Javouhey, encore assez obscure, faisait à peine sortir des langes de son premier berceau une Œuvre qui sera à jamais sa gloire aux yeux de Dieu et de la postérité.

ses Filles : « Si elle fut un grand homme, c'est qu'elle fut une grande sainte. »

Nous la verrons, avec le temps, s'avancer toujours davantage dans la voie qui perfectionne la vertu des saints, c'est-à-dire dans celle que l'auteur de l'*Imitation* appelle si bien le chemin royal de la sainte croix. Car rien n'est plus vrai que cette parole appliquée à une contemporaine de la R. Mère Javouhey, la R. Mère Julie, Fondatrice des Sœurs de Notre-Dame : « Dieu ébauche ses saints sur le Thabor et les achève sur le Calvaire. » Et l'on connaît ce mot célèbre de saint Vincent de Paul : « Quand le Seigneur a de grands desseins sur une âme, il lui envoie tribulations sur tribulations. »

Quant au présent, la vénérée Fondatrice s'efforçait de prémunir ses maisons de France contre les défaillances que pourrait faire naître l'épreuve, pendant son absence. Déjà, en effet, l'horizon devenait sombre et menaçant. Ecrivant à la Supérieure de Saint-Marcel-les-Châlon : « Je crains, ma chère et bien-aimée Fille, lui dit-elle, que vous ne soyez en peine à mon sujet. Tranquillisez-vous; je jouis d'une bonne santé et suis pleine d'espérance que le bon Dieu soutiendra son œuvre. Mais le moment est arrivé : Monseigneur lance les foudres contre nous. Prenons patience..... gardons le silence; prions, prions, et tout ira bien. »

Elle-même, pensée poignante pour son cœur, allait devenir pour ses filles, pour celles de la Maison de Cluny en particulier, comme une pierre d'achoppement. Se mettant donc en présence de cette sombre prévision, elle écrivait, entre autres, ces lignes à la Maîtresse des Novices de Cluny : « Je crois, ma chère Fille, que vous aurez des peines, et que je vous serai à toutes un sujet de tentation.

Mais ayez bon courage. Ces peines passeront, et l'œuvre de Dieu se perfectionnera au milieu des épreuves..... Ma bien chère Fille, c'est dans ces circonstances que l'on connaît le fond des cœurs. Je compte sur la fidélité du vôtre pour soutenir et encourager tout ce qui vous entoure. »

La digne Mère avait visité en personne les différentes Maisons des diocèses les plus rapprochés de Paris, à l'effet toujours d'y fortifier les courages et d'y cimenter l'union des esprits et des cœurs, qui régnait heureusement dans tout l'Institut. Elle n'avait pu se rendre dans le Midi, tant à cause de mille occupations relatives à sa prochaine expédition, qu'à raison de mauvaises fièvres qui régnaient dans ces contrées. Mais elle n'ignorait pas combien elle pouvait compter sur la fidélité de la Supérieure principale, la Mère Clotilde Javouhey, qui avait d'ailleurs, pour la guider et la soutenir, le vénérable évêque de Carcassonne, Mgr de Gualy, dont le dévouement pour la R. Mère Fondatrice et son Œuvre ne se démentit jamais. Rassurée donc de ce côté, elle se contentait d'écrire à sa pieuse nièce, pour l'encourager et faire ses adieux à toute la Communauté de Limoux.

« Je pars mercredi matin. Je laisse tout le monde de la maison de Paris tranquille. Ce voyage ne sera pas long; déjà je vois mon retour... Vous avez le bonheur d'être près d'un saint évêque, jouissez-en longtemps! Dieu bénira le bien que vous êtes appelée à faire... Je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est de ne pas vous faire de peine. Tâchez de conduire votre petite administration avec calme et tranquillité ; il faut savoir souffrir ce qu'on ne peut empêcher... Allons ! soyez gaie; la tristesse, l'ennui n'avancent à rien. » Songeant alors à ses chers Sénégalais, ses enfants d'adoption : « Je vous re-

commande encore, ajoute-t-elle, nos chers Africains. Oh ! qu'ils deviennent de saints prêtres, pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Je leur écrirai du Sénégal, où je vais acheter des esclaves pour leur donner la liberté, en les rendant d'abord de bons chrétiens, afin qu'ils sachent en profiter. - Mille choses aimables à ma chère Eliza (1), à Sœur Saint-Vincent, et à toutes nos chères Filles de tous les emplois. Je vous laisse sous la protection de notre bon Père saint Joseph et de la très sainte Vierge, qui vous consoleront dans toutes vos peines, qui en adouciront toutes les amertumes. — Adieu, croyez à mon tendre et bien sincère attachement, qui durera autant que ma vie.

« Sœur JAVOUHEY, votre tante et amie. »

Les dernières lignes de la pieuse Mère furent pour la Communauté de Cluny. Elle y fait, par de vives considérations de foi, un dernier appel à tout le dévouement de la Mère supérieure et réclame des prières pour elle et sa lointaine mission :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, lui dit-elle, ne vous tourmentez pas. Le temps s'écoule rapidement. Nous serons bientôt à la fin de notre carrière. Soyons donc bien fidèles à la mission que Dieu nous a confiée ! Je m'arrête là. Lorsque vous recevrez cette lettre, je serai en route pour aller où le Seigneur m'appelle, pour sa gloire et le salut de tant de malheureux. Dites tous les jours pour moi, en communauté, un *Souvenez-vous* et l'invocation à Marie conçue sans péché. »

Viennent ensuite des adieux que nous ne pouvons

(1) Elle est devenue la Mère Rosalie, Assistante générale, que la Congrégation vient d'avoir la douleur de perdre, après une vie plus pleine de travaux et de mérites que de jours. Elle avait soixante-sept ans.

omettre, car ils instruisent et édifient à leur manière. Ils sont adressés non seulement à toute la Maison, mais à d'autres Sœurs de la ville, amies de la Communauté :

« Mille choses aimables, dit-elle, à la bonne et excellente Mère Nonin, à toutes les dames de l'Hôpital, à toutes nos chères Novices, à toutes nos bien chères Filles. Je leur souhaite à toutes une humilité profonde et la grâce de faire en tout la sainte volonté de Dieu.

« Pour vous, ma bien chère Fille, je compte toujours sur votre parfait dévouement. Dieu vous a associée à son œuvre, soyez fidèle jusqu'à la mort. Je n'en dis pas moins à notre chère Fille Marie-Thérèse (la maîtresse des Novices). Aidez-vous mutuellement : l'union fait la force ; sans cette union, la Congrégation toucherait bientôt à sa ruine.

« Adieu, je pars en vous remettant entre les mains de notre bon Père saint Joseph et de la très sainte Vierge.

« Je serai toujours à vous.

« Sr Javouhey, supérieure générale. »

L'heure du départ avait sonné. Le 16 décembre 1835, un mercredi dans la matinée, toute la Communauté de Paris est réunie autour de la vénérée Mère ; on la conduit jusqu'aux dernières limites de la propriété, du côté de la rue de Courcelles, et après l'avoir tendrement embrassée, toutes s'inclinent encore une fois sous sa maternelle bénédiction. Les cœurs sont oppressés, les yeux sont remplis de larmes ; seule, la R. Mère Fondatrice, luttant sans doute contre son propre cœur, paraît animée d'une sainte joie, qui la rend persuasive pour adoucir tous les regrets et calmer toutes les inquiétudes. « Le jour de son départ, écrivait à quelque temps de là la Mère Marie-

Joseph, a été comme un jour de deuil et d'enterrement. Mais enfin, il a fallu se résigner à cette triste séparation et se soumettre à la sainte volonté de Dieu. »

Cette séparation était d'autant plus pénible pour la pieuse Mère, qu'elle-même, en qualité d'Assistante de sa vénérée Sœur, devait la remplacer en France, et cela dans les circonstances pénibles et délicates que nous avons fait connaître. Mais l'assistance divine ne devait pas lui faire défaut. Son cœur était si pur, et son âme si pleine de zèle pour la gloire de Dieu ! On en jugera par ces autres lignes, qu'elle adressait à la Mère Clotilde, à Limoux : « O mon Dieu ! prions bien pour notre bien chère Mère générale. Que Dieu la protège et la conserve ; qu'il l'anime toujours de son divin Esprit, afin que tout ce qu'elle fera soit pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes ; et que l'on puisse bientôt se passer d'elle à Mana. Ce qui est du moins consolant, c'est qu'elle y emmène plusieurs prêtres, et qu'elles ne seront pas privées des secours de la religion. » — La digne Mère était, en effet, accompagnée de quelques ecclésiastiques, ainsi que de M. Louis Javouhey, son parent, qui devait lui rendre des services aussi intelligents que dévoués, dans cette nouvelle entreprise.

Cependant, Dieu voulut dès le début éprouver sa servante, et peu s'en fallut que les regrets de son départ ne fussent changés en un deuil funèbre. « Elle partit en poste de Paris, disent les Annales, le mercredi 16 décembre, pour se rendre à Brest, où elle devait s'embarquer ; huit Sœurs destinées à Mana l'y attendaient. Le commandant de la *Recherche*, navire de l'Etat mis à sa disposition par le Ministre de la marine, pressait son arrivée,

afin de profiter des vents favorables. Mais, quoiqu'ayant quitté Paris le 16, elle ne put être rendue que le 24 à Brest, où tout le monde s'inquiétait de ce retard, et non sans raison. Une chute de voiture qu'elle avait faite à Morlaix l'avait blessée fortement au côté et obligée à s'arrêter pendant trois jours dans cette ville, pour y recevoir les soins des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, chargées du service de l'hôpital. Une fois rendue au port, elle n'y passa que le saint jour de Noël, et le lendemain, 26, elle s'installait à bord de la *Recherche*, avec M. l'abbé Lagrange, l'un des deux aumôniers qu'elle avait pu associer à l'œuvre de Mana. Ce jour-là même, le commandant Tréhouard faisait mettre à la voile. »

Heureuse, malgré ses cinquante-six ans accomplis, d'avoir à traverser une troisième fois l'Océan, pour la gloire de Dieu et le salut de ses chers Africains, la R. Mère ne put toutefois quitter les rives de France sans un profond sentiment de tristesse. C'est que, trois jours après son départ de Paris, les menaces de l'autorité diocésaine, Dieu le permettant ainsi, étaient devenues une triste réalité. M. l'abbé Affre, vicaire général, agissant au nom de Mgr de Quélen, avait lancé l'interdit sur la chapelle de la rue de Valois, et enlevé à la Communauté tous les privilèges dont elle jouissait depuis un an à peine.

Commencé sous d'aussi sombres auspices, le voyage fut des plus pénibles pour la R. Mère Javouhey : le navire était peu commode et le mal de mer l'éprouva beaucoup. — Le 15 janvier 1836, la *Recherche*, qui devait passer par le Sénégal, arriva en face de Saint-Louis. Bien que la barre fût très mauvaise, la pieuse Mère voulut y descendre, pour voir ses Filles et les encourager. Un

canot, détaché du navire, allait porter de sa part à la Supérieure les lignes suivantes : « Ma bien chère Fille, me voici, par la grâce de Dieu, bien près de vous; j'espère que le bon Dieu m'accordera la satisfaction de vous embrasser demain, samedi. Nous ne devons rester que quatre jours près de vous; c'est bien peu; mais nous tâcherons de les si bien employer, qu'ils suffiront pour notre mutuelle consolation. Nous ne descendrons que peu de monde, à cause de la difficulté de la barre. Nous amenons un bon vicaire à votre digne Père Préfet. Présentez mon profond respect à M. le Gouverneur... S'il était possible d'envoyer une quinzaine de poules pour l'état-major, avec du mil pour les nourrir, vous me feriez bien plaisir. — Adieu, j'ai mal au cœur; nous roulons beaucoup. »

La joie de revoir cette terre d'Afrique, Saint-Louis et Gorée, premiers théâtres de ses travaux apostoliques en 1822, fut bien vive pour la vénérée Mère. Mais plus grande encore fut sa consolation d'y trouver les deux Communautés animées du meilleur esprit. « Avec quel plaisir extrême, écrivait-elle, j'ai revu le Sénégal! Mes Sœurs vous diront comme cette intéressante mission va bien; la Règle s'y observe, l'ordre y règne partout. On n'y parle que de la Congrégation. Nos chères Sœurs sont fortement unies au tronc de l'Ordre, elles ne périront pas. Elles sont vénérées dans le pays. Oh! que de grâces à rendre à Dieu! »

Pendant son court séjour au Sénégal, elle voulut voir les parents de quelques-uns des noirs élevés en France par ses soins, ainsi que plusieurs de ces jeunes sénégalais rentrés depuis quelque temps dans leur pays. Parmi

eux, il s'en trouvait qui n'avaient pas entièrement répondu à ses espérances. « Mais cela ne me décourage pas, écrivait-elle. Je m'occuperai toujours des pauvres noirs, et j'espère que nous réussirons à faire quelque chose de bon à Mana, parce que c'est l'œuvre de Dieu. Nous allons y emmener Diouga, pour le convertir. »

Comme elle se l'était proposé, elle profita de son passage au Sénégal pour acheter un certain nombre de jeunes esclaves. « C'étaient, rapporte une des Sœurs de cette mission, six jeunes mahométanes, qu'elle espérait faire instruire et rendre chrétiennes à Mana, où elles épouseraient ensuite des noirs libérés; ce qui eut lieu, en effet. » Cette fois, elle ne fit pas elle-même les frais de cette acquisition. Car elle avait reçu de la munificence royale, et surtout de la pieuse libéralité de la sœur du Roi, Mme Adélaïde, une certaine somme destinée à cette fin; touchant témoignage de l'intérêt de la Cour pour son œuvre de colonisation.

En s'éloignant derechef, et pour toujours, de cette terre d'Afrique, la R. Mère éprouva un nouvel effet de la protection divine, ainsi relaté dans les *Annales historiques et religieuses de l'Institut :* « Dieu, y est-il dit, protégeait visiblement ses jours. Il n'était résulté rien de grave de sa chute de Morlaix, quoiqu'elle eût été sérieusement contusionnée ; mais au Sénégal, elle échappa à un plus grand péril. En retournant au navire et en traversant la barre, qui était fort mauvaise, elle se vit, en effet, sur le point de faire naufrage, par suite de la mauvaise humeur des nègres qui conduisaient sa chaloupe. Ceux-ci refusaient de gouverner, à cause de quelques difficultés qu'ils avaient eues avec les marins de la

Recherche; et ce ne fut qu'après avoir couru bien des dangers, qu'elle put regagner le bord. Aussi, dès qu'elle eut mis le pied sur le pont, son premier soin fut-il de se jeter à genoux, pour remercier Dieu de cette nouvelle marque de sa protection. »

Ces détails sont confirmés et complétés d'une manière édifiante par cet autre récit d'un témoin obulaire : « Au moment de s'embarquer, dit-il, la barre du Sénégal étant fort grosse, on mit la R. Mère sur une espèce de balançoire pour la monter dans le bâtiment, et, soit qu'elle eût eu peur, soit que le balancement lui eût fait mal, dès qu'elle fut sur le pont, elle se précipita à genoux en présence de tout l'équipage, et resta prosternée, le visage baigné de larmes, priant avec une ferveur qui semblait lui faire oublier les spectateurs qui l'entouraient. L'équipage la contemplait en silence et avec une sorte d'admiration, sans oser lui parler. Alors, le commandant Tréhouard, s'approchant de M. Javouhey, le pria d'engager sa tante à se relever; et ce ne fut qu'à sa parole qu'elle sortit de l'espèce d'extase dans laquelle elle paraissait plongée (1). » Extase, ajouterons-nous, que plusieurs motifs pouvaient expliquer, à ce moment solennel où la digne Mère venait d'échapper à un nouveau danger de perdre la vie, et où, se jetant entre les bras de la Providence, elle s'élançait derechef vers le Nouveau-Monde, pour aller apprendre à de pauvres esclaves, jusque-là plongés dans l'ignorance et adonnés à tous les vices, à connaître leur Créateur et à servir Celui dont le service vaut une couronne, puisque servir Dieu, c'est régner.

(1) Récit de M. Louis Javouhey.

Le voyage se poursuivit sans autres accidents fâcheux, et la *Recherche* mouillait dans les eaux de Cayenne le 18 février 1836. Une nouvelle phase d'existence et de travaux apostoliques va désormais commencer pour la R. Mère Javouhey. Et ce ne sera pas, croyons-nous, la moins belle, ni la moins méritoire de sa vie toute remplie de bonnes œuvres.

CHAPITRE III

Remise de prés de 500 noirs libérés à la R. Mére ; son bonheur. — Difficultés de la part de certains chefs subalternes. — Préoccupations et peines d'une grande disette. — La R. Mère pourvoit à tout. — Danger qu'elle court pour sa vie ; elle est en butte à la malveillance du Conseil colonial. — Elle se venge par des bienfaits.

A son retour à la Guyane, la R. Mère retrouva l'ancien gouverneur, M. Jubelin, qui lui témoigna les meilleures dispositions. Mais il était malade, fatigué par le climat des tropiques, et il se disposait à rentrer définitivement en France ; ce qui, humainement parlant, fut un contretemps pour elle et pour sa nouvelle entreprise. Néanmoins ce fut sous l'administration de ce digne fonctionnaire que commença l'envoi à Mana des premiers nègres libérés.

Ces pauvres noirs, appelés à devenir bientôt les enfants adoptifs de la R. Mère Javouhey, et qu'elle aimera comme tels, avaient été relégués, depuis leur arrivée à la Guyane, les uns à Montjoly, les autres près de Cayenne, à Baduel. Là, employés tant bien que mal, comme manouvriers, dans les chantiers ou ateliers de la Colonie, sous une rude discipline, où le fouet ne leur était pas épargné, ils regrettaient vivement leur vie nomade à travers les forêts de l'Afrique. L'espérance même de leur prochaine liberté n'était pas capable d'affaiblir en eux le sentiment de la patrie. Mais déjà ils avaient entendu parler de la R. Mère, de son cœur compatissant et généreux ; et ce

leur fut du moins une consolation de penser qu'ils allaient lui être confiés, pour être préparés au bienfait de leur entière émancipation; consolation qui s'accrut encore, lorsque, à peine arrivée, elle voulut elle-même aller les voir et les entretenir. Son air franc et bon, sa parole sympathique et maternelle, tout cela les eut bientôt subjugués.

Tous auraient dès lors voulu être transportés sans délai à Mana. Mais comme l'établissement n'était pas disposé pour recevoir à la fois un nombre de colons aussi considérable que celui dont il s'agissait, le Gouverneur ne remit d'abord que cinquante noirs capables de travailler aux défrichements et aux constructions nécessaires pour le logement; et il s'entendit avec la R. Mère pour faire partir les autres au fur et à mesure de l'avancement des travaux. — Quant à celle-ci, elle exprimait ainsi sa joie et son contentement, dans les lettres qu'elle adressait de Cayenne aux Communautés en France :

« Nous allons enfin, disait-elle, mettre en exécution les projets que nous méditons depuis si longtemps. Je trouve les meilleures dispositions dans l'autorité et dans les noirs qui en sont l'objet. On nous laisse toute la latitude que nous pouvons désirer pour cette œuvre importante; nous sommes en nombre suffisant. Nous allons être vingt-cinq Religieuses : c'est beaucoup. Il n'y aura aucun autre employé que notre neveu Javouhey, qui est à la solde du Gouvernement comme officier de l'état civil. J'espère — et l'événement justifiera cette espérance — qu'il sera toujours un bon sujet, et qu'il nous rendra de grands services. »

L'envoi ultérieur et total des nègres appartenant au Gouvernement et qui, d'après la décision royale, devaient

être remis aux mains de la R. Mère Javouhey, se fit par sept détachements successifs, du 3 mars 1836 au 12 avril 1837, époque où eut lieu la dernière remise de 137 individus des deux sexes et de tout âge. — Quatre cent soixante-seize noirs furent ainsi envoyés à Mana, dans l'espace d'une année; chiffre qui, joint aux trente ou quarante autres noirs que la Mère Fondatrice possédait déjà, porta la population à 520 individus environ, non compris les lépreux de l'Accarouany, alors au nombre de 120 environ.

Cette population, au sein de laquelle se trouvaient un certain nombre de nègres véritablement à craindre, était si redoutée à Cayenne, que le capitaine de la goëlette avec lequel on s'était arrangé pour le transport des premiers détachements, reclama des gendarmes à son bord, tant il craignait quelque mauvais coup de leur part. Mais la R. Mère, qui avait déjà pu étudier un peu ces natures à demi sauvages, crut plus prudent, pour la sécurité même du capitaine, de ne point laisser voir qu'il avait peur. Elle donna pour toute escorte une de ses Sœurs, jeune Religieuse grave et modeste, et le voyage se fit très paisiblement, sans qu'il se manifestât aucun cas d'insubordination (1).

En voyant tous ces pauvres noirs africains, vrais parias de la société, remis à son dévouement, la R. Mère Javouhey bénit mille fois la divine Providence de l'avoir choisie pour une telle œuvre de charité et de zèle. Et, à cet égard, elle dévoilait son âme tout entière dans ces lignes, qui respirent si bien l'esprit des saints :

(1) Annales religieuses et historiques de l'Institut.

« Un bâtiment vient de partir pour conduire 55 noirs et les vivres pour la Mana. Si vous saviez quelle joie, quel bonheur ils ont montré, en recevant la bonne nouvelle de leur délivrance de l'esclavage ! De mon côté, je bénis mille fois la divine Providence, et la remercie de m'avoir choisie dans sa Miséricorde pour une aussi belle œuvre. Que je serai heureuse si je parviens à leur faire connaître et servir un Dieu que les blancs se font comme un jeu d'abandonner ! Je ne doute pas qu'ils ne soient appelés à remplacer tant de mauvais chrétiens qui, trop souvent, ont été leurs bourreaux, et un sujet de scandale pour eux. Que je serai heureuse de vivre parmi ces malheureux ! de leur apprendre leurs devoirs envers Dieu, et envers la société ! Cette tâche paraît difficile, et même impossible pour ceux qui ne voient que la créature à la tête de l'entreprise ; mais quand on pense que c'est l'œuvre de Dieu, qu'on ne compte que sur Lui, le succès devient certain. Priez-le, mes bien chères Filles, que mes péchés ne mettent pas obstacle à ses desseins de miséricorde sur un peuple si malheureux.

« Je viens de recevoir l'état des enfants qui nous sont confiés. Il y a 53 petits garçons au-dessous de 12 ans, et 58 petites filles du même âge. Nous allons prendre tous les moyens que la sagesse commande pour les bien élever. Je me réjouis de l'espérance de les bien faire soigner. Aidez-nous de vos prières, et puis préparez-nous de bons sujets. »

« Il fallut à la vénérée Mère Fondatrice, poursuivent les *Annales de l'Institut*, une foi bien forte et un courage à toute épreuve pour ne point reculer devant une telle tâche. Elle n'allait pas, en effet, n'y trouver que des roses ; mais beaucoup d'épines, encore cachées, ne devaient pas tarder à se montrer, à mesure qu'elle s'engagerait dans l'action. — Elle dut, tout d'abord, commencer sa mission dans des conditions peu propices, au point de

vue des intérêts matériels. Car, au temps même où s'exécutait la translation des noirs à Mana, une disette très grande régnait dans toute la Guyane et y faisait monter les vivres à un prix excessif. Toute l'année 1836 et l'année suivante se ressentirent de cette pénurie. Les noirs, et tout le personnel de la Communauté, eurent nécessairement à souffrir des privations que leur imposait un tel état de choses. Aussi la R. Mère était-elle dans de pénibles et continuelles sollicitudes, qui ne lui laissaient aucun repos. On la surprenait souvent versant des larmes, à la vue des maux qu'elle ne pouvait adoucir. Néanmoins, les nouveaux colons se trouvaient si heureux de se voir délivrés du régime oppresseur sous lequel ils avaient vécu jusque-là, qu'ils ne songeaient même pas à se plaindre. Ils étaient d'ailleurs témoins de toutes les démarches faites par la digne Mère, de toutes les peines qu'elle se donnait pour leur procurer le nécessaire, et ils savaient lui en tenir compte.

Ces premières difficultés ne devaient toutefois être que passagères; mais il n'en sera pas de même des contradictions et ennuis provenant du dehors, et qui étaient en germe, on le sait, depuis longtemps (1). Ils commencèrent à éclater à l'occasion de la première remise des noirs

(1) Pour ne pas porter un jugement trop sevère sur les difficultés et oppositions que rencontra la R. Mère dans cette œuvre de libération des noirs à la Guyane, de la part des Cayennais et du Conseil colonial, il faut se reporter aux circonstances du temps dont il s'agit. Les colons croyaient leurs intérêts si gravement compromis par cette entreprise du Gouvernement, que le Roi lui-même, comme on l'a vu au chapitre précédent, redoutait en quelque sorte leurs plaintes et leurs réclamations. — N'eût été cette situation exceptionnelle, à une époque où l'esclavage était une grande richesse pour les possesseurs d'esclaves, les colons de la Guyane auraient rendu à la R. Mère Javouhey toute la justice due à son dévouement et à ses vertus.

à la R. Mère. Pour mettre celle ci dans l'embarras, — ce sont toujours les *Annales historiques* qui parlent — les chefs d'ateliers du Gouvernement, comme aussi les habitants de Cayenne, demandaient à ce qu'on la contraignît de recevoir en une seule fois l'effectif du personnel qu'il s'agissait de lui confier. Ce qui eût infailliblement mis l'œuvre en péril, à leur grande satisfaction, tant ils craignaient que cet essai de libération ne fût le prélude d'une émancipation générale des esclaves. Puis vinrent des plaintes et des critiques malveillantes. Et il s'en trouva qui ne reculèrent même pas devant des actes criants d'injustice. N'ayant pas réussi à faire partir tous les noirs en même temps pour Mana, les chefs qui les dirigeaient dans les travaux publics exigèrent de ceux qui restaient autant d'ouvrage que lorsqu'ils étaient au complet. Aussi, ces malheureux allaient-il souvent trouver la R. Mère, pour la supplier de les envoyer à Mana. Elle avait beau leur représenter que rien n'était disposé dans l'établissement pour les recevoir en si grand nombre, que surtout les vivres manquaient, ils insistaient, disant qu'ils sauraient s'imposer toutes les privations.

S'étant assurée de la légitimité de leurs plaintes, elle travailla du moins à faire cesser ces abus révoltants, en s'adressant à l'administration supérieure, laquelle, en effet, mit fin à de tels procédés qu'elle ignorait ; car, ils n'étaient que le fait de certains chefs subalternes.

En dépit de tant d'obstacles réunis, la patience, la longanimité et le zèle de la R. Mère Fondatrice obtenaient des succès presque inespérés. Elle écrivait à l'ancien Gouverneur du Sénégal qui, dès le début, s'était effrayé des déceptions qu'elle rencontrerait dans cette

œuvre, si belle cependant et si digne d'être tentée, disait-il, qu'il n'osait l'en détourner :

« Monsieur le Baron... pouvez-vous ne pas voir le doigt de Dieu dans l'affaire qui m'occupe en ce moment ? Il semble que tout concoure à la faire échouer : 1° la mauvaise volonté des Cayennais, qui craignent la réussite, de peur d'être forcés d'avouer que les nègres sont des hommes comme eux, qui peuvent se suffire, être honnêtes hommes et bons citoyens ; 2° la disette la plus désolante qu'on ait vue dans ce pays depuis bien longtemps. Malgré toutes ces misères et d'autres encore, je suis tranquille sur le sort de cette œuvre si importante ; elle n'en marche pas moins vers son but, sans appuis, sans soldats ; et j'espère, qu'avant quatre à cinq mois, nous nous suffirons à nous-mêmes. Nous avons des vivres d'achetés pour jusqu'à cette époque. »

Mais ce qui motivait surtout la reconnaissance de la pieuse Mère envers Dieu, c'était le bon état moral et religieux de la colonie, but principal de tous ses efforts. La grâce, en effet, secondée par le ministère de prêtres zélés et le dévouement des Sœurs, ne restait pas stérile dans ces âmes neuves, qui n'avaient reçu jusque-là, pour la plupart, aucune espèce de culture religieuse.

« Ma bien chère Fille... écrivait-elle à sa sœur de la Martinique, ne vous tourmentez pas pour moi, qui suis si heureuse d'adoucir tant et de si grandes infortunes. Ah ! ne me plaignez pas ; enviez plutôt mon sort, qui est vraiment digne d'envie. Que vous dirai-je ? Sinon que le bien qui s'opère parmi nos enfants noirs surpasse de beaucoup nos espérances : ils sont dociles, obéissants et aiment la religion, qu'on travaille à leur faire connaître. C'est pour eux une nouvelle vie qui les enchante... Je pars avec cent pauvres noirs, ce qui mettra notre

famille à six cents personnes. En janvier nous prendrons le reste qui sera de cent soixante-dix... Eh bien ! tout cela me donne bien moins de peine que douze mauvais colons. Dans une année ou deux, tout cela sera instruit autant que la position de ces pauvres gens pourra le permettre, et les établissements seront dans le meilleur état. »

Cependant l'ennemi de tout bien, que l'on est sûr de rencontrer partout où l'on cherche à lui arracher des âmes, était loin de s'endormir. Il essaya même d'attenter aux jours de la R. Mère Fondatrice. Et ici nous laisserons parler les *Annales historiques de l'Institut,* rédigées sur le récit même de plusieurs anciennes Sœurs de Mana. « La R. Mère, y lisons-nous, avait fait cesser, en recourant à l'autorité supérieure, des vexations d'employés subalternes à l'égard des noirs destinés à Mana. L'esprit de vengeance vint dès lors accroître leurs dispositions déjà si peu bienveillantes, et ils donnèrent à quelques nègres de Mana l'odieux conseil de faire chavirer son canot, quand ils la conduiraient à la léproserie. L'un d'eux surtout, qui se distinguait par sa mauvaise nature, accepta d'accomplir ce forfait pour une somme d'argent. Les autres noirs employés à manier les rames de la chaloupe le subissaient par crainte, plutôt qu'ils ne l'approuvaient.

Or, la R. Mère eut bientôt à se rendre dans cet établissement. Pour cela il fallait remonter pendant quelque temps la rivière de Mana, puis entrer dans celle de l'Accarouany, son affluent. Les rives de ces deux cours d'eau étaient couvertes de palétuviers et de buissons épineux, qui s'inclinaient de telle sorte, qu'en s'en approchant un peu près il était facile d'occasionner un malheur. Le

voyage d'aller se passa sans apparence d'aucun mauvais dessein. Mais lorsqu'arriva le moment de rentrer à Mana, l'un des nègres vint prévenir la R. Mère de ce qui se tramait contre elle pour le retour. C'était le soir, heure propice pour la réalisation du criminel projet. Il l'engagea donc à ne point partir la nuit. Mais elle ne crut pas devoir retarder son départ, aimant sans doute à se persuader que le malheureux qui s'était engagé à commettre une pareille action, n'oserait l'exécuter. Ses prévisions ne se réalisèrent pas complètement, et toutefois le résultat devait être le même.

Ellē jouissait aux yeux de ces pauvres gens d'un tel prestige, que celui-là même qui s'était vendu pour la perdre, voulait arriver à ses fins sans qu'il y parût, et comme par l'effet d'un accident. Dans ce but, et à la faveur des ténèbres, il dirigea l'embarcation tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, espérant sans doute que les branches d'arbres qui encombraient les bords de l'eau occasionneraient un choc qui renverserait la R. Mère. Celle-ci, bien que comprenant parfaitement l'intention, ne témoignait aucune frayeur et laissait faire, se recommandant seulement à Dieu. La nuit presque entière se passa ainsi dans un danger continuel. Mais Dieu permit que l'audace du coupable, ou fût comprimée par un reste de crainte, ou n'eût pas l'effet qu'il avait attendu; et l'on arriva à Mana sans encombre.

« A son tour, la R. Mère Javouhey montra jusqu'où elle savait porter la grandeur d'âme. Elle se douta bien d'où le coup était parti; elle sut même d'une manière certaine que le nègre en question n'avait été qu'un instrument. Et toutefois, elle ne fit aucune dénonciation

et ne porta aucune plainte. Elle ne fit même pas connaître au coupable qu'elle avait été instruite de son perfide dessein (1). Seulement, par mesure de prudence, elle ne l'employa plus à la navigation, l'éloigna du voisinage de la Communauté, et l'envoya travailler aux abatis, c'est-à-dire aux lieux où l'on défrichait et cultivait la terre. Il n'y demeura pas longtemps. On le voyait toujours agité et inquiet. Il voulut aller à Cayenne, et on le laissa partir, mais il n'y fut pas plus heureux; il eut le malheur de voir tous ses enfants affligés de la lèpre et il mena, jusqu'à sa fin, une vie triste et misérable (2). »

Mais une chose beaucoup plus sensible à la R. Mère que le fait isolé qui vient d'être rapporté, ce fut l'attitude prise à son égard par le Conseil colonial, écho retentissant de l'opinion publique. « Il n'est point, disent encore les *Annales historiques de l'Institut*, de critiques, ni d'attaques auxquelles ce Conseil ne se livrât, dans chacune de ses sessions annuelles, et contre la R. Mère, et contre le Gouvernement de la métropole elle-même, qu'il accusait d'avoir violé les lois par la décision royale du 14 août 1835, et par l'arrêté ministériel du 23 septembre suivant, relatifs à la translation des noirs à Mana. Ce qui l'irritait particulièrement c'était, non seulement la grande latitude et le pouvoir en quelque sorte discrétionnaire accordés à la R. Mère générale, pour l'administration intérieure de la nouvelle colonie, mais encore l'interdiction de l'entrée de la Mana, et, par suite, de l'accès du ter-

(1) D'après le témoignage des Sœurs, elles auraient elles-mêmes ignoré ce fait, tenu secret par la R. Mère Fondatrice, si le nègre Bernard ne le leur avait appris. Le noir de ce nom était celui-là même qui avait averti secrètement la R. Mère du complot formé contre elle.

(2) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

ritoire qui l'avoisine, à toute personne non autorisée spécialement par elle. Il était non moins blessé de l'institution d'une justice exceptionnelle, spécialement en ce qui concernait les intérêts civils et les règlements disciplinaires à établir au sujet des noirs libérés. Dans son rapport fait à la session de 1836, il se révélait de telles préventions que le Gouverneur, en le transmettant au Ministre, écrivait que ce rapport ne méritait aucune sérieuse attention, et qu'il n'avait même pas cru devoir en entretenir le Conseil privé. » « Madame Javouhey, ajoutait-il, s'est acquis toute mon estime ; c'est une femme de talent et d'un caractère remarquable. Je la soutiens, non seulement parce que j'obéis à mes instructions, mais encore à cause de son mérite (1). »

L'écho des clameurs de Cayenne retentissait jusqu'en France : un mauvais journal, comme le *Temps* du 16 août 1836, prêtait complaisamment ses colonnes à des bruits qui servaient sa haine contre les œuvres et les institutions religieuses. Sur les récits d'un correspondant de mauvaise foi, il dénaturait complètement les faits, bouleversait les dates, les chiffres, mêlait et confondait toutes choses, en sorte que ce n'était plus guère qu'un tissu de faussetés fabriquées à plaisir. M. de Choisy s'en plaignait lui-même au Ministre, en ces termes : « Les adversaires de l'entreprise ont aussitôt fait circuler le *Temps*, et ils semblaient triompher de voir un grand journal s'emparer de leurs calomnies de mauvais goût. Il faut, néanmoins, rendre à la grande partie de ces opposants la justice de dire qu'ils ont désapprouvé les inconvenances que renfermait cet article, et que quelques bons

(1) Lettre de M. de Choisy au Ministre de la marine, 13 octobre 1836.

esprits n'y ont vu que des allégations dont la violence devait tourner au profit de Mme Javouhey, parce que quelques vérités mêmes, semées parmi tant de mensonges, risqueraient de ne plus trouver de crédit auprès de personne. »

Forte contre les attaques de ses adversaires, la R. Mère Javouhey ne cherchait à se venger qu'à la manière des grandes âmes. Rassurée sur le sort de sa colonie, malgré la disette générale, par suite d'importants achats de riz faits à temps et de nouvelles plantations, elle songea au sort des malheureux habitants de Cayenne. Après avoir constaté, en effet, qu'il y avait à Mana quatre-vingts carrés de vivres dans le meilleur état, elle ajoutait, dans une lettre à ses Communautés de France :

« Nous allons les augmenter encore pour l'approvisionnement de Cayenne ; nous plantons aussi beaucoup de café ; mais le plus grand rapport, ce sont les bois ; c'est là le vrai revenu. » « Nous plantons force vivres, écrivait-elle encore ; et puis confiance en Dieu fait dormir tranquille, je m'attendais à plus de peines. » « Je suis très heureuse, s'écriait-elle enfin, dans un vif transport de reconnaissance envers Dieu. Le succès de l'œuvre surpasse mon attente, les difficultés sans nombre s'aplanissent sans efforts ; oui, c'est l'œuvre de Dieu. Une grande Providence a veillé sur nous, au milieu d'une disette désolante à laquelle Cayenne est en proie depuis six mois, et qui ne paraît pas vouloir céder encore. Le doigt de Dieu s'est montré sur nous. O bonté infinie ! comment reconnaître un tel bienfait ? Qui peut refuser de croire à l'évidence ! Que mon sort est heureux et digne d'envie ! Je suis appelée à nourrir et à vêtir les pauvres de Jésus-Christ, à leur tenir lieu de tout sur la terre, à leur apprendre à connaître Dieu et sa loi ! Que cette mission est belle, j'en sens tout le prix !... »

C'était une belle mission, en effet, que celle de la R. Mère Javouhey, dont Dieu se servait pour donner ainsi à des centaines de pauvres noirs, hommes, femmes et enfants, le pain de vie et d'intelligence, *panem vitæ et intellectus*. Qui sait si, sans ce secours providentiel, ils ne seraient pas morts à la vie du corps, comme ils l'étaient sans doute pour la plupart à la vie de l'âme ? Car telle était la détresse à Cayenne, et dans tous les quartiers de la colonie, que l'on pouvait à peine s'y procurer à grands frais les subsistances les plus indispensables. « Plusieurs personnes, écrivait la R. Mère, sont mortes pour avoir mangé de mauvais choux. On envoie des bâtiments de tous côtés; ils reviennent avec si peu de chose, que rien ne diminue. Le Para ne fournit presque plus rien depuis la guerre; c'est ce qui cause en partie cette disette. »

Malgré la difficulté des temps, la Mère Fondatrice se vit en mesure de recevoir à Mana les derniers restes des noirs libérés. Elle voulut aller elle-même les chercher à Cayenne. « Ils sont heureux, écrivait-elle au moment de s'embarquer. J'ai beau leur représenter toutes les peines et les misères inséparables d'un commencement; n'importe, ils sont contents, ces pauvres gens, de venir avec nous. »

Sa prévoyante sollicitude grandissait avec les besoins de sa nombreuse famille. Elle possédait en propre, comme on l'a vu plus haut, une vingtaine de noirs, déjà instruits, chrétiens pratiquants et qui lui étaient tout dévoués. Or, elle se servit d'eux, sous la direction de M. Louis Javouhey, pour fournir, par leur chasse et leur pêche, du gibier et du poisson à la petite colonie,

comme aussi pour faire venir du haut du fleuve Maroni et du Para, la farine de manioc qui manquait à Mana aussi bien qu'à Cayenne. Nul, en conséquence, n'eut réellement à souffrir. Quelques noirs cependant, soit par instinct de sensualité, ou pour tout autre motif, furent surpris un jour par une Sœur volant des bananes. Ils sont aussitôt dénoncés à la R. Mère Générale. Mais, celle-ci, pour toute gronderie, se contente de répondre en souriant : « Eh bien ! ma Fille, nous en sèmerons tant, qu'ils ne seront plus tentés d'en voler. »

Telle était la charité de la digne Mère, au milieu de ces hommes, naguère si maltraités et si rebutés. Nous verrons bientôt cette charité comme une semence précieuse porter des fruits abondants dans leurs cœurs. Ces cœurs, on les avait crus à peine capables de quelques sentiments élevés. Ce sera donc la gloire du dévouement religieux de les transformer, et de les soumettre, non seulement aux lois et aux usages de la vie civilisée, mais encore au joug de la foi et d'une vie sincèrement chrétienne.

CHAPITRE IV

La R. Mère Javouhey continue à être l'âme de tout l'Institut. — Organisation de sa colonie de Mana (Guyane). — Instructions religieuses : dévotion à la sainte Vierge. — Travaux de la colonie. — Résultats moraux et religieux obtenus. — Visite du Prince de Joinville à Mana.

Tout entière à l'œuvre de Mana, la R. Mère n'en vivait pas moins au milieu de ses Communautés de France, comme si la Saône ou la Seine l'en eussent seules séparée.

« Il me semble, écrivait-elle à la supérieure de Saint-Yon, que je suis aussi près de vous que si j'étais à Paris. »

« Nos chers enfants de Paris, ajoutait-elle, n'ont plus le Saint-Sacrement dans leur chapelle. De pauvres innocents sont punis à cause de moi ; je les plains, mais je ne puis regretter ce que j'ai fait. Je mets ma confiance en Dieu, lui demandant la patience pour moi et pour les miens. »

Cependant, comme l'Etablissement avait de grandes charges, et que le coup qui l'avait frappé ne pouvait que nuire encore à ses intérêts matériels, en diminuant le nombre des élèves et des Dames pensionnaires, elle priait la Mère Théophile de donner toute consolation à la bonne Mère Marie-Joseph qui en était Supérieure, et de l'aider le plus qu'elle pourrait. Elle la recommandait de même à ses sœurs de Bourbon et de la Martinique, les priant de lui envoyer toutes leurs petites économies.

« Présentement, écrivait-elle à cette dernière, c'est surtout

notre bonne Mère Marie-Joseph que je désire secourir dans tous ses besoins ; je voudrais pouvoir porter toutes ses peines... Mais Dieu est là. Puis elle a tant de vertu! Elle ne voit que la sainte volonté de Dieu dans tout ce qui lui arrive... Tâchez cependant, je vous en supplie, de lui venir en aide le plus que vous pourrez; de mon côté, je m'en occuperai sans cesse. »

Après la Maison de Paris, celle de Cluny tenait le premier rang dans ses sollicitudes. Afin d'y ranimer les âmes et d'y retremper les courages, en face du mécontentement de Mgr d'Autun, elle adressait ces lignes à la Supérieure de la Communauté :

J'espère que tout ira toujours bien pendant mon absence, que je vous retrouverai toutes fidèles à vos premiers engagements. L'orage ne dure qu'un temps; souvent il sert à dissiper les vapeurs qu'un trop long calme engendre; il n'y a que les arbres sains jusqu'à la racine qui tiennent debout; tout ce qui est vicié tombe et demande à être remplacé... Je n'entre pas dans d'autres détails, qui seraient trop pénibles; je laisse à Dieu le soin de conserver son œuvre... Mais, je vous le répète, tâchez de bien élever vos jeunes novices; ne soyez pas trop facile à les recevoir; éloignez toutes les vocations mal assurées. »

Dans ces dernières recommandations de la vénérée Mère, on voit une attention spéciale à éviter et faire éviter tout sujet de plainte de la part de Mgr d'Héricourt. Et c'était sans doute encore dans ce même but qu'elle exprimait le désir qu'on ne fît aucun nouvel établissement en France avant trois ans.

Les colonies les plus éloignées, telles que Bourbon et Pondichéry, et les moins éloignées, telles que la Guade-

loupe, la Martinique et la Trinidad, recevaient également ses encouragements avec ses lettres. Plusieurs de ces lettres, qui nous ont été conservées, témoignent comme toujours de son grand zèle pour le bien spirituel de toutes ses Filles. Elle écrivait, entre autres, à la Mère Marie-Thérèse, Supérieure des Maisons des Antilles :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, efforçons-nous d'acquérir l'esprit de notre saint état, et de l'inspirer à celles que Dieu nous a confiées. Mon Dieu! qu'il est facile d'oublier le but de notre sainte vocation! Comme les défauts grandissent vite, comme les leçons des vertus s'oublient facilement! La mort cependant s'avance à grands pas... Ah! que nous n'ayons pas les mains vides, en nous présentant à notre céleste Epoux! Tâchons d'être des saintes, si nous ne voulons pas nous exposer à être réprouvées pour toute l'éternité. Qu'il est du moins pénible de voir perdre le mérite des sacrifices que nous faisons, et que Dieu récompense souvent dès ce monde même! Pour moi, je me trouve si heureuse, si heureuse, que je suis dans l'étonnement de rencontrer des Religieuses qui se croient malheureuses. »

C'est ainsi que, de loin comme de près, de sa pauvre case de Mana, comme naguère de sa modeste et religieuse cellule de Paris, la R. Mère Javouhey tenait toujours entre ses mains le gouvernail de l'Institut, et continuait à le diriger selon l'esprit de Dieu dont elle était remplie.

Tant de sollicitude attirait les bénédictions du ciel. Tout marchait d'un pas ferme et uniforme, dans la Congrégation, et spécialement les deux Maisons de Cluny et de Paris, qui étaient, à cette époque, comme les deux pôles de l'Institut. Nouveau motif d'encouragement pour la R. Mère; elle écrivait :

« J'ai reçu des nouvelles de ma bonne Sœur Marie-Joseph. Le bon Dieu lui donne un grand courage pour supporter les tracasseries que lui ont values les affaires d'Autun. Je n'aime pas à y penser, mais, quoi qu'on fasse, nous ne changerons rien à nos Statuts; nous vivrons et nous mourrons dans la pratique des lois qui nous ont si bien soutenues jusqu'à ce jour... Cette œuvre, qui nous a coûté si cher, et que l'on voudrait en quelque sorte si facilement renverser, Dieu montre heureusement de toute part que c'est la sienne, et qu'il la soutiendra. »

Mais il nous faut revenir à la Guyane, sur les bords de la Mana. Sans se laisser émouvoir non plus par les passions ardentes qui, nous l'avons vu, se soulevèrent tout d'abord autour d'elle, elle poursuivait avec courage sa pacifique mission. C'est que deux choses la soutenaient, et lui servaient comme de leviers pour soutenir elle-même une entreprise aussi épineuse : sa confiance en Dieu, d'une part, confiance qui fait la grandeur des âmes saintes; et son profond désir, d'autre part, de concourir au salut de pauvres âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, et qui jusque-là avaient été complètement abandonnées.

Ainsi parlent les *Annales de l'Institut.* Or, pour tâcher de remplir cette noble tâche, elle commença par sauvegarder les mœurs, en logeant dans un même enclos toutes les femmes non mariées, qu'elle plaça sous la surveillance et direction de deux Sœurs; cet enclos fut, par suite, appelé « le Couvent. » Les hommes, de leur côté, occupaient les bâtiments habités autrefois par les colons européens. La R. Mère dressa ensuite un règlement, dans lequel, en dehors des heures déterminées pour le travail commun,

une large part était faite à l'instruction religieuse. C'était, en effet, avec un régime juste, ferme et bon, le premier besoin de cette population, non seulement tout à fait ignorante de nos dogmes, mais imbue de toutes sortes d'erreurs et d'idées superstitieuses. Car, l'on n'a pas oublié que tous ces pauvres noirs avaient été capturés sur différentes côtes de l'Afrique infidèle, avant d'être amenés à la Guyane.

Voici donc quel était, à cet égard, l'ordre du jour. A cinq heures et demie du matin, une demi-heure après le lever, se faisait l'appel pour la prière en commun, qui était suivie du chant d'un cantique et d'une instruction. Celle-ci était faite par l'aumônier chez les hommes, et par une Sœur chez les femmes. Le soir, entre six et sept heures, avaient lieu les mêmes exercices. Mais, indépendamment des deux instructions qui ouvraient et fermaient ainsi la journée, il y avait quotidiennement un catéchisme, qui durait de onze heures à midi. Enfin, à huit heures du soir, se faisait une quatrième instruction toute spéciale pour les personnes que l'on disposait au baptême, au mariage et autres sacrements.

La R. Mère générale, rapporte un témoin oculaire, faisait souvent elle-même les instructions aux femmes et aux jeunes filles : et l'on put remarquer, par la suite, que celles qu'elle avait ainsi instruites et initiées aux pratiques de la vie chrétienne avaient une foi plus forte et plus robuste et une conscience plus éclairée. Rien en cela qui doive étonner : il y avait, dans sa parole, quelque chose de si énergique, de si convaincu et de si pénétrant! Puis, Dieu, dont elle cherchait si purement et si ardemment la gloire, répandait des grâces toutes particulières sur les efforts de son zèle.

Ce zèle embrassait tous les besoins de la colonie naissante. Pour jeter de bonne heure, au sein de cette population encore à demi sauvage, les germes de la véritable civilisation, elle établit des écoles, des groupes scolaires, comme on dirait aujourd'hui, pour les enfants, garçons et filles, et mit à leur tête quelques Sœurs chargées de les instruire. Elle ouvrit, en outre, une crèche — œuvre qui, avec les écoles maternelles, était encore presque une nouveauté à l'époque — (1), afin d'y recueillir et garder, pendant le temps du travail de leurs mères, les tout petits enfants. Deux négresses dignes de confiance et choisies par la R. Mère en prenaient un soin spécial, sous la surveillance d'une Religieuse. — La charité chrétienne et le dévouement religieux veillaient ainsi sur le berceau et dirigeaient les premiers pas de ces heureux enfants, qui trouvaient près des forêts du Nouveau-Monde des soins dont manquaient alors une multitude d'enfants, en France et ailleurs. Se pouvait-il un plan plus heureusement combiné?

Le 15 août 1836, fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, la R. Mère Javouhey reçut de ses travaux la plus douce récompense qu'elle pût ambitionner. Quatre-vingts noirs adultes furent régénérés dans les eaux du baptême, et formèrent comme les prémices d'un nouveau peuple de croyants dans ces déserts de la Mana. Grande fut la joie de la pieuse Mère, qui compta dès lors pour rien ses croix et ses épreuves.

(1) La première idée et le premier essai des salles d'asile et des crèches sont attribués à une grande chrétienne, Mme de Pastoret, dont le nom a été inscrit à côté de celui de la Mère Rosalie Rendu, si célèbre dans les fastes de la charité, en France. L'origine de ces institutions ne remonte guère au delà du premier quart de ce siècle. (*Grands modèles de charité*, p. 335.)

« Mon très digne Père, écrivait-elle à M. l'abbé Gondin, votre ancienne fille, ma sœur Tharsile, vous dira elle-même comment Dieu manifeste sa bonté envers tant de malheureux confiés à nos soins. Les plus grands obstacles s'aplanissent, et l'œuvre de Dieu s'opère, malgré la malice des hommes qui voudraient l'empêcher... Je suis contente, heureuse autant qu'une créature peut l'être sur la terre. J'aime mon emploi ; j'en chéris jusqu'aux peines. Je vois dans l'avenir le bien que doit procurer, pour le salut des âmes, cette grande et sainte entreprise. Si vous voyiez la simplicité de ces malheureux! Comme ils sont disposés à aimer le bon Dieu! Ah! mon Père, si vous étiez ici! »

Bientôt, dans ces lieux naguère si déserts, où l'on n'entendait pour ainsi dire que le cri sauvage des bêtes fauves qui peuplent les forêts vierges du Nouveau-Monde, l'on vit se former une société chrétienne, comme une Eglise primitive, avec toutes ses pratiques religieuses, ses cérémonies, ses sacrements. Les nouveaux baptisés, en effet, après une préparation convenable, furent admis à s'asseoir au banquet eucharistique ; et le nombre des néophytes comme des premiers communiants s'accrut sans cesse. Des mariages chrétiens furent aussi célébrés, pour porter le dernier coup aux mœurs païennes de ces anciens habitants de l'Afrique ; et quatre-vingt-cinq unions de noirs libérés furent ainsi sanctifiées par les bénédictions de l'Eglise, dans les seules années 1837 et 1838.

La dévotion envers la très sainte Vierge est de tous les pays et de toutes les races d'hommes, comme elle est de tous les temps. Le règne de Marie est, en quelque sorte, l'extension du règne même de Jésus-Christ. Jésus règne par

ses commandements; et l'empire des cœurs lui appartient comme étant leur Créateur, leur Rédempteur et leur Maître. Marie règne sur les cœurs par sa suréminente dignité de Mère de Dieu et de Mère des hommes rachetés par son divin Fils; elle règne par l'attrait de ses incomparables vertus, ainsi que par la vertu toute-puissante de son amour maternel; et l'on ne peut non plus l'honorer et la prier sans être amené par elle à la connaissance et à l'amour de Jésus, en qui seul est la rédemption et le salut.

Dès le principe donc, la R. Mère Javouhey avait placé son entreprise sous la protection de la Reine du ciel; et elle n'eut rien plus à cœur que d'inspirer à ses noirs cette dévotion, qui, par là même qu'elle offre quelque chose de plus sensible et de plus tendre, était aussi merveilleusement adaptée à leur nature et à leurs plus intimes aspirations. Or, à mesure qu'une portion plus notable de la population des libérés entra dans le sein de l'Eglise et fut admise à la participation des sacrements, la R. Mère, pour donner un nouvel aliment et un développement plus grand à leur piété, mit en honneur parmi eux la récitation du chapelet. Tous les soirs, à la suite des occupations de la journée, on se réunissait à la chapelle pour le réciter en commun; et ce n'était pas l'exercice qui avait le moins d'attrait pour ces pauvres gens. Les dimanches et jours de fête, où le temps permettait de satisfaire plus à loisir sa dévotion, on récitait le Rosaire en entier. — De pieux cantiques montaient aussi vers le trône de la Mère de la Miséricorde, exécutés par tous ces Africains, qui chantaient en deux chœurs, les hommes d'un côté, et les femmes de l'autre. Ils chantaient de même les offices, conjointement avec

les Sœurs, dont l'une était chargée de leur donner des leçons de plain-chant et de leur apprendre des cantiques. Rien, du reste, ne les ravissait comme les cérémonies de l'Eglise; et la R. Mère faisait en sorte qu'on leur donnât le plus d'éclat possible. Car l'Africain vit surtout par les sens, et les pompes religieuses ont d'autant plus d'attrait pour lui, qu'il ne comprend bien que ce qui entre dans son âme par les yeux et par les oreilles. Déjà, au Sénégal, la R. Mère Fondatrice avait fait cette remarque, en réclamant pour Saint-Louis une belle église et toutes les solennités du culte catholique; et nous avons vu comment ses vœux devaient être exaucés à cet égard.

Au commencement de l'année 1837, sur l'invitation de sa vénérée sœur, la Mère Marie-Thérèse de la Martinique alla passer trois mois à Mana, pour s'y reposer de ses fatigues et y admirer, comme l'écrivait la R. Mère, tout ce que le bon Dieu faisait pour ce pauvre peuple. En l'y appelant, celle-ci avait encore un autre dessein, pour le bien général de l'Institut. Elle voulait l'entretenir de vive voix des difficultés survenues en France, au sujet des statuts ou du régime de la Congrégation, puis écrire, de concert avec elle, aux membres du Conseil, afin de les fortifier de plus en plus, et de soutenir les âmes faibles et chancelantes, s'il pouvait s'en trouver. C'est en effet ce qu'elles exécutèrent, comme on le voit par une lettre de la R. Mère Fondatrice.

Celle-ci eût été bienheureuse, si la Providence avait permis à son autre sœur, la Mère Rosalie, de pouvoir aussi venir bénir Dieu avec elle sur les bords de la Mana, où commençait à se former comme une nouvelle Thébaïde. Mais, vain espoir, dont elle se consolait du reste facile-

ment, par les pensées de la foi. Elle écrivait à sa digne sœur, à Bourbon :

« Ma bonne chère Mère de la Martinique est près de nous depuis un mois. Oh ! s'il était possible de vous y voir un jour, quelle consolation ! Mais éloignons de nous cette trop flatteuse espérance. Elle pourrait déplaire à Dieu, qui nous veut séparées sur la terre pour nous réunir à jamais dans son sein. Reposons-nous sur cette douce pensée, qui nous fera supporter courageusement notre séparation momentanée. »

Ces pieuses dispositions étaient bien partagées par la Mère Rosalie, qui, dans une autre circonstance, avait écrit à sa vénérée sœur :

« Moi aussi, ma bien chère Mère, je compte les années, et je sais que la douzième est passée depuis que je vous ai quittée. Mais le devoir et la volonté de Dieu avant tout. Nous aurons l'éternité pour nous voir dans le sein de Dieu, comme vous me le dites d'une manière si touchante. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit dans l'ordre de nous donner sitôt cette satisfaction dans ce monde ; ce serait d'un exemple dangereux pour nos chères Filles, auxquelles nous devons l'exemple du plus grand de tous les sacrifices que demande notre saint état. »

Tel était l'harmonieux accord de tendresse et de détachement religieux entre les deux sœurs. Exemples édifiants, qu'il est toujours bon de se rappeler dans les Congrégations religieuses.

Cependant la R. Mère Fondatrice se voyait sans cesse obligée de calmer les inquiétudes que concevaient à son sujet ses Filles éloignées. On ne pouvait toujours se persuader qu'elle pût se trouver heureuse dans son exil,

loin de la mère-patrie, au milieu de mille tracas matériels et d'une population toute composée d'anciens esclaves. De là ces lignes si belles où, à son insu, elle dévoilait toute son âme d'apôtre. Elle écrivait :

« Je ne sais pourquoi on veut que je souffre, que j'aie des peines. Ce n'est que dans votre imagination. Quelquefois sans doute Dieu m'honore de sa croix ; mais comme je suis faible, Il fait suivre de près la consolation. Tout me dit que nous réussirons à faire quelque chose des noirs ; ils ont surpassé de beaucoup mon attente. Notre mission est vraiment admirable : nous pouvons faire le bien tranquillement, élever une nombreuse jeunesse, l'éloigner des mauvaises occasions, l'entourer de bons exemples, la former à de bonnes habitudes. Quelle estime devons-nous avoir d'une si sainte œuvre ! Ne soyez donc pas en peine pour moi. On n'est d'ailleurs jamais malheureux quand on fait la sainte volonté de Dieu. Je ne désire que cela en ce monde. » — « O bonté infinie de Dieu, écrivait-elle encore, comment reconnaître tant de marques de protection ! Quel bonheur pour moi d'être appelée à nourrir et à vêtir les pauvres de Jésus-Christ, à leur tenir lieu de tout sur la terre, à leur apprendre à connaître leur Créateur et Rédempteur, à aimer sa loi sainte ! Combien cette mission est belle, et que j'en sens tout le prix (1) ! »

Si préoccupée qu'elle fût de remplir dignement et avec fruit cette sainte mission, la R. Mère Javouhey ne laissait pas pour cela de donner la plus grande attention au travail, dont il fallait faire contracter l'habitude et comprendre la nécessité aux noirs. C'était là, d'ailleurs, un des côtés sérieux et pratiques de l'en-

(1) Lettres de 1836 et de 1837.

treprise, la colonie devant vivre en grande partie de ses produits. De plus, il fallait défricher, préparer les terres qui devaient être distribuées à l'époque de la libération ; puis construire et élever des habitations pour les familles qui se formaient par les mariages, ou pour les individus devant arriver successivement à la liberté.

Or, la R. Mère pourvut à tout. Il y avait donc, outre les cultivateurs, des colons appliqués aux métiers de charpentiers, de scieurs de long, de menuisiers, de maçons, de forgerons et autres. Et, bien qu'ils eussent à leur tête un commandeur, — c'est ainsi qu'on appelait, dans les colonies, celui qui dirigeait les esclaves, — la digne Mère ne manquait pas de faire une fois par jour, et quelquefois plus souvent, la visite des abatis et des chantiers. — Pour les femmes, on les formait au ménage, à la cuisine, à la boulangerie, au blanchissage et au repassage, au soin des animaux ; d'autres encore étaient employées, soit à la culture, soit à l'atelier où se confectionnaient les vêtements. — Tous, en un mot, avaient leur part d'action dans l'œuvre commune, qui, plus tard, devait profiter à chacun individuellement. Et déjà, pour leur permettre de se former un petit pécule et les exciter au travail, seuls moyens de les attacher au sol par le lien de la propriété, on leur avait laissé une partie de la semaine, où ils pouvaient travailler à leur propre compte (1).

On ne lira du reste pas sans intérêt le tableau suivant de la petite colonie, tracé par la R. Mère elle-même, dans une lettre du 28 février 1878, qu'elle adresse à sa sœur de Bourbon :

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

« Notre famille est composée de près de sept cents personnes, y compris cent vingt lépreux, qui sont dans un établissement à part. Nous comptons jusqu'à présent 27 premières communions d'adultes et 82 mariages. Nous avons bâti 150 cases ou maisons, composées chacune de trois pièces ; c'est la règle. Chacune a son jardin, son abatis, partie terres basses, partie bancs de sable ; ce qui permettra à chaque ménage de pourvoir à sa subsistance. Ils travaillent trois jours pour leur compte et trois jours en commun. Nous donnons une rétribution de 30 francs par semaine à ceux qui font des travaux pénibles ; avec cela ils achètent ce dont ils ont le plus besoin ; les femmes reçoivent 20 francs. Quand ils font des fautes, ils paient une petite amende...

« Nous n'avons pas eu besoin de gendarmes pour contenir ces pauvres gens et réprimer les désordres ; la Religion, la morale y ont suffi. Ils craignent tant de me faire de la peine ! Le plus colère s'apaise dès que je parais : un mot leur rend la paix. Ils sont très assidus aux instructions et aux prières. Personne ne travaille le Dimanche ; quelquefois ils pêchent dans la soirée. On ne boit point de tafia autre que celui que nous donnons ; aussi ne voit-on aucun excès de ce genre. C'est à cette sage précaution que nous devons la tranquillité dont nous jouissons. Nous avons deux grands magasins fournis de toutes les choses nécessaires à leur usage ; et, de notre côté, nous leur achetons tout ce qu'ils ont à vendre ; tout cela se fait très bien. Personne, ni colon, ni marchand, ne peut venir à Mana sans ma permission ; ce qui empêche tous les intrigants de pénétrer. Nous sommes dans une parfaite solitude. Je voudrais y passer ma vie, si c'était toutefois la sainte volonté de Dieu. »

La R. Mère Fondatrice se trouvait à Cayenne quand elle écrivait les lignes qu'on vient de lire. Ce qui suit nous montre le but spécial qui l'y avait amenée.

« Depuis mon arrivée à Cayenne, dit-elle, j'ai tâché de calmer les esprits irrités contre l'œuvre de la libération. On tremble des suites d'une heureuse réussite ; on croit que tous les nègres seront libres, si nous parvenons à en faire des hommes bons à quelque chose. Les membres des Commissions envoyés avec des préventions sont revenus convertis, avouant qu'ils ne se seraient jamais attendus à trouver tant de changement dans des hommes qui promettaient si peu. Ensuite on a trouvé l'habitation magnifique ; on répète avec une espèce de dépit : Quel dommage qu'il n'y ait pas un homme à la tête d'une si belle entreprise ! Plus que jamais, je dis donc avec reconnaissance : Oui, c'est vraiment l'œuvre de Dieu ! »

Nous voudrions, avant de passer outre, pouvoir donner *in extenso* la lettre par laquelle M. le Gouverneur de Choisy rendait compte au Ministre de sa visite d'inspection à Mana, en août 1837. Détachons-en du moins quelques passages, pour montrer, une fois de plus, à quoi sert la religion soigneusement enseignée et sagement appliquée, pour la civilisation et le bonheur des peuples. Nous transcrivons textuellement :

« Il m'est doux, monsieur le Ministre, de vous apprendre que je n'ai que des éloges à donner, soit à la Supérieure générale, soit aux Sœurs appelées à la seconder, ainsi qu'à tous les noirs des deux sexes attachés à l'établissement... Mme Javouhey a rempli parfaitement, jusqu'à ce jour, les obligations qui lui étaient imposées. Elle a considéré les colons remis entre ses mains comme les membres d'une même famille, et elle a dirigé sa petite colonie avec toute la justice et l'équité d'une mère pleine de sollicitude pour ses enfants. Les noirs sont heureux et paraissent apprécier leur sort ; je les ai vus en masse ; je les ai écoutés isolément ; aucun n'a fait entendre de plaintes graves et tous paraissent

fiers de voir qu'ils sont l'objet de la sollicitude du gouvernement. Leurs travaux sont beaucoup moins pénibles que ceux imposés aux noirs des habitations ; tous paraissent s'en acquitter sans murmures. Leur nourriture est abondante, leur habillement décent et convenable. L'instruction religieuse leur est donnée avec un grand soin. Les Sœurs, qui ont le talent de se multiplier, ont réussi, à l'aide des Aumôniers, à leur inculquer les premiers éléments de la doctrine chrétienne, et la plupart paraissent avoir beaucoup de piété.

« En prenant le parti de tenir à part toutes les femmes non mariées, Mme Javouhey a trouvé ainsi le moyen d'obliger beaucoup de noirs à recourir au mariage pour se procurer une épouse. Pendant ma présence à Mana, quinze mariages ont eu lieu ; trente et un avaient été célébrés quelques jours auparavant. Mme Javouhey a d'ailleurs le soin d'accorder, autant que le lui permet son âge et son influence, les caractères et l'âge des conjoints.

« Mme la Supérieure générale est le seul juge, et je trouve qu'elle a raison, parce qu'elle réunit beaucoup de fermeté à beaucoup de bonté. S'il s'agissait de toute autre personne, peut-être ne penserais-je pas de même ; mais je le répète et je l'approuve, Mme Javouhey a voulu conserver tous les droits de la mère de famille; c'était le moyen de se faire respecter et d'opérer le bien.

« Mme la Supérieure générale fait préparer, en ce moment, de vastes terrains, qui sont destinés à devenir la propriété de chacun des nègres qui doivent recevoir leur liberté assez prochainement. La manière dont cette distribution est faite m'a paru fort sage. Il y aura assez de terres pour que chaque famille puisse, en travaillant, jouir d'une existence agréable.

« Déjà des bananiers, des maniocs sont plantés, de sorte qu'au jour de la libération, chaque famille jouira d'une terre en plein rapport. Mme Javouhey compte même, m'a-t-elle dit, remettre à chaque ménage assez de riz pour assurer sa sub-

sistance pendant quatre mois. Elle les laissera libres ou d'habiter les cases qu'ils occupent maintenant à Mana, ou d'en bâtir d'autres sur les divers terrains qui leur auront été assignés comme propriétés personnelles (1). »

La satisfaction causée par ces excellents témoignages fut grande, au Ministère de la marine, comme au sein de la Commission qui continuait à être chargée de donner son avis sur tout ce qui se rapportait à l'exécution de l'entreprise. Et le nom de la R. Mère Javouhey grandissait aussi chaque jour davantage dans l'opinion publique.

Un autre événement vint, quelques mois après, donner un nouveau relief à cette œuvre, objet actuel des préoccupations du gouvernement. Nous voulons parler de la visite faite à Mana par le troisième fils du roi Louis-Philippe, le prince de Joinville, qui voyageait alors en qualité d'officier de marine sur la frégate *la Didon*. Les *Annales historiques* la rapportent ainsi :

« Lorsqu'il eut été décidé à Paris que le Prince irait en Amérique et aurait ainsi l'occasion de voir les colonies françaises de cette partie du Nouveau-Monde, la reine Marie-Amélie lui fit la recommandation expresse de porter son souvenir bienveillant à la R. Mère, et de donner ce témoignage de haut encouragement à son œuvre.

« Après avoir suivi toute la côte du Brésil, le Prince arriva à Cayenne, et de là l'aviso à vapeur de la station le conduisit à la rivière de la Mana, qu'il remonta jusqu'à l'établissement. Dès qu'il eut mis le pied sur le rivage avec le cortège qui l'accompagnait, la digne Mère s'avança pour le remercier de ce que le gouvernement du Roi faisait en faveur d'un pauvre pays qui, malgré son éloignement et sa solitude, avait

(1) Lettre du 15 septembre 1837.

le bonheur d'attirer son attention. Elle le remercia ensuite personnellement de ce que, nonobstant la légitime impatience qu'il devait avoir de revoir la Reine sa mère, il avait bien voulu se détourner de sa route et retarder son voyage pour venir encourager les efforts d'une pauvre Religieuse. Le prince de Joinville répondit par quelques paroles des plus flatteuses pour la R. Mère Javouhey. — La réception ne se fit pas avec un éclat que ne comportait point la colonie naissante ; mais l'empressement et la joie sincère avec lesquels il fut accueilli le dédommagèrent de l'absence des pompes officielles. La R. Mère lui fit les honneurs de l'établissement ; elle avait fait ranger en ligne, sur ses pas, la population entière. Tous, hommes, femmes et enfants, étaient assurément bien fiers, et tout émerveillés d'une pareille visite. L'idée que le fils du Roi daignait s'occuper d'eux, se montrer à eux, tournait toutes ces têtes faciles à s'exalter. Cependant, lorsqu'il parcourut les abatis, les cases, les rues de leur petit village, qui commençait à se dessiner, un grand nombre s'adressaient à la R. Mère, lui faisaient des révérences et paraissaient ne voir qu'elle. La bonne Mère se vit par suite obligée de leur dire : « Mes enfants, saluez donc Son Altesse Royale ; c'est d'elle que vous devez vous occuper. Votre chère Mère n'est plus rien à cette heure. »

« Le Prince avait accepté l'hospitalité de la R. Mère Fondatrice. Elle mit la plus belle pièce de l'établissement à sa disposition, pour y passer la nuit. Le lendemain, il remonta la rivière de la Mana jusqu'au premier village des Indiens, où l'on fit provision de curiosités : arcs, flèches, pagaras et gargoulettes, etc. Dans cette excursion, il voulut se rendre à l'Accarouany, pour visiter l'établissement des lépreux ; ce qui était faire acte de compassion et de courage chrétiens, car il n'y avait à voir là que le spectacle le plus affligeant des infirmités humaines. On lui avait parlé d'une Sœur qui était admirable de dévouement à l'égard de ces malheureux. C'était

elle qui avait présidé à leur installation, planté les arbres, tout organisé. Elle était pour eux comme une providence ; et il n'y avait ni peines, ni fatigues auxquelles elles ne s'assujettît afin de leur procurer quelque soulagement. Elle profitait même de la solitude de ces lieux pour aller, lorsque les provisions manquaient à ses malades , à la chasse dans les grands bois dont elle était environnée, et où jusqu'à des biches devinrent victimes de son adresse. Or, l'illustre visiteur, admirant une si mâle énergie, jointe à tant de sollicitude, ne crut pouvoir rien faire de mieux, pour les reconnaître, que de faire présent à la bonne Sœur (1) d'un beau et bon fusil. Et celle-ci ne manqua pas, dans la suite, d'en faire usage.

« De retour à l'établissement de Mana, le Prince et sa suite acceptèrent le dîner que la R. Mère leur offrit, et où se trouvèrent en abondance le gibier, le poisson et les fruits. Elle leur en présenta même de sauvages, préparés à la manière du pays, et beaucoup furent trouvés excellents. La séparation fut des plus cordiales, de part et d'autre. »

Tel est le récit de cette mémorable visite, d'après les *Annales historiques de la Congrégation.* Elle eut lieu en mars 1838, époque qui marquera désormais dans les souvenirs de la petite colonie de Mana.

(1) La Sœur Alexis Denfert.

CHAPITRE V

La R. Mère prépare la première libération des noirs. — Heureux accomplissement de cet acte. — Bon état de la colonie. — On réclame la R. Mére en France. — Elle y supplée à son absence. — Dispositions peu bienveillantes des colons à l'égard de Mana. — Justification de son administration. — Préparation à l'abolition de l'esclavage.

Un autre événement, d'une plus haute importance, allait bientôt se passer au sein de la petite colonie. Le temps avait marché, et l'on approchait de l'époque où devait avoir lieu la première libération. Car, tous les noirs n'ayant pas été capturés en même temps, l'engagement de sept années auquel on les avait soumis avant leur entier affranchissement ne devait finir qu'à des dates différentes.

Cette première libération devait être la plus considérable par le nombre. Aussi la R. Mère Javouhey la prépara-t-elle avec la plus sage prévoyance, non seulement pour remplir ses engagements à l'égard du Ministère, mais pour rendre contents et heureux ces premiers affranchis. A cet effet, elle leur fit construire à tous des maisons en bois assez vastes et commodes, couvertes en paille, selon l'usage du pays, et ayant chacune un petit jardin attenant, pour la culture des légumes. Le tout était construit d'après un plan tracé par la R. Mère, de façon à former plusieurs rues, larges de 20 à 25 mètres. « Mana, écrivait-elle , ressemble à un joli village de France. »

Des terres devaient être distribuées aux futurs libres. Elle y pourvut encore, et, d'avance, leur fit un premier partage des terrains qui leur étaient destinés, afin qu'ils pussent les cultiver de manière à faire la récolte un mois avant leur entière libération. Ils entreraient ainsi chez eux avec des provisions et un certain avoir. Cette prévoyance de la digne Mère s'étendait à tout.

« Je viens, écrivait-elle, d'acheter tout ce qui est nécessaire pour les mettre en ménage, les habiller, fournir à tous leurs premiers besoins... » Et, comme si rien n'eût pu rassurer sa sollicitude maternelle, elle ajoutait : « Nous les garderons auprès de nous au moins deux ans, pour voir comment ils se conduiront ; ensuite, quand leurs plantations s'agrandiront, ils se bâtiront de nouvelles maisons sur leurs terrains, qui sont à trois lieues de Mana... Cela formera un village, où nous mettrons trois Religieuses pour soigner les malades, instruire les ignorants. On y dira la messe tous les dimanches. Nous ferons un règlement en peu d'articles, et les Sœurs seront chargées d'en surveiller l'exécution. J'espère n'avoir besoin d'aucun étranger pour l'administration de cette petite colonie. Nous leur donnerons un prêtre noir, un maire noir, etc. »

On ne peut en douter, la R. Mère comptait alors mettre à la tête de cette nouvelle population, soit comme missionnaires, soit comme catéchistes et officiers civils, quelques-uns des jeunes Sénégalais, élevés par ses soins dans le midi de la France. Dans le même temps, d'ailleurs, elle leur faisait elle-même cet appel, dans une lettre à la Mère Clotilde, supérieure de Limoux :

« Encouragez nos jeunes Africains à venir nous rejoindre ; ce sera pour leur bonheur et celui de leurs concitoyens. Qu'ils soient prêtres ou qu'ils ne le soient pas, je vous en supplie,

qu'ils viennent ; ils ne seront nulle part ni plus utiles, ni plus heureux. C'est pour cette sainte œuvre que Dieu les a tirés de la foule, qu'Il les a comblés de ses grâces avec tant d'abondance ; c'est sur eux que repose le sort de leur patrie. »

La pieuse Mère songeait toujours, en effet, à établir à Mana une espèce de pépinière de missionnaires, prêtres et laïques, destinés à l'évangélisation de l'Afrique, objet constant de son zèle généreux et dévoué. La jeunesse de la petite colonie, qui grandissait sous ses yeux, lui donnait d'ailleurs, à cet égard, les meilleures espérances.

Afin de mettre la dernière main à la préparation des noirs appelés à devenir entièrement libres, la R. Mère pria le Préfet apostolique de Cayenne, M. l'abbé Guillet, de venir faire une sorte de petite mission. Les pieux exercices furent bien suivis par ces pauvres gens, même par ceux d'entre eux qui n'étaient pas encore chrétiens. Enfin, le 21 mai 1838, jour où expirait le temps de leur engagement, 169 noirs de l'un et de l'autre sexe, tous anciens esclaves, reçurent leur libération définitive. Cette cérémonie se fit en présence de la R. Mère Javouhey, du clergé et des officiers de la petite colonie, mais en toute simplicité et sans aucune formalité administrative, le Gouverneur ayant dû ajourner son voyage à Mana pour donner la sanction officielle à cet acte civil.

D'assez vastes terrains restaient à partager entre les nouveaux affranchis. On leur distribua 75 hectares de terre ensemencées et cultivées. Le partage se fit avec le plus grand ordre ; il n'y eut aucune réclamation, et chacun des libérés se montra satisfait de la distribution et du lot qui lui avait été assigné (1). C'est que tous con-

(1) Annales historiques de l'Institut.

naissaient l'esprit de justice de la chère Mère, comme ils l'appelaient, eux aussi ; et ils étaient persuadés qu'elle ne voulait que leur bien à tous.

Celle-ci s'empressa ensuite de faire partager à ses Communautés de France la joie de la naissance de ce nouveau peuple d'hommes libres, et chrétiens pour la plupart, dont elle était comme la mère. Elle écrivait à sa sœur, la chère Mère Marie-Joseph, à Paris :

« Ma chère et bien-aimée Fille, vous serez heureuse d'apprendre que la liberté est donnée à 169 personnes, depuis le 21 mai, et que tout s'est passé à merveille. Nous n'avons qu'à bénir la Providence d'un tel bienfait. Si vous voyiez cette société, dont l'aspect était si rebutant, si pénible il y a deux ans, et aujourd'hui si édifiante, si docile, en partie si chrétienne, qu'on ne peut méconnaître le doigt de Dieu dans cette œuvre ! Ne croyez pas cependant que tout soit fini ; il nous reste à soutenir et à perfectionner cet heureux commencement. »

Une mère ne se lasse pas de parler de ses enfants. Aussi voyons-nous la R. Mère Fondatrice emprunter, dans sa correspondance, ce que le langage a de plus tendre et de plus maternel, pour redire son contentement au milieu de ses bons noirs, les nouveaux affranchis. Elle écrivait encore :

« Nous avons bien des consolations du côté de nos chers enfants noirs ; ils sont pieux, simples, ils nous aiment comme leurs mères ; je les aime bien aussi. Je suis heureuse au milieu d'eux ; j'aime à les faire causer, à leur faire raconter des histoires de leur pays. Si vous saviez comme ils se trouvent contents ! Ils ne veulent pas croire qu'ils sont libres, et nous leur donnons la ration, comme s'ils étaient à notre service. »

Quelques mois après, le 3 août 1838, le Gouverneur arrivait à Mana, pour donner un caractère de légalité à l'émancipation du 21 mai. Le canon de la rade, dès le point du jour, donna le signal ; les cloches sonnèrent à toute volée, et la population entière accompagna le Gouverneur et la R. Mère à la messe, qui fut célébrée par un des aumôniers avec toute la pompe qu'on put déployer. On se réunit ensuite devant la grande Case, où le Gouverneur avait été reçu. Celui-ci, ayant à sa droite la R. Mère, et à sa gauche le Commissaire de l'administration, adressa d'abord quelques paroles aux noirs qui étaient l'objet de cette réunion : « J'ai vu avec satisfaction, leur dit-il entre autres choses, que le sol de Mana a été fertilisé par les soins de Mme la Supérieure, et par les travaux de la population qui l'entoure. La sollicitude du Gouvernement doit lui faire espérer que la nouvelle population libre contribuera, par de nouveaux efforts et par sa bonne conduite, à faire fructifier ce même sol, et à répondre ainsi aux vues de la Métropole et au bienveillant intérêt de Mme la Supérieure, en qui le Gouvernement a mis toute sa confiance. » M. Ducamper remit ensuite à chacun des 169 individus libérés, l'acte qui constatait la cessation de son engagement et consacrait sa liberté définitive ; et ce titre, qu'ils appelaient leurs papiers de liberté, ils le remirent immédiatement et spontanément aux mains de la chère Mère, pour le leur garder ; témoignage naïf de leur reconnaissance et de leur confiance envers elle. Nous permettra-t-on d'ajouter un petit détail de mœurs emprunté à des notes sur Mana ?

« La R. Mère, y lisons-nous, savait que, pour ces braves gens, la véritable, la seule marque qu'ils étaient réellement

libres, c'était leur droit de mettre des souliers ; alors ils étaient blancs. Aussi voulut-elle leur fournir l'occasion d'être parfaitement heureux ce jour-là, en mettant à leur disposition, dès la veille, une grande caisse de chaussures. Déclarés libres, ils n'ont rien de plus pressé que d'en faire usage, séance tenante, en présence du Gouverneur et des officiers de la société de Mana. Mais la chose n'est pas facile ; et la scène devient quelque peu amusante, lorsqu'on voit près de deux cents noirs s'évertuant de toute manière pour faire entrer dans d'élégants souliers leurs pieds rebelles, et la plupart passablement déformés. L'hilarité redouble lorsqu'ils veulent essayer de marcher. Mais, patience, après avoir paradé un instant, ils iront déposer ces souliers dans un coin de leur case, et ils n'y toucheront plus guère, jusqu'au jour où d'autres viendront les leur mettre, ou du moins les déposer dans leur bière, pour témoigner au pays des nègres, où ils retourneront, qu'ils avaient été libres au pays des blancs (1). »

Par ces dernières lignes, le narrateur fait allusion à certaines idées superstitieuses qui régnaient parmi ces noirs de l'Afrique ; car tous n'étaient pas encore devenus chrétiens. Ceux dont il s'agit, comme étant des plus âgés, étaient aussi des plus difficiles à convertir. La plupart cependant, sinon tous, abjurèrent le fétichisme, ou la religion de Mahomet, avant de mourir.

A l'occasion de cette visite à Mana, M. Ducamper fit au Ministre un rapport sur la colonie, ayant trait à la population ; à l'état sanitaire et aux habitations ; à l'état du sol et à ses produits ; à l'instruction religieuse et aux mariages, complément de la société civile et chrétienne. Et ce rapport fut des plus favorables.

(1) Renseignements fournis par M. Auguste Javouhey.

« Non seulement, y est-il dit, la R. Mère Javouhey avait rempli tous les engagements pris par elle vis-à-vis du Gouvernement et des noirs libérés, mais elle avait jusque-là obtenu le but qu'elle s'était proposé pour leurs intérêts matériels et leur bien religieux. Il y avait même lieu d'espérer que ces pauvres gens s'attacheraient à ce nouveau sol et y formeraient une nouvelle colonie. Car les colons avaient toujours l'appréhension de les voir venir se fondre dans la population de Cayenne ; crainte qui ne devait point, en effet, se réaliser, pour le bonheur de Mana et la tranquillité générale du pays.

« Tous se trouvaient si heureux, que pas une seule réclamation n'avait été présentée au Gouverneur par cette foule de noirs, engagés ou libres. « La seule pétition qu'ils m'aient faite, écrivait-il, a eu pour objet d'obtenir le renvoi parmi eux d'un jeune prêtre, M. Lagrange, actuellement à Cayenne. Mme la Supérieure, qui connaît toute la confiance que ce prêtre inspire et tout le bien qu'il peut encore faire, m'avait déjà adressé la même demande. »

En résumé, la R. Mère Javouhey avait pratiquement résolu un problème que s'étaient posé les meilleurs esprits au sujet des établissements que la philanthropie a, de tout temps, essayé d'ouvrir pour le soulagement de la pauvre humanité. Et c'est encore le Gouverneur de la Guyane qui lui rend ce beau témoignage :

« Plusieurs hommes fort recommandables, dit-il, qui ont longtemps travaillé à créer des établissements philanthropiques et qui ont écrit sur la matière, ont fini par convenir, qu'à moins d'avoir commencé par réformer la moralité des hommes, l'on échouerait toujours dans de semblables entreprises, et qu'il valait mieux agir par voie de théories religieuses que par celle de pratiques ordinaires. L'un d'eux, bien connu en Angleterre, a ajouté que la religion n'avait pour objet que

l'exercice d'une bienveillance mutuelle et le désir sans cesse croissant de se rendre heureux les uns les autres, sans distinction de sang, de races ni de couleurs. Ces idées sont précisément celles que les Sœurs de Saint-Joseph, sous la direction de la Supérieure générale, ont mises en œuvre envers la nouvelle population de Mana. La douceur la plus constante a agi avec efficacité sur ces individus, dont un certain nombre étaient connus pour avoir de grands défauts et même des inclinations vicieuses. La partie de la population au-dessous de vingt ans a contracté des sentiments religieux ; les hommes au-dessus de cet âge n'ont peut-être pas été aussi faciles à ramener à des idées religieuses. Il m'est cependant bien prouvé qu'ils ont pris l'habitude d'une soumission respectueuse, de laquelle ils ne s'écartent jamais. Ils ont tous une grande confiance dans Mme la Supérieure, qu'ils aiment à considérer comme une bonne mère, et à qui ils craignent de déplaire. Ils sont très exacts à remplir les pratiques religieuses qui leur sont indiquées.

« J'ai dû demander à Mme la Supérieure, ajoute plus loin M. Ducamper, quels avaient été les moyens employés pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'établissement. Elle m'a répondu que des mesures disciplinaires ne lui avaient jamais paru nécessaires, qu'elle avait employé quelquefois la détention, mais qu'elle ne s'était jamais vue dans le cas d'infliger des punitions pour obliger à un travail, qui est d'ailleurs fort modéré. Un cas de vol l'a obligée de former une espèce de jury, qu'elle a composé de six noirs les plus raisonnables; ce tribunal a jugé avec une grande rigueur, et a condamné le coupable à une peine corporelle très forte, que Mme la Supérieure s'est vue dans l'obligation de mitiger. Il paraît, néanmoins, que l'effet moral produit par le jugement de ce tribunal sur la population de Mana a été très grand. Mme la Supérieure est d'opinion que l'on ne doit recourir à cette mesure que le plus rarement possible, attendu que les noirs qui peuvent être

appelés à composer un jury ne connaissent que les peines corporelles, qu'ils appliqueraient toujours, et qu'il doit paraître convenable d'éviter de les introduire chez une population, dont une partie est entièrement libérée et l'autre est destinée à le devenir.

« Il m'est démontré, conclut le Gouverneur, que la colonisation de Mana tient aujourd'hui, d'un côté, à la continuation de l'existence de Mme la Supérieure Javouhey, et, de l'autre, à l'isolement qu'il lui a paru indispensable de s'imposer pour atteindre le but auquel on se proposait de l'amener. »

Ce complet isolement, il y avait donc lieu de le maintenir, et il ne restait plus qu'à former des vœux pour que la R. Mère restât à la tête de la colonie aussi longtemps que celle-ci n'aurait plus besoin de sa direction.

La digne Mère, reconnaissant qu'elle était en effet nécessaire à Mana jusqu'à complète libération des cinq cents noirs qui lui avaient été confiés, résolut d'y poursuivre sa mission. Mais elle dut, pour cela, lutter contre plus d'une réclamation de la part de ses Communautés de France, et même des colonies. Sa sœur, la Mère Rosalie, lui adressait notamment ces lignes, que nous ne pouvons résister au plaisir de citer. Après lui avoir accusé réception d'une de ses lettres, elle ajoute :

« Vous rendre, ma très chère Mère, tout le bonheur qu'une lettre de vous fait éprouver à l'île Bourbon, est le souhait inutile de tous les cœurs qui vous chérissent. Pour l'éprouver, ce bonheur, il faut être ici, c'est-à-dire au bout du monde; ainsi, jamais vous n'en comprendrez toute l'étendue, parce que jamais vous n'y viendrez. Nous vous aimons trop pour vous y engager ; votre temps est trop précieux pour l'exposer et même le perdre par un voyage de six mois de mer. La Congrégation a

besoin de tous vos moments. C'est en France que je vous désire, que tous nos vœux vous rappellent; puisse cette lettre vous y rencontrer, pour tant d'affaires qui vous réclament! Je dirai même pour ma bonne Sœur Marie-Joseph, qui est là comme une victime sainte et agréable aux yeux de Dieu, à la vérité, mais véritablement offerte en holocauste à sa sainte volonté. Votre présence sera l'encens du sacrifice, dont l'odeur s'élèvera devant Dieu et attirera ses bénédictions sur tous vos enfants des quatre parties du monde. Croyez-moi, ma très chère Mère, c'est à Paris ou à Senlis que la Providence vous veut désormais. C'est de là, comme d'un port, que vous devez diriger la grande nacelle de la Congrégation ; c'est là le centre où toutes les affaires de cette nombreuse famille, dont vous êtes la Mère, doivent se traiter. Renoncez aux voyages, je vous en supplie, pour vous et pour nous..... »

Nous avons la réponse de la R. Mère Fondatrice à ces instances. C'est l'expression d'une âme pleine d'énergie et de foi.

« Ma bien chère Fille, lui dit-elle, vous désirez me savoir en France. Mais je ne peux pas dire que je partage votre désir; non, je crois que l'heure n'est pas encore venue. Songez que l'œuvre que le ciel m'a confiée ne doit pas rester imparfaite : il faut donc y travailler sans craindre que rien souffre de mon absence. Dieu est dans tous les pays, et, pour faire une bonne œuvre, il n'en détruira pas une autre. »

Allant plus loin, la digne Mère se félicitait, dans l'intérêt même des affaires générales de la Congrégation, d'être restée jusque-là à Mana; car, toujours sous l'impression de la faiblesse momentanée qu'elle avait montrée à la réunion de Cluny, elle ajoutait :

« ...La patience vient à bout de tout... Je suis bien heureuse

d'avoir passé trois ans ici ; ces années auraient été bien orageuses en France ; et qui sait si on ne m'aurait fait faire des choses dont j'aurais gémi, peut-être, toute ma vie ! »

La R. Mère suppléait d'ailleurs à son absence, en dirigeant par ses conseils et soutenant par ses encouragements sa sœur, la Mère Marie-Joseph, qui la représentait en France. Celle-ci avait essayé de toute manière, mais vainement, de gagner quelque chose à Autun et à Paris. Sa vénérée sœur crut qu'il valait mieux, dans les circonstances, s'en remettre simplement aux bons soins de la Providence ; et elle lui écrivait en conséquence :

« Ma bien chère Fille, je ne désapprouve pas ce que vous avez cru faire pour le mieux. Mais, désormais, ne faites plus de démarches auprès de Nosseigneurs. Priez, priez, et attendez tout du temps et de Dieu ; il est le maître des cœurs. Mais comme la situation précaire des maisons de Cluny, de Senlis et de Paris nuit beaucoup au recrutement des vocations, ainsi qu'aux intérêts matériels de l'Institut, je vous recommande de ne pas faire de nouveaux établissements tant que nous ne serons pas bien avec les évêques. C'est déjà miracle que de pouvoir soutenir les colonies, qui sont l'œuvre que Dieu nous a spécialement confiée. »

Elle s'efforçait en outre d'aider sa sœur à supporter les lourdes charges de l'Institut en étendant les cultures, non moins que l'exploitation des bois, dont les médiocres étaient employés pour les constructions et les plus beaux livrés au commerce ; et en veillant à ce que la plus sage économie régnât dans toutes les parties de l'administration. Mais, bien loin de spéculer, en quelque sorte, sur la bonne volonté et le dévouement des

noirs, elle augmentait plutôt leur paye, celle surtout des affranchis. De fait, c'était profit pour tout le monde. — « Car, écrivait-elle, nos nègres travaillent beaucoup mieux qu'avant la libération, parce que nous les payons plus cher et que la religion fait des progrès dans leur cœur. » Tant il est vrai que la piété est utile à tout, et que si elle a les promesses de la vie future, elle a également celles de la vie présente. — La digne Mère ne refusait pas même leur salaire aux plus petits enfants, afin de les former de bonne heure à l'amour du travail et à des habitudes d'économie.

« Les plus jeunes, de sept à huit ans, dit-elle, gagnent par jour, outre la nourriture, depuis trois sous jusqu'à dix sous; les plus grands, depuis dix sous jusqu'à quinze; celui qui perd un sou en a bien du chagrin. Ces petites gratifications servent pour leur entretien. »

« Priez et attendez tout du temps et de Dieu, il est le maître des cœurs », avait dit à sa sœur la R. Mère Fondatrice. Or, peu de temps après, on put voir un commencement de réalisation de ces consolantes paroles. Monseigneur l'évêque de Bauvais avait consenti à la suppression du second Noviciat de la Congrégation, légalement établi dans son diocèse ; et, de plus, agissant de concert avec Mgr l'évêque d'Autun, il n'avait même pas permis à la Communauté de Bailleul, transférée à Senlis, d'y avoir une chapelle. A Senlis donc, comme à Paris, et pour la même cause, tout le monde, sœurs, novices et enfants, devait sortir de la maison, pour aller faire à l'église de la paroisse tous les exercices de piété. C'étaient des exceptions, relativement au reste des maisons plus

importantes de l'Institut, et ces exceptions désignaient à l'attention publique les Etablissements ainsi frappés. Or, Mgr Lemercier ayant donné sa démission, la Providence permit que Mgr Cotteret, son successeur, se montrât plus favorable à la Congrégation, et plus indépendant de l'influence de Mgr d'Héricourt. Non seulement le Prélat permit l'ouverture d'une chapelle à Senlis; mais il voulut bien venir y célébrer lui-même la sainte messe, en donnant d'ailleurs à entendre qu'il entendait être le maître dans son diocèse.

En conséquence de ces bienveillantes dispositions, la R. Mère conçut le projet, dans le cas où Mgr l'Archevêque de Paris ne lèverait pas l'interdit de la chapelle, de transférer tout le personnel de Paris à Senlis, en se contentant d'un pied-à-terre dans la capitale. Elle exprimait néanmoins l'espérance que le Prélat finirait par se désister de ses rigueurs, et conserverait l'etablissement pour son diocèse. Ce qui devait en effet avoir lieu, au temps marqué par la Providence.

En attendant, l'œuvre de Mana lui apportait de nouvelles et bien douces consolations. Elle écrivait à sa sœur de la Martinique, qui n'était pas, de son côté, sans quelques peines et épreuves :

« Le bon Dieu vous honore de sa croix et il me passe; ou plutôt, il m'accorde souvent aussi de petits souvenirs; mais comme je suis faible, la consolation suit de près. Et voyez comme j'ai lieu de remercier le bon Dieu! Mon bon Père Guillet vient de donner la confirmation à près de 200 de nos enfants noirs, qui avaient été préparés avec le plus grand soin à la réception de ce sacrement. Il a fait aussi quatre baptêmes d'adultes et fait faire 14 premières communions. Près de 150

de ces pauvres gens se sont approchés de la Table sainte. Enfin M. le Préfet a béni douze nouvelles unions, ce qui fait 107 mariages légitimes à Mana. Tout s'est passé avec une piété et un recueillement admirables. »

Plusieurs personnes notables de Cayenne qui avaient accompagné M. Guillet, pour voir cette œuvre de Mana dont on parlait tant, restèrent pénétrées d'admiration pour tout ce dont elles avaient été les témoins. Elles étaient venues, sinon avec des dispositions hostiles, du moins avec bien des préventions, et elles s'en retournèrent émerveillées.

La digne Mère rendait de tout cela d'humbles actions de grâces à Dieu.

« Oui, ma bien chère Fille, écrivait-elle, tout va très bien ; je bénis la divine Providence qui nous comble de ses faveurs. Je suis dans l'admiration des grâces que le Seigneur accorde à cette pauvre petite colonie. Un jour, peu éloigné peut-être, le bon Dieu y sera mieux servi que parmi les peuples qui se disent civilisés, et surtout parmi ceux des colonies. »

Mais, pour obtenir ce résultat si précieux aux yeux de sa foi, la R. Mère n'était pas au bout de ses épreuves. En 1839, une nouvelle inspection fut faite à Mana, et l'Ordonnateur de la Colonie, M. G..., à qui cette mission avait été confiée, ne représentait pas mal les dispositions peu bienveillantes des Colons à l'égard de l'Œuvre, fantôme menaçant qui semblait leur annoncer la perte de tous leurs esclaves, dans un avenir prochain. Aussi son rapport fut-il loin d'être aussi favorable que ceux des deux Gouverneurs dont nous avons vu le témoignage si élogieux. Assertions gratuites, appréciations inexactes,

principes peu conformes à la vraie civilisation chrétienne, voilà ce que la R. Mère, à qui il fut communiqué, put y lire de ses propres yeux. Elle se montra grande, alors, comme toujours. Elle laissa dire, sans réclamation d'aucune sorte : « Que les Cayennais avaient bien regretté de laisser partir pour Mana ces noirs, qui eussent été si utiles à la Colonie; que ceux-ci, étant allés à Mana déjà bien formés aux différents travaux, auraient dû y produire le double ; que l'œuvre de la civilisation n'avait guère marché depuis leur séjour à Mana; que beaucoup de cases de noirs libérés présentaient encore les mœurs de l'esclavage ; que les mariages parmi eux n'étaient pas libres... » Ce n'est pas tout encore. Elle laissa dire qu'il était immoral de séparer les jeunes filles, de les conduire et surveiller au travail pendant le jour, et de les séquestrer dans la maison pendant la nuit; que du reste la colonisation péchait par la base. Il fallait viser à une civilisation entière, avec des moyens de répression en rapport, tels que la force publique et la justice humaine les emploient pour les hommes libres civilisés. Et pourquoi encore cette exclusion des étrangers de Mana? Pourquoi ce monopole accordé par le gouvernement à la Mère Javouhey, etc. ?

M. l'Ordonnateur croyait, du reste, avoir trouvé le secret de la réussite incomplète de l'entreprise.

« L'impulsion, dit-il, qui a été donnée à la colonisation de Mana semble avoir été puisée tout entière dans les règles d'un Ordre monastique improductif, règles dont on aurait cherché à se rapprocher autant que posssible, mais qui, présentant des avantages sous le rapport pieux, sont loin de convenir également dans tous les sens ; car les principes qui régissent les

hommes formés en société ne peuvent être ramenés aux statuts restreints et mystiques des Sociétés religieuses, même les plus respectables. »

Cette opinion avait déjà été émise par le Conseil colonial, dans sa session de 1836; car le rapporteur de la Commission chargée de l'examen des affaires de Mana avait dit : « que la R. Mère voulait réaliser un établissement dirigé par l'esprit qui avait présidé aux missions des Jésuites. » Allusion évidente aux réductions du Paraguay, dont le nom avait plusieurs fois été prononcé par la Mère Javouhey, qui ne voyait rien au-dessus du sage gouvernement introduit parmi les peuplades sauvages de ces contrées du Nouveau-Monde, par les intrépides missionnaires de la Compagnie de Jésus; et elle n'était pas la seule à penser ainsi. Or, ceux-ci, au début de leurs travaux, n'avaient eu d'autres armes que la croix de leur divin Maître, une patience inaltérable et une charité ardente. Eux aussi avaient éloigné l'étranger; eux aussi avaient séparé les femmes; eux aussi avaient imposé le joug aimé de leur autorité paternelle, en commençant par régner en pères sur leurs néophytes, avant de leur donner un gouvernement plus fort et capable de les défendre victorieusement contre leurs anciens oppresseurs. Muratori a peint d'un seul mot cette république chrétienne, en intitulant la description qu'il en a faite : Le Christianisme heureux; et Voltaire lui même a dit : « L'établissement dans le Paraguay par les seuls Jésuites espagnols paraît, à quelques égards, le triomphe de l'humanité. »

Toutefois, pour revenir à la Mère Javouhey et à son

œuvre, l'auteur du rapport ne pouvait s'empêcher de leur rendre cette justice :

« Je dois, dit-il, me hâter de reconnaître les bons effets de l'éducation religieuse sur la population de Mana, conduite par cette voie à la docilité, à la soumission envers les supérieurs, à l'exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, au respect et au recueillement convenable dans les exercices de piété, qui sont parfaitement réglés dans l'établissement... Il faut bien reconnaître aussi que l'influence de la Supérieure sur la population de Mana est des plus grandes. Elle est basée sur l'habitude, et sur la pensée qu'on a donnée aux libérés du 4 mars, que, repoussés sur tous les points, Mme Javouhey seule s'était montrée pour les recueillir. Le titre de Chère Mère qui lui est donné ajoute beaucoup à cette influence, en rappelant sans cesse aux noirs les sentiments qu'ils accordent à leur Mère naturelle ou adoptive ; car il n'est pas de lieux où le respect filial soit poussé plus loin qu'en Afrique. »

Mais que dire des paroles qui suivent ? « Il est peut-être — ce respect filial — le seul lien qu'aucun accident, qu'aucune révolution ne saurait détruire, tant que la civilisation n'aura pas fait plus de progrès. »

Eh quoi ! tel sera donc le progrès de la civilisation : le cœur de l'Africain, comme celui de tout homme vraiment civilisé, ne palpitera plus de tendresse et d'amour au nom de sa mère, au nom de celle qui lui a donné le jour !

De pareils outrages à la voix de la nature et au cri de la conscience humaine n'étaient pas faits, on le conçoit, pour donner beaucoup de poids aux critiques dont le système de direction de Mana était l'objet. Le blâme du reste, comme la louange, trouvait la R. Mère également calme et abandonnée entre les mains de Dieu, auquel

seul elle cherchait à plaire, aussi bien dans ses œuvres les plus apparentes que dans ses actions les plus ordinaires de la vie privée.

A l'égard des noirs libérés, c'était chez elle une conviction née de l'expérience, qu'une législation civile, ainsi qu'elle s'en exprimait dans son rapport du 10 avril 1838, eût été impuissante sur de telles natures, et que les voies de douceur, de persuasion et de bonté, quoique pourtant sans faiblesse, étaient seules capables d'agir efficacement sur ces âmes encore semi-barbares. Elle considérait d'ailleurs son entreprise comme étant particulièrement une œuvre de patience et de charité chrétiennes, pour le salut des âmes ; et les heureux résultats jusque-là obtenus, au point de vue de la religion et des mœurs, lui prouvaient avec évidence qu'elle ne s'était point trompée.

Forte de ces bons succès et des progrès de la civilisation parmi les noirs de sa petite colonie, la Mère Javouhey, pour répondre à toutes les attaques, se contentait d'écrire en France à ses Communautés :

« On ne nous épargne pas les tracasseries ; des passions ardentes se soulèvent contre nous ; mais c'est comme si l'on nous faisait des compliments. La confiance en Dieu met l'âme en repos, et fait dormir paisiblement, malgré les plus singulières contradictions. » Et encore : « Des voix s'élèvent pour noircir cette œuvre, la combattre, la taxer d'irrégularité, et pour chercher à la détruire ; mais il est un moyen de repousser les accusations, c'est de présenter les faits dans toute leur sincérité, afin qu'on puisse mieux la juger. »

Redoutant toutefois des influences démoralisatrices, elle écrivait au directeur des colonies, M. de Saint-Hilaire :

« Veuillez, je vous en prie, éviter tout ce qui peut nous donner des rapports avec Cayenne ; vous connaissez la malveillance qui y règne pour nous. Il me répugne de vous dire tout ce que l'on a tenté pour démoraliser nos nègres. S'il y avait quelque retard dans leur amélioration, la cause en serait tout entière dans les visites fréquentes des commissions, parmi lesquelles se trouvent des curieux, des gens corrompus et corrupteurs (1). »

La digne Mère ne cessa d'ailleurs de trouver de l'appui à la métropole. Car elle réalisait les espérances que le gouvernement avait conçues, et par les moyens exceptionnels tracés par le Ministère lui-même, lorsque, au nom du roi, l'amiral Duperré remettait entre ses mains l'essai de colonisation de Mana par les noirs de traite. Par suite, le budget de la colonie fut successivement élevé de 25.000 à 45.000 et de 45 à 55.000 francs, pour les années 1840 et 1841.

Un fait d'une haute importance vint aussi, vers cette même époque, mettre plus en relief l'opportunité de l'entreprise de Mana, dont le but était de préparer le passage des noirs de l'esclavage à la liberté, et à la jouissance de tous les droits de la vie civile. Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, marchant sur les traces de ses illustres prédécesseurs, fit entendre sa voix dans ses Lettres apostoliques du 3 décembre 1839, pour détourner, par des défenses sévères, du commerce et de l'esclavage des nègres. Le respect filial de la Mère Fondatrice pour tout ce qui émanait du Saint-Siège lui inspira donc plus d'estime encore pour l'œuvre à laquelle elle se

(1) Lettre de 1839.

dévouait tout entière, et l'affermit dans sa voie de maternelle sollicitude à l'égard des pauvres noirs.

L'impression produite au sein de tous les gouvernements par l'imposante parole du Vicaire de Jésus-Christ, parlant au nom de Dieu et de la civilisation, était encore vivante en France, lorsque, sous la date du 25 juillet 1840, la R. Mère envoya un rapport sur Mana au Ministre de la marine et des colonies. De l'exposé pur et simple des faits ressortait manifestement l'état satisfaisant de la colonisation de Mana, sous le rapport matériel et moral. Deux choses surtout importaient à connaître au gouvernement : Les noirs de Mana, devenus tous citoyens, s'attacheraient-ils au sol qu'ils avaient cultivé et où s'était faite leur première éducation d'hommes libres, et pourraient-ils, sans danger pour eux, ou pour la tranquillité publique, être mis en rapport avec le reste des hommes, dont ils étaient séparés depuis longtemps ? Puis encore, et surtout, les autres noirs non élevés comme ceux de Mana, étaient-ils, oui ou non, capables de recevoir les bienfaits de la liberté ?

Sur la première question, la R. Mère Javouhey répondait sans hésiter d'une manière affirmative. « Elle avait pu faire comprendre à ses noirs ce que les habitants de nos campagnes comprennent si bien, disait-elle, à savoir : que c'est la terre qui les nourrit qui est leur patrie. Et elle croyait pouvoir affirmer qu'ils ne quitteraient pas leur vie douce et facile pour le tumulte et les agitations d'une position nouvelle, plus brillante peut-être, mais certainement bien moins heureuse. »

Sur la seconde question, voici de quelle manière modeste, mais pleine de sens et de force, elle s'exprimait :

« Il n'entre pas dans le plan de mon rapport de décider si les autres noirs qui n'ont pas été élevés comme ceux de Mana sont, ou non, capables de recevoir le bienfait de la liberté ; seulement, à la question que je me suis posée je présenterai les faits. Que l'on considère ce qu'étaient les noirs de Mana lors de leur arrivée, et ce qu'ils sont maintenant. S'ils sont parvenus au point de civilisation qu'ils ont atteint, s'ils ont rempli l'espoir qu'on avait fondé sur eux, c'est que leurs dispositions n'étaient pas entièrement négatives, c'est que leur race, leur couleur n'est pas totalement dépourvue de ces qualités qui font l'homme de la société. L'on peut donc juger par là que l'affranchissement des esclaves n'est pas impraticable. Quel moyen doit-on adopter, quelles mesures doit-on prendre pour y procéder avec sécurité et certitude de succès ? Il est des hommes assez sages, assez éclairés, qui connaissent ce qu'il est plus à propos de faire dans les circonstances. Quant à moi, je n'ai pour répondre à la grande question qui s'agite, que la voix du peuple confié à mes soins. »

Elle montre ensuite l'influence remarquable qu'ont eue sur les nouveaux libérés, les idées religieuses, et la force incomparable qu'elle et ses Sœurs ont puisée, pour l'amendement de la conduite, la correction des défauts et l'extinction des vices, dans les mesures toutes de bonté et de bienveillance qu'elles avaient adoptées.

« Nous pouvons, ajoutait-elle, nous dire heureuses d'avoir établi ici ce genre d'administration tout de famille, car, pour aucun cas encore, nous ne nous sommes vues dans la nécessité d'appeler la force à notre secours. Nous avons montré à ces pauvres gens que nous les reconnaissions comme nos enfants et que nous voulions les conduire par les seules voies de la douceur. Eh bien, nous les avons trouvés toujours dociles

à notre égard ; et lorsque quelque différend surgissait entre eux, nous les ramenions encore par la conciliation. Méritent-ils une punition ? Quelques jours, ou même quelques heures seulement de détention suffisent pour l'amendement de leur faute. J'ai jusqu'à présent rejeté toutes mesures réglementaires à ce sujet, et je m'applaudis encore de ne pas les avoir introduites ici, ne les ayant pas jugées nécessaires dans notre système d'éducation. »

Après avoir résumé les divers objets traités dans son rapport, la Mère Javouhey prend la parole au nom des noirs, ses enfants. Et comment ne pas citer du moins ces lignes, où se révèlent à la fois les trésors de cœur et d'intelligence de celle que nous appellerions volontiers *la mère des noirs*, comme le B. Pierre Claver, en signant sa profession des vœux, aimait à s'appeler l'*esclave des nègres pour toujours ?*

« Avant de terminer, dit-elle, permettez-moi, Monseigneur, de vous faire entendre la voix des enfants dont je viens de vous entretenir. Permettez qu'ils vous offrent l'expression de leur reconnaissance pour ce que le Gouvernement a fait en leur faveur. Ils vous diront : Nous avons reçu un immense bienfait, celui de la liberté, et avec cela vous nous donnez une position, vous nous procurez des biens que nous n'aurions jamais osé espérer. D'esclaves que nous étions, voués au mépris et à l'abandon, vous nous faites parvenir au rang des hommes, participer aux droits de la société, au bonheur de la civilisation. Pourrons-nous jamais vous remercier comme vous le méritez ? Ce n'est qu'en vous donnant l'assurance de notre gratitude et de notre dévouement que nous nous montrerons dignes de tout ce que vous avez fait pour nous. Eh bien, nous vous la donnons ici, cette assurance. Puisse-t-elle contribuer à attirer sur nos frères qui gémissent encore dans

l'esclavage, la bienveillance dont nous avons été l'objet ! Puisse-t-elle servir à prouver que les noirs ne sont pas indignes de l'attention des personnes compatissantes qui cherchent à adoucir ce que leur sort a de triste et de pénible ? Et lorsque pour eux aussi aura sonné l'heure qui les appellera à la liberté, lorsqu'aura été prononcé ce mot qui doit les rendre à eux-mêmes et à leur qualité d'hommes, alors nous nous lèverons de nouveau tous ensemble pour remercier et exalter le Gouvernement du Roi qui nous a fait cette faveur, et le Ministre qui a travaillé à nous l'obtenir. »

Cette heure devra bientôt sonner ; et quand elle sera venue, la R. Mère Javouhey ne sera pas la dernière à remercier Dieu, de concert avec ses noirs enfants de Mana, de la liberté générale accordée aux esclaves sur tout le territoire français.

CHAPITRE VI

La R. Mère établit des Sœurs en divers quartiers de la Guyane. — Attaques contre la léproserie. — La R. Mère rassure ses Communautés éloignées. — Elle envoie en France sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, pour l'y remplacer. — Arrivée et déception de la Mère Rosalie. — Espérances de Mgr d'Autun à l'égard de la Mère Marie-Thérèse. — Maladie et sainte mort de cette dernière.

La R. Mère Javouhey n'affectionnait pas seulement son œuvre de Mana. La Guyane tout entière avait pris place dans son cœur, à côté de l'Afrique ; et elle eût voulu pouvoir établir des Sœurs dans tous les quartiers de la colonie, pour y seconder, y suppléer même, selon leur pouvoir, les rares missionnaires de ce pays.

Telles avaient été, on s'en souvient, ses généreuses pensées dès l'origine même de l'œuvre de Mana. Le temps devait leur donner, peu à peu, un heureux accomplissement. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons, elle détacha de la petite colonie quelques Sœurs des plus dévouées, pour les établir dans les quartiers de Sinnamary, entre Mana et Cayenne, et d'Approuague, au delà de Cayenne, où la jeunesse continuait toujours d'être l'objet du zèle de la Congrégation.

« Plus tard, disait-elle, nous nous occuperons d'autres quartiers ; mais il faut attendre pour cela les moments de la Providence. Et puis tout le monde n'est pas fait pour ces pays, où il faut vivre au milieu des pauvres nègres, et s'attendre à bien des privations, sans presque aucune consolation humaine.

Il faut pour cela une vocation spéciale et des vertus peu communes. »

Ces vertus, ce dévouement pur et généreux qui ne cherche que Dieu et les âmes étaient précisément le partage des Sœurs établies par la R. Mère dans les quartiers d'Approuague et de Sinnamary.

« Notre Maison, écrivait la Mère Anne-Marie, Supérieure de cette dernière Communauté, est ouverte à tous ceux qui veulent apprendre à connaître Dieu : grands et petits, jeunes et vieux, tous sont admis. Je ne me plains que d'une chose, c'est que le nombre en soit toujours trop petit, quoique les enfants augmentent chaque année. »

Le Gouverneur de Cayenne ayant voulu profiter de son inspection de Mana pour visiter, en revenant, le quartier de Sinnamary, écrivait lui-même au Ministre :

« Le zèle et le dévouement des dames de Saint-Joseph m'ont paru au-dessus de tout éloge. Quoique malades depuis longtemps, elles tiennent à rester à leur poste. Elles ne veulent pas profiter du congé que je me suis empressé de leur offrir, pour qu'elles puissent venir à Cayenne, en changement d'air. C'est sur les lieux que j'ai pu me convaincre combien leur serait utile l'adjonction d'une troisième Sœur, dont j'ai fait la demande par ma lettre du 3 juillet dernier. »

Dieu bénit ces généreuses Sœurs, que ne rebutaient, ni l'isolement, ni les fièvres, ni le peu de satisfactions qu'offrait une vie passée au milieu de pauvres gens ignorants, disséminés sur le bord des rivières, ou perdus dans les bois, au milieu des tigres et des serpents. Aujourd'hui encore, la population de Sinnamary se fait remarquer par

son esprit religieux et son instruction. — Partout d'ailleurs, dans cette partie du Nouveau Monde, où les filles de la Mère Javouhey ont posé leur tente, il est facile de reconnaître les traces de leur dévouement : on y retrouve des mœurs plus douces, une culture plus avancée des esprits et des cœurs, fruit d'une éducation foncièrement chrétienne.

Les missionnaires de qui nous tenons ces renseignements ajoutent une particularité propre aux maisons d'éducation dont la R. Mère Javouhey a doté divers quartiers de la Guyane : c'est que les enfants des écoles y sont tous appliqués à la culture de la terre. Quelques champs sont consacrés à cette fin, et on les appelle *les abatis des enfants*. Le produit de leur travail est consacré à leur procurer soit des récompenses, soit des vêtements.

Au temps où nous sommes, on eût dit l'enfer déchaîné contre l'humble Religieuse qui dressait si bien ses batteries contre lui, pour lui ravir des âmes. On avait cherché de toute manière à renverser son entreprise de Mana. Mais toujours jusque-là ces oppositions étaient venues échouer contre les dispositions constamment favorables du gouvernement. Cette fois on s'en prit à la direction de la léproserie, à l'Accarouany. C'était la plus belle œuvre, peut-être, de la R. Mère Fondatrice ; et, par suite, le point de l'attaque était assez mal choisi ; mais, au besoin, le démon fait flèche de tout bois, comme dit saint François de Sales. M. Auguste Javouhey, qui passa de longues années à Mana, écrivait à cet égard :

« Ma chère Mère, dit-il, accepta d'installer les pauvres lépreux dans la rivière de l'Accarouany, affluent de Mana, à cinq ou six lieues du bourg, et moyennant une somme relati-

vement faible, de les nourrir, vêtir et soigner dans leurs maladies, d'entretenir les visites du prêtre et du médecin, et d'assurer trois Sœurs à demeure, pour les garder. Il fallait son dévouement et celui de ses Sœurs pour remplir un pareil emploi envers de tels malheureux esclaves, repoussés par leurs anciens maîtres qu'ils ne pouvaient plus servir et auxquels ils étaient devenus à charge, incapables de se servir eux-mêmes, car la maladie leur enlevait quelquefois un ou plusieurs membres ; devenus souvent un objet de répulsion pour leurs frères, qui craignaient la contagion, et d'horreur à leurs propres yeux... Eh bien, qui le croirait ? A l'occasion de cette œuvre de la Léproserie, œuvre toute de charité et de sublime courage, s'il en fut, ma chère Mère eut à subir des ennuis, des tracasseries de plus d'un genre. Elle fut accusée de ne donner à ses malades qu'une nourriture insuffisante, de leur retrancher une partie des vêtements, de les obliger à travailler et de les abandonner à leurs derniers moments. Elle leur faisait payer ce qu'elle devait leur fournir, comme si la position de pareils malheureux eût jamais pu devenir un moyen de spéculation. Et ce qu'il y eut de plus pénible pour ma chère Mère, c'est que l'administration crut devoir envoyer une Commission sur les lieux, pour vérifier la valeur des accusations. Mais elle laissa parler ses actes et continua à faire le bien à la face de ses contradicteurs et malgré eux. »

Elle avait cependant offert sa démission, tout en gémissant, disait-elle, sur le sort qui serait réservé à ces pauvres lépreux, s'ils passaient en d'autres mains. Mais le gouvernement, qui n'ignorait pas la fausseté des rapports qui avaient été faits, la pria de conserver la direction de cette Œuvre, pour laquelle son zèle désintéressé était assez connu.

L'écho de ces vexations et autres allait attrister au loin le cœur des Filles de la R. Mère.

« Bien des fois, lui écrivait de Bourbon la Mère Rosalie, nous avons eu le cœur gros, en lisant les affreuses calomnies débitées dans les journaux contre vous, ma bonne chère Mère, et encore dernièrement un article abominable sur l'Accarouany, au sujet des lépreux. Mais heureusement nos chères Sœurs Joseph et Tharsille étaient là pour nous rassurer, ainsi que M. Nicole, qui vous connaît et qui connaît aussi l'auteur de l'article cité ; et nous n'éprouvons plus que de la pitié et de l'horreur pour l'ingrat qui vous noircit de ses propres œuvres. Dieu le lui pardonne ! Nous aussi, à votre exemple, ma bien chère Mère, nous le lui pardonnons... »

La R. Mère Fondatrice avait coutume, en effet, comme déjà nous l'avons vu, de se venger par des bienfaits. C'est ainsi qu'elle appuya secrètement, près de l'Administration, pour lui procurer de l'avancement, un des hommes qui s'étaient montrés les plus opposés à son entreprise de colonisation ; et quand celui-ci, ayant obtenu une place plus élevée, s'en félicitait en présence de la R. Mère, elle ne fit pas semblant de savoir à qui il devait en être reconnaissant.

Il lui était toutefois pénible de penser que ses Filles éloignées pouvaient concevoir de l'inquiétude à son endroit, ainsi qu'au sujet de son œuvre de Mana. Aussi, s'efforçait-elle, à l'occasion, de les rassurer avec une attention toute maternelle. C'est ainsi que le Gouverneur de Cayenne devant aller prendre le commandement de Pondichéry, elle lui confiait ces lignes pour la Mère Rosalie, à Bourbon :

« Je crains, ma bien chère Fille, que M. Ducamper ne vous donne de l'inquiétude, en vous disant que la colonie de Cayenne ne m'aime pas, à cause de Mana. Cela ne doit pas

vous faire la moindre peine, puisque c'est le signe certain de notre prospérité. Soyez en repos, je vous assure que je suis heureuse. Je remets le tout entre les mains de Dieu, qui continue de nous bénir. La piété s'affermit chaque jour parmi nous; tous nos pauvres enfants noirs sont bien changés, quoiqu'il leur reste encore bien des défauts. Sept cents noirs me semblent plus faciles à diriger vers le bien que vingt blancs. »

Elle écrivait de même aux Sœurs de Pondichéry :

« Vous désirez, mes chères Filles, que je vous parle de notre position. M. le Gouverneur vous dira sans doute que l'œuvre dont nous sommes chargées porte ombrage aux habitants et qu'en conséquence ils ne m'aiment pas. Cela est vrai, et leur hostilité augmente même avec nos succès. Mais je ne suis pas malheureuse ; au contraire. Ayant la conviction que je fais la sainte volonté de Dieu, je suis heureuse et très heureuse. Je ne désire rien que l'accomplissement de cette volonté divine. Notre colonisation va très bien ; les progrès dans le bien ne sont pas très rapides, mais ils sont constants... Priez le Seigneur qu'il nous bénisse et nous fasse la grâce de persévérer dans une si sainte entreprise. »

Elle encourageait, de son côté, la Mère Joséphine, supérieure, et tous les membres de la Communauté, par ces affectueuses et saintes paroles :

« Notre bon Gouverneur devient donc le vôtre. Il emporte les regrets de tous ses administrés. Si je me console de son départ, c'est dans la persuasion qu'il sera pour vous ce qu'il n'a cessé d'être pour nous : un père, un ami. Donnez-lui votre confiance ; il la mérite tout entière... Ma chère Mère Rosalie m'a donné de vos nouvelles et m'a paru bien contente de votre établissement ; vous faites le bien avec zèle et courage ; j'en

suis enchantée. Dieu récompensera tant et de si généreux sacrifices. Mais, mes chères Filles, il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin ; il faut parvenir jusqu'à la fin ; c'est elle qui couronne l'œuvre... Ma chère Mère de la Martinique est partie pour la France, afin de me remplacer pour ce qui est nécessaire. Je ne doute pas qu'elle ne fasse infiniment mieux que moi ; tout sera tranquille sous sa direction ; elle est tant aimée ! Adieu, mes chères et bien-aimées Filles. Réunissons-nous souvent aux pieds de notre divin Epoux. C'est là que nous pouvons trouver toutes les consolations dont nous avons besoin. »

La R. Mère vient de parler du retour en France de sa sœur de la Martinique, la Mère Marie-Thérèse. Elle nous apprend, en effet, par une de ses lettres, que l'inspiration lui était venue à la sainte messe de suppléer, en France, à son absence prolongée, par l'envoi de cette digne Mère, dont l'esprit religieux et le dévouement à l'Institut pouvaient servir de modèles. Elle avait d'ailleurs été la première supérieure de la maison de Cluny, et jouissait dans le diocèse d'Autun, comme partout ailleurs, de la plus profonde estime ; c'était même de la vénération.

La Mère Marie-Thérèse venait d'être bien éprouvée aux Antilles, quand sa vénérée sœur l'invita à se rendre en France. Fièvre jaune, perte de Sœurs, tremblement de terre épouvantable, qu'on avait ressenti jusqu'à Mana et qui avait causé de grands dommages à la Martinique : rien n'avait manqué pour exercer son admirable résignation à la volonté de Dieu. Ce fut encore dans la pensée d'accomplir cette divine volonté que, sur un simple désir de la R. Mère Fondatrice, elle repassa les mers, prête à

faire tout ce que la Providence demanderait d'elle. Elle ne tardera pas, hélas! à trouver en France le terme de ses jours; mais, en attendant, elle se conformera scrupuleusement à la ligne de conduite que sa vénérée sœur croira devoir lui tracer. Celle-ci, pour l'aider à remplir ce mandat de confiance, lui écrivait, avec tout l'abandon d'une sœur et d'une amie :

« Ma bien chère Fille, sœur et amie, la nouvelle de votre heureuse arrivée en France m'a remplie de consolation. Vous avez fait, en vous rendant à mes désirs, la sainte volonté de Dieu; vous serez heureuse et vous ferez le bonheur de tout ce qui tient à notre chère Congrégation. A présent ne vous tourmentez pas par des craintes chimériques; à chaque jour suffit son mal. Observez le plus possible les Statuts approuvés. Répondez à tout ce que l'on vous dira : que, s'il y a des abus, vous êtes toute prête à remédier au mal, mais que vous ne devez pas anticiper sur l'avenir... Ne me pressez pas trop de partir; dès que je pourrai le faire sans nuire à l'œuvre qui m'est confiée, soyez sûre que je partirai; mais patience. Marchez paisiblement, tranquillement, en mettant le tout entre les mains de Dieu. Quel mal peut-on vous faire? On ne peut vous faire que du bien... Vous êtes entourée de bonnes Sœurs. Pour celles qui ne seraient pas contentes, laissez-les aller... la Congrégation n'en sera que plus tranquille. Où sont donc aujourd'hui celles qui nous ont quittées! »

Ainsi qu'on le voit, fermement résolue de conserver à l'Institut sa vie propre et son autonomie, la R. Mère Fondatrice faisait aisément le sacrifice des membres qui n'auraient pas consenti à la suivre dans cette voie. Mais, par une Providence qu'on ne saurait trop admirer, pendant qu'au dehors existaient les difficultés que nous

avons fait connaître, à l'intérieur même de la Congrégation ce n'était vraiment qu'un cœur et qu'une âme. Et le nœud de cette union admirable c'était la R. Mère Javouhey, c'était la confiance qu'elle inspirait à toutes ses Filles, en France et au delà des mers. Et cependant telle était sa modestie, son humilité, qu'à l'occasion du retour en France de sa sœur puînée, elle écrivait à la Mère Rosalie, sa sœur, à Bourbon :

« Je viens d'apprendre l'heureuse arrivée en France de ma bonne chère Mère Marie-Thérèse. Le voyage lui a fait le plus grand bien pour sa santé. On ne pourra plus, je l'espère, me tourmenter pour mon retour en France. Vous savez toute la confiance que cette bonne Mère inspire à toute la Congrégation ; et puis elle a tant de sagesse et de prudence ! Elle a toujours réparé mes fautes. Je ne doute pas qu'elle ne parvienne à réparer la plus coupable : celle d'avoir montré de la faiblesse en signant ce qui nous a coûté tant de tracasseries. Mais Dieu l'a permis ainsi pour l'expiation de mes péchés et pour me donner de l'humilité, ce dont j'ai si grand besoin. »

Ces lignes si édifiantes ne trouvèrent plus la Mère Rosalie à l'île Bourbon. Elle avait quitté cette colonie dans l'espoir de rencontrer en France, avec la Mère Marie-Thérèse, la R. Mère Fondatrice elle-même. Et que de choses à lui raconter, à lui demander et à lui soumettre, au sujet des deux missions de Bourbon et de Pondichéry, dont elle était la Supérieure principale ! Mais, comme nous le verrons bientôt, Dieu avait d'autres desseins en la ramenant alors en France.

Déçue donc dans son espérance, elle écrivait à sa vénérée sœur, avec ce style toujours plein de charme que nous lui connaissons :

« Ma très chère Mère, la renommée a fait entendre une de ses voix jusqu'à Bourbon, et m'a dit qu'en 1840 nous devions nous réunir à Paris. Fidèle à un appel si agréable, je me suis hâtée, laissant derrière moi l'Asie et la brûlante Afrique, comptant vous trouver longtemps avant moi au rendez-vous. Je suis tout étonnée d'arriver la première. Il y a un mois que je respire l'air de France, et vous n'y êtes pas, ma très chère Mère ! Que fais-je ici sans vous ? Venez, je vous en prie, ou je repars dès que j'aurai fait la tournée de nos Maisons. »

Plusieurs avaient déjà reçu sa visite, et elle était heureuse de faire part à la vénérée Mère des impressions qu'elle y avait éprouvées. A Brest d'abord, où elle était débarquée, puis à Alençon, deux Maisons nouvelles qu'elle ne connaissait pas, elle n'avait eu qu'à s'édifier de la bonne tenue et de la régularité des Sœurs, et à louer Dieu des bénédictions répandues sur leurs travaux. L'établissement de Senlis, également nouveau pour elle, lui avait rappelé son cher Bailleul, mais avec avantage.

« Le pensionnat, dit-elle, est sur un bon pied, la maison est complète et même trop petite, surtout la chapelle. Les Sœurs et les élèves y chantent en musique comme des anges. La Messe, les Vêpres et le Salut me ravissent jusqu'au ciel, moi qui reviens d'une terre étrangère. Oh ! que ces cantiques de Sion me sont doux et précieux ! »

A Paris la scène change. La maison est belle ; c'est une des Communautés religieuses de la capitale les mieux installées ; mais, hélas ! quel contraste entre sa beauté matérielle et la pauvreté spirituelle à laquelle elle a été réduite depuis qu'on l'a privée de Notre-Seigneur ! Il est, en effet, le trésor des âmes religieuses, et sans Lui leur

demeure, quelle qu'elle soit, est comme un affreux désert. De là ces autres lignes, tendant au retour tant désiré de la R. Mère Fondatrice :

« Pourquoi, dit-elle, notre belle maison de Paris est-elle donc toujours dans le deuil et la privation ? Elle serait si agréable si Dieu nous accordait sa sainte présence à la chapelle !... Puisqu'Il ne peut rentrer dans son petit temple que lorsque vous-même, ma chère Mère, serez de retour parmi nous, hâtez-vous donc. Le moment est favorable : Dieu vient d'ordonner le changement de Mgr l'Archevêque de Paris en appelant à Lui celui qui nous était contraire (1), et nous pouvons espérer que le successeur, qui ne nous est pas encore connu, nous sera plus favorable. » — « Venez donc, lui disait-elle encore, venez achever l'œuvre plus difficile et plus importante de vos enfants blancs, de toutes les parties du monde. C'est aussi l'*Œuvre de Dieu*, ma très chère Mère. Le bon Dieu ne vous a préservée de tous les pièges de vos ennemis, des dangers des voyages et des fléaux du climat, que pour vous ramener en France à présent même. »

Telle n'était pas la pensée de la R. Mère Fondatrice. Elle ne voyait d'abord personne aux mains de qui elle pût laisser l'œuvre de Mana, dont toutes sortes de motifs d'honneur et de conscience, devant le gouvernement et devant Dieu, lui faisaient vivement désirer l'entière réussite.

(1) A l'occasion de la mort de Mgr de Quélen, qui avait maintenu, malgré toutes les démarches faites pour le fléchir, l'interdiction de la chapelle à Paris, la Mère Marie-Joseph montra que la charité, sans ombre de ressentiment, remplissait son cœur. Ecrivant, en effet, à la Mère Joséphine, supérieure de Pondichéry, elle lui disait : « Vous aurez peut-être déjà appris par les journaux la mort de Mgr l'archevêque de Paris, il est décédé le 31 décembre. Il a fait la mort d'un saint. On ne sait pas encore qui le remplacera. Je désire que son successeur nous soit favorable. »

« Je ne puis pas forcer la Providence à faire ce que vous voulez, écrivait-elle en France. Ce que l'on m'envoie n'est pas à la hauteur de l'œuvre. Il faut une vertu plus mâle, une humilité plus robuste, pour supporter les peines inséparables de ma position. Pour y être heureuse, il faut se compter pour rien, pardonner septante fois sept fois par jour pour les manquements que l'on fait à notre amour-propre, toujours trop délicat; en un mot, il faut y être appelé de Dieu ; sans cela point de repos. »

Elle apprit d'ailleurs bientôt que le successeur de Mgr de Quélen, sur le siège archiépiscopal de Paris, était Mgr Affre ; et les précédents rapports qu'elle avait eus avec lui, comme vicaire général, au sujet des affaires d'Autun, ne lui inspiraient guère la confiance de pouvoir obtenir quelque chose du nouveau prélat. Elle crut même que, pour ne pas compromettre plus encore, peut-être, la situation, on devait user à son égard d'une grande prudence, laissant surtout au temps et à Dieu le soin d'arranger toutes choses. Elle écrivait, par suite, à ses sœurs, les Mères Rosalie et Marie-Joseph, supérieure de la Maison de Paris :

« Je viens d'apprendre la nomination de Mgr l'Archevêque de Paris. Je souhaite que cette nomination soit le bonheur présent et futur de celui qui a reçu cet honneur (1). A présent, qu'allez-vous faire ? D'abord ne pressez rien ; vous irez faire à sa Grandeur une visite de soumission et d'obéissance ; mais ne demandez rien, attendez, attendez les moments de la Providence. Etudions les desseins du bon Dieu sur son œuvre,

(1) On sait comment, après un épiscopat qui ne fut pas sans traverses, Mgr Affre est tombé sur les barricades, sous les coups d'une balle meurtrière et sacrilège, et, comme le bon Pasteur, a donné sa vie pour son troupeau.

et ne cherchons qu'à y répondre. » Et encore : « Nous voilà, dit-elle, avec un nouvel Archevêque de Paris qui n'est guère de nos amis ; le bon Dieu ne veut pas que nous mettions notre appui dans les hommes, mais dans Lui seul. Il n'a pas besoin de nos conseils pour faire son œuvre, ni de ceux qui nous semblent les plus importants ; ne devançons pas ses desseins, attendons qu'il nous les fasse connaître : nous faisons toujours des sottises en allant trop vite. »

A la Guyane, rien n'était fait alors pour encourager la R. Mère Fondatrice à entreprendre le voyage de France. Le Préfet apostolique, à force d'entendre les plaintes et les réclamations sans fin des habitants de Cayenne contre l'œuvre de Mana, avait fini par se laisser ébranler, puis gagner. La R. Mère avait dû lutter en quelque sorte contre lui pour obtenir de continuer l'entreprise en personne, et elle ne se faisait pas illusion sur les suites funestes que pourrait avoir son éloignement de Mana. Elle-même racontait ainsi, avec sa simplicité et sa rondeur accoutumées, cet incident, dans une lettre à la Mère Rosalie :

« J'attends avec bien de l'impatience le résultat de votre visite à Monseigneur l'Archevêque de Paris... Mais je vous le répète, ne pressez rien ; attendez le moment de la Providence. Nous sommes dans sa main ; laissons-la faire... Quant à moi, j'ai eu une belle peur... Notre digne Préfet apostolique, qui m'a toujours soutenue envers et contre tous, s'était laissé influencer. Il était prêt à me donner l'ordre de rentrer en France, et d'abandonner à d'autres mains l'œuvre dont la Providence m'a chargée ; et cela, pour empêcher la liberté des nègres d'avoir son cours. Je lui ai fait toutes les représentations que m'inspirait l'amour que je porte à cette sainte

entreprise, en m'appuyant sur le Bref du Pape, du 3 décembre 1839, cité dans l'*Ami de la Religion*. Avec cette pièce remarquable j'ai remporté la victoire. Il m'a donné l'absolution ; et maintenant nous voilà bons amis comme auparavant. »

Nous avons parlé de l'heureuse arrivée en France de la Mère Marie-Thérèse Javouhey. Monseigneur l'Evêque d'Autun l'avait aussitôt fait placer à la tête de la Communauté de Cluny, espérant sans doute la trouver de bonne composition, vu son caractère plein de modération et de bonté, pour la faire entrer dans ses vues sur l'Institut. Cette espérance montrait avec qu'elle bonne foi le Prélat revendiquait ce qu'il croyait être ses droits sur la Congrégation, mais combien peu aussi il connaissait les vrais sentiments et dispositions de la pieuse Mère. Il lui écrivit, entre autres choses :

« Je suis heureux, ma chère Fille, de vous voir dans mon diocèse ; vous me servirez de lien avec la Mère générale et vous me la ramènerez. Je désire que vous me teniez un peu au courant de vos placements. Où mettez-vous l'ancienne supérieure de Saint-Marcel ? Que ferez-vous des nouvelles professes ? Voudriez-vous former un nouvel établissement dans mon diocèse, à Blanzy ? — Croyez, ma chère Fille, que c'est de tout cœur que je vous donne, ainsi qu'à toute votre Congrégation, mon affectueuse bénédiction. — Bénigne, Evêque d'Autun.

« P. S. Si vous avez des peines et des chagrins, vous pouvez vous adresser à moi ; je tâcherai de les adoucir et de les partager. »

Ses peines, hélas ! le Prélat lui-même en était la cause innocente, en voulant s'attribuer la haute direction de

l'Institut ; et si elle avait un chagrin, c'était son peu d'espoir de pouvoir amener Sa Grandeur à une commune entente avec sa vénérée sœur et toute la Congrégation, qui lui était parfaitement unie de sentiments. La visite qu'elle fit alors des établissements lui montra, en effet, combien partout on était attaché aux Statuts approuvés. Il n'y avait, à cet égard, aucune voix discordante. Ce n'était pas à elle cependant que la lutte était réservée. Bientôt elle devra finir sa sainte carrière, et laisser cette mission à sa plus jeune sœur, la Mère Rosalie, que Dieu avait envoyée en France comme pour recevoir son dernier soupir, et recueillir son héritage de dévouement par le maintien des droits sacrés de l'Institut.

Un séjour de douze années aux Antilles, au milieu de beaucoup de préoccupations plus ou moins pénibles et de travaux incessants, avait beaucoup altéré sa constitution, qui n'était d'ailleurs pas des plus robustes. Le voyage et l'air de la France parurent d'abord exercer une salutaire influence sur sa santé ; mais bientôt sa maladie de foie, que les difficultés de la situation n'étaient pas de nature à guérir, la contraignit à aller faire une saison à Vichy. Elle en revenait, avec quelque espoir d'amélioration dans son état, lorsqu'un accident de voiture faillit lui coûter la vie, comme à une Sœur de Nevers, qui périt à ses côtés, en rentrant dans sa Communauté (à Charolles) après quelque séjour dans sa famille. Le coup avait rudement porté sur sa tête, et tout son corps en fut comme brisé. Cette complication de mal la conduisit bientôt aux portes du tombeau, et le 8 septembre, on crut devoir lui administrer les derniers sacrements. Elle vécut cependant encore jusqu'au 25 du mois suivant ;

mais ce fut, comme l'écrivait la Mère Rosalie, pour ajouter un nouveau titre, *celui de martyre*, à tant d'autres qui la rendront à jamais un sujet d'affectueuse vénération pour tout l'Institut. Car, par ses cruelles souffrances, si patiemment endurées, elle parut vraiment une sainte victime, qui offrait à Dieu sa vie pour la vénérée Mère Fondatrice, ses autres sœurs et toute la Congrégation. Ses dernières paroles furent pour encourager et bénir plusieurs jeunes Sœurs, qui allaient s'embarquer pour l'île Bourbon et Pondichéry, et elle rendit le dernier soupir en pressant sur ses lèvres mourantes un christ apporté de l'Inde par la Mère Rosalie, don précieux du saint Vicaire apostolique de Pondichéry, Mgr Bonnand (1).

Ainsi, le 25 octobre 1840, peu de jours après la fête de sa sainte Patronne, la Mère Marie-Thérèse Javouhey, l'une des quatre sœurs fondatrices, rendit la première à Dieu sa belle âme, que tout le monde, dans l'Institut, aimait à regarder comme ayant toujours conservé sa beauté virginale et l'innocence de son baptême (2).

Un saint prêtre du midi, qui était venu le voir et lui apporter ses dernières bénédictions, voulut annoncer lui-

(1) La Mère Rosalie écrivait, à cet égard, à la Mère Joséphine, supérieure à Pondichéry : « Offrez, je vous prie, mes hommages à Monseigneur. J'ai sous les yeux le christ qu'il m'a donné. C'est le plus précieux ornement de ma chambre. Il a reçu le dernier baiser de ma sainte Mère Marie-Thérèse. Elle est morte le tenant dans ses mains, et c'est dans cette religieuse position que nous avons fait tirer son portrait que vous verrez bientôt, et qui sera aussi l'ouvrage de nos chers abbés africains. Arsène et David s'en occupent ; Moussa est parti en congé au Sénégal, pour six mois. »

(2) Le même témoignage a été rendu, pour ses trois sœurs, la R. Mère Fondatrice, les Mères Marie-Joseph et Rosalie, par les confesseurs et directeurs qui avaient eu l'intime connaissance de leurs âmes.

même sa mort à la Mère Fondatrice. Entre autres motifs de consolation, il lui exposa que si elle avait perdu sur la terre une des fortes colonnes de l'Institut, une sœur bien-aimée, qui avait si bien partagé toutes ses sollicitudes ici-bas, elle aurait désormais au Ciel une puissante protectrice, qui défendrait la Congrégation dans les périls qui la menaçaient présentement.

De son côté la R. Mère Rosalie épanchait ainsi son cœur dans celui de sa sœur vénérée :

« Permettez-moi, ma très chère Mère, de joindre quelques lignes de douleur et de consolation aux encouragements pleins de foi et d'espérance que vous propose le bon Père Gondin. Ce saint et constant ami de notre Congrégation était ici le 12 octobre ; sa visite a été une des dernières consolations de ma chère Mère Marie-Thérèse. Votre absence, ma bonne chère Mère, et le chagrin que devait vous causer sa mort ont été la seule chose qui lui parût difficile à surmonter; c'était là tout le calice dont elle détournait les yeux malgré elle ; mais, comme notre divin Maître, elle se hâtait d'ajouter aux plaintes de la nature : « Cependant, que votre volonté soit faite ! » et, me serrant la main : « *Vous lui restez*, me dit-elle, *soyez sa consolation !* » Oh ! ma bonne chère Mère, que ne puis-je remplir la tâche qu'elle m'a donnée, vous consoler en faisant votre volonté ! Me voici prête à tout, avec la grâce de Dieu. » — « Ma très chère Mère, lui écrivait-elle encore, j'ai reçu, il y a deux jours seulement, votre lettre du 31 août, datée de Cayenne. Vous étiez loin alors de penser que je la recevrais à Cluny, sur le tombeau de notre sainte sœur et vénérable Mère Marie-

Et telles furent les quatre pierres vivantes sur lesquelles Dieu fit reposer tout l'édifice de l'Institut de Saint-Joseph. Est-il étonnant après cela qu'il se soit répandu par tout le monde, avec de si abondantes bénédictions du Ciel ?

Thérèse. On vous a tenue au courant des circonstances de sa dernière maladie et de celles de sa mort. J'ai eu le bonheur de lui donner mes soins durant deux mois ; elle est morte dans mes bras ; ses yeux ont porté leurs derniers regards sur moi ; et moi, ma très chère Mère, j'étais là pour vous et pour toute la famille ; j'ai recueilli ses dernières paroles ; j'ai déposé sur ses lèvres mourantes le baiser de la paix, de la charité ; j'ai essuyé son front couvert des sueurs froides du trépas ; ma voix n'a pas cessé de répondre à la sienne. Je bénis la Providence de m'avoir appelée de si loin et si à propos, pour me rendre témoin du beau spectacle de toutes les vertus qui ont brillé en elle pendant cette longue et cruelle maladie. »

Le service funèbre fut digne du mérite personnel de la vénérée défunte, et de sa qualité de co-fondatrice de la Congrégation.

« Notre chère sœur, dit encore la Mère Rosalie, fut placée à l'église pour y passer la nuit du 26 au 27, en attendant, au milieu des prières de la Communauté, les prières de l'Eglise. Une première messe fut dite à 6 heures, et une seconde à 7 heures, à laquelle toute la Communauté communia pour notre chère défunte. A 8 heures, M. le Curé, assisté de douze autres prêtres, a célébré un service des plus solennels, avec diacre et sous-diacre. On a chanté tout l'office des morts ; le corps était placé sous une chapelle ardente formant la croix. Tous les notables de la ville, les pauvres et la classe ouvrière augmentaient le nombreux cortège de la Communauté, et ont accompagné le convoi jusqu'au cimetière, où nous avons fait disposer un petit caveau, que nous devons surmonter d'un monument... La mort de notre bien-aimée sœur est regardée généralement comme une calamité publique ; c'est un événement dont on s'entretient en ville, comme chez nous, avec un sentiment de douleur et de tristesse. —

Nous avons eu un temps magnifique pour l'enterrement, et depuis deux jours la pluie et l'orage n'ont pas cessé (1). »

Plus que personne, dans l'Institut et au dehors, la R. Mère Fondatrice avait su apprécier le rare mérite et les grandes vertus de sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, à qui sans doute elle avait donné ce nom, lors de sa profession religieuse à Châlon, en mémoire de la séraphique vierge d'Avila, protectrice spéciale de l'Institut (2). Aussi, malgré tout son abandon à Dieu, et la douce confiance qu'Il ne l'avait ravie à la terre que pour couronner en elle la parfaite religieuse et l'Epouse fidèle de son divin Fils, elle resta longtemps comme inconsolable de cette perte. Elle écrivait entre autres, de Cayenne, à la R. Mère Marie-Joseph, à Paris :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, que le temps m'a paru long de ne pouvoir répondre plus tôt à vos lettres ! Elles m'ont mise à deux doigts du tombeau. Je ne pourrai jamais m'accoutumer à l'idée de ne plus revoir cette digne Mère, que j'aimais plus que moi-même. Ah ! si du moins j'ai le bonheur de marcher sur ses traces, pour mériter de nous réunir pour toute l'Eternité ! C'est là toute ma pensée, ce sont là tous mes désirs ; le reste n'est plus rien pour moi. Mon partage en ce monde est de prier pour vous, mes bien bonnes sœurs, afin que le bon Dieu vous éclaire, vous dirige selon sa sainte volonté. J'ai soixante-deux ans tout à l'heure, je ne dois plus compter sur la terre ; je ne veux penser qu'à l'Eternité !... » —

(1) Pendant sa courte administration à Cluny, depuis son retour de la Martinique, les vocations avaient été très nombreuses, et la digne Mère avait commencé la construction d'un nouveau dortoir. La Mère Rosalie le fit achever après sa mort et lui donna le nom de Marie-Thérèse, en souvenir de sa bien-aimée sœur.

(2) Son nom de baptême était Pierrette.

« Je ne peux me consoler, écrivait-elle encore, de la mort de notre chère et bien-aimée sœur Marie-Thérèse ; j'envie son sort ; je ne pense qu'à aller la rejoindre dans le sein de Dieu ; tout le reste m'est devenu étranger ; c'est avec un effort incroyable que j'ai pu me décider à vous tracer ces quelques lignes, pour vous dire : Courage. Ma santé n'est pas très bonne, mais elle s'améliore un peu ; je suis tranquille, je remets tout entre les mains de Dieu. »

Efin, s'adressant à la Mère Onésime, qui avait reçu à la Martinique l'héritage laissé par la vénérée défunte :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille et amie, lui disait-elle, nous n'avons que le moyen de la correspondance pour calmer la douleur de la perte de notre sainte et bonne Mère Marie-Thérèse. J'ai cru la suivre de bien près, tant le chagrin m'a fait souffrir. Je n'accepte la vie que pour marcher sur ses traces, afin de mourir comme elle, et de me réunir à elle dans le sein de Dieu, pour ne plus nous séparer. O ma chère Fille, je suis sûre que vous partagez mes désirs. »

Dilatant les entrailles de sa charité en proportion des déchirements de son cœur :

« Donnez-moi, ajoute-t-elle, des nouvelles de toutes nos chères Filles ; vous savez si elles m'intéressent. Je ne sais plus leurs noms ; il y a eu tant de changements dans nos trois maisons des Antilles ! Le bon Dieu nous a bien éprouvées ; tâchons de ne pas perdre le mérite de ces épreuves. Donnez-moi aussi des nouvelles de la Guadeloupe. Que font nos chères et bien-aimées Filles ? Que je serai heureuse de vous voir toutes ! Aussitôt que les bateaux à vapeur seront mis en vigueur, j'irai vous visiter. Ecrivez pour moi à nos chères Filles de la Trinidad ; dites-leur de m'écrire. Adieu, priez pour moi. »

La R. Mère Fondatrice trouva toutefois un grand allègement à sa douleur, dans la pensée que la Mère Rosalie, sa sœur, allait remplacer en France celle si regrettée que la mort venait de ravir à la terre pour augmenter le nombre des protecteurs de la Congrégation au ciel.

« Je regarde, écrivait-elle, le retour en France de ma chère Mère Rosalie, dans les circonstances présentes, comme un miracle de la Providence. Car vous connaissez sa douceur et sa bonté, en même temps que son courage et son dévouement quand il s'agit de défendre les droits et les intérêts de notre chère Congrégation. » — « Ma chère Mère Rosalie, écrivait-elle encore, peut parler plus librement que moi ; elle ne s'est pas compromise, n'ayant été pour rien dans la signature que la crainte d'un plus grand mal nous a malheureusement fait donner. »

La Mère Rosalie, de son côté, estimait la présence en France de sa vénérée sœur bien autrement nécessaire que la sienne, pour l'heureuse conclusion des affaires ; et, dans cette persuasion, elle lui offrit plusieurs fois d'aller la remplacer à Mana, malgré ses dix-sept années de séjour à Bourbon. Admirable dévouement, dont la R. Mère Fondatrice lui fut reconnaissante, mais sans consentir toutefois à ce qu'il eût son effet. Car elle-même épiait le temps où, sans préjudice d'aucun des intérêts en jeu, elle pourrait revenir en France, afin de mettre en commun, disait-elle, les données de leur expérience, pour le plus grand bien de la famille religieuse que, de concert, elles avaient fondée et contribué à répandre en tous lieux. Toutefois, comme nous le verrons, deux années s'écouleront encore avant cette réunion tant désirée.

CHAPITRE VII

Construction d'une église et d'un nouvel hôpital, à Mana. — Nouveaux soins donnés à l'enfance. — Article élogieux du « Constitutionnel. » — Attaques du conseil colonial. — La R. Mére Javouhey est tout dans la petite colonie. — Abondance de Mana. — Les Indiens peau-rouge convertis. — Maladie de la R. Mère Javouhey ; ses exhortations. — Elle demande à être remplacée comme Supérieure générale ; ses conseils pour le maintien des Statuts. — Bon état de l'Institut. — Projet d'élever tous les enfants noirs de la Guyane.

L'incident douloureux de la maladie et de la mort de la Mère Marie-Thérèse Javouhey, sœur puînée de la R. Mère Fondatrice, nous a fait interrompre un instant le récit des travaux de celle-ci, dans sa petite colonie de Mana.

Déjà, nous l'avons vu, elle avait conçu le pieux projet de remplacer la chapelle existante par une église qui fût à la fois, et plus digne de la Majesté du grand Dieu qui veut bien habiter parmi nous, et plus en rapport avec les besoins de la nouvelle chrétienté. Car le nombre des néophytes, comme celui des nouveaux affranchis, allait toujours croissant.

Les plus beaux bois des forêts d'alentour furent amenés par les rivières de l'Accarouany et de la Mana, dans les chantiers de la petite colonie, et, grâce à l'active impulsion de la pieuse Mère, les travaux de charpente s'exécutèrent promptement. Elle avait mis à la tête des noirs travailleurs trois anciens colons de Mana, de ceux qu'elle avait amenés de France dans son premier voyage,

et qui l'avaient ensuite quittée, croyant faire meilleure fortune ailleurs. Le temps les avait guéris de leurs vaines espérances. « Vous voyez, écrivait-elle agréablement à ce sujet, que notre personnel s'augmente en sujets éprouvés par la misère. Ils sont aussi modestes qu'ils paraissaient pédants par le passé. Ils ont tous fait un dur apprentissage. »

Grande fut sa joie lorsque, dans le courant du mois de septembre 1841, l'édifice put être bénit et consacré au culte divin par le Préfet apostolique lui-même. Elle avait fait coïncider cette cérémonie avec la visite d'inspection du Gouverneur. Et M. Charmasson en faisait ainsi mention dans son rapport au Ministre de la Marine : « L'église de Mana, est terminée; l'édifice répond à sa destination : elle est assez vaste pour recevoir une population plus considérable que celle d'aujourd'hui. — Madame la Supérieure générale profita de la présence de M. le Préfet apostolique, qui m'avait accompagné, pour la faire bénir. Toute la population s'était réunie pour être témoin de cette cérémonie : hommes et femmes étaient en habits de fête; ils faisaient plaisir à voir. »

La nouvelle église mesurait 145 pieds de long, sans le vestibule, sur lequel devait s'élever le clocher (1), et 40 pieds de large. Il y avait deux sacristies et deux tribunes, par lesquelles les Sœurs pouvaient se rendre de

(1) Un peu plus de quinze ans après, le P. Neu, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, dota cette église d'un clocher très élevé, lequel, étant aperçu au loin des noirs répandus sur leurs habitations, leur rappelle que là est la Maison de Dieu et que Dieu y habite par amour pour eux. Que de fois la Mère Javouhey avait dit et redit à leurs pères cette consolante vérité, elle qui aimait tant à rester prosternée, et comme anéantie, en la présence de Dieu, au pied des saints autels!

plain-pied à l'église, sans être obligées de sortir. Car la pieuse Mère avait aussi fait faire un nouveau logement pour la Communauté, afin qu'elle habitât, pour ainsi dire, sous le même toit que Notre-Seigneur.

A mesure que ses ressources le lui permirent, elle compléta l'ornementation intérieure et l'ameublement de l'église, sauf à laisser à sa remplaçante le soin d'achever entièrement cette œuvre de foi et d'amour. L'autel principal, les deux autels latéraux et la table de Communion furent faits en magnifique bois d'acajou, et l'on parqueta le sanctuaire avec des bois de couleurs nuancées, qui forment comme une riche mosaïque par leur variété. Deux fort belles statues surmontèrent plus tard les deux autels dédiés à la sainte Vierge et à saint Joseph. L'église de Mana se distingue encore aujourd'hui par sa beauté, sa propreté et l'air de piété qu'on y respire, parmi les autres sanctuaires de la Guyane.

La R. Mère Javouhey, qui avait tant à cœur la beauté et la décence de la Maison de Dieu, était loin d'oublier les infirmes et les malades, en qui sa foi vive lui montrait les membres souffrants de Jésus-Christ. Le premier hôpital qu'elle avait fait bâtir commençait à tomber de vétusté. Elle entreprit d'en faire construire un autre plus vaste et plus commode. C'était un bâtiment de 30 mètres de long sur une largeur proportionnée ; dimensions bien suffisantes pour la population de la petite colonie. On n'y admettait à demeure que les personnes ayant besoin de soins qu'elles n'auraient pas trouvés ailleurs; mais tous les matins on y distribuait des médicaments, et on y pansait les petites blessures de ceux qui n'y étaient pas admis. — Et le Gouverneur, dans son rapport au Ministre, ajou-

tait la particularité suivante, comme digne d'une mention spéciale : « Madame la Supérieure générale, dit-il, dans sa sollicitude pour la population qui lui est confiée, a voulu que les femmes fissent leurs couches à l'hôpital. Cette mesure, aussi sage qu'humaine, a prévenu bien des accidents et doit être regardée comme une des causes qui ont contribué à l'augmentation de la population. » — « En résumé, ajoute-t-il, les secours de la médecine ne manquent jamais à ceux qui les réclament; et, comme dans un petit village tout se sait, le médecin va chez les malades qui auraient négligé de le faire appeler. »

M. Charmasson constatait, d'ailleurs, qu'en général les noirs de Mana se portaient bien, et que la mortalité était moins grande parmi eux que dans les autres quartiers de la Guyane. Ce qu'il attribuait surtout à leur conduite, laquelle, étant surveillée, était plus régulière. Puis à Mana, il n'y avait point de cabaret. Ainsi l'avait établi la R. Mère Fondatrice. Car elle n'ignorait pas que, trop souvent, ces sortes de lieux ne sont pas moins des auxiliaires de la mort que des vestibules de l'enfer. Le gouverneur faisait aussi remarquer qu'il y avait peu d'orphelins à Mana, et que ces enfants avaient trouvé dans la R. Mère et ses Sœurs une nouvelle famille toute dévouée.

Avec l'accroissement de la jeunesse qui grandissait sous ses yeux, la digne Mère sentit se dilater sa tendresse et son zèle pour cette portion si intéressante de sa grande famille de noirs. Pour elle aussi elle conçut de nouveaux projets, comme on le voit par ces lignes extraites de son rapport au Ministre :

« Ce sont surtout les enfants, dit-elle, qui forment la plus

belle portion de notre colonie. Il y en avait, au 1er janvier de cette année, 116 au-dessous de cinq ans, et 95 âgés de cinq à quatorze ans; ensemble 211. Nous allons en former deux salles d'asile ou écoles, afin de leur donner à tous une même direction, de leur faire pratiquer à tous les mêmes travaux, à mesure que l'âge permettra de les y appliquer, de les faire participer aux mêmes soins, espérant les mettre, par cette éducation simultanée, à l'abri de toutes mauvaises influences, domestiques ou étrangères. C'est là, à mon avis, le seul moyen convenable pour les rendre ce que l'on désire qu'ils soient : « des hommes honnêtes, laborieux, utiles à eux-mêmes et aux autres. »

Les jeunes filles, avec les tout petits enfants, restèrent sous la maternelle direction des Sœurs ; et la R. Mère chargea plus spécialement des jeunes noirs un peu plus avancés M. Pierre Javouhey, son parent, qui avait été, à Bourbon, comme l'élève, ou tout au moins le protégé de sa tante, la Mère Rosalie. Il faisait honneur à celle-ci, par sa bonne éducation, ses sentiments religieux et son dévouement pour la jeunesse noire. Aussi la R. Mère Fondatrice l'affectionnait-elle particulièrement.

Celle-ci était tout entière à ces œuvres, ne cherchant que Dieu seul pour témoin de son inépuisable dévouement, lorsque, à sa grande surprise, elle apprit qu'un certain journal de Paris avait publié, au commencement de 1841, un article plein d'éloges sur son Œuvre. C'était l'ancien *Constitutionnel* qui, cette fois, mieux inspiré que le *Temps*, rendait hommage au mérite de la R. Mère et au dévouement de la Congrégation. On y lisait, entre autres choses :

« On ne peut pas dire que cette petite colonie de Mana soit

entièrement ignorée de la Métropole; mais elle occupe si peu de place dans le monde, elle a encore si peu d'importance aux yeux des hommes politiques, des financiers, des industriels, qu'on doit la considérer comme à peu près inconnue en France. Elle est cependant l'œuvre d'une patience éclairée, d'une persévérance honorable, d'une grandeur, d'une noblesse de caractère et d'un dévouement que la Religion seule peut inspirer... Les Sœurs de Saint-Joseph se sont consacrées particulièrement à l'éducation des noirs; elles s'efforcent d'inculquer dans leur esprit, avec la connaissance de la Religion, des idées saines sur l'ordre, sur les devoirs de l'homme, sur la propriété, sur les conditions de leur existence sociale. Elles cherchent à leur faire comprendre que le travail, l'industrie, les bonnes mœurs, sont les véritables sources du bonheur; et que la paresse, la haine, les mauvaises passions, n'enfantent que la misère et souvent le crime. Ces femmes peuvent s'enorgueillir des résultats de leurs efforts; elles sont aimées, respectées de la population; elles ont rarement l'occasion de sévir contre ceux dont elles ont la tutelle. Les noirs sont de grands enfants, bons, simples, naturels, sensibles aux bons traitements, heureux de rendre le bien à qui leur en fait, et honteux lorsqu'ils ont fait de la peine aux Sœurs. Grâce au système de colonisation, introduit par la respectable Mme Javouhey, cette petite colonie jouit déjà de ce que la civilisation a de meilleur : une instruction basée sur des principes solides, la soumission aux lois, boulevard de la société et de la liberté (1). »

(1) Le journal l'*Univers*, en reproduisant cet article, ajoutait : « Tandis que le *Siècle* constate l'influence du Catholicisme en Orient, voici le *Constitutionnel* qui, le même jour, rend un éclatant hommage à une œuvre catholique entreprise dans la Guyane française, en faveur de l'affranchissement des esclaves et de la colonisation. Cet article, plein d'intérêt, fait le plus grand honneur au talent et à l'esprit d'impartialité du *Constitutionnel.* » (*Univers* du 19 février 1841.)

Les éloges que la presse la moins religieuse elle-même décernait, en France, aux travaux de la R. Mère Javouhey, bien loin de l'élever dans son propre esprit, devenaient pour elle une nouvelle occasion de renvoyer à Dieu seul toute la gloire du peu de bien qu'elle pouvait faire, disait-elle. La divine Providence prenait d'ailleurs soin de la tenir toujours dans l'humilité, ce véritable élément de tous ceux que Dieu appelle à faire des œuvres sérieusement utiles et durables.

Nous ne rappellerons pas tout ce qu'elle eut de nouveau à souffrir de la part du Conseil colonial. Il ne pouvait digérer qu'on l'eût comparée aux Jésuites, autrefois civilisateurs religieux. « Ces Pères, disait-il dans son Rapport au Ministre, ces Pères dont on connaît les succès, ne tenaient pas compte du temps, et, tout habiles et instruits qu'ils étaient, ils eussent reculé sans doute devant la moralisation d'une population quelconque, en trois ou quatre années ; car elle est impossible. » Mais telle n'avait jamais été la prétention de la R. Mère générale. Si les noirs lui obéissaient, disait-on encore, c'est qu'ils lui reconnaissaient un pouvoir au moins égal à celui du Gouverneur. S'il y avait eu tant de mariages d'obtenus, c'est que les jeunes filles, bien que sans vocation peut-être pour le mariage, voulaient sortir de la séquestration dans laquelle on les tenait, sous la surveillance des Sœurs. Les noirs étaient, à la vérité, un peu plus moraux et plus instruits que dans les autres quartiers de la Guyane, mais c'était surtout l'œuvre du prêtre. Et pour obtenir ce faible résultat, la paresse avait été organisée, on avait sacrifié le travail, base indispensable de toute association humaine.

Nous ne nous sentons pas le courage de pousser plus loin ce tissu d'assertions dont le temps et l'opinion devaient faire justice. Nous aimons mieux donner ici, d'après les renseignements d'un témoin oculaire, M. Auguste Javouhey, un aperçu de ce qu'était alors la petite République de Mana, sous la maternelle dictature de la vénérée Mère, que, non sans quelque ironie, certains Cayennais appelaient parfois la Reine Blanche.

« Les noirs, dit-il, montraient beaucoup de docilité et d'affection envers les sœurs, leurs directrices, mais rien n'égalait leur soumission, leur attachement, leur confiance à l'égard de ma chère Mère. Ce nom était tout pour eux; ils l'avaient toujours à la bouche, le jour et la nuit, pendant le travail, dans leurs fêtes, dans les bois, sur l'eau. Dans leurs embarras et leurs disputes ils disaient : Allons trouver ma chère Mère. Dans le danger ils l'appelaient à leur secours; au moment de mourir ils disaient qu'ils étaient tranquilles, que la chère Mère prendrait soin de leurs enfants; et ceux qui restaient disaient aux partants : Allez sans crainte, la chère Mère est là qui nous reste, et ne nous laissera pas manquer. »

« Il n'était pas rare que l'un des époux vînt trouver la chère Mère dans les petites difficultés ou querelles de ménage, et lui dît : « Ma chère Mère, je vous rends mon sacrement », en retirant de son doigt l'anneau de son mariage. Elle se faisait alors expliquer le sujet du différend, faisait venir le conjoint, les écoutait l'un et l'autre et donnait son avis, puis, après leur avoir fait se demander pardon, et quelquefois les avoir envoyés à l'église faire une petite prière, elle les congédiait bien réconciliés et parfaitement contents. »

Aussi bien, n'était-ce pas elle, le plus souvent, qui était intervenue pour former leur union? Car qui eût voulu rien faire d'important sans la chère Mère? Un jeune noir

venait la trouver, et, balbutiant son âge, indiquait assez où il voulait en venir : « Eh bien ! mon ami, lui disait-elle aussitôt, tu veux donc te marier? Mais à qui as-tu pensé? « A une telle, ma chère Mère. » « A une telle ! Mais elle est un peu coquette, je crois, et pas trop courageuse à l'ouvrage, et toi tu n'as pas grand esprit, ça n'ira guère. Tiens, j'ai ton affaire. Une telle a bonne tête et bon courage; elle est sage et vertueuse, te convient-elle? » « Si vous contente, ma chère Mère, moi bien content aussi. » « Eh bien, va, prie le bon Dieu, et si le cœur vous en dit, mes enfants, on verra à vous marier. » Inutile de dire que le plus souvent les sages conseils de la digne Mère étaient suivis; et elle-même ne cessait de porter le plus maternel intérêt à ces jeunes ménages, l'espoir de sa petite république chrétienne.

On avait reproché à la sage législatrice de Mana d'avoir en quelque sorte organisé la paresse et sacrifié le travail, en faisant une part trop large aux instructions et autres exercices de religion. Et cependant elle bénissait Dieu de la grande prospérité matérielle accordée à ses chers noirs. La Communauté leur achetait le produit de leurs propres cultures, et leur procurait, de son côté, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

Le surplus des productions du sol non absorbé par les besoins de la colonie, dont le chiffre s'élevait dès lors à près d'un millier de personnes, était expédié à Cayenne par un honnête capitaine avec lequel elle avait passé un marché. Plus tard, elle crut devoir faire elle-même l'acquisition d'une belle goëlette. Le pilote, les matelots, tous étaient des enfants de la colonie. Le bâtiment, qui était le meilleur voilier de la rade de Cayenne, avait son pavillon

blanc et bleu qui flottait au haut du mât, et dès qu'il arrivait en vue de Cayenne il était signalé. « C'est la goëlette de la Mère Javouhey », disait-on. Tous les vingt jours environ, le petit bâtiment apportait des vivres et divers produits au chef-lieu de la colonie, soit pour l'approvisionnement du magasin général, soit pour la consommation des particuliers; et dans les temps de disette, ces secours réguliers n'étaient pas tout à fait à dédaigner. La R. Mère écrivait elle-même en France : « Je vais envoyer mon rapport à Son Excellence et à M. de Saint-Hilaire; ils verront avec plaisir les heureux progrès de la colonisation. Les récoltes des nègres ont dépassé toutes nos espérances. C'est Mana qui entretient l'abondance à Cayenne. Cela produit le meilleur effet sur l'esprit des habitants. On voit par là si nous sommes des paresseux. »

La petite colonie africaine de Mana n'était pas l'unique objet de la sollicitude chrétienne de la R. Mère Javouhey. Sur les rives du Maroni sont trois ou quatre tribus d'Indiens, appelés Indiens peau-rouge parce qu'ils se frottent le corps avec du roucou. Ils sont habiles à tirer de l'arc et vivent de chasse et de pêche. Leur grande passion est le tafia, et leur bonheur de rester oisifs, couchés dans leur hamac, qu'ils suspendent aux arbres ou dans leur pauvre case, appelée carbet. En fait de religion, ils semblent ne reconnaître pour tout mobile supérieur qu'un génie malfaisant, et ils croient à mille prestiges et superstitions qui les portent à se persuader que cette maligne influence est continuellement autour d'eux. — Peu satisfaits des Hollandais qui possèdent les rives du fleuve Maroni, et attirés par la réputation de

l'établissement de la Mana, ces pauvres gens étaient venus s'établir sur les bords de cette rivière, à quatre, six et huit lieues de la petite colonie (1).

« Or, la R. Mère, dit M. Auguste Javouhey, les accueillait toujours avec empressement et la plus grande bonté. Tantôt elle acceptait leurs offres de gibier et de poisson, et leur en donnait la valeur en objets qu'elle savait devoir les attirer le plus; tantôt elle employait leurs pirogues pour les longues courses qu'il y avait à faire; car leurs embarcations sont bonnes, et ils pagayent bien. Or, quelques-uns de ces pauvres sauvages, touchés par la grâce, finirent par se laisser instruire de la religion et baptiser, et surtout par laisser baptiser leurs enfants. Plusieurs fois la R. Mère consentit à les tenir sur les fonts baptismaux, et ils étaient tout fiers de pouvoir se dire les filleuls de la chère Mère. — Elle-même, en l'absence du prêtre, conféra quelquefois le baptême, soit à des enfants de ces Indiens, soit à de ces pauvres gens eux-mêmes, lorsqu'ils étaient vieux et gisants dans leurs hamacs, blessés ou en danger de mort. »

Dans la suite, il se fit de vraies conversions parmi ces tribus nomades des bords de la Mana. Des familles entières en petit nombre, il est vrai, embrassèrent le Christianisme; et le R. P. Emonet (2) raconte quelque part, que, dans une de ses visites à l'Accarouany, comme Préfet apostolique de la Guyane, il avait trouvé l'une de ces familles, le père, la mère et quatre enfants, non seulement baptisée, mais vivant très chrétiennement. Les enfants, élevés par les sœurs de Saint-Joseph, don-

(1) Rapport de M. Ducamper, gouverneur de la Guyane (1840).

(2) Aujourd'hui Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

naient de belles espérances; le plus jeune des petits garçons, en particulier, dès l'âge de quatre à cinq ans, lisait très couramment, savait convenablement son catéchisme et beaucoup de choses par cœur.

Cependant, la R. Mère commençait à sentir le poids des années, auquel venaient s'ajouter, avec les sollicitudes journalières de Mana, les préoccupations de toute la Congrégation. Ses forces, parfois, trahissaient son courage. Un jour, entre autres, se trouvant à Cayenne chez le Gouverneur, elle fut prise d'une syncope dont elle eut quelque peine à revenir, si bien que celui-ci crut devoir en écrire confidentiellement au Ministre, pour lui demander ses conseils au cas où l'établissement de Mana viendrait à être privé de la Mère Javouhey, « car une attaque, disait-il, pourrait l'emporter. » Puis, à peine était-elle remise de l'état de langueur dans lequel l'avait jetée la mort de sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, que de nouvelles fatigues et de mauvaises conditions de température la forcèrent à aller demander un autre air et plus de repos à la Communauté de Cayenne. Elle dut y passer plusieurs mois, mais sans cesser de donner, par toutes les occasions, ses instructions et avis à ses Filles de Mana.

Elle-même profita de ce temps de repos forcé, pour retremper son âme dans les pensées de foi qui étaient son élément, et pour méditer devant Dieu sur l'état général et les besoins de l'Institut. Ses réflexions à cet égard la ramenèrent, comme toujours, sur la nécessité d'y conserver soigneusement l'esprit de simplicité et d'humilité. Modèle de vie intérieure, malgré une vie si répandue au dehors, la pieuse Mère ne cessait d'exhorter à la pratique de ces belles vertus, qui ont pour principe

et aliment l'abnégation et l'oubli de soi-même. Ecrivant alors à la Supérieure principale des maisons des Antilles : « Noubliez pas, ma chère Fille, lui disait-elle, que plus nous aurons d'humilité et de simplicité dans nos maisons, et plus nous ferons de bien. Dieu nous bénira davantage ; je le vois, je le sais par ma propre expérience. »

Mais c'était surtout aux jeunes sujets du noviciat qu'il fallait fortement inculquer cet esprit. Elle adressait en conséquence à la Mère des novices, à Cluny, ces lignes pleines de vigueur, comme elle savait en écrire quand elle voulait qu'on sentît bien la leçon :

« A présent, ma bien chère Fille, lui dit-elle, parlons de votre emploi. N'êtes-vous pas d'avis comme moi qu'il est parfois bien difficile, aujourd'hui, de former de bonnes Religieuses ? Pour peu qu'elles aient d'instruction, elles n'ont plus ombre d'humilité... Pauvre humanité, qu'elle est misérable de ne pas sentir sa misère ! Oh ! ma chère Fille, n'enseignez à vos novices que l'humilité et la simplicité : tout le reste viendra à la suite et sans danger. Apprenez-leur à réfléchir, à ne se compter pour rien, mais vraiment rien ; et cela, non pas de bouche, mais de cœur. »

Et encore :

« Je n'ai pas besoin de vous dire vos devoirs, vous les connaissez. Mais si vous saviez comme les jeunes Religieuses perdent facilement l'esprit de leur état ! Une fois dans les œuvres, on dirait parfois qu'elles ne veulent de notre saint état que ce qui nous élève au-dessus du commun des femmes, qui valent souvent mieux que nous. Mais pour l'humilité, c'est une science qu'elles semblent n'avoir pas apprise, ou qu'elles ont oubliée, faute de l'avoir bien pratiquée. C'est assez ; le bon Dieu vous inspirera le reste. — Dites à vos chères élèves

qu'elles prient pour moi ; je le fais pour elles ; qu'elles mettent toute leur confiance en Dieu et non en la créature. Si elles suivent ces conseils, elles n'auront rien à craindre dans les dangers qu'elles pourront rencontrer ; si elles s'appuient sur Dieu, il ne les laissera pas tomber. »

Parlant, dans une autre lettre, d'une certaine Sœur qu'elle avait remarqué avec peine, disait-elle, avoir l'œil un peu trop perçant pour voir les défauts des autres, habitude qu'elle espérait bien lui faire passer, elle ajoutait gaiement, avec autant de finesse que d'humilité : « C'est une bonne Religieuse, qui a été trop longtemps Supérieure. Pour moi, quand j'irai en France, je veux être Sœur converse, pourvu que ce ne soit pas par orgueil. » En toute occasion, elle multipliait alors ses leçons, relativement à l'abnégation personnelle, et à l'abandon entre les mains de Dieu. Les Sœurs de Cayenne avaient préparé avec soin un concours public de leurs élèves, pour la fin de l'année scolaire. Or, de retour à Mana, elle écrivait à la Supérieure : « Le concours s'est-il bien passé? Je le désire vivement pour la satisfaction de nos chères et bien-aimées Filles, qui ont tant travaillé pour cela. Qu'elles se consolent cependant si tout n'a pas été à leur gré. Le bon Dieu, qui voit tout le bien que nous pouvons tirer des tribulations, nous les envoie, au lieu des consolations que nous croyons si bien mériter... »

La pieuse Mère donnait elle-même, alors, à tout l'Institut, un grand exemple d'humilité : elle demandait à être remplacée dans sa charge de Supérieure générale de la Congrégation. Car ses pouvoirs étaient expirés et, se défiant d'elle-même, elle préférait qu'une autre eût à soutenir la lutte engagée pour le maintien des anciens

Statuts. « Que je remercie le bon Dieu, écrivait-elle sur ces entrefaites, de m'avoir retenue ici ! J'aurais eu peu de courage, peut-être, pour résister à l'orage ; j'aurais manqué à ma mission, j'aurais fait la volonté des hommes et, peut-être, abandonné celle de Dieu. Ici, j'ai le temps de méditer, je suis moins distraite, et, par ce moyen, toujours prête à répondre... »

Elle espérait d'ailleurs que les suffrages du Chapitre se porteraient surtout sur sa plus jeune sœur, la Mère Rosalie, qui s'était acquis l'estime et la confiance de tout l'Institut, tant par ses vertus que par son admirable dévouement, au Sénégal d'abord, puis à l'île Bourbon.

Telle fut aussi, un moment, la pensée de Mgr d'Autun. Ayant donc fait nommer la Mère Rosalie Supérieure de la Maison de Cluny, il essaya de la sonder, au sujet de sa nomination possible comme Supérieure générale. Mais elle ne répondit à cette marque de confiance et aux paroles élogieuses qui l'accompagnaient que par de profonds soupirs et de grosses larmes qui roulaient dans ses yeux. Personne, du reste, dans l'Institut, n'eût jamais consenti, du vivant de la R. Mère Fondatrice, à la remplacer. Mgr d'Héricourt résolut, par suite, de surseoir à la convocation du chapitre jusqu'à son retour en France.

Quant à celle-ci, ayant délégué ses pouvoirs à la Mère Rosalie, et se berçant de l'espérance de sa nomination, elle lui adressait ces lignes admirables d'humilité et de confiance en Dieu :

« Cette lettre, ma bien chère Mère Rosalie, est pour vous encourager à soutenir le fardeau dont la Providence et notre amitié vous ont chargée. Ne craignez pas sa pesanteur : des

épaules plus faibles que les vôtres l'ont porté pendant trente ans. Vous étiez mon soutien, je serai le vôtre. Celui qui nous en a chargées a bien su l'alléger quand nous étions faibles ; il continuera à soutenir son œuvre. Ayons confiance. Prions-le de nous donner sagesse et prudence ; et avec cela ne craignons rien. Vous avez affaire à des hommes pleins d'habileté et de finesse ; mais vous n'avez rien signé ; appuyez-vous sur nos anciens Statuts ; ils ont force de loi... Conservez toutes les attributions accordées à la Supérieure générale. »

Recommandation ne pouvait être accueillie avec plus de respect, ni de filial dévouement, comme le montrent ces lignes si édifiantes de la Mère Rosalie à sa vénérée sœur :

« C'est de tout mon cœur, ma très chère Mère, que je me prête à vos vues, malgré mon incapacité. Que ne puis-je vous frayer le chemin du retour, ôter les ronces et les épines ! Non, je ne parle pas d'y semer des roses ; vous ne les cherchez point dans ce monde. C'est notre bien-aimée Mère Marie-Thérèse qui nous les prépare dans le Ciel, par ses prières, dont nous ressentons déjà les effets. »

Cependant, pour fortifier le courage de ses deux sœurs, les Mères Marie-Joseph et Rosalie, la vénérée Mère leur adressait ces énergiques et encourageantes paroles :

« Il veut, ce saint évêque d'Autun, me remplacer, c'est-à-dire être Supérieur général d'une Congrégation qui ne peut avoir deux Supérieurs généraux à sa tête. Les Statuts sont positifs. Qu'il soit notre Supérieur spirituel, lui et tous les saints Evêques dans les Diocèses desquels nous sommes. Pour le temporel, les Statuts n'admettent que la Supérieure générale et six Conseillères. Ne sortez pas de là, ou la Congrégation n'existera pas longtemps. Depuis trente ans, le bon Dieu

nous a conduites comme par la main ; voulez-vous maintenant qu'Il nous abandonne à des mains étrangères ? Non, non ! » — « Jamais, disait-elle encore, la Congrégation ne sera l'œuvre de Mgr d'Autun, mais elle restera celle de Dieu seul, qui a choisi de si faibles instruments pour l'opérer, afin d'en avoir toute la gloire. Ayons confiance, Il nous soutiendra contre nos adversaires. »

Elle ne croyait pas, toutefois, que le temps fût encore venu de voir la fin de l'épreuve ; mais sa confiance dans la prière et la protection divine était inébranlable.

« Prions beaucoup, écrivait-elle, afin que le Seigneur dirige son œuvre selon sa sainte Volonté. Les hommes ne peuvent pas empêcher l'accomplissement de la sainte Volonté de Dieu. Ayons confiance ; nous voulons faire notre volonté et rarement celle de Dieu ; cependant, à nous entendre, on ne le croirait jamais. »

Et comme sa sœur, la Mère Marie-Joseph, s'agitait beaucoup pour tâcher de faire cesser l'épreuve qui pesait sur la Congrégation, en France, elle lui écrivait encore :

« J'ai une grande grâce à vous demander : ce serait de supporter patiemment la privation de la chapelle, en esprit de pénitence pour nos péchés. Ne cherchez donc point de protecteurs parmi les hommes, ni près de l'archevêque de Paris, ni près de l'évêque d'Autun. C'est à Dieu, dans la prière, que vous devez demander ce que les hommes vous refusent. Je vous l'ai dit tant de fois ; puis-je espérer que vous me croirez mieux cette fois que les autres ?

Sur ces entrefaites, la Mère Rosalie eut l'occasion de constater une fois de plus la justesse des appréciations de sa vénérée sœur. Elle lui écrivait, à la suite d'un long entretien, chez M. de Longueville, au château de Précy...

« Je suis sortie de mon audience le cœur bien gros.

« Monseigneur insiste pour nous assujétir à ses nouveaux Statuts. J'ai compris que c'est dans la crainte que nous n'ayons un Noviciat à Paris, qu'il tient cette maison sous l'interdit pour la chapelle. » — « Je n'ai rien gagné, lui écrivait-elle encore, mais je n'ai rien perdu, rien cédé, ce dont je me félicite; et me voilà guérie de l'idée de rien demander; nous resterons comme cela jusqu'à votre arrivée : à moins d'un miracle, qui change les cœurs et les esprits, il faut nous résigner et attendre. Ce qui doit nous consoler, au milieu de tels obstacles, c'est que, malgré tout, la chose marche et avance à grands pas de tous côtés. Vous avez bien raison, ma très chère Mère, de nous dire et de nous répéter que c'est l'œuvre de Dieu, non pas la nôtre, ni celle des évêques d'Autun et de Paris. »

La Mère Rosalie eut aussi plus d'un assaut à soutenir de la part de quelques membres de l'évêché, qui la pressaient de se prêter aux vues de Monseigneur, lequel, lui disait-on, ne cherchait que le bien de l'Institut. Mais, battue en brèche, en quelque sorte, par toutes sortes d'arguments, elle restait patiemment inébranlable. « A les entendre, écrivait-elle, leur logique est parfaite; la mienne, ou plutôt la nôtre, à nous, est dans le for de notre conscience; elle est de conviction ; les faits sont là pour justifier notre cause; mais on ne veut pas nous comprendre ! » Ce que la R. Mère Fondatrice complétait par cette autre parole, qui paraissait sans réplique : « Personne ne connaît mieux que nous-mêmes nos véritables besoins. »

D'autre part, comme le disait tout à l'heure la Mère Rosalie, l'œuvre de Dieu, ou la Congrégation, marchait toujours et avançait à grands pas de tous côtés. Aussi,

l'humilité et la défiance de soi-même n'excluant ni la vérité, ni la justice, sa vénérée sœur écrivait-elle à la Mère Supérieure de Saint-Yon, avec laquelle elle pensait tout haut :

« Le gouvernement seconde tous nos désirs, parce qu'il a confiance en nous. Monseigneur l'évêque d'Autun croit que s'il pouvait se mettre à ma place, il lui accorderait la même confiance... mais comme il se trompe ! Jamais un homme, quel qu'il soit, ne pourra faire pour la Congrégation ce que le bon Dieu a daigné faire par nous, misérable créature. Ce n'est pas l'œuvre des hommes, mais celle de Dieu : le talent, le pouvoir, la richesse n'y peuvent rien, et rien du tout. »

Ce qu'il y avait de remarquable alors, comme action de Dieu, dans la Congrégation, c'était, d'une part, le nombre toujours bien consolant des vocations, puis la générosité des membres, qui partout, en France, se multipliaient, pour que l'on pût faire face aux besoins incessants des colonies. A la fin de l'année 1840, la Mère Rosalie écrivait à ses anciennes Filles de la mer des Indes :

« Voilà, mes chères Sœurs, une année qui se termine. Elle a été féconde en événements de tous genres. Dieu nous a éprouvées par des tribulations, consolées par de grands exemples de courage, de zèle, de dévouement. Cinquante-huit Sœurs sont parties pour les colonies depuis le 1er janvier 1840. Plusieurs sont revenues et sont mortes. Je puis vous en citer deux du Sénégal, une de Cayenne, et notre sœur Xavier, de Pondichéry. — Voilà comme le temps se passe et amène un terme à tout. Vous souvient-il, sœur Josephine, de M. l'abbé Deguigné (1) ? C'était sa maxime : *il y a un terme à tout !* Oui,

(1) C'était un digne prêtre créole de l'île Bourbon, dont plusieurs membres de l'honorable famille existent encore aujourd'hui.

mes bonnes Sœurs, dans nos peines, disons-le pour nous encourager; et dans nos succès, disons-le encore, pour nous modérer. Il y a un terme à tout ! »

Le dévouement était dès lors comme traditionnel dans l'Institut; ce à quoi n'avaient pas peu contribué les exemples admirables donnés à cet égard par la R. Mère Fondatrice elle-même. Une lettre de la Mère Rosalie nous apprend que, dans ce même temps, le cœur ayant manqué à deux jeunes Sœurs au moment de s'embarquer pour Bourbon et Pondichéry, on ne les y contraignit point, mais, de retour à Cluny, elles furent mises pour six mois en pénitence avec les Postulantes. Ce petit trait caractérise, à lui seul, l'esprit apostolique de la Congrégation de Saint-Joseph, à cette époque.

Rien n'égalait toujours pas le zèle aussi grand qu'éclairé de la R. Mère Générale. Reléguée dans son désert de Mana, plus loin des hommes politiques, mais plus près de Dieu, elle suivait d'un œil attentif la marche progressive de la question de l'émancipation générale des esclaves. Elle étudiait les divers systèmes émis, et, se plaçant avant tout au point de vue du salut des âmes, elle conçut pour la Guyane un plan motivé, consistant à réunir à Mana tous les enfants esclaves de la colonie jusqu'à l'âge de quinze ans; on en comptait alors environ trois mille. Elle aurait commencé par un établissement de mille enfants des deux sexes, dont le gouvernement, après les avoir rachetés, lui aurait fait la remise, et pour lesquels elle se contentait de demander le traitement d'un aumônier, de douze Religieuses et de quatre employés. Faire l'éducation chrétienne et morale de tous

les enfants noirs de la Guyane, et par là jeter parmi la population esclave de la colonie les germes féconds d'une entière régénération religieuse, tel était le plan de la R. Mère, qui en fit l'objet d'un rapport remarquable au Ministre de la marine.

« Les ressources de la politique, y dit-elle, peuvent très peu lorsqu'il s'agit de lier les esprits et les cœurs, de modifier les dispositions mauvaises, d'établir les relations qui doivent unir les uns aux autres les membres d'une même famille. On ne contraint pas les hommes libres, on les persuade. Or, quel est l'âge où il sont plus susceptibles de recevoir les bonnes et favorables impressions, si ce n'est dans leur jeunesse ? Ce sont donc les enfants qu'il faut intruire, élever, parce qu'alors ils sont dociles, confiants, faciles à convaincre et à former. — Et après avoir exposé tout son plan : « Qui me donnera, ajoute-t-elle, de voir s'élever du milieu des forêts de la Guyane cette population d'enfants qui, ayant acquis cette moralité de la Religion, dont le pouvoir est si efficace dans l'essai de la civilisation des peuples, se montrera forte contre la séduction des vices et propre au travail ! Combien je me trouverais heureuse de faire ainsi voir que le catholicisme seul est capable de produire ces grands effets de moralisation, que la philanthropie se contente de rêver, dans son impuissance (1) ! »

Il y avait là, il faut en convenir, une grande idée, une conception digne du génie chrétien de la R. Mère Javouhey. Et depuis quelque trente ans que nos missionnaires ont commencé à attaquer vigoureusement le règne de Satan en Afrique, quel moyen plus efficace ont-ils trouvé pour saper cet empire par sa base, sinon de racheter

(1) Rapport au Ministre de la marine, du 26 juin 1841.

partout des enfants, puis de les élever, afin de former avec eux des familles chrétiennes ? Et en effet, quel élément plus puissant de régénération pour tout un peuple ?

La R. Mère sollicitait partout des prières pour la réussite de ce projet, s'il entrait dans les desseins de Dieu. Et, partagée à cet égard entre la crainte et l'espérance, elle écrivait en France, à l'une de ses sœurs : « Vous avez dû recevoir mes lettres et notre rapport sur notre grand projet. Il me tarde bien de savoir quel accueil on lui aura fait ; si on l'aura accueilli favorablement, ou si on l'aura étouffé à sa naissance, comme un enfant indigne de voir le jour. Oh ! j'ai cependant confiance en Dieu, qui me l'a suggéré ; et j'espère qu'Il disposera les choses de manière que son saint Nom en retire autant de gloire que possible. »

Sur quoi, la Mère Rosalie, en transmettant aux Communautés la demande de prières de sa vénérée sœur, ajoutait ces belles paroles : « Il ne s'agit de rien moins que de trois ou quatre mille enfants au-dessous de quinze ans à instruire et à baptiser avant de les rendre à la société, avec leur liberté. C'est un grand projet auquel ma chère Mère attache le plus grand prix, et pour lequel elle réclame nos prières... Il lui semble que c'est par là qu'elle doit terminer, à la Guyane, sa mission de charité. *C'est bien là notre chère Mère ; son activité ne connaît de bornes sur la terre qu'à l'entrée du ciel* (1). »

La proposition fut d'abord bien reçue à la Direction des Colonies. On alla même plus loin ; car on eut l'intention de confier à la R. Mère Javouhey, non seulement les

(1) Lettre à la Communauté de Pondichéry (26 novembre 1841).

enfants esclaves de la Guyane, mais encore ceux des autres colonies françaises des Antilles. Et si ce dessein avait pu se réaliser, nul doute qu'il ne fût devenu une de ces œuvres qui suffisent à rendre une mémoire à jamais bénie. Malheureusement, le Directeur des colonies, M. de Saint-Hilaire, dont le concours était assuré, prit sa retraite au commencement de 1842, et Dieu permit que son successeur ne jugeât pas le projet du même point de vue. Les heureux résultats que le gouvernement et la colonie auraient pu en retirer n'étaient que dans le lointain ; et avant d'en recueillir les fruits, il eût fallu ouvrir un nouveau crédit pour Mana, ce qui n'aurait guère manqué de soulever de nouvelles réclamations de la part du Conseil colonial ; un de ses grands griefs contre Mana étant précisément la dévolution d'une partie de la dotation que la métropole voulait bien allouer aux colons, en faveur de cet établissement. Finalement donc, le gouvernement français, dont il ne nous appartient pas d'apprécier ici le système de colonisation, ne répondit pas aux espérances de la R. Mère Javouhey.

Celle-ci, du reste, n'en fut qu'à moitié surprise. Car, dès la nouvelle du changement du Directeur des colonies, elle avait écrit : « A présent, nous devons redoubler de confiance en Dieu, et en Dieu seul ! Il me semble que nul homme ne pourra comprendre notre œuvre comme M. de Saint-Hilaire. Je le répète, Dieu seul ! Il est le maître des cœurs. Je ne veux, d'ailleurs, que sa volonté, et la veux sincèrement. »

Dans de telles dispositions, on comprend qu'il dût être plus facile à la digne Mère de dire son *fiat*. Elle ne fut cependant pas sans éprouver quelque peine, en voyant

ainsi anéanties d'un seul coup les belles espérances qu'elle avait conçues pour les intérêts religieux et temporels mêmes de tout un pays (1). Et ce ne sera pas là sa dernière épreuve, avant de quitter la Guyane, pour aller donner à la France, où nous la suivrons bientôt, les derniers fruits de sa vieillesse toujours ardente et courageuse.

(1) L'un de ces résultats certains, témoin l'œuvre des noirs libérés à Mana, eût été une augmentation progressive de la population de la Guyane, pays au sol riche et fécond, mais qui, faute de bras pour recueillir ses richesses, semble condamné à végéter toujours, malgré ses gisements aurifères. Le gouvernement, il est vrai, a essayé de la déportation, comme moyen d'y accroître le nombre des habitants et des gens de travail. Mais l'on sait ce que ces essais coûtent chaque année à la France, et, jusqu'à présent, de sérieux résultats pratiques sont encore à attendre.

CHAPITRE VIII

Refus des abbés sénégalais d'aller à la Guyane. — Résignation de la R. Mère. — La Providence réalise tous ses désirs pour les vocations indigènes en Afrique. — Diverses pertes éprouvées par la R. Mère et consolations. — Gêne du personnel pour les colonies. — Sa confiance en Dieu. — Elle est privée des sacrements. — Etat de Mana, lors de son retour en France.

Le lecteur n'a pas oublié les jeunes Sénégalais élevés en France par les soins de la R. Mère Javouhey. Trois d'entre eux étaient venus du midi achever leurs études ecclésiastiques à Paris, au Séminaire du Saint-Esprit, où, comme déjà nous l'avons dit, se forme le clergé des colonies françaises. C'étaient les abbés Moussa, Fridoil et Boilat.

Le premier, à l'époque où nous sommes, était déjà prêtre et commençait à exercer avec fruit son saint ministère à Saint-Louis (Sénégal) (1). Quant aux deux autres, la R. Mère avait toujours pensé les associer à son œuvre de Mana. Toutes sortes de motifs la guidaient dans ce

(1) Avant son départ, on voulut le voir aux Tuileries ; et il célébra la sainte Messe, en présence du Roi, au palais de Fontainebleau. La Reine Marie-Amélie lui fit alors plusieurs dons. Et, plus tard encore, il obtint de la pieuse Reine, pour l'église de Gorée, un beau tableau de saint Charles Borromée, patron de la paroisse, et une riche garniture de chandeliers. MM. Fridoil et Boilat furent de même l'objet de la bienveillance et de la munificence royales. — Le souvenir de la R. Mère Javouhey était loin d'être étranger à tous ces témoignages, par lesquels on applaudissait à sa généreuse pensée de la formation d'un clergé indigène pour l'Afrique.

désir : ils se seraient affermis dans leurs saintes dispositions, sous la garde de l'humilité et de la simplicité; puis, sous la conduite de leur ancien professeur, M. Bouges, qu'elle espérait obtenir de Mgr de Carcassone, ils auraient consacré leurs soins à l'intéressante jeunesse de la petite colonie, et cultivé parmi elle des germes précieux de vocation, en vue de l'Afrique, leur patrie.

Mais citons plutôt les lignes si touchantes par lesquelles la digne Mère exprimait elle-même ses pieux desseins à cet égard. Elle écrivait à la Mère Théophile, qui lui avait plusieurs fois transmis des nouvelles de ses chers Africains :

« Nous allons faire au Ministre la demande de nos deux abbés, dont vous nous avez dit tant de bien. Ils viendraient à Mana avec un digne prêtre de Carcassonne qu'ils connaissent beaucoup. Je ne sais si cela leur conviendra... Je crois qu'ils seraient heureux parmi nous, où il y a tant de bien à faire et tant de moyens pour l'exécuter. Je demande au bon Dieu qu'il leur fasse connaître sa sainte volonté... Je les aime comme une mère aime ses enfants. Mais c'est pour Dieu seul que je les aime. Le gouvernement nous autorise à faire un établissement pour cent enfants, pour lesquels il donnera une petite pension. Il n'y aura que des enfants noirs de Mana ; nous en comptons 230 au-dessous de douze ans. Les abbés donneraient les principales leçons aux garçons. Par la suite, si on trouve des dispositions dans les élèves, on établira un séminaire de jeunes noirs, qui marcheront sur les traces de leurs maîtres. Il me semble que, pour ces jeunes abbés, cela doit être (la formation d'un clergé africain) l'objet de tous leurs vœux... Mais je crains qu'ils ne se laissent influencer... Priez bien, pour qu'ils fassent la sainte volonté de Dieu. »

La digne Mère espérait aussi trouver dans ces deux

jeunes prêtres des missionnaires tout dévoués aux noirs, et que n'auraient point rebutés les difficultés de cette tâche, assez ingrate pour la nature. Car elle ne voyait pas sans peine que ceux qui se consacraient à cette œuvre de dévouement et de patience auraient voulu voir disparaître entièrement du sein de cette population, dont on semblait oublier l'origine et l'éducation première, ces ronces et ces épines dont les générations même les plus chrétiennes ne sont point toujours exemptes.

« Hélas ! écrivait-elle, on voudrait à ces pauvres noirs toutes les vertus que l'on ne possède pas soi-même ; voilà la source de tous nos chagrins. On dirait que les prêtres et les religieuses sont les plus opposés à la liberté... Que j'aurais de choses à dire là-dessus ! Que d'expérience j'ai acquise ! Que le monde est injuste ! Tous nous voulons de grands biens, mais sans faire aucun sacrifice, surtout d'amour-propre. »

La R. Mère fit donc demander par la Mère Rosalie, sa sœur, aux jeunes abbés « s'ils iraient avec plaisir occuper un poste, où ils pourraient faire tant de bien. » « Car, ajoutait-elle, s'ils viennent, je désire que ce soit de bonne volonté ; je veux qu'ils soient heureux en faisant le bien. » On eût dit qu'elle avait comme un pressentiment de ce qui devait arriver. MM. Fridoil et Boilat, malgré toute leur reconnaissance pour leur bienfaitrice, exprimèrent l'intention de retourner plutôt dans leur pays ; et ni le Ministre, à qui la R. Mère en avait écrit, ni M. Fourdinier, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, ne cherchèrent à les en détourner. — Nous n'avons pas à examiner ici quel eût été, en réalité, le parti le plus sage et le plus avantageux à prendre ; mais ce que nous devons constater, c'est l'humble et entière soumission

avec laquelle la R. Mère Fondatrice reçut la nouvelle de cette décision, qui renversait cependant ses plus chers projets. Elle savait que les desseins de Dieu sont souvent impénétrables, et elle mit, en cette circonstance, comme toujours, toute sa confiance en Lui.

En réalité, la divine Providence travaillait alors, à son insu, et d'une manière admirable, à l'exécution de tous ses projets de zèle apostolique en faveur des noirs de Mana et de l'Afrique infidèle. C'était justement le temps, en effet, où prenait naissance, près d'Amiens, une Congrégation de religieux missionnaires spécialement destinés à l'évangélisation des noirs. Les colonies, la Guyane en particulier, les verront bientôt venir; et la formation d'un clergé indigène sera une des fins principales de leurs travaux en Afrique, ce champ immense confié à leur zèle (1). Tous les vœux de la R. Mère Fondatrice seront donc accomplis ; et le premier anneau destiné par Dieu à renouer en Afrique la chaîne bénie des vocations sacerdotales et apostoliques sera précisément un enfant de Sainte-Marie de Gambie, où, dès l'année 1823, son dévouement avait poussé la R. Mère Javouhey. Nous voulons parler du R. P. Lacombe, missionnaire du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui, depuis plus de

(1) En l'année 1841, le Vénérable Père Libermann, converti du judaïsme à la foi chrétienne, recevait le sacerdoce des mains de Mgr Mioland, évêque d'Amiens, et dès 1843, envoyait en Afrique ses premiers missionnaires. Un des points de leur Règle, pour travailler au salut des âmes, était précisément la formation d'un clergé indigène. (Règle provisoire, 1re partie, ch. VIIIe.) Œuvre tant recommandée par le Saint-Siège, et que le prophète Isaïe avait, depuis des siècles, expressément annoncée, en ce qui concerne la terre d'Afrique en particulier. (Isaïe, ch. LXVI, v. 19, 20 et 21.)

trente ans, travaille avec une ardeur infatigable au salut de ses compatriotes.

Si l'action divine n'est pas dans cet ensemble de circonstances, ne faudra-t-il pas renoncer à la trouver jamais dans l'enchaînement des choses humaines, où elle se dérobe le plus souvent à nos regards, comme si elle voulait être cherchée, pour exciter ensuite davantage notre admiration ? Et toutefois ce n'est pas tout encore, car Dieu semblait avoir déposé comme en germe, dans le cœur de la R. Mère Javouhey, tout ce qui devait contribuer à la formation du peuple chrétien en Afrique, et lui donner son plus bel épanouissement.

Ainsi que nous l'avons vu, elle avait également amené ou fait venir du Sénégal un certain nombre de jeunes filles noires, pour les soustraire à un milieu contagieux, en faire de bonnes chrétiennes, et les renvoyer ensuite dans leur pays, comme un puissant levain de civilisation. Elle avait même espéré trouver parmi elles quelques âmes privilégiées, que Notre-Seigneur appellerait à l'honneur d'être ses Epouses ; et la jeune Florence se préparait à célébrer cette union céleste, quand le ciel vint ravir à la terre cette tendre plante encore toute parée de la beauté première de son baptême.

Or, dans la suite, ces désirs et ces espérances se réalisèrent également d'une manière excellente, lorsque Mgr Kobès, vicaire apostolique de la Sénégambie, avec le concours persévérant et dévoué d'une digne fille de la R. Mère, la Sœur Rosalie Chapelain, jeta, en 1858, les fondements de la Congrégation des Sœurs indigènes, Filles du Saint-Cœur de Marie, appelées à travailler à la conversion des noirs de l'Afrique, par la prière, la

pénitence et les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. La première pierre de cet édifice, après la Sœur Rosalie, fut une pieuse élève des Sœurs de Saint-Joseph de Gorée, Mlle Louise de Saint-Jean, fille du maire de la ville, qui prit le nom de Sœur Marie et devint la Supérieure du nouvel Institut. Les autres membres sont aussi, pour la plupart, d'anciennes élèves des Sœurs de Saint-Joseph, ou de celles de l'Immaculée-Conception, leurs associées et leurs émules dans le zèle apostolique ; plusieurs enfin sont originaires de différentes tribus voisines : Peul, Sosset, Diola, Sarakolet, Saloum, etc., au sein desquelles, pendant son séjour en Afrique, la R. Mère Javouhey avait précisément désiré choisir l'élite de la jeunesse, pour en former un établissement modèle à Dagana, sur le fleuve Sénégal.

C'est ainsi que la pieuse Mère, par ses prières et ses vœux, ses travaux et ses sacrifices, devait avoir sa large part dans les éléments régénérateurs de cette partie du vaste continent africain : sacerdoce, vie religieuse et apostolat sous toutes les formes. Nous ne connaissons point, parmi les femmes, de plus grande figure dans l'histoire des missions catholiques dues au zèle de la France (1).

Cependant ces choses ne devaient se réaliser qu'avec le temps, et, avant de recueillir dans la joie, il fallait défricher et semer dans les larmes. C'était là, ce semble,

(1) Dans un parloir intérieur de la Maison-Mère de la Congrégation de Saint-Joseph, une belle peinture représente l'ordination des trois jeunes Sénégalais élevés par les soins de la R. Mère Javouhey. Le tableau, placé au-dessus de son buste en marbre blanc, rappelle ainsi le souvenir de l'une de ses plus belles entreprises en faveur de la civilisation chrétienne de l'Afrique.

le lot privilégié de la R. Mère Fondatrice. Pour elle, à Mana, les peines et les épreuves se succédaient pour ainsi dire sans interruption. Au temps où les jeunes Sénégalais, ses protégés, lui faisaient défaut, elle perdait le jeune parent, Pierre Javouhey, dont nous avons déjà dit quelques mots, et sur lequel elle comptait surtout pour l'éducation de la jeunesse noire la plus avancée. Les lignes suivantes nous diront toute l'étendue de ses regrets.

« Nous venons, écrivait-elle à la Mère Rosalie, sa sœur, de perdre notre cher cousin, Pierre Javouhey, votre élève. Les trois derniers mois de sa vie ont été un martyre, et il a fait une sainte mort. Il a été le modèle de la colonie pendant sa courte vie parmi nous. Il emporte les regrets de tous ; c'était le meilleur ami des noirs. Le bon Dieu l'a retiré du monde avant qu'il l'eût connu ; c'est une grande faveur. Je le regrette bien pour Mana ; priez pour lui. »

On put voir, à l'occasion de cette mort, ce que le christianisme sait inspirer d'esprit de famille aux populations qu'il anime de son souffle. Pendant que le pauvre malade, au terme de sa carrière, soutenait les dernières luttes de la vie, au milieu de ses parents en pleurs, les bons noirs de la colonie s'étaient rendus à l'église; là ils priaient Dieu pour lui ; ils recommandaient son âme à Marie en récitant le chapelet; puis, rapprochement touchant, au moment où son âme, brisant les liens de sa prison de boue, s'envolait vers le séjour des bienheureux, les négresses chantaient à l'envi ce refrain d'un pieux cantique :

Sa vie a coulé sans nuages ;
Sa mort est le soir d'un beau jour.

C'était le 1er février 1842, veille de la fête de la Purification de la sainte Vierge et de la Présentation de Jésus au Temple.

Son éloge se retrouve, à côté de celui de la R. Mère Javouhey, dans ces lignes de M. Louis Veuillot sur Hippolyte Violeau, le poète de Brest, ami intime de Pierre Javouhey :

« Au bureau des hypothèques (de Brest), Hippolyte, dit-il, trouva un ami, Pierre Javouhey, simple, modeste, sage et bon, l'ami qu'il fallait à cette âme si souffrante et si ingénue. Une forte sympathie, fondée sur les mêmes principes d'honneur, sur les mêmes goûts, sur les mêmes croyances, les attacha promptement l'un à l'autre. Peut-être Pierre avait-il dans le caractère plus de force, Hippolyte plus de douceur ; c'était tout le contraste qu'il fallait pour alimenter de longues causeries, où l'on s'exhortait mutuellement à suivre les austères sentiers du devoir et de la vertu chrétienne. Les grands exemples ne manquaient ni d'un côté ni d'un autre. Hippolyte avait sa noble famille, *Pierre était le neveu d'une des plus grandes âmes de ce temps, Mme Javouhey, fondatrice et supérieure générale de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, femme apostolique, et dont le cœur a répandu sa charité sur deux mondes.* Nos jeunes gens n'allaient point si haut ; tout en se proposant de vivre en bons chrétiens, ils faisaient ce que l'on fait à vingt ans : des projets de bonheur... Hélas ! au bout de peu de temps, Pierre partit. Hippolyte vit le navire qui l'emportait disparaître sur ces flots d'où son père n'était pas revenu. Mortellement atteint par le climat de la Guyane française, Pierre, après quelques années de souffrances, expira, demandant son ami, et lui léguant tout ce qu'il possédait, une somme de cent francs, pour l'aider à publier un livre (1). »

(1) Une belle pièce de vers intitulée : *Une tombe à la Mana*, fut la

Rappelons encore, sous cette même date, un autre deuil de la R. Mère Fondatrice, qui, pour s'être volontairement exilée, n'en était pas moins tout affection et dévouement pour les siens, quoique sans faiblesse. Elle apprit la mort de l'un de ses neveux, M. Eléonore Javouhey, le fils de son frère aîné, Etienne, dont la maison avait autrefois abrité ses premiers essais de zèle, sa première et solennelle consécration à Dieu en 1798. Ce lui fut toutefois une douce consolation de penser qu'il avait quitté ce monde en bon chrétien. La Sœur Rose, supérieure de la petite Communauté de Chamblanc, se trouvait à son chevet avec plusieurs de ses enfants, et, comme elle lui présentait à boire : « Sœur Rose, lui dit tout à coup le malade, y a-t-il une clef pour ouvrir le Paradis ? — Oui, monsieur Eléonore, c'est la grâce de Dieu, et vous avez le bonheur de l'avoir reçue. — Eh bien, que l'on ouvre vite, vite, il

réponse du jeune lauréat des Jeux Floraux à ce dernier souvenir de son vertueux et fidèle ami. La R. Mère Javouhey n'y était pas non plus oubliée, comme on le verra par le petit extrait suivant :

. . . . . .

Ne verrai-je jamais les bois de la Guyane,
Le fleuve américain, la tranquille savane,
L'ombrage où mon ami me parlait de retour,
Et la jeune Mana si chère à son amour ?
Ne verrai-je jamais sa famille, son frère,
Et vous, sa providence et sa seconde mère,
Vous qui, le recueillant, lui dites : « — Viens à moi,
Quitte ce monde impie, il n'est point fait pour toi.
L'obstacle arrêterait ta jeunesse débile ;
Il te faut, pauvre enfant, une route facile.
Des lieux où tu languis consens à t'arracher ;
Toute fleur ne peut croître aux fentes d'un rocher. »
— Il partit. Comme vous, je croyais le connaître,
Je croyais loin du bruit le voir bientôt renaître,
Je rêvais à ses jours un bonheur éternel ;
Vain espoir ! Fleur céleste, il lui fallait le ciel !

(Extrait des *Loisirs poétiques.*)

en est temps. » Et en prononçant ces paroles, il rendit doucement son âme à Dieu.

Il se survécut dignement à lui-même dans ses enfants. L'un d'eux, M. Léonard Javouhey, devint prêtre et religieux missionnaire, ainsi que déjà nous avons eu occasion de le dire. Une de ses filles fut élevée près de sa tante, la Mère Clotilde, à Limoux, et s'y consacra à Dieu, dans la vie religieuse, sous le nom de Sœur Marie-Amélie (1); enfin Mlle Emilie, son dernier enfant, devait plus tard donner sa main à un digne parent, M. Victor Javouhey, et devenir, pour la paroisse de Chamblanc, un modèle de piété et de charité pour les pauvres et les malheureux.

Au milieu des épines qui trop souvent déchiraient son cœur, la R. Mère respirait aussi parfois le suave parfum de quelques fleurs choisies. A cette même époque, par exemple, elle voyait avec joie et grande consolation grandir un tout jeune enfant qu'elle avait tenu, avec le regretté Pierre Javouhey, sur les fonts sacrés du baptême, où il avait reçu les noms de Léopold-Marie-Joseph. C'était le fils de son cousin Louis Javouhey, officier de l'état civil, lequel avait épousé Mlle Laurençot, de Brest, venue à Mana avec sa famille lors de l'arrivée des premiers colons. — Après la mort de M. Pierre Javouhey, quand on demandait au jeune enfant : « Où est donc votre parrain, M. Léopold ? » il répondait : « Il est mort; il est parti pour le Ciel. » Et la Sœur Isabelle, le plaçant sur l'autel de saint Joseph, lui montrait son image,

(1) La sœur Amélie fut bientôt mûre pour le ciel : elle mourut à peine âgée de vingt-quatre ans, le 15 juillet 1852, un an, jour pour jour, après sa grand' tante du côté paternel, la R. Mère Fondatrice.

disant : « Regardez bien, mon enfant; c'est saint Joseph qui est maintenant votre patron..... il veillera sur vous. »

Sous les auspices du glorieux Epoux de Marie, objet de la tendre affection et des prières de ses bons parents, ainsi que de sa pieuse marraine, le jeune enfant grandit; puis, amené en France, quelques années après, il poursuivit heureusement ses études et sa carrière. Et maintenant le filleul de la R. Mère Javouhey, M. Léopold Javouhey, colonel d'infanterie de marine, fait voir, dans sa personne, si les sentiments chrétiens nuisent en quelque chose à l'intelligence, à la bravoure militaire et au dévouement pour son pays.

Cependant la situation de la Congrégation en France ne laissait pas d'apporter sa somme de préoccupations à la R. Mère. Par suite, en effet, de la suppression en fait du Noviciat de Bailleul, on se trouvait à court de sujets pour les colonies. Les Maisons de France avaient beau se gêner, se multiplier en quelque sorte, on ne parvenait qu'à grand'peine à fournir pour ces pays les Religieuses demandées par le Gouvernement et le besoin des populations. Vint même le moment où, pour cette raison, l'on put craindre de perdre la mission du Sénégal; et si la chose arrivait, que deviendrait en général l'œuvre des colonies ? D'autres congrégations n'y viendraient-elles pas prendre la place des Sœurs de Saint-Joseph, qui s'y dévouaient depuis si longtemps déjà ? D'autant que, dans ce temps-là même, Mme de Vialard, par suite de difficultés avec l'autorité ecclésiastique, voyait ses Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition remplacées dans les hôpitaux d'Alger par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui

commencèrent, alors aussi, à ouvrir des écoles chrétiennes à Constantinople (1842).

Mais la R. Mère Fondatrice opposait à toutes ces craintes une inébranlable confiance en Dieu et un entier abandon à sa divine volonté. Et comme la Mère Marie-Joseph en particulier semblait se préoccuper outre mesure de la perte possible du Sénégal, elle lui écrivait :

« Ma bien chère Fille, pourquoi tant vous mettre en peine ? Si quelque Congrégation nous envie le Sénégal pour expier ses péchés, ne vous opposez pas à de si saintes intentions (1). Vous prierez Son Excellence de nous envoyer à Mana toutes les Sœurs dont vous pourrez vous passer, et nous les emploierons au service des malheureux. Ainsi ne vous tourmentez pas ; soumettez-vous à la sainte volonté de Dieu. »

Elle ajoutait, au sujet des épreuves par lesquelles avait à passer la Congrégation de Saint-Joseph de l'Apparition :

« C'est unique de voir comme les tracasseries de Mme de Vialard ressemblent à celles qu'on nous suscite à nous-mêmes. Mais songez qu'elle ne fait que commencer, et, pour nous, voilà bientôt quarante ans que cela dure ; nous devons être plus près qu'elle d'en voir la fin ; mais le contraire peut arriver. Si l'œuvre dont elle est chargée n'est pas celle de Dieu, je la plains ; elle ne réussira pas ; mais si c'est l'œuvre de Dieu, elle n'a rien à craindre des oppositions des hommes, ni de la malice de l'enfer. »

C'est ainsi que l'âme de la R. Mère Javouhey planait toujours, au milieu du choc des choses humaines, dans les régions sereines de la foi. Elle eut grand besoin, alors,

(1) Par cette fine réflexion, la R. Mère faisait allusion aux peines, difficultés et sacrifices de la mission du Sénégal, qui, au point de vue du mérite, ne sera certes pas la dernière, pour les Sœurs de Saint-Joseph.

de l'appui de cette foi, pour ne pas faiblir sous le poids des tribulations qui marquèrent les derniers temps de son séjour à la Guyane. Elles lui venaient non seulement de son entreprise de Mana, œuvre à part, destinée à préparer l'abolition de l'esclavage, mais encore du différend existant avec Autun, et dont le contre-coup se faisait sentir jusqu'à la Guyane. L'un des prêtres attachés à la petite colonie, ayant été visiter Mgr d'Héricourt dans un voyage en France, était revenu armé de toute pièce, disait la R. Mère, pour l'amener, de gré ou de force, à faire ce que le Prélat demandait d'elle. Il n'avait rien pu gagner ; mais, à cette occasion, le clergé de Cayenne, déjà assez prévenu à son endroit par suite des dispositions peu favorables des colons et de certains faux rapports au sujet de Mana, se tourna tout à fait contre elle. Les choses allèrent même très loin. « Mon Père Guillet, écrivait-elle, n'a pas voulu me confesser. J'attendrai donc que la Providence m'envoie l'homme selon son cœur. Je conserve la paix de mon âme : ce n'est pas l'opinion des hommes, quels qu'ils soient, qui me rendra coupable devant Dieu. Voilà ma consolation. » Une autre fois, un ecclésiastique, qui lui devait cependant beaucoup, lui refusa publiquement la sainte communion dans l'église de Cayenne.

Cependant celui qui s'était fait l'instrument trop aveugle de Mgr d'Autun, en même temps que des adversaires de la colonisation, avait à peine quitté Mana depuis trois mois, qu'il tombait malade et rendait le dernier soupir. « Il était parvenu, écrivait la R. Mère, à nous faire refuser les sacrements ; et il est mort misérablement, c'est-à-dire sans pouvoir se confesser ni être administré. » « Je n'en crois pas moins, ajoute-t-elle, qu'il aura trouvé

grâce devant Dieu, car c'était un bon prêtre; mais Dieu l'a puni sur la terre pour le récompenser dans le ciel, en même temps qu'il nous en a délivré... Nous avions un autre ennemi qui a subi le même sort. Ce n'était qu'un séculier, médecin en chef; mais il a fait des réparations avant de mourir, reconnaissant ses torts et demandant pardon à ceux qu'il croyait avoir armés contre nous. Que de réflexions tout cela fait faire ! Comme cela ranime ma confiance, en me montrant que Dieu soutient son œuvre et qu'Il ne l'abandonnera jamais ! »

Dieu permit toutefois que l'espèce de persécution alors soulevée contre la digne Mère se continuât jusqu'à son départ pour la France. Elle ne pouvait se confesser ni communier, pas plus à Cayenne qu'à Mana. Elle devenait comme la fable du public; mais des correspondances échangées à son endroit parmi les membres du clergé étaient surtout faites pour lui déchirer le cœur.

Victime de sa fidélité à ce qu'un sentiment intime, indestructible, lui disait être la volonté de Dieu et conforme aux intérêts de sa gloire, elle ne pouvait s'empêcher d'exhaler sa douleur dans le cœur de quelques-unes de ses filles dévouées. « Tout cela, écrivait-elle, s'est fait d'une manière dure et révoltante de la part de mon Père Guillet et de l'abbé qu'il nous a laissé, sans vouloir nous en donner un autre. » « Que j'ai eu de peine, écrivait-elle encore, à supporter l'outrage des lettres du clergé de Cayenne et du préfet apostolique ! » « Toutefois, ajoutait-elle, ne croyez pas pour cela que je sois malheureuse. Non, mes bien chères filles, jamais je ne fus plus fervente ni plus unie à Dieu; mes Sœurs ont la charité de me montrer la même confiance. Ce ne sont pas les hommes qui nous jugeront; ayons confiance. »

Elle parlait alors de se rendre à Sinnamary, pour y faire au moins ses Pâques, « car, disait-elle, le bon curé de cette paroisse veut bien me confesser ; on ne lui a pas défendu de m'entendre. » Mais l'épreuve la poursuivit bientôt jusque-là, et plus loin encore ; partout, en effet, où elle voulut réclamer le ministère du prêtre, soit à la Guyane française, soit même à Surinam, la capitale de la Guyane hollandaise, et ailleurs, dans nos possessions françaises, le mot d'ordre avait été donné. La pauvre Mère n'avait donc plus d'autre ressource que Dieu seul. Aussi avec quelle ferveur elle le priait ! avec quel soin elle veillait sur elle-même pour ne commettre aucun péché !

Ces circonstances et d'autres, relatées dans ses propres lettres, sont en outre confirmées par les lignes suivantes de M. l'abbé Rogeau, à qui, plus d'une fois, la digne Mère fut à même de raconter dans l'intimité ses épreuves de Mana. Nous citerons ses propres paroles, dans toute leur simplicité.

« A la Guyane, dit-il, on a privé la chère Mère générale des sacrements, sans lui dire positivement pour quel motif. On ne l'excommuniait pas en forme, mais on donnait aux prêtres la défense de l'entendre en confession et de l'admettre à la sainte communion. Se présentait-elle à la sainte Table, on la passait ; allait-elle à une colonie voisine, faisant un long voyage pour se confesser, elle apprenait en arrivant qu'une défense du même genre l'y avait précédée. » « Il fallut, ajoute le digne prêtre, toute la vénération qu'elle inspirait à ses Sœurs pour qu'elle ne devînt pas l'objet de leur mépris. — Elle endura ce supplice avec la grandeur d'âme qu'elle n'a cessé de montrer toute sa vie. « J'ai bien souffert pendant ces deux ans, disait-elle ; et pourtant j'avais la plus grande confiance en Dieu.

Je me promenais souvent seule dans la forêt, et je le priais avec ferveur pour obtenir la grâce de ne pas l'offenser, puisque je ne pouvais pas recourir au sacrement de sa miséricorde. Jamais, ajoutait-elle, je n'ai eu autant de vigilance sur moi-même, sachant que je ne pourrais me confesser, si j'offensais le bon Dieu (1). »

On comprend ce que la nouvelle de pareilles épreuves devait exciter de douleur et d'alarmes, en France, dans le cœur de ses Filles. Elle s'efforçait elle-même de les consoler et de les rassurer de son mieux.

« Je pleure souvent et ris peu, écrivait-elle ; mais ne me croyez pourtant pas malheureuse. Je suis calme et tranquille... Je pardonne de bon cœur et pour l'amour de Dieu à Monseigneur, qui me prive ainsi de la participation aux sacrements, parce que je ne consens pas à le reconnaître comme Supérieur général de la Congrégation. Je n'en serai que plus fidèle à ma vocation qui vient de Dieu et non de lui; il n'est pas en mon pouvoir de défaire ce que Dieu même a fait. » « Oh! qu'on est heureux, écrivait-elle encore, quand on ne veut que la sainte volonté de Dieu! Quelle paix on goûte dans l'adversité, dans les contradictions! Les biens et les maux sont indifférents... J'ai une santé faible, mais bonne encore. Je supporte courageusement, je dirais presque avec plaisir, toutes les croix que le bon Dieu m'envoie; j'y trouve même de la consolation; j'ai honte pour les personnes qui me persécutent. Vous voyez que je ne suis pas malheureuse; je vous dis ces choses pour votre consolation. »

L'excès de ses peines n'était même pas capable d'altérer en elle cette humeur naturellement enjouée, et qui,

(1) Notes de M. l'abbé Rogeau, arch. de Noyon, chanoine et vicaire général honoraire de Beauvais.

jointe à la finesse de son esprit, lui donnait d'ordinaire tant de charmes. Elle écrivait, dans le même temps, à ses sœurs, au sujet des affaires d'Autun :

« Les deux mots de ma sœur Bathilde, puis vos lettres, ont excité ma curiosité et m'ont fait grand plaisir; je ris toute seule, quand j'y pense. Qu'il me tarde de savoir comment Monseigneur se sera tiré d'affaire avec des Religieuses qui s'entêtent à aimer leur Mère, et qui ne veulent de sa Grandeur que la sainteté de son ministère; qui ne veulent pas lui donner la peine de leur direction temporelle! »

Pressée de plus en plus par ses Filles, et surtout par ses propres sœurs, les Mères Marie-Joseph et Rosalie, de quitter un pays où son âme ne pouvait plus que languir loin des sources vivifiantes de la grâce, la R. Mère se décida enfin à faire ses derniers préparatifs de retour. Ce n'était toutefois pas sans peine.

« Il m'en coûtera beaucoup de partir, écrivait-elle, car je ne vois pas bien en cela la volonté de Dieu; mais il aura pour agréable l'obéissance à vos désirs, manifestés depuis si longtemps. Je laisserai bien des travaux inachevés; si le bon Dieu le permet, je viendrai les terminer dans deux ans. » — Et comme elle annonçait plus positivement son prochain départ, elle réclamait les prières de toutes ses Filles, pour que Dieu lui accordât un heureux voyage. « Priez bien, mes très chères Filles. Car je suis poltronne; je crains le danger. C'est bien pardonnable; il y a plus de quinze mois que je ne me suis confessée! Je ne sais si on me laissera partir ainsi. C'est probable; mais je me confie en Dieu, j'ai grande pitié des hommes. » — « Si vous saviez, ajoutait-elle, comme j'aime la solitude! Je désire finir ma carrière dans le silence et l'obscurité. C'est là tout ce qui me charme et m'enchante. »

La R. Mère Javouhey a donc rempli sa mission à Mana ; mais avant de l'accompagner en France, il nous faut jeter un dernier coup d'œil sur la grande œuvre de civilisation chrétienne qu'il a été donné à sa foi et à son zèle d'entreprendre et d'accomplir. Or, l'état de la colonie avait été poussé par elle à un degré tel de prospérité, que le Gouverneur de Cayenne, après une visite officielle sur les lieux, à l'effet de statuer sur son avenir, crut pouvoir proposer au Ministre de déclarer Mana bourg libre, et de le faire rentrer ainsi, sous le rapport civil, administratif et commercial, dans les règles du droit commun. D'avance il répondait victorieusement à toutes les objections contre ce projet :

« Mais, dira-t-on, ce que vous conseillez amènerait la destruction de Mana. — Non, Mana se sera pas détruit. C'est aujourd'hui, après le chef-lieu de la Guyane, le seul endroit où l'on trouve une population sérieuse, compacte, réunie en bourg, et ce bourg subsistera désormais, si l'on veut qu'il subsiste. On pourra dire aussi que la population de Mana n'est pas encore assez avancée pour jouir des droits des autres villes libres de la colonie ; que cette population quittera le sol, qu'elle se répandra dans les quartiers et dans la ville de Cayenne et que son contact viciera les autres noirs. Moi, je ne crois pas à la réalisation de ces sinistres pressentiments ; je dis, au contraire, que la population de Mana est plus avancée qu'aucune autre de la Guyane, *qu'elle est même à l'unisson de celle du chef-lieu, si elle ne l'a dépassée...* — La population de Mana ne quittera pas le sol (1). Où irait-elle pour remplacer ce qu'elle laisserait derrière elle ? N'a-t-elle pas à Mana des cases, des terres qui

(1) Les ennemis de la colonisation n'avaient cessé de prédire cette fâcheuse solution ; c'était ce qu'avaient également craint les Gouverneurs les plus favorables à l'Œuvre.

la font exister? N'a-t-elle pas contracté les habitudes de la vie de famille? Toutes ces choses-là ne s'abandonnent pas pour courir après l'incertain. — Quant à la crainte que les habitants de Mana ne vicient les autres populations de la Colonie, je ne la partage pas. *Je craindrais, au contraire, qu'ils ne perdissent à ce contact, même au chef-lieu, où les progrès moraux se développent si lentement*, parce que les soins et la direction ne sont pas les mêmes... La Congrégation a donc rendu des services réels; elle a été d'une grande utilité à la population qui lui était confiée. Il ne faut pas oublier non plus, qu'en 1835, lorsque la Colonie tout entière, pour embarrasser l'administration locale, témoignait des inquiétudes qu'elle n'avait pas, on a été heureux d'avoir sous la main Madame la Supérieure générale et les Dames de Saint-Joseph qui, ne s'alarmant nullement, n'ont pas balancé à s'isoler avec une population que l'on traitait en réprouvée et à lui inculquer les principes de la vie de famille. Le service a été grand, de même que le dévouement. J'admire l'un et j'apprécie l'autre. »

L'émancipation de la jeune colonie devait avoir lieu, en effet, quelques années après. En attendant, la nouvelle population élevée à l'école de la R. Mère Javouhey contrastait singulièrement, au point de vue de la véritable civilisation, avec les autres quartiers de la colonie. Et c'est encore l'autorité séculière elle-même qui va lui rendre cet impartial témoignage. Dans le compte-rendu de son inspection au Ministre, le Gouverneur Layrle s'exprimait ainsi :

« Sous le rapport moral, il m'a paru que la population de Mana était plus avancée qu'on ne l'est ordinairement à la Guyane. Elle est vêtue décemment; les écoles sont suivies par les enfants des deux sexes, et les instructions religieuses ne sont pas moins fréquentées. J'ai passé un dimanche à Mana et

j'ai vu avec satisfaction la plus grande partie de la population assister à la grand'messe : dans l'après-midi, à Vêpres, les fidèles n'étaient pas moins nombreux. Je dois même ajouter que cette population avait un air d'aisance et de propreté qu'on n'est pas habitué à trouver dans les campagnes de la Guyane. Les détracteurs de Mana disent que les libérés sont querelleurs, mauvais sujets, etc. C'est une erreur, j'en ai la conviction. A Mana, comme partout, la vie ne se passe pas sans querelles ; à Mana, on voit aussi de mauvais chefs de famille ; mais les choses ne sont pas ce que quelques personnes prétendent, et je suis sûr qu'elles sont généralement beaucoup mieux que sur tous les autres points de la Guyane, sans en excepter Cayenne... Le degré moral de la population n'est pas douteux pour moi, et je suis heureux de proclamer ce progrès. »

Cependant le 18 mai 1843 était fixé pour le départ de Mana de la R. Mère. « Ce jour, disent les *Annales historiques* de la Congrégation, fut un jour de grande douleur pour les habitants de Mana, qui ne pouvaient se faire à l'idée de perdre leur Mère. Chacun venait lui offrir le témoignage de sa reconnaissance, en s'exprimant par des sanglots, plutôt que par des paroles. Les uns, comme chez les peuples pasteurs, lui apportaient les meilleurs produits de leur basse-cour ; les autres, les plus beaux fruits de leurs plantations. Lorsque le moment du départ fut arrivé, elle monta sur le petit bâtiment qui devait l'emmener à Cayenne. Il y avait trois lieues environ à parcourir en rivière, pour arriver à l'embouchure de la Mana ; tous, néanmoins, voulurent l'accompagner en canot et lui faire une escorte d'honneur, jusqu'à ce que sa goëlette eût atteint la pleine mer. Là se firent les derniers adieux, au milieu des cris, des pleurs, des souhaits d'heureux voyage, et surtout, de prompt retour. Au

dernier instant de cette scène de désolation, tous les canots firent trois fois le tour du bâtiment, pour saluer une dernière fois la R. Mère, dont ils se séparaient avec les regrets qu'éprouve une famille qui vient de perdre son chef vénéré. »

A Cayenne, les adieux ne furent pas moins touchants pour son cœur, mais ils furent plus pénibles pour son âme. Car, selon qu'elle l'avait craint, on refusa jusqu'au bout de l'admettre au tribunal de la pénitence et de lui donner la sainte communion. Elle allait donc livrer ses jours aux périls d'une longue navigation sans entendre de la bouche du prêtre la parole qui réconcilie avec Dieu, ni recevoir de sa main le viatique sacré du voyage, dont son âme était saintement affamée. La pauvre Mère eut peine à retenir ses larmes; mais elle ne perdit toutefois pas le calme de son âme, fruit d'une conscience tranquille; et, s'abandonnant à la miséricorde divine, elle se contenta de dire au prêtre: « Eh bien, mon Père, si un malheur m'arrive, vous en répondrez devant Dieu! »

Ce fut dans ces dispositions d'immolation et d'abandon à Dieu seul, que s'éloigna de la Guyane, pour n'y plus revenir, malgré ses espérances, l'insigne bienfaitrice des noirs libérés. Chaque jour, depuis son départ, ceux-ci, de concert avec toutes les Filles de la digne Mère, adressèrent de ferventes prières à la Reine du ciel pour son heureux voyage. L'Etoile de la mer veilla en effet sur des jours aussi précieux, et, le 4 du mois d'août 1843, la R. Mère Javouhey revoyait la France, où de nouveaux travaux et de nouvelles croix devront achever de sanctifier son âme et d'embellir sa couronne. Trop tôt, hélas! elle viendra ceindre son front.

LIVRE NEUVIÈME

NOUVELLE EXPANSION DE L'INSTITUT EN FRANCE ET DANS LES MISSIONS LOINTAINES

(1843-1847.)

CHAPITRE PREMIER

Joie universelle au retour de la R. Mère en France. — Visite des Maisons ; leur bon état. — Mgr l'Archevêque de Paris rend ses bonnes grâces. — Diverses fondations, à Paris et aux environs, ainsi que dans les diocèses de Meaux et de Beauvais, etc.

A peine débarquée à Bordeaux, la R. Mère Javouhey s'empressait d'informer en ces termes la Mère Marie-Joseph, sa sœur, de son heureuse arrivée :

« Bordeaux, le vendredi 4 août 1843. Ma bien chère et bien-aimée sœur et amie, vous n'en doutez plus, je suis en France et assez bien portante, quoique fatiguée. Je vais aller passer huit jours à Limoux avant de me rendre près de vous. Je vous demande une grande grâce, c'est de me laisser arriver incognito. Je ne veux pas que personne vienne à ma rencontre, ou je serai bien maussade, bien grognon. »

On reconnaît là l'humilité et la modestie de la pieuse Mère. Elle croyait aussi, dans la situation où se trouvait l'Institut en France, devoir y passer d'abord comme

inaperçue, jusqu'à ce qu'elle eût pu voir quelle attitude prendre vis-à-vis de Mgr l'évêque d'Autun en particulier. De là, ces autres lignes à son autre sœur, la Mère Rosalie, à Cluny :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, Mère et amie, me voici près de vous. Mais n'en dites rien qu'à nos intimes amis ; le nombre en est-il bien grand ? Je désire que Sa Grandeur l'ignore le plus longtemps possible. Je suis tranquille sans être gaie ; enfin, que la volonté de Dieu s'accomplisse ; c'est là toute mon ambition. Je serai à Paris du 17 au 20 ; je vous écrirai dès que je saurai à quoi m'en tenir. »

Un post-scriptum révélait ensuite toute la délicatesse de son cœur :

« Je trouve, dit-elle, mon billet trop triste ; vous allez croire que je suis malheureuse ; non, non, je suis très heureuse quand je pense que je vais vous voir bientôt. Vous ne me reconnaîtrez peut-être pas, tant je suis vieille. Mais ce n'est que l'enveloppe qui a vieilli, le cœur est toujours le même. — Allons, soyez tranquilles, nous sommes entre les mains de la Providence. Tout ce qui vous entoure m'est cher. — Adieu. »

Pour la rassurer de son mieux et l'attirer au plus tôt à Cluny, sa digne sœur lui répondait :

« N'ayez aucune crainte, ma bien chère Mère. Il y a nombre d'ecclésiastiques qui nous sont tout dévoués. J'aime à espérer que nous touchons à la fin de nos misères de ce côté-là, car enfin, vous êtes en France maintenant, et ma chère Mère Marie-Thérèse, du haut du ciel, nous protège ! Oh ! venez, ma bien chère Mère, nous prierons à son tombeau, et la prière mettra le calme dans nos âmes ; elle nous fera pardonner, oublier même un passé trop pénible ; elle nous montrera un avenir plein d'espérance. Si ce n'est pour le temps, ce sera

pour l'éternité, où notre bonne Sœur nous a précédées et où elle nous attend. Je vous laisse dans cette pensée consolante et suis avec un bonheur inexprimable

« Votre Fille de l'île Bourbon et de Pondichéry, dont je vous offre les respects avec ceux de la maison de Cluny. »

Cependant, la R. Mère, ayant été retenue quelques jours à Bordeaux par la fatigue, remit à plus tard son voyage dans le Midi, et elle arriva à Paris le lendemain de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Après y avoir pris un peu de repos au sein de la Communauté, si heureuse de son retour, et fait quelques visites d'affaires, notamment au ministère de la marine, elle se rendit à Fontainebleau pour retremper son âme dans une pieuse retraite. Ce fut alors que, pour la première fois, après deux années de dures privations, elle put s'approcher du Tribunal sacré de la pénitence et faire la sainte communion. Elle écrivait à la Guyane : « C'est au grand vicaire de Mgr de Meaux, qui est supérieur de notre Maison de Fontainebleau, que je me suis adressée pour ma retraite. Il m'a admise à la sainte table dès le second jour; jugez de mon bonheur ! » Et, comme pour ajouter encore à sa pieuse consolation, la Providence permit que sa sœur, la Mère Rosalie, qui était allée à sa rencontre à Limoux, puis à Paris, la rejoignît à Fontainebleau et y fît la sainte communion à ses côtés.

« Nous avons passé deux jours ensemble à Fontainebleau, écrivait celle-ci; j'ai eu le bonheur de communier tout près d'elle le 4 septembre, car Dieu m'a donné la consolation de la revoir pour la première fois le beau jour de ma fête, et d'apprendre par elle-même que la privation rigoureuse des sacrements que M. Guillet lui avait imposée depuis deux ans à

Cayenne, a été hautement blâmée par nos saints évêques de Meaux, de Rouen et de Dijon. Ma chère Mère générale a donc le bonheur, depuis le 4 septembre, de pouvoir satisfaire sa piété. »

Peu de temps après, la R. Mère revenait à Fontainebleau pour une touchante cérémonie. Mgr l'évêque de Meaux vint y bénir la chapelle, principalement due au zèle pieux de la Mère Séraphine, supérieure, et faire le baptême de la cloche. Le digne prélat avait désiré que le nom de la R. Mère Javouhey y fût gravé à côté du sien. Celle-ci avait reçu de ses Filles de Limoux une belle et riche étole, confectionnée de leurs propres mains pour la Maison de Paris ; mais en souvenir de ce beau jour, elle en fit don à Fontainebleau, croyant, disait-elle, ne pouvoir faire un plus joli cadeau à sa filleule, la chapelle de l'Etablissement. — Sur ces entrefaites, elle recevait elle-même de Mgr de Port-d'Espagne (Trinidad) une bague précieuse que le Pape lui avait donnée et sur laquelle était gravé le portrait de Sa Sainteté. C'était un gage de la reconnaissance du Prélat pour les services rendus à son diocèse par la Congrégation.

Après avoir assisté avec grande édification à la retraite annuelle de Paris, la pieuse Mère se rendit à Cluny. MM. Juillet et Genty, prêtres tout dévoués à la Congrégation, venaient d'y donner, comme toujours, avec zèle et succès, écrivait la Mère Rosalie, ces saints exercices, quand elle y arriva.

Dans son humilité, elle avait demandé à être reçue en toute simplicité et sans aucune démonstration extérieure. Mais, pour fêter une Mère, on se croit tout permis, même d'enfreindre ses défenses. On alla donc la chercher pro-

cessionnellement au fond du jardin, sous l'allée des marronniers, bannière en tête. Elle fut accueillie par le chant de l'*Ave maris stella*, et conduite aussitôt à la chapelle, où le solennel cantique de l'action de grâces retentit sous les voûtes sacrées, pour redire ses propres sentiments et ceux de toute sa famille religieuse, qui cessait, en quelque sorte, d'être orpheline. La joie était dans tous les cœurs (1).

Celle de la R. Mère Fondatrice fut grande et vivement sentie quand elle vit là, réunies autour d'elle, jusqu'à 175 personnes, dont quinze nouvelles novices qui venaient de prendre le saint habit et trente nouvelles jeunes professes qui avaient prononcé leurs premiers vœux; et tout ce monde plein de ferveur, content au service de Dieu et rempli du désir de la dédommager de toutes ses épreuves passées.

Après s'être agenouillée une dernière fois sur la tombe de sa vénérée sœur, la Mère Marie-Thérèse, la R. Mère revint à Paris, emmenant avec elle six jeunes professes qu'elle devait bientôt faire partir pour les Antilles. Ce fut alors que, voulant faire partager ses pieuses consolations à ses chères Filles de la Guyane, et les encourager elles-

(1) La journée ne put se passer sans que la joie de toute la Maison s'exhalât par des chants, des compliments et des démonstrations de toute sorte. On exaltait les travaux de la vénérée Mère, on se félicitait de son retour, et l'on exprimait l'espérance que c'en était fait désormais de ses lointains voyages. Elle ne devait plus quitter la France, selon cette filiale prière d'une petite pièce de poésie :

Oh ! non, ce cœur, notre douce espérance,
Nous est rendu ; seul il peut nous charmer.
Pourquoi nous fuir ? Pourquoi quitter la France ?
Va ! c'est ici que l'on sait mieux t'aimer.

mêmes dans leurs pénibles labeurs, elle écrivait à la Supérieure de Cayenne :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, j'arrive de Cluny, où vient de se terminer la retraite. J'ai été bien touchée, bien sensible à tout ce que j'ai vu d'édifiant parmi nos bien-aimées et nombreuses Filles de Saint-Joseph. Tout ce que je pourrais vous dire de consolant serait au-dessous de la vérité. Le clergé, les autorités, tous m'ont comblée d'attentions et entourée d'hommages, pour le bien que Dieu a daigné faire par nos mains. A Dieu seul en soit toute la gloire ! J'ai assisté à trois retraites bien nombreuses, prêchées par de saints prêtres, de fervents religieux ; tous n'ont eu qu'une voix pour me consoler des chagrins amers que j'ai éprouvés à Cayenne. Je pardonne de bon cœur tout le mal qu'on m'a fait, je prie pour ceux qui m'ont persécutée. »

Partout, dans les diocèses voisins de Paris et en Normandie, la pieuse Mère dut se rendre au plus tôt aux désirs de ses Filles et aller les visiter, ne fût-ce que pour peu de temps.

« Je n'avais qu'un regret, écrivait-elle avec son humeur toujours enjouée, c'était de ne pouvoir donner que deux jours là où il eût fallu en donner huit. Mais il fallait contenter sans retard le désir qu'on avait de voir s'il ne m'était pas poussé des cornes pendant ces deux années de dures épreuves. On paraît bien heureux de me voir, grâce à Dieu, encore bien valide d'esprit et de cœur. Il ne m'est pas possible de vous dire les bontés que l'on a pour moi; j'en suis toute confuse. »

A Paris, elle était accablée de visites, au point d'avoir peine à vaquer à ses propres affaires. « Ma bien chère Fille, écrivait-elle à la Mère Madelaine, supérieure de

Cayenne, combien j'éprouve de peine de ne pouvoir vous écrire comme je le désire ! On ne me laisse pas un moment libre. Chacun veut me voir, me complimenter. Cela me paraît si extraordinaire, qu'il me semble que l'on se moque de moi. »

Parmi les visiteurs, il en était cependant qu'elle voyait très volontiers; c'étaient ceux avec lesquels elle pouvait parler affaires, pour le bien de la Congrégation et de ses œuvres, aux colonies en particulier. Elle reçut précisément, alors, la visite réitérée d'un ancien gouverneur du Sénégal et de la Guyane, M. Jubelin, et celle du directeur des colonies. L'un et l'autre lui donnèrent l'assurance qu'elle pouvait compter sur l'appui du ministère, pour lever les difficultés qui viendraient à s'élever pendant son absence, à Cayenne ou à Mana. Car elle conservait toujours l'epoir de retourner à la Guyane, « où volontiers, comme elle le disait un jour, elle aurait terminé sa carrière dans l'obscurité et la solitude, tout près du bon Dieu. » Le nouveau Ministre de la marine, M. de Makau, lui était d'ailleurs particulièrement connu, et se montrait très bienveillant pour les Sœurs de Saint-Joseph, qui le regardaient comme un de leurs protecteurs à la marine.

Deux fois aussi la reine Amélie, étant venue visiter à la Communauté une de ses parentes et dames d'honneur, demanda à voir la R. Mère, et l'entretint longtemps, avec un abandon et une confiance qui auraient pu faire des jaloux. Quant à la digne Mère, elle se contentait de relater ce fait en toute simplicité, dans l'une de ses lettres, où nous lisons : « La reine de France est venue deux fois ici voir une de nos pensionnaires, sa parente.

Elle m'a fait appeler, pour que je lui parle de Mana, et pour se recommander à nos prières (1). »

Nous ne sortirons pas des bornes de la vérité, si nous ajoutons que le retour en France de la R. Mère Javouhey fut l'occasion d'une sorte d'ovation publique ; car, dans les chaires même, on racontait ses grandes et charitables entreprises de la Guyane. Dieu semblait ainsi comme vouloir la dédommager de tout ce qu'elle avait souffert sur le théâtre même de son plus beau dévouement. Elle écrivait elle-même à la Mère Onésime, supérieure principale des établissements des Antilles :

« J'ai trouvé partout un accueil auquel j'étais loin de m'attendre. Vous auriez dit que j'apportais le bonheur. On m'a fait des fêtes, des compliments. Dans les sermons, on racontait avec une espèce d'enthousiasme les grâces que le ciel avait répandues sur nos travaux, sur notre Congrégation. Les grands vicaires, plusieurs évêques m'ont fait leurs offres de service... J'ai assisté à quatre retraites. J'ai été enchantée du bon esprit de la Congrégation. Tout donne l'espérance de voir bientôt les maisons toutes pourvues d'excellentes maîtresses. »

Dès que ses affaires lui laissèrent quelques loisirs, la Mère Fondatrice, sans perdre aucun temps, partit pour le Midi, où sa visite était impatiemment attendue. Chemin faisant, elle s'arrêta quelques jours à Saint-Affrique,

(1) Nous savons par ailleurs que la cour confia plusieurs fois à l'une des Filles dévouées de la R. Mère, la Sœur Bathilde, qui l'accompagnait aux Tuileries, des messages secrets pour la Belgique. On n'ignore pas que la fille aînée du roi Louis-Philippe, la Princesse Louise, a épousé Léopold Ier, roi des Belges. (Renseignements de la R. Mère Marie de Jésus, 3e Supérieure générale de Saint-Joseph.)

puis à Chabeuil. Près de Valence, la diligence vint à verser ; elle en fut quitte à peu près pour la peur ; mais en arrivant à Limoux, par la voiture de Toulouse, elle était rompue de fatigue. Son arrivée fut un véritable événement, pour la petite ville comme pour la Communauté. Les élèves du pensionnat, s'associant de tout leur cœur à l'allégresse commune, lui rappelèrent, dans une pièce saisissante d'à-propos, ses îles lointaines, ses chers noirs, ses travaux pour le bien de l'humanité souffrante, tandis que les compliments les plus délicats étaient chargés de lui redire l'allégresse que son heureux retour faisait naître dans tous les cœurs.

D'ordinaire, elle appelait *sa petite croix* les réceptions officielles, les compliments et les fêtes données en son honneur. Mais, cette fois, l'émotion l'avait visiblement gagnée, et elle parut très satisfaite, écrivait ensuite la Mère Clotilde. Sa grande consolation fut surtout de voir l'ordre, la régularité et le bon esprit qui régnaient dans la maison. Des réparations et constructions utiles y avaient été faites ; elle les approuva pleinement, et, comme souvenir de son passage à Limoux, elle laissa quelques pièces d'acajou et d'autres bois d'ébénisterie qu'elle avait apportés des forêts vierges de la Guyane, en indiquant elle-même l'usage que l'on pourrait en faire. » Déjà elle avait envoyé au vénérable évêque de Carcassonne, si dévoué à la Congrégation, un arbuste couvert de jolis oiseaux empaillés, aux couleurs si variées, et aux formes si délicates, tels que le colibri et l'oiseau mouche, véritables petites merveilles de la nature. « Si le pays est aussi beau que ces oiseaux, avait dit Mgr de Gualy, je ne m'étonne plus qu'il enchante et

retienne la R. Mère ; ce qui ne nous empêche pas de désirer son retour avec ardeur. » Le digne prélat fut donc heureux de la revoir, et de la remercier de tout le bien que faisaient partout, dans son diocèse, à Chabeuil et à Chalabre, comme à Limoux, ses Filles dévouées.

Cependant la R. Mère ne pouvait tellement goûter les consolations que faisait naître dans son cœur la vue du bon état de l'Institut en France, qu'elle oubliât l'étrange situation qui lui était faite à Autun et à Paris. De là ces lignes touchantes, que lui adressait à Limoux la Mère Rosalie, vers la fin de l'année 1843 :

« Je prie Dieu, ma très chère Mère, de vous inspirer ce que vous devez dire et faire pour ramener les esprits et les cœurs. Nous faisons des vœux bien sincères pour cela. J'espère que Dieu, qui nous a fait déjà tant de grâces en vous conservant et en vous ramenant en France, au milieu de tant de périls, nous donnera encore la consolation de voir se terminer pour sa gloire la crise orageuse dont nous paraissons menacées... Les anges ont chanté, et nous avons répété : *Gloire à Dieu, et paix aux hommes de bonne volonté.* Voilà l'objet de tous nos vœux pour vous, ma très chère Mère, et pour toute la Congrégation, dans l'année 1844, et pour toute notre vie. » — « Je serais bien heureuse, lui écrivait encore sa digne sœur, si Dieu voulait se servir de moi pour ménager le rapprochement des esprits et des cœurs. Je lui offre tous les jours les belles dispositions que j'ai admirées en vous à l'égard des auteurs de vos longues souffrances, et je m'efforce de vous imiter ; je trouve la chose difficile. »

La R. Mère Fondatrice s'efforça de commencer le rapprochement par Paris, où, depuis bientôt neuf ans déjà, la Communauté voyait sa chapelle fermée, tandis que

tant d'autres maisons religieuses de la capitale avaient des secours spirituels en abondance. Elle rendit visite, à cet effet, au nouvel évêque de Beauvais, Mgr Gignoux, déjà tout dévoué à l'Institut, ainsi qu'au nonce du Pape, et l'un et l'autre lui promirent leur intervention officieuse auprès de Mgr l'archevêque de Paris. On approchait du mois de mars. Pendant tout ce mois, plus particulièrement consacré à honorer le saint Patron de l'Institut, la Communauté pria avec ferveur le glorieux Epoux de Marie, en y joignant des prières spéciales à la Très Sainte Vierge; et dès le courant du mois d'avril, la vénérée Mère pouvait écrire à la Mère Onésime, à Saint-Pierre (Martinique) :

« Je reprends ma lettre déjà bien longue, pour vous annoncer la bonne nouvelle. Mgr l'archevêque de Paris nous rend sa bienveillance et toutes les faveurs qui en sont la suite... Nous sommes bien heureux que saint Joseph ait bien voulu s'en mêler; sans cela Mgr l'évêque d'Autun l'aurait emporté. Nous allons faire le mois de Marie en action de grâces. Saint Joseph, la Sainte Vierge, tous les deux nous ont protégées d'une manière bien spéciale. »

La joie était commune dans cette pieuse famille religieuse, où les épreuves avaient encore resserré davantage les liens du plus affectueux dévouement. Aussi la Mère Rosalie s'empressait-elle d'annoncer partout cette bonne nouvelle. Elle écrivait en particulier à des Sœurs récemment parties pour les îles Marquises :

« Dieu a enfin exaucé nos prières, et touché le cœur de Mgr l'archevêque de Paris... La chapelle de Paris va être ouverte au premier jour. Vous comprendrez aisément tout le bonheur de la Communauté et la délicieuse reconnaissance

de ma chère Marie-Joseph, qui a supporté neuf ans la privation et l'éloignement des secours spirituels. Sa joie n'est comparable qu'à celle des saints dans le ciel. »

La R. Mère générale se réjouissait, non seulement du retour de Notre-Seigneur dans la chapelle de Paris, et de tous les secours spirituels rendus à la Communauté, mais encore de la réconciliation faite avec l'autorité archiépiscopale.

« Ma bonne sœur Marie-Joseph, écrivait-elle à la Supérieure de Cayenne, vous a fait part de notre bonheur. Il me semble, en quelque sorte, que nous n'avons plus besoin de rien, puisque nous possédons le bon Dieu avec nous et la paix avec le clergé. Comme tout a changé de face pour nous ! Tâchons d'en rapporter toute la gloire à Dieu, qui a voulu nous donnet ce moment de repos après tant d'orages ! »

C'était bien, en effet, un moment de repos, et de repos délicieusement goûté ; mais une année à peine sera écoulée, que le feu un peu assoupi et comme caché sous la cendre, à Autun, se ravivera plus fort jamais, et ses étincelles viendront jusqu'à Paris y faire éclater de nouveau la foudre sur la Communauté.

En attendant, la R. Mère paraissait décidément en faveur auprès de l'autorité diocésaine. Mgr Affre lui accorda de longues et gracieuses audiences. Au lendemain de l'une d'elles, elle écrivait :

« Nous avons de grandes affaires, mais cela va bien. J'ai vu hier Mgr l'Archevêque de Paris ; il m'a reçue comme un vieil ami. Il a été gai, expansif ; il a voulu faire mon histoire à M. de Laborderie, et il l'a fait rire de tout son cœur ; je vous raconterai tout cela... » Et encore : « Mgr l'Archevêque

me reçoit avec je dirai presque de l'amitié. On ne dirait plus le même homme ; il nous encourage et dit du bien de nous à qui veut l'entendre. Il nous a donné pour aumônier M. Terrasse, un respectable vieillard. »

La rentrée en grâce avec Mgr Affre fut comme le signal et le point de départ de plusieurs nouvelles fondations dans le diocèse. On ouvrit de petites écoles, pour les enfants pauvres, sur la paroisse Saint-Merry, une autre maison d'éducation à Créteil, près Paris, et enfin un troisième établissement à Maisons-Alfort, aux portes de la capitale. Celui-ci était primitivement destiné à recevoir des Sœurs fatiguées ou malades. Air pur, solitude agréable, tout, en effet, paraissait convenir pour cette destination. Mais la Providence avait d'autres vues, et personne, nous le savons, n'était plus dépendant de l'action divine que la R. Mère Javouhey. Elle eut l'inspiration d'offrir en ce lieu le secours d'une direction intelligente et dévouée à ce grand nombre de jeunes filles, orphelines et autres, pour lesquelles, chaque jour, on venait implorer son zèle bien connu. Le 11 novembre (1843), jour toujours mémorable pour elle et la Congrégation, elle fit l'ouverture de l'œuvre, sous les auspices du grand thaumaturge des Gaules ; et, l'âme pleine d'espérance et du plus maternel intérêt pour la nouvelle fondation, elle écrivait :

« Le bon Dieu bénira cette belle œuvre, placée sous la protection du grand saint Martin... J'irai souvent la visiter. Nous tâcherons d'y mettre des Sœurs bien vertueuses et bien courageuses, en un mot, de saintes religieuses. Dans un an il y aura cent enfants. »

Ces espérances devaient se réaliser et dépasser même toutes les prévisions. L'œuvre, sans doute, avant de prendre son caractère propre et d'obtenir tous ses développements, devra passer plus ou moins par le creuset de l'épreuve. Il y aura de bons et de mauvais jours, des changements et des transformations ; car n'est-ce pas là comme la condition nécessaire de toutes les choses grandes et durables ? Mais, finalement, on verra s'élever une très belle et très utile institution, qui compte aujourd'hui près de deux cents élèves pensionnaires, sans parler des jeunes orphelines, ni des enfants de la salle d'asile : intéressante jeunesse à laquelle les Sœurs de Saint-Joseph se dévouent avec une sollicitude qui rappelle celle de la R. Mère Fondatrice (1).

Le diocèse de Meaux connaissait déjà les Sœurs de Saint-Joseph et le zèle de leur vénérée Mère pour tout ce qui pouvait contribuer à l'extension du bien. Le bon curé de Brie-Comte-Robert lui demanda de ses Filles pour l'éducation des enfants de sa paroisse, et elle s'empressa d'accéder à ses désirs. Bientôt le premier pasteur du diocèse lui-même, Mgr Allou, faisait appel au dévouement de la R. Mère pour sa ville épiscopale. Il s'agissait d'y ouvrir d'abord un petit pensionnat, dont le besoin se faisait sentir pour les enfants des classes moyennes ; et, plus tard, si la Providence bénissait l'entreprise, on pourrait

(1) Le 30 novembre 1877, sous les auspices de l'apôtre saint André, eut lieu, à Maisons-Alfort, la bénédiction d'une pieuse chapelle en style roman, sous le vocable de Saint-Joseph, qui couronne en quelque sorte cette belle œuvre, née d'une pensée de charité et de zèle. Du haut du ciel, nous n'en doutons pas, la vénérée Mère continue de bénir et d'encourager un Etablissement qui était, ici-bas, l'objet de ses affections les plus maternelles.

augmenter la sphère des œuvres. La Mère Fondatrice n'eut rien plus à cœur que de seconder ces vues d'un si digne prélat, et le pensionnat de Meaux fut fondé, en attendant qu'un externat et un orphelinat de jeunes filles vinssent compléter la fondation et répondre aux désirs de la R. Mère Fondatrice. Car elle eût voulu pouvoir embrasser toutes les classes de la société dans les étreintes de sa charité et de son zèle. Là encore Dieu bénit les efforts dévoués et persévérants de ses pieuses Filles.

Nous sommes à l'an 1844. Cette même année, la R. Mère, à la requête d'un pasteur zélé, donnait plusieurs sujets, pour commencer un petit pensionnat, augmenté plus tard d'un externat, à Estrées-Saint-Denis, au diocèse de Beauvais. Grâce au fidèle souvenir de l'une de ces premières Sœurs, nous avons, sur cette humble fondation, quelques détails bien simples, mais qui dépeignent au naturel les dispositions et l'esprit de la servante de Dieu. Cette Sœur écrivait :

« Notre vénérée Mère voulut installer elle-même la petite communauté d'Estrées-Saint-Denis. J'étais du nombre des trois Sœurs désignées pour cette modeste fondation. A notre arrivée, nous fûmes reçues par le curé de la paroisse, qui nous avait demandées. Il nous fit visiter tout d'abord notre nouvelle maison ; l'inspection terminée, il dit à notre R. Mère Fondatrice qu'il avait fait préparer un déjeuner pour elle et les Sœurs, et qu'il espérait qu'elle voudrait bien l'accepter. Elle le remercia fort poliment, mais refusa. Comme cet ecclésiastique, après plusieurs instances inutiles, paraissait fort peu satisfait, elle lui dit : « Monsieur le curé, j'aime à espérer « que vous voudrez bien ne pas vous peiner si je ne me rends « pas à votre désir : je dois donner le bon exemple. Si je me « permettais aujourd'hui cette infraction à notre Règlement,

« la Supérieure pourrait s'autoriser à faire de même ; celle « qui la remplacera suivrait probablement son exemple ; et « c'est de cette manière que naissent les abus dans une Con- « grégation. Permettez donc que je n'accepte de votre repas « que ce vous voudrez bien avoir la charité de nous envoyer « à la Communauté. » M. le curé se rendit enfin, quoique peu gracieusement ; et, ayant eu la bonté de nous envoyer un petit déjeuner, notre bien vénérée Mère le prit avec nous sur une pauvre petite table de bois blanc.

« Après cette modeste réfection, elle se reposa un moment, puis, prenant une des Sœurs, elle lui dit : « Vous, qui êtes de mon pays, venez avec moi ; je veux meubler cette communauté comme celle de Chamblanc. » Et, allant dans un magasin, elle se procura divers grossiers ustensiles, entre autres des assiettes de terre et des cuillers de bois ; puis elle compléta ses emplettes par l'achat de quatre pelotons de laine. La Sœur lui faisant alors observer qu'il y avait plus de pelotons que de Sœurs : « Mon enfant, répondit notre bien chère Mère, il y en a un pour moi ; vous me le garderez, car, quand je viendrai vous voir, je veux aussi tricoter. » La pauvreté de cette maison, dans ses humbles débuts, lui procura plusieurs fois la faveur d'être visitée par notre vénérée Fondatrice, qui témoignait alors à ses Filles une bonté dont elles étaient vivement pénétrées. L'une d'elles, lui faisant un jour connaître ses difficultés et ses privations, reçut ses maternelles consolations et la vit lever vers le Ciel ses yeux baignés de larmes, en disant : « O mon Dieu, faites qu'il n'y ait que moi à « souffrir ! »

Qui ne regrettera, après avoir lu ces lignes, que la R. Mère Javouhey n'ait pas, comme la sainte Réformatrice du Carmel, écrit le livre de ses fondations en France et outre-mer ? Que de choses édifiantes ce livre ne nous

eût-il pas révélées? Nous avons tâché, du moins, d'y suppléer en donnant le plus possible des extraits des lettres de la pieuse Mère ; car sa correspondance est toujours le meilleur interprète de ses sentiments.

Un trait uniforme, qui se retrouve dans toutes ses entreprises, c'est l'amour de la simplicité et de la pauvreté religieuse. On venait d'ouvrir, non loin de Senlis, à Chantilly, un pensionnat réclamé par les familles et qui débutait sous d'heureux auspices. Craignant donc que la prospérité ne vînt à y altérer cet esprit, elle écrivait à la Supérieure de la Maison de Senlis, chargée par elle de veiller sur la nouvelle fondation :

« Tâchez, ma bien chère Fille, que l'esprit de pauvreté et de simplicité règne dans la Maison de Chantilly ; sans cela, je préfère qu'elle périsse... Une grande propreté, mais horreur pour le luxe. »

« Soignez bien Quevilly, écrivait-elle d'autre part. Cette pauvre petite Maison grandira sans efforts ; mais qu'elle conserve sa simplicité ; si elle veut devenir beau pensionnat, elle tombera. J'ai en horreur la vanité dans les Religieuses : c'est ce qui nous perd et nous empêche de faire le bien. »

Et encore :

« Vous voulez que tout soit brillant dans vos pensionnats ; et moi je n'ai de bonheur que dans la simplicité, l'ordre, la propreté, mais la simplicité surtout... C'est aux novices qu'il faut inculquer ces maximes salutaires ; renvoyez les orgueilleuses sans miséricorde. Quant à moi, c'est au Noviciat que je demanderais volontiers un petit coin pour réparer ce que je n'ai pas eu le courage de faire étant jeune. »

Pendant son absence, la Mère Marie-Joseph, sa sœur, avait acheté une belle maison à Compiègne, et de nou-

velles constructions lui donnaient un aspect imposant et grandiose. Elle en eut une peine très vive, tout en cherchant à se consoler, disait-elle, par la pensée que c'était la Providence et Mgr de Beauvais, et non pas elle, qui avaient dirigé les architectes; et elle ne cessa de gémir que lorsqu'elle crut avoir trouvé à cet Etablissement la destination qu'elle faisait ainsi connaître :

« Vous savez, écrivait-elle, que le second Noviciat va être à Compiègne, dans cette belle maison qui m'a déjà coûté bien des larmes. Sa beauté m'a effrayée ; je ne dormais pas en pensant à de si grandes dépenses pour une Maison dont je ne pouvais connaître la destination... Enfin, après avoir gémi et prié, la Providence m'a inspiré d'y faire le noviciat et un pensionnat (1). »

Pour achever de rassurer sa conscience timorée au sujet de la pauvreté, elle adressait ensuite ces conseils à la Supérieure de l'Etablissement :

« Evitez tout ce qui peut augmenter la dépense de votre Maison. Que l'ordre règne partout. La simplicité, la régularité font le plus bel ornement d'une Maison religieuse. Que ce soit là l'objet de vos méditations. *On peut conserver l'esprit de pauvreté et de simplicité dans une maison superbe.* »

Ce fut l'amour de la simplicité et de la pauvreté, joint à

(1) On avait fait construire une vaste chapelle, à laquelle on accède par de belles galeries supportées par des colonnes en pierre. C'est, à certains égards, un des plus beaux établissements d'éducation de la Congrégation de Saint-Joseph. La Providence ne permit pas que le second Noviciat y fût transféré. Sa place devait être à Paris. Mais l'immeuble remplit parfaitement sa destination, par le grand nombre d'élèves de la ville et des environs qui y reçoivent, de Maîtresses et Mères toutes dévouées, le bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétiennes.

un zèle ardent pour le bien à faire sous toutes les formes, qui fit accepter, en 1845, à la R. Mère, la direction d'une colonie agricole pour des orphelins, fondée au Mesnil-Saint-Firmin (Oise), par un excellent catholique et riche industriel, M. Bazin. Il ne tint pas à lui, car il parlait avec enthousiasme des Sœurs de Saint-Joseph, que l'Etablissement de Vaujours (Seine-et-Oise) ne leur fût aussi confié alors. La pieuse Mère compléta l'œuvre du Mesnil par l'adjonction d'un orphelinat de jeunes filles des plus intéressants. Et telle était son affection pour cette Maison, à raison précisément de sa pauvreté et de sa modestie, qu'elle écrivait : « C'est là (au Mesnil-Saint-Firmin) que je veux renouveler ma jeunesse ; c'est là que je retrouverai ma première ferveur ; c'est là que je serai contente de mourir. » Paroles bien encourageantes pour les Filles de la R. Mère Fondatrice, qui ne cessent de se dévouer à cet établissement tout de zèle et de charité.

Vers le même temps, sur l'indication encore de M. Bazin, M. l'archiprêtre de la cathédrale de Beauvais, le respectable abbé Gelé, demanda à la R. Mère Javouhey des Religieuses pour sa paroisse. Car, disait-il, la ville possédait les Dames du Sacré-Cœur pour les classes élevées ; la classe du peuple envoyait ses enfants aux petites écoles, mais la bourgeoisie, les gens du commerce, etc., n'avaient pas d'institution religieuse répondant aux besoins de leurs enfants. Exposer une pareille demande à la R. Mère, c'était être assuré d'avance du succès. Elle lui promit, en effet, quelques-unes de ses Filles pour commencer la bonne œuvre, en acceptant de succéder à une pieuse personne, qui tenait une petite pension tout près de la cathédrale.

Le pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph à Beauvais, aujourd'hui si nombreux et si prospère, peut bien se glorifier d'avoir eu d'humbles et pauvres commencements. Un jour que M. le curé de Breteuil, l'abbé Rogeau, était venu y dire la sainte messe, on l'invita à prendre ensuite une tasse de café. L'offre fut acceptée ; mais le modeste déjeuner tardait à venir, et peut-être le digne prêtre s'en demandait-il la raison, lorsque la jeune Supérieure, s'apprêtant à le servir, lui dit avec une naïve simplicité : « Monsieur le curé, veuillez bien nous excuser ; si l'on vous a fait ainsi attendre, c'est que nous n'avons qu'une tasse à café, et notre chère Mère Fondatrice était en train de déjeuner. »

La Maison luttait encore contre les premières difficultés de la fondation, lorsque la R. Mère désigna pour cette œuvre une jeune Religieuse, sortie à peine du Noviciat, mais qui déjà s'annonçait comme un grand caractère et une capacité peu commune. Sa vocation aussi avait présenté quelque chose d'assez particulier. Zéline de Vermont, née à la Guadeloupe en 1819, faisait son éducation en France, dans la Maison des Sœurs de Fontainebleau. Parvenue bientôt au terme de ses études, elle voulait et ne voulait pas être Religieuse. Toute désireuse de se donner à Dieu après les retraites et certains jours de grâces particulières, elle perdait toute vocation à la saison des fleurs et dans les joyeux passe-temps des vacances. Elle n'était pas opiniâtre, toutefois, dans ses désirs de vie plus libre et plus agréable à la nature, et elle demandait sincèrement à Dieu, par l'entremise de Marie, la grâce de connaître sa sainte volonté.

Dieu devait, en effet, la lui faire connaître. Elle avait,

dans la Congrégation de Saint-Joseph, une sœur appelée en religion Sœur Emmanuel. Celle-ci tomba malade de la poitrine et vint de la Maison de Compiègne à celle de Fontainebleau, moins, ce semble, dans l'espérance de se rétablir, que pour voir sa jeune sœur une dernière fois; car le bon docteur Bardou ne lui cacha pas qu'il était prudent pour elle de songer à ses dernières dispositions, si elle avait quelque affaire à régler. Zéline, à cette nouvelle, se sent pressée de faire un vœu pour sa sœur. Elle sollicite de son confesseur, M. l'abbé Oudry, alors aumônier de l'Etablissement, la permission de faire le vœu de se consacrer elle-même à Dieu, si la sainte Vierge rappelle Sœur Emmanuel à la vie. « C'est demander un miracle », lui répond le digne prêtre. — « Eh bien, si je l'obtiens, je serai bien sûre alors de ma vocation. » Et sur ce, sans rien dire à personne, elle va se jeter au pied d'une image de Marie, et là, d'un cœur plein de confiance et d'amour, elle prononce le vœu conditionnel, duquel allait dépendre son propre avenir. — Ses prières sont bientôt exaucées ; car, au bout d'une semaine, sa sœur se trouve en état de retourner à Compiègne et d'y reprendre sa classe. Elle brûle dès lors du désir de remplir sa promesse. On lui objecte qu'il faut d'abord s'assurer si la guérison est solide et véritable; et force lui est de contenir ses désirs impatients. Cependant la fin de l'année scolaire arrive. La Sœur Emmanuel reparaît à Fontainebleau et, cette fois, personne n'en peut plus douter, elle est radicalement guérie. « Vous le voyez bien, dit alors la jeune fille transportée de joie, Marie a fait le miracle; la sainte Vierge me veut au Noviciat. » — « Eh bien, vous ferez votre noviciat », répond le pieux aumônier. Zéline de Vermont

avait trouvé sa voie, et elle devait y marcher résolûment jusqu'à l'heure de l'éternelle récompense.

Tels furent les débuts dans la vie religieuse de la Sœur Sainte-Marie, laquelle, au lendemain pour ainsi dire de sa profession (8 septembre 1846), fut mise par la R. Mère Javouhey à la tête de la Maison pour ainsi dire naissante de Beauvais. L'événement montra combien celle-ci, sans trop tenir compte de certaines considérations de la prudence humaine, avait agi sagement et selon Dieu en nommant cette jeune Supérieure.

Sous sa direction intelligente et active, autant que pieuse et dévouée, l'Etablissement eut bientôt conquis toutes les sympathies, non seulement au chef-lieu du département, mais partout à l'entour. « Connaissez-vous la jeune Supérieure de Saint-Joseph ? » disait quelquefois Mgr Gignoux aux membres de son clergé qui venaient le visiter ? » La faveur épiscopale contribuait ainsi, pour sa part, aux succès toujours croissants de la Maison. La Mère Sainte-Marie l'enrichit, avec le temps, d'une pieuse chapelle, croyant ne pouvoir faire un meilleur usage de son patrimoine, avant d'aller, à la voix de l'obéissance, remplir d'autres fonctions, à Cluny d'abord, puis à Paris (1).

(1) La Mère Sainte-Marie fut, au bout de quelques années, transférée à Cluny, pour y remplir les fonctions de Supérieure, chargée à la fois de la direction du Pensionnat et du Noviciat; puis elle fut appelée à la Maison-Mère, comme membre du Conseil général, et y rendit pieusement son âme à Dieu le 2 juillet 1872, âgée seulement de 53 ans. — Plusieurs de ses anciennes élèves de Beauvais ont embrassé la vie religieuse, dans la Congrégation, telles que Mlles Léonie Badré, et Louise d'Elbée, deux âmes remarquables par la délicatesse et l'élévation de leurs sentiments, non moins que par leur piété fervente. Moissonnées de bonne heure, car elles étaient déjà mûres pour le ciel, la première,

Sous les auspices de la très sainte Vierge, très particulièrement honorée, ainsi que saint Joseph, dans la Maison de Beauvais, celle-ci continua à prospérer et à grandir. Et peu à peu l'Etablissement, avec son beau et nombreux pensionnat, son cours normal, ses écoles externe et maternelle, est devenu une des institutions les plus florissantes et les plus fécondes en heureux résultats.

Sœur Marie de la Présentation Badré, mourut en 1867, à la Maison-Mère, où elle était employée au Secrétariat général ; et la seconde, Mère Marie de l'Assomption d'Elbée, après avoir édifié Senlis (Oise), Saint-Denis (Ile de la Réunion), et la Maison-Mère, est morte à Beauvais même, son pays natal, Supérieure très aimée et très regrettée d'un Etablissement où s'était écoulée sa première enfance. Mgr Gignoux, lors de sa mort (février 1874), a fait publiquement son éloge.

CHAPITRE II

Nouvelles œuvres à Tournan (Seine-et-Marne) et à Alençon. — La R. Mère reçoit dans la Congrégation une petite communauté établie à Mesnières-en-Bray. — Elle obtient pour Mana des Frères de l'Instruction chrétienne. — Elle répand l'Œuvre de la Sainte-Enfance. — Entreprise de la mission de Taïti (Océanie) ; ses lettres aux Sœurs-Missionnaires. — Succès obtenus.

En suivant pour ainsi dire pas à pas, et à la trace de ses bienfaits, la R. Mère Fondatrice, nous arrivons à une époque où sa correspondance nous la montre résolue d'améliorer et de perfectionner les Maisons de France, plutôt que d'en augmenter le nombre.

Cependant, c'était de toute part et pour toutes sortes de bonnes œuvres que l'on continuait à faire appel à son dévouement ; car son nom semblait dès lors synonyme de zèle et de désintéressement pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. « On voudrait, écrivait-elle agréablement à ce sujet, me mettre à toute sauce, et souvent je ne me tire pas d'affaire sans beaucoup de paroles. Nous avons beau avoir cent cinquante novices et postulantes, cela ne suffit pas encore. Plus il y a de misères, plus on a besoin de religieuses. Partout on en demande pour les soulager. »

La pieuse Mère dut, par suite, manquer plus d'une fois à ses propres résolutions. C'est ainsi, d'abord, qu'à Tournan, au diocèse de Meaux, elle consentit à donner quelques religieuses pour une école, une salle d'asile et la visite des malades à domicile. C'est ainsi

encore que son grand dévouement fui fit accepter, à Alençon, la direction d'un pensionnat et d'un orphelinat dont la situation était des plus précaires. Un ecclésiastique très zélé, M. l'abbé Jamot (1), croyant rendre un véritable service au pays, avait fondé ces œuvres et en avait confié le soin à une petite communauté de religieuses Ursulines. Mais, manquant des ressources nécessaires, malgré le concours de quelques âmes charitables de la ville, il n'était pas en état de satisfaire à ses obligations, et se voyait même menacé de poursuites judiciaires, lorsque Dieu lui inspira la bonne pensée d'aller frapper à la porte du cœur toujours compatissant de la R. Mère. On n'avait pas oublié, à Alençon, ce que, près de vingt ans auparavant, elle y avait déjà fait en faveur de l'asile des aliénés. — La pieuse Mère, cette fois encore, n'écouta que les généreuses aspirations de son zèle pour le bien et sa confiance en Dieu. Elle consentit à se substituer à M. l'abbé Jamot, en prenant l'œuvre entière, avec ses charges, au nom de la Congrégation. Puis, quant aux religieuses Ursulines, elle voulut bien en recevoir quelques-unes dans l'Institut, tandis que la divine Providence pourvoyait à l'avenir des autres.

Cette fondation ne laissa pas de passer par le creuset de l'épreuve. Mais elle s'affermit néanmoins, avec les bénédictions divines ; et, depuis 1845, l'établissement n'a pas cessé de remplir le pieux et charitable but que s'était proposé le vénéré fondateur. On put voir, en outre, à cette occasion, s'il est vrai de dire que Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité. Au temps, en

(1) M. Jamot devint, par la suite, curé de la paroisse de Notre-Dame, à Alençon, puis vicaire général du diocèse.

effet, où la R. Mère Fondatrice assumait toute la responsabilité d'une œuvre qui ne semblait guère viable, humainement parlant, la divine Providence envoyait d'Espagne en France, et jusqu'au chef-lieu de l'Orne, un prêtre réfugié, qui devint le premier aumônier de la Maison. Par ses vertus modestes, ainsi que par son zèle et son dévouement, il en devint bientôt comme une des colonnes, et voilà quarante ans qu'il y exerce un ministère aimé des hommes et béni de Dieu (1)!

Avant de quitter la Normandie, citons encore un autre trait de la générosité de la R. Mère Fondatrice, qui se rapporte à cette même époque. Un saint prêtre du diocèse de Rouen, M. l'abbé Eude, avait, de concert avec M. l'abbé Lefebvre, fondé à Rouen même une maison d'orphelins et un pensionnat. Onze années après (août 1835), l'œuvre était transférée au château de Mesnières-en-Bray (près Neufchâtel); demeure splendide que s'était créée, sur les bords de la Béthune, un gentilhomme de la cour de François Ier, Charles de Boissay, et que Dieu destinait à servir un jour d'asile à de nombreux orphelins, ses enfants de prédilection. Ils y étaient au nombre de 120, recevant des soins dévoués, non seulement de plusieurs dignes prêtres, leurs pères adoptifs, mais

(1) M. Picarzo avait été aumônier de l'armée de Charles V, roi légitime d'Espagne, qui combattit pour défendre ses droits à la couronne, après la mort de Ferdinand VII, son frère. Charles V ayant été vaincu par la révolution, qui fit arriver au trône la reine Isabelle, le digne prêtre, comme beaucoup d'Espagnols, passa en France avec un officier de ses amis, M. Elesban, plus connu à Alençon sous le nom de M. Etienne. — Nous n'oublierons jamais la fraternelle hospitalité que nous en avons reçue pendant le siège et la Commune de Paris, en 1871. M. Etienne a rendu pieusement son âme à Dieu il y a quelques années.

encore d'une petite communauté de religieuses, appelées les Sœurs de Nazareth, lorsque, en 1844, mourut le prince de Croy, cardinal-archevêque de Rouen. Son successeur, Mgr Blanquart de Bailleul, peu rassuré sur la situation financière de l'établissement, crut devoir y apporter des modifications importantes. M. Eude dut quitter ses enfants adoptifs, et son départ mit aussi fin à la communauté religieuse qu'il y avait fondée (1).

Qu'allaient devenir ces pieuses Filles, sans ressources, sans abri assuré ? Elles avaient cependant bien mérité par leur dévouement. La Providence ne tarda pas à les en récompenser ; et l'instrument qu'elle choisit pour cette bonne œuvre fut encore la R. Mère Javouhey, qui était comme une ressource inépuisable dans toutes sortes de nécessités de personnes et d'œuvres. Informée de la situation, elle se rendit au château de Mesnières, accompagnée de la Mère Théophile, supérieure de Saint-Yon, afin d'annoncer aux Sœurs de Nazareth que la famille de Saint-Joseph consentait à les recevoir dans son sein. L'une d'elles nous a conservé le souvenir de cette visite ; et rien n'est édifiant comme cette page ; aussi la transcrivons-nous, dans toute sa simplicité.

« Dès le premier instant, dit-elle, nous fûmes toutes frappées de l'air de bonté, de tendre charité qui rayonnait sur les traits de la vénérée Mère. « Mes enfants, nous dit-elle, après avoir « pris place au milieu de nous, ne vous faites pas trop de « peine ; je vous recevrai toutes et vous trouverez dans la « Congrégation un aussi bon accueil que si vous y étiez « entrées tout d'abord. Vous n'avez pas beaucoup d'instruc-

(1) *Mesnières,* courte notice, par l'abbé Paris. (Rouen, Edmond Fleury, éditeur.)

« tion ; que cela ne vous tourmente pas. Je n'en sais pas « beaucoup plus que vous ; on peut très bien servir le bon « Dieu quand même, pourvu qu'on ait de la foi et de la piété. « Donc, vous viendrez toutes ; les plus jeunes, aussi, pour « aider et soigner celles d'entre vous qui sont déjà âgées. »

« Notre vénérée Mère voulut ensuite nous voir l'une après l'autre. Quoique je fusse bien touchée des marques de bonté qu'elles nous avait données, mon intention était de me retirer chez les Sœurs de Saint-Aubin. Je n'avais pas encore vingt ans. Lorsque j'arrivai près d'elle, elle me prit dans ses bras, m'embrassa, et, après quelques questions sur mes dispositions, me dit : « Mon enfant, vous êtes pour saint Joseph ; n'hésitez pas, « car, je vous le répète, vous êtes pour saint Joseph. Vous n'avez « point fait d'études ; vous êtes sans aucune ressource ; mais « ne vous inquiétez pas pour cela. Soyez seulement simple, « pieuse et dévouée ; aimez bien le bon Dieu, et nous trouve- « rons toujours de quoi vous occuper utilement. » Notre vénérée Mère m'adressa ces paroles avec tant de conviction et d'assurance, que je les reçus comme venant de Dieu et je ne doutai plus de ma vocation pour la Congrégation. Quelques jours après, nous arrivâmes à Saint-Yon, d'où notre bien chère Mère nous envoya à Maisons-Alfort, en nous adressant encore quelques paroles d'encouragement. « Vous avez cha- « cune votre crucifix, nous dit-elle ; eh bien ! considérez-le et « tenez-vous aussi sur la croix, en union avec Notre-Seigneur. « C'est lui qui vous consolera dans toutes vos peines. »

« L'année suivante, 1845, lorsque nous venions de faire nos vœux : « Vous voilà bien heureuses, nous dit-elle encore. Vous le « serez toujours en restant fidèles à Dieu. Priez bien. Oh ! oui, « priez bien, surtout pour votre pauvre chère Mère. »

Cela nous entraînerait au delà des bornes de notre travail, si nous voulions maintenant raconter toutes les péripéties de l'œuvre de Mesnières, après le départ de

M. Eude et de la communauté de Nazareth. Nous dirons seulement, en ce qui concerne la R. Mère Fondatrice, que la Providence devait la récompenser de sa charité pour les Sœurs de Mesnières, en faisant un jour à ses Filles une belle part dans cette œuvre de dévouement. Car l'Etablissement de Mesnières ayant été remis, par son dernier et vénéré Supérieur, M. l'abbé Dubloc, de concert avec ses dignes collaborateurs, entre les mains des fils du Vénérable Libermann, ceux-ci se sont empressés de solliciter le concours des Sœurs de Saint-Joseph. Elles ont répondu à cet appel, et, non contentes de tenir la lingerie et l'infirmerie de la Maison, elles prodiguent encore des soins maternels aux tout petits enfants, qui leur sont exclusivement confiés. Leur coopération, nous ne craignons pas de le dire, est un des meilleurs gages de prospérité pour l'Etablissement (1).

Cependant les œuvres de France, anciennes et nouvelles, n'étaient qu'une partie des préoccupations et sollicitudes de la R. Mère. Elle n'oubliait pas, en particulier, sa petite colonie de Mana. Comme la mort, ainsi que nous l'avons vu, y avait privé les jeunes noirs d'un excellent instituteur dans la personne de M. Pierre Javouhey, son parent, elle demanda et obtint de M. Jean-Marie de Lamennais quelques-uns de ses Frères de l'Instruction chrétienne, pour tenir les écoles de garçons,

(1) Mesnières comprend un collège, un pensionnat primaire et une école professionnelle. Placé sous la direction du R. Père Libermann, neveu du Vénérable, l'établissement reçoit beaucoup d'enfants, non seulement de la Normandie, mais encore de la capitale. Et il faut convenir que, comme maison d'éducation, il est difficile de trouver quelque chose offrant plus d'avantages réunis à la fois.

pendant que les Sœurs continueraient à être chargées de celles des jeunes filles. Mais déjà elles avaient aussi commencé à s'occuper de l'instruction des petits garçons, et ceux-ci leur étaient si attachés, que les premiers Frères commencèrent par un échec. Leurs élèves, répétant sans cesse qu'ils ne voulaient que les Sœurs, se montrèrent si insubordonnés envers leurs nouveaux Maîtres, qu'ils durent se retirer. Plus tard cependant ils revinrent à Mana et ils s'y dévouèrent avec plus de succès à l'instruction des jeunes noirs.

A cette même époque, si féconde en œuvres admirables de zèle et de dévouement, la France, qui semble la bienfaitrice et le missionnaire-né de tous les peuples, environnait de ses pieuses sympathies le berceau d'une œuvre nouvelle, appelée à venir prendre son humble, mais glorieuse place à côté de celle de la Propagation de la foi. Nous voulons parler, le lecteur nous a déjà compris, de l'œuvre si belle et si pleine d'intérêt de la Sainte-Enfance. Petit grain de sénevé à sa naissance, mais fécondée par les encouragements du Vicaire de Jésus-Christ et l'abondance des bénédictions divines, elle est devenue depuis longtemps un grand arbre ; arbre sacré, dont les fruits précieux valent chaque année la vie, non seulement humaine et temporelle, mais spirituelle et éternelle, à des milliers et des milliers de pauvres enfants, dans toutes les missions catholiques du globe.

On imagine sans peine avec quel pieux intérêt la R. Mère Javouhey, dès son retour de l'Amérique, accueillit cet apostolat d'un nouveau genre, elle qui, à la Guyane, avait formé le généreux projet de racheter, au nombre de 3.000, tous les enfants des esclaves, afin de les

soustraire à l'esclavage des hommes, et plus encore à celui du démon. Et de fait, sa correspondance d'alors nous la montre, qui s'efforce de propager et répandre cette sainte Association dans toutes les maisons d'éducation de l'Institut, en France et dans les colonies. En envoyant à une Sœur une belle image qui représentait le digne Fondateur de l'Œuvre, elle lui écrivait : « Ce portrait de Mgr de Janson, nouveau Vincent de Paul, est très ressemblant. Il faut que ce soit vous, pour que je consente à m'en dessaisir. C'est à la condition, toutefois, qu'il excitera encore davantage votre zèle pour une œuvre à laquelle j'attache un si haut prix. »

Partout, dans l'Institut de Saint-Joseph, on s'empressa de répondre aux désirs et intentions de la R. Mère. A Cluny en particulier, la Mère Rosalie, sa sœur, s'étant constituée elle-même zélatrice et trésorière de l'Œuvre, eut bientôt enrôlé dans cette pieuse milice non seulement les élèves de l'établissement, mais bon nombre d'autres enfants et même de grandes personnes de la ville.

Voyant donc la R. Mère Javouhey si zélée pour le rachat et le salut des pauvres enfants de la Chine, Mgr de Janson, de concert avec plusieurs évêques, eut un instant la pensée de faire appel à son dévouement et à celui de la Congrégation, pour s'occuper, en Chine même, conjointement avec les Sœurs de la Charité, de ce grand nombre de pauvres enfants infidèles à recueillir, à soustraire à la mort, et surtout à envoyer au ciel. La chose prit même assez de consistance pour que la R. Mère, dans une lettre à ses Filles des colonies, pût écrire ces lignes :

« Tous les évêques des diocèses où nous avons des

Maisons nous témoignent la plus grande confiance. On vient de choisir notre Congrégation et celle de Saint-Vincent de Paul, pour travailler à la grande œuvre de la Sainte-Enfance, protéger et secourir les enfants de la Chine, établir des hospices pour les recevoir. » Et, dans une autre lettre, parlant d'une certaine Sœur, elle disait que, « si elle voulait aller en Chine, elle l'y nommerait directrice générale de la Sainte-Enfance. »

La divine Providence avait, à cet égard, d'autres desseins; mais il ne tint pas, on le voit, à la R. Mère Javouhey, que la Congrégation n'envoyât alors en Chine de ses membres, pour s'y occuper, en faveur de l'enfance, des œuvres dont la pieuse Mère vient elle-même de parler. Ce ne sera que longtemps après, que les Sœurs de Saint-Joseph, à la demande du Vicaire apostolique de Canton, iront s'y associer aux travaux des missionnaires; et encore Dieu permettra-t-il que certaines difficultés survenues les forcent à suspendre l'exercice de leur zèle dans ce pays.

Les missions, toutefois, ont toujours été loin de manquer à l'Institut de Saint-Joseph de Cluny; et c'est bien à une Congrégation apostolique que la R. Mère Javouhey a donné naissance. Au temps même dont nous parlons, pour en suivre l'expansion au milieu des peuples étrangers, il nous faut de nouveau traverser les mers; et cette fois le terme de notre voyage ne sera autre que les îles perdues du vaste Océan pacifique.

A peine, en effet, l'amiral Dupetit-Thouars avait-il pris possession, au nom de la France (1842), des îles Marquises et du groupe de Taïti, que le gouvernement faisait appel au dévouement bien connu de la Congrégation de

Saint-Joseph pour y soigner les malades et y ouvrir des écoles. Et voici ce que nous lisons, à cet égard, dans les Annales historiques de l'Institut :

« Il n'était pas jusqu'à l'Océanie où la Congrégation ne commençât, en ce temps, à pénétrer à la suite des missionnaires catholiques, qui inauguraient leur apostolat parmi quelques-unes des peuplades sauvages de la Polynésie. Quatre Sœurs, suivies bientôt de plusieurs autres demandées par le Ministère de la Marine pour les établissements français de cette partie du monde, partaient du port de Brest, dans le courant d'août 1843. Elles étaient destinées pour les îles Marquises, dont la France avait pris possession en 1842. Mais M. Pénaud, qui commandait la frégate *la Charte*, sur laquelle elles étaient embarquées, apprenant, à son arrivée dans ces îles, que rien n'était disposé pour les y recevoir, crut devoir passer outre et les conduisit à Taïti. Elles débarquèrent à Papeeté, chef-lieu du groupe d'îles de Taïti, le 16 mars 1844, trois jours avant la fête de leur glorieux patron. Le voyage avait duré plus de six mois, et il n'y avait pas d'aumônier à bord du navire. Dans quelques relâches seulement les Sœurs avaient pu s'approcher des sacrements, comme aux îles Gambier, chrétienté florissante, où elles apprirent à coudre aux jeunes indigènes et apprêtèrent une robe pour la reine, qui les avait logées dans son palais formé de quatre murs.

« La petite colonie, poursuivent les *Annales*, arriva juste au moment où la France se trouvait engagée dans une guerre avec les naturels du pays, lesquels, excités par les ministres anglicans, ne voulaient pas reconnaître son protectorat. Ils s'insurgeaient si fréquemment contre l'autorité française, représentée par l'amiral Bruat, que la petite colonie était toujours sur le qui-vive et dans des alarmes continuelles. Les Sœurs se trouvaient, par suite, à Papeeté comme au milieu d'un camp sans cesse occupées à soigner les blessés, que multipliait l'état de

guerre. Les vivres étaient rares, et ils leur firent plus d'une fois défaut. Mais elles ne s'en plaignaient pas, non plus que de leur logement, qui ne consista d'abord qu'en une case de bambous. Les secours religieux, il est vrai, ne leur manquaient pas ; mais, au début de l'occupation de l'île, et d'une occupation incertaine et précaire, rien n'était encore bien installé pour l'exercice du culte. Aussi, à part les dimanches et les fêtes, où la messe se célébrait dans un appartement du commandant, étaient-elles obligées, pour pouvoir assister au Saint-Sacrifice et communier, de se rendre à une lieue de leur demeure, où se trouvait établie une chapelle des Pères de Picpus. Elles firent ce trajet tous les jours, pendant plusieurs mois, partant dès cinq heures du matin et traversant une rivière, au moyen de grosses pierres, en guise de pont. »

Ce dévouement était digne des Filles de la R. Mère Javouhey. Celle-ci prit d'ailleurs un soin particulier d'encourager et de diriger par ses lettres les premières Sœurs missionnaires de l'Océanie. Elle leur écrivait peu après son arrivée en France :

« Mes bien chères et bien-aimées Filles, combien j'ai regretté de n'avoir pas pu vous voir avant votre départ, pour vous encourager dans votre noble mission ! Je vous admire, mes enfants; j'envie votre bonheur. Que ne puis-je aller partager vos travaux ! Mais en comprenez-vous bien toute l'étendue, toute la grandeur et l'importance? Quoi, de simples femmes appelées à prêcher par leurs exemples et leur charité, à aider de pieux apôtres à faire connaître Dieu dans les pays sauvages, où le démon a régné si longtemps en maître ! Prenez bien garde de traiter légèrement une aussi sainte entreprise. Humiliez-vous souvent, en reconnaissant votre incapacité; puis mettez toute votre confiance en Dieu, et comptez sur son assistance, qui ne vous manquera jamais, si vous ne

cessez de la lui demander. Ne vous troublez pas, n'ayez aucun chagrin : Dieu est avec vous, mais tenez-vous toujours en sa sainte présence. Qu'il me sera doux d'apprendre que vous êtes heureuses, que l'union la plus parfaite règne parmi vous ! Ecrivez-moi longuement; entrez dans tous les détails qui vous concernent et qui regardent votre Œuvre. » — « Tous les jours, leur écrivait-elle encore, je m'informe des nouvelles des pays que vous habitez. On a fait tant de contes, que je ne crois plus rien. Je remets tout cela entre les mains du bon Dieu, qui vous dirigera lui-même dans la sainte mission où il vous a appelées. *Allons, mes bien chères Filles, profitez de toutes les circonstances où vous pourrez être utiles, pour vous avancer dans la carrière des saints.* »

C'était bien là ce que faisaient les Sœurs missionnaires, en remplissant sans défaillance, au milieu de privations et de craintes continuelles, leur charitable mission. De là ces autres lignes, par lesquelles la vénérée Mère répondait à leurs premières communications :

« Mes bien chères et bien-aimées Filles, vos lettres nous comblent de joie en nous apprenant votre courage et votre grande résolution de ne pas vous affliger, malgré votre position au milieu d'hommes toujours prêts à se battre. Ne perdez jamais de vue les grands motifs qui vous ont décidées à vous consacrer au soulagement des malheureux, dans l'espérance de secourir l'âme en soignant le corps. Combien de faveurs le Ciel vous accorde ! Vous trouverez des consolations dans les lieux les plus sauvages. *Dieu est partout, pour vous soutenir et vous récompenser; ne l'oubliez jamais !* Ma sœur vous dira toutes les nouvelles de la Communauté. Pour moi, je me contente de vous dire : Ayez bon courage ! Si vous saviez combien je pense à vous ! Que je voudrais être près de vous, pour une année seulement !... Je verrais ce que nous

pourrions faire pour le salut de ce pauvre peuple, qui est encore plus sauvage que ne l'était celui de Mana. Je voudrais vous envoyer quatre compagnes, pour l'instruction des pauvres femmes et des enfants, et qui seconderaient ainsi les saints missionnaires. Je vais en parler au Ministre de la marine; j'espère qu'on nous l'accordera. J'écris deux mots à M. le Gouverneur; je vous recommande à ses bontés. Je prie M. le Préfet apostolique de vous regarder comme ses enfants. Qu'il vous dirige et fasse de vous de saintes Filles de saint Joseph ! »

Tel était le but final que la pieuse Mère ne cessait d'avoir devant les yeux. Elle ajoutait, par suite, ces conseils maternels, concernant la charité :

« Mes bien chères Filles, je vous recommande l'union entre vous ; ne scandalisez pas les faibles en vous parlant durement. Oh ! non. J'espère que vous avez tous les égards possibles les unes envers les autres. Si, par malheur, il se trouvait parmi vous quelque mauvais caractère, souffrez cette pauvre âme pour l'amour de Dieu; plaignez-la, priez pour elle et donnez-nous-en connaissance, afin que nous joignions nos prières aux vôtres pour obtenir grâce et changement. » — « ... Tâchez, mes enfants, leur dit-elle encore, de faire votre bonheur ensemble, par votre bon accord. Que vous seriez à plaindre s'il en était autrement ! Pardonnez-vous les petits travers de caractère qui pourraient se rencontrer; faites tout pour l'amour de Dieu; que la très sainte Vierge soit votre modèle dans toutes vos actions. — Ecrivez-moi souvent et longuement. Je serai bien heureuse de vous envoyer de nouvelles Sœurs, pour vous seconder et vous encourager. »

La R. Mère Fondatrice put en effet, l'année suivante, 1845, faire un envoi de six nouvelles Sœurs, les unes

pour renforcer le personnel de l'hôpital, les autres pour commencer un peu sérieusement l'œuvre de l'éducation des indigènes, et aider ainsi à la conversion de ce peuple idolâtre. Jusque-là, en effet, on n'avait guère pu s'occuper que du soin des malades, outre que le local était trop restreint pour permettre d'y ouvrir une école.

Par cette occasion, la R. Mère écrivit à ses Filles de Taïti une longue lettre, dont nous devons du moins donner quelques extraits. Car tout y est édifiant, instructif et plein d'intérêt. Le cœur surtout y déborde, à l'égal de l'esprit de foi et du zèle apostolique qui semblaient remplir toujours davantage l'âme de la vénérée Mère.

« Mes bien chères et bien-aimées Filles, sœurs et amies, vos chères compagnes vous remettront ces deux mots, pour vous prouver avec quel plaisir je vous les envoie, afin de partager vos nobles travaux. Que j'envie leur sort ! Ah ! si je n'étais pas si vieille, avec quel plaisir j'irais terminer ma carrière près de vous ! Il faut que je reste ici, pour répondre aux desseins de Dieu sur notre chère Congrégation. Le Seigneur, dans sa miséricorde, ne m'a pas oubliée ; il m'a envoyé des tribulations, afin que je ne l'oublie pas moi-même. »

Après avoir donné à la Supérieure quelques renseignements sur chacune des nouvelles Sœurs, la R. Mère lui annonce qu'elle en envoie deux comme surnuméraires, pour permettre à celles qui seraient fatiguées de se reposer et de se rétablir ainsi plus tranquillement.

« Car je pense, mes bien chères Filles, ajoute-t-elle avec son zèle d'apôtre, qu'il ne faut pas revenir en France seulement parce qu'on est malade. On peut se guérir là comme en France. On peut aller au ciel là aussi bien et peut-être mieux qu'en France ; le plus difficile, c'est la traversée. Les missionnaires savent

mourir, les soldats savent mourir ; les Religieuses ne seraient pas capables d'un tel dévouement pour Dieu ? Une Sœur ne peut faire le voyage seule ; ainsi il faudrait, pour une malade qui mourra peut-être en route, retirer deux personnes du service des malheureux, abandonner la mission où Dieu nous appelle ! Elevons nos pensées plus haut ; songeons à l'honneur que Dieu nous fait en nous appelant à le faire connaître, aimer et servir dans des pays où il est si peu connu ! » — « Mais comment prêcherez-vous ? poursuit-elle. Par votre bonne conduite, votre douceur et votre charité. Soyez tout à vos devoirs, mes bien chères Filles, et évitez le monde... Soyez tout entières aux malheureux. Ne perdez pas votre temps à recevoir ou à rendre des visites ; laissez cela aux gens du monde. *N'admettez personne à votre table, ni séculiers, ni prêtres, sans une extrême nécessité.* Ne recevez personne dans la Communauté, le soir surtout... Mon Dieu ! que je voudrais pouvoir vous faire profiter de l'expérience de cinquante années de travail, de grâces, de fautes commises, souvent par ignorance, d'autres fois par confiance en moi-même, et vous dire toutes les faveurs que Dieu accorde toujours à l'âme qui se confie en lui sincèrement ! Oui, ayez grande confiance, vous avez déjà fait beaucoup ; il vous reste encore beaucoup à faire, mais confiance ! »

La dernière parole de la vénérée Mère est pour recommander les Sœurs missionnaires à la sollicitude maternelle de leur future supérieure.

« Dirigez, ma bien chère Fille, lui dit-elle, dirigez ces chères enfants dans le chemin rude des commencements. Gardez-les comme la prunelle de vos yeux ; consolez celles qui auraient des peines réelles ou imaginaires... Je vous les confie ; soyez leur mère.

« A Dieu, toutes mes bien chères Filles. Priez pour votre vieille Mère. « Sœur JAVOUHEY. »

Le premier essai d'établissement pour l'instruction, à Papeeté, avait eu lieu en 1845. Deux jeunes Taïtiennes et quelques enfants d'européens en formèrent seules le noyau jusqu'à l'arrivée des nouvelles Sœurs dont nous venons de parler. Bien que deux de celles-ci fussent parties sur la demande même du Gouvernement, avec la mission spéciale de s'occuper de l'enseignement dans un pays dont il avait le protectorat actif, l'établissement demeura plusieurs années à la charge de la Communauté. C'est ainsi qu'elle supporta les dépenses occasionnées par l'acquisition d'un terrain, la construction d'un bâtiment pour l'école ; et, ce qui était bien plus onéreux, l'entretien gratuit des élèves, même internes, qu'il fallait soigner, nourrir, pourvoir de fournitures classiques, etc. Car les parents n'étaient, pour la plupart, ni disposés, ni en mesure de le faire par eux-mêmes. C'était là, du reste, le seul moyen d'attirer à soi les indigènes et de leur faire quelque bien. Et ce n'est pas la R. Mère Fondatrice qui aurait reculé devant ces sacrifices, ni d'autres, lorsqu'il s'agissait de travailler à la conversion d'un peuple à demi sauvage et idolâtre, auquel, nous l'avons vu par ses lettres, elle portait un intérêt si vif et si pur.

Mais il y avait des obstacles plus sérieux. Le protestantisme, malheureusement, avait devancé les missionnaires et les religieuses dans ce pays, et déjà il avait fait bien des ravages parmi les naturels. Il n'était sorte de préventions absurdes contre le catholicisme que ne leur eussent inspirées les prédicants anglais de la secte des Méthodistes. Ceux-ci les pervertissaient par leur enseignement, et les gagnaient par leur or et leur mercantilisme. Et quand parurent les Religieuses françaises, ils

ne se firent pas faute de les leur montrer sous le jour le plus défavorable.

Cependant, celles-ci s'étaient mises courageusement à l'œuvre ; et, à force de persévérance et de dévouement, elles finirent par compter jusqu'à quarante jeunes pensionnaires, parmi lesquelles les enfants de plusieurs chefs kanaques, quelques parents du Roi, et même la fille de la jeune reine Pomaré. Celle-ci regrettait beaucoup l'absence d'une maison semblable pour ses jeunes fils ; car les Méthodistes n'avaient pas de pensionnaires ; ils ne gardaient leurs élèves que deux ou trois heures par jour, et leurs classes étaient mixtes ; c'est-à-dire que garçons et filles, tout était réuni, sous un seul instituteur, et dans un même local.

Ce qu'il y avait surtout de consolant, c'est que chaque année apportait un petit contingent de recrues au catholicisme ; et les jeunes néophytes restaient, en général, avec les Sœurs jusqu'à leur mariage. « Elles ne nous quittent d'ordinaire, écrivait la Supérieure, qu'au moment où l'on vient les prendre pour les conduire au pied de l'autel. »

Une circonstance, entre autres, mit au grand jour les résultats obtenus par les Sœurs au point de vue moral et religieux. Pour fêter l'amiral Larieu, alors en rade de Taïti, avec quatre navires de guerre, tous les naturels de l'île, hommes, femmes, enfants, devaient se déguiser en sauvages, pour se montrer comme au temps où les premières lueurs de la civilisation n'avaient point encore commencé à pénétrer parmi eux. Mais quels dangers pour les mœurs, dans une pareille fête, qui amènerait à terre les nombreux équipages de

l'escadre ? Dès la veille de la fête, un nuage de tristesse sembla assombrir les visages, d'ordinaire assez épanouis, des élèves des Sœurs. On leur en demanda la raison ; et l'on comprit que leur pudeur de jeunes filles s'alarmait à la pensée de ce grand nombre de matelots qui allaient être jetés à terre. La Mère Supérieure, pour seconder ces bonnes dispositions, s'empressa donc d'offrir sa Maison à toutes celles de la localité qui désireraient venir s'y mettre à l'abri de l'orage, pensant que quelques-unes du moins viendraient s'y réfugier. Or, quelle ne fut pas son agréable surprise, lorsque, le jour de la fête, dès cinq heures du matin, elle vit venir plus de quarante jeunes filles indigènes, conduites par leurs propres parents ! La grâce, secondée par les missionnaires et les religieuses, avait pu seule opérer cette transformation, à peine croyable pour quiconque se rappelait encore les mœurs primitives de ce peuple.

Ce n'était pas sans raison, on le voit, que M. le contre-amiral Bruat, ayant été envoyé par le Gouvernement du Roi pour affermir en ces îles le protectorat de la France, ne cessait, à son retour, de faire l'éloge des Sœurs de Saint-Joseph établies en ce pays. Ce fut en particulier pour la R. Mère Fondatrice la plus douce des consolations. Aussi avec quelle satisfaction elle écrivait à la Mère Supérieure de l'établissement de Taïti :

« J'ai vu avec beaucoup de plaisir M. et Mme Bruat. Nous avons causé longtemps de votre mission toute de dévouement, au milieu de ces pauvres sauvages, que le protestantisme dispute à la religion catholique. Je ne puis vous répéter tout le bien qu'ils m'ont dit de vous et de toutes nos chères Filles. Ils voudraient bien en voir augmenter le nombre. Ils disent

hautement que les Religieuses sont indispensables aux missionnaires et aux intérêts de la France en ces pays. M. Bruat en a parlé au ministère, il le dit à qui veut l'entendre. »

Tel était le témoignage de l'illustre amiral. Et la France, nous l'espérons, comprendra toujours que religion et patriotisme vont de pair. Jamais elle n'oubliera que l'honneur de son drapeau sera toujours en proportion de la protection efficace accordée par elle aux religieuses et aux missionnaires, qui n'aspirent qu'à la gloire de faire bénir son nom dans ces contrées lointaines, en y travaillant au bonheur des peuples et au salut des âmes !

CHAPITRE III

Etablissement d'une Communauté de Religieuses malabarresses à Karikal, près Pondichéry. — Les Sœurs indigènes à la Trinidad ; leur union avec Saint-Joseph. — La R. Mère envoie des Sœurs pour la mission de Madagascar ; ses encouragements et conseils aux Sœurs missionnaires. — Commencement de la mission des îles Marquises. — Projets pour la mission de Tonga (Océanie australe).

Depuis l'année 1827, la R. Mère Javouhey avait envoyé plusieurs de ses Filles à Pondichéry, et elles s'y dévouaient avec zèle à l'éducation des enfants de la ville blanche, ainsi qu'à l'œuvre des jeunes Topazines, lorsque, en 1844, cette fondation poussa un rejeton des plus intéressants.

A la demande de Mgr Bonnand, évêque de Drusipar et vicaire apostolique de Pondichéry, on ouvrit une nouvelle maison sur la côte de Coromandel, à Karikal, comptoir français, restitué à la France par les Anglais en 1814. Il y avait là tout une jeunesse à élever, née en grande partie de parents encore païens ; et en outre un certain nombre de jeunes filles à peine sorties du paganisme, qui demandaient à être entourées de soins particuliers pour leur persévérance. Or, ces dernières surtout répondirent si bien au dévouement des Sœurs, qu'on les vit grandir comme des lis d'agréable odeur au milieu des épines du paganisme. Bientôt même des germes de vocation religieuse commencèrent à se manifester parmi elles, et c'est merveille de voir comment, en tous lieux et jus-

qu'au sein des superstitions les plus invétérées, dès que brille la pure lumière du catholicisme, des aspirations vers la vie parfaite se font sentir. C'est comme le couronnement du triomphe de la vérité sur l'erreur, et une solennelle revanche de Jésus-Christ sur les vaines idoles ou les démons, là où, pendant des siècles, ils avaient régné en maîtres.

Heureux de seconder ce bon mouvement de la grâce, le vicaire apostolique pria la R. Mère Générale de vouloir bien s'associer à cette œuvre, et recevoir dans sa famille de Saint-Joseph ces nouveaux enfants que le ciel semblait lui préparer. Or, elle n'eut garde de rejeter cette demande, en voyant surtout dans quel esprit le pieux Prélat désirait que cette œuvre fût établie et dirigée. Il s'en expliquait ainsi lui-même :

« Je voudrais, écrivait-il, toujours voir à Karikal pour supérieure une Sœur possédant bien l'esprit de la Règle, zélée pour la Congrégation et désireuse de communiquer l'esprit religieux à celles qui témoigneraient le désir d'embrasser la vie religieuse, de quelque couleur qu'elles fussent, quand même elles ne seraient guère bonnes que pour l'Inde... Je voudrais aussi que les créoles topazines pussent recevoir l'habit de Sœurs de voile ou de Sœurs converses, selon que leurs qualités et leurs vertus, ou les circonstances le demanderaient... Des Sœurs nées dans l'Inde, bien dirigées par une bonne supérieure, bien stylées par un bon directeur, pourraient faire le plus grand bien dans les jeunes malabarresses... Vous pouvez tenir pour certain que mon but est de tout faire diriger selon l'esprit de votre Règle, et même de la faire observer par les Sœurs de cet établissement le plus ponctuellement possible... (1). »

(1) Dans ce même temps, une nièce de Mgr Bonnand sollicitait son

La R. Mère Fondatrice fit donc partir deux nouvelles Sœurs pour cette fondation ; et, pleine d'espérance dans son avenir, elle adressait à la Mère Supérieure de Pondichéry ces lignes , qui devaient avoir avec le temps leur entier accomplissement : « J'espère que vous devez être contente du petit noyau de Karikal. Il sera la souche d'un grand arbre, qui produira de bons fruits pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Cet arbre fut une belle et fervente Communauté de Sœurs indigènes ou malabarresses, que l'on vit s'élever du sein de l'infidélité, et qui s'accroît chaque année de quelques nouveaux membres. « Mais, dit à ce sujet l'auteur des *Missions catholiques françaises,* pour arriver à faire une Communauté de Sœurs indigènes, il a fallu vaincre des difficultés inouïes ; la femme indienne étant condamnée par l'usage et les religions indoues à l'ignorance et à l'abrutissement. Savoir lire pour une indienne est un opprobre. Cependant l'entreprise du Vicaire apostolique a complètement réussi. »

Ajoutons toutefois qu'il dut être fait des concessions à certains usages ou préjugés de pays et de caste, tellement invétérés, que l'Européen comme l'indigène doit en subir la loi. L'Eglise, d'ailleurs, qui ne mérite certes pas le reproche d'intolérance, se tient pour satisfaite s'il règne entre tous ses enfants l'unité de la même foi, de la même espérance et du même amour ; et loin d'elle la pensée de vouloir établir entre eux, dans tous les pays et chez tous

entrée au noviciat de Cluny, et manifestait un grand désir de se dévouer un jour au salut des âmes. Elle fit en effet profession sous le nom de Sœur Marie-Joseph, en 1858. Envoyée peu après à la Martinique, elle y travaille encore aujourd'hui pour la gloire de Dieu, comme Supérieure de la maison de Fort-de-France.

les peuples, les mêmes coutumes et habitudes de vie, pas plus que le même costume et le même langage. On voit donc à Karikal une Communauté et un noviciat de ferventes Religieuses de Saint-Joseph, portant un costume religieux accommodé à celui du pays, et qui consiste dans un grand pagne, dont le corps est presque entièrement enveloppé ; se nourrissant comme les indigènes ; ayant à part leur vaisselle, leur lit et tous les objets à leur usage, conformément aux exigences particulières de la caste plus ou moins élevée à laquelle elles appartiennent. Toutes choses tellement sacrées, qu'elles se garderaient bien d'y contrevenir ; et leurs parents viennent parfois eux-mêmes jusque dans la Communauté s'assurer par leurs propres yeux si leurs filles ne dérogent en rien aux traditions paternelles. Celles-ci n'en sont pas moins des Religieuses ferventes et dévouées. D'une grande réserve et modestie, sobres jusqu'à ne pas comprendre le luxe des Français pour la nourriture et à considérer comme une faveur des Supérieures la permission de jeûner, elles sont d'une piété et d'un zèle admirables. Aussi les voit-on, sous la direction des Supérieures européennes, se répandre dans les campagnes, apprendre le catéchisme aux personnes de leur sexe, et rendre aux missionnaires tous les services en leur pouvoir (1).

Puisse donc cet arbre béni s'étendre toujours davantage, selon les vœux et les désirs de la vénérée Mère Fondatrice ! Puisse surtout la petite Communauté malabarresse croître de plus en plus en fidélité à Dieu et

(1) Extrait des Annales historiques et religieuses de l'Institut.

en générosité, pour travailler efficacement au salut des âmes, en ces pays entrefois arrosés par les sueurs et sanctifiés par les travaux du grand apôtre des Indes, saint François Xavier !

Vers ce même temps, la fécondité de l'Institut se manifestait encore dans la principale des Antilles anglaises, à la Trinidad. Mgr Mac Donnell, évêque de Port-d'Espagne, avait été remplacé par Mgr Smitz. Celui-ci, héritier du dévouement du premier pour l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans sa ville épiscopale, et témoin de tout le bien qu'elles y faisaient, conçut le projet de procurer les mêmes avantages aux autres îles anglaises de cette partie de l'Amérique, telles que Sainte-Lucie et la Grenade, soumises à sa juridiction. Un immense obstacle se dressait toutefois à l'encontre de ce projet : les Sœurs de Saint-Joseph étaient d'origine française, et leur qualité d'étrangères équivalait presque, pour elles, à une exclusion des possessions britanniques. Le moyen, par suite, de tourner l'obstacle, était de voir les Sœurs se recruter dans le pays même.

« Il s'agirait, écrivait M. l'abbé Poirier (1) à la R. Mère Fondatrice, de former une branche de la Société de Saint-Joseph

(1) M. l'abbé Poirier, Eudiste, était alors chargé de l'établissement de Port-d'Espagne. Il s'y dévouait depuis longtemps avec zèle, lorsque le Saint-Siège le nomma évêque de Roseau (Dominique). Une de ses nièces, la Mère Alphonse, devint supérieure principale des Communautés de Saint-Joseph à la Trinidad et autres îles voisines, où elle fit aimer et bénir son administration par sa grande piété, son zèle pur et modeste, ainsi que son dévouement maternel. Elle était venue en France pour l'élection de la nouvelle Supérieure générale (8 décembre 1884) et, au retour d'un petit voyage d'adieu à sa respectable famille, en Bretagne, elle fut subitement enlevée. Mais elle était mûre pour le ciel, car sa vie entière avait été une préparation à la mort.

pour les colonies anglaises, dans laquelle seraient admises les personnes de couleur, et même, s'il s'en présentait, quelques veuves libres et sans enfants... Ceci ne vous paraîtra pas étrange dès que vous voudrez bien vous rappeler que la distinction de couleur n'existe pas ici et qu'il y a dans cette classe des personnes très distinguées, et aussi que saint François de Sales a fondé un Ordre dans lequel les veuves sont admises... » — « Je ne doute pas, ajoutait-il, que vous n'approuviez ce projet, parce que le bon Dieu vous a donné l'idée de tout faire pour sa gloire, par tous les moyens possibles. »

M. l'abbé Poirier ne se trompait pas. La pieuse Mère avait vraiment reçu de Dieu un ardent désir de travailler à sa gloire par tous les moyens possibles. Aussi n'eut-elle pas d'effort à faire pour se laisser prendre à l'appât du bien qui lui était présenté. Avant, toutefois, de donner libre cours aux élans de son zèle à cet égard, elle voulut consulter, et elle fut heureuse de recueillir partout des avis favorables. « Cette pensée d'un Ordre de couleur, écrivait-elle à la Mère Onésime, a été approuvée par le Nonce du Pape et par plusieurs saints prêtres. »

Quelques vocations ne tardèrent pas à se manifester, et, le 9 juin 1847, six novices reçurent le saint habit des mains de Mgr Smitz, pour faire, une année après, leurs vœux de religion sous le nom de Filles du Saint-Cœur de Marie. Parmi les membres de la petite Communauté naissante, était la bonne Sœur Marie-Joseph, originaire de la Martinique, dont nous avons déjà parlé, et que la R. Mère Fondatrice affectionnait particulièrement comme sa première fille noire. Elle vient de mourir tout récemment, âgée de plus de quatre-vingts ans. Mais surtout on distinguait la Sœur Marie-Augustine, une âme

à qui Dieu accorda des grâces spéciales et dont le souvenir vivra longtemps dans le pays. Elle fut placée à la tête du premier essaim des Filles de Marie envoyé peu après à Sainte-Lucie, où elles ouvrirent successivement plusieurs établissements, tant pour l'éducation des enfants que pour le soin des malades.

La nouvelle Communauté devait vivre sous la dépendance de Saint-Joseph ; et la Sœur Marie-Augustine, après l'émission de ses vœux, envoyait cette protestation d'humble obéissance à la R. Mère Fondatrice :

« Soyez persuadée, ma très chère et révérée Mère, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder les vues charitables de notre Mère Scholastique ; et je ne me servirai du pouvoir qu'elle veut bien avoir l'indulgence de m'accorder que pour apprendre aux Filles de Marie que ce ne fut pas saint Joseph qui fut soumis à la sainte Vierge, mais la sainte Vierge à saint Joseph, et que ce titre qu'elle a eu la condescendance de nous laisser sera un puissant motif pour nous encourager à la pratique de l'humilité et de l'obéissance, à l'exemple de cette auguste Vierge. »

Ce n'est pas sans dessein que nous avons conservé ces lignes. Il est à remarquer, en effet, que les Sœurs indigènes, Filles du Saint-Cœur de Marie, prospérèrent et virent leurs travaux bénis de Dieu , aussi longtemps qu'elles restèrent sous la dépendance et la direction de la Congrégation de Saint-Joseph. Mais le nouvel Institut ayant, par la suite, désiré vivre de sa propre vie, le manque d'entente s'y fit bientôt sentir, au grand préjudice des âmes. L'œuvre périclita ; et l'on ne vit pour elle de salut que dans le retour de la petite famille créole au giron de la Congrégation qui lui avait donné naissance.

Mais cette fois, à la demande de Mgr Smitz et des Sœurs elles-mêmes, l'union devint entière, et elle devait être durable.

Ceci se passait en 1854. La Congrégation de Saint-Joseph prit dès lors la direction des nouveaux établissements commencés par les Sœurs du Saint-Cœur de Marie. Et, depuis longtemps, on voit les Filles de la R. Mère Javouhey, sans distinction de nationalité, de langue, ni de couleur, se dévouer au salut des âmes, à la Trinidad, à Sainte-Lucie et à la Grenade. Leur zèle est d'autant plus ardent, qu'il se déploie ouvertement en face de l'hérésie et de la propagande protestante, laquelle, dans cette lutte inégale avec le catholicisme — car elle ne combat plus sous les drapeaux de la vérité, — est condamnée à perdre chaque jour du terrain. Aussi, du haut du ciel, la R. Mère Fondatrice applaudit-elle à ces généreux efforts de ses Filles des Antilles anglaises; et Dieu ne cesse de les bénir.

Nous n'avons pas épuisé toutes les entreprises de zèle et de dévouement de la R. Mère Javouhey à cette même époque.

Tout le monde connaît la grande île africaine de Madagascar, dont l'étendue n'est guère inférieure à celle de la France; et personne n'ignore non plus les héroïques tentatives faites pendant longtemps, par saint Vincent de Paul, pour la gagner à Jésus-Christ. — Le premier quart de ce siècle vit M. de Solages, Préfet apostolique de Bourbon, de Madagascar et autres lieux, reprendre sous main l'œuvre de ce grand saint. Le zèle du digne prêtre était assez pur et assez ardent pour mériter la palme du martyre; et elle ne lui fut point refusée. Après

un court séjour à l'île française Sainte-Marie, il cherchait à pénétrer dans l'intérieur de la Grande-Terre pour porter le flambeau de la foi jusqu'à Tananarive, sa capitale, lorsque, dénoncé par les ministres protestants à la reine Ranavalo-Majenka, comme un habile magicien capable de faire tomber le feu du ciel sur sa capitale et de la faire périr elle-même, il fut arrêté dans sa case et condamné à y mourir de faim. Il rendit ainsi son âme à Dieu le 8 décembre 1832, pour aller célébrer au ciel la glorieuse fête de l'Immaculée-Conception.

Un autre prêtre de Bourbon, son compatriote, qui avait hérité de sa croix de missionnaire et surtout de son zèle apostolique, M. Dalmond (1), entra après lui dans la lice, et pendant plusieurs années, de concert avec quelques prêtres dévoués de Bourbon, MM. Joly, Minot et Tarroux, evangélisa les petites îles, où son ministère fut béni de Dieu. S'étant rendu à Rome, pour y rendre compte au Vicaire de Jésus-Christ de ses travaux, de ses projets et de ses espérances relativement à la Grande-Terre, Grégoire XVI voulut le nommer vicaire apostolique, mais il se cacha pour fuir cet honneur. Revenu en France avec le titre de préfet apostolique de Madagascar, il recruta des missionnaires et voulut aussi avoir des Religieuses; car sans Religieuses toute mission reste toujours fort incomplète. A Lyon il lui en fut proposé; mais il avait pu apprécier à Bourbon les Sœurs de Saint-Joseph, et une visite faite par lui à leur maison-mère, à

(1) MM. de Solages et Dalmond seront à jamais une des gloires du diocèse d'Alby, qui a vu naître beaucoup de généreuses vocations et de saintes œuvres pour les missions étrangères.

Cluny, le confirma dans la préférence qu'il crut devoir leur accorder.

Il avait compté sur le dévouement bien connu de la R. Mère Fondatrice, et ses espérances ne furent pas trompées. Elle-même écrivait, à ce sujet :

« Nous avons beaucoup causé avec le bon M. Dalmond. On lui a proposé des Religieuses de Lyon, mais il veut des Sœurs de Saint-Joseph, et il en aura. Il a été enchanté de la maison de Cluny ; il n'a trouvé nulle part, dit-il, rien qui lui ressemble. Nous lui donnerons donc des Sœurs pour la tenue des écoles, le soin des malades. Nous seconderons de notre mieux notre digne Préfet, que le Saint-Père a reçu avec une bonté touchante et comblé de faveurs. La Propagande lui accorde dix missionnaires : cinq Jésuites, et cinq de mon Père Libermann, avec trente mille francs pour premiers frais de sa mission, sans compter ce qu'il pourra obtenir en France. Il nous donne un an pour préparer nos chères Sœurs missionnaires. Que nous serons heureuses de l'aider dans sa sainte entreprise ! » — « Il y a quinze ans, écrivait-elle encore, que nous devions aller dans ces pays ; il y eut alors des obstacles, et nous ne pûmes arriver. D'autres œuvres m'avaient fait oublier ces îles. Aujourd'hui la chose est faite, et nous ne reculerons plus ; Dieu a parlé, et Il sera obéi..... J'espère, oui, j'espère que le bon Dieu emploiera les Sœurs de Saint-Joseph pour la civilisation chrétienne de Madagascar ; mais il faut pour cela agir avec prudence et persévérance. »

Sa confiance était d'autant mieux fondée que, n'ayant osé entreprendre ces nouveaux travaux, en des pays si éloignés et si différents, sans prendre conseil, elle avait reçu du Nonce les plus précieux encouragements. C'est ce que nous apprennent ces lignes d'une de ses lettres à la Mère Rosalie, sa sœur :

« De grands travaux s'ouvrent devant nous... Si c'est Dieu qui nous appelle, nous ne pouvons pas reculer. Mais nous devons craindre de prendre le change. Aussi j'ai commencé par dire que j'acceptais tout, si le bon Dieu le voulait, et pour m'en assurer, je me suis adressée au Nonce du Pape. Je lui ai soumis la chose. Il m'a questionnée ; je lui ai répondu avec toute vérité : puis il m'a dit : « Accordez ce qu'on vous demande pour les missions étrangères, Rome le verra avec plaisir ; comptez sur son entier concours. »

C'est ainsi que, sans que la Vénérée Mère y pensât beaucoup alors, peut-être, devait se trouver pleinement expliquée et réalisée sa vision de Besançon, remontant à sa première jeunesse, où des enfants au teint diversement coloré lui avaient été montrés, comme devant être un jour l'objet spécial de ses sollicitudes et de son zèle. — De fait, il n'y avait point pour elle de distinction de races ; si ce n'est qu'elle se portait de préférence vers les plus malheureuses, vers celles qui étaient le plus privées des lumières de la foi.

Contemplant alors d'un coup d'œil, et les continents et les îles de l'Océan qui s'ouvraient, de toute part, au zèle de la Congrégation, elle ne pouvait s'empêcher de s'écrier, dans une de ses lettres de cette époque :

« J'admire, ma bien chère Fille, la Providence dans ses voies. Quoi, nous, pauvres paysannes, le bon Dieu nous a choisies pour une si belle mission ! Il nous fera la grâce de réussir. Soyons humbles et modestes, toujours unies à Dieu, ne faisons rien sans Lui ; qu'il soit toujours présent à notre pensée. Comptons sur Lui ; Il ne nous abandonnera jamais... »

C'est dans cet esprit qu'elle entreprit, de concert avec

M. Dalmond, l'œuvre de la civilisation chrétienne de la grande île africaine, en envoyant un certain nombre de ses Filles, d'abord aux îles Mayotte et Nossi-Bé, dans le canal de Mozambique, puis à Sainte-Marie, entre Bourbon et Madagascar.

Estimant à sa juste valeur le prix de leur vocation, et voulant la leur faire dignement apprécier, elle comparait ainsi leur position à celles de leurs compagnes placées dans nos anciennes et grandes colonies :

« Que je voudrais, mes chères Filles, leur écrivait-elle, être près de vous pour partager vos travaux ! C'est la mission la plus belle, la plus sûre pour le salut. Vous êtes mille fois plus assurées de faire la sainte volonté de Dieu et de lui gagner des âmes, que si vous étiez dans nos grandes colonies, où le luxe et la mollesse corrompent les âmes et les éloignent de Dieu..... Que l'aisance et le bien-être amollissent vite les pauvres Religieuses, si elles ne se tiennent pas en garde contre la tentation, et qu'ils les font déchoir bientôt de leur première ferveur ! Craignons, mes bien chères Filles, cette funeste contagion qui perd bien des Religieuses. Il faut persévérer dans nos saintes résolutions, si nous voulons arriver sûrement au terme de notre carrière. »

Quelle sollicitude maternelle, quel esprit de foi et quels saints conseils renfermés dans ces autres lignes, qui mériteraient, ce semble, d'être gravées dans le cœur de toute Religieuse missionnaire !

« Mes bien chères et bien-aimées Filles, je veux profiter du départ de nos enfants de Bourbon, pour me rappeler à votre souvenir et vous demander de vos nouvelles. Qu'il me tarde d'en recevoir ! et cependant ce ne sera pas avant six mois..... Mes chères Filles, soyez heureuses, puisque vous faites la

sainte volonté de Dieu. Il ne vous abandonnera pas dans les misères, les peines et épreuves que vous pourrez rencontrer. Je suis persuadée que partout et toujours vous donnerez le bon exemple ; que jamais vous n'oublierez les grands motifs qui ont déterminé une telle séparation et un si pénible voyage.

« N'ayez en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Que toutes vos actions tendent vers ce noble but, et vous y trouverez de grandes consolations..... Soyez polies, honnêtes, bienveillantes envers tout le monde, pour gagner tout le monde à Jésus-Christ. Aimez les pauvres, et surtout les enfants ; apprenez-leur à connaître Dieu et sa sainte Loi.

« Mon Dieu ! mes chères Filles, que je vous trouve heureuses ! Observez la Règle, et vous y trouverez sûreté et consolation. Ne manquez pas l'oraison ; méditez au pied de la croix ; vous y trouverez les lumières dont vous aurez besoin pour bien remplir vos devoirs... Priez pour celle qui est tout à vous pour toujours. »

La R. Mère Fondatrice, on le voit, joignait au zèle actif et entreprenant de saint François Xavier l'esprit intérieur et d'union à Dieu d'une vraie Fille de sainte Thérèse. Et elle ne croyait pas que les Sœurs de Saint-Joseph pussent être des missionnaires, des apôtres utiles, en Afrique, comme en Europe et en Amérique, en Asie comme en Océanie, car déjà elles étaient répandues dans toutes les parties du monde, si elles ne travaillaient à devenir de plus en plus des âmes du bon Dieu, vivant uniquement de la vie de la foi.

Citons encore ces lignes qui respirent le plus suave parfum de l'esprit des saints :

« Qu'il me serait doux, mes chères Filles, de partager vos travaux ! Il me semble que vous êtes comme à Mana, que j'ai

tant aimé. J'y ai cependant versé bien des larmes, mais elles n'étaient pas sans consolation. Oui, je vous trouve bien heureuses. Comme vous devez être unies à Dieu, dans un désert où il y a si peu de consolations humaines ! Dieu seul peut vous tenir lieu de tout. Oui, mes bien chères et bien-aimées Filles, soyez toujours en esprit dans sa sainte présence par l'oraison habituelle. Parlez peu des choses de ce monde, mais entretenez-vous souvent de Dieu. »

Mais, de même que l'action extérieure serait peu de chose sans l'esprit intérieur, qui en est comme l'âme, ainsi, cet esprit ne suffirait pas sans les œuvres qui en sont comme le corps, pour des Sœurs vouées à la vie active de l'apostolat. Aussi, la vénérée Mère rappelait-elle souvent à ses Filles des îles de la mer des Indes leurs devoirs envers les indigènes, les malades et les enfants.

Relativement aux indigènes, elle leur recommandait d'une manière touchante « de s'oublier elles-mêmes, et de se montrer douces et charitables à l'égard de ces pauvres gens, afin de gagner leur confiance, et surtout de ne pas les rebuter. »

Quant au soin des malades, leur dévouement n'avait pas besoin d'être stimulé. A l'occasion, en particulier, d'une sorte d'épidémie de fièvres dites de Madagascar, qui avaient causé beaucoup de ravages parmi le personnel européen surtout, elles déployèrent un dévouement admirable. Et la vénérée Mère était heureuse de pouvoir écrire ensuite à la Supérieure :

« J'ai entendu, au Ministère de la marine, faire l'éloge des Sœurs des côtes de Madagascar. On disait que leur existence tenait du miracle ; on admirait leur courage. Je vous assure que j'ai été touchée jusqu'aux larmes. Courage, mes bien

chères Filles ; le ciel sera votre récompense. Priez pour moi, j'en ai grand besoin ; la besogne augmente tous les jours. Dieu vous donne la ferveur ; votre exemple nous en inspire. »

A l'égard des enfants, voici, notamment, comment elle excitait leur zèle. Nous lisons, dans une de ses lettres, toujours succinctes, mais riches de pensées :

« Attachez-vous spécialement aux enfants ; c'est par là, mes chères Filles, que vous parviendrez peu à peu à civiliser chrétiennement ces contrées sauvages..... Ces pauvres enfants, quand vous les aurez bien élevées et qu'elles aimeront bien le bon Dieu, ce sont elles qui réussiront le mieux ensuite à éclairer leurs parents, leurs amis et connaissances... Courage donc... Dieu vous soutiendra dans cette belle œuvre. »

Sous l'empire de ces convictions, la pieuse Mère parlait de faire venir en France, pour intéresser en leur faveur et leur procurer une éducation plus complète, une douzaine de jeunes Malgaches, intelligentes et sachant bien la langue de leur pays. Elle conçut aussi le projet d'établir à Sainte-Marie, où les Sœurs avaient déjà un bon noyau d'enfants chrétiennes et parlant le français, une grande maison d'éducation pour des indigènes, que l'on aurait tirées de la Grande-Terre. Mais, pour tout cela, le concours du gouvernement paraissait nécessaire; et rien, alors, n'était plus instable que les gouverneurs et les ministres ; aussi, ajoutait-elle qu'elle comptait sur Dieu, pour cette œuvre, et non sur les hommes. Ses vœux sur ce point devaient recevoir plus tard leur accomplissement, bien que d'une manière un peu différente. En effet, quelques années après, en 1850, les Pères Jésuites établirent des écoles de Mal-

gaches, garçons et filles, à la Ressource (île de la Réunion), sur un vaste terrain dû à la libéralité de la respectable famille Desbassyns ; et l'école des filles, appelée Nazareth, fut confiée à deux Religieuses de Saint-Joseph.

A cette époque, de graves événements avaient eu lieu pour la mission de Madagascar. M. Dalmond, après avoir été témoin, à Sainte-Marie, du zèle des Filles de la R. Mère Javouhey, et en avoir recueilli le fruit, car il avait fait faire la première communion à un certain nombre de jeunes Malgaches préparées par leurs soins, était mort pour ainsi dire entre leurs bras. Il n'y avait point là d'autre prêtre; et au milieu de leurs prières et de leurs larmes, elles seules avaient recueilli son dernier soupir. Chrétiens et païens le pleurèrent comme un saint. Les bulles du grand Pontife Pie IX, qui le nommaient Vicaire apostolique de Madagascar, arrivèrent à Bourbon, quand déjà il s'en était allé recevoir au ciel la récompense de son humilité et de son zèle.

A Paris, la R. Mère avait assisté au sacre de son successeur, Mgr Monet, un ancien et intrépide missionnaire des noirs à Bourbon. « Jamais plus grand évêque, écrivait-elle au sortir de la cérémonie ; il est magnifique..... mais je crains bien pour lui ces climats. » Ses pressentiments, hélas ! ne tardèrent pas à se réaliser. « Dieu, dit le cardinal Pitra, se contenta de lui laisser franchir les mers et de le conduire en vue des côtes de Madagascar. Il mourut avant d'avoir mis le pied sur le sol de l'île, sans doute pour aborder à de meilleurs rivages et dans la terre du repos (1). »

(1) *Vie du Vénérable F. M. Libermann*, livre V, ch. III, p. 514.

Cependant, au milieu de ces épreuves, la divine Providence ne laissait pas de faire son œuvre pour le salut du grand peuple malgache. Par suite de négociations avec Rome, la mission de Madagascar fut confiée au zèle de la Compagnie Jésus ; ce qui fut pour la R. Mère Fondatrice une douce assurance que ses Filles de ces parages ne manqueraient pas de secours spirituels ; « car je sais par ma propre expérience, écrivait-elle, combien il est pénible d'en être privé. »

Nous n'avons pas à parler maintenant des efforts généreux et bénis du ciel, des Pères Vébert, Neyraguet, Jouen, de Lavaissière et autres dignes fils de saint Ignace. Nous constaterons seulement que, plus heureux que leurs devanciers, ils purent, comme au bruit des trompettes de Jéricho, voir tomber les barrières qui empêchaient les missionnaires de s'établir dans la grande île africaine, et voir même, malgré la rage de l'enfer, Tananarive, la capitale des Ovas, ouvrir ses portes aux prédicateurs de l'Evangile. Les Sœurs de Saint-Joseph y pénétrèrent aussi, à leur suite, et purent s'établir successivement, pour le soin des malades et surtout l'éducation des jeunes filles malgaches, à Tamatave, à Tananarive et à Fiarantsoa. Dès lors s'accomplit à la lettre cette parole déjà citée de la R. Mère Javouhey : « J'espère, oui, j'espère que le bon Dieu emploiera les Sœurs de Saint-Joseph pour la civilisation chrétienne de Madagascar, mais il faut agir pour cela avec prudence et persévérance (1). »

(1) Lorsque nous écrivions ces lignes, nous étions loin de penser qu'une terrible persécution était si près d'éclater à Tananarive et ailleurs contre les missionnaires français, les religieuses et leurs œuvres

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les premières Sœurs de Saint-Joseph parties pour l'Océanie en 1843 étaient destinées pour les îles Marquises; mais comme rien n'avait encore été disposé pour les y recevoir, le commandant de la *Charte* les avait conduites jusqu'à Taïti. Or, en 1847, le personnel de cette mission ayant été augmenté, la R. Mère Fondatrice en détacha les deux Sœurs Sophronie et Marcelline et les envoya aux îles Marquises, où elles résidèrent d'abord à Vaitahu, dans la baie de Tanata ou Christine. Elles y restèrent deux années, pendant lesquelles leurs efforts furent à peu près stériles, et leur vie ne fut pas sans danger. Plus d'une fois, en effet, elles risquèrent d'être mangées; car pour ces pauvres sauvages, écrivait une des Sœurs de ces contrées, la chair humaine, et surtout la chair des blancs, est un mets très délicat. Cette mission fut reprise un peu plus tard, à Taio-Hae, dans l'île de Nuka-hiva, résidence du Vicaire apostolique et des missionnaires de Picpus. Là les Sœurs s'occupèrent du soin des malades et de l'éducation des enfants, œuvre assez ingrate, au milieu de peuples aussi sauvages, à cette époque surtout.

Pour les soutenir, les encourager, la R. Mère Fondatrice leur écrivait avec son cœur de mère et d'apôtre. Et l'une d'elles nous a conservé ce fragment d'une de ses lettres, qui nous en fait d'autant plus regretter la perte.

de civilisation chrétienne en ce pays. Mais si c'est de nouveau, pour la grande île africaine, l'heure du prince des ténèbres, viendra aussi celle de la justice et de la miséricorde divines. Et que pourront contre Dieu les agissements de la politique, ainsi que les efforts réunis des sectes protestantes et des sectes païennes qui dominent dans cet immense pays? Déjà le Pape Léon XIII vient de donner un successeur à Mgr Monet, dans la personne de Mgr Cazet, nommé Vicaire apostolique de Madagascar, où il a longtemps travaillé comme missionnaire.

Cette bien chère Mère, dit-elle, m'écrivait aux îles Marquises :

« Que je vous visite souvent en esprit, au milieu de vos chères sauvages ! Vous savez combien je les aime... Que ne puis-je aller vous trouver un jour ! Ayez bon courage : la vie n'est pas longue ; nous n'aurons de vrai bonheur que dans l'éternité. Je suis bien vieille ; je ne puis plus écrire. Je voudrais être près de vous pour soigner vos pauvres sauvages. Dites-nous bien ce que vous faites ; tout nous intéresse. Oh ! je vous le répète, aimez bien votre mission, toute de charité ; elle vous mènera droit au ciel... »

Vers ce même temps (1848), on faisait appel au dévouement de la R. Mère pour une autre partie de l'Océanie, c'est-à-dire pour la mission de Tonga-Tabou (Océanie centrale). Et l'on voit par les lignes suivantes à sa sœur, la Mère Rosalie, que son zèle était loin de reculer devant cette nouvelle entreprise :

« Mgr d'Amata (coadjuteur de Mgr Pompallier) nous demande des Sœurs pour un pays qui n'a jamais connu Dieu. Nous sommes convenus qu'il enverra à nos Sœurs de l'Océanie (à Taïti) dix jeunes filles de dix à douze ans pour être élevées par elles et apprendre à connaître Dieu. Après trois années, nos Sœurs les accompagneront dans leur pays, pour aller essayer de faire comprendre à leurs compatriotes que les femmes ont des âmes, qu'elles sont la moitié du genre humain, et qu'il ne faut pas les manger comme ils le font maintenant. — Ce sont les Pères Maristes qui sont chargés de cette importante mission. L'évêque emmène vingt-deux missionnaires, Pères et Frères, dont douze sont déjà partis. Il a de grandes espérances pour la conversion de ce pauvre peuple ; il ne voudrait pas changer son lot avec un autre...

Nos jeunes aspirantes sont remplies de courage pour ces saintes missions. Oh ! que je remercie le Seigneur de nous avoir appelées à évangéliser les sauvages ! »

Dieu se contenta toutefois, pour cette intéressante mission de Tonga, de la bonne volonté de la R. Mère Fondatrice, et elle n'y contribua que par ses prières et ses ardents désirs de travailler à la conversion de ces peuples longtemps anthropophages. La Providence leur procura d'autres secours, et on y compte aujourd'hui quatre résidences ou chefs-lieux de districts catholiques, avec des écoles dirigées par les Frères Maristes et par les Sœurs de Notre-Dame des Missions (1).

(1) *Les Missions catholiques françaises*, par l'abbé Durand, p. 522.

LIVRE DIXIÈME

DERNIÈRES ÉPREUVES — FIN DU DIFFÉREND AVEC AUTUN

(1844-1847)

CHAPITRE PREMIER

Zèle de la R. Mère pour le bien spirituel de l'Institut. — Suite du différend avec Autun ; le Noviciat de Cluny est dispersé, la chapelle de Paris de nouveau interdite. — Des mémoires sont lancés contre la R. Mère ; sa patience, sa charité ; on prend sa défense. — Protestation de la ville de Cluny et de plusieurs ecclésiastiques. — La R. Mère envoie une circulaire à toute la Congrégation ; son bon résultat.

Les chapitres qui précèdent nous ont montré la R. Mère Fondatrice dans l'exercice de son zèle, multipliant ses œuvres en France et outre-mer, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ce zèle avait encore un autre objet, et non moins important à ses yeux. Nous voulons parler des intérêts spirituels et religieux de l'Institut. Car elle n'oubliait pas un instant que le premier devoir des âmes consacrées à Dieu est leur propre sanctification, et qu'en outre une Congrégation appelée à travailler à la vigne du Seigneur au milieu du monde, y fait d'ordinaire un bien proportionné au degré de régularité, d'esprit religieux et de ferveur auquel elle est parvenue.

Il nous a été conservé à cet égard des lignes bien édifiantes, extraites de sa correspondance d'alors.

« Il nous reste, écrivait-elle à l'une des Supérieures principales, une grande tâche à accomplir, c'est d'affermir notre chère Congrégation dans l'esprit et l'amour de ses devoirs, en travaillant de toutes nos forces à devenir de saintes religieuses par l'humilité, qui est la base de toute sainteté. » — « Si vous saviez, ajoutait-elle, quel désir je sens en moi de devenir bonne religieuse ! »

Elle était plus explicite encore, à ce sujet, quand elle épanchait son âme dans celle de sa sœur et digne collaboratrice, la Mère Rosalie. Elle lui écrivait. dans un sentiment admirable d'humilité :

« Ma bien chère Fille, tâchons de mieux faire ce que nous avons si mal fait par le passé. Consacrons le reste de notre vie à réparer les fautes de notre jeunesse, qui s'est passée en enfantillages, malgré toutes les faveurs que le ciel nous a prodiguées pour faire de si grandes choses. Nous avons tout ébauché et nous n'avons rien achevé... Mais je ne perds pas courage ; je me suis animée d'un saint zèle pour le perfectionnement de notre chère Congrégation. Avec le secours de Dieu, de Marie et de Joseph, que ne peut-on pas ? » — Et dans une autre lettre : « Priez, priez beaucoup saint Joseph, saint Martin et toutes nos saintes Protectrices... Que je regrette le temps que j'ai perdu en bagatelles, pendant que j'aurais pu faire tant de bien ! Mais j'espère contre toute espérance... C'est l'œuvre de Dieu; ne l'oublions jamais. »

Citons encore le passage suivant d'une de ses lettres à la Supérieure de l'île Bourbon. Car sa vigilance et ses efforts pour le bien embrassaient l'Institut tout entier, et sa voix retentissait à travers les mers.

« Mon Dieu, ma chère Fille, combien nous avons d'abus à réformer ! L'esprit du monde tend à se glisser parmi nous ; il

faut le combattre sans lui donner de repos. Si vous saviez comme les Sœurs qui reviennent des Colonies ont parfois de la peine à se faire à la simplicité des maisons de France ! Quand nous nous trouvons faibles, nous prenons leurs habitudes, si elles ne veulent pas suivre les nôtres. J'ai bien peur que Dieu ne me reproche une telle faiblesse. Nous ne tendons pas assez fort à la perfection ; nous n'avons surtout pas assez l'esprit de pauvreté. On voudrait, ce semble, trouver dans la Religion plus de douceurs temporelles qu'on n'en avait laissé dans le monde. Tâchons de bien faire comprendre à nos chères Filles la nécessité d'aimer la sainte pauvreté, puisque nous en faisons le vœu. Sur six religieuses qui se damnent, il y en a cinq, je crois, qui se perdent pour des fautes contre ce vœu.»

Si de Bourbon nous revenons aux Antilles, nous la voyons tenir le même langage à ses Filles de ces contrées, comme à celles de tous les points de la Congrégation. Elle écrivait à la Mère Onésime, Supérieure principale de la Martinique :

« Que je voudrais vous voir, ma bien chère Fille et amie, pour causer avec vous de tant de choses importantes pour le salut de notre Société ! De votre côté, faites tout ce que je désire faire pour le mieux. Travaillons à faire de saintes Religieuses. Aidez vos chères Filles de vos conseils ; apprenez-leur à se sanctifier dans leurs emplois, à faire tout pour plaire à Dieu et répondre à ses desseins, faisant des saintes de leurs élèves..... »

Un autre objet de la vive sollicitude de la R. Mère Fondatrice, c'était celui du régime et de l'organisation de l'Institut. Dans sa première visite à Mgr d'Autun, à son retour de la Guyane, elle avait compris que Sa Grandeur ne se désistait en rien de ses anciens projets

à cet égard. Aussi, avant de chanter son *Nunc dimittis,* désirait-elle terminer enfin ce différend, et ne cessait-elle de prier et faire prier pour obtenir les lumières divines; car la volonté de Dieu, en cela comme dans tout le reste, était son unique désir.

« J'espère, écrivait-elle encore, que Dieu me fera la grâce, avant de mourir, de bien établir l'observance régulière des Règles et des Constitutions... Mais avant tout, il faut les arrêter définitivement et les faire approuver ; car Mgr d'Autun veut toujours maintenir les nouveaux Statuts que nous ne croyons pas pouvoir accepter. Prions donc. Oh ! prions beaucoup, afin que l'esprit de Dieu nous inspire, nous dirige selon sa sainte volonté. Ne mettons point de bornes à notre soumission. Disons avec vérité : « Que votre volonté se fasse, en moi et par moi, dans toute la Congrégation ! »

Des démarches officieuses faites par Mgr de Beauvais près son collègue d'Autun et ancien condisciple de Saint-Sulpice n'eurent aucun résultat satisfaisant. L'arbitrage de Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, et futur cardinal, accepté par la R. Mère, ne le fut pas par Mgr d'Héricourt. Enfin, l'on crut avoir trouvé une solution pacifique dans la pensée de prier le V. Père Libermann, fondateur des missionnaires du Saint Cœur de Marie, d'accepter la supériorité de Saint-Joseph. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, ainsi que Mgr Rousselet, évêque de Séez, et le Nonce du Pape, son Excellence Mgr Fornari, goûtaient fort cette idée. Aussi la R. Mère Fondatrice se reposait-elle doucement dans cette espérance. Au milieu de la tempête qui semblait menaçante, elle aimait à voir là un port tranquille dans lequel pourrait s'abriter le

vaisseau qui portait les destinées de l'Institut. Elle écrivait à la Supérieure de Cayenne :

« Dans six mois j'irai à Rome avec le saint fondateur d'une Société de missionnaires destinés à la conversion des noirs. Nous préparons les matériaux pour fonder un petit séminaire de noirs à Mana et au Sénégal..... Si vous voyiez ces bons Pères ! Comme le bon Dieu se montre dans cette affaire ! Celui que Dieu a choisi pour établir cet Ordre est un juif converti ; la plupart de ses collaborateurs sont des élèves de Saint-Sulpice, bien zélés, bien courageux. Déjà ils font, à Bourbon et à l'île de France (Maurice), le plus grand bien parmi les noirs. Leur Supérieur deviendra notre Supérieur spirituel ; je vais en faire la demande à notre Saint-Père, et cela mettra d'accord nos saints Evêques (1). »

La mort de M. Fourdinier, Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, étant survenue quelque temps après, il fut question de le remplacer par le V. Père Libermann ; et cette espérance augmenta encore les désirs de la Congrégation de Saint-Joseph de l'avoir pour Supérieur spirituel ou religieux.

« J'apprends avec plaisir, écrivait la Mère Rosalie à la Mère Fondatrice, l'espoir que vous avez de voir le bon Père Libermann devenir Supérieur du Saint-Esprit et le nôtre. Ce sera un bien immense pour nos colonies. » — « Mon bon Père Libermann, écrivait-elle encore à sa sœur la Mère Marie-Joseph, est venu, hier, voir ma chère Mère Générale. Il nous a donné un cahier des lettres de ses missionnaires, à l'île Bourbon, où ils font un bien admirable. Je l'ai lu avec un plaisir infini. Nous pouvons bien regarder ces bons Pères comme de la vraie famille de saint Joseph. »

(1) Lettre du 25 mars 1844.

Le V. Père Libermann, tout en redoutant ce fardeau, lorsque sa propre Congrégation et ses missions si éprouvées d'Afrique l'absorbaient déja tout entier, consentit néanmoins à avoir avec Mgr de Beauvais un entrevue à ce sujet. Mais, comme il l'écrivait ensuite à Mgr d'Autun, « voyant, dans cette affaire, une question en litige « entre deux évêques, il déclara à Mgr Gignoux que, dans « aucun cas, il ne pourrait adhérer à ce qui lui était « demandé qu'avec le consentement ou sous les ordres « de Sa Grandeur, ou des deux évêques ensemble, si le « droit était des deux côtés... »

De fait, la divine Providence avait d'autres desseins. Car Mgr d'Héricourt était tellement prévenu à l'endroit des dispositions de la R. Mère Fondatrice, qu'il fit au V. Père Libermann cette réponse, à laquelle on était loin de s'attendre :

« Il est vrai que Madame Javouhey, en désespoir de cause, avait annoncé l'intention de vous demander pour Supérieur. Elle est revenue sur cette parole. Son but bien arrêté est d'échapper à toute autorité ecclésiastique. »

C'était par ces humiliations, et d'autres encore, qui nous restent à dire, que la servante de Dieu devait marcher de plus en plus dans ce rude chemin de la croix où la sainteté se perfectionne. Mgr d'Autun, en effet, Dieu le permettant ainsi, prenait toujours pour de l'obstination de sa part ce qui, chez elle, était conviction intime, fondée sur la connaissance des véritables besoins de l'Institut. Et, par suite, il se montrait moins disposé à céder ; d'autant que, comme déjà nous l'avons dit, s'il se faisait illusion, peut-être, sur l'étendue de ses

droits comme évêque de la Maison-Mère ; s'il exagérait, peut-être aussi, ce qui pouvait laisser à désirer dans l'Institut, en prêtant un peu facilement l'oreille à certains rapports souvent inexacts, il n'en est pas moins vrai qu'il était animé des meilleures intentions à l'endroit des intérêts spirituels et religieux de la Congrégation. La R. Mère Javouhey, elle aussi, voulait et recherchait avec ardeur ces mêmes intérêts — et le lecteur n'a pas oublié l'expression de ses regrets à la vue des défectuosités existantes, — mais elle les voulait par d'autres moyens, qui lui paraissaient beaucoup mieux adaptés à la nature de la Congrégation, et plus en rapport avec la conduite de la Providence sur cette œuvre.

De cette divergence d'opinions devait nécessairement naître un conflit, conflit d'autant plus à redouter que chacune des deux parties était personnellement plus convaincue, et plus forte sur son propre terrain.

La pieuse Mère vivait sans cesse dans cette attente pénible. Déjà, lorsque Mgr l'Archevêque de Paris, grâce à la bienveillante entremise de Mgr de Beauvais et du Nonce, avait rendu la chapelle à la Communauté de la rue de Valois, elle avait écrit : « Comment Mgr d'Autun va-t-il prendre cela ? S'il allait interdire Cluny ? De quel œil le diocèse le verrait-il ? » Or, à quelque temps de là, n'augurant rien de bon du silence prolongé du Prélat au sujet de la convocation du chapitre pour la réélection de la Supérieure générale, elle écrivit confidentiellement à la Mère Rosalie : « Croyez-vouz qu'un schisme soit possible dans la province de Cluny ? Je vous engage à aller faire la visite de vos maisons. » Sur quoi sa digne sœur la rassura, peu après, en ces termes :

« Ma bien chère Mère générale, voilà quinze jours que j'ai quitté Cluny ; j'en suis au huitième établissement, et je dois vous dire, ma très chère Mère, pour votre satisfaction, que je rencontre partout des témoignages de respect et d'attachement pour vous, et pour la Congrégation telle que le bon Dieu vous l'a inspirée et telle qu'il vous l'inspirera encore. Oh ! je puis vous assurer qu'il n'y aura point de schisme. J'ai vu de près les personnes que nous aurions pu soupçonner, et, grâce à Dieu, elles en sont aussi éloignées que nous pouvons l'être nous-mêmes. Soyez donc bien rassurée sur ce point. »

Cependant l'époque de la retraite de Cluny approchait, à laquelle devait avoir lieu, selon l'usage, une cérémonie de prise d'habit et de profession, cérémonie sur laquelle on comptait pour faire face aux besoins de personnel les plus urgents de l'Institut. Mais c'était précisément là l'occasion qu'avait cru devoir saisir Mgr d'Autun pour trancher de quelque manière le différend dont on souffrait de part et d'autre. La Mère Rosalie s'étant donc rendue à l'évêché, pour se concerter au sujet de la retraite et de cette cérémonie, il lui fut donné à entendre que Mgr demandait à être tout d'abord obéi. Aussitôt informée par sa sœur de cette phase nouvelle de l'affaire, la R. Mère s'empressait de lui écrire :

« Ma bien chère Fille, j'ai reçu votre lettre d'Autun, qui m'a fait de la peine, mais non pas étonnée. Cela ne pouvait guère aller plus loin. Je voudrais bien que vous n'en eussiez parlé qu'à moi, mais s'il en est autrement, que la volonté de Dieu soit faite. N'en parlez plus. Soyez gaie et prudente. Je me rendrai à Cluny aussitôt que je le pourrai. Il faut bien que cela finisse une fois. Je suis contente que Monseigneur s'explique. Mettons toute notre confiance en Dieu ; il fera son œuvre en

dépit des hommes. Dans tous les cas, sa volonté me trouvera bien soumise... Adieu, toute à vous en Notre-Seigneur. »

La réflexion et quelque temps passé au pied des saints autels — car c'était là le refuge ordinaire de la R. Mère dans ses grandes peines — l'affermirent encore dans ces généreuses dispositions de foi et d'abandon entre les mains de Dieu. Sa précédente lettre était du 10 juillet (1845), et le samedi 13, elle adressait encore à la Mère Rosalie ces lignes pleines de cœur et de foi :

« Ma bien chère Fille, je veux vous écrire encore aujourd'hui pour vous tranquilliser. Songez qu'il n'arrivera que ce que le bon Dieu voudra. Pour moi, je suis décidée à mourir appuyée sur nos anciens Statuts; je n'en retrancherai pas un iota. Mais il ne faut rien provoquer, il faut attendre; la volonté de Dieu se fera connaître... Je n'ai encore rien dit à ma Sœur Marie-Joseph; j'ai peur qu'elle n'ait de la peine, quoique je la connaisse courageuse dans certaines adversités... Je le ferai demain. Pour moi, je crois qu'il est temps que cela finisse ; il le faut. *Le bon Dieu est le maître; il fera pencher la balance du côté qu'il lui plaira; on verra si je cherche sa volonté ou la mienne...* Allons, courage, ma chère Fille; ne faites plus de projets d'agrandissements pour Cluny; il est probable qu'il n'en aura pas besoin. Dieu seul sait ce qu'il en sera. Adieu, ma bien chère et bien-aimée Fille et amie; priez pour moi, qui suis toute à vous. »

Un post-scriptum annonçait le prochain départ de la R. Mère pour Beauvais, où devait commencer le pensionnat dont on prenait la continuation, puis pour Amiens, où elle désirait aller consulter le V. P. Libermann sur les affaires présentes de la Congrégation.

La Mère Rosalie, dans sa réponse, se montra digne de

sa vénérée sœur et jeta quelque nouvelle lumière sur la situation :

« Je suis à la lettre, lui écrivait-elle, le conseil que vous me donnez d'être gaie ; et, pour le paraître, je chante à tout propos ce refrain d'un cantique à la sainte Vierge : « Marie, elle est ma Mère ! » Je suis bien aise que vous ayez été confier au bon P. Libermann toutes nos misères. Mais, ma bien chère Mère, j'ai oublié de vous dire, dans ma lettre d'Autun, que M. Landriot croit que c'est M. Guillet qui a monté Monseigneur contre nous. C'est aussi l'idée qui a frappé notre digne curé, lorsque je lui ai raconté les jolis compliments que m'avait faits M. Guillet sur notre exploitation. Et en effet vous vous rappelez tous les tourments de Mana. Pour moi, je dis que ceux qui nous accusent d'amasser et de thésauriser ne connaissent guère nos affaires ; et si l'on regardait dans leur bourse et dans la nôtre, on verrait laquelle est la mieux garnie. »

Accusation d'autant plus surprenante, ajouterons-nous, que précisément dans une de ses précédentes lettres à la Supérieure de la Guyane, la R. Mère Fondatrice avait trouvé M. Guillet un peu large, en lui permettant de prélever tel bénéfice, comme dédommagement pour objets fournis aux noirs par le magasin des Sœurs.

La pieuse Mère, dès le premier signal de cette dernière lutte, eut recours au grand moyen dont elle avait tant de fois éprouvé l'efficacité : elle pria et mit toute la Communauté de Paris en prière. Elle fit commencer, dès son départ pour Beauvais et Amiens, une double neuvaine de prières et de messes pour les besoins de l'Institut. L'Esprit-Saint, le Sacré-Cœur de Jésus, la Très Sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne étaient

deux fois chaque jour invoqués à cette intention, et l'on devait, après la neuvaine de saints sacrifices terminée, continuer ces mêmes prières jusqu'à ce que Dieu daignât mettre fin à ces regrettables dissentiments. — Fidèle à cette maxime : *Aide-toi et le ciel t'aidera*, la vénérée Mère songea en outre à pourvoir à l'avenir du Noviciat de Cluny, dans le cas possible, probable même, d'un coup qui viendrait à le frapper et à le disperser. Elle vit à cet effet les Evêques de Meaux et de Séez, et Dieu lui donna la consolation de trouver en chacun de ces dignes Prélats des dispositions bienveillantes.

« J'ai vu à Brie, écrivait-elle à M. l'abbé Oudry, aumônier de Fontainebleau, notre bon Evêque de Meaux. J'ai été enchantée de sa bonté; il m'a dit : « Quand vous me parlez, je trouve que vous avez raison; si Mgr l'Evêque d'Autun me parlait, peut-être aurait-il raison aussi... Cependant, je lui ai écrit que je ferai tout le bien dont je serai capable à votre Congrégation. » — Mgr de Séez m'en a dit autant. Il a écrit à Mgr d'Autun qu'il poursuivait une chimère; qu'il ferait beaucoup de mal à son diocèse, et que ce serait tout le résultat de ses poursuites... Je suis soumise à la volonté de Dieu, et j'ai grande confiance... »

Cependant de nouveaux symptômes peu rassurants vinrent alarmer la Mère Supérieure de Cluny et la vénérée Mère. Mais celle-ci, toujours forte et confiante en Dieu, préparait son âme aux dernières épreuves, disposée à tout souffrir, plutôt que de se prêter à ce qu'elle croyait être contraire à la volonté divine et aux véritables intérêts de sa Congrégation. Elle écrivait donc de nouveau à la Mère Rosalie ; et quelle force résignée en ces lignes !

« Ma bien chère Fille, sœur et amie, j'ai passé toute cette

semaine dans une grande anxiété, voyant toujours le saint évêque exécutant ses projets; mais une main plus forte que lui le retient sur le bord de l'abîme; c'est celle de Joseph et de Marie. Cependant je ne pense pas que vous deviez lui écrire encore, pour les mêmes demandes. Suivez les conseils de M. le curé. Dès que l'époque sera venue, je me rendrai à Cluny. Soyez en paix, je suis fixée sur ce que nous aurons à faire. Ne renvoyez personne, à moins que vous n'en soyez pas contente... Je sais que Monseigneur veut publier un mémoire contre moi. Hélas! pauvre cher Evêque, je crains qu'il ne se fasse plus de mal qu'à moi-même. M. le curé devrait aller le voir et lui demander communication de ce mémoire; je ne devrais pas ignorer ce qu'il veut rendre public. Pauvre Monseigneur! Faut-il que M. Guillet ait cru des calomnies qu'il n'a jamais voulu me dire! Il me semble qu'il aurait pu s'informer si les choses étaient vraies. Je suis entre les mains de Dieu; je ne crains rien... Quant à vous, ma chère Fille, je ne vous trouve guère généreuse; pour ne pas quitter vos aises, une belle maison, vous laisseriez détruire nos Statuts, qui sont l'âme, la force de la Congrégation. Eh bien, moi, je suis prête à mourir pour les défendre!... »

Cette lettre se croisa avec une autre de la Mère Rosalie, apportant de Cluny à la vénérée Mère des nouvelles toujours plus tristes; l'orage semblait près d'éclater. On en jugera par les lignes suivantes :

« Cluny, 22 août 1845. — Ma très chère Mère générale, hier j'ai appris de plusieurs novices et postulantes, que je remarquais fort tristes, que M. Cucherat, notre aumônier, les détournait de la Congrégation et leur proposait de les faire entrer ailleurs. Ce matin je suis allée le trouver et l'ai prié de m'expliquer les motifs qui le faisaient agir ainsi contre la Congrégation. Voici sa réponse : « Puisque, dit-il, on a rompu un

« secret que j'avais imposé, je ne suis plus tenu à le garder.
« Oui, j'ai dit à quelques-unes, et c'est de la part de Mgr d'Au-
« tun, que si la Supérieure générale voulait les emmener de
« Cluny dans une autre maison de noviciat, elles ne devaient
« pas y aller, mais plutôt se retirer dans d'autres communautés
« ou dans leurs familles, où elles seraient plus en sûreté pour
« leur salut que dans la Congrégation, où les Supérieures
« étaient en révolte ouverte contre les *Evêques* et contre
« l'*Eglise*. Et maintenant je le dirai à tout le Noviciat, puis-
« qu'elles ont eu l'imprudence d'en parler. » — Je lui ai répondu que je préférais aussi qu'on le dît ouvertement plutôt qu'à l'oreille. Et là-dessus je me suis retirée, le cœur bien gros, mais sans le faire paraître. Il nous traite vraiment bien mal ; et si le bon Dieu nous juge aussi sévèrement que lui, nous sommes perdues sans miséricorde. Mais je sens dans ma conscience quelque chose qui me rassure, en pensant que nous sommes entre les mains de Dieu, notre bon et souverain Maître ; que ce ne sont pas les menaces et les jugements de deux ou trois personnages qui nous rendront plus ou moins coupables ; que nous ne sommes réellement que ce que nous sommes devant Dieu.

« M. le curé Rocaut, que j'ai vu en sortant de chez M. l'aumônier, m'a bien consolée. Il a haussé les épaules à tous les reproches que m'a faits M. Cucherat, et m'a recommandé de vous écrire de suite et de vous dire de ne pas négliger votre affaire d'agrégation au Père Libermann. C'est la planche que Dieu nous offre pour nous sauver du naufrage. Il se propose de faire venir l'occasion de dire sa façon de penser à M. Cucherat. Il me recommande d'agir envers lui avec la même politesse, et il espère l'amener à prendre son parti le premier en se retirant, puisque la commission est faite. Voilà, ma très chère Mère, la triste nouvelle du jour. »

Le mal paraissait à son comble ; la Congrégation était

menacée jusque dans sa source. Des mémoires lancés contre la R. Mère Fondatrice et son Œuvre, le noviciat de Cluny dispersé, une fermentation extraordinaire régnant dans les esprits, tout cela révèle à celle-ci que la situation est des plus graves et qu'il est temps d'y porter remède, si déjà le mal n'est pas consommé. Aussi, sans tenir compte ni des fatigues de plusieurs voyages consécutifs, ni de l'altération produite dans sa santé par les commotions de la situation présente, elle retient immédiatement sa place pour Cluny, et pendant que toute la Communauté de Paris l'accompagne des plus ferventes prières, elle y arrive, bien décidée à vaincre ou à périr, pour le maintien de l'Œuvre dont Dieu lui a confié le dépôt sacré.

Or, voici ce que fut cette visite de la R. Mère à Cluny. Nous en extrayons religieusement le récit d'une longue lettre écrite par elle, le mois suivant, à Mgr l'Evêque de Beauvais.

« Ce fut alors, dit-elle, que j'appris que des choses étranges se passaient dans la maison de Cluny, que les consciences étaient troublées (et le reste comme dans la lettre de la Mère Rosalie). Je pars donc à l'instant ; je m'assure, en arrivant, de l'exactitude de ces faits incroyables, puis, rassemblant les postulantes et les novices, je leur dis : « Mes enfants, on vous « dit que c'est un péché de me suivre ; moi, je vous déclare « que ce n'est pas un péché d'obéir aux conseils que l'on « croit devoir vous donner. Vous êtes libres ; toutes celles « qui veulent rester dans la Congrégation vont me suivre à « Paris. »

« Voulant user de ménagement, je priai M. l'aumônier de se retirer, au moins pour quelques jours, à la campagne ; il ne le voulut point ; je le priai alors de s'abstenir de confesser les

novices ; il persista ; enfin je défendis aux novices de s'adresser à lui. — Voilà sans doute, Monseigneur, le motif qui a porté Mgr l'Evêque d'Autun à une mesure qui nous abreuve d'humiliations et de chagrins et qui fait peser sur notre Ordre les préventions, la défiance et le mépris peut-être (1). »

Mgr d'Autun, en effet, avait envoyé immédiatement M. l'abbé Genty à Cluny, pour y dire une dernière messe et retirer le Saint-Sacrement de la chapelle, qui était désormais interdite. C'était équivalemment, avec le refus d'admission des sujets à la prise d'habit et à la profession, la dissolution du Noviciat.

Les annales historiques de l'Institut ont conservé jusqu'aux moindres détails de cette mémorable journée, rapportés par des Sœurs et des Novices alors présentes. Nous y lisons :

« On avait demandé à faire la sainte communion à cette dernière messe, mais M. Genty ne crut pas devoir le permettre, craignant d'aller contre les intentions de son Evêque. Au moment où il ouvrit le tabernacle pour en retirer le ciboire et consommer les saintes espèces, l'émotion et la peine ne purent se contenir. Il y eut une explosion de sanglots et d'exclamations douloureuses, dont personne ne put se défendre. Cependant, il y avait trop de saintes hosties pour pouvoir être consommées, et ce fut l'aumônier de l'hôpital, M. Truchot, qui vint le soir, à la tombée de la nuit, enlever celles qui étaient restées.

« Dans la journée, poursuit le témoignage que nous citons, notre vénérée Mère vint de nouveau au Noviciat demander aux Novices et aux Postulantes le parti qu'elles avaient résolu

(1) Dans la suite, M. l'abbé Cucherat témoigna tous ses regrets et son affectueux dévouement à la Congrégation de Saint-Joseph.

de prendre, faisant mettre à sa droite celles qui voulaient rester et passer à sa gauche celles qui préféraient se retirer. Le Noviciat était alors très nombreux, — près de quatre-vingts postulantes, je ne sais pour les Novices. — Sur ce nombre, il n'y eut que deux Novices et quatre ou cinq Postulantes qui voulurent s'en aller. Et parmi celles-ci, il y en eut une ou deux qui se montrèrent de la dernière inconvenance à l'égard de notre vénérée Mère ; ce qui fit éclater sa grande patience et humilité. Elles quittèrent la Communauté le jour même pour s'en aller à Autun, où on leur avait fait espérer leur admission chez les Sœurs du Saint-Sacrement; mais celles-ci ne voulurent pas les recevoir ; et plus tard, à la demande même de l'Evêché, quelques-unes des transfuges purent de nouveau rentrer à Cluny, quoique non sans peine. Pour nous, nous étions bien affligées, mais en même temps encouragées à persévérer dans notre vocation, et décidées à suivre les conseils de notre vénérée Mère. Elle ne nous dit rien absolument qui pût nous donner une idée défavorable de Mgr d'Autun ou de M. l'aumônier, ni qui sentît le blâme ou la plainte (1). »

Nous retrouvons, dans un autre récit, quelques-unes des belles paroles prononcées, en cette grave circonstance, par la R. Mère Fondatrice.

« Notre bien chère Mère, y est-il dit, nous réunit au Noviciat au moment où l'on venait de nous retirer le bon Dieu. « Mes « enfants, nous dit-elle, voilà une bien cruelle épreuve ; ce « n'est pas la première que j'ai eue à subir !... Il faut cepen- « dant nous soumettre, car rien n'arrive sans la permission du « bon Dieu ; et je ne cesse de Lui demander que sa sainte « volonté s'accomplisse. Si c'est son œuvre, qu'Il nous sou-

(1) Renseignements de la R. Mère Basile Chevreton, quatrième Supérieure générale de l'Institut.

« tienne dans la lutte; si, au contraire, Il ne nous veut pas, « qu'Il nous anéantisse. Car je n'ai qu'un désir, c'est de ré- « pondre à ses desseins sur nous. Mais j'ai l'espoir que notre « Congrégation prospèrera. » Puis, se levant, elle dit à toutes les Postulantes et Novices présentes : « Que celles qui sont « pour moi se lèvent et que les autres restent assises. » — Six ou sept seulement voulurent se retirer. « — Il n'y a que « ce petit nombre, dit notre vénérée chère Mère ; c'est juste- « ment celles que j'ai reçues par charité. Allez, mes enfants, « allez. » Elle ouvrit la porte et les envoya à M. l'abbé Cucherat, qui les fit partir pour Autun. M. l'abbé Rocaut, curé de Notre-Dame, vint aussi nous voir ce même jour, pour nous adresser quelques paroles d'encouragement. Il nous fit envisager la chose comme une épreuve et nous engagea à la persévérance. Je me souviens, entre autres, de cette réflexion du bon prêtre, qui nous frappa beaucoup : « Mes enfants, nous « dit-il, si c'est le bon Dieu qui vous a amenées ici, ce n'est « pas Lui qui vous dira d'en sortir. » Sur le soir, la chère Mère Rosalie vint également nous voir, nous encourager. Elle nous parla de l'abondance de son cœur ; puis, résumant ce qui s'était passé, elle nous dit : « La journée, mes chères « enfants, a été orageuse. Deux officiers et quatre soldats, « c'est-à-dire deux Novices et quatre Postulantes, sont passés « à l'ennemi. Mais la Reine se porte bien. Vive la Reine ! » Et tout le monde de répéter dans son cœur : Vive notre vénérée Mère Fondatrice !

« Quant à notre vénérée Mère, ajoute le récit, nous ne la revîmes plus au Noviciat ce jour-là ; mais je me souviens très bien avoir entendu dire qu'elle montra un courage admirable et des plus édifiants en cette pénible occasion. Lorsqu'on lui dit qu'en ville on était on ne peut plus irrité contre Mgr d'Autun et M. l'Aumônier, elle fut très peinée du mal qui pouvait en résulter pour la religion, et elle ne put retenir ses larmes.

« Je quittai Cluny, le lendemain ou le surlendemain de cette

fameuse journée; car j'étais une des sept postulantes que notre vénérée Mère emmena avec elle en revenant à Paris. Ce qui me reste, et me restera toujours de ce voyage, c'est le souvenir de la bonté maternelle de notre vénérée Mère. Elle nous soignait avec une sollicitude des plus touchantes, faisant elle-même les parts des provisions de voyage et ne se réservant que ce qu'il y avait de moindre. Une fois, pendant un repas fait en voiture, il y avait très peu de boisson, et elle nous dit : « Buvez, mes enfants, moi je n'ai pas soif. » Mais lorsque chacune fut servie, elle prit elle-même le reste, à peine quelques gouttes. Pour la nuit, elle nous faisait mettre alternativement dans les coins, pour que nous pussions mieux dormir, et lorsque nous la priions d'en conserver un pour elle : « Voyez-vous, mes enfants, répondait-elle, moi j'appuie ma tête sur ma poitrine et je dors bien; je n'ai pas besoin de m'appuyer autrement. » Elle nous disait de temps en temps quelques bonnes paroles d'encouragement et d'amour de Dieu : et nous étions sans aucune inquiétude intérieure, car nous étions toutes bien persuadées que notre vénérée Mère était dans la bonne voie. »

A Paris, la foudre éclata presque en même temps qu'à Autun, et la R. Mère n'y rentra guère que pour entendre prononcer une nouvelle sentence d'interdiction de la Chapelle. Car Mgr d'Héricourt s'était empressé d'écrire à Mgr Affre, pour le prier de soutenir son autorité, soi-disant méconnue. Elle est donc mandée à la cure de Saint-Philippe-du-Roule, paroisse de la Communauté. Elle s'y rend, accompagnée de la Sœur Césarine, et à peine est-elle dans la salle de réception, qu'elle voit venir M. le curé revêtu du surplis et de l'étole. Il lui dit alors, d'une voix émue, « qu'il est chargé par Mgr l'Archevêque de lui déclarer qu'il retire tous les pouvoirs et privilèges

qu'il lui avait accordés pour la chapelle de la Communauté. » — « Est-ce là, Monsieur le Curé, répond tranquillement la R. Mère, tout ce que vous aviez à me dire ? » — « Oui, Madame. » — « Eh bien ! je vous remercie, Monsieur, et j'ai l'honneur de vous saluer. »

L'épreuve ne devait toutefois pas s'arrêter là; Mgr l'Archevêque porta la défense, pour tous ses prêtres, d'absoudre en confession les membres de la Congrégation en opposition avec l'évêque d'Autun. C'est ce que nous apprennent les lignes suivantes d'une lettre de Mgr de Beauvais à la R. Mère, dont il était alors comme la providence.

« ... Je n'ai pas encore reçu, lui mandait-il, de réponse de Mgr d'Autun. J'ai répondu à M. le ministre de la Marine. Mgr de Paris m'écrit qu'il n'a pas prescrit de refuser l'absolution à aucune Religieuse en particulier, « mais seulement à celles qui seraient en insurrection contre Mgr d'Autun. » — Pour moi, ajoute le bienveillant Prélat, je ne vois pas d'insurrection. Je ferai de nouvelles démarches auprès de Mgr de Paris. De votre côté, ma bonne Mère, soyez circonspecte dans vos paroles, dans vos démarches... »

Cependant les Sœurs de la Communauté de Paris, qui restaient fortement attachées à leur Mère fondatrice et prenaient résolûment sa défense contre les agissements d'Autun, se crurent tout d'abord comme excommuniées. L'une d'elles, qui servait de secrétaire intime à la vénérée Mère, écrivait à la Mère Rosalie :

« Ma bonne chère Mère, malgré toute la peine que vous avez et toutes vos privations, vous êtes encore, à Cluny, plus heureuses que nous; car, vous le savez, nous sommes privées des sacrements. » — « Cependant, ajoutait-elle, nous sommes

fortes et courageuses, à l'exemple de notre chère Mère générale, qui montre tant de courage et de résignation..... Je vous assure que j'aimais ma chère Mère, mais qu'à présent je la vénère. Je remarque en elle quelque chose de céleste, qui m'inspire la confiance, l'amour et le respect. »

A Cluny aussi, un excellent prêtre, M. Girard, qui confessait les Sœurs et s'offrait à aller leur dire la sainte messe à l'hôpital, recevait de l'évêque d'Autun la défense d'avoir aucune relation avec la Communauté et de lui prêter les secours de son ministère. Par suite, afin de ne pas trop accabler M. le Curé de Notre-Dame, déjà assez âgé, on résolut de ne se confesser que tous les quinze jours. Mais, selon que la vénérée Mère l'avait réglé en quittant Cluny, toute la Communauté faisait solennellement le Chemin de la Croix tous les matins, à sept heures. « C'est une consolation, lui écrivait la digne Mère Rosalie; on n'ose pas se plaindre après l'avoir fait; du moins cela adoucit l'amertume de nos peines. Je me sens le même courage qu'à votre départ; nos sœurs n'en manquent pas non plus; cependant nous sentons vivement tous les coups. »

Chaque jour apportait à Paris le bulletin des émotions de la veille. C'est ainsi que la Mère Rosalie écrivait encore à sa vénérée Sœur :

« Cluny, 7 septembre 1845.

« Ma chère Mère générale, voici le premier dimanche qui nous voit les paroissiennes de Notre-Dame. Toute la Communauté a fait la sainte communion à la messe de six heures. Le spectacle de notre position m'a singulièrement touchée; mon cœur s'est ébranlé, mes premières larmes ont coulé après la

communion. C'est vous dire, ma très chère Mère, qu'elles ont coulé sans amertume ; j'ai senti renaître la confiance ; il y avait longtemps que je n'avais prié avec autant de ferveur et de consolation. Il est bien vrai que Dieu se rapproche de ceux qui sont affligés et persécutés pour la justice. J'ai éprouvé ce matin l'effet de cette Béatitude ; et c'est en priant pour vous et pour notre chère Congrégation que Dieu m'a fait cette grâce. Je me sens plus de courage... Je vous en désire à vous surtout, ma très chère Mère, du courage. J'ai peur que vous ne vous laissiez abattre. Ce n'est pas le moment, mais appuyées sur le bras tout puissant de la Providence, il nous faut combattre, vaincre ou mourir. Notre neuvaine de chemins de croix finit demain. Nous commençons ce soir celle que vous nous recommandez à Notre-Dame-des-Champs. Nous allumerons deux cierges à l'autel de la Sainte Vierge, et nous chanterons l'*Ave Maris Stella* et un *Souvenez-vous*, en nous unissant à vos intentions. J'envoie votre lettre à ma sœur Clotilde, à Limoux, afin qu'elle joigne ses prières aux nôtres. » — Cette seconde neuvaine finie, elle écrivait encore : « Nous continuerons à prier la très sainte Vierge et notre bon Père saint Joseph de nous assister, vous surtout, ma très chère Mère. Ne vous faites pas de peine, je vous en prie ; cette crise passera et sauvera la Congrégation. »

La R. Mère Fondatrice avait recommandé une neuvaine de prières à Notre-Dame-des-Champs. Nous voyons, en effet, par plusieurs de ses lettres, qu'elle avait trouvé un petit asile sur cette paroisse, tout près d'une Communauté où résidait le très saint Sacrement, et où elle pouvait s'approcher elle-même des sacrements. C'était donc toujours dans la prière que la pieuse Mère, avec toute sa famille religieuse, mettait ses plus chères espérances ; et, comptant sur l'assistance de la très sainte Vierge et de

son auguste Epoux, patron de la Congrégation, elle conservait son âme dans le calme et la paix.

Cependant tout le monde, à Cluny, n'avait pas des sentiments aussi pacifiques. On eût dit que la petite cité, d'ordinaire si paisible, s'était sentie atteinte et profondément blessée dans son honneur et ses affections, non moins que dans ses intérêts, et il fallut que les Sœurs intervinssent elles-mêmes pour calmer l'irritation des esprits. Les notabilités de l'endroit vinrent effectivement trouver la Mère Supérieure, pour lui faire part de l'intention des habitants d'écrire au ministre de l'intérieur et au Conseil d'Etat. En transmettant cette nouvelle à sa vénérée sœur, celle-ci ajoutait :

« Comme je venais de vous écrire hier, ma très chère Mère, que la patience et notre silence feraient notre justification, j'ai prié M. Gâcon d'attendre quelques jours, vu qu'il nous répugnait d'engager nous-mêmes ou ceux de notre parti à donner de la publicité à ces choses, à cause du mal que cela ferait à la religion, s'il fallait tout dire. Jusqu'à ce que l'article dont on nous menace dans l'*Ami de la religion* ait paru, je crois que nous aurions tort de parler (1). »

(1) Un journal devait, en effet, publier la note suivante : « *Mgr l'Evêque d'Autun vient d'interdire l'admission au Noviciat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour des raisons graves ; ont adhéré à cette mesure NN. SS. les Archevêques et Evêques de Paris, de Beauvais, de Meaux, de Séez.* » Mais quelques-uns des amis dévoués de la Congrégation obtinrent que cette note ne fût point publiée. Et, du reste, elle n'était point exacte. Car les Evêques de Beauvais, de Meaux et de Séez déclarèrent se tenir complètement en dehors de l'affaire. Seul, Mgr l'Archevêque de Paris ne répondit rien... Depuis longtemps déjà il s'était engagé à soutenir Mgr d'Héricourt, et ses actes répondirent à ses promesses. Ce sera néanmoins Paris qui deviendra, en son temps, le théâtre du triomphe final des désirs de la R. Mère Fondatrice, au sujet d'un noviciat central dans cette ville. (Correspondance et Annales de l'Institut.)

« Dites à ces Messieurs, répondit de son côté la R. Mère, combien je suis sensible au bon vouloir qu'ils nous montrent, mais que je les prie et leur demande en grâce de ne rien écrire dans les journaux. »

On ne put toutefois empêcher la population de Cluny d'adresser une pétition au Conseil municipal. Et en la transmettant d'abord à Mgr d'Autun, le maire de la ville lui écrivit une longue lettre, dont nous ne pouvons ne pas détacher au moins ces lignes :

« ..... Tout le monde ici pense que Mgr l'Evêque d'Autun ne veut et ne peut vouloir que le bien ; que si le contraire est apparent, c'est que sa religion a été surprise et qu'il est donc de la plus haute importance de faire savoir à Sa Grandeur combien les moyens employés par le sieur Cucherat ont révolté toutes les consciences ; combien est grande l'affliction jetée dans la ville par les rigueurs qui viennent de frapper ces Dames. Pour moi, Monseigneur, je désire vivement voir cesser un état de choses aussi déplorable pour la religion que pour les intérêts de notre ville. Loin de moi la pensée de m'initier en rien dans les rapports spirituels de l'autorité diocésaine avec la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph ; tous ces détails se dérobent à l'appréciation d'un administrateur de choses temporelles. Mais qu'il me soit permis d'émettre un témoignage dont personne ne suspectera la sincérité : c'est que rien, dans la conduite de ces Dames, ne me paraît justifier la sévérité dont elles sont l'objet ; rien ne me paraît devoir mettre en doute le suffrage de tous accordé depuis longtemps à leurs vertus et à leurs bienfaits. Il est impossible que Votre Grandeur ait en vue de nuire à la prospérité et à l'accroissement d'un Ordre religieux dont la sainte mission, remplie avec tant de zèle sur tous les points du globe, est la plus belle œuvre de la plus haute civilisation. Et cependant,

interdire la chapelle d'une Communauté, n'est-ce pas la mettre en état de suspicion et de défaveur ? n'est-ce pas compromettre son avenir ?... Quand cette Communauté est en même temps une maison d'éducation, n'est-ce pas affaiblir ses titres à la confiance des familles ?

« Monseigneur, j'abandonne ces questions à votre haute sagesse et à la sainteté de vos vouloirs ; mais, de grâce, laissez-vous fléchir, rendez aux Sœurs de Saint-Joseph le libre exercice de leur chapelle ; donnez-leur un aumônier qui fasse oublier les égarements du précédent, et jamais Votre Grandeur n'aura fait un plus bel usage de son pouvoir et de ses généreuses inspirations.

« *Le maire de Cluny,*

« BRUISSE. »

L'affaire alla plus loin encore. Le préfet de Saône-et-Loire en fut saisi, et par lui le ministre de l'intérieur. Mais celui-ci déclina toute ingérence dans la question, et fit sagement remarquer qu'il y avait à Lyon une autorité ecclésiastique supérieure et compétente, à laquelle on pouvait avoir recours. Nous ne voyons pas que l'on ait cherché d'aucune part à donner suite à cette pensée. Mais, pendant que Cluny donnait ces preuves si dignes d'éloge de son attachement à une Congrégation qui sera toujours une de ses gloires, certaines choses avaient lieu, bien plus propres à envenimer la situation, qu'à calmer les esprits et à ramener la paix dans une entente commune. Ainsi, par exemple, plusieurs ecclésiastiques, sans doute d'après des conseils reçus, ou croyant montrer un zèle louable, détournaient les vocations de la Congrégation de Saint-Joseph, que l'on représentait comme en révolte ouverte avec l'autorité, lorsqu'elle prétendait, au con-

traire, ne faire que défendre ses intérêts et ses droits. Il est même question, dans la correspondance de Cluny, soigneusement conservée, de refus d'absolution à telle ou telle novice placée en maison, parce qu'elle ne voulait pas abandonner ses chères Mères ; de propositions faites à telles ou telles Supérieures, ou Sœurs de l'Institut, pour les séparer du reste de leur famille religieuse, etc. Ce qui arrachait ces paroles à la Mère Rosalie, dans une lettre à la R. Mère Fondatrice : « ... Nous sommes sans doute *hors la loi ;* on peut tout dire, tout faire contre nous sans aucun mal. Moi aussi, je veux dire comme vous, à l'exemple de notre divin Maître sur la Croix : « *Mon « Dieu, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font ni ce « qu'ils disent.* »

Elle adressa néanmoins des lettres dans toutes les colonies, afin de prévenir les Sœurs et de les tenir en garde contre les faux bruits qu'on pourrait faire courir sur la Congrégation.

« Je leur dis en peu de mots, écrivait-elle à sa vénérée sœur, ce qui nous est arrivé et ce que Dieu a fait pour nous en vous donnant la santé et le courage de supporter toutes les fatigues de voyages multipliés. Et surtout je leur rappelle l'exemple que vous nous donnez, ma très chère Mère, en pardonnant si généreusement à ceux qui vous calomnient de la manière la plus outrageante. Votre patience et votre pardon de tant d'injures me font tout espérer de Dieu pour le succès de nos affaires. »

Elle était admirable en effet, la R. Mère Fondatrice, par son grand esprit de foi, sa patience résignée et son inébranlable confiance en Dieu. Elle fit partir, pour assis-

ter à la retraite de Fontainebleau, toutes les Sœurs de Paris, avec quelques-unes des novices et postulantes qu'elle y avait amenées, après la catastrophe de Cluny. Elle les fit accompagner de la Supérieure elle-même de la maison de Paris, la Mère Marie-Joseph, sa sœur. La poignante douleur de celle-ci lui faisait presque oublier ses propres peines, et Dieu sait si elles devaient être cuisantes en une pareille situation !

« Ma bien chère Fille, — écrivait-elle à la Mère Stanislas, Supérieure de Senlis, tout le monde vient de partir pour la retraite de Fontainebleau. Quarante-deux personnes en deux jours; elles sont sous la garde de Joseph et de Marie. Je suis plus tranquille pour vaquer aux grandes affaires. Nous n'avons plus la sainte Messe à Paris. Les larmes de ma sœur Marie-Joseph me percent l'âme; elle vient de partir avec tout le monde. Priez, priez que la volonté de Dieu s'accomplisse... » — Et à M. l'abbé Oudry, l'Aumônier si dévoué de Fontainebleau : « L'excès du mal amènera le bien, si nous restons calmes en attendant l'accomplissement de la volonté de Dieu sur son œuvre. Ne perdons pas courage ; il se sert des verges que nos ennemis nous destinaient pour verser le baume sur nos plaies saignantes et nous rendre le calme qu'on avait juré de nous ravir. Comptez bien que celui qui m'emploie me soutiendra. Courage, courage... Mais je vous prie de tranquilliser ma bonne sœur Marie-Joseph; je n'ai pas la force de supporter sa douleur. Ses larmes abattent mon courage. Je vous écrirai à mesure que j'obtiendrai des lumières sur l'affaire. »

La retraite de Fontainebleau fut prêchée par le P. Levasseur, Supérieur des Pères de la Miséricorde (anciens Missionnaires de France). Il reçut, ainsi que M. Oudry, les aveux des postulantes et novices de Cluny que l'on

avait essayé de détourner de leur vocation; et ayant examiné l'affaire, puis causé intimement avec la R. Mère elle-même, il se montra très favorable à l'Institut. Ce qui faisait dire à celle-ci : « Le P. Levasseur est un vrai Père de Saint-Joseph; et M. Oudry passerait par le feu pour nous soutenir. »

Cependant, la Maison de Fontainebleau était loin de pouvoir suffire à recueillir les précieux restes du naufrage du Noviciat de Cluny, ou plutôt à offrir un asile au Noviciat tout entier; car il y avait eu si peu de défections ! et la R. Mère désirait que l'instruction et la formation des Novices n'éprouvassent aucun retard. En conséquence, avec l'approbation de Mgr de Meaux, elle en mit la moitié à Brie-Comte-Robert, et avec celle de Mgr de Séez, une autre partie Alençon, sous la conduite de sa sœur, la Mère Marie-Joseph. La bonté de Mgr Allou inspirait ensuite ces lignes touchantes à la Mère Rosalie, dans une lettre à la vénérée Mère :

« Je vous félicite, ma très chère Mère, de la bienveillance de Mgr de Meaux, qui le prête à donner asile à notre cher Noviciat, et qui se montre si généreusement le protecteur de nos pauvres enfants. Il est donc bien vrai que nous sommes obligées de les cacher, pour ainsi dire, ces pauvres enfants, dans l'ombre du mystère, pour les enfanter à Jésus-Christ dans la Religion ! »

Qu'eût donc pensé Mgr l'Evêque d'Autun, s'il lui avait été donné de saisir, dans cette correspondance intime, les sentiments si purs et si saints qui animaient ces deux belles âmes, rendues plus fortes par l'épreuve, et dont la sérénité intérieure semblait croître à proportion de la violence des tempêtes du dehors !

« Hier, à Saint-Philippe-du-Roule, écrivait de son côté la pieuse Mère à sa sœur de Cluny, nous étions cinquante-trois Religieuses et Postulantes à la Messe. La plupart y ont fait la sainte communion; nos amis en pleuraient d'émotion... Allons, courage, j'espère plus que jamais... Conservez la paix de votre âme; recevons tout de la main de Dieu, qui nous donne une grande marque de son amour en nous envoyant des croix; portons-les à sa suite. Si nous nous plaignons, que ce soit doucement; prions pour ceux qui nous persécutent; Dieu l'aura pour agréable ; il nous pardonnera nos fautes et nous serons heureuses. »

Cet abandon, cette confiance en Dieu n'ôtaient rien à l'activité féconde de la R. Mère Fondatrice. Tout ensemble elle levait ses mains vers le ciel sur la colline de l'encens ou de la prière, et elle combattait dans la plaine par ses démarches et ses réponses toujours pleines d'à-propos à mille questions qui lui étaient adressées de toute part : car, dans une certaine sphère, l'affaire de Cluny était presque la question du jour.

« Nous avons, écrivait-elle à sa sœur de Cluny, toujours à répondre pour toutes les questions qu'on nous fait, dans l'intérêt de la Congrégation si cruellement attaquée, calomniée. Mais enfin nous avons vu hier les deux ministres de la Marine et des Cultes; cela s'est passé à notre satisfaction. Nous avions des lettres de l'Evêque de Beauvais très favorables. Aussi ne vous tourmentez pas. Cela sera long, mais prenez patience; priez beaucoup, nous sommes calmes et tranquilles. La maison (de Paris) va bien. »

Les Novices et aspirantes avaient donc trouvé un asile, comme nous l'avons dit. Mais ce ne pouvait toutefois être là qu'une chose provisoire et une mesure de transi-

tion. C'était, par suite, le moment ou jamais de prier Mgr Gignoux de rétablir dans son diocèse le Noviciat de Bailleul, supprimé de fait, mais subsistant toujours en principe, en vertu même des Statuts approuvés. Toutefois, le Prélat se trouvait dans une position délicate vis-à-vis de son pieux collègue, Mgr d'Autun, dont il avait dû, en outre, recevoir le mémoire avec celui de M. l'abbé Guillet, écrits qui pouvaient plus ou moins arrêter les effets de sa bienveillance pour la Congrégation. — La R. Mère Fondatrice accompagna donc sa requête d'une note assez longue, que nous ne pouvons passer sous silence; car rien, ce semble, n'est plus propre à éclairer cette page de l'histoire de la R. Mère et de la Congrégation, à cette époque. Nous transcrivons :

« Paris, 2 octobre 1845.

« Monseigneur,

« On me dit que je suis l'objet d'une défiance universelle, que des Mémoires sont lancés contre moi, et que des Prélats vénérables ne désapprouvent pas les rigueurs dont on a cru devoir user à mon égard. Je ne me plains pas, je ne songerais même pas à me défendre plus que je ne l'ai fait par le passé ; mais lorsque je viens aujourd'hui chercher un asile près de vous, je crois devoir vous ouvrir mon cœur et vous donner, quoique cela me coûte beaucoup, quelques éclaircissements sur ma conduite et sur mes véritables sentiments.

« *On m'accuse de ne pas me soumettre à l'autorité des Evêques.* — Monseigneur, j'ai cru que ma conscience me faisait un devoir de résister aux prétentions de Mgr d'Autun, je le crois encore; mais, soyez-en persuadé, j'ai le bonheur de tenir à l'Eglise du fond de mon âme, et si la Congrégation de Saint-Joseph devait s'écarter d'un iota des règles de la sainte Eglise, j'aimerais mieux qu'elle fût anéantie. Je respecte et je

respecterai toujours les droits que les saints canons et nos propres Statuts accordent aux Evêques sur la Congrégation. Nos seigneurs les Evêques me trouveront toujours disposée à leur communiquer l'état de nos affaires et à les éclairer sur notre position.

« *On m'accuse de n'avoir point de Règles certaines ou de n'y point tenir.*

« Vous connaissez, Monseigneur, les Statuts de la Congrégation ; ils ont été arrêtés par deux Evêques pleins de lumières et de vertus ; approuvés par Mgr d'Hermopolis, alors Ministre, confirmés par une ordonnance royale. C'est en essayant de les changer que Mgr l'évêque d'Autun nous a fait le plus de mal ; c'est en les observant fidèlement sous vos yeux, Monseigneur, que j'espère soutenir et perfectionner une œuvre que le Seigneur m'a confiée et qu'il n'a jamais cessé de bénir.

« Quant à nos Règlements, je puis vous donner l'assurance qu'ils sont en vigueur dans toutes les maisons de l'Ordre. Je ne le nie pas, Monseigneur, dans des circonstances rares et pour les raisons les plus graves, ne pouvant recourir aux Evêques, j'ai donné à quelques filles pieuses et éprouvées l'habit de notre saint Etat, et je les ai placées sous de bonnes Supérieures, en attendant qu'elles pussent être canoniquement admises à faire des vœux. Si j'ai fait mal en cela, je l'ai fait par ignorance. Quant à ce qui est des vœux, je n'en ai jamais reçu, et c'est à tort qu'on me reproche d'avoir violé les lois de l'Eglise.

« Si je n'avais pas été si tourmentée, si persécutée, j'aurais peut-être pu m'occuper davantage du bien de la Congrégation. Nous pourrions être plus parfaites ; mais je dois bénir le Seigneur, car il nous a protégées visiblement, et grâce à sa bonté, les persécutions, les calomnies, nos imperfections mêmes ont tourné à notre avantage. Grâce à Lui encore, je l'espère, ce qui reste encore se fera.

« Il est un point, je l'avoue, Monseigneur, sur lequel il m'en

coûte beaucoup de me justifier, c'est ce qui touche à la délicatesse et au désintéressement. Malgré les soupçons injurieux qu'on a osé répandre, je proteste hautement que je ne possède rien en propre et qu'il est faux de dire que qui que ce soit de mes parents se soit enrichi aux dépens de la Congrégation. Si mes neveux ont été employés à Mana, ils n'ont jamais été à la solde de la Communauté, et ils n'ont jamais reçu du Gouvernement qu'un modeste traitement, que je n'ai jamais voulu faire augmenter, etc.

« *On trouve mauvais que je continue à remplir les fonctions de Supérieure générale quoique mon temps soit expiré.*

« Monseigneur le sait et peut le dire, je me suis rendue à Autun accompagnée d'un prêtre de sa confiance, pour demander à Mgr l'Evêque d'Autun l'autorisation d'assembler le Chapitre général de la Congrégation, à l'effet de procéder à l'élection d'une Supérieure générale. Monseigneur m'ayant répondu qu'il y aurait auparavant quelques points à régler, je l'ai prié de vouloir bien permettre qu'on procédât d'abord à l'élection, lui faisant observer qu'il pourrait ensuite traiter avec celle qui serait élue. Monseigneur garda le silence et depuis j'attends sa réponse.

« J'avoue que j'étais loin de m'attendre à ce qui vient d'arriver ; j'avais fait auprès de Monseigneur une démarche grave dont j'attendais le résultat. Monseigneur avait dit dans plusieurs circonstances qu'il me prorogerait mes pouvoirs. Depuis lors je l'avais rencontré plusieurs fois et il ne m'avait fait aucune proposition. Quel nouveau grief a-t-il eu pour nous frapper ainsi sans nous prévenir ?... »

— Suit l'exposé de nouvelles démarches faites depuis près de Mgr d'Autun, puis de l'incident de Cluny, de l'interdiction de la Chapelle, de la dispersion du Noviciat, etc. « Voilà en peu de mots, Monseigneur, conclut la Mère Fondatrice, ce que je puis opposer à des préventions qui m'accablent. Si les personnes qui écrivent contre moi me communiquaient leurs

Mémoires, je pourrais peut-être me justifier plus parfaitement ; mais je ne le désire pas, j'aime mieux tout souffrir et me soumettre. Toutefois, si vous désiriez, Monseigneur, d'autres éclaircissements, je suis prête à vous les donner en toute sincérité. Je serai heureuse, Monseigneur, le jour où je pourrai vous ouvrir mon cœur et vous parler avec cette confiance que vos bontés doivent m'inspirer... etc. »

M. l'abbé Rogeau, alors curé de Breteuil, joignit ses instances à celles de la R. Mère Javouhey, pour que Mgr de Beauvais voulût bien recueillir dans son diocèse le Noviciat de Cluny, en même temps que M. l'abbé Oudry adressait à Mgr de Meaux un Mémoire en réponse à celui de Mgr d'Autun. De son côté, le vénérable curé de Notre-Dame-de-Cluny, interrogé par M. Rogeau si les plaintes de Mgr d'Héricourt avaient quelque fondement, lui écrivait, entre autres choses :

« Monsieur le Curé, je vois avec consolation que je ne suis pas seul à gémir sur la position de nos chères religieuses ; et si ceux de notre ville m'ont laissé seul sur la brèche, j'aime à trouver une sympathie précieuse à mon cœur. Mais quand j'aurais dû être seul, si la Communauté de Saint-Joseph devait mourir, je l'accompagnerais jusqu'à son tombeau, je l'arroserais de mes larmes, et les plus douloureuses seraient que sa condamnation fût signée par des Evêques. »

M. Rocaut ajoutait ensuite quelques renseignements, d'abord sur ce qui s'était passé au fameux Chapitre de Cluny contre lequel les Sœurs avaient ensuite, et avec raison, réclamé ; puis sur le bon ordre et la régularité établis et sévèrement maintenus à Cluny, par la R. Mère Fondatrice ; sur le choix, l'épreuve et la formation des

sujets, lesquels étaient environnés de toutes les garanties désirables, etc. M. l'abbé Rogeau compléta lui-même ensuite ces détails, dans un rapport qu'il adressa à Mgr de Beauvais. Nous y lisons :

« Monseigneur,

« Je suis depuis trois jours auprès de la chère Mère Générale et je vous assure, Monseigneur, que je l'admire de plus en plus. Non, elle n'est pas ce qu'on la fait! on a bien tort de la juger sans la connaître et de la condamner sans l'avoir entendue. Monseigneur, vous me connaissez; je crois avoir votre confiance entière. Eh bien, je vous le proteste, cette femme est indignement calomniée. Si elle était telle qu'on la dépeint dans les Mémoires, n'en verrait-on pas quelque chose? Et pourrait-elle se contrefaire tellement que moi, qui l'ai vue souvent de près, familièrement, librement, en une foule de circonstances, j'ai reconnu en elle des vertus tout opposées à ce dont on l'accuse! Ou c'est une sainte ou c'est une indigne hypocrite. Or est-il possible qu'elle ne se démente jamais? Est-il possible qu'une femme, aussi perverse qu'on veut la supposer, ait passé par tant de dangers, par tant de succès, par tant de peines, sans que l'on puisse positivement lui reprocher une faute grave? Est-il possible qu'elle ait pu tellement cacher sa perversité, que toutes ses filles la vénèrent et lui soient inviolablement attachées ? J'entends dire aux plus graves d'entre elles que toutes les peines dont on accable leur chère Mère ne font que les attacher plus étroitement à elle, qu'elles se retireraient plutôt toutes que de se soumettre, sans elle, à Mgr l'évêque d'Autun. »

« Comme je lui mettais sous les yeux, ajoute M. Rogeau, les incriminations que l'on faisait peser sur elle : « Laissez, « laissez, me dit-elle, tous ces mémoires, et qu'on croie ce « que l'on voudra; j'aime mieux que tout cela reste sur mon

« compte que d'en faire retomber l'odieux sur ce pauvre « M. Guillet : c'est un vieillard, il ne faut pas lui retirer la « considération dont il a besoin... Qu'on dise du mal de moi, « peu importe ; cela fait que je n'aurai pas la peine d'en dire « moi-même. Il n'y a qu'une chose qui me fait de la peine, « c'est que je crains qu'il ne me reste quelque pensée contre « ces messieurs. Dieu sait que je ne leur en veux pas ; mais « j'ai si peur de céder à quelque sentiment à leur égard ! Mon « Dieu, donnez-moi la patience. »

La pieuse Mère, cédant à de sages conseils, crut néanmoins devoir éclairer la conscience de toutes ses Filles ; et, à cet effet, elle adressa une circulaire à toutes les Communautés de la Congrégation, en France et Outre-Mer. Voici quelques extraits de cette pièce, à laquelle une main amie, croyons-nous, ne fut pas étrangère :

Paris, 25 octobre 1845.

Mes chères Filles,

Jamais je ne vous ai fait part des peines et des épreuves que le Seigneur m'a fait traverser, parce que j'avais confiance en vous et que vous aviez confiance en moi. J'étais heureuse de penser que toutes mes Filles m'aimaient ; que Dieu les bénissait partout, et que la Congrégation se perfectionnait de jour en jour. Que ne m'a-t-on laissée mourir dans cette douce persuasion ! Mais j'apprends que des bruits étranges se répandent contre moi, et j'ai peur que la malveillance ne parvienne enfin à altérer la confiance que vous devez avoir en votre Supérieure et en la Congrégation à laquelle vous appartenez. Voilà pourquoi je me suis résolue à vous parler de ce qui vient de se passer à Cluny, afin qu'au moins ce dernier fait ne vous parvienne pas, comme tant d'autres, dénaturé et présenté sous des couleurs odieuses.

Depuis mon retour en France, je me suis rendue à Autun, accompagnée d'un prêtre que Mgr l'Evêque de Beauvais m'avait donné pour conseil et pour appui.

Après avoir rendu mes devoirs à Monseigneur, je le priai de vouloir bien permettre que le Chapitre général de la Congrégation fût assemblé pour procéder à l'élection d'une Supérieure générale. Monseigneur ne me donna point alors de réponse positive. Depuis ce temps-là, je demeurais tranquille, et je m'attendais de jour en jour à recevoir de Sa Grandeur l'ordre de convoquer l'assemblée générale, puisque c'était évidemment la première chose à faire ; mais Monseigneur avait des desseins que j'étais loin de prévoir.

Suit le récit simple et sommaire des faits qui se succédèrent, selon que nous les avons rapportés, suivis finalement de l'interdiction du Noviciat de Cluny. La R. Mère ajoute ensuite, au sujet des Mémoires dont il importait de prévenir le mauvais effet :

Mais ce que jamais je n'aurais pu croire, ce qui m'afflige jusqu'au fond de l'âme, c'est que Monseigneur l'évêque d'Autun, égaré par de faux rapports, ait pu rédiger contre moi, et contre la Congrégation, des notes diffamatoires; qu'il les ait adressées, non seulement aux Ministres, mais à tous les Evêques des lieux où nous avons des Sœurs, sans même avoir daigné m'en donner connaissance, sans m'avoir mise à même de me disculper. Il m'eût été si facile de l'éclairer et de dissiper ses préventions!... Il frappe au cœur la Congrégation tout entière, tarit la source de son existence, et fait peser sur elle des préventions et des défiances qui ne s'effaceront peut-être jamais !

Dieu l'a permis, sans doute, mes très chères Filles, pour notre plus grand bien. Soyons calmes et résignées ; ne laissons point de place dans nos cœurs au ressentiment; prions beau-

coup, afin qu'une œuvre qui n'est pas la mienne, mais celle de Dieu, se consolide et se perfectionne. N'accueillez point les mauvais bruits qui vous parviennent; soyez toutes convaincues que, loin de vouloir se séparer de l'autorité ecclésiastique, votre Mère n'a rien tant à cœur que d'y être toujours soumise; surtout gardez-vous bien, mes très chères Filles, de toute idée de séparation et de schisme. Un schisme, grand Dieu ! peut-on y penser sans frémir ! Que deviendraient donc ces pauvres filles qui se sépareraient de la Congrégation!

Ayez confiance en Dieu, tout cela n'aura qu'un temps : un prélat, plein de zèle et de lumières, Monseigneur l'Evêque de Beauvais, veut bien avoir l'extrême bonté de s'occuper de nous; j'ai remis notre cause entre ses mains, et je m'en rapporte entièrement à sa haute sagesse.

Vous communiquerez cette lettre et les écrits qui l'accompagnent à Messieurs les Curés des paroisses, à Messieurs les Aumôniers ou autres ecclésiastiques qui vous portent intérêt, et vous les supplierez de m'écrire, le plus tôt possible, *s'ils ont à se plaindre de vous ou s'ils sont contents de vos services.* Il me sera utile de connaître à cet égard leur sentiment.

Priez beaucoup, je vous le répète; écrivez-moi de suite et parlez-moi avec confiance.

Vous trouverez toujours en moi les sentiments d'une mère qui vous aime et qui vous est toute dévouée en Notre-Seigneur.

Sœur Javouhey,
Supérieure générale.

Le résultat de cette lettre, dont quelques amis de l'Institut avaient un peu craint le retentissement, fut conforme aux espérances de la R. Mère Fondatrice. Et Mgr d'Autun put se convaincre, par l'effet qu'elle produisit et les témoignages qu'elle provoqua généralement, en France et dans les colonies, que la R. Mère

Javouhey et sa Congrégation étaient partout aimées et estimées. Bien plus, entre la Mère et les Filles il n'y avait vraiment qu'un cœur et qu'une âme, et l'Institut, par conséquent, était fort de ce triple lien qu'il est difficile de rompre, comme parle la sainte Ecriture : *Funiculus triplex difficile rumpitur* (1).

(1) *Eccles.*, IV, 12.

CHAPITRE II

On prend la défense de la R. Mére prés du Nonce et du Ministre de la marine. — Elle reçoit des lettres de condoléance et d'encouragement. — La Congrégation continue à prospérer. — Comment on l'apprécie dans les colonies. — On négocie avec Beauvais pour terminer le différend d'Autun. — La non-réussite prépare un rapprochement. — Accord avec Mgr d'Héricourt. — Joie de la R. Mére. — De nouvelles craintes surgissent; elles sont dissipées.

S'il ne se fût agi que d'elle-même, la R. Mère, nous l'avons vu, aurait laissé passer, sans plus s'en préoccuper, les mémoires de Mgr l'évêque d'Autun et de M. Guillet surtout. Car sa grande âme, libre et indépendante de l'opinion incertaine et mobile des hommes, ne craignait que le jugement même de Dieu ; de ce Dieu qui sonde les reins et les cœurs, qui désapprouve et punit souvent ce qui est le plus vanté par les hommes, tandis qu'il approuve et récompense quelquefois ce qui est le plus sévèrement jugé par eux.

Mais ici, d'autres intérêts que ceux de sa réputation propre et personnelle étaient en jeu ; ceux mêmes de l'Institut et, par suite, de la gloire de Dieu et du bien des âmes, se trouvaient engagés. Elle laissa donc des hommes tout dévoués à sa personne et à la Congrégation rédiger une défense, qui fut remise au ministre de la marine et au nonce du Pape à Paris. Et, à cette occasion, la digne Mère faisait remarquer que l'examen comparé des pièces en question avec celles des anciennes difficultés de Bour-

bon, avait amené à constater que c'était le même esprit qui animait les adversaires dans l'un et l'autre cas.

Les autorités ecclésiastiques locales, redisons-le, par défaut de traditions et de principes bien établis relativement à la sphère de leur juridiction sur les communautés religieuses à maison-mère, montraient toutes une certaine tendance à centraliser, à regarder ces communautés un peu comme leur appartenant, et, conséquemment, à vouloir diriger elles-mêmes leur essor, déterminer la sphère de leurs travaux, etc. Les supérieures, de leur côté, ne pouvaient se prêter à ces manières de voir et de faire; c'eût été sacrifier l'autonomie et la liberté nécessaires à la Congrégation. De là, certains froissements et mécontentements, certaine facilité à accueillir et à s'exagérer ce qui se disait de moins favorable à l'Institut ou à sa pieuse Fondatrice, et une sorte de besoin de trouver des raisons pour donner une apparence de fondement légitime à ces prétentions. Et comme l'Institut de Saint-Joseph passait encore, à cette époque, par les premières phases de sa formation et de son rapide développement, tout ne pouvait y être parfait; mais plus d'une chose devait nécessairement y prêter à des interprétations plus ou moins favorables, selon le point de vue auquel on se plaçait et les dispositions avec lesquelles on jugeait. Finalement, certains conflits et différends devaient résulter d'une situation semblable : et l'affaire d'Autun n'était pas autre chose que l'une de ces conséquences.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'on prenait en haut lieu la défense de la R. Mère Fondatrice et de son œuvre, celle-ci recevait de toutes parts des témoignages de vive sympathie et de condoléance, à l'occasion de la terrible

épreuve que traversait alors l'Institut. Elle écrivait elle-même alors, en toute simplicité, à la Mère Clotilde, supérieure de Limoux :

« J'ai reçu de monsieur votre digne pasteur une lettre qui m'a remplie de consolation. Il passe en revue tous les saints fondateurs, afin de me faire voir qu'ils ont souffert les mêmes peines, et il m'engage à la persévérance. Sa lettre a au moins huit pages. C'est un recueil précieux que je relirai souvent. »

Sur le point de quitter la France pour se rendre en Afrique, un zélé missionnaire du saint Cœur de Marie, le P. Tisserant, lui envoyait de Nice ces précieux encouragements :

« Vous savez, ma R. Mère, combien notre cher Père supérieur (le P. Libermann) et moi, nous nous intéressons à votre Congrégation. Il n'a pu me dire, avant mon départ de la capitale, si l'orage qui grondait si fort avait passé... Mes prières et mes vœux vous accompagneront, ma bonne Mère, pour demander au ciel la réussite de vos pieux projets... Si Dieu est pour nous, nous aurons tôt ou tard la voie libre. Mais avant que les moments de la Providence soient venus, il faut, d'ordinaire, passer par le creuset de beaucoup de tribulations, dont Dieu saura bien tirer sa gloire. Consolez-vous donc, ma Révérende Mère, par l'espérance que Jésus et Marie vous protègent, et marchez de plus en plus dans la confiance que tous les obstacles s'aplaniront (1). »

(1) Un mois après (décembre 1845), le pieux missionnaire trouvait lui-même une glorieuse mort dans le naufrage du *Papin*, en vue de Mogador (côte occidentale d'Afrique). Les journaux du temps, en publiant cette horrible catastrophe, ne savaient assez admirer le courage, la résignation et le zèle héroïques du missionnaire, qui fut englouti dans les flots avec un juif qu'il venait de faire chrétien à cette heure suprême, et soixante-quinze autres passagers ou matelots auxquels il venait de donner une dernière absolution générale.

Pour le présent, la digne Mère n'apercevait toujours guère d'issue pour sortir de cette sorte d'impasse. De la part de l'épiscopat en général, les sujets de crainte et d'espérance se contrebalançaient; mais du côté d'Autun, le ciel paraissait toujours chargé de sombres nuages; et il se disait en particulier que Mgr d'Héricourt était décidé à ne plus permettre, dans son diocèse, la fondation de nouvelles maisons de la Congrégation.

La R. Mère Fondatrice traçait alors ces lignes, qui donnent à peu près le bilan de la situation à cette époque :

« Je sais, dit-elle, qu'il y a un saint évêque qui se promène un peu, non pour nous être utile, mais pour contenter Mgr d'Autun. Je pense qu'il passera à Beauvais. Ma confiance est en Dieu..... Il est toute ma force et mon espérance..... J'ai rencontré Mgr de Quimper au ministère ; il a été on ne peut meilleur. Il a écrit à Autun qu'il était très content des Sœurs de Saint-Joseph, qu'il était trop éloigné pour se mêler d'aucune affaire de ce genre. On m'a dit que Mgr d'Autun travaillait avec beaucoup d'ardeur Mgr l'archevêque de Paris et qu'il avait envoyé des canonistes pour soutenir sa cause ; mais j'ai appris aussi qu'il avait reçu des lettres de représentations charitables de sept évêques qui ne pensent pas comme lui. »

Dans l'âme de la R. Mère, le sentiment qui continuait toujours de dominer, c'était celui de la confiance et de l'abandon entre les mains de Dieu. Elle voyait, en effet, malgré l'orage qui était venu fondre sur Cluny et frapper aussi Paris, la Congrégation poursuivre sa marche prospère et pour les sujets et pour les œuvres. C'est ce qu'elle aimait elle-même à constater ainsi :

« Si Dieu est pour nous, écrivait-elle, qui sera contre nous ? J'ai une bien grande confiance. Toutes nos pauvres exilées

(jeunes Sœurs et novices) sont casées et se livrent avec ardeur à l'étude et au travail de leur sanctification comme si rien n'était arrivé. A Cluny, j'ai trouvé trente postulantes remplies de courage ; il en entre souvent. Comment pourrons-nous nous défier de la Providence, qui prend un si grand soin de nous ? Toute ma crainte est de faire un pas contre la volonté de Dieu. Priez bien pour moi : quand je ne vois pas clair, je ne peux marcher. Nous avons à Alençon le dépôt pour les colonies. De grands départs vont avoir lieu pour l'Afrique et les Antilles ; le Gouvernement nous demande de trente à quarante religieuses pour les hospices et l'instruction des classes pauvres dans ses possessions d'outre-mer. Nous les préparons le mieux possible ; mais nous sommes très gênées par les dépenses que nous a occasionnées la belle équipée de nos adversaires, et heureuses toutefois en pensant que nous faisons la volonté de Dieu (1). »

Elle voulut se rendre elle-même à Alençon pour voir et choisir les sujets destinés aux différentes colonies, demandant des prières pour que Dieu l'éclairât dans ce choix. Et, à cette occasion, elle laissait son esprit et son cœur couler sous sa plume, dans cette petite épître à la Mère Marie-Joseph, sa pieuse sœur :

« Ma bien chère Fille, je me fais un grand plaisir de passer un jour parmi vous, de voir vos travaux, de les encourager. Songez que, cette fois, je ne veux pas pleurer ; cela ne sied pas à une Supérieure générale ; c'est toujours l'amour-propre qui en fait son profit... Dites bien à notre chère malade que c'est à moitié pour elle que je fais ce voyage. Nous prions pour elle, afin qu'elle souffre bien pour le bon Dieu... »

C'est surtout dans l'ensemble des petits détails que se

(1) Lettre d'octobre 1845.

révèle l'esprit des saints ; et voilà pourquoi nous n'avons pas cru devoir omettre ceux qui précèdent ; ils nous feront mieux connaître encore la servante de Dieu.

Vers ce même temps, de différentes colonies partaient des lettres à l'adresse de la vénérée Mère, bien propres à la consoler et à l'encourager. Partout on appréciait le courage et le dévouement de ses Filles ; partout on témoignait un attachement plein d'estime pour une Congrégation qui se distinguait entre toutes par d'éminents services rendus pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Plusieurs de ces lettres, et entre autres du clergé de la Guyane, nous ont vivement touché ; et nous emprunterons ici les lignes suivantes à la correspondance de Mgr Poirier, de la Trinidad, avec la R. Mère Fondatrice :

« Ma Révérende Mère, vous connaissez les succès de votre établissement de Port d'Espagne (Trinidad). Quant au spirituel, je puis dire, Dieu merci, que la Communauté n'est inférieure à aucune de celles que j'ai connues en France, dans tout ce qui est essentiel et comme il convient à des Religieuses consacrées à l'éducation et non à la vie cloîtrée. Je vous assure que quand je considère toutes les peines que se donnent vos chères Filles, du matin au soir, leur vigilance sur la jeunesse confiée à leurs soins, les avantages que la religion catholique retire de leur présence dans le pays, je me sens porté à les estimer de plus en plus, et *je voudrais que tous ceux qui se sont laissés prévenir contre votre Société en fussent témoins : ils partageraient, j'en suis sûr, mes sentiments, qui sont, au reste, ceux de tout le clergé de ce vicariat apostolique.* »

Le différend d'Autun était alors entré dans une phase nouvelle, qui amena d'abord, il est vrai, des déceptions,

mais prépara néanmoins les voies à un accommodement définitif. Mgr de Beauvais, à la sollicitation de la R. Mère, consentit à vouloir rétablir dans son diocèse l'ancien noviciat de Bailleul, et la Maison de Compiègne avait été choisie à cette fin. Mais un membre influent du conseil épiscopal, peu partisan des demi-mesures et un peu prévenu, peut-être, à l'égard de la Mère Fondatrice, fit prévaloir la pensée de réclamer pour Mgr de Beauvais à peu près ce que Mgr d'Autun revendiquait pour lui-même ; c'est-à-dire un Noviciat unique, qui serait devenu comme la Maison-Mère de l'Institut. A la vérité, dans un moment de sorte de lassitude, Mgr d'Héricourt avait donné à entendre que volontiers, pour mettre fin au différend, il se déchargerait de tout ; mais il existait une lettre du prélat au maire de Cluny, l'invitant à réclamer près de Mme Javouhey en faveur de la ville, dans le cas où l'on voudrait transférer ailleurs le Noviciat. L'Institut avait d'ailleurs trop de liens précieux le rattachant à Cluny, pour pouvoir en faire le sacrifice ; et, en fin de compte, c'eût été, si nous pouvons dire, tomber de Charybde en Scylla, avec une aggravation de juste mécontentement de la part de Mgr d'Autun.

Le maintien pur et simple des Statuts, c'était tout ce que demandait la R. Mère Fondatrice. Les membres de son conseil et les supérieures principales des environs de Paris, consultés par elle, furent du même avis. Et, forte de ce commun accord, elle représenta humblement à Mgr Gignoux que l'on ne pouvait donner suite aux propositions en question, vu qu'elles changeaient absolument les Statuts approuvés. Cette réponse, en partie du moins, réclame ici sa place. Elle est du 16 décembre 1845.

« L'autorité épiscopale et l'autorité royale, y est-il dit, ont dû nécessairement reconnaître, en les approuvant, que nos Statuts devaient suffire à toutes les justes exigences du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, comme à notre sanctification et à la prospérité de la Congrégation. Nous ne croyons donc point faire une résistance injuste et coupable en nous en tenant à ce que ces deux autorités respectables ont approuvé et sanctionné.

« Nous ne pouvons point enlever à notre maison de Cluny, berceau de notre Congrégation, les prérogatives qui en ont fait le chef-lieu de l'Ordre. Si de malheureuses circonstances, qui n'ont point dépendu de notre volonté, et dont nous sommes si affligées, l'en ont privée momentanément, nous ne devons point consentir à aliéner ses droits toujours existants, et à rompre les liens qui nous unissent à elle.

« Quand nous avons sollicité votre bienveillante protection et votre appui contre des exigences injustes et des rigueurs extrêmes, nous avons eu confiance aux droits que nous donnaient nos Statuts de trouver asile pour un Noviciat dans votre diocèse, où l'autorité épiscopale et l'autorité civile nous l'ont accordé en 1827, et où il n'aurait jamais dû cesser d'exister.

« Si votre charité, Monseigneur, daigne s'étendre sur nous, comme vous avez eu la bonté de nous le faire espérer, veuillez ne point exiger de nous ce qui a fait depuis dix ans le sujet des persécutions contre lesquelles nous venons aujourd'hui chercher secours auprès de vous..., etc. »

L'attitude de la R. Mère générale et de la Congrégation, en cette circonstance, produisit le meilleur effet sur l'esprit de Mgr l'Evêque d'Autun. Le prélat, dans l'intervalle, avait d'ailleurs pu s'assurer de la justesse des réflexions que, dans sa tentative d'accommodement, Mgr l'Evêque de Beauvais lui avait soumises en ces ter-

mes : « Je ne dois pas vous dissimuler : 1° que je ne vois rien dans les Statuts qui vous confère rigoureusement ce droit (de Supérieur général) ; 2° que la qualité d'Ordinaire de la Maison-Mère n'emporte pas nécessairement, à mon avis, celle de Supérieur général ; je me base, pour penser de la sorte, sur la décision de Rome relativement aux Dames du Sacré-Cœur ; 3° qu'il y a dans la Congrégation de Saint-Joseph beaucoup de répugnances à vaincre à cet égard, etc. »

Ces motifs réunis, joints à la position embarrassante dans laquelle Sa Grandeur se trouvait placée vis-à-vis d'une Congrégation estimable, ainsi que de ses nombreux défenseurs et amis dans le diocèse, disposèrent Mgr d'Héricourt à se montrer plus favorable à une entente. Sur quoi la R. Mère écrivait, pour demander surtout des prières, son refuge ordinaire, nous l'avons vu, dans toutes ces difficultés :

« On m'a fait savoir, dit-elle, que Mgr d'Autun a été bien touché de voir que, dans notre déroute, nous n'ayons pas accordé à Mgr de Beauvais ce que nous lui refusons à lui-même depuis dix ans. Il a dit : « C'est donc une conviction et non un caprice. » Et moi je dis : c'est le bon Dieu qui manifeste sa volonté. Prions toujours, et demandons l'accomplissement de cette volonté divine. »

La divine volonté ne tarda pas à incliner le cœur de Mgr l'Evêque d'Autun vers un rapprochement si désirable. Une lettre que lui adressa M. Truchot, curé de Saint-Marcel de Cluny, suivie d'une demande respectueuse, mais digne, de la R. Mère Fondatrice, donna lieu au prélat de manifester ses bonnes intentions, et il pro-

fita de cette occasion. On était dans la seconde moitié du mois de décembre. Il écrivit donc à M. Truchot :

« Dans une pensée de paix, pour faire une chose agréable à la ville de Cluny et à la Congrégation, et pour montrer mon désir de rapprochement, je vous autorise à dire une messe dans la chapelle le jour de Noël seulement, sans y laisser la Réserve.

« J'ai reçu, en effet, une lettre de la Supérieure générale, et bien que cette lettre ne soit pas ce que je désirerais, après tout ce qui s'est passé, je ne laisse pas que de vous accorder la messe le jour de Noël.

« Je vais mettre la Supérieure en rapport, à Paris, avec quelqu'un, et si elle est disposée véritablement à s'entendre avec moi, la permission définitive sera accordée sans retard. Qu'on attende donc avec patience, on ne peut aller vite dans une affaire si délicate.

« Bénigne, *Ev. d'Autun.* »

La sainte messe fut donc, pour la première fois depuis le commencement de septembre, célébrée dans la chapelle de Cluny, qui dépouilla, en cette circonstance, pour célébrer la naissance du divin Sauveur, ses habits de deuil et de tristesse. La journée n'était pas écoulée, que la Mère Rosalie s'empressait de faire partager cette joie, gage d'un bonheur plus complet, à sa vénérée sœur, à Paris.

« Ma bien chère Mère, la lettre de Monseigneur a eu son effet. Ce matin, à 8 heures, M. le curé de Saint-Marcel est venu nous dire la sainte messe. Tout le monde a communié, notre chapelle était décorée et illuminée comme aux plus beaux jours de fête ; les plus doux cantiques ont été chantés à l'arrivée et au départ du Saint des Saints. Il n'a fait que

passer!... Nous sentons plus vivement son absence. L'amour de Dieu a fait couler bien des larmes, dans le silence de la prière, ce matin. On voit un air de recueillement sur toutes les figures; nos enfants mêmes sont d'une réserve extraordinaire. La joie a été si courte! demain il faudra recommencer nos stations à la paroisse, et les *pourquoi* et les *comment* vont se réveiller... ».

Mgr d'Héricourt avait parlé de conférences à Paris. Il y envoya en effet M. l'abbé Landriot, supérieur de son petit séminaire d'Autun, qui se présenta à la Mère fondatrice comme chargé de lui apporter l'olivier de la paix, mais non toutefois sans conditions. C'était à la fin de décembre 1845. Plusieurs entretiens, d'abord assez vifs, eurent lieu entre le représentant de Mgr d'Autun et la R. Mère, assistée de Mgr Hilaire, évêque de Bida, et d'un vicaire général de Pamiers, rédacteur de l'*Ami de la Religion*. Mais le futur archevêque de Reims avait évidemment pour mission de relâcher quelque chose des anciennes prétentions de Mgr d'Autun, auquel, d'ailleurs plusieurs évêques, et Monseigneur l'archevêque de Lyon lui-même, avaient écrit dans ce but (1). Aussi ne fut-il pas difficile de s'entendre sur quelques-unes des bases principales de l'accord.

Dès le 30 décembre, la R. Mère Fondatrice s'empressait de confier rapidement à la poste ces quelques lignes, qui furent, pour la maison de Cluny, comme l'annonce de la bonne nouvelle si ardemment désirée et si impatiemment attendue :

« On accorde à Monseigneur d'Autun qu'il n'y aura qu'un

(1) Annales historiques de l'Institut.

noviciat de fait, mais on conserve le droit d'en avoir deux, conformément aux Statuts. La Supérieure générale choisira le lieu de sa résidence et de son conseil ordinaires. M. le Supérieur a demandé la permission de donner connaissance de ces propositions à Monseigneur. La Supérieure choisira son conseil ecclésiastique, et le reste, etc., etc. Je suis contente de M. Landriot; il ne sait pas finasser. Il espère nous dire la sainte messe dans notre chapelle de Paris, avant son départ. »

Trois jours après, elle recevait de la Mère Rosalie, sa sœur, l'expression de la joie et de l'espérance de la Communauté et de la ville de Cluny :

« Ma très chère Mère, lui dit-elle, votre précieuse lettre du 30 décembre, reçue hier, a mis tout le monde dans la joie. Je viens vous exprimer notre reconnaissance et nos remerciements de l'empressement que vous avez mis à nous faire partager la douce espérance que vous avez enfin de pouvoir vous entendre avec Monseigneur d'Autun. Nous ne pouvions recevoir de meilleures étrennes de la Providence, notre Mère. Le mal sera bientôt oublié et couvert par le bien qui nous arrive. Voyez, ma très chère Mère, si je n'avais pas raison de vous dire que c'est quand tout est désespéré du côté des créatures, qu'il y a plus de raison d'espérer, parce que Dieu est comme obligé de nous venir en aide. Dieu soit loué ! J'aime bien vous entendre dire que vous êtes bien contente de M. Landriot, et qu'il espère dire la messe dans la chapelle de Paris avant son départ. Qu'il en soit ainsi ! et il aura acquis des droits éternels à notre reconnaissance. — Je ne vous dis pas, ma très chère Mère, le contentement particulier de notre bon père Rocault; il est inexprimable; ses yeux se sont mouillés de douces larmes. Il me charge de vous féliciter de votre abnégation; la sienne est sans exemple. « Allons, allons, me dit-il, « un peu de bien fait oublier bien du mal. Toute ma satisfaction

« est d'avoir pu suffire et atteindre au port de la paix sans « naufrage ; le temps réparera encore promptement les dégâts « de la tempête. » Je vous rends, ma très chère Mère, à peu près les expressions de ce bon père. C'est aussi ce que pensent tous nos messieurs les notables, qui sont déjà informés de notre espoir et qui le partagent. »

Cependant, après toutes les déceptions du passé, la R. Mère n'osait encore livrer son âme à une entière confiance.

« Je ne puis rien vous dire encore de nos affaires, écrivait-elle le 2 janvier suivant, sinon qu'elles sont entre les mains de Dieu. Il peut faire des miracles, si nous avons la foi. Il en a déjà tant fait pour les sœurs de saint Joseph !... Priez, redoublez de foi, d'espérance et de charité ! »

On suivit ces pieux conseils, et, huit jours après, la digne Mère pouvait écrire avec joie, quoique sans oser encore s'y abandonner entièrement :

« Faut-il chanter le *Te Deum ?* Nous aurons la sainte messe demain, ici, par M. Landriot. Vous devez l'avoir aussi. Mais soyons bien modestes dans notre succès ; si vous saviez comme je redoute le revers de la médaille ! »

Le 11 janvier, M. Landriot célébra, en effet, le Saint-Sacrifice de la messe à la maison de Paris, et laissa la sainte Réserve dans la chapelle, qui ne devait plus être privée de la présence de son hôte divin. La consolation fut grande pour la R. Mère Fondatrice ; mais tant qu'elle n'avait pas reçu la nouvelle que Cluny jouissait de la même faveur, « elle ne pouvait, disait-elle, chasser de son âme un nuage de tristesse qui l'enveloppait, et ce lui était

une grande peine de ne pouvoir ouvrir plus largement son cœur au doux sentiment de la confiance. »

Cette annonce tant désirée lui parvint enfin; à Cluny comme à Paris le rameau d'olivier avait été apporté. Notre-Seigneur, l'auteur de toute paix véritable, était rentré parmi les siens, et les siens l'avaient reçu avec des transports d'une joie toute sainte.

Voici sur quelles bases la paix d'Autun avait été signée à Paris. Nous transcrivons :

« En présence de Monseigneur l'Evêque de Bida et de M. l'abbé Châtenay soussignés, moi Sœur Javouhey, fondatrice et Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, j'ai promis et je promets à M. l'abbé Landriot, délégué et fondé de pouvoirs de Monseigneur l'Evêque d'Autun, les trois points suivants :

1° Je tiens à ce qu'on reconnaisse en principe, que les Statuts, enregistrés au Conseil d'Etat le 10 janvier 1827, admettent deux Noviciats ; et en conséquence je concède en fait à Monseigneur l'Evêque d'Autun qu'il n'y en aura actuellement qu'un seul établi à Cluny. Je m'engage donc à ne point profiter du droit de second noviciat, sans l'agrément de Mgr l'Evêque d'Autun ; seulement, je demande formellement à n'être point astreinte à séjourner exclusivement à Cluny, mes affaires m'appelant souvent ailleurs, et notamment à Paris. Pour les sorties à l'étranger, je m'entendrai avec Monseigneur l'Evêque d'Autun.

2° Je reconnais à Monseigneur l'Evêque d'Autun une autorité spéciale sur la Congrégation, à raison de l'unité actuelle de Noviciat ; cette autorité sera nécessairement plus étendue que celle de chaque Evêque sur les Communautés des Sœurs qui résident dans les différents diocèses.

3° La reddition des comptes est tout à fait dans mes inten-

tions ; ce sera une affaire de temps, qui se règlera successivement et par une mutuelle confiance.

« Sœur JAVOUHEY, Supérieure générale. »

La R. Mère accompagnait cet écrit de la lettre suivante à Mgr d'Héricourt :

« Monseigneur, c'est l'âme toute remplie de consolation et de sainte joie, que j'adresse cette lettre à Votre Grandeur. J'y joins l'engagement que j'ai pris, pour satisfaire aux désirs que vous m'avez fait exprimer par la bonne et consolante entremise de M. l'abbé Landriot, supérieur de votre petit Séminaire d'Autun, dont je ne puis trop louer les excellents procédés vis-à-vis de nous.

« Soyez bien convaincu, Monseigneur, que ces trois points d'engagement que j'ai pris vis-à-vis de vous, ont été déterminés librement, simplement et de tout cœur par ma propre volonté, que Dieu, je l'espère, a dirigée, comme il voudra bien achever son ouvrage, en nous accordant la grâce de nous maintenir dans la paix et la soumission légitime auprès de vous.

« Puisque vous venez de nous prouver, par les deux actes qui nous replacent, à Cluny et à Paris, dans la situation normale de véritables servantes de Jésus-Christ, nous voulons n'avoir pour vous que des sentiments de profonde reconnaissance. — Veuillez bénir ces sentiments en bénissant toute la Congrégation, et daignez recevoir ici l'expression de mon respect et de ma vénération toute particulière, etc.

« Sœur JAVOUHEY, Supérieure générale.

« Paris, le 16 janvier 1846. »

A cette lettre, Monseigneur d'Autun répondit, entre autres choses :

« Ma Révérende Mère, je suis profondément touché des « sentiments que vous m'exprimez et des dispositions dans « lesquelles vous avez signé la déclaration que vous avez bien « voulu m'envoyer.

« En réunissant nos efforts dans un esprit de mutuelle con- « fiance, nous donnerons, je l'espère, à votre œuvre tous les « développements désirables. C'est là le plus sincère de mes « vœux.

« La Providence, en plaçant le chef-lieu de votre Congré- « gation dans une ville qui rappelle à l'Eglise des souvenirs « bien chers, a voulu, ce me semble, les étendre et les propa- « ger, et prouver encore une fois la vérité de cette parole de « nos saints Livres, que la charité doit survivre à la science...

« C'est de tout mon cœur que je vous bénis, ma Révérende « Mère, et toute la Congrégation. Je serai bien heureux de « pouvoir en toute occasion lui donner des preuves de mon « cordial et entier dévouement.

« ✝ Bénigne, Evêque d'Autun. »

Cette heureuse conclusion d'un si long et si regrettable différend parut à quelques Sœurs comme une sorte de victoire remportée par la Congrégation. Mais telle n'était pas l'idée que la R. Mère Fondatrice, toujours humble et modeste, voulait qu'on y attachât parmi ses Filles. Elle écrivait donc, pour s'en plaindre, à sa digne sœur, la Supérieure de Cluny, et lui dire de quelle manière elle devait faire envisager ce résultat à l'Institut tout entier. Sur quoi, la Mère Rosalie adressait, de sa part, à toutes les Communautés la petite lettre circulaire que voici :

« Cluny, 25 janvier 1846.

« Mes chères Sœurs,

« Dieu soit loué et remercié dans toute la Congrégation

pour les grandes choses qu'il a opérées en notre faveur ! Chantons avec la très sainte Vierge le *Magnificat* de la joie la plus vive, de la reconnaissance la plus étendue.

« Ecoutez, mes chères Sœurs ; voici le miracle de sa bonté, de sa miséricorde : les affaires de la Congrégation sont terminées de la manière la plus avantageuse ; le noviciat rentre à Cluny, les Chapelles de Paris et de Cluny ont recouvré tous leurs anciens privilèges ; le Saint-Sacrement repose dans nos tabernacles, depuis le 10 janvier à Cluny et depuis le 11 à Paris ; moi-même j'arrive d'Autun faire à Monseigneur une visite de reconnaissance au nom de ma chère Mère générale et de toute la Congrégation, pour lesquelles Sa Grandeur m'a donné une bénédiction de paix, d'oubli du passé et de confiance pour l'avenir. Je vous la transmets cette bénédiction, que j'ai reçue jeudi dernier avec tant de bonheur, et pour vous la faire apprécier, je crois devoir vous transcrire ici la lettre que j'ai reçue hier soir de ma chère Mère générale. »

« Paris, 21 janvier 1846.

« J'apprends avec infiniment de peine que quelques Sœurs des environs de Cluny ont dit que Monseigneur avait eu le dessous dans notre réconciliation..... C'est bien mal reconnaître la grande faveur que le bon Dieu nous a accordée par la bonté de Mgr d'Autun. Ecrivez à toutes les Maisons que c'est par l'humilité que nous devons témoigner à Dieu notre reconnaissance. Si nous manquons de nous conduire selon les principes de cette belle vertu, nous retomberons bientôt dans les misères dont Dieu seul nous a tirées. N'oublions jamais que Monseigneur l'a fait pour l'amour de Dieu. De notre côté, tâchons de ne lui faire jamais de peine, de lui prouver par notre conduite que nous sommes dignes de la paix qu'il nous a accordée.

« Voilà, mes chères Sœurs, dans quel esprit vous devez

recevoir et mettre à profit les grandes nouvelles que j'ai le bonheur de vous annoncer.

« Votre affectionnée chère Mère,

« Sœur Rosalie JAVOUHEY. »

Dans une lettre privée à la Mère Joséphine, supérieure des Etablissements de l'Inde, la Mère Rosalie marquait une particularité propre à faire mieux ressortir encore l'action particulière de la Providence en cette circonstance.

« Les affaires de la Congrégation, dit-elle, m'avaient appelée à Paris, au mois de décembre, ainsi que plusieurs Supérieures, les plus anciennes de l'Institut ; nous étions douze réunies en conseil extraordinaire, et c'est à la suite de cette réunion, et après que toutes étaient rentrées à leur poste, l'inquiétude dans le cœur, que Dieu y a mis la main (1). Sous cette main puissante, les choses se sont arrangées sans aucune difficulté. Monseigneur d'Autun a fait de grandes concessions, il est allé au-devant de nos désirs. Que Dieu soit loué ! Oh ! oui, qu'il soit loué et glorifié à jamais par toutes les Sœurs de Saint-Joseph, dans toutes les contrées de la terre ! »

Aimer et servir Dieu, le glorifier et le faire glorifier toujours davantage, dans toute la Congrégation, telle était surtout la résolution de la R. Mère Fondatrice, en recon-

(1) Il s'agit ici de l'espèce de chapitre tenu pour examiner les propositions de Mgr de Beauvais. Après cette réunion, tout paraissait sans issue soit du côté d'Autun, soit du côté de Beauvais, et ce fut alors que Dieu se montra et fit son œuvre de réconciliation. Et la R. Mère Javouhey vit alors se vérifier cette parole que lui avait adressée le V. Libermann : « Prenez courage ; mettez votre confiance en Dieu ; « Il ne vous abandonnera pas. Ne pressez pas trop les choses ; la « Providence divine vous tirera, tôt ou tard, de vos peines. » (Lettre du 13 juin 1844.)

naissance des faveurs du ciel dont sa famille religieuse venait d'être l'objet. Nous lisons dans une de ses lettres à la Mère Raphaël, supérieure des Etablissements de l'île Bourbon :

« Je ne vous parlerai pas, ma bien chère Fille et amie, de notre bonheur depuis que Mgr d'Autun a compris qu'il faisait mal de nous persécuter. Il nous a donné la paix en conservant nos Statuts ; il paraît content ; il m'a écrit une lettre admirable ; il a désavoué des mémoires qui avaient été écrits contre la Congrégation, sur ou contre moi en particulier. Le bon Dieu a permis toutes ces choses pour me rendre meilleure ; je veux les mettre à profit et tâcher de répondre fidèlement aux desseins de Dieu sur la Congrégation qu'il a confiée à nos soins. Je compte sur vous, ma bien chère Fille, et sur vos chères collaboratrices, mes anciennes Filles, pour travailler à cette grande œuvre... N'ayons point d'autre but. » — « Je suis heureuse, écrivait-elle encore par l'occasion d'une Sœur, à la Mère Onésime, supérieure principale à la Martinique, je suis heureuse de vous envoyer une lettre vivante, qui vous en dira bien long. Nos petits chagrins sont heureusement bien allégés, je dirai même changés en joie par la miséricorde de Dieu... Oh ! mon Dieu ! comment aurions-nous pu résister à la tempête, si le Seignenr n'avait pas fait connaître son œuvre en la protégeant ! Réjouissons-nous, ma chère Fille, ranimons notre courage, nous montrant de dignes Filles de Saint-Joseph. Tâchons de perfectionner l'œuvre qui nous est confiée. »

Citons enfin, pour terminer, ces lignes si maternelles, si pieuses et si humbles, adressées par la digne Mère à la Supérieure des Etablissements de la Trinidad :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille et amie, vous voulez que je vous dise moi-même que je suis heureuse des grandes

faveurs que le Ciel nous accorde au moment où nous nous y attendions le moins. Oh ! que le bon Dieu est bon ! Il tient le cœur des hommes entre ses mains. Comme il fait triompher son œuvre ! On reconnaît enfin que c'est bien l'œuvre de Dieu. Je n'ai plus rien à désirer, sinon de le glorifier en m'humiliant de plus en plus et en tâchant de lui être fidèle jusqu'à la mort (1). »

Ces dispositions saintes n'étaient du reste, si nous pouvons dire, que la continuation de celles qui l'avaient constamment animée au plus fort même de l'orage, alors que toutes les épreuves s'étaient comme coalisées, Dieu le permettant ainsi pour la faire souffrir de toutes parts à la fois. Il existe, à cet égard, des détails précieux, que de dignes Filles de la vénérée Mère ont religieusement conservés, et que nous transcrivons avec le même sentiment.

« Je me rappelle, écrivait l'une d'elles, combien était admirable le courage surhumain de notre vénérée Mère, alors qu'elle souffrait à la fois persécution du côté de Paris et d'Autun. Un jour, en particulier, qu'elle se promenait dans le dortoir, croyant qu'elle y était seule, je l'entendis qui disait à Notre-Seigneur, d'une voix animée et pleine d'amour : « Mon « Dieu, je vous remercie de m'envoyer des peines et des « croix. Que vous êtes bon ! Je ne me confie qu'en vous seul ! « Aidez-moi à supporter toutes celles qu'il vous plaira de m'en- « voyer. » — « Sans doute pour fortifier son âme, écrivait une autre, car elle avait alors de graves soucis, elle récitait en particulier l'Office du Sacré-Cœur ; et nous la trouvions prosternée dans la chapelle, où elle entrait par sa chambre. Lorsqu'on la voyait si longtemps en prière et comme anéantie

(1) Lettre de 1846.

devant Dieu, on se disait : « La chère Mère doit avoir encore « quelque nouvelle peine. »

Quels furent donc ses transports lorsque, l'accord avec Autun ayant été signé, Notre-Seigneur, ainsi que nous l'avons dit, vint reprendre possession de son trône d'amour dans la chapelle de la rue de Valois ! On peut s'en faire une idée par ce passage d'une lettre que lui écrivait alors sa sœur, la Mère Rosalie, avec tout l'abandon de l'amitié :

« Ma très chère Mère générale, vos quelques lignes m'ont fait un bien grand plaisir. Vous me parlez du bonheur de la prière dans notre sainte chapelle de Paris, durant cette belle octave du Saint-Sacrement, de manière à réveiller notre foi par la ferveur de la vôtre... Il est certain, ma très chère Mère, que rien ne m'édifie davantage que le souvenir de votre piété recueillie dans la prière; et j'avoue qu'elle excite mon envie autant que mon admiration... »

Au dehors, la pacification qui venait de se produire donna lieu de se manifester aux sentiments intimes dont on était partout animé à l'endroit de la Congrégation et de sa digne Fondatrice. Tous les jours, celle-ci recevait, et de vive voix et par écrit, des témoignages de congratulation pour l'heureuse issue du différend qui avait si longtemps préoccupé l'opinion publique. « Tous « les Evêques, écrivait-elle, me témoignent leur satis- « faction. » Parmi les hauts fonctionnaires du Ministère de la marine, un ancien gouverneur de la Guyane, alors sous-secrétaire d'Etat, M. Jubelin, lui écrivait : « Je viens « un peu tard, mais avec une bien sincère satisfaction, « vous féliciter de l'heureuse issue de vos différends avec « Monseigneur d'Autun. Je ne doutais pas que ce ré-

« sultat n'arrivât un jour, et il ne pouvait en être autre-
« ment pour moi, qui ai eu tant d'occasions de reconnaître
« votre excellent esprit. »

Après avoir conduit elle-même à Cherbourg onze de ses Filles à destination de l'île Bourbon, la R. Mère se rendit à Autun, pour faire sa visite de remerciement à Mgr d'Héricourt. Le Prélat lui renouvela alors ses témoignages de bonté et de bienveillance. Déjà il lui en avait donné une preuve touchante, en nommant M. l'abbé Genty, aujourd'hui vicaire général d'Autun, aumônier de la Communauté et du noviciat.

A Cluny, la digne Mère éprouva toutes les douceurs que fait goûter le calme après la tempête, la paix après la guerre. Pendant le court séjour qu'elle y fit — car elle se multipliait plus que jamais pour les affaires générales et particulières de l'Institut — elle reçut les plus chaudes félicitations du clergé et des principaux habitants de la ville, et put surtout voir de ses propres yeux l'excellent état de la maison : déjà commençaient à paraître les fruits qui naissent d'ordinaire avec plus d'abondance au pied de l'arbre de la croix. Elle écrivait de Paris, à sa sœur, la Mère Marie-Joseph :

« J'arrive de Cluny, où je suis restée huit jours agréablement. Nous avons causé tout à notre aise des maux passés, du bien présent, des espérances qui sont entre les mains de Dieu. Tout m'a paru sous un jour nouveau. M. l'aumônier est très bien; les novices et les postulantes en nombre suffisant et bien ferventes; parmi elles, il y a quelques sujets de mérite. La direction est douce et convenable; toutes les physionomies annoncent le calme et la paix. Les santés sont améliorées, mais les bourses sont toujours vides... » Sur quoi elle ajoutait,

dans une autre lettre : « Nous sommes pauvres comme des rats d'église, mais riches de confiance. »

Les temps devaient devenir plus difficiles encore ; mais ce n'était pas là son plus grand souci. « Elle comptait bien, disait-elle, que Marie et Joseph, qui avaient déjà tant fait pour leurs enfants, ne les abandonneraient pas. » Elle ne cessait d'ailleurs d'admirer la divine Providence dans tout ce qui était arrivé à Cluny ; et causant un jour avec ses Filles d'Alençon sur ces événements, dont le souvenir était encore tout récent, elle leur disait, entre autres choses : « Voyez, mes chères enfants, comme Dieu est « admirable ! Si cette tempête n'avait pas été soulevée et « n'avait pas fait essaimer nos maisons de Cluny et de « Paris, nous n'aurions pas pu nous charger ici de ces « œuvres. » — Elle voulait parler du Pensionnat et de « l'Orphelinat. — Il faut donc adorer toujours, mais « surtout dans les peines et les épreuves, les desseins « impénétrables de Dieu. »

En terminant ce chapitre, nous ne mentionnerons que pour mémoire certains petits nuages qui s'élevèrent encore, vers ce même temps, au sujet de quelques points, et notamment pour la formule des vœux, réclamés par Mgr d'Autun, comme Evêque de la maison chef-lieu de l'Institut. Son Excellence le Nonce ayant été consulté, des concessions de moindre importance furent faites au Prélat, en ce qui concernait du moins le diocèse. Et comme la Mère Rosalie, Supérieure de Cluny, manifestait quelque répugnance ou crainte à cet égard, la R. Mère Fondatrice, se plaçant à un point de vue plus large et plus élevé, écrivait avec sa rondeur ordinaire : « Ma sœur Rosalie a quelque peine à mordre à l'hameçon. Mais

à quoi servirait-il de regimber dans les petites choses? Contentons-nous des grandes, et remercions le bon Dieu d'avoir si bien conduit les affaires; le reste viendra. Tout le monde, étonné de ce dénouement, dit : « Miracle ! « J'ai eu moi-même bien de la peine à avoir confiance, mais je commence à respirer et j'espère. »

Quelques mois à peine, cependant, s'étaient écoulés, que l'on put craindre le retour des jours les plus mauvais. Un seul noviciat, celui de Cluny, existait en fait ; mais, par la force même des choses, en diverses communautés de France, comme à Limoux, pour le midi, à Paris, Rouen, Alençon, des cérémonies de vêture et parfois même de profession avaient lieu. Sans doute, les archevêques ou évêques des diocèses respectifs autorisaient ces cérémonies, avec le consentement exprès ou tacite de Mgr d'Autun ; mais, si Mgr d'Héricourt ne pouvait que souscrire à ces demandes, il ne souffrait pas sans quelque peine cet état de choses, nécessité cependant par les besoins de la Congrégation. D'autre part, le Prélat ne voyait pas non plus avec plaisir les absences de Cluny fréquentes et prolongées de la R. Mère générale — absences également réclamées par les affaires de l'Institut —; et enfin, quoique dans de bonnes intentions assurément, il aurait préféré voir plutôt restreindre qu'étendre la sphère des œuvres de l'Institut à l'étranger. Et cependant, n'était-ce pas là le caractère spécifique , et comme la mission propre des Filles de la R. Mère Javouhey, à qui Dieu, dans de merveilleuses visions, avait montré des hommes, des femmes et des enfants de toutes les races et couleurs qui se partagent l'humanité !

Par suite donc de cet ensemble de motifs, qu'il nous a

été possible de saisir dans l'ensemble de pièces et documents mis à notre disposition, Mgr l'évêque d'Autun donnait parfois à entendre qu'il était résolu à mettre fin à cet état de choses. Ce qui fut rapporté à la R. Mère, et sans doute avec cette teinte d'exagération que prennent facilement les nouvelles en passant par plusieurs bouches. « La clameur générale, écrivait-elle, rapporte qu'on prépare un grand coup, qui nous mettra à la raison. On avait su, disait-on, mettre dans le parti le Ministre de la marine, le Nonce, etc. J'ai été à la source, j'ai vu le digne Nonce au sujet de tous ces bruits, et, avec une grande expression de bonté, il m'a dit : « Jamais, « jamais, vous ne m'aurez pour ennemi ; et à Rome « je vous serai plus utile encore qu'à Paris. » Nous sommes sorties de cette audience comblées de consolations. » « J'ai appris depuis, ajoutait-elle, que cette bienveillance du représentant du Pape pour notre Congrégation a fait ouvrir les yeux à plusieurs évêques qui ne connaissaient pas bien nos affaires. En voyant que Rome nous soutenait, ils se sont peu à peu désintéressés de la cause de Mgr d'Héricourt, disant : « Ce bon Evêque d'Autun est vraiment trop difficile, nous ne pouvons le suivre dans cette voie. »

Telles étaient les dispositions de l'épiscopat et du clergé en général. Quant à l'autorité civile, la R. Mère Fondatrice put constater que ce n'était pas en vain qu'on avait cherché à éclairer le Ministère par la réponse aux fameux Mémoires. Le gouvernement, d'ailleurs, n'avait aucun motif de rompre avec tout un passé de rapports bienveillants et d'encouragements décernés à la R. Mère Javouhey et à son Institut, dont on admirait le dévouement dans nos petites et nos grandes colonies.

A quelque temps de là, la digne Mère pouvait écrire avec confiance et plein abandon entre les mains de Dieu :

« On nous assure que nous sommes en voie de tranquillité. Laissons, en tous cas, s'agiter, se tourmenter ceux qui peuvent nous être contraires. Conservons la paix à tout prix, autre que le péché. » — « Nous continuons, disait-elle encore, à faire le bien sans tambour ni trompette, et l'œuvre de Dieu avance. Il me semble que nous touchons à l'une de ces grandes époques, pour la Congrégation, qui ne se rencontrent pas souvent dans un siècle. J'ai de grands projets pour le bien, mais je ne sais pas si le bon Dieu me permettra de les exécuter. Oh ! priez pour que je fasse toujours en tout sa très sainte volonté (1) ! »

Ce sera là, jusqu'à la fin, la prière de son âme. Et cette docilité constante à la divine volonté, Dieu ne cessera de la récompenser dans sa fidèle servante. Avant de mourir, il lui sera donné de voir la Congrégation solidement affermie et entrée dans une phase nouvelle, gage et principe de bénédictions abondantes, dont elle recueille encore aujourd'hui les fruits.

(1) Lettre de 1846.

LIVRE ONZIÈME

LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE LA SAINTETÉ.

(1847-1850.)

CHAPITRE PREMIER

La vertu de la R. Mère se perfectionne dans la tribulation. — Les épreuves deviennent la source de nouvelles bénédictions pour l'Institut. — Une ére nouvelle s'ouvre à son zèle pour l'évangélisation des noirs esclaves. — Succès de cette mission. — La Providence envoie de nombreuses vocations; la R. Mère les favorise avec un admirable désintèressement. — Etat prospére de l'Institut.

La divine Sagesse, dans une comparaison placée tous les jours sous nos yeux, nous a découvert une des lois qui régissent le monde moral et spirituel. « Si le grain de froment, dit Notre-Seigneur, ne tombe en terre et n'y meurt, il reste seul; mais s'il y meurt, il rapporte beaucoup de fruit (1). » C'était l'annonce de ses propres opprobres et de sa mort cruelle, mais aussi de sa glorification qui devait suivre; car, ajoutait-il : « Lorsque j'aurai été élevé de terre (par le crucifiement), j'attirerai tout à moi (2). »

Ces paroles si simples, mais si profondes, renferment

(1) S. Joan, XII, 24 et 25.
(2) S. Joan, XII, 32.

comme en substance l'histoire des plus grands saints, non moins que de l'Eglise elle-même, et des institutions religieuses et apostoliques qui en forment la portion la plus précieuse. Partout, que voyons-nous, comme condition de vitalité, de croissance et d'expansion, sinon l'épreuve, la souffrance, une sorte de décomposition et de mort? Partout la vie semble jaillir plus abondante et plus pure du sein même du tombeau.

Ce beau spectacle, la vie de la R. Mère Javouhey nous y fait de plus en plus assister. Depuis son retour définitif de la Guyane française, nous avons vu ses nouvelles et dures épreuves ajoutées à toutes les précédentes; et elles n'étaient pas les seules, car nous avons dû nous restreindre dans le récit de ses peines et difficultés, qui semblaient renaître sans cesse sous toutes les formes. Or, nulle époque ne fut, peut-être, plus féconde en grâces et en bénédictions de toute sorte, ni pour son âme, ni pour l'Institut, avec lequel elle avait identifié son existence.

En ce qui la concerne elle-même, on admire par toute sa correspondance comment la vie de la foi prenait en elle des accroissements toujours plus beaux. Rien n'était plus capable de l'attacher à la terre, où elle n'avait d'autres affections que sa Congrégation, en vue de Dieu et des âmes. Sa conformité à la volonté divine devenait de plus en plus entière, et plus aucune peine n'était capable de troubler la sérénité de son âme.

Elle-même, sans le savoir, faisait connaître les dispositions saintes dont elle était animée, dans cet épanchement d'une de ses lettres à la Supérieure de la Guyane :

« Ma bien chère et bien-aimée Fille, lui écrivait-elle, que je vous remercie de la bonne nouvelle que vous m'avez donnée

en me disant : Je suis heureuse! L'êtes-vous encore? Oh! que je le désire! Il est si doux de voir une Supérieure heureuse! *Vous savez que c'est mon état habituel. Oui, je suis heureuse toujours, au milieu des tracas et des contradictions. Je suis triste quelquefois, mais toujours heureuse. Puisse mon exemple faire la règle de votre conduite habituelle! Souffrez tout pour l'amour de Dieu; vous trouverez là une grande consolation et surtout la paix de l'âme.* » — « Je n'ai qu'une crainte, écrivait-elle encore, c'est de ne pas faire en quelque chose la sainte volonté de Dieu. »

Tel était le degré de perfection intérieure auquel ses longs travaux apostoliques et ses épreuves, ni moins longues ni moins pénibles, avaient graduellement élevé l'âme de la R. Mère. Elle voyait de même, pour la Congrégation, des gages précieux de bénédictions divines dans les contradictions et difficultés par lesquelles la Providence l'avait fait passer. « Je suis persuadée, écrivait-elle, que toutes ces peines tourneront à l'avantage de la Congrégation, et qu'un jour nous serons très heureuses de les avoir éprouvées. » Ce mélange de biens et de maux, qui forme comme le tissu de toute existence humaine, sa foi vive en cherchait toujours l'explication en Dieu, qui est le guide et le modérateur de toutes les créatures sorties de ses mains. « Le bon Dieu, disait-elle, nous comble de grandes faveurs; il nous envoie les croix, les tribulations, les consolations, tout cela pêle-mêle, ce semble, mais combiné de telle manière que les unes font la balance des autres. O sagesse, ô bonté divines! »

Et, comme pour appuyer cette pensée par des preuves pleines d'actualité, elle écrivait encore : « La croix sera notre force. C'est dans la tribulation que se montrent les

âmes fortes. Si vous saviez les beaux traits que nous avons eus sous les yeux ! De jeunes filles ont montré un jugement dont l'âge mûr s'honorerait ; des vocations chancelantes sont devenues solides et très édifiantes par la persécution. »

Dans ces paroles, il est facile de reconnaître une allusion aux événements de Cluny. A la suite de ces graves événements, qui auraient pu ébranler la Congrégation jusque dans ses derniers fondements, la pieuse Mère voulut se mettre en rapports plus directs et plus intimes avec toutes ses Filles de France. Ce qu'elle fit en assistant à quatre retraites successives dans les principales communautés ; et elle put, à cette occasion, constater que l'orage n'avait fait que purifier l'atmosphère. A peine quelques fruits chétifs ou véreux étaient tombés de l'arbre ; et les autres avaient plutôt profité que souffert des efforts de la tempête. Elle ne put trop s'affliger, d'ailleurs, des quelques défections survenues, car elle-même, en partant pour Cluny, lors des fameuses journées de septembre, avait dit : « Je vais si bien remuer le prunier, qu'il n'y a que les fruits sains et vigoureux qui tiendront à l'arbre. »

Sa présence au milieu d'un si grand nombre de membres de l'Institut, et dont beaucoup y étaient entrés durant ses longues absences, fut elle-même un bienfait du ciel. Car on ne pouvait la voir et la connaître sans l'estimer et l'aimer, sans éprouver au dedans de soi-même quelque chose des dispositions si généreuses et si saintes qui remplissaient son âme et se faisaient jour dans toute sa personne comme dans tous ses entretiens. De là, ces élans de la reconnaissance de la Mère Rosalie, dans une lettre à sa vénérée sœur :

« Vous aurez vu, ma très chère Mère, tous vos enfants de France réunis en quatre sections, du Nord au Midi. C'est réellement une faveur bien grande, pour cette famille chérie que Dieu vous a donnée, de pouvoir se dire : « Nous avons vu notre Mère, nous la connaissons. » Vous ne serez plus étrangère à aucune de vos Filles, et cela après la grande révolution de 1845 ! Je ne puis m'empêcher de voir là un petit miracle. »

Concurremment avec les épreuves dont nous avons parlé, s'ouvrait aussi pour la Congrégation une ère nouvelle quant à ses œuvres de dévouement dans les colonies. La question de l'émancipation des esclaves faisait chaque jour son chemin. Depuis plusieurs années déjà, une nation voisine et rivale, l'Angleterre, était entrée dans cette voie ; et le gouvernement de la France y était lui-même poussé par toutes sortes de courants d'idées, au service d'intérêts divers. Seuls, les propriétaires de noirs s'efforçaient d'enrayer ces tendances vers l'abolition d'un régime auquel ils devaient une partie de leurs richesses et de leur prééminence sociale.

Afin donc de ménager la transition du règne de l'esclavage à celui de la liberté, et d'opérer cette transformation sans secousse violente ni aucun des malheurs qu'on pouvait tout naturellement en attendre, le Ministère fit appel à la religion. Car n'était-ce pas faire appel à la religion que de faciliter au clergé de nos colonies l'exercice de son ministère auprès des esclaves des habitations ; que d'ouvrir dans les quartiers des écoles où les enfants noirs iraient puiser, avec les premiers éléments de la culture intellectuelle, la connaissance de nos vérités religieuses ; que de demander à la fois, pour ces écoles et pour l'instruction religieuse des noirs adultes, des Frères

de Lamennais ou de l'Instruction chrétienne, et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ? Le gouvernement rendit donc un éclatant témoignage à la religion, en sollicitant son concours pour cette mission importante, délicate, et pour laquelle lui-même déclarait son incompétence. Ses offres furent généreusement acceptées.

La R. Mère Javouhey, en particulier, ne pouvait manquer de seconder de tout son pouvoir ces vues bienfaisantes pour une classe d'hommes qu'elle considérait à bon droit comme un héritage spécial donné par Dieu même à son Institut. Aussi s'empressa-t-elle de préparer les instruments destinés à cette œuvre de zèle, dont son grand esprit de foi lui révélait tout le prix. Elle écrivait notamment, à cet égard :

« Jamais nous ne fûmes mieux montées pour préparer les ouvriers pour la vigne du Seigneur. *Nous ne négligerons rien pour les mettre à même d'évangéliser les pauvres noirs. C'est la mission qui nous occupe en ce moment. Je me sens animée d'un grand zèle pour le salut de ces malheureux. Priez, ma chère Fille; priez Marie et Joseph qu'ils m'obtiennent de leur divin Fils de bien remplir cette sainte mission.* »

Les toutes premières écoles destinées aux noirs avaient été ouvertes, pour la Martinique, dans les deux grands centres de population : Saint-Pierre et Fort-de-France, dès le 1er janvier 1842. Mais cette œuvre, jusque-là assez restreinte, prit un grand développement et s'étendit à toutes les autres colonies dans le cours des années 1845, 1846 et 1847. Et sur ces nouveaux travaux, aussi généreusement acceptés par la R. Mère Fondatrice que courageusement accomplis par ses Filles animées de son

esprit, les annales de l'Institut nous ont conservé des lignes qui réclament ici leur place. « Ce fut là, pour nos Sœurs, y lisons-nous, un véritable apostolat qu'elles eurent à exercer en faveur d'une classe qui n'avait jamais connu que l'ignorance et l'abjection par suite du joug de l'esclavage. Sans se laisser impressionner par les préjugés de la classe dominante, qui ne concevait pas que l'on pût s'occuper avec soin des noirs, elles se dévouèrent à leurs humbles fonctions avec d'autant plus de charité et d'abnégation, qu'il en rejaillissait sur elles une certaine défaveur. Pour mieux dire, les idées du milieu où elles vivaient se trouvaient effacées à leurs yeux par la considération des misères qu'elles pouvaient aider à soulager et quelquefois à guérir. — Il ne s'agissait pas, pour les nouvelles institutrices, d'apprendre seulement à lire et à écrire à des enfants, mais encore et principalement de les élever chrétiennement, de les former à la piété et à la vertu, et de continuer à les suivre lorsque ces jeunes filles cessaient de fréquenter leurs classes. C'est ce qu'elles faisaient au moyen des associations de persévérance et des confréries qu'elles avaient soin d'établir et qu'elles dirigeaient avec la plus pieuse sollicitude; elles exerçaient de cette manière une influence notable sur la conduite de la jeunesse.

« Etendant encore plus loin la sphère de leur dévouement, elles réunissaient, à certains jours de la semaine, les femmes adultes, celles mêmes qui avaient atteint l'âge de la vieillesse, afin de leur apprendre le catéchisme, de les préparer à la réception des sacrements et de les maintenir dans le devoir. Elles participaient ainsi, dans une assez large mesure, aux travaux des ecclésiastiques,

pour qui elles étaient d'utiles auxiliaires. Et l'on put bien voir combien Dieu répandait de bénédictions sur leurs entreprises, en les rendant fructueuses et efficaces.

Il est ici surtout question des Antilles. « Mais, poursuivent les Annales, ces mêmes efforts de dévouement se répétaient partout. A Bourbon donc, comme à la Martinique et à la Guadeloupe, au Sénégal et à la Guyane, jusque sur les plages insalubres de Sinnamary, c'était la même ardeur, la même générosité pour travailler à l'amélioration morale d'une race tenue jusque-là à l'écart des bienfaits de la civilisation chrétienne. »

L'âme de la R. Mère Javouhey en était remplie d'une pieuse consolation. Et sa digne sœur, la Mère Rosalie, redisait après elle, avec l'expression d'une joie toute sainte : « Le bien se fait parmi nous; les pauvres noirs sont évangélisés et ils deviennent partout l'objet de nos soins. Dieu est servi avec ferveur par la Congrégation. Voilà des nouvelles bien consolantes; elles font tressaillir mon cœur et me font dire, avec un vif sentiment de reconnaissance : Dieu soit béni mille fois de ce qu'Il daigne nous employer à cette œuvre de salut ! »

Pour remplir cette mission de dévouement, une grande science, assurément, n'était pas nécessaire ; mais il fallait quelque chose de plus que la science humaine, cette science d'ordinaire si vantée, et dont le pouvoir est si restreint lorsqu'il s'agit des intérêts de Dieu et des âmes. Il fallait avant tout ce que l'on a si bien appelé la science des saints, et que la vénérée Mère caractérisait ainsi dans une lettre à la Mère Rosalie, sa sœur : « On nous demande des Sœurs, dit-elle, pour l'instruction des esclaves ; voyez à nous en choisir trois. Il n'est pas besoin

d'une grande science, mais de beaucoup de piété, de bonne volonté, d'instruction religieuse. Qu'elles aiment à faire le catéchisme, à gagner des âmes au bon Dieu. »

C'était par ces mêmes moyens, on s'en souvient, qu'elle-même, dans sa jeunesse, avait conservé les pratiques religieuses parmi la jeunesse de Chamblanc et des environs, alors que l'impiété révolutionnaire cherchait à éteindre par toute la France le flambeau de la foi. Aussi envoyait-elle avec confiance dans les colonies, pour l'évangélisation des noirs, les Sœurs les moins lettrées, lorsqu'elle trouvait en elles une piété fervente, une connaissance solide de la Religion, et du dévouement pour les âmes. — L'une d'elles, en recevant avec soumission cette obédience, lui objectait cependant humblement son incapacité. Mais la digne Mère, qui n'ignorait pas ce que cette bonne âme renfermait d'esprit de foi et de zèle, se contenta, pour toute réponse, de lui demander si elle savait faire le signe de la croix. Après quoi, elle ajouta : « Allez, mon enfant, vous en savez plus qu'il ne vous en faut pour gagner des âmes à Dieu. » Et effectivement, rapporte le témoignage que nous citons, cette Sœur a parfaitement réussi, non seulement auprès des enfants, qu'elle formait à la piété et à la vertu, mais encore auprès des vieilles femmes, c'est-à-dire, de ces pauvres négresses auxquelles elle apprenait le catéchisme. Elle a rempli longtemps près d'elles un véritable apostolat, que Dieu s'est plu à bénir. »

Le trait que nous venons de citer ne constituait cependant pas une règle ; c'était plutôt une exception. Car, en règle générale, la R. Mère Fondatrice entretenait une grande émulation pour l'étude, surtout parmi les jeunes

sujets, tout en donnant toujours le premier pas à la piété et à la connaissance de la Religion. Elle écrivait à la Mère Rosalie, à Cluny :

« Ce qui me tourmente, c'est de n'avoir pas de sujets prêts à partir, malgré les demandes réitérées qu'on ne cesse de nous faire de toutes parts. Vous ne pressez pas assez l'instruction ordinaire. Faites doubler les leçons des commençantes par de bons principes de lecture, d'écriture, etc. Puis le catéchisme appris par cœur, le catéchisme historique de Fleury, le catéchisme des fêtes. Comprenez-le bien, ce que je ne fais que vous indiquer est de la plus grande importance. Ne craignez pas de vous en occuper vous-même. Oui, je vous le répète, les principes, toujours les principes pour l'acquisition des connaissances voulues, puis la bonne tenue, la politesse religieuse et le reste. »

La R. Mère apportait le plus grand soin au choix du personnel destiné à la mission des noirs. D'ordinaire, elle y consacrait certaines Sœurs déjà faites au climat des colonies et ayant un peu l'habitude des noirs, et elle complétait leur nombre par de jeunes religieuses venues de France, qui devaient se former à l'école des premières. Parfois aussi elle faisait des mutations de sujets entre diverses colonies, ou des changements d'emploi. Et à cet égard, on ne peut voir sans quelque étonnement comment tous les noms et toutes les personnes avec leurs aptitudes diverses lui étaient présents. On eût dit qu'elle n'avait, pour cela, qu'à jeter un coup d'œil sur un tableau placé sous ses regards. Mais ce qui n'est guère moins admirable, c'est la docilité parfaite avec laquelle, sur une seule parole de sa bouche, ou un seul mot de sa plume, tout le monde, supérieures et inférieures, se

laissait mouvoir, placer, déplacer, ou replacer à son gré.

Sûre d'être toujours ainsi obéie, elle écrivait notamment à la Supérieure de la Guyane :

« Je vous envoie d'excellentes Sœurs ; je les aime comme une mère aime des enfants selon Dieu... Trois parmi elles sont pour l'instruction des noirs. La Caravane en prendra trois des vôtres, les sœurs une telle et une telle, pour les conduire à la Guadeloupe, où elles sont attendues, et où iront les rejoindre de jeunes Sœurs qui partiront d'ici pour se rendre directement aux Antilles. Je ne doute pas de l'obéissance de nos chères Filles, qui se prêteront avec plaisir à la grande œuvre qui vous est confiée d'évangéliser les noirs, de leur faire connaître les vérités de notre sainte religion. »

En vue du meilleur accomplissement de cette mission, la digne Mère ne négligeait par ailleurs aucun des moyens conseillés par la prudence ; et, mettant sous les pieds cet amour-propre qui dédaigne de marcher sur les brisées d'autrui pour se frayer à lui-même des routes nouvelles, elle recommandait à ses Filles de s'inspirer de l'expérience des autres, en se dévouant elles-mêmes sans réserve à la tâche si belle que Dieu leur avait confiée. C'est ainsi qu'elle écrivait à la Supérieure des Etablissements de l'île Bourbon, à l'occasion de l'envoi de quelques nouvelles collaboratrices :

« Tâchez, ma chère Fille, qu'on fasse tout le bien qu'on pourra aux pauvres noirs. Mettez-vous sous la protection des saints missionnaires qui ont à s'occuper des écoles des petites négresses ; ils ont l'expérience. Priez-les de diriger les Sœurs que vous chargerez de cette mission. Vous avez aussi les Frères chargés de l'instruction des petits noirs, qui pourront vous servir de modèles pour la tenue des classes. Puis mettez

nos chères Filles entre les mains de bonnes Supérieures, qui les élèvent dans l'esprit de notre saint état ; qu'elles soient simples, courageuses, aimant les enfants, et qu'elles donnent partout le bon exemple. J'espère que, quelque faibles que puissent être ces instruments, Dieu les rendra utiles à sa gloire et au salut des âmes qu'elles sont appelées à diriger dans les voies du salut, en tout ce qui peut dépendre de pauvres religieuses. »

Dans une seule année, un essaim de cinquante Religieuses au moins avait quitté la ruche bénie de la Maison-Mère de la Congrégation, pour aller répandre jusque dans nos îles les plus éloignées les bienfaits de l'éducation chrétienne. C'est ce que la pieuse Mère se plaisait à faire connaître à toutes ses Filles, afin d'entretenir parmi elles le feu sacré du zèle apostolique et d'obtenir de toute sa famille religieuse des prières pour la grande œuvre de l'évangélisation des noirs. Elle écrivait, entre autres, à la Mère Joséphine, supérieure de Pondichéry :

« Ma bien chère Fille, on nous assure qu'un bâtiment part pour Pondichéry ; je veux donc vous dire pourquoi je me trouve ici, au Havre. J'y arrive avec treize Religieuses qui partent pour les Antilles. Elles s'embarquent remplies de courage et de bonne volonté ; elles sont appelées pour évangéliser les esclaves, afin de les préparer à la liberté. Depuis une année, cinquante sont parties pour la même mission. *Prions toutes le Seigneur, qu'il donne le succès à leur sainte entreprise.* »

Les prières ne firent point défaut, en effet, dans tout l'Institut, pour une œuvre si conforme à son but le plus cher. Et les bénédictions divines furent si abondantes, que les propriétaires d'esclaves ne purent eux-mêmes

s'empêcher de rendre hommage à l'heureuse influence de l'instruction religieuse sur ces pauvres gens, que l'on s'était presque habitué à regarder comme incapables de recevoir les bienfaits de la vraie civilisation. « Partout, écrivait encore la R. Mère, on trouve que l'instruction rend les nègres plus doux, plus soumis à leurs maîtres, plus rangés et plus probes. Aussi toutes les colonies réclament-elles de nouvelles Sœurs, et, cette année 1847, le nombre en sera encore, comme la précédente, augmenté de cinquante. »

Ce qui ajoutait à la reconnaissance de la R. Mère, c'est que la divine Providence, en confiant à l'Institut le soin de cultiver ces nouveaux champs du père de famille, lui procurait en même temps les ouvriers nécessaires. Sa confiance à cet égard n'avait pas été trompée. Car, au temps où le gouvernement faisait appel à son dévouement pour cette entreprise, elle écrivait : « Mais qui nous donnera tous les sujets nécessaires pour remplir cette belle mission ? C'est maintenant qu'il faut demander à Notre-Seigneur un petit miracle, non de multiplication de pains, mais de multiplication de vocations... Le bon Dieu, qui a fait déjà tant de miracles pour les Sœurs de Saint-Joseph, ne leur refusera pas non plus celui-là. »

Mais pour ne pas tenter Dieu, et seconder en cela de tout son pouvoir l'action providentielle, la digne Mère crut devoir ouvrir aussi facilement la porte de la Congrégation que celle de son cœur à toutes les âmes de bonne volonté que la divine Providence lui envoyait. Il lui suffisait, pour les admettre, de voir en elles un désir sincère de se donner à Dieu et de se dévouer pour sa gloire.

Une jeune personne que ses parents avaient retenue

dans le monde bien au delà de ses désirs, s'étant présentée à une Communauté de Saint-Joseph, n'avait pu y être reçue à cause de son âge : elle avait dépassé la trentaine. Deux fois déjà elle avait été éconduite, lorsqu'elle eut l'idée de profiter du passage de la R. Mère Fondatrice par cette Maison, pour faire près d'elle une nouvelle tentative. La digne Mère l'accueille avec bonté, et, après avoir jeté sur elle un de ces regards qui semblaient lire au fond des âmes, lui demande quel est son âge. « Ah ! ma chère Mère, j'ai trente-trois ans, répond-elle timidement. » — « Eh bien, reprend celle-ci, c'est l'âge qu'avait Notre-Seigneur lorsqu'il donna sa vie pour sauver les hommes ; vous pouvez marcher à son exemple, en suivant la sainte vocation à laquelle vous aspirez depuis longtemps ; vous passerez le reste de votre existence à vous dévouer, pour gagner des âmes à Dieu. » L'événement justifia cette parole, et la personne dont il s'agit travaille depuis longtemps, sous le brûlant climat du Sénégal, à remplir la noble tâche que lui a tracée, en l'admettant, la vénérée Mère Fondatrice.

La question de pension et de dot était toujours la dernière dont celle-ci se préoccupait. Se rappelant, en effet, que la Congrégation avait eu, en quelque sorte, pour berceau l'étable de Bethléem, et qu'elle n'avait pas laissé de grandir et de se développer dans l'obscurité et le travail de Nazareth, la R. Mère ne voulut jamais faire des intérêts matériels une condition d'admission. Il fallait vivre cependant, et de grandes dépenses étaient nécessaires pour l'entretien des maisons de formation ; mais c'était à toutes les Communautés à y pourvoir, en se conformant bien aux règles de la pauvreté religieuse, ainsi que d'une sage

économie, de manière à contribuer, chacune selon ses moyens, à alimenter les sources mêmes de la Congrégation. On ne devait y amasser d'autres richesses que des vocations nombreuses et dévouées, sacrifiant le bien-être individuel et la satisfaction propre aux intérêts communs du bien, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Les intérêts spirituels et l'accroissement des œuvres de zèle de la Congrégation n'étaient pas le seul motif qui engageât la R. Mère à recevoir facilement les sujets, et à développer, toutes les fois qu'elle en avait l'occasion, les germes de la vocation religieuse. Son amour surnaturel pour les âmes, son désir d'assurer leur salut, lui faisaient aussi comme un devoir de faire entrer dans l'arche sainte de la religion celles qui étaient exposées à périr dans le naufrage de la vie du siècle. Entre mille autres témoignages, nous nous contenterons de citer les lignes suivantes d'une de ses filles les plus dévouées. Elle écrivait :

« Dire les peines et les angoisses de son cœur quand elle apercevait de ces jeunes personnes exposées à se perdre, serait chose impossible. Combien de fois j'ai entendu s'échapper de son cœur ces accents de son zèle : « Oh ! si je pouvais du moins les ravir au démon ! » Ses prières ne furent pas toujours sans effet : par son air de bonté et ses paroles qui gagnaient tous les cœurs, elle ramena au bien, dans la localité même dont je parle, deux jeunes personnes, qui, plus tard, entrèrent dans l'Institut. »

Plus d'une fois la divine Providence se servit ainsi de la R. Mère Fondatrice, pour attirer des sujets dans sa famille religieuse, à l'occasion surtout de ses fréquents voyages en Bourgogne et en Normandie, en Bretagne ou dans le midi de la France. En tous ces lieux, en effet, le

nom de la Mère Javouhey était connu, et volontiers les jeunes personnes se groupaient autour d'elle à son passage, pour la voir, l'entendre et s'édifier de ses touchants récits. Il lui était facile alors, on le comprend, d'amener la conversation sur le sujet de la vocation religieuse. Et en plus d'une rencontre, ses paroles, auxquelles Dieu attachait une grâce spéciale de persuasion, firent naître dans les cœurs des désirs d'une vie plus parfaite, toute consacrée à Dieu et aux bonnes œuvres.

On cite de plus telles jeunes filles de famille, qui, ayant déjà fait choix de l'Institut dans lequel elles désiraient entrer, sentirent leurs idées se retourner subitement à cet égard, à la seule vue de la R. Mère, ou à la suite d'un simple entretien avec elle. Dès lors, leurs aspirations n'étaient plus pour telle ou telle société, également vouée à la vie active, mais pour la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny ; et elles ressentaient pour la digne et pieuse Mère quelque chose de ce sentiment qui animait les Apôtres quand ils protestaient de leur disposition à le suivre partout, fût-ce même à la mort. Tel fut, notamment, le fait d'une digne Mère de Saint-Joseph, qui y a rempli pendant près de cinquante années les fonctions de supérieure ; et c'est de sa propre bouche que nous tenons ce récit.

Il s'attachait, dirons-nous encore, quelque chose de si attrayant, nous allions presque dire de si séduisant, à toute la personne de la R. Mère Javouhey, que les supérieures des communautés étrangères qui lui offraient l'hospitalité, tout en l'affectionnant beaucoup, redoutaient parfois un peu son passage. Elles craignaient, nous racontait la R. Mère Marie de Jésus, que cette attraction secrète

ne vînt à ébranler quelques vocations, parmi les jeunes sujets en particulier, contre la mobilité et l'inconstance desquels il n'est quelquefois pas mauvais de se mettre en garde. Bien loin d'ailleurs de la R. Mère la pensée seulement de détacher qui que ce fût de sa famille légitime. Jamais ce que l'on appelle l'esprit de corps ne fut en elle le principe d'aucune convoitise à cet égard, non plus que pour les œuvres ; elle savait trop bien que Dieu seul est le maître, et que c'est pour tous que luit le soleil de son inépuisable amour.

Elle savait aussi ce qu'il en coûte de perdre des vocations ; car dans ce temps-là même elle en fit une pénible expérience. Par une de ces épreuves qui se voient quelquefois à l'origine des œuvres, la Maison à peine commencée de Beauvais avait vu passer dans un autre Institut sa supérieure, avec deux autres Sœurs, et cela, notamment, parce que la R. Mère n'avait pas pu, aussitôt qu'elle l'aurait désiré, remplacer la première dans sa charge, dont le joug lui était trop pesant. « C'est M. N..., vicaire général et confesseur extraordinaire de la Communauté, écrivait-elle, qui les a dirigées et les a relevées de leurs vœux et de tout ce qui aurait dû leur donner du scrupule. Elles sont parties laissant cinquante pensionnaires et demi-pensionnaires aux soins de deux maîtresses... Mon affliction a été vive. Mais que Dieu leur donne autant de consolation qu'elles m'ont causé de peine ! C'est là toute la vengeance que je veux en tirer. » — « Beauvais a réparé ses pertes avec avantage », écrivait-elle encore, à quelque temps de là. Ce fut alors, en effet, qu'elle mit à la tête de l'établissement la Mère Sainte-Marie, dont nous avons raconté plus haut la vocation et les travaux si particulièrement bénis.

Ce que Dieu permettait qui lui fût enlevé en petit nombre, lui était rendu en grand nombre par la divine Providence ; car, à cette époque, elle était heureuse de pouvoir écrire : « Nous sommes entassées à Paris et il faut absolument que nous desserrions les rangs. Les postulantes arrivent de tous côtés, mais toujours sur les ailes de la Providence, et ayant pour passe-port leur bonne mine. »

Pour seconder ce bon mouvement, et mettre la Congrégation plus à même de faire face à tous ses besoins, spécialement pour l'éducation, la R. Mère conçut dès lors le projet d'ouvrir, dans trois ou quatre de ses maisons les mieux situées pour les vocations religieuses, de petits postulats, où les jeunes filles, depuis l'âge de dix ans jusqu'à quinze ou seize ans, seraient reçues gratuitement et appliquées à l'étude. Elles devaient avoir un costume spécial et porter le nom de Filles de Marie jusqu'à leur entrée au noviciat de Cluny, pour y achever leur formation et devenir membres de la grande famille de Saint-Joseph. Déjà la digne Mère songeait au choix des Sœurs à mettre à leur tête pour les instruire à fond, et elle exprimait à la Sœur Léontine, *une précieuse conquête de Dieu et de la Congrégation*, comme elle l'appelait, le désir d'avoir des maîtresses formées par elle au beau pensionnat de Saint-Pierre (Martinique), où elle avait la direction des études, sous la supériorité de la R. Mère Onésime (1).

(1) Après son retour en France, la Mère Léontine devint secrétaire générale de la Congrégation ; et, comme déjà nous l'avons dit, c'est à ses persévérantes et consciencieuses recherches que nous devons les nombreux documents qui nous ont servi et nous servent encore pour notre travail.

Ce projet, toutefois, ne put alors avoir de suite, à raison en particulier des événements qui viendront bientôt bouleverser la France et faire avorter toutes sortes de bonnes œuvres. Nous avons cru, néanmoins, devoir le mentionner ici, comme témoignant à la fois de la grandeur des vues et du désintéressement de la R. Mère Fondatrice.

Actuellement telle était la situation de l'Institut, d'après sa propre correspondance. Elle écrivait :

« Nos Maisons de France et d'Outre-Mer vont très bien. Si cela continue, nous aurons bientôt doublé le nombre des membres de la Congrégation. Nous avons été arrosés par les eaux de la tribulation : cela nous a fait grand bien. Le doigt de Dieu est là; nous augmentons à vue d'œil, en France et à l'étranger. Tâchons d'augmenter chaque jour en vertu... La Congrégation compte environ trois cents Religieuses dans les colonies, et sept cents en France, réparties en cent dix maisons. Les maisons du Midi, en particulier, se sont accrues : il y en a trois dans le diocèse de Pamiers, trois dans celui de Carcassonne et une dans celui de Rodez. J'espère que je vous donne des détails que vous n'attendiez pas; c'est pour que vous parcouriez tout cela en esprit, et que vous priiez le bon Dieu de bénir cette grande famille dont vous êtes membre en Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Dans une autre lettre, elle constatait que depuis son retour en France on avait bâti sept chapelles ou églises : à Brest, côté de Recouvrance, et à Saint-Marc, à Alençon, Compiègne, Breteuil, Senlis, Fontainebleau.

« Toutes, ajoute-t-elle, sont charmantes ; les pensionnats sont nombreux, les Noviciats encore davantage. La Providence veille sur la Congrégation ; elle sait bien que nous ne pouvons

rien, que nous sommes de la Bourgogne... Je me sens un courage qui ne peut venir que de Dieu. Oh! ma chère Fille, qu'on est heureux dans les tribulations ! » — « Nous sommes tranquilles et heureuses, écrivait-elle encore. Toutes nos Maisons font le bien. Nous avons grand nombre de Postulantes, qui donnent beaucoup d'espérance. Je crois qu'elles seront meilleures que nous; j'en suis contente. »

Elle-même, la digne Mère, prenait alors des maisons de formation et des vocations un soin tout spécial; ce qui nous donnera lieu d'admirer une fois de plus son dévouement, l'esprit qui l'animait, et son ardent désir de le voir régner de plus en plus dans tout l'Institut.

CHAPITRE II

Comment la R. Mére accueille et encourage les jeunes aspirantes ; sa prudence pour les vocations. — Elle forme les novices aux vertus solides par ses exhortations et ses exemples. — Sa sévérité est tempérée par sa bonté. — Elle inculque l'esprit de famille aux novices et à toute la Congrégation.

Partout où elle se trouvait, à Paris, comme à Cluny, Limoux ou toute autre maison de formation, la R. Mère se faisait un plaisir de recevoir elle-même les jeunes aspirantes qui se présentaient. Et son accueil était alors si maternel et si bon, que celles-ci sentaient tout aussitôt qu'elles avaient retrouvé une mère, et que Saint-Joseph serait vraiment pour elles une seconde famille.

« Notre vénérée Mère, écrivait entre autres une de ses Filles les plus dévouées, me reçut, lors de mon entrée au Noviciat, avec une extrême bonté. Son air aimable, ce quelque chose de si cordial, que l'on sent, mais que la plume ne peut rendre, lui attachait de suite les cœurs de celles que le bon Dieu destinait à l'honneur de devenir ses filles, et l'on se sentait prête à la suivre au bout du monde. J'ai souvent entendu exprimer ces sentiments, que j'avais si fortement éprouvés moi-même. » — « Comment, dit une autre, oublier l'accueil si maternel que me fit notre bien chère Mère Fondatrice ? J'arrivais à Paris toute dépaysée et non sans quelque crainte. Mais à peine en présence de cette bonne Mère, je me sentis à l'aise ; et tous mes petits nuages disparurent lorsque je l'entendis me dire du ton le plus maternel : « Ah ! vous voilà, mon enfant ; prenez une chaise et mettez-vous là, près du feu. Il y a longtemps que nous vous atten-

dions... Vous avez rencontré des obstacles du côté de votre famille ; tant mieux, c'est la marque d'une bonne vocation : les plus éprouvées sont d'ordinaire les plus solides. » Puis, après m'avoir entretenue quelque temps avec une simplicité et un abandon auxquels j'étais loin de m'attendre, elle fit appeler la Mère des novices, et me remit entre ses mains, disant : « Tenez, ma Sœur, voilà une enfant que le bon Dieu vous envoie. Vous en prendrez bien soin, et elle deviendra une bonne Sœur de Saint-Joseph. »

On n'ignore pas ce qu'il en coûte parfois à la sensibilité d'une jeune fille de dix-huit ans pour cicatriser les plaies faites à son cœur par l'éloignement du pays natal et la séparation d'une famille tendrement aimée. Or, la digne Mère, initiée aux délicatesses du cœur humain, ne refoulait point ces larmes par des procédés ou des raisonnements qui n'en auraient guère tari la source, mais elle savait avec prudence donner un autre cours à cette sensibilité.

« Quelque temps après mon entrée, écrivait encore une Sœur ancienne, notre vénérée Mère me vit tout en larmes, et, s'approchant de moi, elle me demanda avec une bonté sans pareille ce qui me faisait ainsi pleurer. « — Est-ce que vous voudriez-nous quitter, mon enfant ? — Oh ! non, ma chère Mère, lui répondis-je, mais je m'ennuie tellement, que je crains de ne pouvoir m'habituer. — N'auriez-vous pas peur de moi ? — Un peu, ma chère Mère. » Alors, pour me consoler, elle me prend la main, et me regardant, elle me dit avec un doux sourire : « M'aimez-vous, mon enfant ? — Oh ! oui, ma chère Mère, je vous aime de tout mon cœur ! — Eh bien, s'il en est ainsi, reprend-elle, ne craignez rien, ce petit orage passera ; il faut d'ailleurs arroser un peu les vocations pour

les faire croître. » Tant de bonté et de simplicité me ravirent, et mon âme recouvra toute sa sérénité. »

Une jeune postulante avait laissé dans le monde sa mère, veuve depuis quelques mois. Celle-ci, ne tenant plus à sa douleur, vint à Cluny redemander sa fille. La R. Mère Fondatrice, qui s'y trouvait alors, fut d'avis qu'il y avait lieu d'accorder quelque chose à l'affliction maternelle. Mais, avant de remettre la jeune fille à sa mère, elle l'assura qu'elle mourrait Sœur de Saint-Joseph, et, comme gage de cette espérance, elle la bénit, puis lui conseilla de continuer à réciter chaque jour le petit office de la sainte Vierge et d'entretenir une correspondance avec la maîtresse des novices. Celle-ci fut fidèle à ces sages conseils, et, au bout de quelque temps, sa mère elle-même, craignant de compromettre son bonheur et de résister à la volonté de Dieu, la ramenait à Cluny.

Une autre jeune fille, à peine adolescente, ambitionnait déjà la faveur de prendre rang parmi les Epouses de Jésus-Christ, dans la Congrégation de Saint-Joseph ; mais, vu son âge encore tendre, sa famille s'opposait à son pieux désir. Or, pour la consoler et la préparer en même temps, la R. Mère, à qui elle avait confié ses intentions, lui dit avec bonté et comme d'un ton inspiré : « Ma chère enfant, restez encore quelque temps dans le monde, puisqu'il le faut ; mais occupez-vous-y des œuvres de la Congrégation : faites la classe, apprenez le catéchisme aux petites filles du village. Faites tout cela, mon enfant, au nom de la Congrégation ; puis, quand le bon Dieu le voudra, vous viendrez avec nous. » Ce qui, en effet, se réalisa fort heureusement, au bout de quelques années.

Beaucoup d'autres traits de cette modération et prudence surnaturelle seraient à relater ici. Une ancienne novice se rappelait encore avec attendrissement de quelle manière la R. Mère s'était efforcée de consoler sa propre sœur, qui l'avait amenée au noviciat. Celle-ci, au moment de la séparation, répandait de grosses larmes, en pensant surtout au chagrin de leur mère, restée à la maison. Or, la Mère Fondatrice, avec l'accent d'une bonté tendre et toute céleste, lui dit : « Ne pleurez pas, ma chère enfant, votre sœur aime mieux se donner à Dieu que de posséder le monde entier ; elle sera donc heureuse. Dites à votre bonne mère, de ma part, que je l'aime, qu'elle prenne courage ; le ciel sera le prix de son sacrifice ; dites-lui de se réjouir à la pensée de donner un de ses enfants au bon Dieu. Oui, elle, si chrétienne, doit être heureuse d'un tel choix. »

C'était avec ces fortes pensées, tout imprégnées de l'esprit de foi qui l'animait, que la R. Mère accueillait les jeunes aspirantes, lorsqu'elle croyait reconnaître en elles des âmes de bonne volonté, prêtes à tous les sacrifices. L'une d'elles, sur d'anciens souvenirs religieusement conservés, écrivait à cet égard :

« Je ne puis rendre l'impression que notre vénérée Mère produisit sur moi, lors de mon arrivée au Noviciat. Ma vocation pour la vie religieuse s'est affermie en entendant ces paroles sortir de la bouche de cette bien chère Mère : « Mon enfant, voulez-vous être Religieuse de Saint-Joseph ? -- Oui, ma chère Mère. — Eh bien, mon enfant, pour cela il vous faut être toute au bon Dieu et laisser votre volonté derrière la porte. Vous serez, je l'espère, grande, généreuse ; vous ne reculerez devant aucun sacrifice ; il ne faut jamais compter

avec le bon Dieu. Quand on sert un si bon Maître, on ne craint jamais d'en trop faire. Donc, mon enfant, vous allez commencer votre noviciat avec ferveur et générosité. »

« Elle s'efforçait, rapporte un autre témoignage, de faire germer dans l'âme des jeunes novices ces mâles et sublimes vertus qu'elle-même a si bien pratiquées. Un jour entre autres, joignant la parole à l'exemple, elle nous parla avec tant de force et d'onction de l'humilité et de la simplicité, sa vertu caractéristique, que toutes nous fûmes fortement impressionnées ; et plusieurs disaient : « Jamais prédicateur ne fut plus éloquent. » On voyait qu'elle parlait avec conviction, et les avis qu'elle donnait à ce sujet montraient qu'elle avait une connaissance intime des cœurs. »

Si quelqu'un, d'ailleurs, à l'exemple de l'Apôtre des nations, savait se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, c'était bien la R. Mère Fondatrice à l'égard des aspirantes de l'Institut. Pour leur faciliter, en effet, la pratique des vertus qu'elle désirait voir fleurir en elles, elle leur en donnait elle-même, en toute occasion, avec une humilité et une abnégation admirables, les plus touchantes leçons. Sous ce titre : *Encore un trait de mortification*, une de ses Filles racontait ce qui suit :

« Un jour, dit-elle, notre bien chère Mère vit une novice qui pleurait, sans vouloir toucher au repas qui lui était servi ; elle lui demanda le sujet de ses larmes. La novice, plus simple que mortifiée, lui répondit que ce qui lui était servi n'était pas bon et qu'elle ne pouvait se décider à s'en nourrir. Aussitôt, notre vénérée Mère de donner à la novice ce qu'on lui avait servi à elle-même et de prendre la portion de celle-ci, à la grande édification de toutes. » — « Une autre fois, ajoute

la même Religieuse, elle trouva en pleurs une jeune novice à qui était confié le soin du dortoir ; car, ce jour-là, la pauvre novice avait à remplir un office qui lui répugnait beaucoup, d'autant qu'il lui fallait passer devant des personnes étrangères. Or, immédiatement, notre bien chère Mère se mit en devoir de s'acquitter elle-même de la fonction humiliante que redoutait tant la novice. La leçon fut pénétrante et elle n'en devint que plus profitable. »

Dans une autre circonstance, une jeune Sœur ou novice, malade de la poitrine, éprouvant beaucoup de répugnance à manger des escargots, suivant les prescriptions du médecin, la R. Mère, pour l'encourager, en mangea la première et renouvela cet acte de charité jusqu'à ce que la malade eût triomphé de toutes ses répugnances. Et combien d'autres détails édifiants nous pourrions encore rapporter ! Car la digne Mère était vraiment, et de toute son âme, comme la forme vivante et bien-aimée de son troupeau, selon cette parole du Prince des Apôtres : *Forma facti gregis ex animo* (1).

Soutenues par de tels exemples, les leçons d'humilité et d'abnégation qu'elle donnait aux jeunes sujets s'imprimaient dans leurs âmes d'une manière ineffaçable. Et elle profitait de tout pour les faire naître avec un merveilleux à-propos.

« Lorsque notre chère Mère Fondatrice, raconte une novice d'alors, recevait la visite de quelque grand personnage, ce qui arrivait souvent à son retour d'Amérique, elle nous disait à la récréation, où elle était d'ordinaire très expansive : « Mes « enfants, c'est à notre habit religieux que nous devons ces « relations honorables; autrement on ne se fût guère occupé

(1) I Pet., v, 3.

« de nous. Quand on aura pour vous de la déférence, pensez « que cela vous est valu par votre saint habit. » — « Ma mère, écrivait une autre, étant venue me voir un jour à Paris, et ayant obtenu la permission de m'emmener passer une journée avec elle à Fontainebleau, notre vénérée chère Mère me recommanda d'être bien grave, ajoutant qu'à cause de ma taille élevée je serais plus remarquée qu'une autre. Je promis bien d'y veiller, car je voulais faire honneur à mon voile. « C'est très « bien, ma chère enfant, reprit la bonne Mère. Eh bien, vous « viendrez me dire en rentrant, si c'est vous qui aurez fait « honneur à votre voile, ou si ce n'est pas votre voile qui vous « aura fait honneur. »

L'abnégation de soi-même et la charité véritable vont de pair : ce sont comme deux sœurs jumelles qu'unit toujours une tendre amitié, tandis que l'orgueil et l'égoïsme sont comme deux esclaves rivés à la même chaîne, qui ne connaissent point les élans du dévouement. Aussi la R. Mère Fondatrice, au cœur à la fois si humble et si charitable, ne cessait-elle d'inculquer à la fois ces deux vertus. « Elle insistait beaucoup, lisons-nous encore dans le memorandum d'une novice, sur la charité, le support mutuel et l'oubli de soi-même. Je lui ai moi-même entendu dire « qu'il fallait demander l'humilité « cinquante fois par jour ; qu'il y avait des Sœurs exi- « geant beaucoup de vertu des autres et qui ne voulaient « rien en supporter ; que nous devions toujours nous exa- « miner sur la charité avant d'aller communier, etc. »

Le petit trait suivant montrera comment la R. Mère savait exercer les novices tout à la fois à la charité, à l'humilité et à l'obéissance. Une digne Supérieure de Saint-Joseph nous le racontait ainsi :

« Un matin, dit-elle, que notre vénérée Mère était assez souffrante et au lit, elle m'appelle (j'étais alors novice) et me dit : « Petite, allez me faire un peu d'eau sucrée. » Je la fais de mon mieux, n'épargnant ni le sucre, ni la fleur d'oranger, et l'apporte toute joyeuse à la bonne Mère ; mais, feignant d'approcher le verre de ses lèvres, elle me le rend, disant : « Qu'est-ce que vous me donnez là? Ah ! vous êtes bien de « votre pays... Vous ne savez même pas faire un verre d'eau « sucrée comme il faut. Posez-moi ça là, et allez me chercher « votre peigne ; je veux me lever. » J'obéis à l'instant, quoique le cœur un peu gros ; mais craignant de n'apporter pas un peigne assez propre et d'être encore reprise, je reviens avec celui d'une autre. « C'est là votre peigne, mon enfant ? me dit « alors la vénérée Mère. » — « Mais, ma chère Mère, je n'ai « pas osé vous apporter le mien. » — « Eh bien ! je ne veux « pas de celui-là ; je veux du vôtre, allez le chercher. » Il n'y avait pas à répliquer, et je m'exécute. Cela fait, la vénérée Mère porta de nouveau l'eau sucrée à ses lèvres ; cette fois, elle la trouva bonne et me témoigna sa satisfaction. Je me croyais quitte comme cela ; mais la récréation suivante, elle m'appela au milieu de mes compagnes, et me fit raconter l'aventure du matin, qui fit bien rire à mes dépens. »

Son grand esprit de foi rendait la R. Mère Fondatrice très attentive à tout ce qui avait rapport au culte divin et au respect dû à la Maison de Dieu. Si quelques novices chargées d'entretenir la propreté de la chapelle s'y permettaient des paroles inutiles ou n'y gardaient pas toute la gravité convenable, elle ne manquait pas de les en reprendre avec une certaine sévérité. Elle veillait à ce que les sujets fussent bien exercés à la récitation du Saint-Office en latin, et ne pouvait souffrir que l'on estropiât les mots : « C'était, selon elle, dire des sottises au bon Dieu. »

Elle inculquait en toute circonstance l'esprit de foi aux jeunes sujets. « Une Religieuse, une Communauté, leur disait-elle, où languit l'esprit de foi est bien malade... La foi, elle doit remplir nos pensées, nos affections, et diriger toute notre conduite. » C'était la traduction de cette parole du grand Apôtre : *Le juste vit de la foi.* — « Mes enfants, mes sœurs, disait-elle encore dans ce même esprit, n'oublions pas qu'à l'église, à la chapelle c'est *Dieu qui nous sert*, et que près du prochain, des pauvres et des malades surtout, *c'est nous qui servons Dieu.* » C'était, en outre, une de ses maximes, qu'elle aimait à répéter, spécialement au noviciat, qu'une Sœur de Saint-Joseph devait toujours se tenir prête à trois choses : *se confesser*, *communier et paraître devant Dieu.*

Au demeurant, elle n'aimait pas voir les jeunes novices ou professes faire consister plus ou moins leur dévotion dans de nombreuses et longues prières; ce qui n'eût d'ailleurs pas été compatible avec le genre de vie et les œuvres de la Congrégation. Elle voulait même que l'on s'habituât à se passer le plus possible du secours des livres, à l'église, pour la sainte Messe ou pour la méditation. Et à ce sujet une autre pieuse Supérieure écrivait : « A la petite chapelle de la rue de Valois, je me trouvais, pendant mon noviciat, placée devant ma chère Mère générale. Or, je me rappelle que souvent elle me faisait fermer mon livre, me disant que je devais savoir parler au bon Dieu sans employer le langage des autres. »

L'oraison mentale, ce doux et saint commerce de l'âme avec Dieu, était l'objet constant de ses recommandations. « Tâchons, disait-elle, de croître chaque jour dans l'esprit d'oraison. C'est dans l'oraison que Dieu parle au cœur.

C'est là qu'il nous instruit, qu'il nous console... » Pour aider à bien s'acquitter de ce saint exercice, elle indiquait spécialement le livre des *Maximes de saint Ignace*, disant que ce petit livre lui avait fait beaucoup de bien à elle-même. Et à cette occasion elle exprimait toute son estime pour les Pères de la Compagnie de Jésus : « dignes religieux, tout remplis de l'esprit de Dieu, qui avaient donné de très bonnes retraites dans plusieurs de ses Communautés. »

Mais le livre que par ses exemples, non moins que par ses paroles, elle recommandait le plus, c'était le saint Evangile, qu'elle méditait sans cesse, et où elle apprenait aux jeunes sujets à aller puiser des leçons, non d'une vertu d'imagination et de sentiment, mais solide et pratique. La *Croix* et le *Tabernacle* en étaient pour elle le divin abrégé. Aussi, d'ordinaire, et à moins d'empêchement, la trouvait-on chaque matin la première à la chapelle, humblement prosternée devant Dieu et comme abîmée en Lui. Et quel sujet d'édification pour les novices et toute la Communauté! « Pendant mon postulat, rapporte une des Sœurs, j'étais chargée d'ouvrir la chapelle le matin. Quelle était ma surprise d'y trouver ma chère Mère abîmée en Dieu. Depuis quand y était-elle? Dieu seul le sait; sa fidèle Annette l'ignorait elle-même, tant cette chère Mère prenait de précaution pour ne pas l'éveiller. »

La régularité, l'ordre et la bonne tenue des aspirantes ainsi que des jeunes Sœurs étaient de sa part l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Elle semblait, sur ce point, avoir conservé quelque chose de la sainte austérité qu'elle avait vu pratiquer au monastère de la Trappe,

théâtre de ses premières armes dans la vie religieuse. Et si elle n'infligeait pas toujours une pénitence pour toute infraction, comme de se prosterner, de baiser la terre ou de faire tel autre acte d'humilité, elle ne laissait du moins rien passer sans le reprendre, et de telle façon que la leçon devînt profitable pour l'avenir. Une fois, du reste, la faute reconnue et réparée, elle n'y revenait jamais plus ; et si même elle s'apercevait que le trait avait parfois pénétré un peu trop dans le vif, elle était attentive à répandre délicatement le baume sur la plaie : son bon cœur eût trop souffert de laisser quelqu'un dans la peine. Elle avait ainsi le secret de se faire aimer et craindre tout à la fois. « Tenons-nous bien sur nos gardes, se disaient les novices de Cluny, lorsque la R. Mère était attendue, car rien ne lui échappe. » « Puis, ajoutaient certaines autres, on dit qu'elle lit dans les yeux si on a la vocation. » Nouveau motif pour craindre son regard ; mais l'amour avait bientôt chassé la crainte ; et les brebis fidèles ne sont pas plus empressées à suivre leur pasteur que ne l'étaient les postulantes, les novices et les jeunes professes à venir se ranger autour de celle que l'on appelait si bien la chère Mère.

Les récréations mêmes, qu'elle se plaisait à passer au milieu de ses enfants, devenaient, pour celles-ci, autant d'utiles leçons et d'exhortations à la vertu, tant ses entretiens étaient pleins d'intérêt et d'édification. Rien non plus ne lui échappait alors, et elle était habile à profiter des moindres incidents pour reprendre ou instruire. Un jour, au bout d'une bande, une jeune Sœur, qui attendait son départ pour les colonies, murmurait à demi-voix : « On ne dirait pas, vraiment, qu'on est à

Paris, ici ; je n'ai pas seulement vu le Roi ! » Or, aussitôt la R. Mère se lève et dit : « Je m'en vais. » — « Et où allez-vous donc, ma chère Mère ? » s'écrie-t-on de toute part. « Je vais chercher le Roi... ma Sœur une telle va quitter la capitale et elle n'aura pas seulement vu le Roi ! » L'hilarité devint générale, un peu à la confusion de la Sœur, qui se trouva guérie du coup de sa vaine curiosité. »

Ses fréquentes absences ajoutaient encore un nouveau prix au bonheur de la posséder. Lorsqu'elle rentrait à la Communauté, on eût dit que l'on renaissait à une nouvelle vie. C'était comme le printemps succédant à l'hiver; et elle pouvait voir alors combien les cœurs de toutes ses Filles lui étaient attachés. C'est qu'elle-même les aimait toutes de la plus cordiale affection. Nous lisons, à cet égard, dans les souvenirs de l'une d'elles : « Quand notre vénérée Mère s'absentait pour quelque voyage, la maison semblait vide, et on languissait jusqu'à son retour; mais à peine reparaissait-elle, la joie était dans tous les cœurs. Professes, novices et postulantes, elle nous rassemblait toutes et demandait des nouvelles de chacune avec le plus tendre intérêt. Son bonheur, ensuite, était de nous entretenir des divers incidents de ses voyages, n'omettant aucun détail propre à nous intéresser et à nous édifier. Ces doux épanchements avaient surtout lieu à la récréation du soir. Aussi, comme nous redoutions le moment où Annette, fatiguée de l'attendre, venait la chercher ! Elle ne se retirait cependant pas sans nous avoir donné sa bénédiction et consolées par cette bonne parole : « Bonsoir, mes enfants, à demain ! » Et le lendemain recommençaient ces pieuses

causeries, qui ne contribuaient pas peu à resserrer les liens de notre affection et de notre dévouement pour notre vénérée Mère et la Congrégation. »

Cette tendresse maternelle, la pieuse Mère n'avait rien tant à cœur que de la voir partagée par toutes les Supérieures de l'Institut. Car elle n'ignorait pas que l'amour et la confiance des supérieurs engendrent l'amour et la confiance des sujets; et c'est sur cette affection mutuelle que reposent l'union, l'entente et la paix des Communautés. Et à cette occasion, comment ne pas citer ces lignes si belles qu'elle adressait à la Supérieure d'une maison éloignée :

« Je vous engage, lui dit-elle, à montrer beaucoup de confiance à vos chères Filles; dites-leur tout ce que vous pensez qui peut les intéresser, leur être agréable. Montrez toujours les lettres que vous recevez de nous; cela leur fait tant de plaisir! Et puis, vous serez heureuse de leur confiance. C'est ainsi que j'en agis avec toutes nos chères Filles et je m'en trouve à merveille. Si nous avions quelque chose à vous dire pour vous seule, nous vous l'écririons sur un billet à part... Je vous le répète, faites le bonheur de vos chères Filles, en les aimant, en leur montrant de la confiance, et vous serez heureuse vous-même. Je vous aimerai aussi mille fois davantage. »

Elle écrivait encore à la Supérieure des maisons de la Guyane :

« Je vous envoie d'excellentes Sœurs; je les aime comme une mère aime ses enfants selon Dieu. J'espère que vous serez bien contente de ces chères Filles; ayez-en bien soin, mais sans les gâter. Je vous en prie aussi, ma bien chère Fille, ayez bien soin de nos Sœurs anciennes; gardez-les à Cayenne

si elles le désirent, surtout ma bonne Sœur Stanislas ; elle est si dévouée ! Donnez-lui toute la confiance qu'elle mérite. Nous sommes toutes logées à la même enseigne : nous voulons de la confiance, c'est là surtout ce qui nous donne consolation ; ayons pitié de nos semblables; cherchons quelquefois à leur faire plaisir. »

Admirable enseignement fondé sur la connaissance du cœur humain et corroboré par l'expérience de chaque jour. Or, la digne Mère, comme déjà nous l'avons vu et comme nous allons le voir encore, en faisait de plus en plus la règle habituelle de sa conduite.

CHAPITRE III

Les voyages en France de la R. Mère. — Ses attentions pour les Sœurs qui l'accompagnent; son esprit de simplicité et de mortification. — Sa charité pour les pauvres; elle édifie les voyageurs étrangers; elle fait cesser des blasphèmes. — Séjour dans les Communautés étrangères; leçons données à ses propres Communautés. — Sa sollicitude maternelle pour les sujets qu'elle conduit au port pour les pays d'outre-mer.

C'était, en effet, par ce même principe d'affection maternelle et d'admirable dévouement que la R. Mère Fondatrice se faisait alors un plaisir, en même temps qu'un devoir, d'aller visiter et encourager ses Communautés, de conduire les jeunes Sœurs à leur destination, et surtout d'accompagner jusqu'au port celles qu'elle destinait à aller au delà des mers travailler à la vigne du Seigneur. Nouveau théâtre mobile, où un puissant motif d'édification nous invite maintenant à la suivre.

« Lorsque notre vénérée Mère, écrivait une Sœur de cette même époque, devait faire seulement une petite absence, elle s'opposait aux préparatifs de voyage que voulaient faire les Sœurs : « Mes enfants, leur disait-« elle, je ne veux rien de tout cela. Je prendrai mon « bonnet de nuit dans ma poche, mon parapluie à la « main; et pour le reste, pourquoi s'embarrasser de tant de « choses dont on peut se passer ? » — Si le voyage devait être un peu plus long : « Je prendrai, disait-elle encore, « mon petit cabas, j'y mettrai d'un côté ce qu'il me faut « pour la nuit, et d'un autre un morceau de pain et quel-« que chose avec, et voilà tout. »

Les places de rotonde, dans les voitures publiques, étaient toujours celles qu'elle retenait pour elle et pour ses Filles, par amour pour la simplicité et la pauvreté. Son premier soin était de pourvoir au placement de ses compagnes de voyage ; et une fois, dans le trajet de Cluny à Paris, elle montra, à cet égard, un tel oubli d'elle-même, que le conducteur, à cette vue, ne put s'empêcher de s'écrier : A ce trait de grandeur d'âme, qui ne reconnaîtrait la bonne Mère Javouhey ?

C'était de toute manière que se montraient alors son attention et sa bonté maternelles. « Comme je voyageais seule avec ma chère Mère, écrivait une des jeunes Sœurs, elle me dit : « Petite, si vous n'avez pas trop sommeil — c'était à l'entrée de la nuit — vous allez veiller un peu, et après ce sera mon tour, et vous dormirez alors tout à votre aise. » Une autre fois, l'une de celles qu'elle conduisait, emportée par le sommeil, se laissa tomber sur la digne Mère, la tête appuyée sur son épaule. Ses compagnes voulaient la réveiller, mais celle-ci ne le permit pas. « Cette pauvre Sœur, dit-elle, est bien fatiguée; laissez-la reposer tranquillement; quant à moi, je suis habituée à tout cela. »

Lorsque, d'étape en étape, on voulait faire honneur aux petites provisions dont on s'était muni au départ, on s'installait de son mieux autour de la vénérée Mère ; et une grande feuille de papier, qu'elle faisait acheter et étendait sur ses genoux, servait à la fois de table, de serviette et d'assiette.

Les provisions de voyage étaient-elles épuisées, on vivait comme l'on pouvait, toujours très simplement et très économiquement; et la mortification était rarement

absente de ces petits repas improvisés. C'était, pour la pieuse Mère, l'occasion d'en donner d'utiles leçons à ses Filles. Un jour, en arrivant à Lyon, deux Sœurs qu'elle avait envoyées chercher quelque nourriture revinrent lui dire qu'elles n'avaient trouvé qu'un mauvais canard tout noir, dont elles ne se sentaient pas le courage de manger. — « Apportez-le moi toujours », leur répond-elle; puis elle se met en devoir de le découper et d'en manger elle-même, disant : « Vous êtes donc bien difficiles, vous autres, mes enfants ! » et celles-ci, entraînées par son exemple, s'exécutent à leur tour sans trop faire la grimace. — « Dans une autre circonstance, lisons-nous encore, la bourse se trouva épuisée aussi bien que les provisions. Force fut donc de se priver et de souffrir. Or, notre vénérée Mère s'efforça de suppléer à cette privation par un surcroît de bonté et d'affabilité envers celles de nos Sœurs qui voyageaient avec elle ; et celles-ci eurent bientôt oublié leur privation, en voyant avec quelle gaieté de cœur cette bonne Mère savait tout supporter. Cet incident devint ainsi une nourriture pour leurs âmes, par l'édification qu'il leur causa. »

Tout d'ailleurs, dans ces voyages, se passait de la manière la plus édifiante. Le temps était partagé entre la prière, la lecture, les exercices spirituels et de pieuses conversations, dont la R. Mère faisait surtout les frais ; car que de choses les jeunes Sœurs étaient avides de connaître sur sa jeunesse, l'origine de la Congrégation, ses travaux en Afrique et dans le Nouveau-Monde ! Parfois alors la pieuse Mère, au souvenir de son cher Mana, disait à ses compagnes de voyage : « Mes enfants, chantez-moi donc *la Solitude* », et lorsqu'elle entendait leurs voix répéter à l'envi :

La solitude, la solitude est mon attrait,
J'y goûte, j'y goûte un bonheur parfait...

son âme semblait oublier la terre pour se perdre et s'abîmer en Dieu, l'unique centre de ses affections comme de ses désirs.

L'exercice de la charité était encore l'un des traits distinctifs de ces voyages de la vénérée Mère. Et l'on pourrait dire d'elle qu'à l'exemple du divin Maître, son amour et son modèle, *elle a passé en faisant le bien.*

Cette charité se manifestait alors en toute circonstance et de toute manière. — Un bon paysan, dans un village de Bretagne, avait pu lui procurer, pour elle et ses Filles, une tasse de café au lait. Après que le bol, ayant fait le tour des voyageuses, fut revenu vide, la bonne Mère le remit à cet homme avec une belle pièce d'argent, et sur la remarque de celui-ci « qu'elle ne devait pas autant » : — « Prenez toujours, mon brave homme, lui dit-elle, c'est saint Joseph qui vous le donne. » D'ordinaire, au bureau des diligences, elle se voyaît entourée de plusieurs personnes qui venaient, les unes la remercier de quelque service rendu, et d'autres solliciter de sa bonté ou de son crédit quelque grâce ou faveur. Dans une de ces occasions — c'était à Châlon-sur-Saône, — voulant remercier le chef de bureau de son obligeance, elle lui fit présent d'une belle bourse, élégamment travaillée. Son bonheur était de faire plaisir, mais surtout de soulager les malheureux.

« Dans un voyage, dit une Sœur, que j'eus l'occasion de faire avec notre vénérée Mère, de Cluny à Paris, j'admirai plus d'une fois sa charité compatissante pour les pauvres; car, à

tous les relais, cette bonne Mère me faisait remettre par la portière des pièces de deux sous ou même de cinquante centimes à tous ceux qui se présentaient. » — « En revenant de Maisons-Alfort à Paris, avec notre chère Mère Fondatrice, écrivait une autre, j'eus l'occasion de m'édifier de sa grande charité pour les indigents et de son abandon à la divine Providence. Un pauvre étant venu lui demander l'aumône, cette bonne Mère lui donna aussitôt tout ce qui lui restait, même sa bourse; et sur l'observation que je me permis de lui faire : « Ma chère Mère, vous donnez donc tout? » elle me répondit : « Ma chère enfant, il faut se confier à la Providence divine ; ce qu'on donne pour Dieu ne reste jamais sans récompense. »

« Elle ne pouvait, dit encore une de ses Filles, passer près d'un malheureux sans l'assister, et cela avec un sentiment de pitié qui, partant de son cœur, touchait les personnes présentes. » — « Une fois cependant, ajoute la même, une de ses aumônes produisit un effet différent. C'était dans un voyage en Bretagne. Un jeune poulain, qui suivait la diligence et qu'un pauvre homme allait vendre, fut, je ne sais plus par quel accident, écrasé, au grand chagrin du malheureux propriétaire. Ma chère Mère, touchée de compassion, mit alors un louis d'or dans la main de cet homme, pour le dédommager un peu. Or, un monsieur qui était assis à côté d'elle, mais qui n'avait sans doute pas vu la pièce, lui dit d'un ton assez peu gracieux : Vos deux liards lui serviront beaucoup ! — Le trait était sanglant ; et toutefois notre vénérée Mère ne répondit que par un sourire modeste; car elle était aussi humble que charitable. »

Une autre circonstance donna lieu d'admirer son grand esprit de religion. C'était dans un voyage de Paris à Cluny. On rencontra, par un fort mauvais temps, un charretier qui, ne pouvant faire sortir de l'ornière sa voiture attelée de quatre chevaux, joignait d'affreux blas-

phèmes à ses coups redoublés. A cette vue, la digne Mère, comme électrisée, fait arrêter la diligence, elle va droit à cet homme, prend son fouet et l'agite d'une main vigoureuse, en commandant aux roues de marcher. Or, à l'instant même, tout s'ébranle et se met en marche. Rendant alors son fouet au conducteur stupéfait : « Apprenez donc, mon ami, lui dit-elle, à respecter désormais le saint nom de Dieu. » Et elle remonte en voiture, aux applaudissements des voyageurs, dont l'un racontait lui-même plus tard ce trait dont il avait été témoin.

Voici maintenant un récit d'une autre nature, que nous transcrivons dans toute sa simplicité :

« Nous avions avec nous, dans la diligence, un officier qui ne paraissait guère à son aise ; il ne savait comment nous nommer. Au moment du déjeuner, notre bien chère Mère lui adresse quelques bonnes paroles, et l'invite à le partager avec nous. Il refuse d'abord très timidement ; puis, sur les instances qu'elle lui fait, il accepte une cuisse de poulet ; elle lui donne du pain, il se met à l'aise. Il fallait boire ; ma chère Mère prenant sa timbale lui dit : « Monsieur, vous êtes officier, et moi je suis générale, donc je bois la première », et elle la lui passe ensuite. A la fin du repas, elle prend une boîte de pastilles de chocolat et dit à l'étranger : « Comme Mère générale, j'en prends six ; vous, monsieur, quatre, et mes filles deux. » Et la plus agréable, comme la plus intéressante conversation dura jusqu'au départ de l'officier, qui exprima tout son regret de ne pouvoir continuer son voyage jusqu'à Brest. »

Peut-être ce fait est-il le même, pour le fond, que celui qui suit. Mais un officier de l'armée, après un voyage en Bretagne, écrivait à sa famille :

« J'ai eu, dit-il, une véritable bonne fortune, celle de ren-

contrer, pendant mon long et ennuyeux voyage en Basse-Bretagne, une femme véritablement supérieure, dans toute l'acception du mot. Nous nous trouvions en tête-à-tête en diligence, et j'avoue qu'au risque de lui paraître indiscret, je lui adressai plusieurs questions auxquelles elle répondit avec une grâce, un esprit et une simplicité qui me charmèrent. J'appris ainsi qu'elle était la Supérieure générale et la fondatrice d'une congrégation qui se dévoue à l'éducation morale et à l'instruction religieuse des nègres de nos colonies. Et comme je lui demandais si elle pouvait tirer quelque parti de ces pauvres misérables, dont la tête dure et l'intelligence bornée devaient lui procurer peu de consolations, elle me cita des traits qui excitèrent en moi un bien vif intérêt, et me firent voir comment le dévouement chrétien sait transformer les natures les plus ingrates et les plus rebelles. Elle m'a fait venir plus d'une fois les larmes aux yeux, et je me sentis porté à aimer davantage une religion que je voyais si bien comprise et si bien pratiquée. Enfin, je ne pouvais me défendre d'un sentiment d'admiration, en trouvant chez une femme une si grande capacité de gouvernement, une telle force d'esprit, un si généreux caractère. »

Ce fait se passait en 1845 ou 1846; deux ou trois années après, un ecclésiastique voyageant dans le midi en même temps que la R. Mère, fut, de sa part, l'objet d'une charité si grande, qu'il crut lui devoir sa guérison comme instantanée d'une paralysie complète des cordes vocales.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici le propre témoignage du digne prêtre, M. Larroque, archiprêtre de Carcassonne; cela nous entraînerait trop loin. Encouragé par elle à essayer, pendant qu'elle priait pour lui avec ferveur, à chanter quelque strophe de l'*Ave maris stella*, il put, à sa grande surprise, émettre d'abord quelques

sons, puis chanter l'hymne jusqu'à la fin ; il était guéri ! « Le lendemain, écrivait-il, j'avais une voix aussi forte que jamais, et, bien que je prêche depuis trente-six ans, je l'ai presque aussi bonne que dans ma première jeunesse. Je n'ai jamais osé croire que j'eusse été l'objet d'un miracle ; mais j'avoue que l'éminente piété de la R. Mère Javouhey m'a fait dire mille fois : qui sait ? Dans tous les cas, j'ai toujours gardé le souvenir de la grâce que j'obtins pendant qu'elle priait, et je l'ai gardé avec le sentiment de la plus vive reconnaissance. »

Le plus souvent, nous l'avons dit, les longs voyages de la R. Mère avaient pour but de conduire au port où elles devaient s'embarquer les Sœurs destinées aux colonies. Si le point de départ était Paris, elle les conduisait à l'autel béni de Notre-Dame des Victoires, pour mettre leur voyage et leurs travaux sous la protection de celle dont le nom et la puissante protection étaient déjà célèbres dans le monde entier.

Elle voulait aussi, à cette occasion, resserrer les liens qui unissaient toutes les Sœurs entre elles, comme des membres d'une même famille. « A cette époque, lisons-nous dans un récit du temps, il y avait pour la Communauté ce qu'on appelait le grand silence, de cinq à six heures. Or, lorsqu'un départ de Sœurs devait avoir lieu le soir, la R. Mère dispensait de cette Règle, pour donner lieu à la charité fraternelle de s'épanouir. « Mes enfants, « disait-elle, je vous permets de causer aujourd'hui ; car « vous allez être bien longtemps sans vous revoir, et il « faut que vous restiez toujours bien unies ensemble. »

La pieuse Mère faisait également en sorte que les Sœurs voyageuses pussent jouir du bienfait de la vie

commune et régulière, pendant les retards qu'éprouvaient souvent alors les navires à voiles; et, à cet effet, elle allait frapper à la porte de quelque Communauté charitable, comme à Nantes, Cherbourg ou Bordeaux. Parfois, à raison des anciennes difficultés avec Autun, elle n'y arrivait pas sans quelque peine, mais son humilité et sa patience parvenaient toujours à triompher de tous les obstacles. Partout, d'ailleurs, où la digne Mère venait à passer, elle laissait après elle un suave parfum d'édification. En voici un exemple, entre autres, ainsi relaté par les Annales de l'Institut :

« C'était dans un port de mer. Notre R. Mère Fondatrice, devant présider à l'embarquement de quelques-unes de nos Sœurs pour les colonies, avait reçu l'hospitalité dans une des maisons religieuses de la ville. Là elle sollicitait avec instance la faveur de voir ses enfants admises à prendre leur repas avec la Communauté. La Supérieure s'excusait sur l'impossibilité d'accéder à une telle demande, représentant l'exiguité du local, qui permettait à peine aux Sœurs de la maison d'y trouver place. La R. Mère insistait néanmoins, et imaginait des combinaisons pour rendre la chose possible. « Mais enfin, « ma bonne Mère, lui dit la Supérieure, pourquoi tenez-vous tant « à ce que vos Filles mangent avec nous ? Elles seraient mille « fois mieux dans un autre appartement. » — « Mon Dieu, « repartit la R. Mère, mes Sœurs sont bien jeunes, bien neuves « et peu formées; la tenue et l'usage leur manquent. En voyant « comment vos Religieuses agissent, comment elles se com- « portent à table, mes Filles emploieraient ici leur temps avec « profit, s'instruiraient un peu de la manière dont elles doi- « vent se conduire à bord, dans les repas qu'elles seront obli- « gées de prendre avec des séculiers; elles apprendraient au « milieu de vous beaucoup de choses qui leur manquent et ne

« se trouveraient plus aussi dépaysées sur le navire. » — Saisie d'admiration en entendant ce discours, qui témoignait à la fois de tant de simplicité et d'humilité, la Supérieure accéda enfin au désir de la R. Mère ; et, longtemps après, elle aimait encore à rappeler ce fait à celles de nos Sœurs qu'elle avait occasion de voir. »

Cette bonne hospitalité, qui sert à entretenir le feu sacré de la charité entre les diverses familles religieuses, branches diverses d'un même tronc vivifié par la même sève du divin Esprit, la R. Mère Fondatrice voulait qu'elle fût pareillement exercée par ses Communautés à l'égard des Religieuses étrangères. Or, elle arriva un jour à l'improviste à l'asile d'Alençon, et voulant s'assurer par elle-même si ce devoir de charité y était bien rempli, elle pria le concierge d'aller demander à la Supérieure si une Religieuse de passage pourrait être reçue pour quelques jours dans la Communauté, lui recommandant bien de ne pas dire qui elle était. La commission faite, le concierge accourt lui apporter une réponse affirmative, et comme elle se dirigeait, son petit cabas à la main, vers l'intérieur de la maison, elle rencontre la Mère Hippolyte, Supérieure, qui venait au-devant de la soi-disant étrangère. « Quoi ! c'est vous, ma chère Mère », s'écrie celle-ci, en se jetant dans ses bras. « Oui, ma Fille, c'est « moi. J'ai voulu mettre à l'épreuve votre charité à « l'égard des Sœurs étrangères ; et, Dieu soit béni, vous « avez répondu à mes désirs et à mon attente. »

A l'occasion de l'un de ses voyages dans le Midi, elle donna une leçon d'un autre genre à une Supérieure. Celle-ci croyant lui faire honneur et lui être agréable, était venue d'assez loin au-devant d'elle pour la voir et

la prier de visiter sa Communauté en retournant à Paris. « Pourquoi, ma Fille, cette perte de temps, ce dérangement et cette dépense ? lui dit la R. Mère. Retournez à votre poste, et j'irai vous visiter si je le crois utile. » Elle y alla, en effet ; mais comme on avait préparé un beau dîner pour la recevoir, elle en témoigna son peu de satisfaction : « Vous n'êtes pas pauvres, mes enfants ! s'écria-t-elle. Vous n'aimez pas la pauvreté, la simplicité... et c'est tout mon bonheur... Aussi que volontiers je quitterais la France et je retournerais à mon cher Mana, au milieu de mes bons noirs, pour manger avec eux du couac et du manioc et boire de l'eau de la rivière ! »

Mais revenons à la mission de charité et de zèle que s'était imposée la pieuse Mère à l'égard des Sœurs qu'elle envoyait outre-mer pour s'y dévouer à la gloire de Dieu. Car sa sollicitude était parfaite et s'étendait à tout. Elle ne négligeait aucune précaution, dût-elle lui en coûter quelques sacrifices, comme de télégraphier au ministère, ou de faire certaines installations à ses frais, pour que celles-ci pussent être logées ensemble, prendre leurs repas et remplir leurs exercices religieux en commun. Puis elle recommandait ses Filles aux bons soins du commandant du navire, se réjouissant lorsqu'il était d'un certain âge et marié. Elle était heureuse surtout lorsqu'un prêtre devait se trouver à bord du bâtiment, et, à cet égard, voici ce qu'écrivait après sa mort un digne aumônier de marine, M. l'abbé Lucas. « La bonne Mère, dit-il, venant à Brest conduire ses Filles qui devaient partir sur la *Caravane* ou l'*Armide*, ne manquait pas de me les présenter, et elle ne cessait de me les recommander avec les plus vives instances. J'étais, je l'avoue, profondément

touché de cette sollicitude maternelle de votre Fondatrice. Et quand, plus tard, je la voyais à Paris, au retour de mes voyages, cette bonne Mère ne savait comment me témoigner sa reconnaissance. »

Avant de confier ses enfants à la mer, elle voyait chacune d'elles en particulier, pour lui donner les avis et les encouragements dont elle avait besoin ; puis elle ajoutait pour toutes en général des conseils où n'étaient oubliés, ni les précautions à prendre sur le navire pendant la traversée, ni les imprudences à éviter dans les colonies, à raison du climat, etc., ni les maximes à se rappeler pour sa sanctification personnelle, ni enfin les moyens à employer pour faire un plus grand bien.

« Sur le point de nous bénir pour la dernière fois, écrivait une Sœur, notre bien chère Mère nous rappela combien le bon Dieu nous avait privilégiées en nous appelant à son service, et combien, par suite, nous devions nous estimer heureuses et nous efforcer de répondre à une si belle vocation. « Soyez courageuses, mes enfants, nous dit-elle, ne vous écoutez pas tant. Ne soyez pas des Religieuses de paille, servez le bon Dieu généreusement, gaiement, avec bonheur ; je n'aime pas voir une Religieuse craindre sa peine, avoir toujours peur d'en trop faire... Je ne veux pas de Religieuses molles ; quand on agit pour le bon Dieu, on fait ses actions avec activité. Ayez un grand esprit de foi dans vos actions les plus ordinaires. Abandonnez-vous toujours à la volonté de Dieu. Faire la volonté de Dieu, mais c'est tout ! Il faut donc la voir en tout, aimer à la faire et la faire aimer... Puis, mes enfants, la charité ; aimez-vous les unes les autres comme de vraies sœurs ; aidez-vous, encouragez-vous mutuellement ; qu'on ne se contrarie pas pour des riens. Puis respectez-vous les unes les autres comme des épouses de Jésus-Christ ; et jamais de ces

familiarités ou amitiés particulières; je les ai en horreur, parce que c'est une peste pour des âmes religieuses. Soignez bien les enfants confiées à vos soins, faites-leur bien faire leurs prières; apprenez-leur soigneusement le catéchisme. Travaillez à former de bonnes chrétiennes; c'est là le principal but de la Congrégation. Si vous négligez l'instruction religieuse, vous ne formerez que des orgueilleuses et ne remplirez pas le but de votre vocation. »

Enfin, le moment de la séparation venu, la pieuse Mère, dans sa tendresse maternelle, aimait à se dépouiller elle-même de plusieurs choses qu'elle portait, ou qu'une filiale prévoyance avait mises parmi les effets à son usage. Voulait-on les refuser, « Prenez, prenez, mes enfants, ce que votre chère Mère vous donne; de retour à la Maison, je retrouverai facilement tout ce qui me sera nécessaire; mais vous, mes pauvres enfants, que peut-il vous arriver pendant une si longue traversée, où vous ne pourrez même pas, peut-être, laver votre linge? »

Dans l'Institut, ce zèle si actif et si dévoué de la vénérée Mère était à la fois un sujet d'admiration et de filiale sollicitude. Et il est touchant de voir comment, à ce sujet, la Mère Rosalie sa sœur lui écrivait à Brest.

« Cluny, 11 novembre 1846. Ma très chère Mère Générale, je ne puis garder le silence en un jour aussi mémorable pour la Congrégation. Ma lettre ira vous trouver dans ce Finistère où votre tendresse maternelle a guidé les pas de nos jeunes et heureuses Sœurs, que Dieu appelle au delà des mers pour le faire glorifier! Que n'ai-je le bonheur de recommencer avec elles cette belle mission, que je regrette d'avoir finie! — Ma très chère Mère, je ne puis me défendre de l'inquiétude que me donnent vos voyages si longs, si fréquents et si pénibles. Vous êtes infatigable; vous bravez les saisons et oubliez

votre âge. Aujourd'hui, tandis que vos enfants célèbrent dans la joie et les délices de la sainte communion l'anniversaire des trois grâces qui vous préparèrent à devenir la première Mère de la Congrégation par votre *naissance*, votre *baptême* et votre *consécration* à Dieu à l'âge de dix-huit ans, vous, ma très chère Mère, loin de partager le repos que vous nous procurez, vous êtes peut-être en diligence avec le froid, la faim et les autres inconvénients des voyages prolongés en voiture. J'ai bien prié pour vous et vous ai recommandée aux prières de nos chères Sœurs plus ferventes que moi. Cependant je doute qu'elles le soient autant que moi, quand je prie pour vous. »

Les premiers jours du mois de mai suivant ramenaient un autre anniversaire, bien cher à toute la Congrégation. Ce jour-là, ce n'était plus seulement la R. Mère Fondatrice qui avait consacré au Seigneur sa virginité et son cœur, pour devenir la mère d'une grande famille religieuse, mais c'était la Congrégation elle-même qui avait pris naissance au pied des autels du Seigneur, entre les mains d'un Pontife vénéré. Touchants et impérissables souvenirs, qui inspiraient ces autres lignes de la Mère Rosalie à la R. Mère Fondatrice :

« Ma très chère Mère, il y a quarante ans, à pareil jour (12 mai 1807), nous environnions l'autel du Seigneur, à Saint-Pierre de Châlon-sur-Saône, et recevions, de la main du Pontife le saint habit ; nous fîmes aussi, ce même jour, la promesse de servir Dieu dans l'exercice de la sainte pauvreté, chasteté et obéissance. Vous nous fûtes donnée, ou plutôt vous fûtes confirmée notre mère ; ce souvenir précieux remplit mon âme d'une bien douce consolation. Mais, hélas ! je suis ici la seule de l'heureuse famille que le Seigneur adopta pour servir à l'œuvre de la Congrégation. Des quatre sœurs,

l'une est au ciel; et pour vous, ma très chère Mère, comme cheville ouvrière, toujours en route et en activité, peut-être ce jour aura-t-il passé inaperçu dans la route habituelle des croix et des tribulations. Oh ! j'ai bien prié pour vous, ma très chère Mère; que le bon Dieu vous conserve en bonne santé pour continuer à travailler à sa gloire ! »

Ces prières, qui n'étaient autres que celles de la Congrégation entière, étaient pleinement exaucées. « Ceux qui espèrent dans le Seigneur, dit le prophète Isaïe, échangeront leur faiblesse contre la force divine; ils prendront des ailes comme les aigles, ils courront et marcheront sans éprouver ni fatigue, ni défaillance. » Or, telle semblait être alors la R. Mère Fondatrice, laquelle, après avoir tant de fois traversé les mers, comme portée sur les ailes de la Providence, sillonnait encore la France en tous sens, toujours pleine d'énergie et de courage, pour le bien spirituel de ses enfants et de ses Communautés. « Que ne ferons-nous pas, écrivait-elle, pour les intérêts spirituels de notre chère Congrégation ! » Et encore : « Je me sens du courage comme à quinze ans, pour travailler à l'œuvre dont Dieu m'a chargée. Toute ma confiance et ma force sont en lui. »

La pieuse Mère était donc plus que jamais, selon l'expression de sa digne sœur, comme la cheville ouvrière de la Congrégation, toujours en route et en activité pour son bien. Ce qui arrachait encore ces lignes à la Mère Rosalie, écrivant à la Communauté de Pondichéry, alors assez éprouvée, afin de la ranimer par la vue du bon état de l'Institut, ainsi que par les exemples de dévouement de la vénérée Mère.

« J'invite toutes nos chères Sœurs à ne pas reculer dans les

voies de sacrifice où elles sont entrées avec tant d'ardeur par leur sainte vocation. Les desseins de Dieu n'ont pas changé ; ses miséricordes se sont accrues pour chacune de nous par les croix, les épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de faire passer la Congrégation, et d'où il l'a tirée plus affermie, plus heureuse, plus fervente que jamais. *Si vous voyiez le courage, la générosité qui animent ma chère Mère générale depuis toutes nos affaires ! Nous l'avons vue et entendue avec admiration. Nous ne serions pas dignes d'être ses Filles, si nous nous laissions abattre par les obstacles qui s'opposent au bien que nous sommes appelées à faire dans la Congrégation.* Je vous quitte avec cette convocation à la gloire de Dieu et au salut des âmes. »

La gloire de Dieu et le salut des âmes, telle sera jusqu'à la fin la sainte et noble passion de la R. Mère Fondatrice, ainsi que nous le montreront de plus en plus les chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE IV

Derniers rapports de la R. Mère avec Mana ; l'émancipation ; l'Assemblée nationale. — La mission des Indiens Galibis. — Espoir de fondation prés de Rome. — La révolution de 1848 ; admirables dispositions de la R. Mère ; saint Joseph protége la Congrégation et lui conserve l'œuvre des colonies ; zèle ardent et désintéressé de la R. Mère pour les nouveaux libres et les noirs en général.

Avant d'assister aux graves événements qui se préparaient alors pour la France et ses colonies, il nous faut revenir un peu à la Guyane où, malgré son absence, les anciens travaux de la R. Mère Fondatrice portaient néanmoins leurs fruits, et son souvenir restait toujours une grande force morale.

Le temps était venu pour Mana de devenir bourg libre et de rentrer ainsi, sous le rapport civil, administratif et commercial, dans les règles du droit commun. L'année 1846 se passa tout entière, pour la Mère Isabelle, qui avait remplacé la R. Mère à Mana, et pour l'administration de la Guyane, à préparer la transition vers le nouveau régime, qui devait être inauguré le 1er janvier 1847.

« Or, à cette époque, lisons-nous dans les *Annales historiques* de l'Institut, l'attrait de la nouveauté, qui se fait partout sentir, séduit d'abord un certain nombre d'entre les habitants. Dans leur inexpérience, ils s'étaient imaginé que, n'étant plus tenus en tutelle, et se trouvant complètement émancipés, tout irait au gré de leurs désirs. Mais une année suffit à les désabuser. Habitués, comme ils l'avaient été, à une

direction toute paternelle, ils ne tardèrent pas à trouver que, sous bien des rapports, ils avaient perdu au change. Car, sous une administration civile, il ne pouvait y avoir que l'inflexibilité de la loi, sans accompagnement de ces formes douces, de ces sentiments bienveillants qu'inspire l'esprit de l'Evangile et qui tempèrent la rigueur des règles. L'année 1847 n'était donc pas encore entièrement écoulée, que leur mécontentement éclata. Ils se révoltèrent contre le Commandant du quartier; ce qui ne s'était jamais vu pendant les onze années de l'administration de l'Institut. — C'était dans le courant du mois de décembre : une soixantaine d'individus, après avoir fait entendre leurs griefs au Commandant, se jetèrent dans leurs canots amarrés au bord de la rivière, la remontèrent environ trois lieues, et se rendirent à l'endroit appelé Terre-Rouge, que la Mère Fondatrice, disaient-ils, leur avait donné, pour ajouter aux concessions de terre qui leur avaient été faites, au bourg de Mana. « Nous y ferons, ajoutèrent-ils, un village de Saint-Joseph, et quand nous aurons fini, nous viendrons chercher des Sœurs pour nous garder; mais nous ne voulons pas d'autres blancs. En attendant, quand les Sœurs seront chez les Indiens du Courbary, nous irons à la messe chez elles. » Le Commandant effrayé s'empressa de demander à Cayenne une augmentation de la force publique; mais ils n'en furent ni émus ni inquiets, parce que, prétendaient-ils dans leur simplicité, « ils n'avaient fait aucun mal, que la terre sur laquelle ils voulaient s'installer était, selon eux, le bien de leur Mère *grand Madame*, et que personne n'avait le droit de contrevenir à ce qu'elle avait fait. » Cette petite émeute n'eut cependant pas de suites, mais la Mère Isabelle ne fut point étrangère au rétablissement de l'ordre et à l'apaisement des esprits. »

On voit par ce fait avec quelle justesse de vue et d'appréciation l'amiral de Mackau, ministre de la marine,

écrivant l'année précédente à la R. Mère, au sujet de la transformation de Mana, lui avait dit :

« Il n'entre nullement dans la pensée de mon département de soustraire la jeune population de Mana à l'action tutélaire et bienfaisante de la Congrégation. Mon désir est, au contraire, qu'elle y poursuive son œuvre de préparation morale et religieuse, et je serais heureux de recevoir de vous l'assurance que vous acceptez avec persévérance et confiance la continuation de cette œuvre, qui conserve, pour le gouvernement, la plus haute importance. » Les autres ministres tinrent le même langage.

La Congrégation de Saint-Joseph continua donc à étendre son action tutélaire sur la jeune colonie, et ce fut à son grand avantage. On le vit bien lors du décret du Gouvernement qui mit subitement fin à l'esclavage dans tous les établissements français d'outre-mer, et sur lequel nous aurons à revenir. Contrairement, en effet, à ce qui se passa à la Martinique et à la Guadeloupe, où l'émancipation, préalablement même au décret précité, avait été résolue de vive force au moyen de la révolte, du pillage et de l'incendie des habitations, la Guyane n'offrit, à cette occasion, aucune scène regrettable. Ce qui n'aurait pas eu lieu sans doute, selon la judicieuse remarque des Annales de l'Institut, si les six cents noirs confiés à la R. Mère dans toute la grossièreté et l'indépendance de leurs mœurs africaines, n'eussent pas été préparés de loin, par une éducation chrétienne, à jouir de la liberté ; si, comme ailleurs, ils eussent été jetés, sans cet apprentissage moral, dans le courant de la civilisation. Mais devenus chrétiens, assouplis par les soins dont ils n'avaient cessé d'être l'objet, ils ne prirent part au grand

événement qu'en se réjouissant de voir des milliers de leurs frères délivrés de la servitude et de l'oppression qui, depuis des siècles, pesaient sur leur race.

« A cette occasion, ils donnèrent un banquet auquel tous les hommes participèrent, et auquel furent également invités le Commandant et les employés de l'administration. Or, à la fin du repas, au moment des toasts, comme l'on dit aujourd'hui, un noir se leva, tenant son verre à la main, et porta la santé de la R. Mère Fondatrice, en disant : « Vive notre chère Mère générale ! Longues années pour elle ! » Au premier mot, tous les convives sont debout et répètent avec élan le vivat de celui qui avait donné le signal de la manifestation. Le Commandant et son escorte firent de même ; mais malgré la bonne contenance qu'ils tâchèrent de prendre, on comprit qu'ils étaient blessés. »

De fait, par cet acte solennel, les noirs de Mana protestaient que si la Congrégation de Saint-Joseph ne la gouvernait plus, elle n'était pas remplacée auprès d'eux. « Ils ne connaissaient, disaient-ils, pour leur Gouverneur, que la Mère générale. » Aussi, à un moment où ils étaient de nouveau inquiétés dans leurs intérêts, avaient-ils recours à elle, pour lui demander son avis, tout disposés d'ailleurs à s'en rapporter à sa décision. Mais voici un autre fait bien autrement significatif, que nous ont également conservé les Annales historiques de l'Institut.

« Il s'agissait, y est-il dit, du choix des députés pour l'Assemblée coustituante. Les colonies, aussi bien que les autres parties du territoire français, étaient appelées à élire des représentants ; et comme il n'y avait plus d'esclaves, le droit de voter appartenait à toutes les classes de la population. Les

électeurs de Mana furent convoqués, à cet effet, dans leur localité. Leur éducation politique était tout entière à faire. Interrogés donc pour savoir qui aurait leurs suffrages, celui d'entre eux qui avait la parole pour les autres fit connaître que tous donneraient leurs voix à la R. Mère Fondatrice. Vainement on lui objecta que les femmes ne pouvaient faire partie des Assemblées politiques ; d'accord avec les autres électeurs, il maintint son premier choix. Et lorsqu'on fut parvenu à le convaincre que cette élection était impossible, il termina le débat en disant : « Si nous ne pouvons nommer ma « Chère Mère, qu'on désigne qui l'on voudra, nous n'y prenons « plus aucun intérêt »; et dès lors ils laissèrent faire. »

Peu de temps auparavant, des Indiens Galibis, attirés par le bon voisinage des noirs de Mana, s'étaient réunis en un village, au nombre d'au moins deux cents, à quatre ou cinq lieues au-dessus du bourg, sur la petite rivière du Courbari, affluent de la Mana. Or, le gouvernement colonial, tout en ayant pris quelques mesures pour encourager leur établissement, crut devoir faire appel aux Sœurs de Saint-Joseph pour continuer cette œuvre de civilisation. La R. Mère s'empressa d'y répondre, et deux Sœurs furent bientôt installées par la Mère Isabelle au milieu de cette peuplade sauvage, heureuse de les recevoir. — Elles ouvrirent des classes pour apprendre à leurs enfants à lire et à écrire. *Parler par le papier*, comme ils disaient, leur paraissait quelque chose de merveilleux ; aussi l'émulation régnait-elle, à cet égard, parmi cette intéressante jeunesse. Les Sœurs s'appliquèrent en outre à faire connaître à ces pauvres Indiens les premières vérités de la religion, en vue de leur préparation au baptême. Et comme ils ne recevaient que très irrégulièrement

la visite du prêtre, elles baptisaient les enfants, ainsi que les adultes en danger de mort.

Cette petite mission devait cependant s'éteindre peu à peu, par suite des commotions politiques de l'époque, et de la dispersion de ces familles d'Indiens, essentiellement nomades. Mais il resta néanmoins quelque chose de la bonne semence jetée dans ces âmes neuves et souples. Douze ans plus tard, un de ces Indiens, descendu à Mana, disait à la Mère Isabelle « que, depuis que les Sœurs lui avaient appris à connaître Dieu, ni lui ni ses enfants n'avaient manqué de faire leur prière aucun jour (1). » Sans doute ils ne furent pas les seuls qui honorèrent ainsi Dieu par le témoignage de leur fidélité. Et qui sait ce que ces germes sont appelés à produire, au temps marqué par la Providence, pour le salut des Indiens Galibis des bords de la Mana, dont nous avons vu naguère quelques-uns donnés en spectacle, en France et en Allemagne, comme des objets de curiosité !

Pour revenir en Europe, où la R. Mère ne cessait, comme partout, de déployer le plus grand zèle pour le bien, nous la voyons, dès l'année 1847, nourrir la douce espérance d'avoir un Etablissement de l'Institut en Italie. C'était une maison agricole de jeunes orphelins à établir dans les propriétés du prince Borghèse, à deux lieues de Rome, selon les désirs mêmes du Saint-Père. Elle projetait, en outre, à cette occasion, d'aller elle-même se jeter aux pieds de Pie IX pour lui demander, avec sa bénédiction apostolique, l'approbation définitive de l'Institut.

(1) Annales historiques et religieuses de l'Institut.

La Congrégation entière partagea la joie de cette bonne nouvelle.

« Si ce projet peut réussir, lui écrivait entre autres la Mère Rosalie, sa sœur, nous dirons sans peine le *Nunc dimittis*, n'est-ce pas, ma très chère Mère ? Car si la Congrégation est appelée à seconder la mission catholique dans les cinq parties du monde, il est bien essentiel qu'elle ait aussi un pied-à-terre au centre de la catholicité, sous les yeux de Notre Saint-Père le Pape, et qu'elle en soit approuvée. Oh ! que je suis heureuse d'entrevoir ce rayon de lumière que la Providence fait apparaître à vos yeux ! »

Mais, hélas ! la France, comme bientôt l'Italie, était à la veille de grands événements, qui devaient faire évanouir plus d'un projet utile au bien. Nous voulons parler de la Révolution de 1848, qui vint renverser la monarchie de 1830, comme celle-ci, dix-huit ans auparavant, avait renversé la monarchie légitime.

« Le 24 février 1848, disent les Annales de l'Institut, vint surprendre la R. Mère en Belgique, où elle était occupée à d'autres essais de fondations. C'était une nouvelle tempête politique qui se déclarait, un nouvel et puissant effort fait par la Révolution pour accélérer sa marche et conduire la France toujours plus près de l'abîme.

L'annonce de cet ébranlement affecta vivement la digne Mère, tant pour ceux qui en avaient été les victimes, comme elle l'écrivait elle-même, que pour sa grande famille religieuse. Après avoir dit son *fiat* à tout ce qu'il plairait à Dieu de permettre, elle adressait ces lignes si maternelles et si pieuses à la Communauté de Paris, objet spécial de ses préoccupations :

Cortembert, le 25 février 1848.

« Mes bien chères et bien-aimées Filles, si vous saviez avec quelle anxiété j'attends les journaux qui me disent ce qui se passe à Paris ! Je voudrais être près de vous; il me semble que nous serions plus courageuses étant réunies, et, dans d'autres moments, je voudrais que vous fussiez toutes ici ; on est si tranquille dans cette agréable solitude ! Mais Paris, Paris, que deviendra-t-il ? Le bon Dieu ne veut pas le détruire, mais le corriger. Ah! prions, prions pour les pauvres pécheurs, afin qu'ils se convertissent... L'atmosphère est bien noire, les tempêtes se succèdent, cela ressemble à la Révolution..... Remettons tout entre les mains de Dieu ; conservons notre âme en paix. »

De retour à Paris, elle écrivit de même aux Communautés éloignées, pour encourager toutes ses Filles et les exhorter à la prière, cette suprême ressource des âmes dans tous les dangers qui menacent la société civile et chrétienne.

« Allons, ma bien chère Fille, disait-elle à une Supérieure, soutenons notre courage. Nous vivons dans un bien mauvais temps ; on ne sait ce que Dieu réserve à la France. Prions beaucoup pour la conversion des pécheurs, des blasphémateurs, des sacrilèges, qui inondent la France. » Et à sa sœur, la Mère Rosalie : « On s'inquiète, on se tourmente; ce qu'on dit un jour est changé le lendemain..... Prions, prions le Seigneur qu'il jette un regard miséricordieux sur notre chère patrie. »

La patrie, en effet, n'est pas chose indifférente à toute âme bien née, et c'est bien à tort que l'on a pu, parfois, accuser les âmes religieuses d'être étrangères aux nobles sentiments du patriotisme. Ce n'est pas, en tout cas, la R. Mère Javouhey qui eût mérité ce reproche, elle qui

reprochait aux hommes de ce temps de ne déployer pas assez d'énergie pour détourner les maux de la patrie, et qui ne craignait pas d'écrire : « *Les bons sont trop faibles; les femmes, je vous assure, auraient plus de courage pour le bien...* » Ses sentiments éclatent d'ailleurs assez dans ces autres lignes, par lesquelles elle s'efforçait de rassurer l'une de ses Communautés.

« Mes bien chères Filles, dit-elle, vous vous tourmentez pour nous ; mais Dieu nous soutient et nous console. Nous n'avons guère d'autre peine que celle qu'éprouve *tout cœur français*. Le peuple s'aveugle sur ses véritables besoins. Il abandonne le travail pour courir après une chimère qui lui échappe. Il méconnaît son Créateur... et il n'y a cependant que Lui qui puisse nous tirer de l'abîme où l'incrédulité nous a plongés... Oui, Dieu seul peut nous sauver ! »

Mais, au-dessus de la patrie terrestre, il y a l'Eglise, il y a Rome, la maîtresse et la mère de l'univers catholique, emblème mystérieux de cette cité permanente qui est la seule vraie patrie du chrétien. Aussi, dès le commencement de cette année 1848, qui devait laisser tant de traces sanglantes dans l'histoire, la R. Mère avait-elle écrit :

« L'année commence avec de tristes pressentiments : chacun est dans l'inquiétude, le pauvre et le riche. *Pour moi, je n'ai qu'une idée : le Pape et la Suisse. C'est ma méditation de tous les instants, c'est ma prière continuelle...* Que je remercie le Seigneur de nous avoir appelées à évangéliser les sauvages ! Ils sont bien moins à craindre que les peuples civilisés ! »

Cependant la capitale, sous le nouveau régime républicain, offrait un spectacle bien étrange. C'était partout des

plantations d'arbres de la liberté ; et, à la demande du peuple souverain, le clergé, croix en tête, allait les bénir. « Vive la religion ! vive Jésus-Christ ! vivent les prêtres ! » criait la foule exaltée par son propre triomphe. Mais en même temps que le peuple, reconduisant chapeau bas le prêtre à l'église, le priait de lui donner sa bénédiction, il lui demandait la permission de chanter l'hymne patriotique, la Marseillaise ; et souvent suivait l'accolade fraternelle donnée au curé, qui eût bien voulu se soustraire à pareil honneur. « Où tout cela s'arrêtera-t-il ? — écrivait la R. Mère, à la suite de cette description, — Dieu seul le sait ! Mais nous sommes réduits à prier pour le succès de la République, car, si elle tombait, nous aurions l'anarchie, triste perspective ! »

Elle aimait d'ailleurs à penser que Dieu, qui mène toujours l'homme alors même qu'il s'agite le plus, n'avait permis ces temps difficiles et pleins d'inquiétudes qu'en vue d'un plus grand bien.

« Soumission, patience, écrivait-elle, Dieu est avec nous ; il ne nous laissera pas seuls. Puis cela ranime la foi, qui semblait endormie ; l'impiété disparaîtra ; cela rendra les Sociétés religieuses elles-mêmes plus pauvres, plus humbles et plus modestes. Combien nous-mêmes n'avons-nous pas marché dans la route commune, peut-être, sans nous en apercevoir ! Prions, ah ! prions sans cesse. Humilions-nous devant Dieu. Tenons-nous préparés à la mort, et acceptons la vie si elle peut servir à la gloire de Dieu et au salut de nos frères. »

Pour attirer la protection du ciel sur l'Institut, durant cette tourmente, la R. Mère s'engagea par vœu à faire célébrer une messe tous les mercredis, pendant une année, en l'honneur de saint Joseph ; et, dans toute la

Congrégation, des prières spéciales ne cessèrent de monter chaque jour vers le trône de ce glorieux Epoux de Marie et Père nourricier de Jésus. — Le mois de mai apportait de nouvelles espérances au cœur de la R. Mère — car il est si doux d'espérer le calme au sein de la tempête ! — Le temps était beau ; la terre émaillée de fleurs, et les autels de Marie assiégés nuit et jour par de fidèles serviteurs et enfants, qui imploraient le puissant secours de la divine Mère de Dieu, Reine auguste de la France.

« L'ordre semble vouloir renaître, écrivait-elle à la Mère Onésime. Le ciel est si beau ; ce mois de Marie est si fervent, si consolant, que l'âme ne peut s'empêcher de s'ouvrir à l'espérance. Cependant, vous verrez par les journaux que les républicains ne sont pas faciles à vivre ; il faut toujours dire comme eux. Et pourtant, on crie à tue-tête : Vive la liberté ! *C'est un mot qui me va droit au cœur ; aussi, j'ai la confiance des bons républicains.* Vous ne tarderez pas à l'emporter sur moi ; par votre lettre du 9 avril, je vois que vous pourrez passer pour être de la veille, non du lendemain. Je vois que vous vous en tirerez à merveille. »

La R. Mère ne se trompait pas ; elle avait la confiance des bons républicains, et même plus encore. Et, à ce sujet, voici un trait qu'une Sœur ancienne, après nous l'avoir raconté de vive voix, a consigné par écrit, avec une simplicité de langage à laquelle nous nous garderons bien de toucher. Nous copions textuellement.

« *Année* 1848. — Ma chère Mère générale se trouvait à Brie-Comte-Robert lorsque nous apprîmes, à cinq heures du soir, que Paris était de nouveau en pleine révolution. Les voitures allaient et venaient avec des gardes nationaux et des pom-

piers ; chacune avait son drapeau, mais le rouge dominait. Nous étions toutes dans la consternation ; et notre chère Mère, triste et pensive... Le lendemain matin, après la messe, elle nous dit d'un ton décidé : « Mes enfants, je pars ; le devoir m'appelle à Paris. » Toute la Communauté en pleurs se jette à ses pieds et la supplie de ne pas s'exposer ; mais tout est inutile, et malgré sa pauvreté — elle n'avait que 8 francs sur elle, et la maison n'était pas riche — elle parvient à se procurer une voiture, moyennant la promesse d'une certaine somme.

« Mais, à l'entrée de la capitale, une barricade se dresse devant elle ; un citoyen — c'était un chef — met la main sur la bride du cheval et prie la citoyenne de descendre de voiture ; il en avait besoin. Mais ma chère Mère, sans se déconcerter, lui mettant la main sur l'épaule, lui dit :

« — Citoyen, papa ! Tenez, mon ami, faites-moi conduire en tel endroit par vos hommes et je leur ferai donner un bon coup à boire ; quant à vous, vous viendrez me voir ! »

« L'individu avait déjà reconnu ma chère Mère, et aussitôt, levant son arme, il se met à crier aux siens :

« — Citoyens, bas les armes ! Qu'on ne tire pas... qu'on laisse passer la citoyenne... C'est la Mère Javouhey. C'est une brave femme que celle-là ! »

« La R. Mère passe donc par-dessus la barricade, accompagnée de quelques sauf-conduits pour se rendre à destination. Mais voilà que, plus loin, au détour d'une rue, on en rencontre une autre. Le chef, qui était monté dessus, avait son fusil en joue... mais, voyant la chère Mère qui lui faisait signe de la main, il regarde et la reconnaît à son tour. Et, lui aussi, de s'écrier de toutes ses forces :

« — Bas les armes, citoyens ! Attention... laissez passer... qu'on ne tire pas ! *C'est la générale Javouhey ! Ah ! c'est un grand homme que celle-là !* »

« Tous ces hommes croisèrent leurs fusils, et voilà encore une fois notre bien chère Mère qui passe par-dessus les barricades, comme en triomphe, et est escortée très loin.

« Elle put donc rentrer saine et sauve à la Communauté, qui bénit Dieu de l'avoir ainsi préservée de tout danger. »

La confiance de la vénérée Mère dans le saint Patron de l'Institut ne fut point trompée ; et, à quelque temps de là, elle pouvait écrire : « Toutes les Sœurs de Saint-Joseph sont protégées par leur bon Père, tant en France que dans les colonies. Aimons, chérissons et prions sans cesse *ce béni de Dieu et des hommes ;* c'est à lui que nous devons tous les succès de la Congrégation. »

Elle eut, notamment, à le remercier de sa puissante intervention dans une question grave, qui intéressait l'Institut dans une de ses œuvres les plus importantes et les plus chères. A cette époque, en effet, il se fit comme un travail clandestin de destruction, tendant à remplacer, dans plusieurs colonies, les Sœurs de Saint-Joseph par les Sœurs de la Charité ; et les prêtres sortis du séminaire du Saint-Esprit par les Lazaristes.

Peut-être, relativement au clergé colonial, était-il resté dans l'esprit de certains personnages récemment parvenus au pouvoir quelque chose des odieuses calomnies par lesquelles M. Ledru-Rollin avait osé, en pleine Chambre, accuser le séminaire et les prêtres du Saint-Esprit de favoriser l'esclavage, ou, du moins, quelques traces des exagérations manifestes de M. le comte de Montalembert, quand il avait dit « que le clergé, dans nos colonies, était loin d'atteindre à la hauteur de sa mission. » Et quant à la Congrégation de Saint-Joseph, on s'appuyait sur quelques vaines apparences, sur cer-

taines paroles prises trop à la rigueur, pour conclure que les Sœurs vouées à l'éducation dans les Antilles réservaient toutes leurs faveurs pour les blancs, et n'avaient point de sympathie pour les noirs.

Or, la divine Providence, qui veille sur les institutions pour les conserver à la mission qu'elle leur a destinée, intervint pour que rien ne fût changé à l'ancien état de choses, ni pour le clergé, ni pour les Sœurs de Saint-Joseph, aux colonies. D'abord, le nouveau Supérieur de la Congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, M. l'abbé Leguay, n'étant pas sympathique au gouvernement de 1848, donna sa démission en faveur de M. l'abbé Monnet, le missionnaire dévoué des noirs à Bourbon (1). C'était l'homme providentiel pour la situation. Son attachement aux noirs lui avait valu, lors de son dernier voyage dans cette île, l'animadversion des blancs, qui avaient même obtenu du gouverneur de le faire immédiatement rembarquer pour la France. Il lui fut donc facile, comme Supérieur de la Congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, de défendre et de sauver leur héritage plus que séculaire des colonies. Et pour ce qui concerne les Sœurs de Saint-Joseph, lui-même les avait vues à l'œuvre auprès des noirs à Bourbon. Les accuser maintenant de ne pas aimer les noirs, c'était, pour lui, fermer volontairement les yeux à la lumière ; il les défendit donc de son mieux. Mais le dévouement personnel et si éclatant de la R. Mère Fondatrice pour la race noire, devait surtout peser de tout son poids pour faire pencher la balance en faveur du maintien de l'Institut dans l'œuvre coloniale.

(1) Nous avons vu plus haut, par anticipation, sa nomination comme vicaire apostolique de Madagascar, bientôt suivie de sa mort prématurée.

« Les colonies, écrivait-elle, ont failli nous échapper. Sans Mana, elles seraient sans doute passées en d'autres mains. Enfin, nous les conserverons, parce que la Sœur Javouhey a donné des preuves de son amour pour les pauvres noirs... »

Dans une autre lettre à la Mère Rosalie, se mettant elle-même de côté, elle écrivait encore, sur le même objet :

« Le bon Dieu a fait une sorte de miracle en ramenant de Bourbon M. l'abbé Monnet. Il nous sauve d'un naufrage que nous étions loin de prévoir. Notre bon Père saint Joseph n'a pas voulu se brouiller avec saint Vincent de Paul. Il lui a dit : Laissez là mes filles ; les vôtres en ont assez. Voilà la Chine, le Japon qui vous tendent les bras ; allez y planter votre étendard..... mes filles sont trop jeunes encore... »

Tout n'était pas dit encore, cependant. Lorsque l'Assemblée nationale eut proclamé la liberté des noirs, il se trouva des hommes parmi le nouveau personnel du Ministère, qui réclamèrent le rappel en France des Supérieures des Antilles, et de plusieurs autres Sœurs accusées d'être peu favorables aux hommes de couleur. Et ce ne fut pas sans peine que la R. Mère obtint, à force de protestations et de promesses, qu'il fût sursis à cette mesure. Il ne lui fut pas moins difficile, ensuite, de parer un autre coup, dont les conséquences auraient été désastreuses, au point de vue des intérêts religieux de la colonie de la Martinique ; ce fut d'empêcher que la Communauté ne fût remplacée, à la maison principale de Saint-Pierre, par des institutrices laïques (1). Pendant plusieurs mois

(1) La maison royale, avec son beau pensionnat religieux, fut alors sauvée. Mais ce que la Révolution de 1848 avait épargné, nos modernes gouvernants, en plein règne de liberté, ne se sont pas fait scrupule de le frapper, faisant table rase de toutes les traditions. Et aujourd'hui

enfin, elle vit avec une douloureuse anxiété ses maisons des colonies, celles des Antilles en particulier, comme sur un volcan, dont les laves brûlantes pouvaient, à chaque moment, tout engloutir. On ne commença à respirer, notamment à la Martinique, qu'après l'envoi d'un Gouverneur plein de sagesse et de fermeté, l'amiral Bruat, l'un des admirateurs de la R. Mère Javouhey et des amis dévoués de Saint-Joseph (1).

En ce même temps, la généreuse Mère conçut le dessein d'aller elle-même en personne visiter les Antilles et la Guyane, pour y organiser le service des écoles et les soins à donner aux malades, conformément au nouvel état de choses inauguré par l'émancipation.

« C'est là, il est vrai, écrivait-elle à la Mère Rosalie, une grande besogne, mais si je pouvais croire que le bon Dieu demande de moi ce sacrifice, j'irais moi-même volontiers. Je passerais par Cayenne, où je resterais un mois, j'irais à mon cher Mana et à l'Accarouany pour autant de temps ; puis aux Antilles françaises et anglaises, et alors je dirais : *Nunc dimittis.* »

Ce projet, toutefois, n'eut pas de suites, le Nonce l'ayant dissuadée de s'absenter alors de la France, où sa présence, lui dit-il, était nécessaire, et d'où elle pouvait être utile à toute la Congrégation. Elle s'en dédommagea, si nous pouvons dire, par un redoublement de zèle pur et

cet établissement, pieux berceau de tant de nobles et bonnes familles de la Martinique, ne se ressemble plus en rien à lui-même, depuis qu'un lycée de jeunes gens y a été établi, lequel, tout en grevant le budget de la colonie, y répand, parmi la jeunesse créole, des principes d'éducation dont les fruits ne sauraient devenir un gage de prospérité et de gloire pour le pays.

(1) Annales historiques de l'Institut.

désintéressé pour les noirs, qui restaient toujours ses enfants d'adoption.

« On nous conserve dans les colonies, écrivait-elle, mais on crie fort à l'économie ; on diminuera le traitement de nos Sœurs d'un quart, d'une moitié peut-être, mais, peu importe, pourvu qu'on nous laisse la liberté de faire le bien. Et encore : « Que nos maisons soient pauvres ; cela ne me fait rien ; *mais qu'elles travaillent au salut des malheureux noirs ;* la pauvreté nous conduira au ciel. Ne craignons qu'une chose, le péché. »

Le bien spirituel de l'Institut, la liberté de travailler au salut des noirs, telles étaient donc, si nous pouvons dire, les seules richesses ambitionnées alors par la R. Mère Javouhey. De là ces autres lignes, où son âme semble se refléter tout entière.

Elle écrivait aux colonies :

« On s'apprête à nous rogner les ongles. J'avoue, mes bien chères Filles, que je n'en serai pas bien fâchée, si on ne les coupe pas trop près... Ce que nous y gagnerons, ce sera un plus grand esprit de pauvreté. La vanité des biens de ce monde, c'est là ce que nous devons comprendre. Que l'entier détachement donne de calme, de paix ! La vie n'est pas si longue : nous devons tout faire dans la vue d'une heureuse éternité ! Dieu est méconnu, sa loi méprisée. Il nous demande si nous voulons faire comme le monde. Répondons par notre dévouement à remplir les devoirs de notre saint Etat. *Aimons les pauvres, soutenons-les, instruisons la jeunesse, apprenons à tous les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu et le prochain. C'est ainsi que nous désarmerons la justice de Dieu envers les hommes.* »

On ne se lasse point de lire dans le cœur de la vénérée

Mère les sentiments si pieusement dévoués qui l'animaient pour la population noire de nos colonies; car c'était bien son cœur toujours qui parlait par sa plume, comme il parlait par sa bouche. Elle écrivait à ce sujet à la Supérieure principale des établissements de Bourbon:

« Nous ne pourrons jamais faire assez de bien à ces pauvres noirs, pour les dédommager des peines qu'ils ont souffertes sous le régime de l'esclavage... Ce qui est arrivé, est arrivé par l'ordre de Dieu, qui a eu pitié des malheureux. Ce sont des créatures qui ont une âme aussi bien que nous. Ils n'ont pas demandé la vie, Dieu la leur a donnée ; il est bien temps qu'on leur fasse connaître leur Créateur, qui leur prépare la même récompense dans l'éternité qu'à ceux qui ont été les premiers sur la terre. » — « Mais, écrivait-elle encore, qu'ils ne se servent pas du bienfait de leur liberté pour l'offenser. Qu'ils soient doux, honnêtes envers tout le monde. Et vous, mes bien chères Filles, répondez bien aux desseins de Dieu sur vous. Donnez tous vos soins à calmer les esprits irrités les uns contre les autres ; montrez-vous toutes charitables envers les plus malheureux. Faisons le bien à tous : aux blancs, aux noirs, sans distinction ; faisons le bien, sauvons des âmes. Quelle belle et sainte mission ! Mais je tremble que l'esprit communiste ne se propage en ces pays. Les communistes voudraient y gouverner et rendre les blancs esclaves des noirs. Hélas ! ce serait le comble du malheur, le coup de grâce des maîtres et la perte des noirs, parce que la religion en serait bannie. Pauvres noirs ! faut-il qu'ils sortent d'un abîme pour tomber dans un autre plus profond, en riant et chantant ! »

Nous pourrions multiplier ces témoignages du zèle aussi ardent que pieux et éclairé de la digne Mère pour ces anciens esclaves, auxquels la religion était

ainsi la première à tendre les bras, alors qu'ils sortaient, libres enfin, des entraves de l'esclavage. Il nous serait facile aussi de montrer comment les entrailles de la charité de la Servante de Dieu se dilataient également en faveur des blancs, de leurs anciens maîtres en particulier. « Tâchez, écrivait-elle à la Mère Onésime, à la Martinique, de calmer, d'amener à la résignation les pauvres familles à qui il en coûte tant de se soumettre aux circonstances. » Et ne se contentant pas de parler, elle mit elle-même à contribution l'influence de ses amis du Ministère et d'ailleurs, et ils étaient nombreux, pour contribuer à obtenir l'indemnité pour tous les propriétaires d'esclaves. « Ce sont nos amis, disait-elle ensuite modestement, qui ont tout fait pour obtenir l'indemnité. Sans cela la liberté était spontanée. »

En outre, qui le croirait de nos jours, où l'on expulse nos plus saints comme nos plus inoffensifs Religieux, et où les Religieuses sont à peine tolérées dans leur cloître? la R. Mère fut expressément priée par le Gouverneur de la Martinique, de négocier avec les Pères Trappistes leur établissement dans cette colonie, afin, notamment, d'inspirer aux nouveaux affranchis, par leurs propres exemples, l'amour du travail libre. Elle s'empressa, par suite, comme elle l'écrivait elle-même, de se mettre pour cela en rapport avec le T. R. Père abbé de la Grande Trappe, qui envoya en effet de ses Religieux étudier sur les lieux mêmes cette question. Le projet toutefois fut abandonné, soit à cause du climat, soit parce que l'on ne put s'entendre sur les conditions proposées par le gouvernement, la Trappe ayant voulu avant toutes choses sauvegarder ses règles et usages, gage de son uniformité et de sa bonne discipline.

La R. Mère Fondatrice fut plus heureuse, vers ce même temps, dans une autre négociation dont le succès devait amener la réalisation de ses plus chers désirs, relativement au renouvellement du clergé des colonies et à la direction spirituelle de ses Communautés en ces pays. Nous voulons parler de la fusion qui se fit, vers la fin de l'année 1848, entre l'ancienne congrégation du Saint-Esprit et celle du Saint-Cœur de Marie, récemment établie par le V. Père Libermann, en vue spécialement de l'évangélisation des noirs. On peut voir, dans la belle vie de ce dernier par Son Eminence le cardinal Pitra, comment la divine Providence ménagea les situations et les circonstances pour amener ce résultat, si avantageux pour la Religion dans les colonies et les missions africaines. Mais la R. Mère y eut aussi sa part, par sa médiation officieuse auprès des membres de la congrégation du Saint-Esprit, du ministère de la marine et de la nonciature, témoin la correspondance de plusieurs années, échangée, à ce sujet, entre elle et le vénérable Père.

« M. Libermann, écrivait-elle peu de temps avant cet événement, va se réunir au Saint-Esprit; ce sera pour le bien de la religion. Le bon Dieu a jeté un regard de miséricorde sur nous. J'espère que nous allons devenir de bonnes Filles de saint Joseph; que nous travaillerons généreusement à la gloire de Dieu. Ah! ne mettons pas d'obstacle à de si grands desseins; disons-Lui sans cesse : « Me voici, faites de moi et par moi tout ce qu'il vous plaira. » Soyons prêtes à tous les sacrifices pour accomplir sa sainte volonté. »

Cependant elle pressait le gouvernement de faire partir pour nos possessions d'outre-mer les Religieuses réclamées par les besoins de la population noire. « Mais, disent

les Annales de l'Institut, c'étaient des ajournements dont on ne voyait pas le terme. Car il n'est pas ordinaire que les révolutions enrichissent beaucoup les peuples qu'elles visitent; les caisses étaient donc vides, et l'on ne pouvait, pour le présent, faire face aux frais de passage pour les Sœurs. » La R. Mère, de son côté, avait déjà pris à sa charge les dépenses de voyage et d'hôtel de plus de trente sujets envoyés par elle outre-mer; puis les temps étaient si mauvais, alors, que toutes les Congrégations et Communautés, dont on convoite parfois les richesses imaginaires, devaient se faire une loi de la plus stricte économie pour pouvoir seulement subsister. Force était, par suite, d'ajourner les nouveaux départs.

Or, en attendant l'arrivée des renforts impatiemment attendus, la pieuse Mère exhortait ses Filles des colonies à se multiplier; et celles dont l'état de santé aurait conseillé un retour en France, elle les engageait à porter plus longtemps encore, s'il était possible, le poids de la chaleur et du jour. Elle mettait d'ailleurs à profit ces retards, pour mieux préparer les jeunes sujets à la mission qui allait leur être confiée. « Car pour l'œuvre des noirs, écrivait-elle, il faut des vocations solides et robustes... Il n'y a rien là pour la nature... Il ne faut chercher que Dieu et les âmes. »

Cette mission, si belle aux yeux de Dieu, et si fructueuse pour le salut des âmes, put enfin, au bout de quelque temps, prendre tout l'essor qu'elle comportait. Et lorsque la R. Mère Fondatrice ira recevoir au ciel la récompense de ses immenses travaux, la Congrégation comptera jusqu'à treize centres à la Martinique, et six à la Guadeloupe, créés spécialement pour l'instruction pri-

maire des enfants de couleur et le catéchisme des noirs adultes, en dehors des établissements appartenant à l'Institut. Ce qui donnait chaque année, pour la première de ces colonies, environ 600 personnes adultes catéchisées, et préparées, soit au baptême, soit à la première communion, ou au mariage, par les soins et le dévouement des Sœurs. Et si à ce tableau on ajoutait l'effectif présenté par les autres colonies, on verrait que la R. Mère Javouhey exerçait alors, parmi la race noire, un grand et fécond apostolat.

CHAPITRE V

La R. Mère en face de la révolution de juin 1848. — Elle prend part aux douleurs de l'Eglise. — Elle est éprouvée par la mort de plusieurs de ses Filles. — Son séjour et ses actes de vertu à Limoux, où elle ferme les yeux à la Mère Clotilde, supérieure. — Sa rentrée à Paris.

Les plus belles années de la jeunesse de la R. Mère Fondatrice s'étaient écoulées, on ne l'a pas oublié, au milieu des plus mauvais jours de la grande Révolution. Depuis lors, que de bouleversements politiques, attestant une fois de plus l'instabilité des choses humaines ! Et ce sera encore au milieu des malheurs publics, en France d'abord, puis en Italie, dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ, comme aussi de pertes cruelles et d'épreuves diverses, qu'elle devra s'acheminer vers le terme de sa carrière. Mais, par sa foi vive et son inébranlable confiance en Dieu, jointe à une soumission parfaite, elle saura profiter de tout pour la sanctification de son âme, tant il est vrai que, selon la parole de l'Apôtre : « Pour ceux qui aiment Dieu, tout sert et contribue à leur bien (1). »

A la veille, pour ainsi dire, des sanglantes journées des 23, 24 et 25 juin (1848), elle écrivait :

« A Paris, nous sommes dans des craintes exagérées par la peur. On ne voit que soldats, que blouses. On dirait que la moitié du monde veut manger l'autre. Tout le monde se plaint,

(1) Ad Rom., VIII, 28.

personne ne veut ou ne peut payer ses dettes. La misère règne au milieu de l'abondance; tout le monde demande de l'ouvrage, personne ne veut travailler. Les ouvriers sont les plus pauvres; on veut toujours les appauvrir, on aura bientôt fait; l'aveuglement est à son comble. Beaucoup commencent à dire : Il n'y a qu'un Dieu qui puisse nous tirer de là. Ah ! si l'on revenait à Lui de tout son cœur, tout s'arrangerait, mais l'orgueil ne veut pas s'humilier... Pour nous, notre confiance est dans son infinie bonté. Oui, mes chères Filles, mettons toute notre confiance en Dieu; prions-le de nous faire à toutes miséricorde. J'espère, oui, j'espère que tout cela tournera à la gloire de Dieu et au salut d'un grand nombre. »

Toutes sortes de bruits, plus terrifiants les uns que les autres, circulaient alors. On parlait notamment d'enlever aux Communautés religieuses et aux églises ce qu'elles avaient de plus précieux. Or, à cette nouvelle, la R. Mère écrivait ces lignes généreuses à la Supérieure d'une de ses principales Maisons :

« Je pense que nous serons obligées de donner notre argenterie. Vous joindrez la vôtre avec la nôtre. Je vais écrire à toutes nos Maisons pour savoir ce qu'elles ont... Je suis disposée à tout déclarer. Soyons courageuses; Dieu nous le demande... Il paraît aussi que l'on réclame les vases sacrés... C'est là ma plus grande peine. Mais Dieu est là; ayons confiance. Quant au martyre, ajoutait-elle, je ne vous dirai pas que j'irai au-devant et que je le désire; non, je craindrais ma faiblesse; et je me croirais bien courageuse de m'y soumettre, en comptant sur Dieu. »

En attendant, de son humble cellule elle dirigeait toutes ses Maisons, les engageant à se montrer, partout, à la hauteur des événements ménagés par la divine Providence.

« Faisons notre devoir comme de bonnes Religieuses, écrivait-elle. Soumettons-nous à la volonté de Dieu. Sachons supporter les contrariétés inséparables des grandes catastrophes. Notre Saint-Père le Pape nous donne l'exemple; tenons-nous unies à notre chef de file. Les journaux vous diront tout ce qui se fait dans toute l'Europe. Prions, prions beaucoup, mes bien chères Filles, pour apaiser la colère de Dieu, qui est irritée par les péchés des hommes. »

Dans ces quelques mots, on voit de nouveau toute la politique de la digne Mère : se sanctifier, prier, avoir confiance. C'était à la prière et à la protection du ciel qu'elle attribuait, vers ce même temps, la conservation de l'Assemblée nationale, dont la faction socialiste n'avait pas craint de prononcer la dissolution au nom du peuple.

« Grâce à Marie et Joseph, écrivait-elle, les chefs révolutionnaires sont à Vincennes... Paris respire, on dirait que tout est gagné. Si nous avions perdu, je ne sais ce que Paris serait devenu ; nous aurions été, comme les pauvres Suisses, mis au pillage et à la dévastation... Marie, notre Mère, arrêtera le bras de son divin Fils; nous l'en supplions à genoux, et nous espérons de la miséricorde de Dieu qu'elle se laissera fléchir. Espérons, ayons confiance. »

Les révolutions, toutefois, ne désarment pas si vite; et Dieu, qui a fait les nations guérissables, sait jusqu'à quel point il doit laisser parmi elles grandir et comme mûrir le mal, avant d'y porter le remède de sa souveraine puissance. Aussi les néfastes journées de juin ne tardaient-elles pas à venir ensanglanter Paris et jeter la France entière dans une stupeur de mort. La frayeur fut extrême dans la Communauté de la rue de Valois, comme dans tous les paisibles asiles de la piété et de la religion; et

l'on semble assister encore à ces scènes d'horreur quand on lit ces lignes rapides de la digne Mère :

« Nous ne sommes pas mortes, mais que nous l'avons échappé belle ! Les journaux vous diront tout ce qui s'est passé à Paris ; cela ne pourrait se raconter. Mais que nous avons eu peur ! Comme on priait le bon Dieu, en entendant le canon, la fusillade, le tocsin, en voyant les morts et les blessés qu'on portait dans les ambulances, dans les hôpitaux, le sang qui ruisselait dans les rues ! » Mais, ajoute-t-elle, le Seigneur a reçu une grande victime : « Mgr l'Archevêque s'est dévoué à la mort; il a expiré hier à deux heures ; chacun le regarde comme un martyr. Le bras de Dieu semble s'arrêter... Prions pour demander miséricorde et puis la conversion des pécheurs. » Quelques jours après, elle écrivait encore : « Nous avons eu un beau spectacle, la religion un grand triomphe... Paris a paru chrétien pendant deux jours. Les journaux vous diront en détail la mort et les obsèques de Mgr l'Archevêque de Paris, martyr d'expiation pour ses diocésains. Quel triomphe pour la religion ! »

La pieuse Mère considérait comme une faveur du ciel d'avoir pu entretenir le Prélat quelques semaines seulement avant sa glorieuse et sainte mort. « Je remercie Dieu, écrivait-elle, de cette heureuse circonstance. Nous avions bien eu, autrefois, quelques misères à cause d'Autun ; mais tout cela était bien passé, et nous étions redevenus très bons amis... On dit que c'est Mgr Sibour qui le remplacera à Paris. On en parle avec éloge. Confions-nous en Dieu ; il n'abandonnera pas son œuvre. »

En attendant la suite des événements, elle n'avait pas été la dernière à prendre sa place au champ d'honneur de la charité et du dévouement. Non contente, en effet, de procurer des aliments et des soins aux mobiles qui

gardaient le parc Monceau, elle avait donné des Sœurs pour l'ambulance de la Chaussée-d'Antin, et en tenait d'autres en réserve pour d'autres quartiers; tout le monde, dans la Communauté, était occupé à faire de la charpie et des compresses... Elle fit plus : par l'intermédiaire de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, membre de l'Assemblée nationale, et pensionnaire alors à la Communauté, elle offrit au gouvernement deux de ses Maisons, pour y recueillir, disait-elle, une partie des enfants orphelins dont le père était mort en combattant pour la cause de l'ordre (1). »

Les suites de la révolution de 1848 amenèrent bientôt un surcroît de sollicitude pour la R. Mère. Un décret de l'Assemblée constituante, qui venait de fonder la République, ordonna que les prisonniers qui seraient reconnus avoir pris part à l'insurrection seraient transportés dans les possessions françaises d'outre-mer. Craignant donc l'introduction d'un pareil élément à la Guyane, parmi sa jeune colonie de Mana, elle mit tout en œuvre près du Ministère pour parer ce coup; et de fait, grâce en parti-

(1) Mgr Fayet estimait beaucoup la R. Mère Javouhey, dont l'esprit et le caractère parlaient à son âme ardente pour le bien. Il présida, dans la chapelle de la Communauté, plusieurs cérémonies religieuses ; ce qui faisait dire à la R. Mère : « Le malheur des uns fait le bonheur des Sœurs de Saint-Joseph. » Déjà l'année précédente il avait, dans cette même chapelle, ordonné prêtre l'abbé Hippolyte Barbier, un ancien diacre, bien connu dans le monde ecclésiastique et littéraire, proche parent de la sœur Césarine. Et à cette occasion, l'*Ami de la Religion* avait écrit ces lignes entre autres : « La vénérable supérieure, Madame Javouhey, dont toute la vie a été marquée par un si grand nombre d'œuvres apostoliques, a voulu montrer non seulement par les ferventes prières qui ont été faites dans la Communauté, mais encore par les soins qui ont présidé à tous les détails de la cérémonie, le religieux intérêt que pour la plus grande gloire de Dieu, elle et ses pieuses Filles ont pris à cette ordination. » (N° du mardi 14 décembre 1847.)

culier à l'influence de l'ancien Gouverneur du Sénégal, le député baron Roger, Mana ne reçut pas les tristes épaves de la révolution. Sur les côtes de Madagascar, cette déportation ne devait pas présenter les mêmes inconvénients. Aussi la digne Mère écrivit-elle aux Supérieures de ces différentes localités, pour les préparer à leur mission de dévouement auprès de ces pauvres gens, de leurs enfants surtout, qui devaient, en effet, les accompagner. Et pour rassurer ses Filles, qui pouvaient craindre l'arrivée des insurgés : « Il ne faut pas vous en effrayer, leur écrivait-elle. Les Sœurs doivent toujours être prêtes à tout ce qui peut procurer le bien de la religion. C'est notre vocation. Soyons toujours dans la disposition de seconder les vues bienfaisantes du gouvernement. »

L'état du catholicisme persécuté en Europe lui inspirait alors les plus vives douleurs. Et, craignant que le flambeau de la foi ne s'éloignât de ces peuples, en punition de leur infidélité, elle se tenait prête à seconder les desseins miséricordieux de la Providence en faveur de tant d'autres nations encore assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Tous ces sentiments, qui se pressaient dans son âme, elle les répandait avec abandon dans une lettre à ses Communautés d'Outre-Mer. On y lit, entre autres :

« En France, les méchants continuent de lever la tête ; et ils sont nombreux. Vous savez aussi tout ce qu'ont souffert les catholiques de Suisse. Prions bien le bon Dieu pour qu'il conserve notre Saint-Père le Pape..... qu'il lui donne tout ce dont il a besoin pour soutenir l'Eglise persécutée. Il semble que la foi doive s'étendre dans les pays sauvages. La Mission se propage d'une manière

admirable ; on nous demande des Religieuses pour toute l'Océanie. » — « Mon Dieu, écrivait-elle encore, la France est si coupable ! Le bon Dieu transportera ses grâces méprisées dans les contrées sauvages ; et les Sœurs de Saint-Joseph seront peut-être choisies pour cette noble mission. Prions, prions sans cesse, pour demander l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu. »

Cependant, la jeune Italie, insatiable de réformes et de concessions incompatibles avec la conscience du vicaire de Jésus-Christ, poursuivait son œuvre et souillait ses mains dans le sang du ministre Rossi, mort victime de son dévouement pour la cause du Pape, qui était, disait-il, la cause même de Dieu. Devenu dès lors prisonnier d'Etat, le Saint-Père, vivante image de l'Eglise militante et voyageuse en ce monde, se décida à fuir une cité dont il était naguère l'orgueil et la richesse, comme il en était le Pontife et le Roi ; et grâce aux ambassadeurs de France et de Bavière, il put se réfugier à Gaëte, sur les terres du roi de Naples.

Or, au milieu du deuil universel des vrais enfants de Dieu et de l'Eglise, la R. Mère Fondatrice fit entendre sa voix dans tout l'Institut, afin d'obtenir, à force de prières et de sacrifices, le désarmement de la justice divine. Elle écrivait notamment à la Communauté de Cluny, sous le couvert de sa sœur, la Mère Rosalie :

« Mes bien chères Filles, j'ai l'âme bien triste en vous adressant ces lignes. Je n'ai pas à vous apprendre les maux qui désolent la société chrétienne. Vous partagez, je n'en doute pas, les douleurs de toute l'Eglise. Hélas ! notre Saint-Père est dans l'oppression..... Faisons, par nos prières, nos mortifications, une sainte violence au Dieu de bonté, *qui veut*

une victime, pour l'expiation des désordres qui dévorent la société. »

A ses prières et à sa vie de dévouement pour le triomphe final de la cause de Dieu et de son Eglise, la pieuse Mère joignit l'offrande généreuse de sa foi en faveur du denier de Saint-Pierre. Ses charges étaient lourdes et nombreuses pourtant ; mais si un verre d'eau donné au dernier de ceux qui croient en Jésus-Christ ne reste pas sans récompense, combien plus agréables doivent Lui être les secours offerts en son nom à son propre Vicaire et Représentant sur la terre ! La vénérée Mère avait d'ailleurs coutume de ne jamais compter avec Dieu. Car Lui-même avait-il jamais compté avec elle ? Et les épreuves mêmes dont il avait comme semé sa vie n'étaient-elles pas devenues, pour elle et pour son œuvre, la source de nouvelles et toujours plus abondantes bénédictions ?

En France, à cette époque, tous les partis s'agitaient autour de la grande question de la nomination du Président de la République. « Dieu veuille nous le donner chrétien ! répétait la R. Mère Fondatrice. Que Dieu éclaire de son divin Esprit ceux qui doivent le nommer ! » — Le 15 décembre, le pays ayant fait connaître, par un vote universel, sa volonté souveraine, elle écrivait, dans un même sentiment de foi :

« Allons, nous voilà sous l'administration de Bonaparte ! Disons mieux : Dieu se rit des projets des hommes ; il accomplit son œuvre, malgré la finesse, la ruse des méchants. Courbons la tête, et disons fiat ! fiat ! Soyons bonnes Religieuses, et n'ayons peur de rien ! » — « Hélas, disait-elle encore, les hommes ne sont que des instruments dans la main de Dieu. S'ils ne veulent pas l'être de sa miséricorde, ils le sont de ses ven-

geances..... Remettons-nous tout entières entre ses mains ; profitons de tant de leçons pour notre perfection. Que nous serons heureuses, si nous n'avons que le seul désir de faire la Sainte Volonté de Dieu !... Si nous sommes dans cette voie, nous serons utiles à nos frères, qui souffrent sans consolation parce qu'ils n'aiment pas Dieu ; ils ne le connaissent pas ! »

Belles et touchantes paroles, qui nous montrent de quel point de vue élevé la R. Mère considérait tous les événements de ce bas monde, et comment elle savait y trouver des motifs de s'attacher toujours davantage à Dieu seul ; seul immuable, en effet, seul Maître des hommes et des choses, et le seul par conséquent qu'il faille craindre, aimer et servir pour Lui-même.

Cependant, pour céder aux instances de ses Filles, qui craignaient pour elle, après tant d'émotions, un séjour plus prolongé dans la capitale, la digne Mère quitta Paris, peu après avoir fermé elle-même les yeux à Mgr Fayet, qui mourut, après quelques jours seulement de maladie, emporté par le fléau du choléra. Les dernières prières du pieux Prélat avaient été pour Rome et la France; ses dernières bénédictions pour le diocèse d'Orléans et les Sœurs de Saint-Joseph, qui lui avaient prodigué, jour et nuit, les soins les plus dévoués.

La R. Mère générale se rendit d'abord à Cluny, où sa présence, comme toujours, remplit toutes les âmes d'une joie et d'une ardeur nouvelles. Puis elle partit pour Limoux, se proposant de visiter sur son passage les diverses maisons de l'Institut. « Partout, disait-elle, j'ai trouvé nos chères Filles bien à leur devoir, remplies de zèle et faisant le bien. »

A Limoux en particulier elle admira le dévouement de

toutes les Sœurs, soit auprès des enfants, soit à l'égard surtout des pauvres malades de l'Asile. Là, plus qu'ailleurs peut-être, son cœur s'épanouissait. Car, sans parler de l'édification que lui donnaient ces différentes œuvres, le pays, par son doux climat, lui rappelait, écrivait-elle, sa chère Guyane, et par le domaine de Massia, propriété de l'Etablissement, la Bourgogne et ses premiers travaux des champs. Souvenirs pleins de charmes pour elle, qui, dans son humilité, aimait à s'appeler *la simple fille d'un laboureur;* et qui, bien que séparée de corps, était toujours présente d'esprit et de cœur à ses bons noirs de Mana. — Oubliant alors son âge et toutes ses fatigues passées, elle voulut prendre, chaque jour, sa part au travail, avec les Sœurs converses et les ouvriers, tout en faisant exécuter de grandes réparations à la maison, dans l'intérêt de la régularité, et en traçant des plans pour de nouvelles plantations de mûriers. Car elle avait commencé là une belle magnanerie, afin de procurer quelques ressources à l'Etablissement. C'est alors qu'elle écrivait gaiement : « Nous avons beaucoup à faire ici ; je mange des soupes comme un maçon ; le vent du midi ne me donne pas de forces, c'est comme le vent d'est au Sénégal. »

La digne Mère faisait plus encore que de donner l'exemple du travail et du dévouement; elle fut alors, comme toujours, par son esprit de pauvreté, d'humilité et de mortification, un grand sujet d'édification pour les Sœurs, qui n'ont jamais, depuis, oublié ces beaux enseignements. C'est ainsi que, bien que fatiguée et parfois assez souffrante, elle ne voulait cependant rien accepter de particulier à table. Et un jour que la Sœur cuisinière, par

un sentiment qui se conçoit, s'obstinait à lui servir un potage à part, se levant et prenant une assiette de fer des malades, elle alla puiser dans la bassine des aliénés. Et comme ses Filles lui en témoignaient de la peine : « Je recommencerai ainsi, leur dit-elle, toutes les fois que vous voudrez me donner quelque chose à part. » Elle fit de même un jour qu'on lui avait préparé une assiette de fraises : « Pour qui donc ces fraises ? dit-elle. » — « Pour vous, ma chère Mère. » — « Comment pour moi ? Vous, mes pauvres enfants, qui avez bien travaillé, bien fatigué, vous me regarderez faire ! Je n'entends pas cela. » Et elle partagea les fraises entre toutes les Sœurs présentes.

Bien d'autres souvenirs édifiants se rattachent au séjour prolongé que fit alors la R. Mère à Limoux.

« Notre vénérée Mère, rapporte une des Sœurs de la Communauté, voulant que tout son extérieur fût l'expression fidèle des sentiments de son cœur, me pria un jour de lui confectionner une robe en coton. Je satisfis promptement son humble désir. Mais, quelques jours après, la Mère Clotilde l'apercevant lui témoigna une sorte de surprise et de regret de la voir vêtue comme la dernière de toutes. Or, notre bien chère Mère, prenant la chose pour une leçon, lui répondit humblement : « Ah ! j'ai oublié de vous demander permission. » Et il fallut employer la ruse pour lui faire rendre cette robe. Le secret, pour moi qui la connaissais, ne fut pas difficile à trouver : je fis appel à son bon cœur en lui disant avec simplicité et respect que j'avais besoin d'une robe semblable. « Eh « bien, mon enfant, me répondit-elle, vous l'aurez ; mais vous « voulez m'empêcher de pratiquer la pauvreté. »

Voici maintenant quelques traits touchants de sa bonté

et de sa charité, rapportés par une autre Sœur qui en fut témoin :

« Apercevant, dit-elle, un petit garçon qui coupait des branches dans le bois, elle me dit de l'appeler, mais la peur le faisait fuir à toutes jambes. Elle l'appela alors elle-même, et si fort, que le pauvre petit, tout saisi, s'arrêta; puis s'étant approchée, elle le prit par la main et lui parla avec tant de bonté, que le pauvre enfant se trouva tout heureux d'être dans ses bras, au lieu de la prison qu'il craignait. Elle le mena à la cuisine et le fit dîner, en lui recommandant d'être bien sage et, en particulier, de ne plus toucher à l'avenir à ce qui ne lui appartenait pas. » — « Elle nous amenait, poursuit la même Sœur, des hommes à toute heure, pour leur faire prendre quelque nourriture ou quelque rafraîchissement ; car, à cette époque, on faisait la route de Limoux, et grand nombre d'ouvriers étaient dans une grande misère... Elle voulait que la voiture qui la conduisait à la campagne de Massia allât très doucement, afin de pouvoir saluer tous ces pauvres gens. « *Quelle brave femme !* se disaient-ils entre eux. *Une femme* « *comme ça ne devrait jamais mourir.* » — Tel était bien aussi l'avis des pensionnaires de l'Asile. « Souvent, dit une autre, notre vénérée Mère venait visiter nos pauvres aliénés. Elle écoutait avec une attention touchante le récit de leurs peines imaginaires, et leur demandait s'ils avaient besoin de quelque chose, heureuse ensuite d'accéder autant que possible à leurs désirs. Aussi ces pauvres gens, quoique privés, pour la plupart, de tout sentiment noble et généreux, l'aimaient et la respectaient. Dès qu'ils l'apercevaient, ils couraient autour d'elle; et parfois, si on leur refusait quelque chose, ils menaçaient de le dire à la *Chère Mère*, la prenant ainsi pour leur protectrice. Les plus indomptables étaient doux en sa présence, et, subjugués par sa bonté, l'écoutaient docilement. »

Pendant qu'elle accomplissait ces beaux actes de vertu,

qui semblaient jaillir spontanément de son cœur tout rempli de l'amour de Dieu et du prochain, la pieuse Mère ne laissait pas de souffrir. C'était d'abord la situation de Paris, qui n'était toujours guère rassurante; c'était ensuite le choléra, qui lui faisait craindre pour ses nombreuses Filles. La Providence permit, en effet, que deux Sœurs de la Communauté de Paris payassent leur tribut au terrible fléau. A la nouvelle de leur mort, elle s'empressait d'écrire à la Communauté :

« En vous quittant, mes bien chères Filles, j'étais loin de penser à tout ce qui nous arriverait de pénible pendant une si courte absence. Mon Dieu, que nous sommes heureuses de ne pas connaître toutes les peines auxquelles nous sommes exposées ! Confions-nous en Dieu, reposons-nous sur son infinie bonté ; et puis croyons que tout ce qui nous arrive est pour notre plus grand bien. Mais que la mort de nos deux chères Sœurs Dorothée et Anastasie m'a étonnée et peinée en même temps ! Nous avons fait dire deux messes pour le repos de leurs âmes. Elles laissent un grand vide ; mais la Providence est là; cela me tranquillise... Que Paris va me sembler changé ! Que j'aurais voulu être parmi vous !... »

Elle était du moins rassurée et pleine de confiance pour le sort éternel de ces deux bonnes Sœurs ; mais un autre coup, plus pénible sous ce rapport, vint la frapper, vers ce même temps, dans la personne de l'un des amis les plus dévoués de l'Institut, c'est-à-dire du baron Roger, dont plusieurs fois nous avons eu occasion de parler dans le cours de cette histoire. Car il avait consacré une partie de son existence à seconder les nobles travaux de civilisation chrétienne de la vénérée Mère au Sénégal, à la Guyane, et partout dans nos colonies. « Adorons les des-

seins de Dieu, écrivait-elle à ce sujet. Si au moins on m'assurait qu'il a eu un prêtre près de lui, je me consolerais. Prions ; ah ! prions pour le repos d'une âme qui nous était si dévouée... Le chagrin de ses proches est de ceux dont on ne se console jamais ; il durera jusqu'à la mort, où nous nous réunirons tous, dans le sein de Dieu, pour ne plus nous séparer. »

La pieuse Mère n'avait pas besoin de ces avertissements du ciel pour penser elle-même à la mort, dont les enseignements sont toujours utiles, aux justes aussi bien qu'aux pécheurs. Déjà, en effet, elle semblait avoir comme le pressentiment que sa fin n'était plus bien éloignée. Elle épanchait ainsi son âme dans une lettre à la Mère Raphaël, supérieure principale de Bourbon :

« Je voudrais écrire à toutes nos chères Filles ; je les aime beaucoup, mais je ne vois plus clair ; priez toutes afin que le bon Dieu m'accorde la grâce de me bien préparer à la mort. J'ai tout à l'heure soixante-dix ans ; je ne suis pas triste, je ne veux que la volonté de Dieu ; il a tant fait pour notre chère Congrégation ! Il a fait de rien une œuvre qui fait tant de bien dans les cinq parties du monde ! Pourvu que nous soyons de bonnes Religieuses, je mourrai heureuse. Priez pour moi, ma bien chère Fille, afin que je fasse ce que le bon Dieu demande de moi et de mes chères Filles, jusqu'à ce qu'il nous réunisse dans son sein pendant l'éternité. *Qu'il me tarde que nous y soyons, pour ne plus pécher !* »

Tel était le détachement de la terre de cette digne Mère, qui n'aspirait plus qu'à vivre éternellement dans le sein de Dieu, pour ne plus l'offenser. Un moment on put craindre qu'elle ne fût exaucée, car un érysipèle au bras et la névralgie à la tête, avec accompagnement de fièvre,

vinrent la surprendre au milieu de ses courses et de ses travaux à Limoux. « C'est une leçon que la Providence vous donne, lui écrivait sa digne sœur, afin que vous soyez moins active. Veuillez en profiter, ma bien chère Mère, pour notre bonheur et notre tranquillité. »

Grâce à des soins dévoués et à quelques jours de repos, la R. Mère put se rétablir assez promptement. Mais ce fut, ce semble, pour la préparer à une nouvelle épreuve, qui l'atteignit jusqu'aux fibres les plus sensibles de son âme et de son cœur. La Supérieure de l'Etablissement, la pieuse Mère Clotilde Javouhey, sa nièce tendrement aimée à cause de ses rares qualités et vertus, fut inopinément atteinte d'une fluxion de poitrine, puis, malgré tous les soins et les plus ferventes prières, ravie en quelques jours à l'affection de toute la Communauté. C'était le 15 du mois de juillet (1849), la veille de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, date mémorable qui, dans deux années, hélas ! devra marquer encore une autre perte : celle de la vénérée Mère elle-même !

La mort de la Mère Clotilde fut, comme celle des saints, précieuse devant Dieu. A peine, en effet avait-elle rendu le dernier soupir, que cet éloge s'échappait spontanément de la plume de son pieux directeur :

« Calme, résignée, pleine de foi, et pénétrée d'un profond recueillement, elle reçut avec une douce confiance Celui qui avait toujours été l'objet de ses désirs et le Maître de ses affections. Il en fut de même lorsqu'on lui donna l'Extrême-Onction, l'indulgence plénière et qu'on lui fit les prières de l'agonie. Elle rendit en prédestinée sa belle âme à Dieu. Une piété sincère, une parfaite délicatesse de conscience, un tact exquis dans les procédés et les affaires, [avaient attiré les

bénédictions de Dieu sur ses travaux et lui avaient concilié l'estime et l'affection de sa Communauté, aujourd'hui inconsolable de sa perte, comme aussi celles de la population de Limoux, qui avait été à même de l'apprécier pendant les vingt-trois années qu'elle avait gouverné l'établissement, fondé en 1826 (1). »

Les obsèques de la Mère défunte furent dignes de son mérite et de l'affectueuse vénération dont elle était l'objet de la part du clergé et des bons habitants de Limoux. Et à cette occasion, la Mère Rosalie qui dans la Mère Clotilde, sa pieuse nièce, avait perdu la moitié d'elle-même, adressait à sa vénérée sœur ces lignes, qui nous initieront davantage à cette vie de famille des plus touchantes :

« Ma très chère Mère générale, les lettres de ma Sœur Vincent de Paul, quelque tristes qu'elles soient, ont eu pour moi de la consolation, en me faisant lire les détails de tous les honneurs rendus à notre bien-aimée Sœur Clotilde, dans l'église de la bonne paroisse Notre-Dame. Je reconnais bien là le cœur tout dévoué de M. le Curé, le digne abbé Vidal. Je me représente les neuf messes dites en même temps, le corps présent ; je vois la ferveur, les larmes que cette dernière

(1) Plusieurs journaux du pays voulurent aussi payer à la mémoire de la R. Mère Clotilde le tribut de leur estime et de leur vénération. L'un d'eux s'exprimait ainsi : « Elevée par les soins de la R. Mère Javouhey, dont le nom a retenti avec éclat dans les deux hémisphères, celle que nous regrettons si justement s'était montrée accessible, dès sa plus tendre jeunesse, à l'influence de cette âme généreuse à laquelle Dieu a donné, pour sa plus grande gloire, le génie des vastes conceptions. C'est à cette source que la Mère Clotilde avait puisé cette rectitude d'idées, cette droiture d'intentions, cette humilité parfaite, cette incomparable modestie qui semblait ne laisser ignorer qu'à elle seule les talents multipliés et les qualités précieuses dont Dieu l'avait si richement dotée. Elle ne sera jamais oubliée parmi nous, celle dont la mémoire est bénie par tant de familles qui confièrent leurs jeunes enfants à ses soins éclairés, etc. »

prière a dû arracher à tous les assistants ; je me surprends le désir et l'envie d'aller mourir à Limoux. — C'est une pensée d'égoïsme et de paresse, j'en conviens. Non, ma très chère Mère, je ne veux pas mourir, mais vivre avec vous et autant que vous, pour vous aider, vous consoler. Je ne cède à personne la douce mission que m'a léguée ma chère Mère Marie-Thérèse. Et je ne doute pas que ma chère Sœur Clotilde ne joigne ses prières à nos vœux, à nos soins pour la prolongation de vos précieux jours. Nous finirons une neuvaine à sainte Anne (votre patronne), jeudi sur la terre, et ma Sœur Clotilde fera la clôture dans le ciel, pour obtenir cette grâce. »

En cette douloureuse circonstance, toute la Communauté put admirer la force d'âme et la soumission parfaite de la R. Mère Fondatrice à la divine volonté. L'une des Sœurs alors présentes nous a laissé, à cet égard, des souvenirs bien édifiants.

« Ma chère Mère Clotilde, dit-elle, venait de mourir. Nous étions toutes extrêmement tristes, mais notre chère Mère Fondatrice nous encourageait, en nous parlant de la soumission à la volonté de Dieu et des vertus de cette vénérée défunte. Je remarquai en outre avec attendrissement que, pendant que ce saint corps était exposé dans sa chambre, elle s'inclinait devant lui comme devant le Tabernacle. Ce même jour elle nous dit de la suivre à la chapelle. Arrivées là, nous ne pûmes retenir nos sanglots, mais cette vénérée Mère, qui adorait en silence les impénétrables desseins de Dieu, n'approuva pas ces sanglots : « Ne pleurez pas ainsi, nous dit-elle ; le bon Dieu n'est pas content de cette si grande tristesse. » Et saisie d'un saint transport d'abandon et d'amour pour la divine volonté, elle nous fit réciter le *Te Deum* avec elle. »

Tel était le triomphe de la foi et de l'espérance chrétienne en cette grande servante de Dieu, qui ne s'élevait

jamais plus dans la sphère surnaturelle qu'au milieu des afflictions et des épreuves de cette triste vie. Elle écrivait elle-même, au lendemain de la perte qu'elle venait de faire :

« La sainte mort de ma bonne Sœur Clotilde nous a laissé les plus beaux exemples, qui sont pour nous un grand sujet de consolation. Mais le vide qu'elle laisse dans la maison est bien grand. Je remets à Jésus et à Marie le soin d'y pourvoir ; et je remercie le Seigneur du courage et de la santé qu'il me donne dans les circonstances actuelles ; demandez-lui-en la continuation. Oui, demandez-lui pour moi du courage dans le travail et les épreuves : la vie est si peu de chose ! Ce qu'il importe, n'est-ce pas de faire un saint usage de tout ce que Dieu nous envoie ? » — « Ma bien chère Fille, écrivait-elle encore à la Mère Théophile, je n'ai pas besoin de vous dire l'état de mon âme, vous le comprenez..... Jamais je n'oublierai les saints enseignements que la mort de ma bonne Sœur Clotilde m'a donnés. »

Avant de quitter Limoux, la R. Mère confia la direction de la Communauté et de l'Etablissement à la Mère Vincent de Paul Javouhey, qu'elle ne cessa d'encourager jusqu'à sa mort, et par ses visites et par ses lettres. « Depuis mon retour à Paris, lui écrivait elle, je n'ai cessé de penser à vous, à notre cher Limoux, à qui j'ai voué un amour éternel, sur la terre et au ciel. » — Nous allons voir maintenant comment, à cette époque, Dieu dédommagea la pieuse Mère des croix et des peines qui avaient marqué pour elle ces derniers mois si péniblement écoulés.

CHAPITRE VI

La R. Mère obtient de Mgr Sibour la reconnaissance du premier Noviciat de Paris, et l'établit dans une maison nouvelle, au faubourg Saint-Jacques. Sa joie et sa reconnaissance pour ce double bienfait. — Ses sollicitudes pour la bonne direction des deux Noviciats, et ses consolations à cet égard. — Le Vénérable Père Libermann lui offre le concours du P. Le Vavasseur pour la Communauté et le Noviciat de Paris. Heureux résultats.

En signant, dans le cours de l'année 1845, un accommodement avec Mgr l'Evêque d'Autun, pour mettre fin à un différend regrettable, la R. Mère Javouhey avait renoncé en fait au Noviciat du diocèse de Beauvais, reconnu par les Statuts ; mais toujours, d'accord avec son Conseil, elle avait réservé le droit d'avoir un second Noviciat. Or, le besoin s'en fit de plus en plus sentir. Et, dès le mois de janvier 1848, elle écrivait à cet égard : « Dans ce moment, nous voudrions aviser au moyen d'avoir le Noviciat des colonies à Paris. Nous avons la parole de Mgr l'Archevêque, de qui nous allons acheter un terrain pour bâtir... Cela nous coûtera cher, mais toute la Congrégation est intéressée à un si grand résultat. »

La mort de Mgr Affre et les événements de cette triste époque suspendirent la poursuite de cette affaire. Mais l'idée était une de celles dont la germination lente ne peut que produire des fruits plus certains et plus durables. La R. Mère avait espéré dans la bienveillance de Mgr Sibour. Son espérance ne fut point trompée. Le pieux prélat

n'avait point oublié avec quel paternel intérêt Mgr Fayet, avant de mourir, lui avait recommandé la R. Mère Javouhey et son œuvre si belle, si digne d'encouragement. Et l'un des premiers gages de son bon vouloir pour la Congrégation fut de nommer M. l'abbé Caire supérieur ecclésiastique des Maisons de l'Institut, dans le diocèse de Paris.

Or, ce digne ecclésiastique, aussi intelligent que pieux et zélé pour le bien, ne tarda pas à partager les vues et les désirs de la R. Mère Fondatrice, au sujet du Noviciat à faire reconnaître dans la capitale. Il comprit que la Congrégation ne pouvait pas toujours rester renfermée dans les limites étroites d'un diocèse éloigné, comme source de recrutement des sujets, pas plus que comme centre d'administration et d'expédition des affaires. C'était une plante qui avait besoin d'être mise en pleine terre, un arbuste dont les fortes racines et les nombreux rameaux demandaient un champ plus vaste, une atmosphère plus propice à leur végétation (1).

Telles étaient ses convictions. Ce qui faisait dire à la R. Mère Javouhey : « Mgr l'Archevêque, dans sa bonté, nous a donné un supérieur ecclésiastique qui est vraiment l'homme providentiel qu'il nous fallait.. » Ayant donc compris, en dehors de toute considération personnelle et locale, les véritables intérêts de l'Institut, M. Caire n'hésita pas à solliciter de Mgr Sibour la reconnaissance officielle, bien que provisoire encore, du Noviciat de Paris. Et cette demande, appuyée par M. l'abbé Sibour, vicaire général, proche parent de Mgr l'Archevêque et

(1) Souvenirs de la R. Mère Marie de Jésus, 3e supérieure générale.

ami personnel de M. Caire, eut son plein effet, à la satisfaction générale. Bien plus, la R. Mère ayant, sur ces entrefaites, trouvé, près de l'Observatoire, dans une position des plus tranquilles et des plus salubres, une vaste maison (1) propre au nouveau Noviciat, M. Caire lui obtint également de l'Archevêché l'autorisation d'en faire l'acquisition au nom de l'Institut.

La foi vive de la R. Mère Fondatrice lui montra, dans tout ce qui venait de s'accomplir si rapidement et comme par un jeu de la Providence, la réalisation de ces consolantes paroles de l'Esprit-Saint : « Ceux qui sèment dans les larmes recueilleront dans la joie. »

« Depuis six mois, écrivait-elle, je ne suis plus de ce monde... J'ai eu tant à souffrir, tant à faire, qu'il y a eu bien peu de relâche ! Oh ! qu'il fait bon souffrir pour Dieu ! Il ne se laisse jamais vaincre en générosité. Parce que nous avons souffert, voilà qu'Il veut nous récompenser : Mgr l'Archevêque vient d'approuver le Noviciat principal à Paris. »

Mais où éclatent surtout son admiration et sa reconnaissance pour cet insigne bienfait de la bonté divine envers l'Institut, ce sont les lignes suivantes, qu'elle adressait, au courant de la plume, à sa digne sœur, la Mère Rosalie, à Cluny :

« Paris, 3 octobre 1849.

« A la plus grande gloire de Dieu !

« Nous sommes sauvées du naufrage ! Approbation de Mgr l'Archevêque de Paris; le Noviciat principal dans son diocèse; maison principale de la Congrégation à Paris. Nous

(1) C'était l'ancienne Institution Laville, fondée peu d'années auparavant.

venons d'en passer l'acte d'acquisition pour 450.000 francs, payables en sept années. Elle est toute meublée, à côté de l'Observatoire ; elle peut contenir, sans réparations, de deux à trois cents personnes... Tous ceux qui nous connaissent voient le doigt de Dieu dans cette grande affaire, qui s'est faite seule sans secours humain. »

La Congrégation aimera à trouver ici la réponse de la pieuse Mère Rosalie à cette communication de sa vénérée sœur.

« Ma très chère Mère générale, votre chère lettre du 3, qui m'annonce la grande nouvelle de l'approbation de Mgr l'Archevêque pour le Noviciat de la Congrégation à Paris, me comble de joie et de reconnaissance. L'acte en est passé, le prix arrêté et sept années pour le payer. C'est une Providence ; que Dieu en soit béni, ma très chère Mère... M. le curé vous en fait compliment, tout en se demandant ce que va penser Mgr d'Autun ; mais enfin il est bien permis de recouvrer sa liberté quand on le peut. Vous l'auriez fait plus tôt si vous aviez rencontré la même bienveillance dans les prédécesseurs de Mgr l'Archevêque de Paris. Mais il fallait des épreuves ; elles ne vous ont pas manqué. Mgr Sibour devient, pour ainsi dire, le fondateur et le Père de la Congrégation ; ce sera comme le saint François de Sales des Sœurs de Saint-Joseph. Que Dieu nous le conserve, ainsi que vous, ma très chère Mère. Je ne puis trop admirer et remercier la Providence de la santé merveilleuse qu'elle vous donne et du succès des projets qu'elle vous inspire pour l'affermissement de l'Ordre. Nous avons fait une neuvaine aux saints Anges dans cette intention. C'est dimanche qu'elle doit finir. Avec quel bonheur nous allons les prier de joindre leurs actions de grâces aux nôtres pour cette dernière faveur ! »

La R. Mère Fondatrice l'attribua aux prières ferventes

adressées aux saints Protecteurs de l'Institut ; mais, disent les *Annales*, elle la regarda surtout comme étant l'œuvre de la très sainte Vierge ; et, dans sa reconnaissance, elle lui fit la remise de ce Noviciat, en l'en déclarant la Mère et la Maîtresse, et en faisant prendre l'engagement d'y établir le chant quotidien des litanies de Lorette, auquel on ajouta cette invocation : *Mater et Magistra novitiatus, ora pro nobis.* Cette pratique, fidèlement observée jusqu'à ce jour, est considérée comme l'une des conditions de son existence et de sa prospérité.

Le 15 octobre, sous les auspices de sainte Thérèse, eut lieu la première cérémonie de vêture dans le Noviciat récemment approuvé par l'autorité diocésaine. Et le premier jour du mois suivant, sous la protection de tous les saints du Ciel — et combien de membres de l'Institut étaient déjà en possession de l'éternel bonheur ! — eut lieu la prise de possession de la maison du faubourg Saint-Jacques, par l'oblation du Saint Sacrifice dans la pieuse chapelle de l'établissement. Toutes les élèves et les Dames pensionnaires de la rue de Valois-du-Roule avaient voulu suivre la Communauté et le Noviciat dans leur nouvelle demeure. La joie était dans tous les cœurs. Celui de la R. Mère Fondatrice en particulier surabondait d'une douce et sainte consolation. Et, à cet égard, on ne lira pas sans intérêt ces quelques lignes extraites des *Annales historiques de l'Institut :*

« Les désirs de la R. Mère, y lisons-nous, étaient en partie remplis ; la persévérance de ses vues relativement à l'établissement de la Congrégation à Paris ; ses efforts, qui dataient de loin à ce sujet, étaient couronnés d'un succès qu'on n'avait presque pas osé espérer. Plus assurée et plus tranquille sur le

terrain qui venait de s'affermir si merveilleusement sous ses pas, elle envisageait avec un redoublement de confiance les difficultés, les contradictions, qui ne pouvaient manquer de surgir encore. Il lui était donc donné de jouir un peu, après tant d'épreuves! Aussi, comme elle aimait cette maison du faubourg Saint-Jacques, et surtout ce Noviciat dont la fondation lui avait coûté tant de larmes et de douloureuses inquiétudes! » — « Que je me trouve heureuse, s'écriait-elle, dans notre nouvelle demeure, où tout porte au silence, à l'ordre et à la régularité! Il me semble que j'y servirai mieux le bon Dieu, que sa volonté m'y sera mieux connue... Il me semble aussi que toute la Congrégation y est avec moi; de ma chambre je puis tout diriger tranquillement et sans gêne. »

Dès le premier instant, ce précieux établissement lui était apparu avec tous ses avantages, présents et à venir. C'était, disait-elle, la tête, le cœur et le centre de la Congrégation.

« Venez, écrivait-elle à la R. Mère Rosalie, à Cluny, venez nous aider à compléter notre installation; vous assisterez à la première prise d'habit que Dieu dans sa miséricorde nous accorde *dans la capitale de notre petit univers*, dont Marie est la Reine et la Maîtresse, et notre père saint Joseph le Gouverneur. »

Là aussi devait être le Noviciat central, où toutes les aspirantes viendraient un jour terminer leur temps d'épreuve et recevoir leur dernière formation; ce dont elle appréciait ainsi les nombreux avantages :

« J'ai la ferme confiance, écrivait-elle encore, que le *Noviciat général* que Dieu vient de nous accorder d'une manière si providentielle remédiera à bien des abus qu'il nous était impossible de connaître. Partout il y aura même esprit,

mêmes vues. Ce sera un corps dont les membres ne formeront plus qu'une famille, dont saint Joseph sera le Père et Marie la Mère générale... Que cette pensée m'encourage ! Elle me rajeunit. ».

La charitable Mère voyait enfin, dans la nouvelle maison, la possibilité de réaliser l'un de ses plus ardents désirs, celui de procurer une douce et pieuse retraite aux Sœurs revenant fatiguées ou malades des colonies et des missions. De là ces lignes si maternelles :

« Dans notre nouvelle demeure, dit-elle, nous aurons place non seulement pour cent postulantes et autant de novices, mais encore pour beaucoup de pauvres Sœurs fatiguées et souffrantes, spécialement des colonies, qui ont quelquefois si grand besoin de repos. Qu'elles viennent... Nous ferons tout pour leur faire oublier les jours difficiles, en conservant elles-mêmes les mérites qu'elles ont acquis pour l'éternité, qui doit être notre but à tous. » — « Lorsque vous aurez mérité vos Invalides, écrivait-elle agréablement à la Mère Rosalie, sa sœur, vous viendrez ici vous reposer pieusement parmi nous ; et nous nous préparerons ensemble au grand voyage que je dois faire avant vous. »

La vue de tous ces avantages réunis inspirait à la pieuse Mère la confiance que la Congrégation entière ferait un suprême effort, si besoin était, pour l'aider à remplir avec honneur les engagements qu'elle avait contractés par l'acquisition et l'installation de la maison nouvelle. « Je connais le cœur de mes enfants, écrivait-elle, ce serait mal de douter de leur bonne volonté. Toute la famille est intéressée à la réussite de cette grande affaire, pour la vie et la prospérité de la Congrégation. » Elle demeurait, par suite, calme et tranquille, lorsque grand nombre

de ses Filles, autour d'elle et au loin, se préoccupaient beaucoup de la charge énorme qui pesait dès lors sur l'Institut. « Saint Joseph, disait-elle, ne laissera pas ses enfants dans le besoin... » Et encore : « C'est le banquier de la Congrégation. Et celui-là est solide ; il ne fera pas faillite. Si on le connaissait, comme on aurait recours à lui dans toutes ses peines et ses embarras ! Lorsque nous le prions dans nos nécessités, il dit à Marie : Laisserons-nous nos enfants dans le besoin ? et ils viennent à notre aide. »

Une fois cependant, c'était quelques mois après l'installation du faubourg Saint-Jacques, la confiance de la pieuse Mère fut mise fortement à l'épreuve. La Supérieure locale de la maison se trouvait presque à la veille du payement d'un billet à ordre de quelques mille francs, et toutes les caisses étaient vides. Chaque jour, en rapprochant du terme, augmentait l'anxiété de la Supérieure, mais la R. Mère se rassurait toujours, sans aviser davantage aux moyens de se procurer l'argent nécessaire. Cependant le jour fatal est venu et nul secours n'est arrivé. Aussi la pauvre Supérieure, qui se voyait déjà à l'avance en face d'un créancier mécontent, irrité, ne put s'empêcher de montrer quelque peu de mécontentement, ne comprenant pas la quiétude de la vénérée Mère, qu'elle considérait comme une grande imprévoyance. Cependant, quelques moments après, voilà qu'une lettre inattendue arrive, et elle contient des valeurs assez importantes pour faire face à la signature de la Communauté. « Voyez, lui dit alors la R. Mère, voyez s'il faut se défier comme vous l'avez fait de la Providence, si nous, qui sommes les enfants de saint Joseph, devons manquer de foi et de

confiance ? » Toute saisie et profondément émue à la vue de ce secours venu si opportunément à la dernière heure, la Supérieure se jette aux genoux de la vénérée Mère et lui promet bien de se reposer davantage, à l'avenir, sur la protection du ciel et l'assistance de saint Joseph, le Protecteur et le Père de l'Institut (1).

Ce fut le jour béni de sa fête, le 19 mars 1850, que furent comme inaugurées, par une prise d'habit présidée par M. l'abbé Caire, les cérémonies religieuses qui, depuis cette époque, n'ont pas cessé de se célébrer dans la nouvelle Maison de Paris. La Mère Rosalie ne put y assister, selon la pieuse invitation de sa vénérée sœur ; mais on verra, par les lignes suivantes, quelle douce et pieuse union des esprits et des cœurs régnait alors entre les deux maisons de Cluny et de Paris et dans l'Institut tout entier.

« Cluny, 20 mars 1850.

« Ma très chère Mère générale, nous avons célébré de notre mieux le grand saint Joseph, Père et Protecteur de notre chère Congrégation. Nous l'avons conjuré de veiller sur la nombreuse famille qui se glorifie de porter son nom en France et au delà des mers, pour la gloire de Jésus et de Marie... Nous avons prié en particulier pour les huit jeunes personnes à qui vous avez dû donner le saint habit hier. Je vous prie de leur faire nos compliments. Je leur souhaite les huit béatitudes, que rappelle leur nombre mystérieux. Oh ! oui, qu'elles soient huit fois heureuses au service de Dieu, par la douceur, par la patience, par la modestie, par le zèle et par toutes les vertus qui font les saintes ! »

Dans les Instituts religieux, la première école de la

(1) *Annales religieuses de la Congrégation.*

sainteté, celle où les leçons et les épreuves de la vertu sont le plus efficacement goûtées, c'est en effet le Noviciat : pieuse arène, où l'heureuse âme appelée à devenir l'Epouse de Jésus-Christ combat à la fois contre les souvenirs du monde, les artifices du démon et les entraînements d'une nature non encore soumise à la grâce; creuset béni, où l'or de l'amour divin s'épure et se sépare peu à peu de l'alliage grossier des désirs et des affections terrestres ; moule spécial et propre à chaque famille religieuse, où l'on se dépouille de tout ce qui est trop personnel, pour prendre l'esprit et le cachet distinctifs de l'Institut que l'on aspire à embrasser. Mais les pépinières où se forment ainsi les âmes religieuses ont besoin d'une direction sûre et éclairée; car n'est-ce pas ici surtout qu'il convient de répéter après saint Bernard : « L'art des arts, c'est la direction des âmes ? »

Or, la R. Mère Fondatrice y avait pourvu, en plaçant à la tête du premier Noviciat de Paris une jeune Religieuse qui avait donné pendant plusieurs années, à la Martinique, autant de preuves de la rectitude de son jugement et de la portée de son esprit, que de la solidité de sa piété et de sa vertu. Nous voulons parler de la Mère Marie de Jésus, morte, il y a peu de temps encore, Supérieure générale de la Congrégation, à laquelle elle adjoignit, en vue spécialement des études, la Mère Léontine, également revenue de la Martinique, et que plusieurs fois déjà nous avons eu l'occasion de faire connaître. Heureuse de ce choix, la digne Mère aimait à écrire à cet égard :

« Le succès de nos établissements dépend du Noviciat, et vous savez que nos chères Sœurs Léontine et Marie de Jésus

sont capables de donner une bonne impulsion au Noviciat par leur piété et leur instruction. Ayons confiance et tout ira bien. »

Les sujets arrivaient alors en assez grand nombre, aussi bien à Paris qu'à Cluny, mais toujours « au crochet de la Providence », comme s'exprimait la Mère Rosalie. Ce que la R. Mère Fondatrice traduisait ainsi : Le Noviciat est bien nombreux, mais composé de la sainte pauvreté. — Cependant ce n'était pas là ce qui préoccupait le plus la vénérée Mère, bien qu'elle dît parfois : « Nous forçons vraiment le bon Dieu, par notre Père saint Joseph, à faire des miracles. » L'objet principal de sa sollicitude c'était de voir la Congrégation s'enrichir de nouveaux membres ayant bien l'esprit de leur sainte vocation, et capables de travailler utilement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Alors, en effet, mûrie par les années, et éclairée par une longue expérience, elle avait plus que jamais à cœur le bon état religieux de l'Institut, et ses désirs pour la sanctification de tous ses enfants devenaient de plus en plus ardents ; témoin les beaux élans de son âme, qui émaillent, comme des perles précieuses, toute sa correspondance de cette époque :

« Ah ! disait-elle, quand serons-nous toutes de bonnes et saintes Religieuses ! Je ne veux pas mourir avant d'avoir mis sérieusement la main à cette grande œuvre... Revenons à notre simplicité primitive. Renaissons de nos cendres. » Et encore : « Aimons Dieu, mes Filles. Ah ! aimons-le de tout notre cœur ; le reste n'est rien... Oui, cherchons Dieu seul toujours. Que tous nos pas soient pour la gloire de Dieu. » Et au sujet des Sœurs occupées à des œuvres plus pénibles : « Que Dieu, disait-elle, donne à toutes nos chères Filles em-

ployées outre-mer, spécialement à l'œuvre des noirs, l'esprit apostolique; et qu'Il remplisse de son esprit celles qui se dévouent au service des détenus, des pauvres aliénés surtout, comme à Sain-Yon, par exemple, où il faut à nos chères enfants tant d'abnégation, d'oubli d'elles-mêmes et de charité compatissante. »

Les membres appliqués à l'éducation de la jeunesse n'étaient pas davantage oubliés.

« On veut, disait-elle, des Religieuses savantes et qui soient toujours humbles et modestes... chose difficile. » Et dans un autre endroit : « Dans les demandes de sujets on semble se préoccuper plus de la science que de la vertu. Cette dernière paraît naturelle, et Dieu ne la donne pourtant qu'au travail. » — « Nous sommes, ajoutait-elle, dans un siècle bien singulier : on ignore tout ce qui est important au bonheur éternel, pour n'apprendre que des choses inutiles pour l'éternité ! O aveuglement des hommes, à quoi nous exposes-tu ? Il faut aujourd'hui connaître beaucoup de sciences dont, nous autres vieilles, nous ne connaissions même pas le nom... Cependant il *faut tâcher de s'accommoder à son siècle, pour le gagner au bon Dieu.* »

On comprendra, après ces lignes que nous aurions pu multiplier, les instances de la pieuse Mère auprès des Maîtresses des novices, pour qu'elles donnassent tous leurs soins à former de bonnes et saintes Religieuses, c'est-à-dire, ayant bien l'esprit religieux. « Car, disait-elle, quand les sujets sont bien pénétrés de l'esprit religieux, le reste vient facilement dans la pratique. » Vérité d'expérience, dont elle faisait elle-même l'application à deux Sœurs récemment envoyées dans certain poste, et qui ne lui avaient pas donné de leurs nouvelles. « Com-

ment vont vos telles et telles Sœurs, écrivait-elle? Elles ne disent pas un mot; je pense qu'elles sont bien occupées. S'accoutument-elles bien? Oui; une bonne Religieuse se plaît partout où il y a du bien à faire. »

Entre toutes les vertus, l'humilité était celle qu'elle recommandait le plus instamment, ce semble, dans les maisons de formation, comme un fondement nécessaire à toute vocation comme à toute vertu solide.

« Souvenez-vous, écrivait-elle à la Mère des novices de Cluny, souvenez-vous bien que, dès qu'une Novice n'a point d'humilité, elle n'a pas l'esprit de son saint état; il faut la renvoyer. Si elle a bien des défauts, mais qu'elle les reconnaisse, et tâche de s'en corriger, on peut la garder, dans l'espérance que, reconnaissant ses défauts et les combattant, elle acquerra les vertus nécessaires à notre sainte vocation. » Que l'humilité soit notre vertu favorite. Inspirons-la aux sujets qui nous sont confiés. L'orgueil, dans une Religieuse, est abominable, il la déshonore aux yeux de Dieu et des hommes; l'humilité est le plus bel ornement d'une Religieuse. » — « La paix, la bonne intelligence, écrivait-elle encore, c'est le plus grand de tous les biens. Dieu habite où règne la paix. Mais pour la conserver, il ne faut pas craindre de sacrifier l'amour-propre, qui est l'ennemi de la paix. »

De l'humilité, comme de sa source naturelle, découle la simplicité, vertu très remarquable dans la vénérée Mère. Elle voulait que ce fût là comme le cachet propre des Filles de Saint-Joseph :

« Aussi, remarquent les *Annales religieuses de l'Institut*, ne manquait-elle pas d'attirer sur ce point l'attention et la vigilance des personnes chargées de la formation des sujets; et rien ne la faisait plus souffrir, rapportent les Sœurs qui

l'ont le mieux connue, que lorsqu'elle apercevait dans quelques-unes de ses enfants la vanité, la recherche, certaines manières affectées ou dénotant le désir de paraître. »

Les vocations étant devenues plus nombreuses, cela permettait à la R. Mère de faire un choix plus sévère pour les sujets. Il avait fallu, au berceau, se plier, bon gré mal gré, aux circonstances; et quel Institut voué aux œuvres de zèle n'a pas connu plus ou moins cette nécessité? Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes, et le bien de la Congrégation, non moins que celui de ses œuvres, réclamait que, conformément aux sages conseils de Mgr l'évêque d'Autun en particulier, on fût difficile ou moins indulgent à cet égard. Elle même, la digne Mère, écrivait à ce sujet, avec sa rondeur accoutumée :

« Trop souvent, par le passé, nous avons reçu des sujets par pitié; mais on m'en fait un cas de conscience. Evitons ce défaut, qui nous a parfois coûté bien cher. La vocation doit venir de Dieu et non de la misère; puis, après vingt-cinq ans, il faut des garanties d'éducation et autres. »

Et encore :

« Il faut, à tout prix, purger le champ de la graine des mauvaises têtes et de celles qui conservent l'esprit mondain et trop d'attache au bien-être. » — « J'espère qu'avant peu, écrivait-elle à une Supérieure, vous recueillerez les fruits de nos efforts. Nous vous préparons des vocations selon le cœur de Dieu. »

La R. Mère ne faisait pas grâce davantage aux jeunes personnes qui apportaient au Noviciat certaines idées du cloître, ou qui, pendant le temps de leur épreuve, réagissaient mollement contre les désirs ou attraits d'une vie

plus retirée et plus tranquille que celle qui les attendait dans la Congrégation de Saint-Joseph.

« Celles qui pensent au cloître ne sont pas faites pour nous, écrivait-elle encore. Si elles veulent rester avec nous, il faut qu'elles y renoncent franchement. Dites bien cela à M. Genty, notre digne aumônier... Saint Joseph ne nous abandonnera pas; il saura bien nous trouver les sujets dont nous avons besoin. »

Une noble émulation pour le bien existait dès lors entre les deux Noviciats de Paris et de Cluny, ainsi que la vénérée Mère aimait elle-même à le constater. De là ces lignes si édifiantes de la Mère Marie de Jésus, invitant la R. Mère Rosalie à venir visiter son jeune Noviciat de la capitale :

« Venez, ma bien chère Mère, venez au milieu d'enfants qui vous aiment et dont vous ferez la joie. Votre présence les encouragera, les animera; elles trouveront dans votre grande bonté des motifs de s'exercer dans la pratique de cette charité si pure, qu'elles devront répandre plus tard par zèle pour le salut des âmes. — Puissent-elles toutes être des Religieuses dignes du cœur de Notre-Seigneur et de l'Institut qu'elles embrassent! Qu'elles en soient la force par leur vertu et leur zèle... Ayez donc la bonté de nous recommander aux ferventes prières des Novices de Cluny, afin que nous ne fassions toutes qu'un seul cœur et un seul troupeau en Notre-Seigneur. Je ne vous demande point le secours des vôtres; je suis bien sûre que nous sommes dans votre cœur, et que nous avons, comme étant les plus indigentes, une large part de vos supplications à Dieu.

« Il faut que je vous dise un peu tout ce qui nous touche comme devant vous intéresser aussi. Le jour de l'an, ma chère Mère a accordé, à la prière des postulantes, que toutes celles

dont la vocation paraîtra sûre et dont les efforts auront été constants, portent un Christ sur la poitrine. Cette nouvelle décoration les encourage et les stimule beaucoup. Dieu veuille qu'elles la portent toujours dans le cœur, afin d'être sans cesse prêtes à marcher là où il y aura des sacrifices, du dévouement et des combats ! »

La Mère Rosalie vint, en effet, passer quelques semaines à Paris, et la R. Mère Fondatrice, de son côté, alla, pendant une partie de ce temps, la remplacer à Cluny, où elle trouva, dit-elle, le Noviciat plus avancé que l'année précédente, et toutes les Novices animées des plus heureuses dispositions. Dans son estime, les deux Noviciats de Paris et de Cluny marchaient de pair et offraient l'un et l'autre les meilleures espérances pour l'avenir de l'Institut, dont ils étaient l'âme, disait-elle.

Elle écrivait, à ce sujet, avec un profond sentiment d'humilité personnelle :

« Nous avons deux Noviciats nombreux et qui promettent de bons sujets; on nous laisse du temps, nous en profitons pour faire de bonnes Religieuses avec la grâce de Dieu. Il est temps de mettre la main à l'œuvre. Je remercie Dieu de me donner encore quelques jours pour réparer ma négligence et tâcher de devenir moi-même une bonne Religieuse. Quand on voit la mort approcher, on est tout honteux d'avoir tant abusé des grâces divines, si peu répondu à la sainte volonté de Dieu. Pardon, ma bien chère Fille, de vous dire des choses si tristes, mais elles me sont salutaires. » — « Notre Noviciat de Paris, écrivait-elle encore, va très bien. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice de temps, de personne et d'argent; l'esprit religieux en sera l'âme et la vie, la bonne éducation le résultat. »

Dans ce même temps, la divine Providence, voulant

sans doute récompenser la confiance et les saints désirs de la vénérée Mère Fondatrice, accorda un nouveau et précieux secours spirituel au Noviciat et à la Communauté établis dans la capitale.

Nous avons déjà vu l'estime réciproque qui unissait le Vénérable Père Libermann et la vénérée Mère Fondatrice. Leurs communs efforts, comme leurs épreuves respectives relativement à l'œuvre des noirs, avaient encore servi à resserrer davantage cette union sainte, formée par Dieu même pour sa gloire. Le saint fondateur saisissait donc toutes les occasions d'être utile à la Congrégation de Saint-Joseph, depuis surtout que, par suite de la réunion de son Œuvre avec celle du Saint-Esprit, il était venu se fixer à Paris, rue des Postes, et que la Communauté des Sœurs s'était elle-même beaucoup rapprochée par son installation au faubourg Saint-Jacques. Or, son plus zélé collaborateur, le P. Frédéric Le Vavasseur, étant revenu de l'île Bourbon, où il avait été comme le Père spirituel des Sœurs de Saint-Joseph établies en ce pays, il le chargea de leur donner encore des soins à Paris. « Notre bon Père Supérieur, écrivait celui-ci à la R. Mère Fondatrice, croit pouvoir vous offrir quelques services pour votre Noviciat. Il désire vous voir, pour en causer avec vous. Soyez assurée, ma chère Mère, qu'il n'y a pas de Communauté à laquelle nous portions plus d'intérêt qu'à la vôtre. »

Dès sa première entrevue avec le P. Le Vavasseur, la pieuse Mère reconnut en lui l'homme destiné par la Providence à l'aider dans l'accomplissement de ses plus ardents désirs pour le bien spirituel de l'Institut.

« J'ai vu notre bon Père Le Vavasseur, écrivait-elle. Comme

il me plaît ! Que ce caractère va au mien ! Il nous est tout dévoué. Il me parle de toutes nos chères Filles de Bourbon avec une telle admiration de charité, que je les connais toutes à présent. »

Et encore :

« Le bon Père Le Vavasseur nous porte à toutes le plus vif intérêt. J'ai beaucoup parlé avec lui des desseins du bon Dieu ; il m'a d'autant mieux comprise qu'il avait des preuves de son côté... Que je suis contente de le connaître ! Je veux qu'il soit de mon Conseil. »

Elle le prit, en effet, pour son directeur et confesseur, et elle était heureuse de s'entretenir avec lui de tant de choses intéressant alors le bien général, présent et à venir, de l'Institut. Et, à cet égard, les Annales religieuses de l'Institut nous ont conservé plus d'un souvenir édifiant.

« Lorsque notre vénérée Mère, y lisons-nous, attendait ce bon Père à la Communauté, c'était par le silence et des dispositions de recueillement qu'elle se préparait à l'entretenir. On ne saurait dire assez quel prix elle mettait à ses visites, et combien elle se montrait pénétrée, impressionnée après qu'il l'avait quittée. Aussi, dans ses conversations, l'avons-nous entendue répéter bien des fois : « Oh ! comme ce bon Père a l'esprit du bon Dieu ! C'est un saint ! » Elle ne s'occupait pas avec lui que des seuls intérêts de son âme, elle conférait aussi des moyens à prendre pour consolider l'Institut, lui donner des bases solides, refondre les Règles, sur lesquelles nous l'avons vue, en 1827, élever certaines objections, puis les présenter à l'approbation du Saint-Siège.

« La Communauté profitait également des visites de ce bon Père. Car il faisait, chaque semaine, tant aux professes

qu'aux novices, des instructions religieuses, qui excitaient à la vie de règle et de ferveur, et portèrent bientôt d'heureux fruits. »

C'était dans l'année 1850. En cette même année, le P. Le Vavasseur donna les exercices de la retraite annuelle, la première qui eût lieu à la rue du faubourg Saint-Jacques. A la suite de ses instructions, ainsi qu'après les entretiens qu'elle eut alors avec lui, relativement à son âme et à tout ce qui concernait son Œuvre, la pieuse Mère était en quelque sorte ravie comme une personne qui ouvre les yeux à une lumière nouvelle et pleine de douceur. « Mais c'est cela, disait-elle avec une sorte d'enthousiasme ; c'est bien là ce que je cherchais ! » Et d'autres fois, dans ses épanchements intimes : « Oh ! pourquoi donc, au lieu de nous tant tracasser, ne nous a-t-on pas éclairées ainsi, encouragées et redressées avec ces lumières si douces, cette bonté qui gagne les cœurs, cet intérêt auquel on ne peut refuser sa confiance et son abandon (1) ! »

Le P. Le Vavasseur, de son côté, crut devoir l'engager fortement à faire écrire sous ses yeux l'histoire de la Congrégation ; histoire qui aurait également été sa vie à elle, disait-il (2). Elle ne fut pas sourde à cette invitation, qui était pour elle comme un ordre. Car, ayant pris confiance dans un jeune prêtre créole de la Guadeloupe, qui venait de terminer ses études à Saint-Sulpice, elle le

(1) Telles sont, à peu près textuellement, les paroles que nous avons recueillies nous-même de la bouche du P. Le Vavasseur, alors que, nous encourageant à écrire cette vie, il nous raconta quelque chose de ses rapports spirituels avec la vénérée Mère Fondatrice.

(2) Lettre du 20 juillet 1851 à Mgr Desprez, Evêque de la Réunion.

pria de lui prêter le secours de sa plume pour commencer ce travail (1). Mais la divine Providence ne permit pas alors qu'il fût donné suite à ce projet. Et des difficultés nouvelles dont il nous reste à parler, bientôt suivies, hélas ! de la mort de la R. Mère Fondatrice, devaient priver à tout jamais la Congrégation de ces pages, qu'elle aurait reçues avec autant de respect que d'amour.

(1) Nous tenons ce détail de M. l'abbé Maston lui-même, ancien Vicaire général de la Guadeloupe, qui eut connaissance des visions et communications célestes de la vénérée Mère.

LIVRE DOUZIÈME

LA FIN DU TRAVAIL ET L'APPEL A L'ÉTERNEL REPOS

CHAPITRE PREMIER

Des difficultés surgissent au sujet de la nouvelle Maison et du Noviciat de Paris. — Calme et confiance de la R. Mère. — L'Archevêché et la Nonciature se déclarent pour elle. — La Providence tranche le différend, qui est plus tard règlé par Rome.

L'Esprit-Saint, dans les divines Ecritures, et l'antiquité chrétienne ont fait l'éloge des Machabées : hommes pleins de foi, défenseurs intrépides des traditions de leurs pères, qui combattirent jusqu'à la mort pour le maintien des lois et des institutions de leur patrie. Or, si nous pouvons faire ce parallèle, ce sera aussi une des gloires de la R. Mère Javouhey d'avoir courageusement soutenu jusqu'à la fin, avec les traditions de l'Institut, ce qu'elle croyait être dans les desseins de Dieu, pour le plus grand bien de sa famille religieuse.

La Mère Rosalie, sa sœur, lui écrivait alors ces lignes, où le caractère propre de ces deux grandes et belles âmes, diversement douées, est comme dépeint au naturel :

« Ma très chère Mère générale, tous les jours je vois apparaître pour vous de nouveaux embarras, de nouvelles croix.

Heureusement que l'esprit de foi vous anime, vous donne le courage et la lumière nécessaires pour traverser cet océan de peines dont votre vie est semée sans y succomber. Pour moi, qui n'ai ni la vertu, ni la grâce de votre position, je suis effrayée, accablée à la vue de tout ce qui menace votre tranquillité. Que n'ai-je votre confiance en Dieu ! Je le prie de vous inspirer ce que vous devez faire, ce que vous devez dire, ce que vous devez écrire, pour que tout aille bien selon sa volonté.

« Ma très chère Mère, je vous demande mille pardons de vous montrer tant de lâcheté pour supporter non pas le mal, je n'en ai point, mais l'appréhension du mal. Venez relever mon âme abattue par quelques paroles de consolation que la foi inspire. Tâchez donc de repasser à Cluny, en retournant à Paris... C'est aujourd'hui saint Michel, qui a terrassé Lucifer ; je vais le prier de protéger la Congrégation contre tous ses ennemis. »

Ces craintes de la pieuse Supérieure de Cluny n'avaient rien d'exagéré. Et bientôt la R. Mère Fondatrice elle-même se voyait obligée d'écrire de Rennes, où elle se trouvait de passage avec six Sœurs qu'elle conduisait à Brest pour les colonies : « Donnez de nos nouvelles à Cluny, à ma sœur Rosalie. J'ai appris à Alençon des choses incroyables ; je vous en rendrai compte. Mais soyez tranquille. Qui séparera ce que Dieu a uni ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? »

C'était l'annonce de certaines plaintes et réclamations de Mgr d'Héricourt au sujet du Noviciat de Paris et de de la nouvelle Maison du faubourg Saint-Jacques. La R. Mère n'en fut point surprise ; car elle-même, dès le début, avait prévu ce nouvel orage; ce qui ne l'avait toutefois pas empêchée de suivre ce qui lui semblait être

dans l'ordre de la divine Providence. Confiante en son secours, qui ne lui avait jamais fait défaut, elle s'abandonna entièrement à sa conduite. Et comme la chapelle de Senlis, qui venait d'être bénite, avait reçu le corps de sainte Concorde, elle exhorta toutes ses Filles à mettre la Congrégation sous ses auspices, pour y conserver la concorde et la paix. « Car cette grande sainte, disait-elle, est puissante auprès de Dieu. « On verra, disait-elle encore, si Dieu est fidèle à ses promesses et si ses desseins ont changé par rapport à la Congrégation. » Il y a plus, elle était convaincue que Dieu ne permettait toutes ces difficultés que pour le plus grand bien de l'Institut. Sentiment intime, qui lui faisait écrire vers ce même temps :

« Rien n'arrive que par la permission de Dieu, et c'est toujours pour notre bien ; nous le reconnaissons plus tard, mais nous avons la honte de n'avoir pas mis notre confiance en Celui qui faisait tout pour notre plus grand succès. Si vous saviez comme mes yeux se sont ouverts à la vérité ! Nous ne voulons pas voir la main de Dieu qui nous soutient ; nous accusons les créatures, qui ne sont que des instruments de la bonté de Dieu pour notre chère Congrégation, appelée à de si grandes œuvres, et que nous entravons souvent par nos inquiétudes et nos résistances. »

Elle était dans ces dispositions, lorsque Mgr l'Evêque d'Autun fit demander à M. Caire, par M. l'abbé Gaume, vicaire général de Paris, comment la R. Mère Fondatrice pensait pouvoir faire honneur à ses engagements pour l'acquisition de sa nouvelle Maison dans la capitale. Mais ce qui préoccupait surtout le prélat, c'était l'établissement du Noviciat à Paris, avec l'autorisation de

Mgr l'Archevêque, et la résidence presque habituelle en cette ville de la R. Mère. Ces choses lui semblaient une dérogation aux conventions signées en 1845. Aussi M. l'abbé Gaume vint-il, peu après, trouver celle-ci, pour lui soumettre des observations à cet égard, et la menacer même de déposition, comme il résulte de ce qu'elle écrivait ensuite à sa sœur de Cluny :

« Autre nouvelle : M. Gaume est venu, de la part de Mgr d'Autun, m'annoncer que je n'étais plus Supérieure générale, etc... Je n'ai pas laissé voir que je le connaissais. Le bon Dieu m'a inspirée ; je lui ai dit les choses les plus simples pour lui faire comprendre que je regardais Monseigneur comme envoyé par Dieu même pour le bonheur de la Congrégation, et que nous lui devions nos succès. J'avais besoin, ai-je ajouté, d'être traitée comme je l'ai été ; Dieu m'a fait la grâce d'en profiter, et je compte encore maintenant sur son secours. »

A cette communication, la Mère Rosalie s'empressait de répondre :

« M. Gaume est venu vous annoncer de la part de Mgr d'Autun que vous n'étiez plus Supérieure générale... Et qui donc est Supérieure générale à votre place ? où et par qui a-t-elle été élue ?.. Mais, ma très chère Mère, je ne suis pas en peine de votre réponse. Le bon Dieu ne manque jamais de vous inspirer en pareille circonstance, selon la dignité de votre vocation, qui vient du Ciel, et selon la fermeté et la simplicité de vos convictions que, depuis cinquante ans, vous ne faites que seconder la grâce de votre vocation en faisant la *volonté de Dieu* et son œuvre. Car, comme vous l'avez déjà déclaré si souvent, cette Œuvre n'est ni la vôtre, ni celle de Mgr d'Autun, puisqu'il était à peine *né* quand déjà vous étiez appelée...

« La Congrégation est fondée ; elle a trop d'étendue pour qu'on puisse l'étouffer sans la diviser, et elle ne se divisera

pas ; non, ma très chère Mère, pas de notre vivant, avec la grâce de Dieu et la protection de NN. SS. les Evêques qui nous reconnaissent ce que nous sommes. Puis Monseigneur le Nonce, qui va porter à Rome notre affaire, et M. Caire, qui s'en rendra le défenseur ! Oh ! je n'ai plus peur... »

Sur ces entrefaites, M. l'abbé Landriot, supérieur du petit séminaire d'Autun, vint lui-même trouver la R. Mère Fondatrice, de la part de Mgr d'Héricourt. Or, elle venait d'avoir avec le Nonce apostolique, Mgr Fornari, un long entretien, qui l'avait bien soulagée, disait-elle, et préparée pour la réponse à faire. Elle en rendait ainsi compte :

« Le Nonce, après avoir examiné nos Statuts, m'a dit que, comme Supérieure générale, je pouvais donner le saint habit avec l'autorisation des évêques; que nos vœux, n'étant qu'annuels (1), pouvaient être faits dans tous les pays, selon les Statuts approuvés. « On ne peut faire des vœux, à un évêque, a-t-il ajouté ; on ne les fait que selon les Statuts approuvés. » *Rome ne reconnaît aucun évêque supérieur général de congrégation de femmes.* Chaque évêque est supérieur spirituel dans son diocèse, comme les préfets apostoliques dans leurs colonies, suivant les Statuts. »

Ainsi fortifiée, la R. Mère crut devoir répondre à M. Landriot, avec calme et modestie, — mais sans détour : « Que ce qui lui était demandé, Mgr d'Autun n'avait pas le droit de l'exiger, ni elle de le faire ; que Sa Grandeur n'était pas et ne pouvait pas être le Supé-

(1) Ainsi qu'on l'a vu en son lieu, la R. Mère aurait elle-même désiré une durée plus considérable pour les vœux, lesquels, aujourd'hui, sont d'abord émis pour trois ans, puis renouvelés de cinq en cinq ans, ou faits à perpétuité après une épreuve suffisante.

rieur général de la Congrégation, tandis que, par l'ordre de la divine Providence, et sans aucun mérite de sa part, elle se trouvait en être la Fondatrice et la Mère générale; que du reste le digne prélat était, comme elle, entre les mains de Dieu pour opérer son œuvre. »

Quelle fut la réponse de M. Landriot, nous l'ignorons. Mais, à quelque distance de là, il revenait à la charge en présence de Mgr l'Archevêque et des trois nouveaux évêques des colonies. « On demande avec instance, écrivait ensuite la R. Mère, que je sois mise hors la loi et tout ce qui porte mon nom. M. Caire, invité par Mgr l'Archevêque à répondre, a fait observer à M. Landriot que son discours exagéré prouvait mes droits en voulant les détruire; que d'ailleurs les faits et les résultats étaient en notre faveur... « La Maison principale de l'Institut, a-t-il ajouté, et la résidence de la Supérieure générale doivent être à Paris. La raison en est toute simple : les relations de la Congrégation sont toutes avec le gouvernement... N'est-ce pas là une nécessité qui s'impose d'elle-même en quelque sorte ? La Congrégation, d'ailleurs, n'a jamais eu d'évêque pour Supérieur général, mais dès sa naissance, la Fondatrice a été reconnue comme telle. A Paris, le Noviciat est indispensable pour la vie de la Congrégation ; il est des mieux tenus ; c'est moi qui donne le saint habit, qui reçois les vœux ; je suis content de la Mère et des enfants (1). »

(1) M. l'abbé Caire fut vraiment l'homme providentiel, dans cette dernière phase de l'Institut, et peut-être, sans en excepter même M. l'abbé de Clausel, sous la Restauration, fut-il celui qui eut une action plus décisive pour son avenir. Ancien disciple de M. de Lamennais, aux beaux jours de celui-ci, il avait refusé, en 1839, l'évêché de Marseille, sa ville natale, et avait repris l'Etablissement de Juilly, avec

Ce raisonnement et ces considérations paraissaient sans réplique. Par là, en effet, M. Caire répondait d'une manière péremptoire aux réclamations que l'on prétendait fonder sur les conventions arrêtées en 1845, entre Mgr l'évêque d'Autun et la R. Mère au sujet de la résidence de celle-ci et de la renonciation en fait au second Noviciat de Bailleul (Oise). Ces conventions, la R. Mère les avait signées par esprit de conciliation et pour obtenir enfin une paix tant désirée, mais sans vouloir toutefois engager l'avenir et compromettre les intérêts de la Congrégation. Or, depuis 1845, les circonstances avaient montré qu'il était de toute impossibilité de fixer à Cluny le séjour habituel de la R. Mère générale et qu'on ne pouvait non plus se passer d'un second Noviciat, et d'un Noviciat établi à Paris même, au centre de l'Institut. — Ajoutons que, dans ce même temps, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, se rendant à l'évidence et mettant de côté toute vue d'intérêt personnel, déclara renoncer, en faveur de Paris, au Noviciat de l'Institut auquel il avait droit, selon la teneur même des Statuts approuvés.

Ce nouveau témoignage de la haute bienveillance du digne Prélat pour la Congrégation mit le sceau à toutes ses bontés précédentes. Aussi la R. Mère Fondatrice s'empressait-elle d'annoncer, en ces termes, cette bonne nouvelle à la Mère Rosalie, sa sœur :

MM. de Sorbiac et de Salinis, après la retraite des Oratoriens. Etant venu à Paris, il s'y voua entièrement à la direction des Religieuses Augustines de Notre-Dame, du faubourg du Roule, et à l'administration temporelle des séminaires irlandais établis à Paris et à Douai. C'était un prêtre plein de doctrine, de désintéressement et de vertus. Il fut fait protonotaire apostolique par Pie IX, en 1853, et mourut à Lyon, en 1856, lorsqu'il se rendait à Marseille, pour y retrouver un peu de santé. (*Annales historiques de l'Institut.*)

« Ma bien chère Fille, bénissons le bon Dieu. Mgr l'évêque de Beauvais vient, devant témoins, de renoncer à ses droits sur le Noviciat des Sœurs de Saint-Joseph dans son diocèse, et il reconnaît que c'est à Paris que doit être le premier Noviciat de l'Institut, surtout à cause des colonies. Par cet acte, il vient de remédier, autant que possible, au mal qu'avaient produit sur l'esprit de certains évêques les calomnies que vous savez... Le bon Dieu est plein de bonté pour nous. »

Le gouvernement, de son côté, se montrait très favorable à l'Institut. Non seulement il était tout disposé à sanctionner la translation du Noviciat de Bailleul à Paris; mais si Mgr l'évêque d'Autun tenait absolument à l'unité de Noviciat, il émettait l'opinion que ce Noviciat unique devait être placé non pas à Cluny mais à Paris. Et tel était aussi l'avis de l'Archevêché, de la Nonciature et de plusieurs évêques, entre autres de Mgr de Bonnechose. évêque de Carcassonne (1). On assurait de plus à la R. Mère que la chose, portée à Rome, n'y souffrirait aucune difficulté, vu les graves motifs qui militaient en faveur du Noviciat de Paris.

Celle-ci cependant n'était pas indifférente à la conservation de la Maison de Cluny, comme le montrent ces

(1) Le futur archevêque de Rouen et cardinal de la sainte Eglise avait, dès lors, promis à la R. Mère Fondatrice de l'appuyer près de ses collègues dans l'épiscopat. Il partageait, en effet, à l'égard de l'Institut, les sentiments que Mgr de Gualy, son prédécesseur, exprimait ainsi à la R. Mère : « Je suis heureux, Madame, d'avoir à vous exprimer ici toute la satisfaction que je ressens de votre Congrégation, depuis plus de vingt ans qu'elle est établie dans mon diocèse. Les Maisons de Limoux, de Chalabre et de Caunes rendent d'éminents services, en donnant une instruction solide et chrétienne aux jeunes filles et en procurant aux malades les secours dont ils ont besoin pour l'âme et pour le corps. Vos saintes filles sont au-dessus de tout éloge, et j'estime heureux les diocèses qui ont l'avantage de les posséder. »

lignes d'une de ses lettres d'alors : « Le bon Dieu nous a fait une grande grâce en nous donnant une Maison à Paris, comme centre de la Congrégation. Rien ne saurait la remplacer... Si on nous laisse tranquilles, nous conserverons la Maison de Cluny, qui nous est chère, et qui est utile au pays. Et puis, et puis... Dieu a ses desseins ; il les fera connaître quand il sera temps. Il n'est pas pressé comme les hommes, dont le règne n'est que d'un jour. »

Le Noviciat de Cluny, le premier de la Congrégation, devait en effet être conservé. Mais le temps viendra où les sujets, après y avoir pris le saint habit et fait une année d'épreuve, viendront terminer le temps de leur formation à Paris, devenu Noviciat central pour tout l'Institut. Il en sera de même pour les autres maisons de recrutement établies successivement en diverses parties de la France. Et ainsi se réalisera l'une des pensées et des espérances émises de son vivant par la R. Mère Fondatrice elle-même.

Pour le présent, Mgr l'évêque d'Autun persistait dans le désir de tout concentrer à Cluny, c'est-à-dire le Noviciat et l'administration générale. Car, toujours un peu prévenu, Dieu le permettant ainsi, contre la R. Mère Fondatrice, il prenait pour de l'obstination de sa part, et pour l'effet d'un zèle trop ardent, peut-être, et inconsidéré la voie dans laquelle, de concert avec la Mère Rosalie, sa sœur, elle entraînait l'Institut après elle. Et, dans cette persuasion, le Prélat, comme pour tenter un dernier effort, écrivit à Mgr l'Archevêque de Paris une longue lettre contre la R. Mère, dont celle-ci eut connaissance par M. l'abbé Caire. Elle n'en fut nullement ébranlée dans sa confiance. « Car elle voyait, disait-elle, un tel enchaî-

nement de circonstances providentielles pour la Congrégation, qu'elle ne pouvait douter que Dieu lui-même ne la conduisît. » Toutefois, comme il importait d'éclairer Mgr Sibour, pour lui faire voir que sa religion n'avait point été surprise à l'endroit de la R. Mère Fondatrice et de son Œuvre, des ecclésiastiques dévoués lui firent un devoir de s'expliquer nettement par une lettre adressée à Sa Grandeur. Une plume amie lui traça même le plan de sa réponse ou de sa justification, si nous pouvons dire (1). Il n'en fallut pas moins pour la décider à parler ainsi d'elle-même; car elle n'en parlait d'ordinaire, au sein de sa famille religieuse, que pour s'humilier et remercier Dieu de ses immenses bienfaits.

« On m'oblige, disait-elle à la Mère Rosalie, d'écrire à Mgr l'Archevêque, et de lui exposer la vérité sans détour. Voyez ma lettre, et ne me blâmez pas. Il est temps, dit-on, de parler, de faire connaître les moyens que Dieu a choisis pour nous faire triompher des obstacles et donner un si grand développement à la Congrégation que nous avons fondée par son ordre..... Soyez tranquille, Dieu saura encore déjouer les projets qui nous sont contraires..... La mission de Mgr d'Autun est finie ; et les difficultés présentes seront sans résultat, parce que Dieu semble avoir envoyé ce bon Monseigneur pour éprouver son Œuvre, montrer sa puissance en donnant gain de cause à de pauvres enfants qu'il protège... »

Tels étaient à la fois son humilité, son esprit de foi et sa confiance. La réponse de la Mère Rosalie à cette com-

(1) Il est ici question de M. l'abbé Blanc, un digne prêtre du diocèse de Carcassonne, tout dévoué aux Sœurs de Saint-Joseph, et alors aumônier des Invalides. Il était dans les meilleurs termes avec l'Archevêché de Paris. (*Annales historiques.*)

munication réclame ici sa place. On y voit à la fois, et ses appréciations sur sa vénérée sœur, et l'union si édifiante qui existait alors et n'a pas cessé d'exister depuis dans tout l'Institut. Elle écrivait donc à la R. Mère Fondatrice :

« Cluny, le 15 février 1851.

« Ma très chère Mère générale, votre lettre du 12 relève mon courage en me montrant le vôtre... J'ai lu à notre bon curé votre lettre à Mgr l'Archevêque de Paris. Il l'a trouvée très digne, quoique un peu forte ; mais les circonstances de votre position l'exigeaient telle. Je suis sûre qu'il vous en a coûté, ma très chère Mère, pour parler de vous sur ce ton ; mais saint Paul s'est vu dans la nécessité de faire son éloge pour rendre gloire à Dieu et dire la vérité. C'est pourquoi, ma très chère Mère, loin de vous blâmer, je vous félicite d'avoir suivi l'exemple du grand Apôtre dans l'intérêt de la Congrégation, qui vous doit son existence, ses progrès, et dont la conservation excite votre sollicitude au moment où le danger se présente par de nouvelles tentatives d'Autun. Voudrait-on nous diviser pour nous détruire ? Grâce à Dieu, vos Enfants resteront toujours unis ; et en France, comme dans les colonies, partout, il n'y aura qu'une famille, dont vous serez toujours la Mère. »

Il devait en être ainsi. Le temps approchait, d'ailleurs, où Mgr d'Héricourt et la R. Mère Javouhey allaient, à quelques jours seulement d'intervalle, terminer leur carrière, pour recevoir l'un et l'autre, de la main du souverain Juge, la couronne promise aux bons et fidèles serviteurs ; car l'un et l'autre avaient travaillé, souffert et lutté pour Lui. Leurs vues avaient parfois différé, mais leurs intentions avaient toujours été droites et pures :

la gloire de Dieu et le bien des âmes étaient le seul but qu'ils avaient constamment poursuivi. Aussi, grâce sans doute à leur commune intercession, les différents points en litige entre eux seront-ils pacifiquement et définitivement réglés par l'autorité du Saint-Siège, sous leurs deux successeurs immédiats. Et la solution sera de tout point conforme aux vues de la R. Mère Fondatrice, qui, peu de temps avant de mourir, traçait elle-même ces lignes : « On croyait votre vieille Mère désobéissante, tandis qu'elle ne faisait que la volonté de Dieu, dont les desseins sont souvent impénétrables aux grands et visibles aux petits (1). »

(1) Lettre de 1850 à la Supérieure de la Guyane française.

CHAPITRE II

Projets de la R. Mère pour le perfectionnement de l'Institut. — Ses vues et intentions relativement à l'organisation, aux œuvres et à l'esprit de sa famille religieuse. — Elle laisse comme son testament spirituel à cet égard, et sur les diverses vertus à pratiquer, tant par ses lettres que par ses propres exemples.

Pendant que le différend dont nous venons de parler suivait son cours, la R. Mère Fondatrice, sans se laisser aucunement abattre, poursuivait activement sa mission providentielle dans l'Institut. Son âme y était tout entière. Elle sentait qu'il se faisait déjà tard; et elle voulait être comptée parmi les vaillants serviteurs que le Maître trouve toujours occupés à son service.

« Je suis heureuse de penser, écrivait-elle à la Mère Rosalie, sa sœur, que vous viendrez bientôt. Nous travaillerons à l'œuvre que le Seigneur nous a confiée. Nous reviserons ce qui a été fait à notre nom et sans nous. Nous prierons le bon Dieu qu'il nous éclaire, qu'il nous inspire, afin d'éclairer à notre tour nos enfants qui ont confiance en nous. Grâce à une Providence spéciale, elles ne se sont pas laissé séduire par les faux prophètes que des ennemis avaient suscités, en divers temps et lieux, pour entraver l'œuvre de Dieu... Vains efforts, l'œuvre de Dieu s'accomplira. »

Pour éclairer ainsi les membres de sa famille religieuse, et mettre en même temps à profit les lumières acquises par leur expérience, la pieuse Mère émettait aussi le vœu de voir réunies autour d'elle les principales

Supérieures de l'Institut. Elle espérait que Dieu lui donnerait cette grande consolation avant de retourner à Lui. Mais Dieu avait d'autres desseins; et l'inexorable mort approchait, qui ne devait pas lui permettre de réunir cette sorte de Chapitre général.

La soumission à la divine volonté n'exclut pas les regrets. Et ici comment ne pas regretter ces avis salutaires, ces saints conseils que la digne et pieuse Mère n'aurait pas manqué, en cette circonstance solennelle, de donner à l'Institut tout entier ? D'autant qu'un mouvement tout particulier de grâce travaillait alors son âme, comme l'indique sa correspondance intime avec sa digne sœur de Cluny.

Cette perte, toutefois, n'est pas tout à fait irrémédiable. La vénérée Mère, en effet, a beaucoup écrit dans les deux dernières années de sa vie surtout, alors que sa santé et la sollicitude de ses Filles ne lui permettaient plus d'entreprendre d'aussi longs ni d'aussi fréquents voyages. Et ses lettres d'alors, dont bon nombre ont été conservées, sont comme un résumé de ses vues et intentions sur l'organisation et l'administration de l'Institut, sur son but et sa fin relativement aux œuvres, sur l'esprit qui doit animer ses membres, ainsi que sur les vertus qui doivent les distinguer. Et avec ces données, nous pouvons présenter dans ses traits généraux, ce que nous pourrions appeler le testament spirituel de la R. Mère Fondatrice. Et d'abord, l'union et une sorte d'unité lui semblaient devoir être comme la base de l'organisation et de la direction de l'Institut. A ses yeux, la Congrégation entière ne devait former qu'une seule et même famille, bien qu'ordonnée d'après une certaine hiérarchie d'attributions et de pou-

voirs. Le centre d'où la vie devait partir et s'écouler dans tout le corps, c'était la Maison-Mère, représentée surtout par la Supérieure générale. A la Maison-Mère aussi toutes choses devaient venir aboutir ; mais de telle sorte que la centralisation n'empêchât pas les parties du même tout d'occuper librement leur place respective et d'y remplir leurs offices et fonctions propres. A l'occasion d'un petit malentendu, la R. Mère expliquait elle-même sa pensée à cet égard, dans une lettre à sa sœur, par cette simple comparaison : « Ma bien chère Fille, je n'ai rien de caché pour toute la Congrégation, à plus forte raison pour vous ; mais un corps bien composé n'a qu'une tête, bien qu'il ait deux yeux, deux jambes, deux bras. La tête ne peut se passer de ses membres précieux ; les uns ne peuvent se mouvoir sans les autres. Pour aujourd'hui la tête apprend à l'œil précieux que les jambes vont très bien, mais pas vite, etc. »

Par suite du même principe d'union, la R. Mère recommandait aux Supérieures de Maisons voisines de se voir, de s'encourager et de s'entr'aider au besoin. « Vous êtes l'une et l'autre Supérieure de votre Maison, écrivait-elle aux Supérieures de Recouvrance et de Saint-Marc, mais songez que vous n'êtes toutes deux qu'une famille. » — Toutes les communautés devaient travailler pour le bien commun et y contribuer. Et la pieuse Mère montrait elle-même, en toute circonstance, comment devait se pratiquer cette solidarité religieuse et sainte, qui fait un des plus forts appuis des Congrégations. A l'occasion, par exemple, des départs de Sœurs pour les colonies, non contente de dévaliser, en quelque sorte, la lingerie des deux maisons principales de Paris et de Cluny pour compléter

leur trousseau, elle mettait à contribution la bonne volonté des maisons voisines, pour faire faire des guimpes, des voiles et des scapulaires, pendant qu'au Noviciat on confectionnait les vêtements.

Ce trousseau, d'ailleurs, était parfois assez mince ; et un jour que l'on préparait un peu à la hâte un départ pour le Sénégal, une des Sœurs ne trouvant même pas la moindre malle ou caisse pour y mettre ses effets, la vénérée Mère leur dit à toutes : « Mes enfants, point tant d'embarras ; tout le trousseau d'une Sœur de Saint-Joseph doit pouvoir tenir dans un chausson. » Ce qui ne l'empêchait pas, toutefois, de faire ce qui était en son pouvoir, pour que personne ne manquât du nécessaire ; mais elle voulait faire comprendre par là que ce nécessaire devait suffire. Et pour le procurer, elle n'hésitait pas à se dépouiller elle-même pour ses Filles. « La Sœur Céleste, lisons-nous dans les notes de l'une d'elles, étant sur le point de partir pour la seconde fois pour la Martinique, reçut des mains de notre chère Mère Fondatrice sa propre robe, qu'elle quitta pour la lui donner ; et cette bonne Sœur la porte encore aujourd'hui avec bonheur, tant elle l'a conservée avec soin. »

Comme elle agissait maternellement à l'égard de ses Filles, elle voulait aussi voir celles-ci agir filialement avec elle. Et c'était avec cette simplicité et sous ces formes gracieuses qu'elle faisait appel à leur charité pour les besoins genéraux de l'Institut. « Tâchez, écrivait-elle à la Supérieure principale d'une colonie, de nous envoyer quelques images pour réchauffer notre dévotion, qui est un peu en souffrance. » Et, bien que cette assistance d'enfants à l'égard de leur mère fût un devoir pour eux,

celle-ci la recevait avec toute la reconnaissance due à un bienfait. « Nos chères Filles, disait-elle quelquefois, se dépouillent de tout pour nous, et elles le font avec un cœur, une délicatesse qui doublent à mes yeux le prix de leur bienfait. »

Elle-même, la digne Mère, venait bien généreusement en aide, selon ses moyens, aux Maisons les plus nécessiteuses. Elle écrivait à sa sœur, à Cluny : « Je vois, ma chère Fille, que votre plus grande maladie, c'est la pauvreté. Je vous envoie tant, regrettant de ne pouvoir mettre un emplâtre un peu plus fort sur votre mal, mais, hélas! je ne suis guère mieux portante que vous. A votre exemple, je m'abandonne à la Providence. »

Elle était attentive à tous les besoins des communautés et des œuvres relativement au personnel ; mais les Supérieures, de leur côté, devaient s'en rapporter à cet égard aux décisions de la Maison-Mère.

« Vous allez, écrivait-elle à l'une d'elles, nous envoyer ma Sœur une telle, parce que je la trouve un peu trop jeune pour votre maison. Je n'ai pas besoin de vous dire de n'y mettre aucun retard ; je connais votre amour pour vos devoirs. Si vous saviez combien nous avons besoin de n'être point contrariées dans nos placements! En cela se trouve le bien général et le véritable esprit religieux. »

Les sujets, pour leur part, devaient accepter religieusement les destinations et emplois que leur assignait l'obéissance. Une Sœur croyant un jour pouvoir opposer quelque résistance pour son envoi dans une colonie lointaine, à laquelle elle en préférait une autre, la R. Mère, qui n'approuvait pas ses raisons, lui dit : « Ma chère

enfant, ou vous partirez pour Bourbon, ou vous rentrerez dans votre famille. Choisissez; mais non, vous ne voudrez pas refuser à Dieu cet acte d'amour généreux qu'il vous demande. » C'était d'ailleurs chose si notoire dans la Congrégation, que la R. Mère demandait de toutes une soumission prompte et joyeuse, qu'une Sœur converse emmenée par elle de Cluny, ne pouvant contenir le chagrin qu'elle éprouvait de quitter son berceau religieux, et n'osant cependant le lui laisser voir, vint tout naïvement lui demander la permission de pleurer.

La digne Mère, touchée de cette simplicité, le lui permit volontiers, à la condition toutefois qu'elle serait bien généreuse ensuite. Mais elle se montra autrement mécontente d'une certaine Sœur qui, à peine arrivée dans une communauté du midi, se permettait de laisser voir beaucoup de répugnance pour le pays et la maison...

« Sœur une telle, écrivait-elle, a une grande répugnance pour les gens de X... Elle les regarde comme des sauvages et notre maison comme une prison. Cela fait pitié. Pauvre religieuse! Ah! si Dieu nous traitait comme nous le méritons, que deviendrait la Congrégation? Nous sommes indignes des faveurs qu'il nous accorde. Mais chacun recevra le salaire de ses œuvres, etc. »

On sera étonné, peut-être, après ces lignes, de voir avec quelle modération la R. Mère écrivit sur le même objet, à la Sœur elle-même. C'est un exemple de plus de sa rare prudence et de son attention à bien s'adapter au genre de chacune. Prenant donc la chose sur un ton à demi plaisant et moqueur, elle lui écrivait :

« Ma Grande Sœur, que vous avez peu d'adresse de vous montrer maussade en arrivant dans un pays nouveau ! On fait

force compliments, sans trop savoir si on les mérite; on trouve charmant tout ce qui se montre à nous; on est gracieux, aimable. Allons, allons, vous avez débuté comme un enfant qui sort pour la première fois. Je suis persuadée que mon sermon est inutile, que vous avez fait la paix, que vous ne regardez plus nos chères N... comme des sauvages. Vous les aimerez, elles vous aimeront. Rendez-vous aimable, mais ne faites point de jaloux; vous savez ce qu'il en coûte. »

Parfois, certains sujets chargés par la R. Mère de la supériorité de quelque communauté ou œuvre plus ou moins difficile, auraient bien plus volontiers fui cette charge qu'ambitionné le commandement. Mais elle tenait, à cet égard, aussi bien à l'obéissance des Supérieures qu'à celle des inférieures.

« Pourquoi, écrivait-elle à l'une d'elles, parlez-vous déjà de changement? Ce n'est pas bien. Il faut être constante pour réussir à quelque chose... Tâchez, ma bien chère Fille, de vous attacher à votre emploi et de laisser à vos Supérieures le soin de votre personne et de vos occupations. » Elle écrivait à une autre : « Vous vous plaignez encore du fardeau que je vous ai imposé. Allons, courage; vous avez les épaules larges, la tête bonne, avec cela on vient à bout de bien des choses. »

Après la mort de la chère Mère Clotilde, rapporte une Sœur, notre vénérée Mère Fondatrice quitta Limoux pour se rendre à Paris avec deux jeunes Sœurs qu'elle emmenait avec elle, et une troisième qu'elle venait de nommer Supérieure. Comme celle-ci pleurait, se désolait de la lourde charge qu'elle venait de lui donner, notre bien chère Mère, avec son énergie ordinaire, se retourne et lui dit : « Comment, vous pleurez! Allons donc! Vous avez bien peu de courage; deux femmes comme vous retour-

neraient un monde. » Mais la pieuse Mère aimait surtout à faire appel, alors, aux sentiments de foi. Elle écrivait, entre autres :

« Songez, ma bien chère Fille, que nous devons remplir les desseins de Dieu sur nous. Faites donc avec joie ce qui vous est commandé. Sacrifiez l'amour-propre pour la gloire de Dieu. » — « Ma Fille, écrivait-elle encore, si vous comptez sur vous, je vous plains; mais si votre confiance est en Dieu, toutes vos peines se changeront en consolations. Ne vous laissez donc pas abattre, je vous en supplie; les saints ont bien plus souffert. Prenez pitié de la faiblesse de vos Sœurs; montrez-leur de la confiance; relevez leur courage quand vous le voyez abattu, et soyez sûre que tout ira bien. Soyez ferme pour corriger les moindres défauts; mais bonne et indulgente pour les faiblesses où le cœur n'a point de part. »

Elle recommandait d'ailleurs instamment à toutes les Sœurs l'observation fidèle de la Règle et l'union aux Supérieures; ce qui est, en effet, un rempart redoutable à tous les traits de l'ennemi :

« Je ne trouve de repos, dit-elle encore, qu'en faisant tout selon la Règle; c'est ma boussole, ma sûreté; elle doit être celle de toutes les Sœurs de Saint-Joseph. Soyez toutes parfaitement unies à vos Supérieures; tel est l'ordre de Dieu; votre bonheur y est attaché. »

Il était certains points de discipline religieuse qu'elle tenait particulièrement à inculquer et à faire passer en habitude dans l'Institut. Telle était, notamment, la question de la visite aux parents. Peut-être sa manière de voir, à ce sujet, pour des Religieuses vouées à la vie active et non soumises à la Règle de la clôture, paraîtra-t-elle un peu rigide; mais voici ce que son expérience lui

dictait à cet égard : « Quant à visiter ses parents, dit-elle, c'est une Règle que les bonnes Religieuses ne connaissent pas; il faut se contenter, à moins de cas exceptionnels, de prier pour leur salut. »

Elle recommandait pareillement aux Supérieures de ne pas laisser les Sœurs voyager de maison à maison, pas même celles des établissements d'éducation pendant le temps de vacances. Celles-ci devaient, durant ce temps, tout en reposant leur esprit et leur corps, retremper leurs âmes. Elle permettait des délassements utiles, mais pris religieusement, en la sainte présence de Dieu, de manière à ne jamais suspendre le travail de sa propre sanctification.

Relativement aux Sœurs malades ou âgées, elle prescrivait de les garder dans la maison même où elles avaient contracté la maladie ou usé leurs forces. « Quand on a été dix ans dans une maison, écrivait-elle, on ne doit pas être envoyé malade à d'autres. On doit mourir là où l'on a travaillé. C'est aux jeunes à soigner les Sœurs anciennes, si elles veulent un jour avoir droit aux mêmes égards. »

Dans le temps dont nous parlons, la R. Mère Fondatrice poursuivait le développement des œuvres de la Congrégation, et lui imprimait ainsi de plus en plus son cachet propre et spécifique. Les plus grands saints, des hommes tout apostoliques, tels qu'un saint Vincent de Paul et un saint Alphonse de Liguori, ont toujours montré une préférence marquée pour les petits et les pauvres, les gens de la campagne en particulier. Or, la digne Mère, après avoir ouvert des écoles pour les enfants de cette classe, au Creuzot, aux mines de Blanzy, Saint

Symphorien, Saint-Julien-de-Civry, Sanvignes, etc., dans le diocèse d'Autun, commença des Maisons semblables dans les diocèses de Meaux et de Beauvais, à Tournan, Favières, Lahoussaye, Creil, Trie-Château, etc. — « Le clergé, qui nous était plus ou moins opposé, écrivait-elle, cherche maintenant à nous être utile. Chaque curé voudrait des Sœurs de Saint-Joseph pour sa paroisse. Nous entourons Paris de grandes et de petites Maisons, qui font un grand bien à la jeunesse, outre que cela nous amène des postulantes qui sont pauvres, il est vrai, mais excellentes. »

N'est-ce pas, en effet, d'ordinaire parmi les petits et les humbles de ce monde que se conserve le mieux le trésor de la foi ? N'est-ce pas toujours parmi les simples et les déshérités du siècle que Notre-Seigneur choisit de préférence ceux qu'il destine à lui être plus intimement unis et à travailler plus spécialement à sa gloire ? « C'est là, ajoute la R. Mère, une belle mission que l'éducation chrétienne de toutes ces jeunes filles. Les femmes ont tant d'influence sur la société ! Autant une bonne femme fait de bien, autant une mauvaise femme fait de mal. » Vérité d'expérience, trop bien connue, hélas ! et trop habilement exploitée de nos jours par l'ennemi de tout bien, pour le malheur de la France, qui ne peut cependant oublier ce qu'elle a dû, dans tous les siècles, de secours, de lumières et de gloire même à un sexe faible, mais devenu grand et fort par l'héroïsme de la vertu, fruit d'une éducation vraiment chrétienne.

L'établissement du Mesnil-Saint-Firmin, composé de nombreux enfants orphelins, continuait toujours à jouir des faveurs de la R. Mère. Et avec quel contentement

maternel elle parlait du bon état et des espérances de cette œuvre !

« J'arrive, dit-elle, d'une petite tournée au diocèse de Beauvais. J'ai commencé, au Mesnil, par nos chers petits orphelins. En arrivant, je n'ai trouvé qu'une orpheline, qui dirigeait les plus petits et les malades. Les plus grands étaient à la fontaine à laver une grosse lessive, avec nos Sœurs, sans aucune personne étrangère. A présent, ils font leurs habits, raccommodent leur linge, cultivent leurs vivres, et les plus âgés ont neuf ans. Nos chères Sœurs vont très bien. Il est question de leur donner tous les orphelins du département, depuis le berceau jusqu'à dix ans... On a fait élever des bâtiments à deux étages ; la façade a, en équerre, quatre cents pieds. Si c'est l'œuvre de Dieu, ce projet se réalisera. »

C'était un spécimen de ce que faisait alors la charité catholique, pendant que le socialisme prêchait de toutes parts, à une société démoralisée par l'impiété, souffrante et affamée, ses théories dissolvantes et ennemies du travail. C'est que, comme l'a dit Fénelon : « La charité va plus loin que l'orgueil. » Et ce que la vraie philanthropie, fondée sur l'Evangile, réalisait sans bruit au Mesnil-Saint-Firmin, elle l'accomplissait de même à Marseille, par les œuvres de l'abbé Fissiaux, fils dans le sacerdoce, et émule dans la charité du vénérable abbé Lallemand ; elle l'accomplissait à Paris par le digne abbé Bervanger, dans son œuvre de Saint-Nicolas.

Avant de passer outre, mentionnons encore un trait de la charité compatissante de la vénérée Mère Fondatrice. Une de ses Filles le rapporte ainsi, dans toute sa simplicité. « Une pauvre Mère de famille, n'ayant pu

payer, comme elle en était convenue, les mois de classe de son enfant, demanda à être employée comme ouvrière à la Communauté, afin de pouvoir acquitter sa dette. On accepta cette proposition; mais quelque temps après, elle se fit une blessure à la jambe en se livrant à ses occupations. Or, ma chère Mère, ayant été informée de cet accident, alla trouver la malade et lui demanda combien elle avait déjà donné comme acompte à la Communauté. Sur la réponse que lui fit cette pauvre mère, elle tira de son porte-monnaie une somme égale, puis elle la lui remit, en lui disant qu'elle pouvait envoyer son enfant en classe aussi longtemps qu'il lui plairait.

A l'occasion des œuvres d'éducation établies par la R. Mère, il nous a été conservé quelques uns de ses conseils pour les Sœurs chargées du soin de l'enfance. L'une d'elles les résumait ainsi :

« La bienveillance et la douceur, qui ne devaient cependant nuire en rien à une persévérante fermeté, mais seulement en adoucir les apparentes rigueurs en lui faisant équilibre, c'était, suivant notre vénérée Mère, le meilleur moyen à employer auprès des enfants qui nous sont confiés. « Vous devez, disait-elle aux Maîtresses de classe, maintenir une exacte discipline, surveiller les élèves, ne pas les perdre de vue, s'il est possible, un seul moment; elles doivent même être persuadées que rien n'échappe à votre vigilance. Mais il faut que ce soit la surveillance d'une mère ; qu'elles puissent être persuadées de l'intérêt sérieux que vous leur portez, et qu'elles trouvent en vous, avec l'autorité de la maîtresse, qui est obligée de les maintenir dans le devoir, les sentiments dévoués d'une bonne mère. — Gardez-vous soigneusement encore de l'esprit tracassier, inquiet et méfiant. Si l'enfant s'aperçoit qu'on se méfie d'elle, elle pourra faire l'hypocrite, et vous ne la con-

naîtrez jamais à fond ; ou bien, par dépit et malice, elle fera ce à quoi elle n'eût pas pensé (1). »

La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, nous l'avons dit, et toute cette histoire l'a surabondamment démontré, est un Institut essentiellement apostolique. Aussi, remplie de cet esprit qui, du Cœur de Jésus, s'est répandu sur les Apôtres et sur les hommes apostoliques de tous les temps, la R. Mère Fondatrice trouvait-elle des paroles de feu pour faire aimer à ses Filles leur sainte vocation, leur en faire comprendre toute la grandeur et le prix. « Oh ! que nous sommes heureuses ! » répétait-elle fréquemment, et avec un accent toujours plus pénétré, à mesure qu'elle approchait du terme de sa carrière. « Voyez, mes enfants, combien notre vocation est grande et précieuse ! Quelle noble mission nous est confiée ! Etre appelées à traverser les Océans, pour aller travailler au salut des âmes, pour les gagner à Dieu, pour attirer par nos instructions et nos exemples de pauvres sauvages à notre sainte religion ; quelles fonctions plus élevées et plus glorieuses ! »

Mais, s'attachant aussi à marquer les traits distinctifs qui devaient caractériser les membres de l'Institut : « Il faut à la Congrégation, ajoutait-elle, des âmes vraiment religieuses, pleines de courage, d'énergie, de bonne volonté et de dévouement. Oui, ce que je demande avant tout au bon Dieu, ce sont des âmes qui aient l'esprit de

(1) On lit dans la vie de Mme la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, première supérieure et fondatrice du monastère du Temple : « Elle avait reconnu que la douceur est le grand mobile propre à gouverner le cœur de l'homme ; aussi voulait-elle qu'il fût employé dans le mode d'éducation qu'elle établit dans son pensionnat. » (T. I, p. 288.)

Notre-Seigneur, qui sachent s'oublier elles-mêmes pour ne s'occuper que des intérêts de Dieu, qui soient, en un mot, des âmes de sacrifice. »

Quant à elle, la digne Mère, elle considérait comme un très grand sacrifice de ne plus pouvoir traverser de nouveau les mers, pour aller se dévouer à ses chers noirs en particulier, qu'elle aimait tant. Et à ce sujet, elle écrivait ces belles paroles, dignes d'un B. Pierre Claver : « *Pour moi, si j'avais cent ans à vivre, je demanderais à aller les passer dans les colonies.* »

Au milieu des pauvres noirs, sa grande famille d'adoption, la R. Mère s'était vue, en effet, comme dans son centre. Là surtout elle avait trouvé à exercer cette bonté de cœur, à répandre ces flots de tendresse maternelle qu'elle ne pouvait pour ainsi dire contenir en elle-même. On se rappelle en particulier ses attentions maternelles pour les lépreux de la Guyane. Ces pauvres gens, avant leur translation à l'Accarouany, près de Mana, étaient aux îles du Salut, dans un état si pitoyable, que, privés de tout, ils défaisaient de vieux cordages que leur jetaient parfois des mariniers pour se les appliquer sur les plaies en guise de linge. Or, la R. Mère, touchée de compassion, alla elle-même les visiter plusieurs fois, pour les consoler, les panser et adoucir le plus possible leur sort. Et comme ils manquaient là de tout, pour ainsi dire, sauf une méchante nourriture, ce fut alors qu'elle résolut de demander à l'administration de s'en charger elle-même, à l'Accarouany. Ce trait ne nous était pas connu, lorsque nous avons parlé plus haut (1er volume) de la léproserie. Une Sœur amenée à la Guyane par la R. Mère elle-même y ajoutait les détails qui suivent :

« A Cayenne, dit-elle, j'ai vu notre vénérée Mère faire cinq lieues à pied, pour aller visiter un village de noirs, voir les malades qui s'y trouvaient, les encourager, leur parler du bon Dieu, leur distribuer les restes des provisions que nous avions apportées. Aussi ces pauvres esclaves disaient-ils : « Ma chère Mère, li bon, li bon, li doux, passe sirop. » Dès que quelque noir la demandait, ce qui arrivait très souvent, elle le recevait toujours avec bonté. Elle écoutait ces pauvres gens, les consolait dans leurs peines, sans se rebuter jamais de leur grossièreté ni de leur ingratitude. Si elle voyait passer les prisonniers qu'on conduisait aux travaux, et qu'elle en vît de nus, cette bonne Mère se mettait aussitôt à la tâche avec nous, pour leur faire des pantalons, qu'elle leur portait elle-même le lendemain. Et combien d'autres actes semblables dont elle seule a eu le secret ! »

Si la pieuse Mère, ajouterons-nous, professait une estime et un attachement tout particuliers pour le Vénérable Père Libermann et ses missionnaires, c'est qu'elle voyait en eux des amis dévoués et des apôtres des noirs, si longtemps délaissés. Aussi comme elle affectionnait celles de ses Filles qui montraient le plus de dévouement pour ces pauvres gens, et pour les infidèles en général, en Afrique, en Amérique, dans les petites îles de Madagascar, en Asie et ailleurs ! C'est ainsi qu'elle écrivait alors à la Supérieure de l'une des petites îles de Madagascar :

« Vos lettres, ma bien chère Fille, m'ont fait le plus grand plaisir. J'étais malade à leur arrivée ; maintenant je suis rétablie et je puis enfin écrire. Je vois avec une grande consolation que vous ne vous laissez pas abattre par les peines inséparables de votre position. La foi vous éclaire et votre espérance est au Ciel !... Vous le dirai-je ? Eh bien, oui, j'envie

votre sort. J'étais si heureuse à Mana ! Ma position ressemblait à la vôtre... Que de grâces j'ai reçues ! Je dois la force que je ressens aux épreuves de ce temps-là. » « Ma bien chère Fille, écrivait-elle encore à la Mère Régis, première Supérieure de la mission de Taïti, pardonnez à votre pauvre vieille mère de ne pas vous écrire plus souvent. Je ne vois bientôt plus pour écrire. Mais que de fois je parle de vous, et que je serais heureuse s'il m'était donné de pouvoir aller partager vos travaux ! Après ma mort, la mission de Taïti sera la première que j'irai visiter... Depuis que le bon Dieu vous a donné de saints prêtres (les missionnaires de Picpus), vous n'êtes pas les plus malheureuses. Que de bien vous pouvez faire ? Que j'aime vos chères enfants ! Vous marchez de pair avec nos chères Filles de Madagascar. Elles commencent à faire quelques mariages chrétiens. Les Pères Jésuites élèvent les garçons et nos Sœurs les filles. Nos maisons de France vont très bien ; nous ne pouvons pas fournir assez de sujets... Courage, toutes mes bien chères Filles. La vie est courte, l'éternité ne finira pas ; il faut l'assurer pour le ciel. Priez pour moi, qui le fais tous les jours pour vous à la Sainte Messe (1). »

Ces dernières lignes et d'autres montrent que la pensée de son éternité devenait de plus en plus familière à la R. Mère. Aussi son cœur ne vivait-il plus, pour ainsi dire, que dans la sphère surnaturelle. Et dès lors toutes ses lettres respirent un parfum tout particulier de perfection et de sainteté. On en jugera par les quelques extraits suivants de sa correspondance.

Elle écrivait à tout une Communauté de l'Institut :

« Que je voudrais vous voir toutes heureuses, mes chères

(1) Lettre du 28 mars 1851.

Filles! Mais ce sera bien difficile tant qu'on ne sera pas plus raisonnable. On voudrait avoir tout ce que Notre-Seigneur n'a pas promis à ses serviteurs, à ses amis. On voudrait avoir tout ce dont on croit avoir besoin, sous prétexte que c'est pour l'ordre et pour le bien... Mais Dieu ne s'est pas engagé à seconder ainsi tous nos désirs. Il donne à chacun les choses utiles pour acquérir le ciel. Nous ne voulons pas de tribulations, et cependant elles nous sont nécessaires. Tâchons de prendre patience et ne nous décourageons jamais. Attendons tout de Dieu et peu des créatures. Cherchons toujours à connaître et à faire la sainte volonté de Dieu. »

« Ma bien chère et bien aimée Fille, écrivait-elle encore à une Supérieure, je remercie le bon Dieu de toute l'ardeur de mon âme des croix et des petites tribulations qu'il vous envoie. Il vous donne là une grande marque de son amour. Il était temps qu'elles vous arrivassent; vous marchiez à votre perte sans vous en apercevoir. Supportez vos petites peines avec joie dans Notre-Seigneur. Tâchez d'arriver à aimer la sainte Pauvreté, les souffrances. Si on vous ôtait ce qui vous fait de la peine, il vous arriverait autre chose qui vous plairait encore moins. Acceptons les croix, les peines que Dieu nous envoie, n'importe de quel genre. Réjouissez-vous de ce que d'autres saintes Religieuses ont la préférence; elles ont eu leurs tribulations, qui vous ont donné le temps de jouir de vos succès. Craignez l'ambition; évitez les surprises de la jalousie; elle est si fine, qu'on ne l'aperçoit qu'après qu'elle nous a blessés. »

La R. Mère montrait elle-même alors combien elle était éloignée de pareils sentiments. Elle avait contribué, par quelques-unes de ses Sœurs, à l'établissement d'un hospice à Domfront (Oise), fondé par une pieuse veuve, Mme Alphonse. Or, au bout de quelque temps, elle con-

seilla à celle-ci de former elle-même une petite communauté, pour cette œuvre et les autres que lui inspirerait son zèle, ne craignant pas de nuire par là à ses propres maisons du diocèse de Beauvais. Ce conseil fut suivi, et il en sortit la pieuse Congrégation de la Compassion de la sainte Vierge, qui compte aujourd'hui plusieurs établissements de charité et de dévouement.

Si la charité n'est point ambitieuse; si elle n'est ni envieuse ni jalouse, elle est, par contre, douce et humble. La vénérée Mère, au cœur si charitable, savait donc faire la part des faiblesses et des défaillances de la nature, comme déjà nous avons eu l'occasion de le remarquer. Aussi, disent les Annales religieuses de l'Institut, attirait-elle l'attention de ses Filles sur ce côté, trop négligé d'ordinaire, des devoirs de la charité, insistant beaucoup sur l'obligation du support mutuel. « Avant de faire la sainte communion, leur recommandait-elle, examinez bien si vous n'avez rien à vous reprocher sur la charité. On voit souvent des religieuses qui ne se font pas scrupule d'y manquer, et qui, cependant, voudraient communier plus souvent que les autres. C'est une grande illusion, dont on ne saurait trop se garantir; car si la charité manque, tout manque. Supportez-vous les unes les autres dans vos imperfections et vos défauts ; l'amour du prochain ne peut mieux se constater et s'exercer qu'en ce support. Il vient un âge où les infirmités et les maladies qui arrivent font naître un malaise qui influe sur le caractère. Excusez tout cela dans les autres, comme vous serez bien aises qu'on l'excuse en vous (1). »

(1) Ici encore, on est frappé de l'harmonie de pensées qui existe entre la R. Mère Javouhey et Mme la princesse Louise de Condé, qui

La pieuse Mère donnait ici l'exemple, comme en tout le reste. Parlant d'une certaine Sœur, elle disait : « La bonne Sœur une telle est un peu bougon ; mais plus elle m'en dit, plus je l'aime. » La Supérieure d'une colonie, Dieu le permettant ainsi, ne lui montrait pas, sinon l'estime, du moins toute l'affection et la confiance qu'elle eût été en droit d'en attendre. Et cependant, voici en quels termes elle en parlait, dans une lettre à la Supérieure d'une colonie voisine, la Mère Onésime, que Dieu vient de rappeler à lui pleine de jours et de mérites, et suivie des regrets de toute la Martinique :

« Je suis enchantée, ma bien chère Fille, de tout ce que vous me dites de bien de notre chère Maison de X. et de la manière admirable avec laquelle notre chère Fille, Sœur N., la dirige. Il n'y a qu'une voix pour en faire l'éloge ; j'en remercie la Providence. Si elle a eu bien de la peine, elle doit être consolée par le succès. Je suis bien fâchée qu'elle ne sache pas me comprendre. *Le bon Dieu le permet ainsi, pour nous faire souffrir l'une et l'autre sans nous rendre coupables... C'est ma fille, il me serait impossible de ne pas l'aimer.* » — « Si vous saviez, écrivait-elle encore, combien je crains de faire de la peine !... Oh ! qu'il est doux de faire plaisir, même à ceux qui ne vous aiment pas ! »

L'humilité aussi jetait un éclat toujours plus vif dans la vénérée Mère.

l'avait précédée autrefois au monastère de la Val-Sainte, en Suisse. Celle-ci écrivit au-dessous d'un tableau, où elle avait marqué la manière dont saint Francois de Sales avait pratiqué la douceur et la charité : « Le seul mouvement intérieur de l'humilité et de la charité ne suffit pas ; il est trop sujet à l'illusion ; mais il faut y joindre les œuvres, c'est-à-dire l'oubli des petits torts mutuels et les marques de condescendance, d'obligeance et d'aménité envers le prochain. « (*Vie de Mme la Princesse*, 1er volume, p. 288.)

« Le bon Dieu fait des miracles pour nous, écrivait-elle ; vous en savez quelque chose... Combien nous devons être reconnaissantes envers un Dieu qui nous prodigue tant de bienfaits sans mérite de notre part! *Tâchons de Lui plaire par une profonde humilité; c'est la vertu qui nous convient ; c'est celle qui Lui est la plus agréable. Qu'elle soit notre vertu favorite, et nous serons sûres de plaire à Jésus et à Marie. Là se borne toute mon ambition.* »

Dans une circonstance pénible pour la Congrégation, par suite de la défection de l'un de ses sujets, elle écrivait ces lignes admirables de résignation et d'humilité :

« Ma pauvre sœur en est toute désolée. Pour moi, j'adore les desseins du bon Dieu et je m'y soumets. *Il vaut mieux que nous soyons humiliées que coupables.* » — « Rien ne m'ennuie, écrivait-elle encore, comme les honneurs qu'on me rend et que je sens si vivement ne pas mériter. C'est une croix..... autant celle-là qu'une autre. »

Résumant en quelques mots son humilité et son esprit de simplicité, la Mère Léontine écrivait : « Notre vénérée Mère aimait à se mettre au niveau de ses Filles; et quelquefois même, comme dans les fondations nouvelles, elle se faisait, pour ainsi dire, leur humble servante, en mettant la main aux plus bas offices, faisant leur cuisine, s'occupant de la composition de leur petit mobilier et de tout le détail matériel de leur installation. Que de fois aussi, dans ses visites aux hôpitaux desservis par la Congrégation, on l'a vue prendre sa part des fatigues des Sœurs, balayer les salles des malades, avoir des nuits de veille, etc.! Sa simplicité, qui était si remarquable, semblait être un reflet de la candeur de son âme et peignait parfaitement la droiture de son esprit... Elle avait,

en quelque sorte, ces mots pour devise : agir bonnement et simplement; et personne ne se conformait mieux qu'elle-même à cette maxime (1). »

Une bonne fille, qui s'était attachée à elle et la suivit jusqu'à la Guyane, lui rendant tous les services du plus filial dévouement, la tourmentait un jour pour lui laver les pieds, et la bonne Mère ne lui permettait pas de lui rendre ce service, qui répugnait à son humilité. Enfin, lassée par son insistance, elle lui dit : « Puisque vous voulez à toute fin être Notre-Seigneur, il faut bien que je me résigne à être votre apôtre (2). »

Tous les rapports de Communauté de la R. Mère se ressentaient de ces dispositions. Elle se mêlait volontiers, par exemple, aux Sœurs converses, et allait les voir dans leurs emplois, à la cuisine en particulier, pour leur dire quelques paroles de bonté et d'encouragement. « Un jour, raconte l'une d'elles, ma chère Mère générale me dit : Qui est-ce qui vous a reçue, mon enfant ? — C'est vous, ma chère Mère, en 1827, et vous m'avez amenée ici à Saint-Yon. — Oh ! que je suis contente ! J'ai fait une bonne journée ce jour-là, me répondit-elle. C'était son bonheur de faire plaisir aux Sœurs. » Un jour qu'elle avait fait une observation un peu verte à une Sœur converse, qu'elle

(1) Notes biographiques.

(2) Annette Poucoup, dont il est ici question, était si dévouée à la vénérée Mère, qu'un jour ayant entendu un sermon sur le reniement de saint Pierre, elle revint tout exaspérée contre le saint et s'écria : « Ce n'est pas moi qui renierais ma chère Mère ! » Mais son dévouement gênait parfois la R. Mère Fondatrice. Elle n'était pas contente, par exemple, quand, dans le mal de mer, celle-ci faisait partager à une autre sa couche improvisée, son oreiller ou les adoucissements qu'elle lui préparait. Ce qui n'empêchait toutefois pas la bonne Mère de suivre les élans de son cœur charitable. (Souvenirs de Mme Louise Javouhey.)

avait crue en faute, s'étant aperçue d'un faux rapport, elle lui fit ses excuses le soir, devant toutes les Sœurs, lui disant qu'elle avait été mal informée. Pour elle, ce n'était pas s'humilier que de rendre hommage à la vérité et à la justice. « Aimons la vérité, disait-elle à ses Filles ; oui, aimons toujours la vérité, la droiture ; la vérité peut bien nous blesser quelquefois, mais elle ne fait jamais de mal. »

Avec les personnes étrangères, la digne Mère apportait de même une admirable rondeur et simplicité. « Un jour, raconte M. l'abbé Vitteaut, curé de Cluny, je rencontrai la R. Mère Fondatrice au grand séminaire d'Autun, qui allait voir Mgr d'Héricourt. C'était au bas du grand escalier. M'apercevant, elle me dit : « Monsieur l'abbé, je ne suis plus jeune et je sens le poids des années et des infirmités ; seriez-vous assez bon pour m'aider à monter, en me prêtant le secours de votre bras ? » J'admirai tant de simplicité dans une âme si grande. »

L'amour de la pauvreté s'unissait admirablement en elle à l'amour de la simplicité : « Nous étions obligées, raconte une Sœur chargée de l'habiller dans ses dernières années, de remplacer les effets à son usage sans qu'elle le sût ; car elle trouvait toujours bon ce qui était usé. » Et, une fois, elle fit défaire une robe qu'on lui avait donnée, pour en retirer une demi-largeur.

« Les miettes de pain qui tombaient à terre, dit encore une ancienne Sœur, étaient soigneusement ramassées par notre vénérée Mère et mangées par elle. Elle ramassait de même les petits bouts de fil que les Novices rejetaient parfois comme inutiles, et elle s'en servait pour coudre ou raccommoder ses propres vêtements. »

Tout ce qui était pauvre et simple avait un charme particulier pour elle. Voyageant un jour avec quelques jeunes Sœurs, elle leur dit : « Mes enfants, voulez-vous voir un petit objet qui m'est précieux, et que je ne donnerais pas pour beaucoup ? » Et elle tira de sa poche un de ces petits couteaux, avec un manche en bois peint, que l'on achète deux ou trois sous à la foire, pour les enfants.

C'était surtout dans l'oraison et au pied de la croix, que la vénérée Mère se formait à l'école de la perfection. Aussi, plus elle avançait, plus elle recommandait à ses Filles l'oraison : « Ne manquez pas l'oraison, leur disait-elle. Méditez au pied de la croix, et vous trouverez là les lumières et la force dont vous avez besoin pour bien remplir tous vos devoirs. »

Elle leur apprenait aussi, par son propre exemple, à nourrir leur âme par la lecture du saint Evangile, faite pieusement et dans l'union avec Dieu.

« C'était là, en effet, lisons-nous encore dans les Notes biographiques, la nourriture solide qui convenait à son esprit vigoureux ; elle en faisait ses délices et se nourrissait de sa substance. Nous l'avons entendue plus d'une fois faire des instructions à la Communauté sur le saint Evangile ; et elle parlait alors avec une onction pénétrante et une facilité qui nous jetait dans la plus grande surprise. On voyait combien elle était familiarisée avec le texte sacré, qu'elle méditait fréquemment ; et l'on sentait qu'elle puisait à cette source divine ses sentiments si vifs de foi, d'espérance et d'amour. Aussi, ne se séparait-elle jamais de ce saint Livre ; elle le portait continuellement sur elle, pour le lire et s'en pénétrer dans ses intervalles de loisir (1).

(1) L'édition qu'elle a feuilletée tant de fois a passé comme précieux

Après le saint Evangile, l'horloge de la Passion par saint Alphonse de Liguori était comme le vade-mecum de la vénérée Mère. Aussi volontiers se serait-elle écrié avec la sainte et illustre Protectrice de son œuvre : « Ou souffrir ou mourir ! » — « Oh ! bonne croix, écrivait-elle à une Supérieure éloignée, que vous êtes peu appréciée ! Oh ! que ne puis-je prendre sur moi toutes les croix de mes enfants répandus dans le monde ! »

Voulant, un jour, offrir un sujet de consolations à sa sœur, la Mère Rosalie, elle lui envoya à Cluny le touchant tableau de Jésus mort entre les bras de la sainte Vierge. Sur quoi sa digne sœur lui écrivait : « Peut-on se plaindre à la vue d'une douleur si grande ? Je vous remercie, ma chère Mère, de votre attention toute sainte, j'ai bien besoin de tout ce qui peut exciter ma dévotion pour la Passion de Notre-Seigneur. Je me reproche de ne pas m'en occuper assez. Votre exemple, ma très chère Mère, me confond ; je veux vous imiter et faire taire ma délicatesse, mon éloignement des souffrances. »

« Une des choses encore qui frappaient et édifiaient le plus dans la vénérée Mère, dit encore la Mère Léontine, c'était son recueillement profond dans la prière. A la chapelle surtout, elle avait une attitude si humble, si modeste et si pieuse, qu'il était impossible de la considérer sans éprouver une vive émotion. Demeurant presque toujours à genoux, elle était là immobile, sans faire un mouvement, les yeux continuellement baissés, et comme une personne anéantie devant la Majesté divine, qui voile ses grandeurs dans l'auguste sacrement de nos autels. Il

souvenir aux mains de sa sœur, la R. Mère Rosalie, deuxième Supérieure générale.

était facile de s'apercevoir que souvent ses larmes coulaient, mais sans bruit, sans efforts, et avec une douce sérénité. On sentait qu'elle les répandait avec bonheur devant Celui aux pieds duquel seul elle voulait porter ses peines, ses chagrins et ses inquiétudes. Pour tout dire, elle paraissait si unie à Dieu lorsqu'elle priait, que sa vue excitait à la piété, à la dévotion, et inspirait pour elle le respect et la vénération la plus profonde. — « Son oraison, dit un vénérable ecclésiastique qui l'a bien connue, était très élevée, et l'on peut affirmer qu'elle ne perdait pas la présence de Dieu... Aussi, quand elle parlait de zèle, de charité, d'humilité, c'était le langage de saint Paul, tant sa foi et son amour la rendaient éclairée et éloquente. »

Son union avec Dieu et sa transformation en Lui répandaient autour d'elle, d'une manière très sensible, la bonne odeur de Jésus-Christ. La Supérieure du Sénégal écrivait, à ce sujet : « Toutes les Sœurs de Saint-Louis qui ont connu notre vénérée Mère Fondatrice s'accordent à dire qu'elles ressentaient une joie intérieure et éprouvaient une impression qui les portait au bien, toutes les fois qu'elles avaient le bonheur de lui parler, ou simplement de la voir. »

Sa candeur, sa pureté, que son confesseur et directeur a dit, après sa mort, avoir été conservée intacte, ainsi qu'un lis au milieu des épines, était comme une clef qui ouvrait pieusement les cœurs à la confiance envers elle. « Un jour, rapporte une de ses Filles, que j'avais communiqué des choses intimes à notre vénérée Mère, elle me dit : « Mon enfant, qu'il a dû vous en coûter pour me par- « ler ainsi ! » Mais elle ignorait, cette bonne Mère, que

c'était plutôt un soulagement et un besoin de lui confier toute son âme, qu'elle traitait d'une main si délicate. »

Dieu aussi donnait à sa fidèle servante des lumières que l'on regarda parfois comme venant directement du Ciel : « Pendant mon noviciat, écrivait une Sœur, j'avais de grandes inquiétudes de conscience, que je n'avais communiquées à personne. Or, un jour, en sortant de la chapelle, notre vénérée Mère m'appelle et me dit : « Mon « enfant, vous avez des peines intérieures. » Elle connaissait tout ce que j'éprouvais intérieurement ; je m'aperçus qu'elle lisait dans mon cœur tout ce qu'y s'y passait. »

« Me trouvant, dit une autre, à une retraite à Maisons-Alfort, je demandais à Notre-Seigneur d'inspirer à notre vénérée chère Mère de m'accorder une grâce. Comme j'étais encore à prier à cette intention, à la chapelle, le dernier jour de la retraite, ma chère Mère vint me frapper sur l'épaule pour me faire sortir. Elle s'assied sur un banc dehors, et je me mets à ses genoux sur le sable devant elle. Elle me dit : « Je vous accorde telle chose. » C'était juste ce que je demandais à Notre-Seigneur. J'en fus d'autant plus surprise, que je n'en avais rien laissé paraître. Voyant que le bon Dieu lui avait fait connaître ma pensée, je me mis à pleurer. Elle me dit : « Mon « enfant, c'est une grâce que le bon Dieu vous accorde ; « remerciez-le bien et n'en dites rien à personne. »

Plus elle approchait de la fin de son exil, et plus la vénérée Mère était pressante dans ses exhortations à ses Filles pour l'acquisition des vertus de leur saint état. Nous n'en citerons plus que ces quelques lignes, extraites de sa correspondance de ce temps :

« Mes bien chères Filles, travaillons avec courage à bien remplir nos devoirs, afin de devenir des Religieuses selon le cœur de Dieu. Aimons-le de tout notre cœur; travaillons à sa gloire sans nous décourager par les difficultés qui peuvent se rencontrer. Partout il faut porter la croix ; c'est elle qui doit nous conduire au ciel. Il faut toujours nous tenir prêts, car nous ne savons ni le jour ni l'heure qui nous dira : « Venez. »

Pour elle, la pieuse Mère, c'était bien la vierge sage et prudente qui tient toujours sa lampe allumée pour pouvoir, à toute heure, aller au-devant de l'Epoux. Car, dit saint Jean Chrysostome, si la virginité est la mèche enflammée de la lampe, la charité en est l'huile bénie; et cette huile on l'achète des pauvres et des malheureux dans le sein desquels on verse ses aumônes et ses bienfaits. Or, jusqu'à la fin, la R. Mère fit la charité, non de son superflu, mais parfois de son nécessaire même. — Une pauvre femme n'ayant pas le sou pour venir de Beauvais à Paris, implore un jour son assistance ; mais elle-même se trouve un peu à court d'argent; elle consulte néanmoins sa bourse, et voyant qu'en prenant la toute dernière place, bien incommode il est vrai, à côté de cette pauvresse, elle pourra payer le voyage de toutes les deux, elle n'hésite pas à le faire. — Que de fois elle remit des pensions ou des demi-pensions, sans que personne s'en doutât, à des pensionnaires peu fortunées ou tombées dans le malheur ! « Une de ces personnes tombées dans l'infortune, racontent les Annales de l'Institut, est un jour introduite près d'elle et lui fait part de sa position. La pieuse Mère était elle-même alors dans une grande gêne. Et toutefois, sans s'excuser sur ses embarras pécuniaires, ni renvoyer à un autre jour celle qui la sollicite,

elle prend son couvert en argent et prie qu'on veuille bien le recevoir en place d'espèces qui lui manquent. »

Ces faits et d'autres que son humilité a souvent dérobés à la connaissance de ses Filles — car sa main gauche ignorait ce que faisait sa main droite — étaient habituels à la R. Mère Fondatrice. Et il n'y a pas à s'en étonner. La charité, en effet, qui est la racine de toutes les vertus, pousse elle-même et croît sur la racine de la foi vivante et agissante. Or, l'un des traits les plus caractéristiques de la vie de cette vénérée Mère ce fut la foi ; et dans une circonstance elle dit : « Quand je ne serai plus, il faudra que la Congrégation se soutienne par la foi et vive toujours de la vie de la foi. » Toute l'histoire de sa propre vie est la foi pratique ; et l'on peut dire d'elle avec justice que, n'ayant pas eu l'occasion de répandre son sang pour la foi, elle a répandu sa foi dans toutes ses actions ; ce qui n'est pas moins méritoire peut-être devant Dieu.

Tel est l'héritage de pures lumières, de saints conseils et d'admirables exemples de vertu laissé par la R. Mère Javouhey à sa pieuse famille religieuse. Encore quelques jours passés sur cette terre, et la digne Mère s'en ira poursuivre et achever au Ciel la sainte mission si bien remplie par elle ici-bas.

CHAPITRE III

Retraite fervente de la R. Mère. — Elle accepte en principe la mission de la Californie et un Etablissement en Irlande. — L'érection par Pie IX de trois évêchés dans les colonies françaises. — Départs de Sœurs ; dernières occupations de la R. Mère ; sa maladie, sa mort et ses obséques. — Notice nécrologique.

Avant d'assister à la fin si pieuse et si édifiante de la vénérée Mère, recueillons encore quelques traits de cette existence toute consacrée au bien et à la gloire de Dieu. Au mois de septembre 1850, elle prenait part avec ferveur aux exercices de la retraite annuelle, à Paris, après laquelle elle écrivait à la Supérieure de Senlis : « Notre retraite s'est bien passée; *j'espère que ses fruits nous conduiront à l'heureuse éternité.* La vôtre va commencer. Je prie le Seigneur de la bénir et de vous combler de ses plus douces consolations. Je me transporterai souvent près de vous. Priez sainte Concorde, pour que tous mes pas soient pour la gloire de Dieu. » — Elle partit alors pour Cluny où, après avoir ravivé dans tous les cœurs le feu de l'amour divin, elle voulut assister à une seconde retraite à Limoux, dans laquelle Dieu lui accorda des grâces particulières. Elle s'était sentieportée à en suivre les exercices comme si elle avait dû être la dernière de sa vie, selon qu'elle le confia à la Mère Vincent de Paul, Supérieure de la Communauté.

Vers ce même temps, des Sœurs lui étaient demandées pour le soin des malades et l'instruction des enfants dans

la Californie. Elle accepta en principe cette mission, si telle était la volonté de Dieu. Et plusieurs Sœurs et même des Mères anciennes s'offrirent à partir pour ces lointains parages, plus empressées d'aller y gagner des âmes à Dieu, que les chercheurs d'or y amasser des trésors périssables.

A cette même époque encore, c'était la catholique Irlande qui faisait appel au zèle aussi intelligent que dévoué des Sœurs de Saint-Joseph. Et la R. Mère Fondatrice se montrait également disposée à donner de ses Filles à ce pays, pour lequel la mort encore récente d'O'Connell avait renouvelé ses sentiments de sympathique dévouement. « On nous demande en Irlande, écrivait-elle, pour l'instruction des pauvres et des riches. On m'assure que nous y ferions beaucoup de bien. Si c'est la volonté de Dieu, j'accepte de tout mon cœur cette nouvelle fondation; et il faudra faire donner des leçons d'anglais au Noviciat. » La divine Providence permit en effet, mais seulement quelques années après, la réalisation de ce dernier projet (1).

Mais le grand événement qui marqua, pour la R. Mère, la fin de l'année 1850 et le commencement de 1851, ce fut l'érection par N. S. P. le Pape Pie IX de trois sièges épiscopaux dans nos principales colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Œuvre d'une très grande portée, en effet, tant pour le clergé que pour

(1) Ses commencements furent bien humbles et bien modestes, avant que l'Institut pût ouvrir son beau Pensionnat de Mount-Sackville, près Dublin. Mais cette humble semence, confiée à une terre si bonne et si bien préparée, produisit bientôt une moisson abondante; et elle est devenue une riche pépinière de vocations pour la vie religieuse et apostolique.

les communautés religieuses, dans ces pays. L'instrument principal dont Dieu s'était servi pour obtenir du gouvernement français et du Saint-Siège cette création si utile, était le Vénérable P. Libermann, comme on peut le voir dans sa Vie par Son Em. le cardinal Pitra. Mais la R. Mère Fondatrice y avait aussi pris part, par ses encouragements et ses plus ferventes prières.

Les premiers titulaires furent MMgrs Lacarrière, pour l'Evêché de la Basse-Terre; Leberpeur, pour celui de Fort-de-France, et Desprez, pour celui de Saint-Denis, dans l'ancienne île Bourbon. Ils furent préconisés dans le consistoire du 18 décembre 1850, et sacrés au commencement de l'année suivante. Or, pendant que nos colonies lointaines tressaillaient d'allégresse et chantaient à l'envi : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui viennent dans nos îles et à travers nos montagnes annoncer l'Evangile de la paix et du salut, le plus précieux de tous les biens (1) », la R. Mère Javouhey se mettait en rapport avec les nouveaux prélats, leur recommandait ses Filles d'outre-mer, leur promettant, en retour, leur concours le plus dévoué, et était heureuse de voir l'un d'eux, Mgr l'évêque de la Martinique, offrir pour toute la Congrégation le saint sacrifice de la messe, dans la chapelle de la Communauté. Toute sa correspondance d'alors est pleine de ces bonnes nouvelles.

Les trois Evêques, en allant prendre possession de leurs sièges, emmenèrent avec eux quelques Sœurs de Saint-Joseph. Leur choix et la préparation de leur départ occupèrent beaucoup la R. Mère durant les deux

(1) Rom., x, 15 ; Is., LII, 7.

premiers mois de 1851. « Les mieux partagées, écrivait-elle, sont celles destinées à l'île Bourbon. Elles ont obtenu de Monseigneur de vouloir bien être leur Père spirituel pendant la traversée... Je les place toutes sous la protection de notre bon Père saint Joseph, qui les protègera pendant ce voyage. Toutes, d'ailleurs, partent avec beaucoup de courage et l'espérance de travailler utilement à la gloire de Dieu. Leurs dispositions me remplissent de consolation. »

Le ciel bénit, en effet, les voyageuses. Le voyage de Bourbon surtout présenta quelques particularités qui semblent devoir nous arrêter un instant. A bord du *Cassini,* qui avait pour but la visite des missions catholiques de la mer des Indes et en Chine, se trouvait donc Mgr Desprez, évêque de Saint-Denis, appelé à honorer un jour le siège de saint Saturnin autant par ses vertus que par la pourpre romaine dont il est revêtu. Il était accompagné de ses vicaires généraux et de son secrétaire, M. l'abbé Fava, aujourd'hui le courageux évêque de Grenoble. Puis venaient plusieurs autres prêtres et missionnaires, et à leur tête Mgr Vérolles, illustré par de longs travaux, qui regagnait le Vicariat apostolique de la Mantchourie, où il avait beaucoup souffert pour la foi. — Le bâtiment était commandé par M. Robinet de Plas, que l'on vit, quelques années plus tard, entrer dans la Compagnie de Jésus. Il avait pour lieutenant M. Alexis Clerc, qui, lui aussi, échangea sa carrière militaire pour l'état religieux, devint l'un des héroïques otages de la Commune, et, victime pour l'amour de Jésus-Christ, fut fusillé dans la funeste journée du 24 mai 1871. Lorsqu'il n'était pas de quart, il servait trois et quatre messes par

jour. Le capitaine Bernaërt, qui était le second du navire, faisait la communion fréquente; un des aspirants, issu d'une noble famille de la Haute-Garonne, parvenu quelques années après à des grades plus élevés et décoré de la Légion d'honneur, entra chez les Chartreux, où déjà il a eu pour mission de fonder deux maisons de cet Ordre. « Nos chères Sœurs, ajoutent les Annales de l'Institut, se trouvèrent donc, sur ce navire, à l'école de la piété, du dévouement et du zèle apostolique. Elles quittèrent la rade de Lorient, le 6 mars, au chant de l'*Ave Maris Stella*, entonné par les ecclésiastiques et poursuivi avec un entrain merveilleux par l'équipage. Toute la traversée répondit à ces débuts; la vie chrétienne fut pieusement pratiquée à bord du *Cassini*, où Jésus-Christ avait son sanctuaire. C'était un spectacle si touchant, disaient-elles, qu'il est impossible d'en perdre le souvenir (1). »

Quand ces heureuses nouvelles parvinrent en France,

(1) On fit solennellement le mois de Marie, pendant lequel on aimait surtout à chanter ce pieux refrain :

Exilés de notre patrie,
Nous voguons au milieu des flots.
Soyez notre étoile, ô Marie,
Soyez au Ciel notre repos.

Deux fois, le jeudi et le dimanche, était donnée la bénédiction du Saint-Sacrement. Le saint jour de Pâques, à cent lieues environ du cap de Bonne-Espérance, par un calme pour ainsi dire inconnu dans ces parages, Mgr Vérolles dit la messe de communion, à laquelle 69 hommes de l'équipage s'approchèrent de la Table-Sainte. Le dimanche de la Quasimodo, l'évêque catholique du Cap, Mgr Griffith, fit la bénédiction solennelle de la belle église gothique qu'il allait construire. Les évêques, les prêtres, les religieux y assistèrent, et les officiers, ainsi que quelques gens de l'équipage, chantèrent une messe en musique. (Souvenirs de S. E. le cardinal Desprez.)

elles n'y trouvèrent plus, hélas ! la R. Mère Fondatrice. Pendant l'hiver de 1850-1851, on avait pu remarquer que son regard se portait fréquemment vers les pensées de l'éternité. Elle parlait en toute occasion de sa mort comme une personne qui ne la perd jamais de vue, et laissait entrevoir qu'elle considérait sa mission comme finie. Un désir lui restait cependant, bien que subordonné à la sainte volonté de Dieu, qui devenait plus que jamais l'unique règle de toute sa conduite : c'était de voir s'aplanir les dernières difficultés, et la Congrégation définitivement approuvée par Rome. Voulant donc profiter du rétablissement de l'ordre en Italie et du retour du Souverain-Pontife dans ses Etats, elle reprit sérieusement le projet qu'elle entretenait depuis plusieurs années d'aller soumettre en personne toutes ces grandes questions au Saint-Siège. Sur quoi la Mère Rosalie, sa digne sœur, lui écrivait, à la date du 27 février 1851 :

« Je vous ai entendu dire que nous partirions un mois après la rentrée à Rome du cardinal Fornari. Ce serait donc à la fin de mars que nous aurions ce bonheur. Ma très chère Mère, n'abandonnez pas ce projet, je vous en supplie; c'est le vœu de tous nos amis. Je sais qu'en certain lieu on serait d'avis que nous ne fissions pas ce voyage, qu'on le regarde comme inutile et comme l'effet de notre vanité. Mais Dieu connaît nos intentions ; il sait que sa gloire est le premier but de la satisfaction que je sollicite. Puisque sa Providence a rendu la Congrégation catholique par son étendue, nous devons montrer au monde que nous sommes les Filles de l'Eglise universelle, en nous montrant à son Chef auguste. Oui, ma très chère Mère, c'est à vous, en votre qualité de Fondatrice, qu'est dévolue cette heureuse mission, et vous devez l'accomplir au plus tôt, à cause de votre âge qui s'avance... »

Il ne fut donc question, pendant les premiers mois de l'année, que du voyage de Rome; il en était fait l'annonce formelle dans la plupart des lettres adressées aux colonies, tant la réalisation en paraissait prochaine. Mais Dieu avait d'autres desseins. A la fin de mars, la santé de la R. Mère, qui jusque-là s'était assez bien soutenue, commença peu à peu à s'altérer. Elle en vint même à ne pouvoir presque plus prendre de nourriture, se soutenant seulement avec un peu de bouillon ou de lait, ou quelques autres aliments très légers, sans jamais toucher au pain.

Elle demeurait néanmoins toujours debout, s'occupant des affaires, faisant sa correspondance, préparant de nouveaux départs pour les colonies. Elle prenait aussi une part touchante au mouvement religieux qui se manifestait alors à Paris, pendant la sainte Quarantaine et à l'occasion du Jubilé de 1851. « Paris, écrivait-elle, devient fervent. Les églises sont remplies d'adorateurs du Saint-Sacrement. Les militaires font leur jubilé par compagnies. Le P. Ventura est tellement goûté, admiré, qu'il attire toujours des milliers de personnes avides de l'entendre. Les méchants enragent; on a peur qu'ils ne nous jouent quelque mauvais tour; mais Dieu nous gardera du mal dont ils nous menacent; j'ai grande confiance. »

La pieuse Mère conservait donc toute sa vigueur d'esprit et d'âme. Aussi ne considérait-on pas encore, autour d'elle, les symptômes que nous avons signalés plus haut comme pouvant avoir quelque gravité. Le mois d'avril et presque entièrement celui de mai se passèrent ainsi dans l'illusion; on ne voulait toujours voir qu'un commence-

ment d'affaiblissement corporel dans ce qui était le prélude de sa mort.

La Mère Rosalie étant venue à Paris vers le 23 mai, la R. Mère Fondatrice désira faire avec elle le voyage de Senlis. Mais elle en revint le 28 mai avec un rhume qui l'obligea de se mettre au lit ; ses jambes étaient aussi un peu enflées, et elle ne put se lever le lendemain, fête de l'Ascension. Inquiète au sujet de sa vénérée sœur, la Mère Rosalie s'empressa d'écrire à la Maison de Cluny pour faire commencer une neuvaine de prières en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, pendant que le docteur Cruveilher était appelé. Il ne crut voir d'abord dans l'état de la malade qu'une affection catarrhale, et l'on se rassura même entièrement à la suite d'un mieux assez sensible qui se manifesta bientôt. Mais comme à la vue de cette amélioration on ramenait sur le tapis la question du voyage de Rome, la R. Mère répondit que le moment n'était pas encore venu d'aller à Rome. « Pour moi, ajouta-t-elle, j'ai un autre voyage à faire, et celui-là je le ferai seule. Je sens que ma tâche est terminée. Ce que j'ai été appelée à faire est fait ; à d'autres appartient le soin de consolider et de faire progresser l'Œuvre. »

Cependant, malgré son grand état de faiblesse, elle suivait toujours avec le même intérêt les affaires courantes de la Congrégation. C'est ainsi qu'elle décida alors l'acceptation de la petite mission de Mahé, dans l'Inde française, et qu'elle s'occupa encore d'un second départ de Sœurs pour l'île Bourbon. Celles-ci, avant de quitter Paris, le 17 juin, vinrent prendre congé d'elle. Elle les reçut levée et leur adressa, comme si elle eût été en pleine santé, ses conseils maternels et ses dernières

recommandations. Mais lorsqu'il fallut se séparer, la pieuse Mère, après les avoir embrassées et bénies, leur dit : « Adieu, mes enfants ; nous ne nous reverrons plus sur la terre, mais nous nous retrouverons, un jour, au Ciel. » Touchants adieux, qui brisèrent tous les cœurs.

Trois jours après, les Mères Théophile de Rouen et Madelaine de Cayenne allaient à Notre-Dame-des-Victoires recommander la vénérée Mère aux prières de l'Archiconfrérie du Très Saint Cœur de Marie, pour lequel celle-ci avait la plus tendre dévotion ; elles firent en outre célébrer pour elle le saint Sacrifice à l'autel béni et miraculeux. La R. Mère Fondatrice reçut alors plusieurs visites qui la remplirent de douces consolations spirituelles : celle d'abord du R. Père Ventura venu, à la prière de M. Caire, présider la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême pour les premières communiantes du pensionnat ; puis celle de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, qui, ayant appris sa maladie à Compiègne où il était en tournée de confirmation, vint dire la sainte Messe pour elle à la Communauté et lui donna sa plus paternelle bénédiction.

On vivait ainsi, aimant à se nourrir d'espérance, lorsque le docteur Récamier étant venu se joindre à son confrère et ami, M. Cruveilher, pour donner ses soins à la R. Mère, qu'il avait en grande estime et vénération, découvrit des symptômes graves et ne dissimula point ses appréhensions. Elle-même, la vénérée Mère, qui n'ignorait pas les sentiments chrétiens du célèbre docteur, lui dit avec une simplicité admirable : « Je compte, Monsieur, sur votre bonne affection et sur votre esprit religieux pour me prévenir quand il sera temps de recevoir

les derniers sacrements. Je crains que l'affection de mes Filles ne les fasse se tromper sur mon état. »

Dans la nuit du jeudi au vendredi, 4 juillet, le P. Le Vavasseur, son directeur, vint la confesser et, à une heure du matin, lui apporter la sainte communion, qu'elle reçut avec les plus vifs sentiments de foi. « Elle connaît parfaitement son état, écrivait la R. Mère Rosalie, et est entièrement résignée. Il lui en coûte pourtant de nous laisser encore beaucoup d'embarras, mais la volonté de Dieu, qui lui est si chère, passe avant tout. »

Toute la maison de Paris, plongée dans la désolation, voulut faire un suprême appel à la miséricorde divine. Une circulaire fut envoyée pour demander partout des prières ; et la Mère Rosalie prit l'engagement par vœu, en son nom, comme en celui de toutes les Sœurs qui l'entouraient, et de tous les membres de la Congrégation qui voudraient se joindre à elle, de jeûner pendant un an tous les mercredis, et pour celles qui ne pourraient supporter le jeûne, de réciter les psaumes de la pénitence, si Dieu daignait accorder à l'Institut la conservation de sa vénérée Mère Fondatrice.

« A partir de ce moment, poursuivent les Annales historiques, Dieu nous tint entre la crainte et l'espérance ; un mieux, en apparence assez sensible, alternait avec des jours mauvais, qui renouvelaient toutes les inquiétudes. Le jeudi, 10 juillet, à quatre heures du matin, la R. Mère reçut de nouveau la sainte communion, toujours par le ministère du R. P. Le Vavasseur. Quoiqu'elle n'éprouvât pas précisément de grandes douleurs, il y avait une altération dans ses traits, une expression de souffrance répandue sur sa physionomie qui frappaient

douloureusement tout le monde. Sa faiblesse, d'ailleurs, devenait de plus en plus grande; sa voix révélait cette faiblesse, comme le malaise qu'elle éprouvait à entendre parler auprès d'elle. Pour ne pas augmenter sa fatigue, on lui parlait peu, et on la veillait d'ordinaire à distance, afin de lui permettre un peu du repos, qui lui manquait presque entièrement la nuit. Mais, au lieu de profiter du silence qui se faisait autour d'elle, pour essayer de dormir, elle l'employait à prier. Toutes les fois qu'on s'approchait de son lit, on la trouvait occupée à réciter très dévotement le chapelet. Ce fut, on peut le dire, sa prière habituelle pendant sa maladie. Elle aimait aussi, comme un voyageur qui approche du terme de son voyage, à examiner tout le chemin parcouru, à méditer sur toutes les grâces et les bontés de Dieu à son égard, afin de s'exciter à des sentiments d'amour et de reconnaissance envers Lui.

Deux jours seulement avant sa mort, elle se laissait aller, à ce sujet, à toute l'effusion de son âme, dans un entretien intime avec sa sœur, la Mère Rosalie, et dont voici quelques traits :

« On croit que je dors, disait-elle, quand je suis tour-
« née du côté du mur; oh! non, je ne dors pas ; je suis
« bien éloignée de dormir. Je repasse en ma mémoire
« tous les bienfaits de Dieu pour nous. Ils sont si grands,
« si nombreux, si immenses, que j'en suis confondue !...
« Ce qui m'étonne, ce n'est pas que Dieu ait pu se servir
« de nous, qui n'étions que de pauvres filles de village,
« pour établir cette œuvre déjà si utile, et qui s'étend
« aujourd'hui dans les cinq parties du monde : dans la
« main de Dieu, les plus faibles instruments peuvent de

« grandes choses. Mais ce qui surpasse mon étonnement,
« c'est de voir que Dieu ait disposé en notre faveur des
« hommes d'esprit, des personnages de la plus haute dis-
« tinction, je dirai même tous les gouvernements qui se
« sont succédé depuis cinquante ans, au point d'accorder
« confiance, aide et protection à une pauvre fille, qui
« n'avait pour elle que la grâce d'une forte et divine ins-
« piration... Vous étiez bien jeune alors ! Pour moi, je
« vois tout cela avec un bonheur, une reconnaissance
« inexprimables. Qui pourrait douter, après cela, que la
« Congrégation ne soit l'œuvre de Dieu seul ! »

« D'après le témoignage de la Mère Rosalie, la vénérée Mère, en disant ces choses, était comme dans une sorte d'extase d'amour de Dieu. Elle rassurait sa chère sœur sur l'avenir de notre Société, lui faisait connaître ses pensées à cet égard ; et l'entretenant encore de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, elle lui disait : « Cette Société a l'esprit du bon Dieu; elle est appelée à de grandes choses. » Elle laissait de plus entendre que Dieu se servirait de ce pieux Institut pour procurer au nôtre un grand bien spirituel.

« Les personnes qui l'ont approchée de près savent combien grands étaient ses désirs pour l'avancement et le progrès spirituel de son Œuvre. Avec ce sens intime qu'elle avait de la vie de perfection, et que développaient encore ses entretiens avec le R. P. Le Vavasseur, elle sentait bien vivement ce qui nous manquait, ce que, pendant longtemps, des difficultés de toute sorte et ses entreprises extérieures ne lui avaient pas permis de réaliser, et elle manifestait clairement ses intentions à cet égard, si la volonté de Dieu la laissait encore quelque

temps sur la terre. Elle avait, sous ce rapport, des vues si nettes et des aspirations si vives, que nous croyons ne pas nous tromper en attribuant à son intercession au ciel les grâces signalées, les secours précieux que la Congrégation a reçus en abondance, après sa mort.

« Les noviciats ne faisaient pas moins, pendant sa maladie, l'objet de ses sollicitudes. Elle comprenait si bien que tout l'avenir de l'Institut reposait surtout sur ces établissements ! Aussi, à ce moment où nous étions si près de la perdre, la vénérée Mère réitérait-elle ses recommandations et ses conseils à la Mère Marie de Jésus, qui avait alors la direction du noviciat de Paris. « Formez vos novices, lui disait-elle, au détachement, à « l'esprit de sacrifice, afin qu'elles deviennent des religieuses d'une vertu ferme, énergique, courageuse, et « non pas de ces personnes maniérées, affectées, pleines « de recherche d'elles-mêmes, qui, ne s'appuyant que sur « une piété factice, ne savent résister à rien. Il nous faut « des vertus vigoureuses et robustes, fondées sur la foi, « l'abnégation et l'amour de Dieu. »

« Tandis que la R. Mère, malgré le travail de destruction qui s'opérait en elle, était tout entière à la pensée d'assurer le perfectionnement de l'Institut, en vue de la gloire de Dieu, une nouvelle bien inattendue vint surprendre la Communauté de Paris. Mgr d'Autun, que l'on savait à peine malade, venait de décéder, le 8 juillet, après une maladie qui ne paraissait pas devoir amener une issue pareille, du moins aussi rapide (1). Dieu, sans

(1) Mgr d'Héricourt, qui ne savait pas se ménager en présence du devoir, avait contracté le germe d'une fluxion de poitrine en remplissant son ministère dans une froide église de campagne ; ce qui ne

doute, pour multiplier l'épreuve autour de nous, afin qu'il fût bien évident que la Congrégation était son œuvre, avait permis que le Prélat et notre vénérée Mère eussent ensemble des rapports difficiles, occasionnés par la divergence des vues sur les besoins, les conditions d'existence et la constitution de notre Institut. De ce côté étaient venues à celle-ci les peines les plus cuisantes, les inquiétudes les plus amères. Aussi, en apprenant la mort de Mgr d'Héricourt, plusieurs d'entre nous éprouvèrent-elles une bien douloureuse appréhension : l'épreuve paraissait, en effet, terminée, et l'on se demandait intérieurement, plutôt qu'on ne se le disait, si ce n'était pas l'indice que Dieu voulait appeler à lui notre R. Mère.

« La journée du 14 s'annonça comme ne devant pas être mauvaise. Elle reçut, ce jour-là, la visite de la Mère Marie-Thérèse, sa nièce, supérieure de Bièvres, laquelle n'avait pu résister au désir de venir à Paris, afin de connaître par elle-même l'état de la chère malade. En l'apercevant, la R. Mère, qui savait qu'elle ne s'était point fait autoriser pour ce petit voyage, voulut profiter de l'occasion pour donner une leçon en faveur du maintien de la règle. Elle la réprimanda d'être venue sans permission, et comme celle-ci, ne pouvant pas avouer les véritables motifs de son voyage, se rejetait sur quelques commissions qu'elle avait à faire à Paris, la vénérée Mère n'ac-

l'avait pas empêché, malgré l'avis des médecins, d'officier ensuite à la procession du Saint-Sacrement, puis d'adresser quelques paroles aux élèves de son grand séminaire. C'en était trop pour sa santé déjà délabrée. La maladie de poitrine se déclara et il fut bientôt ravi à l'estime et à l'affection de son diocèse. On lui avait du reste, entendu dire à lui-même : *La vie d'un évêque doit être courte.* (Extrait d'une notice nécrologique par M. de Surigny.)

cepta point l'excuse. « Qu'est-ce que cela veut dire, ajouta-t-elle, que pour un oui ou pour un non, une supérieure quitte ainsi sa Communauté sans avoir demandé la permission ! » Ce rappel à la Règle une fois donné, elle redevint bienveillante, et tendit la main à une de ses petites nièces, Joséphine Javouhey, qui accompagnait la Mère Marie-Thérèse.

« Le soir de ce même jour, vers sept heures, le R. Père Le Vavasseur vint visiter la vénérée Mère, dans l'intention de la préparer à recevoir l'extrême-onction ; car les médecins ne dissimulaient pas que le danger était des plus grands. Il la trouva néanmoins si bien, qu'un peu par ménagement pour ses Filles qui craignaient de l'impressionner, il ne lui parla pas des derniers sacrements, précaution qu'il se reprocha ensuite en disant : « Moi, « qui connaissais la force de son âme, je n'aurais pas dû « entrer dans toutes ces craintes, d'autant plus qu'elle se « savait bien malade, et qu'elle avait fait, quant au spi- « rituel, ses dernières dispositions. » Il la confessa néanmoins et lui promit de lui donner la sainte communion, vers quatre heures du matin, le lendemain 16, jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.

« Lui ayant parlé, par manière de conversation, de la mort de Mgr d'Héricourt qu'on lui avait tenue cachée, ce fut pour elle un grand sujet d'émotion et de pieuse condoléance. « Comment, dit-elle, il est mort ce bon Monseigneur ! Oh ! que le bon Dieu ait son âme ! Car s'il m'a été une occasion d'épreuve et de peine, il l'a fait pour le bien, et le bon Dieu le récompensera de ses bonnes intentions. Il m'a été bien utile à moi-même et à l'Institut. »

« Après le départ du Père Le Vavasseur, elle fit une

sorte de reproche à ses Filles de lui avoir laissé ignorer cette nouvelle, et ordonna de brûler tous les papiers relatifs au différend d'Autun. « Vous savez, fit-elle remarquer ensuite, combien j'ai été malade le jour du décès de Monseigneur. Peu s'en est fallu que ce jour-là nous nous soyons rencontrés tous les deux au tribunal de Dieu. » Ce qui montre avec quelle sérénité elle attendait ce moment, ayant conscience de n'avoir jamais fait que ce qu'elle croyait être la volonté divine, dans les précédents démêlés. Puis, conservant toujours son humeur enjouée, elle dit encore : « Ce bon Monseigneur est passé avant moi; c'était bien juste : à tout seigneur, tout honneur. »

« Sa nuit fut meilleure que de coutume; elle put avoir un peu de sommeil. Vers les cinq heures et demie du matin, le 15, la Mère Rosalie vint comme d'habitude s'informer de ses nouvelles. La vénérée Mère, après lui avoir témoigné toute sa satisfaction de la Sœur qui l'avait veillée, ajouta : « On ne dira pas, cette fois, que je n'ai point dormi cette nuit !... Chaque fois que je me suis éveillée, j'ai prié pour Monseigneur. » « Vous voyez donc, ma chère Mère, reprit la Mère Rosalie, que vous n'avez pas encore bien reposé, puisque vous avez pu prier si souvent. » La R. Mère Fondatrice, dévoilant alors ses derniers sentiments et ses pensées les plus intimes, lui dit avec un accent pénétré : « Nous devons considérer Monseigneur comme l'un de nos bienfaiteurs. Dieu s'est servi de lui pour nous envoyer l'épreuve, quand nous n'entendions, en général, autour de nous, que des louanges. C'était nécessaire; car avec les succès qu'obtenait notre Congrégation, nous aurions pu nous croire quelque

chose, si nous n'avions pas eu ces peines et ces contradictions. »

« Une demi-heure plus tard, la R. Mère se levait avec l'aide des Sœurs qui la soignaient; mais quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'elle se sentit subitement prise d'une faiblesse. On la remit promptement sur son lit, et l'on chercha, par tous les moyens possibles, à ranimer ses sens ; déjà la pâleur de la mort était empreinte sur tous ses traits. La Mère Rosalie, qui venait seulement de s'absenter, est rappelée. Saisie et consternée, elle envoie chercher un prêtre dans le voisinage. En même temps, les Sœurs qui environnaient la vénérée Mère lui font baiser le crucifix, et comme elle poussait encore quelques soupirs, on lui suggère les noms sacrés de Jésus, Marie et Joseph. Le prêtre arriva, mais, hélas ! notre chère malade ne put profiter de la grâce d'une dernière absolution; il avait suffi de cette crise d'un instant pour la faire passer de la vie à l'éternité. Toutefois, si sa mort fut en quelque façon subite, elle fut loin d'être imprévue : la vénérée Mère s'y attendait et elle y était toute préparée.

« On se plut même à croire, dans la Communauté, que cette fin si douce, si calme, exempte de ces souffrances et de ces angoisses qui accompagnent d'ordinaire le trépas, était l'effet de la protection de saint Joseph, que notre chère Mère avait toujours invoqué, en vue de sa mort. On lui avait souvent entendu dire, en effet, qu'elle demandait de nombreuses grâces à notre bienheureux père et patron pour notre cher Institut, mais que, pour elle personnellement, la grâce qu'elle sollicitait, par son entremise, c'était de mourir sans agonie... La vénérée Mère

comptait soixante et onze ans et sept mois d'existence ; elle avait gouverné la Congrégation pendant près de quarante-cinq ans. »

Ainsi s'endormit paisiblement dans le Seigneur celle qui, par son activité, sa charité et son zèle avait étonné la terre et les mers ; celle qui, comme la femme forte de nos Livres saints, avait mis la main à des choses grandes et difficiles pour la gloire de Dieu, et travaillé de ses doigts la laine et le lin pour le soulagement des malheureux ; celle enfin dont on pouvait dire, comme de Tabite, au livre des Actes, que sa vie avait été pleine de bonnes œuvres et de charité. Car, tant au physique qu'au moral, elle avait été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la mère des pauvres et de l'orphelin, et, suivant les traces glorieuses de l'apôtre des nations, elle avait tout sacrifié, et s'était sacrifiée elle-même pour le salut des âmes.

Son corps fut embaumé et exposé pendant huit jours dans l'oratoire du noviciat, converti en chapelle funéraire. Le saint sacrifice y fut célébré plusieurs fois par jour, pour le repos de son âme, et il y eut une messe solennelle, à laquelle voulurent assister, en témoignage de leurs regrets sympathiques, le directeur des colonies, M. Mestro, et plusieurs autres fonctionnaires du ministère de la marine, tels que MM. du Chayla, Durand, etc. Pendant ce temps, comme l'on ne possédait encore qu'une petite chapelle à Paris, on faisait d'actives démarches auprès de l'autorité civile, afin de pouvoir transférer dans celle de Senlis ses restes précieux (1).

(1) M. le Ministre des Cultes, en apprenant sa mort, avait dit : « Quelle perte pour la France ! quels services cette femme nous a rendus ! » Et il accorda, par suite, de vive voix l'autorisation demandée. Cependant

La translation du corps se fit le 22 juillet; la ville entière, qui était sur pied pour la recevoir, l'accueillit avec un profond respect et une pieuse vénération. Le lendemain, 23, une grand'messe en musique fut chantée par les élèves de l'établissement, et le soir, vers cinq heures, le clergé de la paroisse célébra les vigiles des morts. Enfin, le lendemain, 24, jour des funérailles, dix-huit messes furent dites pour la R. Mère; les trois autels de la chapelle se trouvèrent constamment occupés, depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures, moment où l'on fit la levée du corps pour le transporter processionnellement à l'église paroissiale. Là eut lieu un service solennel, après lequel les précieuses dépouilles furent ramenées à la chapelle de la Communauté et déposées dans le caveau préparé pour l'inhumation (1).

Le journal de Senlis du 26 juillet rendait ainsi compte

son conseil consulté constata que cette permission ne pouvait être accordée; tous les règlements s'y opposaient. Néanmoins le Ministre, ne voulant pas retirer sa parole et désirant donner cette consolation à l'Institut si méritant de Saint-Joseph, écrivit au préfet de l'Oise pour l'inviter à laisser faire et à fermer les yeux. Dans la même audience où il avait accordé l'autorisation demandée, le Ministre voulut bien permettre au solliciteur de choisir pour Autun un évêque favorable à la Congrégation de Saint-Joseph. (Notes de M. l'abbé Caulle, alors curé du Mesnil-Saint-Firmin, qui était lui-même ce solliciteur.)

(1) Outre que la chapelle de Senlis était alors la plus grande de la Congrégation en France, cette Maison, la plus importante du diocèse de Beauvais, où l'Institut s'était affermi et développé, avait été longtemps considérée comme la continuation de celle de Bailleul ; et pour ces motifs on lui avait donné la préférence. Mais Senlis n'eut pas toute la dépouille mortelle de la vénérée Mère. Son cœur fut gardé à la Maison de Paris, où il a été déposé dans la petite chapelle funéraire établie dans la crypte de la nouvelle église, sous l'autel de la sainte Vierge. (Annales de l'Institut.) — Dans cette même crypte reposent aussi les restes mortels des Mères Rosalie et Marie-Joseph Javouhey, les sœurs de la vénérée Fondatrice.

de la cérémonie des obsèques de la R. Mère Javouhey :

« Cette sainte religieuse avait manifesté le désir d'être « déposée, après sa mort, dans la chapelle de l'institution des « Dames de Saint-Joseph à Senlis ; le ministre des Cultes s'est « empressé d'accorder l'autorisation nécessaire, et le diocèse « de Beauvais possédera la dépouille mortelle de Mme Javou- « hey.

« Un grand nombre de religieuses, d'élèves de pensionnats, « d'ecclésiastiques, de magistrats, d'habitants de Senlis et « d'étrangers, s'étaient réunis, pour recevoir le précieux « dépôt. Toutes les Sœurs de la Congrégation de Saint- « Joseph qui avaient pu venir des divers points du départe- « ment ont accompagné la dépouille mortelle de leur Supé- « rieure Générale, depuis l'hospice Saint-Lazare jusqu'à la « chapelle de l'Institution, qui avait reçu toutes les décora- « tions funèbres usitées en pareille circonstance. On distin- « guait dans le cortège M. l'abbé Bourgeois, vicaire général « de Beauvais, représentant Monseigneur l'Evêque ; M. l'abbé « Gelé, curé de la cathédrale de Beauvais; M. l'abbé Bessière, « supérieur de l'Institution de Saint-Vincent, à Senlis ; M. l'abbé « Rogeau, supérieur du petit séminaire de Saint-Lucien, près « Beauvais ; M. l'abbé Oudry, curé de Moret, au diocèse de « Meaux ; M. l'abbé Chenailles, curé de Montmartre, près « Paris, et ancien vicaire général de ce diocèse ; M. l'abbé « Boudeville, curé de Saint-Germain de Compiègne ; M. l'abbé « Bertrand, vicaire de Saint-Jacques, à Compiègne ; M. l'abbé « Boullet, aumônier des Dames de Saint-Joseph dans la même « ville ; M. le Sous-Préfet, M. le Procureur et M. le Substitut « de la République, M. le Maire et MM. les Adjoints de Sen- « lis ; M. Jubelin, conseiller d'Etat et ancien sous-secrétaire « d'Etat au ministère de la Marine, et avant tout, les deux « vénérables sœurs de l'illustre défunte, Mère Marie-Joseph, « supérieure de la maison de Compiègne, et Mère Rosalie, « supérieure de la maison de Cluny.

« Une grand'messe de *Requiem* a été célébrée dans la cha-
« pelle du couvent dès que le corps y eut été placé. Le même
« jour, à cinq heures du soir, on a chanté les Vigiles des
« morts. Le lendemain matin, des messes ont été dites dans
« la même chapelle par des ecclésiastiques des diocèses de
« Beauvais, de Paris et de Meaux, depuis six heures jusqu'à
« onze heures, moment où le corps fut porté à l'église parois-
« siale. Deux longues files de Sœurs de Saint-Joseph, au nombre
« de plus de deux cents, les jeunes élèves de l'Institution,
« tous les enfants des Frères de la Doctrine chrétienne, beau-
« coup d'habitants de la ville et des environs accompagnaient
« le char funèbre. Un service solennel a été célébré au milieu
« d'une nombreuse assistance ; le corps fut ensuite reporté au
« couvent et il fut descendu dans le caveau préparé à cet
« effet sous le chœur de la chapelle. »

Une notice nécrologique, répondant à la pieuse attente du clergé et des fidèles, en France et outre-mer, était ensuite publiée dans l'*Univers*. Nous y lisons :

« La mort de la vénérable Mère Javouhey est une perte
« immense pour la Communauté de Saint-Joseph de Cluny ;
« c'est pour nos colonies surtout une calamité publique.

« M. de Chateaubriand, qui la connaissait bien, disait d'elle :
« Cette femme est un grand homme (1) !

« Née en Bourgogne, d'une simple famille de cultivateurs,
« elle sentit, de très bonne heure, cette mystérieuse et sainte
« impatience des âmes que Dieu appelle à de grandes desti-
« nées. Elle avait seize ans à peine lorsqu'elle forma, au sein
« même de la maison paternelle, le noyau de son Institut. Ses
« premières Filles en religion furent ses trois sœurs, plus
« jeunes qu'elle ; son père et ses deux frères furent ses

(1) Nous l'avons dit plus haut, ce mot appartient au roi Louis-Philippe.

« uniques protecteurs avec le P. de Lestrange, abbé de la « Trappe.

« Peu après, le saint pape Pie VII, passant à Châlon-sur- « Saône, la bénit et annonça que Dieu avait de grands des- « seins sur elle.

« Il y a plus de cinquante ans que ces choses se passaient. « Aujourd'hui, l'institut de Saint-Joseph de Cluny s'étend sur « tous les points du globe. Il compte environ 800 Religieuses « et 135 établissements, noviciats, institutions et hôpitaux, « dont 83 en France et 42 en Afrique, aux Antilles, en Océanie « et dans l'Asie méridionale.

« Pour atteindre à cette prospérité apostolique, Mme Javou- « hey dut surmonter des obstacles de plus d'un genre ; elle « le fit avec un prodigieux courage. Privations à l'intérieur, « contradictions parfois au dehors, voyages répétés à tous les « Océans et à toutes les tempêtes, rien ne troublait son âme, « tout l'agrandissait au contraire. Elle ne connaissait pas l'im- « possible. Elle s'en allait d'un hémisphère à l'autre aussi pai- « siblement que de sa cellule à la chapelle. Elle a porté la « civilisation et le nom de Jésus-Christ sur des plages loin- « taines, que les plus intrépides voyageurs déclaraient ina- « bordables : on l'a vue, l'illustre fille des champs, penchée « sur la charrue et donnant aux peuplades indiennes des « leçons de labourage, en même temps qu'elle bâtissait des « écoles pour leurs enfants et des hôpitaux pour leurs malades. « Elle a donné, dans une sage mesure, le signal et l'exemple « de l'émancipation des noirs et garanti leur dignité d'hommes, « en faisant élever au sacerdoce trois jeunes gens de leur « couleur. Aussi, le nom de la chère Mère Javouhey est-il chez « tous ces peuples, comme parmi nous, l'objet d'une sorte de « culte ; on le prononce comme le nom même de la grandeur « et de la charité.

« Tant d'œuvres héroïques, tant de merveilles n'avaient « aucunement ébloui sa belle et noble simplicité native.

« Depuis huit ans qu'elle était revenue en France, on trouvait « toujours en elle, avec le coup d'œil du génie et la puissance « d'une parole éminemment substantielle et nette, la douce « aisance et l'abandon charmant des habitudes patriarcales. « Si quelque chose dans sa vie la frappait d'admiration, c'est « que Dieu eût daigné se servir d'elle pour opérer tant de bien. « En rapportant à Dieu la gloire du succès, elle attribuait sin- « cèrement à ce qu'elle appelait sa faiblesse et ses misères les « difficultés et les temps de traverse. Près de mourir, elle « disait à l'une de ses sœurs : « L'Institut de Saint-Joseph est « l'Œuvre de Dieu seul et non la mienne : Dieu va vous le « prouver une fois de plus en m'appelant à Lui et en conti- « nuant son œuvre plus largement que jamais. »

« Pour nous, ce qui fit la force miraculeuse de Mme Javou- « hey, c'est son immense esprit de foi et sa piété vraiment « céleste. Si elle fut un grand homme, c'est parce qu'elle était « aussi une grande sainte. »

L'abbé Barbier.

CHAPITRE IV

Eloge des vertus, des grandes œuvres et de la sainte vie de la R. Mère Fondatrice. — Récit de quelques grâces et faveurs attribuées à son intercession. — Aperçu sur sa mission, par le T. R. Père Supérieur général du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Celui-ci travaille lui-même à perfectionner son œuvre. — Développement actuel de l'Institut.

Nous ne pouvons nous éloigner de la tombe bénie qui renferme jusqu'au jour de la bienheureuse résurrection les dépouilles mortelles de la R. Mère Javouhey, sans y déposer encore quelques fleurs. Car de partout des voix amies se firent entendre pour redire ses vertus ; puis des faveurs, des grâces de plus d'une sorte furent attribuées à sa puissante intercession auprès de Dieu.

Dès qu'il eut appris sa mort, M. Jubelin, ancien Gouverneur de la Guyane française et de la Guadeloupe, et ancien sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la marine, écrivait à l'une des Sœurs de la Congrégation : « Je n'ai pas besoin de vous dire toute la part que j'ai prise à la perte immense que vous venez de faire. Il y a trente-six ans que je suis en relation avec Mme Javouhey ; j'ai vu son œuvre croître et se développer, et j'ai pu apprécier de fort près ses vertus et son génie. J'avais pour elle, admiration, respect et dévouement. Je mêle mes larmes aux vôtres. » — « Votre Congrégation, écrivait une personne de distinction à une Postulante de l'Institut, vient de faire une grande perte dans la personne de la R. Mère Javouhey ; c'était une grande sainte et un grand homme. »

On ne saurait dire le bien que fit la digne Mère parmi les laïques eux-mêmes, et cela à tous les degrés de l'échelle sociale. Elle avait édifié à la cour ; elle avait édifié dans les Ministères, dans ses rapports avec les Gouverneurs des Colonies et les plus hauts personnages de notre marine française. Partout, en effet, elle avait été comme une merveilleuse apparition de la charité chrétienne, et du zèle apostolique qu'inspire le plus pur esprit de l'Evangile. C'était avec une reconnaissance pleine d'un religieux respect que les hommes officiels recevaient d'elle, à l'occasion, le tribut de sa gratitude, ne fût-ce que quelques bouteilles de rhum de sa petite colonie de Mana. Elle avait envoyé à M. Desbassyns fils, Gouverneur de Pondichéry, un beau crucifix en nacre et or ; et celui-ci écrivait ensuite à Mme sa mère « que ce précieux cadeau ne le quitterait jamais plus. » Les simples matelots et soldats qui se rappelaient comment, dans les voyages sur mer, elle prenait soin de leur linge et de leurs vêtements avec une bonté toute maternelle, disaient hautement que jamais ils n'avaient rencontré un cœur comme celui de la R. Mère Javouhey.

Une ancienne pensionnaire des Religieuses de Saint-Joseph à Paris, dont nous avions évoqué les souvenirs sur la vénérée Mère, s'empressait de nous envoyer les lignes suivantes :

« Le souvenir de la digne Fondatrice de Saint-Joseph de Cluny sera toujours présent à mon cœur et à ma mémoire. Je l'ai connue rue de Valois du Roule ; je l'ai connue au faubourg Saint-Jacques. Partout elle a mérité la tendresse, la vénération de tous ceux qui l'approchaient. Elle a ma reconnaissance personnelle, pour l'intérêt maternel, pour la généreuse affec-

tion qu'elle a bien voulu accorder à mes jeunes années. Elle est restée pour moi le type de la foi simple et profonde, de la charité sans limites, de la modestie et de l'humilité dans les œuvres les plus grandes... Un livre qui retracerait tout ce que cette femme a accompli serait un grand enseignement et un précieux trésor pour tous ceux qui l'ont connue et vénérée. Elle avait toutes les vertus ; mais elle avait surtout la charité, l'amour de ses semblables. Un jour qu'une de ses amies, tombée de haut dans la pauvreté, s'adressait à elle pour la centième fois, elle n'avait plus rien *ce jour-là;* elle ouvrit le tiroir de sa table et lui donna un couteau à papier en argent, la seule chose qu'elle eût à sa disposition et qu'elle pût faire disparaître sans le dire. Les trésors de son cœur étaient sans limites et aimaient à rester cachés... Je n'ai pas à vous apprendre son courage, sa patience, son énergie pour accomplir une mission qui n'était point celle d'une femme... Voilà ce que je suis heureuse de vous dire, mon R. Père — Puisse cette digne Mère me bénir encore de là haut ! » (A. DE LOVERDO.)

« Cette bonne et excellente Mère, écrivait une de ses Filles, était aimée de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître. Un vertueux ecclésiastique me disait, un jour, en me parlant d'elle : « Vous devez être fière d'avoir une telle Mère ! C'est une Sainte. Quelle fermeté de caractère ! Quelle foi et quelle charité ! Plus on la connaît, plus on l'aime et la vénère. » Et ce sentiment était celui de tous les ecclésiastiques qui avaient été à même de lire dans son âme, à la lumière de Dieu.

Le Vénérable Libermann, qui avait eu des rapports particuliers avec elle, lors des difficultés avec Autun, disait « qu'il avait toujours été édifié de la manière douce et sonmise dont elle avait tout souffert, et que, dans toutes les circonstances, il l'avait trouvée telle qu'il la désirait. »

Annonçant de sa part à Mgr Desprez la mort de la R. Mère Fondatrice, le R. Père Le Vavasseur écrivait :

« Monseigneur, notre cher Père Supérieur avait commencé un lettre pour Votre Grandeur. Une de ses migraines ordinaires le met hors d'état de la continuer... Il avait à vous annoncer la mort de la Révérende Mère Javouhey... C'était une bien belle âme. Elle était faite tout exprès pour la grande Œuvre qu'elle a accomplie. *Je regarde la R. Mère Javouhey comme une de ces femmes de premier ordre qu'on rencontre très rarement.* Ce qu'on appelle ses défauts mêmes ont été souvent de très grandes qualités, dans beaucoup de circonstances de sa vie. Je regrette bien qu'elle n'ait pas fait, cette année, un travail que j'avais bien vivement demandé dans la retraite que j'ai donnée à ses filles, il y a un an. Je la pressais beaucoup alors de faire écrire, sous ses yeux, l'histoire de sa Congrégation ; ça aurait été sa vie à elle. Ce serait quelque ehose d'extrêmement intéressant; car cette Congrégation de Saint-Joseph est toute de Dieu, et l'excellente Mère Javouhey disait elle-même souvent qu'elle n'y était pour rien, que Dieu seul avait tout fait !

« Depuis le commencement de 1850, écrivait-il encore, j'ai eu avec la R. Mère Javouhey les rapports les plus intimes. C'est moi qui ai reçu les dernières confessions de sa vie, ses derniers entretiens et ouvertures de cœur sur son intérieur, sur ce qu'elle avait de plus intime en son âme, et quant à elle et quant à la Congrégation en général, et je puis faire serment qu'il ne m'est pas resté de tout cela le moindre souvenir qu'elle ait jamais eu à se reprocher une faute tant soit peu grave, je dirai même vénielle délibérée contre la pureté de son âme. Oui, cette digne Mère est morte avec son innocence. Peu de jours avant sa mort, dans un de ses épanchements intimes de cœur sur son passé, elle me disait : « Si vous saviez les grâces que le bon Dieu m'a faites ! Quelle protection il m'a accordée !

Quels dangers j'ai courus ! » (Elle voulait surtout parler de ses voyages au Sénégal et sur les côtes d'Afrique.) Puis elle terminait en disant : « Oh ! que j'ai souvent remercié le bon Dieu d'être si laide ! Il m'a bien faite comme il le fallait ! » Parole qui la dépeint si bien, et qui me fit beaucoup rire alors. — Je le répète, la R. Mère Fondatrice a été une âme privilégiée du bon Dieu, en qui et par qui Il s'est plu à faire de grandes choses. »

Les colonies firent écho à ce concert unanime de regrets et de vénération. Au quartier de Mana surtout, dans la Guyane française, on put voir combien vives et profondes étaient l'affection et la reconnaissance des noirs pour celle qu'ils n'avaient jamais cessé d'appeler leur Mère.

« Le quatre octobre (1851), disent les Annales de l'Institut, la fatale nouvelle étant arrivée à Mana, tout le quartier fut sur pied : tous se portèrent à l'église, et, comme aux anciens jours, à la Communauté. Ils contenaient à peine les cris de leur douleur et demandaient s'il était vrai que leur Mère, leur seconde Providence, n'existât plus. Et lorsqu'on leur eut dit que dans ses derniers jours la R. Mère avait pensé à eux et fait des vœux pour leur bonheur, ils ne purent plus se contenir ; l'on n'entendit plus que les sanglots de toute une population, qui ne pouvait se faire à l'idée de ne plus revoir celle qui leur avait apporté, comme chacun d'eux le disait, le bienfait de la liberté, de l'instruction et de la civilisation. Pendant plus de vingt-quatre heures la cour de la maison ne désemplit pas. Presque tous étaient en habits de deuil, et ceux qui n'en avaient point étaient vêtus de blanc. Dès le premier jour, beaucoup firent la sainte communion ; les autres s'acquittèrent de ce devoir le jour du service, qu'ils firent eux-mêmes célébrer pour le repos de l'âme de la vénérée Mère. Ils s'entendirent ensuite pour que chaque semaine une messe fût

dite à cette même intention. — Quelques mois plus tard, arrivait à Mana le portrait en grand de la vénérée Mère. Ce fut un véritable événement : hommes, femmes, enfants, tous se pressèrent d'accourir pour le voir. Leur joie fut inexprimable en revoyant les traits de leur Mère bien-aimée. Les hommes la saluaient chapeau bas; ils lui racontaient leurs peines et celles de leurs familles, et lui disaient tout ce qui leur était arrivé depuis son départ. Les femmes se mettaient à genoux. Quelques personnes qui l'avaient fait souffrir par leur conduite lui demandaient pardon, confessaient publiquement leurs fautes et versaient un torrent de larmes. Durant tout un mois, la Communauté fut comme un lieu de pèlerinage. Et bien que le portrait fût destiné à la Maison de Cayenne, il fallut le laisser à la Communauté de Mana. Les bons noirs ayant ensuite aperçu entre les mains des Sœurs une reproduction en petit de ce portrait, tous voulurent en avoir un exemplaire, pour le mettre dans leur oratoire. Car, à Mana, chaque case a son petit oratoire, où l'on voit un Christ, une statue ou image de la sainte Vierge et quelques pieuses images (1). »

Ainsi parlent les Annales. Une sœur de Mana complétait ainsi ces détails :

« Personne, encore aujourd'hui, dit-elle, ne prononce sans respect, ni une vive émotion, le nom de la vénérée Mère Fondatrice. « Nous ça nègre ou négresse ma chère Mère », disent encore les anciens. C'est pour eux comme un titre de gloire. Ils ont aussi confiance dans sa protection au Ciel. Lorsqu'une Sœur ou autre personne ayant connu la vénérée Mère vient à

(1) La vénérée Mère avait, dès le commencement, inspiré, à Mana, une dévotion toute particulière pour Marie immaculée. Les noirs l'honoraient et l'invoquaient dans tous leurs besoins; et lorsque le mauvais temps faisait craindre pour ceux qui naviguaient sur leur petite pirogue, on les voyait se réunir sur le rivage ou à l'église pour prier tous ensemble Marie conçue sans péché. (Notes de M. Louis Javouhey.)

mourir, les bons noirs, avant qu'on ne referme sa tombe, lui recommandent à haute voix, ou plutôt lui crient de souhaiter le bonjour à ma chère Mère générale et de lui dire de bien prier pour eux. Je leur ai entendu dire : « Ah ! si ma chère Mère pas té qu'à prié pour Mana, y longtemps kaba grands malheurs rivés nous. L'y gagné mouns mauvais trop à-to-là (1). »

La protection de la vénérée Mère se fit sentir de plus d'une manière sur ses Filles de Mana. Parmi les 600 noirs réunis dans ce quartier de différentes contrées de l'Afrique, se trouvaient des sorciers et des gens livrés au démon. Or, ils avouèrent à une Sœur que plusieurs fois ils avaient essayé de venir à la Communauté en loups-garous, mais qu'ils n'avaient jamais pu réussir : une fois arrivés à l'escalier, quelque chose les empêchait d'aller plus loin et de faire ce qu'ils auraient voulu. L'un d'eux cependant, pour se venger d'un reproche fait à sa fille par l'une des Sœurs, jeta un sort sur celle-ci, qui mourut à quelque temps de là d'une maladie étrange. Il la déterra ensuite pendant la nuit et prit son anneau, qu'on lui trouva ensuite au doigt, puis il lui arracha le cœur, pour en faire ce qu'on appelle des *piayes* dans le pays, c'est-à-dire des maléfices. Arrêté plus tard, pour d'autres faits semblables, et devant subir son jugement, il se pendit dans la geôle, après avoir écrit sur le mur les noms de ses victimes, parmi lesquels était celui de la Sœur Edwige. Un de ses complices avoua aussi que sa tête était devenue chauve et ses cheveux blancs pour avoir porté des cercueils dans la forêt. On voit par ces

(1) A Mana tout rappelle la R. Mère Javouhey : il y a la *rue Saint-Joseph*, une espèce de figues-bananes appelées *bacoves Ma chère Mère*, etc.

faits, relatés dans les Annales de Mana, au sein de quelle population la R. Mère Fondatrice avait entrepris d'établir la civilisation, et quelle puissance de grâce il avait fallu pour en former une chrétienté si fervente, qu'au témoignage de tous les missionnaires de ce pays, elle est encore aujourd'hui la meilleure paroisse de la colonie, pour l'instruction religieuse et la pratique de la vie chrétienne.

Après la mort de la vénérée Mère Fondatrice, beaucoup de personnes l'invoquèrent et témoignèrent avoir reçu d'elle aide et protection en plusieurs circonstances. Voici, à cet égard, quelques faits dont nous avons trouvé le récit.

La pieuse Mère venait de rendre son âme à Dieu, lorsqu'une jeune fille, élève de Saint-Joseph, inconsolable de sa perte, la pria secrètement, prosternée devant sa dépouille mortelle, de lui obtenir la grâce de la suivre bientôt au ciel. Elle était alors pleine de santé, et il n'y avait nulle apparence qu'elle dût être moissonnée à la fleur de son âge. Cependant le 15 juillet de l'année suivante, au propre anniversaire de la mort de sa bien-aimée protectrice, elle rendait à Dieu son âme pure et candide. C'était la nièce d'une des Sœurs de la Congrégation.

Une autre jeune personne attribuait ainsi à la R. Mère Fondatrice son entrée dans l'Institut. Elle ne connaissait alors ni l'une ni l'autre ; mais elle était dans une grande angoisse intérieure au sujet de sa vocation, ne se sentant pas d'attrait pour une communauté cloîtrée et ne connaissant pas d'autre Ordre où elle pût se consacrer à Dieu. « J'entendis alors, dit-elle, au fond de mon

cœur une voix qui me dit : « Prie beaucoup celles qui ont fondé la Congrégation dans laquelle tu dois entrer, elles t'obtiendront la grâce que tu désires. » Bien soulagée par l'effet de ces paroles, je priai avec ferveur, et bientôt la divine Providence m'ouvrit les portes de Saint-Joseph, où j'ai reçu, depuis, plusieurs autres grâces, par l'intercession de notre vénérée Mère. »

« Dans plusieurs circonstances, écrit une autre Sœur, j'ai éprouvé la protection de notre vénérée Mère Fondatrice. Il y a plusieurs années je fus prise subitement de fortes douleurs occasionnées par une maladie de foie, qui ne laissait pas de donner des inquiétudes. Mon envoi aux eaux de Vichy fut décidé : ce qui me répugnait beaucoup. Or, ayant été appelée à la retraite de Paris, je me sentis inspirée de faire une neuvaine au tombeau de notre vénérée Mère Fondatrice. Je la fis, en effet, et mes prières furent si bien exaucées, que depuis lors je n'ai plus rien ressenti. J'attribue cette guérison si prompte et si entière à la protection de cette bien chère Mère. »

Nous lisons encore, parmi d'autres témoignages, ces lignes d'une des Filles dévouées de la vénérée Mère :

« Quoique je n'aie pas eu le bonheur de connaître notre vénérée Mère Fondatrice sur la terre, j'ai senti plus d'une fois sa bienfaisance et son crédit auprès de Dieu. Oui, je puis dire en conscience que je l'ai invoquée et elle m'a exaucée. J'ai obtenu deux grâces particulières par son entremise. J'ai eu différentes peines d'esprit que je n'ai confiées à personne qu'à Dieu et à notre vénérée Mère ; j'ai toujours été consolée et soulagée. Voilà ce que j'ai éprouvé en mon particulier. Puissent ces quelques lignes faire ressortir la sainteté de celle que nous aimons à appeler notre bonne et vénérée Mère ! »

Une des Religieuses du Sénégal raconte comment,

ayant fait naufrage en traversant la barre, souvent très mauvaise, de Saint-Louis, et se voyant perdue sans ressources au fond de la mer, elle fut sauvée par la protection des vénérées Mères, et en particulier de la R. Mère Fondatrice, qu'elle invoqua avec confiance. On la croyait déjà morte, lorsque les noirs ayant plongé et cherchant son cadavre la trouvèrent et la ramenèrent saine et sauve au rivage. « Elle avait, dit-elle, gardé toute sa connaissance et éprouvé une grande consolation en implorant ainsi le secours de la vénérée Mère. » Et ce qu'il y eut encore de remarquable, c'est que, malgré cet accident, elle ne ressentit aucune douleur ni atteinte dans sa santé. Aussi sa reconnaissance fut-elle grande envers la bonté divine, qui l'avait si miséricordieusement ramenée des portes du tombeau.

Voici enfin ce qu'écrivait une Sœur, sous ce titre : *Protection miraculeuse de la R. Mère Fondatrice.*

« En 1870, lors du siège et du bombardement de Paris par les Prussiens, le pain, d'abord rationné pour chaque habitant, devint si précieux qu'il était impossible de s'en procurer. — A la Maison-Mère nous nous trouvions alors avec deux pains pour nourrir la Communauté, restreinte, il est vrai, à vingt Sœurs, mais avec quatre-vingts soldats à notre ambulance et autant de pauvres et de vieillards.

« Ne pouvant supporter la vue de tout ce monde qui allait mourir de faim, je pris l'énergique résolution d'affronter les balles et les obus qui éclataient de toutes parts pour aller chez notre boulanger. Mais il ne put, hélas ! rien m'accorder, ni la Mairie non plus. — Je revins donc à la maison, mes vêtements en lambeaux, mais le cœur plus déchiré encore. Je cours à la tombe de notre bien chère Mère Fondatrice ; je frappe avec foi sur la pierre sépulcrale, lui rappelant, les larmes aux yeux,

qu'elle-même autrefois avait obtenu de grands secours inespérés en frappant à la porte du Tabernacle, et la suppliant de vouloir bien implorer, avec l'aide de saint Joseph, le pain qui nous était nécessaire dans ce triste moment.

« O puissance de la bonté divine ! ma prière n'était pas achevée que le boulanger, déguisé en femme pour n'être pas surpris en flagrant délit, nous apporte un sac de trente-cinq pains et nous promet cette même quantité pour tous les jours... Gloire donc à saint Joseph! Reconnaissance à notre sainte et vénérée Mère ! »

Mais rien, ce semble, n'est plus admirable dans la R. Mère Javouhey, que sa vie elle-même. Et pour terminer cet humble travail, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici quelques-unes des paroles prononcées par le R. Père Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, au Chapitre général de Saint-Joseph, en 1877. Elles jettent, en effet, une lumière nouvelle sur le côté le plus beau, peut-être, de la mission de la vénérée Mère Fondatrice. — Ayant donc parlé des épreuves que son Œuvre avait dû subir, comme toutes celles qui viennent de Dieu, il ajoutait :

« Une autre cause de malaise, et même de danger pour la Congrégation, provenait des voyages et des séjours prolongés de la vénérée Mère aux colonies. Ces absences lui attirèrent le blâme des uns, l'hostilité des autres et beaucoup de contradictions. Mais l'esprit de Dieu était là : un souffle apostolique la poussait dans ces entreprises lointaines qui étonnent et qu'on ne peut s'expliquer, quand on ne voit pas l'impulsion divine qui la faisait agir, quand on n'a pas la clef de cette âme héroïque. C'est parce qu'on ne connaissait ni l'intérieur, ni les mobiles de cette grande âme, que les jugements des hommes furent quelquefois sévères pour votre Mère.

« En lisant ces jours derniers le XIe chapitre de la IIe Epître de saint Paul aux Corinthiens, j'ai été frappé de l'analogie que l'on peut établir, proportion gardée, entre le grand Apôtre et la Révérende Mère Fondatrice.

« J'ai fait, disait saint Paul, quantité de voyages, et combien « de dangers j'ai courus! dangers sur les fleuves ;... dangers du « côté de ma nation et du côté des gentils ; dangers dans les « villes, dangers dans les déserts; périls sur la mer, périls « parmi les faux frères. » — La Révérende Mère avait, comme l'Apôtre, couru souvent bien des dangers sur la terre et sur l'Océan, qu'elle avait traversé et parcouru tant de fois. Car, on le sait, les voyages de mer étaient, à son époque, bien autrement longs, difficiles et pénibles qu'ils ne le sont de nos jours. Mais pour elle, grâce à son courage et à sa ferveur apostolique, ils étaient la chose du monde la plus simple, et rien ne pouvait l'arrêter.

« *Périls du côté de ma nation :* Elle souffrit des inimitiés de ceux de sa race, qui essayèrent d'attenter à sa vie, en soulevant contre elle ceux qu'on peut appeler les *gentils*, c'est-à-dire les noirs, qui étaient alors à peu près tous païens. — *Dangers dans les villes :* — à Paris, par exemple, à Cluny, à Bailleul, à Cayenne, — par les peines qu'elle y rencontra souvent. — *Dangers dans les déserts* de Gambie et de Mana, qui furent de plus d'un genre, et quelquefois très graves. — *Dangers parmi les faux frères :* elle connut ces derniers, eut à souffrir de leurs intrigues et de leurs défections, et c'est ce qui lui fut le plus sensible, peut-être.

« L'Apôtre saint Paul ajoute : « J'ai été exposé à toutes « sortes de travaux, de fatigues, à de nombreuses veilles, à la « faim, à la soif, au froid et à la nudité. » — Ici encore l'application est facile : laborieux travaux, veilles répétées dans de nombreux voyages de nuit, fatigues incessantes, tout cela a rempli la vie de la vénérée Mère. Elle endura également la

faim, la soif, le dénûment, l'extrême chaleur, notamment dans les sables de la Sénégambie et sur les rives de la Mana.

« On peut poursuivre le parallèle par ces autres paroles de l'Apôtre : « Outre ces maux extérieurs, les soins de chaque « jour, la sollicitude de toutes les Eglises » ; puis encore par celles-ci : « Qui est faible sans que je sois faible avec « lui ? » « S'il faut me glorifier, je me glorifierai dans mes fai- « blesses et mes souffrances. » — Pour elle aussi, combien de peines et de soins l'accablèrent chaque jour ! Combien de sollicitudes, pour la Congrégation en général, si souvent éprouvée, pour chaque communauté en particulier, pour tant d'intérêts menacés à la fois, pour ses filles enfin, que tant d'épreuves pouvaient déconcerter et abattre !

« D'autre part, elle put se glorifier dans ses souffrances, ses traverses, et ses amères tribulations : car la croix marqua toutes ses entreprises, se rencontra partout sous ses pas. Mais c'était l'œuvre de Dieu qu'elle accomplissait, et rien ne put jamais la décourager. « Ce n'est pas mon œuvre, disait-elle « souvent, mais celle de Dieu. Si c'était la mienne, elle pour- « rait périr ; mais l'œuvre du Seigneur subsistera malgré les « oppositions, de quelque nature qu'elles soient. »

« Elle ne se trompait pas, la vénérée Mère : car, en effet, une œuvre qui n'aurait été que celle de l'homme, si habilement conduite qu'elle eût été, n'aurait pu se soutenir et aurait été bientôt disloquée à travers tant d'orages qui, comme des flots irrités, menaçaient de faire sombrer l'Institut... »

Le T. R. Père Schwindenhammer, qui appréciait ainsi la vénérée Mère, fut lui-même un des instruments choisis par la divine Providence pour aider la Congrégation de Saint-Joseph à sortir des difficultés qui restaient pendantes avec Autun. Ces difficultés, grâce à son concours dévoué, non moins qu'aux dispositions pacifiques et bien-

veillantes de Mgr de Marguerye, successeur de Mgr d'Héricourt sur le siège d'Autun, s'aplanirent peu à peu, d'accord avec Rome, pour le plus grand bien de l'Institut (1). Le R. Père s'appliqua aussi, pendant près de trente années, sous la supériorité de la R. Mère Rosalie Javouhey, deuxième Supérieure générale, et de la R. Mère Marie de Jésus, à perfectionner ses Règles; en même temps qu'il contribuait à remplir les vœux de la vénérée Mère Fondatrice, sous le rapport de l'organisation et de l'administration, de l'état spirituel et religieux, ainsi que de l'extension de son Œuvre.

Celle-ci, avant de retourner à Dieu, avait comme prévu cet heureux avenir, et l'on ne doute pas que ses prières n'aient beaucoup servi à en obtenir la réalisation. La Congrégation, depuis sa mort, a été approuvée par le Saint-Siège, puis elle s'est considérablement affermie, développée et répandue. En France seulement, elle compte plus de seize cents Religieuses, employées à l'instruction et à toutes sortes d'œuvres de charité et de dévouement. Elle a plusieurs établissements à Rome, en Portugal, en Irlande et en Ecosse. En Amérique, elle possède des Maisons, non seulement dans nos colonies françaises, mais à la Trinidad, en Haïti, aux Etats-Unis et au Pérou. Elle se dévoue sur toutes les côtes occidentales d'Afrique : au Sénégal, en Sénégambie, dans la Guinée occidentale et au Congo. Ses communautés de l'île de la Réunion se sont augmentées de plusieurs dépendances aux îles Seychelles ; celles de l'Inde française, de Maisons nouvelles

(1) La R. Mère Léontine, secrétaire générale et annaliste, a fait, à cet égard, un travail remarquable au point de vue historique, et précieux pour les Annales de l'Institut.

à Chandernagor et à Mahé, et celles enfin de l'Océanie de quelques établissements, dans la Nouvelle-Calédonie, joints à ceux des îles Taïti et Marquises.

Telle est l'œuvre de Dieu, établie et fécondée par les travaux, les épreuves et les prières de la R. Mère Javouhey. « Oui, c'est bien l'œuvre de Dieu », répéterons-nous, avec elle, en finissant. A Dieu donc tout honneur et toute gloire ! Honneur, gloire, amour à Dieu seul, qui est admirable dans ses saints et saint dans toutes ses œuvres !

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

LIVRE SIXIÈME

ESSAIS DE COLONISATION AU SÉNÉGAL ET A LA GUYANE FRANÇAISE

(1827-1833)

CHAPITRE PREMIER. — Projets du gouvernement pour le Sénégal et la Guyane. — Cultures au Sénégal ; succès et abandon. — Essais infructueux à la Guyane. — La R. Mère Javouhey reprend l'œuvre. — Plan de colonisation à Mana. — Composition du personnel et départ pour la Guyane. — Réception et bienfaits de la Mère Fondatrice à Cayenne 1

CHAPITRE II. — Premières impressions à Mana. — Installations diverses et règlement de la colonie. — Bon état des colons et des cultures. — Action de la R. Mère Javouhey. — Elle visite et consolide les maisons de la Martinique et de la Guadeloupe. — Mort de son père. — Projets d'instruction pour les enfants de couleur..... 25

CHAPITRE III. — Retour de la R. Mère à Mana. — Défection de quelques jeunes colons. — Progrès de la colonisation, et projet d'établir des villages chrétiens. — Visites du gouverneur. — Absence de prêtre. — Voyage par terre à Cayenne de la R. Mère; achat de nègres esclaves..... 45

CHAPITRE IV. — Projet de retour en France et de réunion des quatre Mères fondatrices. — Fin des subventions accordées à Mana. — Diverses épreuves pour la petite colonie. — Admirable résignation de la R. Mère Javouhey. — Révolution de 1830. — Ses sentiments de crainte ; ses projets de zèle pour la Congrégation et le clergé..... 69

CHAPITRE V. — Abandon de la R. Mère à la Providence. — Ses encouragements en France. — Sa confiance en Dieu, au milieu de peines de toute sorte. — Progrès de l'œuvre de Mana. — Nouvelles épreuves. — Elle se charge du soin des lépreux. — Son départ pour la France..... 88

LIVRE SEPTIÈME

PÉRIODE NOUVELLE D'AFFERMISSEMENT ET D'ÉPREUVES

(1833-1837)

Chapitre Premier. — Retour de la R. Mère en France. — Bon état des maisons. — Projet pour l'instruction des classes de couleur, aux Colonies. — Elle est réélue Supérieure générale. — Elle achève ses visites dans le Midi. — Mort de M. Pierre Javouhey, son frère. — Son zèle pour le bien spirituel de l'Institut. 113

Chapitre II. — Fondations nouvelles : Saint-Affrique (Aveyron) ; Quevilly et Dieppedalle ; Chabeuil, Moras, Lavelanet. — Abandon de Bailleul (Oise) ; Etablissements à Senlis et à Paris. — Nouvel élan pour l'étude. Conseils pour les Supérieures..... 133

Chapitre III. — Admirable dévouement et esprit d'union de l'Institut. — Projets d'œuvres à l'île Maurice, à Poulo-Pinang, à Saint-Domingue. — Fondation de la Trinidad. — Projet d'établissement d'une congrégation de Pères de Saint-Joseph. — Le Vénérable P. Libermann et ses missionnaires..... 152

Chapitre IV. — Travaux incessants de la R. Mère. — Peines et préoccupations de toute sorte. — Consolations diverses. — La Médaille miraculeuse ; guérisons subites ; autorisation de la Maison de Paris ; préparation à de grandes épreuves..... 169

Chapitre V. — Monseigneur d'Héricourt, évêque d'Autun, veut donner de nouveaux Statuts à la Congrégation. — Faiblesse momentanée, puis réclamations de la R. Mère Javouhey et de tout l'Institut à cet égard. — Quelques modifications introduites; adoption du petit office de la sainte Vierge en latin..... 184

LIVRE HUITIÈME

L'ŒUVRE DE LA LIBÉRATION DES NOIRS A LA GUYANE FRANÇAISE

(1835-1843)

Chapitre Premier. — Le Gouvernement confie l'œuvre de la libération à la R. Mère Javouhey. — Ses conditions d'isolement et d'indépendance pour cette œuvre, à Mana. — Eloges du Gouver-

nement, de MM. de Lamartine et de la Mennais. — Humilité de la R. Mère ; sa sollicitude pour le bien de l'Institut avant son départ 203

Chapitre II. — Mgr d'Autun s'oppose au départ de la R. Mère pour la Guyane. — Le Ministère intervient. — Abandon à Dieu de la R. Mère. — Ses audiences aux Tuileries, et le roi Louis-Philippe. — Ses adieux à la France. — Elle passe au Sénégal et y achète des négresses ; son arrivée à Cayenne 222

Chapitre III. — Remise de près de 500 noirs libérés à la R. Mère ; son bonheur. — Difficultés de la part de certains chefs subalternes. — Préoccupations et peines d'une grande disette. — La R. Mère pourvoit à tout. — Danger qu'elle court pour sa vie ; elle est en butte à la malveillance du Conseil colonial. — Elle se venge par des bienfaits 237

Chapitre IV. — La R. Mère Javouhey continue à être l'âme de tout l'Institut. — Organisation de sa colonie de Mana (Guyane). — Instructions religieuses : dévotion à la sainte Vierge. — Travaux de la colonie. — Résultats moraux et religieux obtenus. — Visite du Prince de Joinville à Mana 251

Chapitre V. — La R. Mère prépare la première libération des noirs. — Heureux accomplissement de cet acte. — Bon état de la colonie. — On réclame la R. Mère en France. — Elle y suppléé à son absence. — Dispositions peu bienveillantes des colons à l'égard de Mana. — Justification de son administration. — Préparation à l'abolition de l'esclavage 269

Chapitre VI. — La R. Mère établit des Sœurs en divers quartiers de la Guyane. — Attaques contre la léproserie. — La R. Mère rassure ses Communautés éloignées. — Elle envoie en France sa sœur, la Mère Marie-Thérèse, pour l'y remplacer. — Arrivée et déception de la Mère Rosalie. — Espérances de Mgr d'Autun à l'égard de la Mère Marie-Thérèse. — Maladie et sainte mort de cette dernière 292

Chapitre VII. — Construction d'une église et d'un nouvel hôpital, à Mana. — Nouveaux soins donnés à l'enfance. — Article élogieux du « Constitutionnel. » — Attaques du conseil colonial. — La R. Mère Javouhey est tout dans la petite colonie. — Abondance de Mana. — Les Indiens peau-rouge convertis. — Maladie de la R. Mère Javouhey ; ses exhortations. — Elle demande à être remplacée comme Supérieure générale ; ses conseils pour le maintien des Statuts. — Bon état de l'Institut. — Projet d'élever tous les enfants noirs de la Guyane 313

Chapitre VIII. — Refus des abbés sénégalais d'aller à la Guyane. — Résignation de la R. Mère. — La Providence réalise tous ses désirs pour les vocations indigènes en Afrique. — Diverses pertes éprouvées par la R. Mère et consolations. — Gêne du personnel pour les colonies. — Sa confiance en Dieu. — Elle est privée des sacrements. — Etat de Mana, lors de son retour en France 337

LIVRE NEUVIÈME

NOUVELLE EXPANSION DE L'INSTITUT EN FRANCE ET DANS LES MISSIONS LOINTAINES

(1843-1847)

Chapitre Premier. — Joie universellle au retour de la R. Mère en France. — Visite des Maisons ; leur bon état. — Mgr l'Archevêque de Paris rend ses bonnes grâces. — Diverses fondations, à Paris et aux environs, ainsi que dans les diocèses de Meaux et de Beauvais, etc. 359

Chapitre II. — Nouvelles œuvres à Tournan (Seine-et-Marne) et à Alençon. — La R. Mère reçoit dans la Congrégation une petite communauté établie à Mesnières-en-Bray. — Elle obtient pour Mana des Frères de l'Instruction chrétienne. — Elle répand l'Œuvre de la Sainte-Enfance. — Entreprise de la mission de Taïti (Océanie) ; ses lettres aux Sœurs-Missionnaires. — Succès obtenus 382

Chapitre III. — Etablissement d'une Communauté de Religieuses malabarresses à Karikal, près Pondichéry. — Les Sœurs indigènes à la Trinidad ; leur union avec Saint-Joseph. — La R. Mère envoie des Sœurs pour la mission de Madagascar ; ses encouragements et conseils aux Sœurs missionnaires. — Commencement de la mission des îles Marquises. — Projets pour la mission de Tonga (Océanie australe). 401

LIVRE DIXIÈME

DERNIÈRES ÉPREUVES — FIN DU DIFFÉREND AVEC AUTUN

(1844-1847)

Chapitre Premier. — Zèle de la R. Mère pour le bien spirituel de l'Institut. — Suite du différend avec Autun ; le Noviciat de Cluny est dispersé, la chapelle de Paris de nouveau interdite. — Des mémoires sont lancés contre la R. Mère ; sa patience, sa

charité ; on prend sa défense. — Protestation de la ville de Cluny et de plusieurs ecclésiastiques. — La R. Mère envoie une circulaire à toute la Congrégation ; son bon résultat..... 421

Chapitre II. — On prend la défense de la R. Mère près du Nonce et du Ministre de la marine. — Elle reçoit des lettres de condoléance et d'encouragement. — La Congrégation continue à prospérer. — Comment on l'apprécie dans les colonies. — On négocie avec Beauvais pour terminer le différend d'Autun. — La non-réussite prépare un rapprochement. — Accord avec Mgr d'Héricourt. — Joie de la R. Mère. — De nouvelles craintes surgissent; elles sont dissipées..... 458

LIVRE ONZIÈME

LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE LA SAINTETÉ

(1847-1850)

Chapitre Premier. — La vertu de la R. Mère se perfectionne dans la tribulation. — Les épreuves deviennent la source de nouvelles bénédictions pour l'Institut. — Une ère nouvelle s'ouvre à son zèle pour l'évangélisation des noirs esclaves. — Succès de cette mission. — La Providence envoie de nombreuses vocations ; la R. Mère les favorise avec un admirable désintéressement. — Etat prospère de l'Institut..... 485

Chapitre II. — Comment la R. Mère accueille et encourage les jeunes aspirantes ; sa prudence pour les vocations. — Elle forme les novices aux vertus solides par ses exhortations et ses exemples. — Sa sévérité est tempérée par sa bonté. — Elle inculque l'esprit de famille aux novices et à toute la Congrégation... 505

Chapitre III. — Les voyages en France de la R. Mère. — Ses attentions pour les Sœurs qui l'accompagnent ; son esprit de simplicité et de mortification. — Sa charité pour les pauvres ; elle édifie les voyageurs étrangers ; elle fait cesser des blasphèmes. — Séjour dans les Communautés étrangères ; leçons données à ses propres Communautés. — Sa sollicitude maternelle pour les sujets qu'elle conduit au port pour les pays d'outre-mer..... 519

Chapitre IV. — Derniers rapports de la R. Mère avec Mana : l'émancipation ; l'Assemblée nationale. — La mission des Indiens Galibis. — Espoir de fondation près de Rome. — La Révolu-

tion de 1848 ; admirables dispositions de la R. Mère ; saint Joseph protège la Congrégation et lui conserve l'œuvre des colonies ; zèle ardent et désintéressé de la R. Mère pour les nouveaux libres et les noirs en général..... 535

Chapitre V. — La R. Mère en face de la révolution de juin 1848. — Elle prend part aux douleurs de l'Eglise. — Elle est éprouvée par la mort de plusieurs de ses Filles. — Son séjour et ses actes de vertu à Limoux, où elle ferme les yeux à la Mère Clotilde, supérieure. — Sa rentrée à Paris..... 557

Chapitre VI. — La R. Mère obtient de Mgr Sibour la reconnaissance du premier Noviciat de Paris, et l'établit dans une maison nouvelle, au faubourg Saint-Jacques. Sa joie et sa reconnaissance pour ce double bienfait. — Ses sollicitudes pour la bonne direction des deux Noviciats, et ses consolations à cet égard. — Le Vénérable Père Libermann lui offre le concours du P. Le Vavasseur pour la Communauté et le Noviciat de Paris. Heureux résultats..... 575

LIVRE DOUZIÈME

LA FIN DU TRAVAIL ET L'APPEL A L'ÉTERNEL REPOS

Chapitre Premier. — Des difficultés surgissent au sujet de la nouvelle Maison et du Noviciat de Paris. — Calme et confiance de la R. Mère. — L'Archevêché et la Nonciature se déclarent pour elle. — La Providence tranche le différend, qui est plus tard réglé par Rome..... 595

Chapitre II. — Projets de la R. Mère pour le perfectionnement de l'Institut. — Ses vues et intentions relativement à l'organisation, aux œuvres et à l'esprit de sa famille religieuse. — Elle laisse comme son testament spirituel à cet égard, et sur les diverses vertus à pratiquer, tant par ses lettres que par ses propres exemples..... 607

Chapitre III. — Retraite fervente de la R. Mère. — Elle accepte en principe la mission de la Californie et un Etablissement en Irlande. — L'érection par Pie IX de trois évêchés dans les colonies françaises. — Départs de Sœurs ; dernières occupations de la R. Mère ; sa maladie, sa mort et ses obsèques. — Notice nécrologique..... 635

Chapitre IV. — Eloge des vertus, des grandes œuvres et de la sainte vie de la R. Mère Fondatrice. — Récit de quelques grâces et faveurs attribuées à son intercession. — Aperçu sur sa mission, par le T. R. Père Supérieur général du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Celui-ci travaille lui-même à perfectionner son œuvre. — Développement actuel de l'Institut..... 658

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Bar-le-Duc — Typ. de l'Œuvre de Saint-Paul, Schorderet et Cᵉ — 1445

Mary D. Reiss Library
Loyola Seminary
Shrub Oak, New York

BX7965.C5D4 vol. II
Delaplace, père

La R. M. Javouhey, fondatrice de la
Congrégation de Saint-Joseph de Cluny

DEMCO